

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

C1987

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Pagination irrégulière.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

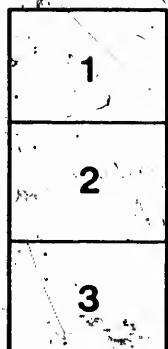
Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "À SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.



130

LES VOYAGES DE LA NOUVELLE FRANCE OCCIDENTALE, DITE CANADA:

FAITS PAR LE SR DE CHAMPLAIN
Xainctongeois, Capitaine pour le Roy en la Marine du
Ponant, & toutes les Descouvertes qu'il a faites en
ce Paüs depuis l'an 1603. iusques en l'an 1629.

Où se voit comme ce Pays a été premierement descouvert par les François,
sous l'autorité de nos Roys bres-Chrestiens, iusques au regne
de sa Majesté à present regnante LOUIS XIII.

Rey de France & de Navarre.

Séminaire de Québec
Avec vn Traicté des qualitez & conditions requises à vn bon & parfait Nauil-
gateur pour cognoistre la diversité des Estimes qui se font en la Nauigation:
Les marques & enseignemens que la prouidence de Dieu a mises dans les
Mers pour redresser les Mariniers en leur route, sans lesquelles ils tombe-
roient en de grands dangers: Et la maniere de bien dresser cartes marines, avec
leurs Ports, Rades, Illes, Sondes, & autres choses necessaires à la Nauigation.

Ensemble une Carte generale de la description dudit Pays faite en son Meridien, selon
la declinaison de la Guide-Aymant; & un Catechisme ou Instruction traduite
du François au langage des Peuples Sauvages de quelque contrée: Avec
ce qui s'est passé en ladite Nouuelle France en l'année 1631.

A MONSIEUR LE CARDINAL DUC DE RICHELIEU.



Chez CLAUDE COLLET, au mont saint Hilaire, près le Petit Cormier.

M. DC XL.
AVEC PRIVILEGE DU Roi.

1605



9641



A
MON SEIGNEVR
L'ILLVSTRISS^{ME} CARDINAL
DVC DE RICHELIEV, Chef, Grand
Maistre & Sur-Intendant General du
Commerce & Nauigation de France.



ONSEIGNEVR,

Ces Relations se presentent
à vous, comme à celuy au-
quel elles sont principale-
ment deues, tant à cause de
l'eminente Puissance que vous avez en l'Eglise,
et en l'Estat, comme en l'autorité de toute la
Nauigation, que pour estre informé ponctuelle-
ment de la grandeur, la bonté, et la beauté des
lieux qu'elles vous rapportent. Parant que ce

n'est pas sans grandes et preignantes causes que les Roys Predecessors de sa Majesté, & elle, non seulement y ont arboré l'estendart de la Croix, pour y planter la foy comme ils ont fait, ains encores y ont voulu adiouster le nom de la Nouuelle France. Vous y verrez les grands et perilleux Voyages qui y ont esté entrepris, les Descoiuertes qui s'en sont ensuivies, l'estendue de ces terres, non moins grandes quatre fois que la France, leur disposition, la facilité de l'asseuré et important Commerce qui s'y peut faire, la grande utilité qui s'en peut retirer, la possession que nos Roys ont prisne d'une bonne partie de ces Pays, la mission qui ils y ont faite de divers Ordres de Religieux, leur progrés en la conuersion de plusieurs Sauvages, celle du defrichement de quelques vnes de ces Terres, par lequel vous cognoistrez qu'elles ne cedent en aucune facon en bonté à celle de la France, et enfin les habitations et forts qui y ont esté construictz sous le nom Francois. A la conservation desquels, comme en une bonne partie de ces Descoiuertes ayant ainsi que i'ay esté assidument employé depuis trente ans, tant sous l'autorité de nos Vice-rois, que de celle de vostre Grandeur, cest Monsieur, ce qui excusera s'il vous plait la liberté que se prends de vous offrir ce petit Traité : en cette assurance qu'il ne vous sera point désagréable. Non pour ma consideration propre : Mais

5

bien seulement pour celle du public; qui fait des
retenir vostre nom en toute l'estendue des rivages
maritimes de la Terre habitable, par les accla-
mations des effects qu'il se promet de la conti-
nuation de la gloire de vos actions: et que
comme vostre Grandeur les a esleuées en terre
jusques au dernier degré, par la Paix qu'elle
a procurée en ce Royaume, apres tant de si
heureuses victoires, aussi ne sera elle moins por-
tée à se faire admirer durant la Paix aux cho-
ses qui la concernent. Sur tout au restablissement
du Commerce de France: dans les pays plus esloy-
gnez; comme le moyen plus assuré qu'elle ait pour
reflorir de nouveau sous vos beureux auspices.
Mais entre ces nations estrangerees de la Nou-
uelle France vous tendent principalement les
mains: se figurans avec toute la France que puis-
que Dieu vous a constituez d'un costé Prince de
l'Eglise, et de l'autre esleut aux sureminantes di-
gnitez que vous tenez, non seulement vous leur
redonnerez la lumiere de la foy, laquelle ils respi-
rent continuellement, mais encors releverez et
soustendrez la possession de cette Nouvelle Terre,
par les Peuplades et Colonies qui s'y trouueront
necessaires, et qu'en fin Dieu vous ayant choisy
expressement entre tous les hommes pour la perfe-
ction de ce grand Oeuvre, il sera entierement ac-
compli par vos mains. C'est le souhait que je fais

sans cesse, auquel ie joindrois encores les offres que
ie vous presente du rest de mes ans, que ie tiendray
tres-heureusement et necessairement employez en
vn si glorieux dessein, si avec tous mes labeurs pas-
sez je puis estre encores honore des commandemens
qui attend de vostre Grandeur,

MONSEIGNEVR.

Vostre tres-humble & tres-
affectionné seruiteur
CHAMPLAIN.

que
tray
en
pas-
mens

7



SVR LE LIVRE DES VOYAGES DV SIEVR de Champlain Capitaine pour le Roy en la Marine.

VEx tu Voyageur hazardne
Vers Canada tenter fortune?
Vex tu sur les flots escameux
Recenoir l'ordre de Neptune?
Bien équipé fay chois soudain
Dvn temps propice à ton dessain,
Et tu verras qu'en son empire
Le veht plus violent et fort
Pressant les flancs de ton nauire
Te fera tost surgir au pore.
Que si le Pilote est mal duist
Aux routes qu'il luy conuiens suiure
Il pourra estre mieux conduit,
S'il se gouerne par le Liure
Qu'en sa faveur a fais Champlain,
A qui les Graces ont à plain
Prodigué tout leur heritage:
De qui Pithon a pris le soing
D'orner son elegant langage,
Afin qu'il r'aide à ton besoing.

Va donc Pilote sans frayeur
 Ancer en la Nouuelle France;
 Ne crain de Thetis la fureur
 Ny des Aucans la violence:
 Champlain comme s'il estoit fils,
 Ou de Neptune, ou de Tiphys
 Rendra ta nef si assurée,
 Que ny les monstres de la mer,
 Ny tous les effors de Borée
 Ne la pourront faire abymer.

Que si quelqu'un par vanité,
 Estime auoir cet aduantage
 De porter quelque Diez
 Et ne pouuoir faire naufrage,
 Reproche luy qu'en ce qu'il croit
 Tu es fondé en meilleur droict,
 Si la raison trouue en toy place;
 Car deferant aux bons aduis
 DIEV fauorise de sa grace
 Ceux qui touſtours les ont ſuixis.

PIERRE TRICHET
 Aduocat Bourdeſlois.

TABLE DES CHAPITRES contenus en la premiere Partie.

LIVRE PREMIER.



Stendue de la Nouuelle France, & la bonté de ses terres.
Sur quoy fondé le dessein d'establir des Colonies à la Nouuelle France Occidentale. Fleuves, lacs, estangs, bois, prairies, & Isles de la Nouuelle France, sa fertilité, ses peuples.
Chap. I.

p. 1.

Que les Royz & grands Princes doivent estre plus soigneux d'augmenter la cognissance du vray Dieu, & accroître la gloire parmy les peuples barbares, que de multiplier leurs Estates. Voyages des François faits es Terres neuves, depuis l'an 1594. Chap. II.

p. 7.

Voyage en la Floride sous le regne du Roy Charles IX. par Jean Ribeaus. Fit bastit vn Fort, appellé le Fort de Charles, sur la riviere de May. Albert Capitaine qu'il y laisse, demeure sans viures, & est tué des soldats. Sont ramenez en Angleterre par un Anglois. Voyage du Capitaine Laudonnierre. Court risque d'estre tué des siens : en fait pendre quatre. Est pressé de famine. Recompense de l'Empereur Charles V. à ceux qui firent la descouverte des Indes. François chastez de la Riviere de May par les Espagnols. Attaquent Laudonnierre. François tuez, & pondus avec des escrivaux. Chap. III.

p. 13

Le Roy de France dissimule pour vn temps l'iniure qu'il receut des Espagnols en la cruauté qu'ils exerçerent envers les François. La vengeance en fut réservée au sieur Chevalier de Gourgues. Son voyage : son arriuée aux costes de la Floride. Est assailli des Espagnols, qu'il défait, & les traite comme ils avaient fait les François. Ch. IIII.

PAG.

Voyage que fit faire le Sieur de Roberval. Envoie Alphonse Xainctongeois vers Labrador. Son partement : son arriuée. Retourne à cause des glaces. Voyages des étrangers au Nord, pour aller aux Indes Occidentales. Voyage du Marquis de la Roche sans fruit. Sa mort. Début remarquable en son entreprize. Chap. V.

19

Voyage du Sieur Chauvin. Son dessein. Remonstrances que luy fait du Pont Graué. Le Sieur de Mons voyage avec luy. Retour dudit Sieur Chauvin & du Pont en France. Second voyage de Chauvin : son entreprise blamable. Chap. VI.

p. 30

Quatriesme entreprise en la Nouuelle France par le Commandeur de Chaste. Le Sieur de Pont Graué eslen pour le voyage de Tadoussac.

p. 34

B

T A B L E

L'Autheur se met en voyage avec ledit sieur Commandeur. Leur arriée au Grand fault Sainte Louis. Sa difficulté à le passer. Leur retraite. Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6. voyage. Chap. VII p. 38

Voyage du Sieur de Mons. Veut poursuivre la desserte du feu Commandeur de Chaste. Obtient commission du Roy pour aller descouvrir plus avant vers Midy. S'associe avec les marchands de Rouen & de la Rochelle. L'Autheur voyage avec luy. Arrivent au Cap de Héue Descouurent plusieurs ports & rivières. Le sieur de Poitrincourt va avec le sieur de Mons. Plaintes dudit sieur de Mons. Sa commission revoquée. Chap. VIII.

P. 42

Liure Second.

Description de la Héue. Du port au Mouton. Du port du Cap Negré. Du Cap & Baye de Sable. De l'isle aux Cormorans. Du Cap Fourchu. De l'isle Longue. De la Baye Sainte Marie. Du port de Sainte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont le long de la côte d'Acadie. Chap. I.

P. 43

Description du Port Royal, & des particularitez d'iceluy. De l'isle Haute. Du port aux Mines. De la grande baye françoise. De la rivière sainte Jean, & ce que nous avons remarqué depuis le port aux Mines jusques à icelle. De l'isle appellée par les Sauvages Manthâne. De la rivière des Etechemins, & de plusieurs belles îles qui y sont. De l'isle de sainte Croix, & autres choses remarquables d'icelle côte. Ch. II. pag.

54

De la côte, peuples, & rivière de Norembeque. Chap. III. p. 61
Descouvertures de la rivière de Quinibecqy, qui est de la côte des Almouchiquois, jusques au 42. degré de latitude, & des particularitez de ce voyage. A quoy les hommes & les femmes passent le temps durant l'huyer. Chap. IIII.

67

Rivière de Choüacoet. Lieux que l'Autheur y reconnoist. Cap aux îles. Canaux de ces peuples faits d'escorce de bouleau. Comme les Sauvages de ce pays là font renvenir à eux ceux qui tombent en syncope. Se servent de pierres au lieu de couteaux. Leur Chef honorablement receu de nous. Chap. V.

74

Continuation des descouvertures de la côte des Almouchiquois, & de ce qu'y avons remarqué de particulier. Chap. VI. p. 80

Continuation des susdites descouvertures jusques au port Fortuné, & quelque vingt lieus par de là. Chap. VII.

88

Descouverture depuis le Cap de la Héue, jusques à Canseau, fort particulièrement. Chap. VIII.

94

Liure Troisiesme.

VOYAGES DU SIEUR DE POITRINCOURT EN LA NOUVELLE FRANCE, où il laisse son fils le sieur de Biencourt, Peres Iesuites qui y sont enuyez, & les progrés qu'ils y firent, y faisans fleurir la Foy Chrestienne. Chap. I.

p. 98

SECONDE ENTREPRISE DU SIEUR DE MONS. CONSEIL que l'Autheur luy donne. Obtient Commission du Roy. Son partement. Basimens que l'Autheur fait au lieu de Quebec. Crieries contre le sieur de Mons. Chap. II.

p. 114

EMBARQUEMENT DE L'AUTEUR pour aller habiter la grande riuiere Sainte Laurent. Description du port de Tadoussac. De la riuiere de Saguenay. De l'isle d'Orleans. Chap. III.

p. 118

Descomptre de l'isle aux Lievres. De l'isle aux Couldres : & du fault de Montmorency. Chap. III.

p. 121

Arriuée de l'Autheur à Quebec, où il fit ses logemens. Forme de viure des Sauuages de ce pays là. Chap. V.

p. 124

SEMENCES DE VIGNES PLANTÉES à Quebec par l'Autheur. Sa charité envers les pauures Sauuages. Chap. VI.

p. 128

Partement de Quebec iusques à l' Isle Saint Eloy , & de la rencontre que j'y fis des Sauuages Algomequins & Ochataiguins. Chap. VII.

p. 132

Retour à Quebec , & depuis continuation avec les Sauuages iusques au fault de la riuiere des Hiroquois. Chap. VIII. p. 136

Partement du fault de la riuiere des Hiroquois. Description d'un grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fistmes audit lac , & de la facon & conduite qu'ils ysent en allant attaquer les Hiroquois. Chap. IX. pag.

141

Retour de la rencontre , & ce qui se passa par le chemin. Ch. X. p. 152

Dessaire des Hiroquois près de l'embouchure de ladite riuiere des Hiroquois. Chap. XI.

p. 156

Description de la pesche des Baleines en la Nouvelle France. Chap. XII.

p. 164

Partement de l'Autheur de Quebec : du Mont Royal , & ses Rochers. Isles où se trouve la terre à potier. Isle de Sainte Helene. Chap. XIII.

p. 167

Deux cents Sauuages ramenent le Francois qu'on leur avoit baillé , & remmènerent leur Sauuage qui estoit retourné de France. Plusieurs discours de part & d'autre. Chap. XIV.

p. 173

Liure Quatricisme.

Partement de France : & ce qui se passa iusques à nostre arriuée au Sault sainct Louys. Chap. I. p. 182

Continuation. Arriuée vers Tessouat, & le bon accueil qu'il me fit. Façon de leurs cimetières. Les Sauvages me promirent quatre canaux pour continuer mon chemin. Tost après me les refusent. Harangue des Sauvages pour me dissuader mon entreprise, me démontrant les difficultez. Response à ces difficultez. Tessouat arguë mon conducteur de mensonge, & n'auoir esté où il disoit. Il leur maintint son dire véritable. Je les pressé de me donner des canaux. Plusieurs refus. Mon conducteur conuaincu de mensonge, & sa confession. Chap. II. p. 194

Nostre retour au Sault. Fausse alarme. Ceremonie du sault de la Chaudiere. Confession de nostre menteur devant vn chacun. Nostre retour en France. Chap. III. p. 206

Changement de Viceroy de feu Monsieur le Mareschal de Thermes, qui obtient la charge de Lieutenant general du Roy en la Nouuelle France, de la Royn Regente. Articles du sieur de Mons à la Cöpagnie. Troubles qu'eut l'Autheur par ses envieux. Ch. IIII. p. 211

L'Autheur va trouver le sieur de Mons, qui luy commet la charge d'entrer en la société. Ce qu'il remonstre à Monsieur le Comte de Soissons. Commission qu'il luy donne. L'Autheur s'adresse à Monsieur le Prince, qui le prend en sa protection. Chap. V. p. 229

Embarquement de l'Autheur pour aller en la Nouuelle France. Nouuelles descouvertures en l'an 1615. Chap. VI. p. 239

Nostre arriuée à Cahaguc. Description de la beauté du pays : naturel des Sauvages qui y habitent, & les incommoditez que nous receusmes. Chap. VII. p. 250

Comment les Sauvages traversent les glaces. Des peuples du petum. Leur forme de viure. Peuples appellez la nation neutre. Chap. VIII. pag. 270

TABLE DES CHAPITRES

contenus en la Seconde Partie.

LIVRE PREMIER.

-  Oyage de l'Autheur en la Nouuelle France avec sa famille. Son arriuée à Québec. Prend possession du pays, au nom de Monsieur de Montmorency. Chap. I. p. 1
- Arriuée des Capitaines du May & Guers en la Nouuelle France. Rencontre d'un vaisseau Rochelais qui se sauua. Lettres de France apportées au sieur de Champlain. Chap. II. p. 7
- Arriuée du sieur du Pont à la Nouuelle France. Le sieur de May mis au Fort. Arriuée des Commis du sieur du Pont à Québec, & ce qui se passa sur ce qu'ils pretendoient. Chap. III. p. 14
- Arriuée du sieur du Pont à Québec & du Canau d'Halard, & du sieur de Caen qui apporte plusieurs despesches. Envoy du pere George à Tadoussac. Dessein du sieur de Caen. Embarquement de l'Autheur pour aller à Tadoussac. Differentes entr'eux. Sur l'arrest de sa Maieste. Magazin de Québecacheué par l'Autheur. Armes pour le fort de Québec. Chap. IIII. p. 19
- L'Autheur fait traualier au fort de Québec. Voye assurée qu'il prépare aux Entrepreneurs des decouvertures. Est expedient d'attirer quelques sauages. Arriuée du sieur Santin commis du sieur Dolu. Reunion des deux sociétés. Chap. V. p. 32
- L'Autheur s'est acquis vne parfaite cognissance aux decouvertures. Aduis qu'il a souuent donnez à Messieurs du Conseil. Des commoditez qui reuindroient de ces decouvertures. Paix que ces sauages traitent avec les Yroquois. Forme de faire la paix entr'eux. Chap. VI. p. 40
- Arriuée du sieur du Pont & de la Ralde avec viures. L'Autheur leur raconte la paix faicté entre les sauages. Lettre du Roy à l'Autheur. Arriuée du sieur de la Ralde à Tadoussac. Ce qui se passa le reste de l'année 1622. & aux premiers mois de 1623. Chap. VII. p. 45
- Arriuée de l'Autheur devant la riuiere des Yroquois. Aduis du Pilote Doublet au sieur de Caen, de quelques Basques retirez en l'ile S. Iean. Plaintes des Sauages accordées. Le meurtrier est pardonné. Ceremonies obseruées en receuant le pardon du Roy de France. Accord entre ces nations sauages & les François. Retour du sieur du Pont en France. L'Autheur fait faire de Nouveaux edifices. Chap. VIII. p. 56

Liure Second.

Monsieur le Duc de Ventadour Viceroy en la Nouuelle France, continuë la Lieutenance au sieur de Champlain. Commission qu'il luy fait expedier. Retour du sieur de Caen de la Nouuelle France Trouble qu'il eut avec les anciens associez. Chap. I. p. 79

Description de l'Isle de terre Neufue. Isles aux Oysseaux. Ramees S. Jean, Enticosty, & de Gaspey. Bonhuenture, Miscou, Baye de Chaleu, avec celle qui enuironne le Golfe S. Laurent, avec les Costes, depuis Gaspey, iusques à Tadoussac, & de là à Québec, sur le grand fleuve S. Laurent. Chap. II. p. 88

Les François sont sollicitez de faire la guere aux Yroquois. L'Auteur enuoye son beau frere aux trois riuieres. Chap. III. p. 119

Mort, & assassinat de Pierre Magnan, François, du chef des Sauvages appellé Reconcilié, & d'autres deux Sauvages. Retour d'Emery de Caen & du Pere l'Allemand à Québec. Necesitez en la Nouuelle France. Chap. IV. p. 127

Guerre declarée par les Yroquois. Assemblée des sauvages. Assassinat de deux hommes appartenans aux François. Recherche de l'Auteur de ce crime. Le meurtrier amené, ce que les Sauvages offrent pour estre alliez avec les François. L'Auteur veut venger ce meurtre. Chap. V. p. 135

Defaus obseruez par L'Auteur au voyage du sieur de Roquemont. Sa preuoyance. Sa resolution contre tout evenement. Le Sauvage Erouachy arriue à Québec. Le recit qu'il nous fit de la punition Divine sur le meurtrier. Erouachy conseille de faire la guerre aux Yroquois. Chap. VI. p. 164

Liure Troisiesme.

RApport du combat faict entre les François & les Anglois, Des François emmenez prisonniers à Gaspey. Retour de nos gens de guerre. Continuation de la disette des viures. Chomina fidele amy des François promet les aduertir de toutes les menées des Sauvages. Comme l'Auteur l'entretient. Chap. I. p. 185

Arriuée de Desdames de Gaspey. Un Capitaine Canadien offre toute courtoisie au sieur du Pont. quelques discours qu'eut l'Auteur avec lui, & ce que firent les Anglois. Chap. II. p. 199

Le sieur de Champlain ayant eu aduis de l'arriuée des Anglois, donne ordre de n'estre surpris, se resould à composer avec eux.

D E S C H A P T R E S.

15

Lettre qu'un Gentil-homme Anglois luy apporte, & sa response. Articles de leur composition. Infidelles François prennent des commoditez de l'habitation. Anglois s'emparent de Québec. Chap. III. pag.

Combat des François avec les Anglois. On fait parler l'Auteur au sieur Emery. Voyage des François pour secourir Québec. Le beau frere de l'Auteur luy conte son voyage. Emery talchoit de seretter. Chap. IV. p. 213

Voyages de quer General Anglois à Québec. Ce qu'il dit au sieur de Champlain. Mauvais dessein de Marsolet. Responce de l'Auteur au General quer. Le General refuse à l'Auteur d'emmener en France deux filles Sauvagelettes par luy instruites en la Foy. Chap. V. p. 241

Le General quer demande à l'Auteur certificat des armes & munitions du fort & de l'habitation de Québec. Mort mal heureuse de Jacques Michel. Plainte contre le General quer. Chap. VI. p. 255

Paxtement des Anglois au port de Tadoussac. General quer craint l'arriuée du sieur de Railly. Arriuée en Angleterre. L'Auteur y va treuer monsieur l'Amiraum de France. Le Roy & le conseil d'Angleterre promettent rendre Québec. Arriuée de l'auteur à Dieppe. Voyage du Capitaine Daniel. Lettre du Revenant perç l'Allemand de la compagnie de Jesus, arrêtée de l'auteur à Paris. Ch. VII. p. 265

Relation du Voyage fait par le Capitaine Daniel de Dieppe, en la Nouvelle France, la présente année 1629. p. 278

A Brége des descouvertures de la Nouvelle France, tant de ce que nous avons descouvert comme aussi les Anglois, depuis les Virgines jus qu'au Freron Dauis, & de ce qu'eux & nous poumons pretendre, suivant le rapport des Historiens qui en ont descrit, que ic rapporte cy dessous, qui feront iuger à vn chacun du tout sans passion. p. 290

e France,
mission
le France
79
Ramees
Baye de
s Costes,
le grand
p. 88
is. L'Au-
p. 119
des Sau-
d'Emery
Nouuelle
p. 127
s. Assas-
de l'Au-
offrent
mettre.
p. 135
lement.
Sauvage
Diuine
rocois.
p. 164

is, Des
gens de
lle amy
usages.
185
n offre
Auteur
p. 199
nglois,
c eux.

TABLE DU TRAITE' de la Marine, & du devoir d'un bon Marinier.

| | |
|---|-------|
| D E la Navigation, | |
| Que les cartes pour la navigation sont necessaires. | p. 17 |
| Comme l'on doit viser de la carte marine, | p. 19 |
| Comme les cartes sont necessaires à la navigation, pour tous Mariniers qui peuvent sçauoir le moyen de les fabriquer pour s'en ayder en figurant les costes & autres choses cy dessus dictes, & la façon como l'on y doit procéder selon la Boutisole des Mariniers. | p. 20 |
| Des accidents qui arrivent à beaucoup de nauigateurs pour ce qui est des estimes, de quoy on ne se donne gaudi. | p. 24 |
| Premier que rapporter les diverses estimes l'on verravne chose remarquable de la prudencie des Diens des mayens qu'il a donné aux hommes pour eviter les perils de la plus part des nauigations qui se trouvent aux longitudes, puisqu'il n'y a point de reigle bien assentée, non plus qu'en l'estime du marinier. | p. 27 |
| Comme l'on doit dresser la table des estimes de iour en iour au paster iournal. | p. 36 |
| S'ensuit comme l'on peut sçauoir si vn pilote a bien fait son estime, & pointer la carte. | p. 38 |
| De pointer la carte. | p. 40 |
| Autre maniere d'estimer & arrester le point sur la carte. | p. 44 |
| Autre maniere d'estimer que font beaucoup de nauigateurs | p. 46 |
| Autre maniere de pointer apres l'estime faicte. | p. 47 |
| Autre maniere d'estimer, que l'ay veu pratiquer parmy aucuns Anglois bons nauigateurs, qui m'a semblé fort feure au respect des estimes que l'on fait ordinairement. | p. 49 |
| Autre maniere de sçauoir le lieu où se trouve vn vaisseau cinglant par quelque vent que ce soit. | p. 53 |
| Autre façon d'estimer par fantaisie. | p. 54 |

F I N.

RE

p. 12
p. 19
us Mari-
aydor; en
acomo
p. 20
ur ce qui
p. 24
hose re-
nné ant
ne qui se
ffentée,
p. 27
ir au pa-
p. 36
eitme,
p. 38
p. 40
p. 44
p. 46
p. 47
ans an-
ect des
p. 49
inglant
p. 53
P. 54

LES VOYAGES DU SIEVR DE CHAMPLAIN.

LIVRE PREMIER

*Eſtendue de la nouuelle France, & la bonté de ſes terres.
Sur quoy fondé le deſſein d'établir des Colonies à la
nouuelle France Occidentale. Fleuves, lacs, eſtangs,
bois, prairies, & Iſles de la nouuelle France, ſa fer-
tilité, ſes peuples.*

CHAPITRE PREMIER.



Es trauaux que le Sieur de Champlain a ſoufferts aux descouvertes de plusieurs terres, lacs, riuières, & iſles de la nouuelle France depuis vingt-sept ans, ne luy ont point fait perdre courage pour les difficultez qui ſ'y font rencontrées: mais au contraire les perils & hazards qu'il y a courus, le luy ont redoublé, au lieu de l'en destourner: & ſur tout, deux puiffantes

raifons qui
ont porté
l'Auteur à
retournez
en la nou-
elle France.

A

2 LES VOYAGES DU SIEVR
considerations l'ont fait resoudre d'y faire de nou-
veaux voyages. La premiere, que souz le regne du
Roy Louis le Juste , la France se verra enrichie &
accreue d vn païs dont l'estendue excede plus de seize
cents lieuës en longueur , & de largeur près de cinq
cents. La seconde, que la bonté des terres , & l'utilité
qui s'en peut tirer , tant pour le commerce du dehors ,
que pour la douceur de la vie au dedans , est telle , que
l'on ne peut estimer l'avantage que les François en au-
ront quelque iour , si les Colonies Françaises y estans
establies , y sont protegées de la bien-veillance & au-
thorité de sa Majesté.

C Ces nouvelles descouvertes ont causé le dessein d'y
faire ces Colonies , lesquelles quoys que d'abord elles
ayent esté de petite consideration , néanmoins par
succession de temps , au moyen du commerce , elles
égalent les ESTATS des plus grands Rois. On peut met-
tre en ce rang plusieurs villes que les Espagnols ont
edifiées au Pérou , & autres parties du monde depuis
six vingts ans en ça , qui n'estoient rien en leur principe . L'Europe peut rendre tel moignage de celle de
Venise , qui estoit à son commencement vne retraite
de pauures pêcheurs . Gennes , l'une des plus superbes
villes du monde , edifiée dedans vn païs enuironné de
montagnes , fort desert , & si infertile , que les habitans
sont contraints de faire apporter la terre de dehors
pour cultiver leurs jardinages d'alentour , & leur mer
est sans poisson . La ville de Marsaille , qui autrefois
n'estoit qu'un marescage , enuironné de collines &
montagnes assez fascheuses , néanmoins par succef-
sion de temps a rendu son territoire fertile , & est de-

Bicoques
accreues en
grandes vil-
les

ueuë fameuse, & grandement marchande. Ainsi plusieurs petites Colonies ayans la commodité des ports & des havres, se sont accreusés en richesses & réputation.

Il se peut dire aussi, que le pays de la nouuelle France est vn nouveau monde, & non vn royaume, beau en toute perfection, & qui a des situations tres-commodes, tant sur les riuages du grand fleuve Saint Laurent (l'ornement du pays) qu'és autres riuieres, lacs, estangs, & ruisseaux, ayant vne infinité de belles illes accompagnées de prairies & bocages fort plaisans & agreables, où durant le Printemps & l'Esté se voit vn grand nombre d'oiseaux, qui y viennent en leur temps & saison: les terres tres-fertiles pour toutes sortes de grains, les pастurages en abondance, la communication des grandes riuieres & lacs, qui sont comme des mers traversant les contrées, & qui rendent vne grande facilité à toutes les descouvertes, dans le profond des terres, d'où on pourroit aller aux mers de l'Occident, de l'Orient, du Septentrion, & s'estendre iusques au Midy.

Le pays est rempli de grandes & hautes forestz, peuplé de toutes les mesmes sortes de bois que nous avons en France; l'air salubre, & les eaux excellentes sur les mesmes parallelles d'icelle: & l'utilité qui se trouuera dans le païs, selon que le Sieur de Champlain espere le repreſenter, est assez ſuffisant pour mettre l'affaire en conſidération, puis que ce pays peut produire au ſervice du Roy les mêmes aduantages que nous avons en France, ainsi qu'il paroiftra par le diſcours ſuivant.

Les peuples
sont diffé-
rés en leurs
mœurs, &
formes de
vies.

Dans la nouvelle France y a nombre infinité de peuples sauvages, les vns sont sédentaires amateurs du labourage, qui ont villes & villages fermés de palissades, les autres errants qui vivent de la chasse & pêche de poisson, & n'ont aucune connoissance de Dieu. Mais il y a esperance que les Religieux qu'on y a menez, & qui commencent à s'y établir, y faisant des Séminaires, pourront en peu d'années y faire de beaux progrès pour la conversion de ces peuples. C'est le principal soin de sa Majesté, laquelle tenat les yeux au ciel, plutost que les porter à la terre, maintiendra, s'il luy plaist, ces entrepreneurs, qui s'obligent d'y faire passer des Ecclesiastiques, pour traauiller à ceste sainte moisson, & qui se proposent d'y établir vne Colonie, comme estant le seul & unique moyen d'y faire recognoistre le nom du vray Dieu, & d'y établir la Religion Chrestienne, obligeant les François qui y passeront, de traauiller au labourage de la terre, auant toutes choses, afin qu'ils ayent sur les lieux le fondement de la nourriture, sans estre obligez de le faire apporter de France: & cela estant, le pays fournira avec abondance, tout ce que la vie peut souhaiter, soit pour la nécessité, ou pour le plaisir, ainsi qu'il sera dit cy-après.

Chasse aux
oiseaux.

Si on desire la vannerie, il se trouvera dans ces lieux de toutes sortes d'oiseaux de proye, & autant qu'on en peut desirer: les faucons, gerfauçs, sacres, tiercelets, esperuiers, autours, esmerillons, mouschets, de deux sortes d'aigles, hiboux petits & grands, ducs grands, outre l'ordinaire, pies griesches, piuerts, & autres sortes d'oiseaux de proye, bien que rares au respect des

DE CHAMPLAIN.

autres, d'un plumage gris sur le dos, & blanc souz le ventre, etans de la grosseur & grandeur d'une poule, ^{Oiseaux d'estrange epeece.} ayans vn pied comme la ferme d'un oiseau de proye, duquel il prend le poisson : l'autre est comme celuy d'un canard, qui luy sert à nager dans l'eau lors qu'il sy plonge pour prendre le poisson: oiseau qu'on croit ne s'estre veu ailleurs qu'en la nouvelle France.

Pour la chasse du chien couchant, les perdrix ^{Chasse du chien.} sy troquent de trois sortes ; les vnes sont vrayes gelinotes, autres noires, autres blanches, qui viennent en hiver, & qui ont la chair comme les ramiers, & d'un tres-excellent goust.

Quant à l'autre chasse du gibbier, il y abonde gran- ^{Dugibbier} de quantité d'oiseaux de riucre, de toutes sortes de canards, sarcelles, oyse blanches & grises, ourardes, petites oyse, beccasses, becassines, alloüettes grosses & petites, pluviuers, berons, gruës, cygnes, plongeons de deux ou trois façons, pouilles d'eau, huarts, courlicux, griues, mauves blanches & grises ; & sur les cotes & riuages de la mer, les cormorans, marmettes, perroquets de mer, pies de mer, apois, & autres en nombre infiny, qui y viennent selon leur saison.

Dans les bois, & en la contrée où habitent les Hi- ^{Bestes qui se trouvent es bois.} roquois, peuples de la nouvelle France, il se trouve un nombre de coqs d'Inde sauvages, & à Quebec quantité de tourtres tout le long de l'Esté, merles, fauuis, alloüettes de terre, autres sortes d'oiseaux de divers plumes, qui font en leur saison de tres-doux ramages. Après ceste sorte de chasse, y en a vne autre non moins plaisante & agreable, mais plus penible, y ayat audit pays des renards, loups communs, & loups cer-

6

LES VOYAGES DU SIEVR

viers, chats sauvages, porcs-espics, castors, rats mus-
quez, loutres, martres, fouines, especes de blereaux,
lapins, ours, cislans, cerfs, dainx, caribous de la gran-
deur des asnes sauvages, chevreux, escurieux volland,
& autres, des hermines, & autres especes d'animaux
que nous n'auons pas en Francé. On les peut chasser,
soit à l'affus, où au piege, par huées dans les illes ou illes
vont le plus souuent, & comme ils se jettent en l'eau
entendant le bruit, on les peut tuer aisement, & ainsi
que l'industrie de ceux qui voudront y prendre le
plaisir, le fera voir.

Si on aime la pesche du poisson, soit avec les lignes,
filets, parcs, nasses, & autres insinuations, les riuieres,
ruisseaux, lacs, & estangs sont en tel nombre que l'on
peut desirer, y ayant abondance de saumons, truittes
tres-belles, bonnes & grandes de toutes sortes, esur-
geons de trois grandeurs, alofes, bars fort bons, & tel
le trouue qui pese vingt liures : carpes de toutes sor-
tes, dont y en a de tres-grandees; & des brochets, au-
cuns de cinq pieds de long, barbus qui sont sans es-
caille, de deux à trois sortes grands & petits : poisson
blanc d'un pied de long; poisson doré, esplan, tan-
che, perche, tortue, loups marins, dont l'huile est forte
bonne, mesme à frite, mardouins blancs, & beaucoup
d'autres que nous n'auons pas. On ne se trouve auant de-
dans nos riuieres & estangs. Toutes ces especes de
poissons se trouuent dans le grand fleuve Saint Laurent : & d'avantage, molluës & baleines se pescsent
tout le long des costes de la nouvelle France presque
en toute saison.

Ainsi de là on peut juger le plaisir que les François

auront en ces lieux y estans habituez, viuans dans vne vie douce & tranquille, avec toutte liberte de chasser, pêcher, se loger & s'accommoder selon sa volonté, y ayans de quoy occuper l'esprit à faire bastir, défricher les terres, labourer des iardinages, y planter, enter, & faire pepinieres, semer de toutes sortes de grains, racines, legumes, sallades, & autres herbes potageres, en telle estendue de terre, & en telle quantité que l'on voudra. La vigne y porte des raisins assez bons, bien qu'elle soit sauvage ; laquelle estant transplantée, & labourée, portera des fruits en abondance. Et celuy qui aura trente arpents de terre défrichée en ce pays là, avec vn peu de bestail, la chasse, la pêche, & la traite avec les Sauuages, conformément à l'establi sement de la Compagnie de la nouuelle France, il y pourra viure luy dixiesme, aussi bien que ceux qui auroient en France quinze à vingt mil liures de rente.

Que les Rois & grands Princes doivent estre plus soigneux d'augmenter la cognissance du vray Dieu, & accroistre sa gloire parmy les peuples barbares, que de multiplier leurs Estats. Voyages des François faisés Terres neuves depuis l'an 1504..

CHAPITRE II.

Ils palmes & les lauriers les plus illustres que les Rois & les Princes peuvent acquerir en ce monde, est que mesprisans les biens temporels, porter leur desir à acquerir les spirituels : ce qu'ils ne peuvent faire plus

vtilement , qu'en attirant par leur traueil & perte yn
nombre infiny d'ames sauages (qui vivent sans foy,
sans loy, ny cognoscance du vray Dieu) à la profes-
sion de la Religion Catholique, Apostolique & Ro-
maine. Car la prise des forteresses, ny le gain des ba-
tailles, ny la conqueste des pays, ne sont rien en cōpa-
raison ny au prix de celles qui se preparent des coro-
nnes au ciel, si ce n'est contre les Infideles , où la guerre
est non seulement necessaire, mais iuste & sainte, en
ce qu'il y va du salut de la Chrestienté , de la gloire de
Dieu, & de la defense de la foy, & ces traux sont de
foy loüables & tres recommandables, outre le com-
mandement de Dieu , qui dit , *Que la conuerzion d'un
infidele vaut mieux que la conqueste d'un Royaume.* Et si
tout cela ne nous peut esmouuoir à rechercher les
biens du ciel aussi passionnément du moins que ceux
de la terre , d'autant que la conuoitise des hommes
pour les biens du mondē est telle, que la plus-part ne
se soucient de la conuerzion des infideles , pourueu
que la fortune corresponde à leurs desirs, & que tout
leur vienne à souhait. Aussi est-ce ceste conuoitise qui
a ruiné , & ruine entierement le progrez & l'aduance-
ment de ceste sainte entreprise , qui ne seist encores
bien auancee , & est en danger de succomber , si sa
Majestē n'y apporte vn ordre tres-saint, charitable,
& juste , comme elle est , & qu'elle mesme ne prenne
plaisir d'entendre ce qui se peut faire pour l'accroisse-
ment de la gloire de Dieu , & le bien de son Estat , re-
poussant l'envie qui se met par ceux qui deuroient
maintenir ceste affaire, lesquels en cherchent plustost
la ruine que l'effet.

DE CHAMPLAIN.

Ce n'est pas chose nouvelle aux François d'aller par mer faire de nouvelles conquestes : car nous sçauons assez que la descouverte des Terres neufues, & les entreprises genereuses de mer ont esté commençées par nos deuanciers.

Ce furent les Bretons & les Normands, qui en l'an 1504. descouirirent les premiers des Chrestiens, le grand Banc des Moluques, & les Isles de Terre neufue, ainsi qu'il se remarque es histoires de Niflet, & d'Antoine Maginus.

Voyages
des Bretons
& Normans.

Il'est aussi tres-certain que du temps du Roy François premier en l'an 1523. il enuoya Verazzano Florentin descourir les terres, costes, & havres de la Floride, comme les relations de ses voyages font foy : où après auoir recognu depuis le 33. degré, iusques au 47. de pays, ainsi comme il pensoit s'y habituer, la mort luy fit perdre la vie avec ses dessins.

Du depuis, le même Roy François, à la persuasion de Messire Philippes Chabot Admiral de France, dépech'a Iacques Cartier, pour aller descouvrir nouuelles terres: & pour ce sujet il fit deux voyages es années 1534. & 35. Au premier il descouurit l'isle de Terre neufue, & le golphe de Saint Laurent; avec plusieurs autres Isles de ce golphe; & eust fait davantage de progrés, n'eust esté la liaison rigoureuse qui le presla de l'en reuenir. Ce Iacques Cartier estoit de la ville de Saint Malo, fort entendu & experimenté au faict de la marine, autant qu'autre de son temps: aussi Saint Malo est obligée de conseruer sa memoire, tout son plus grand desir estant de descouvrir nouuelles terres: & à la sollicitation de Charles de Mouy sieur de la

Voyages
de Jacques
Cartier.

Mailleres, lors Vice-Admiral, il entreprint le mesme voyage pour la deuxiesme fois : & pour venir à chef de son dessein, & y faire jeter par sa Majesté le fondement d'yne Colonie, afin d'y accroistre l'honneur de Dieu, & son authorité Royale, pour cét effect il donna ses commissions, avec celle dudit sieur Admiral, qui auoit la direction de cét embarquement, auquel il contribua de son pouuoir. Les commissions expediées, sa Majesté donna la charge audit Cartier, qui se met en mer avec deux vaisseaux le 16. May 1535.

Le Roy dōne la charge de la flotte à Cartier.

Arrivee de Cartier au golfe de St. Laurent.

Isle d'Orléans.

Isle de Sainte Croix.

Riuiere de St. Charles.

Grandsault de St. Louis.

De là ledit Cartier alla à mont ledit fleuve quelques soixante lieues, iusques à vn lieu qui s'appelloit de son temps Ochelaga, & qui maintenant s'appelle Grand-Sault saint Louis, lesquels lieux estoient habitez de Sauuages, qui estans sedentaires, cultiuoient les terres. Ce qu'ils ne font à present, à cause des guerres qui les ont fait retirer dans le profond des terres.

Cartier ayant recognu, selon son rapport, la difficulté de pouoir passer les Sauts, & comme estant im-

possible, s'en retourna où estoient ses vaisseaux, où le temps & la saison le presserent de telle façon, qu'il fut constraint d'hyuertner en la riuiere Sainte Croix, en vn endroit où maintenant les Peres Iesuites ont leur demeure, sur le bord d'vne autre petite riuiere qui se descharge dans celle de Sainte Croix, appellée la riuiere de Iacques Cartier, comme ses relatiōs font foy.

Rivière de
Jacques
Cartier,

Cartier receut tant de mescontentement en ce voyage, qu'en l'extreme maladie du mal de scurbut, dont ses gens la plus-part moururent, que le printemps reuenu il s'en rctourna en France assez triste & fasché de ceste perte, & du peu de progrés qu'il simaginoit ne pouuoit faire, pensant que l'air estoit si contraire à nostre naturel, que nous n'y pourrions viure qu'avec beaucoup de peine, pour auoir esprouué en son hyuernement le mal de scurbut, qu'il appelloit mal de la terre. Ainsi ayant fait sa relation au Roy, & audit Sieur Admiral, & de Mailleres, lesquels n'approfondirent pas ceste affaire, l'entreprise fut infructueuse. Mais si Cartier eust peu iuger les causes de sa maladiē, & le remede salutaire & certain pour les cuiter, bien que luy & ses gens receurent quelque soulagement par le moyen d'vne herbe appellée *aneda*, comme nous avons fait à nos despens aussi bien que luy, il n'y a point de doute que le Roy dès lors n'auroit pas negligé d'assister ce dessein, comme il auoit desja fait: car en ce temps là le pays estoit plus peuplé de gens sedentaires qu'il n'est à present: qui occasionna sa Majesté à faire ce second voyage, & poursuivre ceste entreprise, ayant vn sainct desir d'y enuoyer des peuplades. Voila ce qui en est arriué.

La plus-
part de ses
génormes.

S'en retira
en France.

Mal de scur-
but fréquent
aux Indes.



D'autres que Cartier eussent bien peu entreprendre ceste affaire, qui ne se furent si promptement estonnez, & n'eussent pour cela laisse de poursuivre l'entreprise, estant si bien commengée. Car à dite vray, ceux-la qui ont la conduite des descouvertures, sont souuentefois ceux qui peuvent faire cesser vn loüable dessin, quand on s'arreste à leurs relations; car y adioustant foy, on le iuge comme impossible, ou tellement traueisé de difficultez, qu'on n'en peut venir à bout qu'avec des despenses & difficultez presque insupportables. Voila le sujet qui a empesché dès ce temps là que ceste entreprise sortist effect: outre que dans vn Estat se presentent quelquefois des affaires importantes, qui sont que celles-cy se negligent pour vn temps: ou bien que ceux qui ont bonne volonté de les poursuivre, viennent à mourir, & ainsi les années se passent sans rien faire.

Relations
qui empes-
chent la
poursuite
de ce bon
dessein.

*Voyage en la Floride souz le regne du Roy Charles IX.
par Jean Ribaud. Fit bastir vn Fort, appellé le Fort de Charles, sur la riuiere de May. Albert Capitaine qu'il y laisse, demeure sans viures, & est tué des soldars. Sonneramenez en Angleterre par vn Anglois. Voyage du Capitaine Laudonniere. Count risqué a estre tué des siens: en fait pendre quatre. Est presé de famine. Recompense de l'Empereur Charles V. à ceux qui firent la descouverte des Indes. François chassé de la riuiere de May par les Espagnols. Attaquent Laudonniere. François tuez, & pendus avec des escripteaux.*

CHAPITRE III.

Sous le regne du Roy Charles IX, & à la poursuite de l'Admiral de Chastillon, Jean Ribaud se met en mer le 18. Fevrier 1562, avec deux vaisseaux equipez de ce qui luy estoit nécessaire pour aller jeter les fondemens d'une Colonie. Passant par les Isles du golphe de Mexique, vint ranger la côte de la Floride, où il recognut une riviere, qu'il appella la riviere de May, & y fit edifier un fort, qu'il nomma du nom de Charles, y laissant pour y commander le Capitaine Albert, fourny & muny de tout ce qu'il iugeoit estre nécessaire. Cela fait, il met la voile au vent, & s'en retourna en France le 20. de Juillet, & fut près de six mois à son voyage.

Voyage de
Jean Ribaud,

Son retour
en France

Cependant le Capitaine Albert ne se soucie de faire défricher les terres, pour ensemencer & cuiter les nécessitez, mangent leurs viutes sans y apporter l'ordre nécessaire en telles affaires : ce que faisant, ils se trouuerent courts de celle façon, que la disette fut extrême. Sur ce, les soldats & autres qui estoient souz son obéissance, ne voulans luy obeir, en fit pendre un pour un bien petit sujet, ce qui fut cause que quelques iours après la mutinerie s'y esmeut si violente, & la desobéissance fut telle, qu'ils tuerent leur chef, & en estouerent un autre, appellé Nicolas Barré, homme de conduite. Et voyans que nul secours ne leur vendit de France, ils firent edifier une petite batque pour s'y en retourner, & se mettent en mer avec fort peu de viures. L'histoire dit que la famine fut si cruelle, qu'ils

Albert Ca-
pitaine tué.

LES VOYAGES DU SIEVR

Voyage ex-
treme, qui
leur faisoit
perir de
peur com-
pagnons.
mangerer vn de leurs compagnons. Mais Dieu ayant
pitie de ceste troupe miserable, leur fit tant de grace,
qu'ils furent rencontrez d'un Anglois, qui les secou-
rut & emmena en Angleterre, ou ils se rafraischirent.

Voila le peu de soin que l'on eut à les secourir, pour les
guerres qui estoient entre la France & l'Espagne.

Cependant c'estoit vne grande cruauté de laisser
mourir des hommes de faim, & reduits à tel poinct
que de s'entre-manger, faute d'enuoyer vne petite
barque au risque de la mer, qui les pouuoit secourir.
Ce fut vn retardement pour la Colonie, & vn presage
d'une plus mauuaise fin, puis que le commencement
avoit esté mal conduit en toutes choses.

La paix se fait entre la France & l'Espagne, qui don-
ne loisir de faire nouveaux desleins & embarquemens.

Voyage du
Capitaine
Laudonniere
l'an 1564.
Ledit Sieur Admiral de Chastillon fit equipper d'aut-
res vaisseaux souz la charge du Capitaine Laudon-
niere, qui fut accommodé de toutes choses pour sa
peuplade. Il partit le 22. d'Auril 1564. & arriua à la co-
ste de la Floride par le 32. degré, au lieu de la riuerie
de May, où cestant, & ayant mis tous ses compagnons à
terre, & autres commoditez, il fit edifier vn fort, qu'il
nomma la Caroline.

Pendant le temps que les vaisseaux estoient en
ce lieu, se firent des conspirations contre Laudon-
niere, qui furent descouvertes : & toutes choses remis-
ses, Laudonniere se delibera de renuoyer les vaisseaux
en France, & laissa pour y commander le Capitaine
Bourdet, lequel singlant en haute mer pouracheuer
son voyage, laissant là Laudonniere, avec ses compa-
gnons, partie desquels se mutinerent de telle façon,

Retourne
en France.

qu'ils menacerent de faire mourir leur Capitaine, fil
ne leur permettoit d'aller rauager vers les Isles des
Vierges, & Sainte Dominique, force luy fut leur per-
mettre, & donner congé. Ils se mettent en mer en vne
petite barque, font quelque proye sur les vaisseaux
Espagnols, & après qu'ils eurent bien couru toutes
ces Isles, ils furent contraints s'en retourner au fort de
la Caroline, où estans arrivez, Laudonniere fit pren-
dre quatre des principaux seditieux, qui furent ex-
ecutez à mort. En suite de ces malheurs, les viures ve-
nans à leur manquer, ils souffrirent beaucoup iusques
en May, sans auoir aucun secours de France; & estans
contraints d'aller chercher des racines dans les bois
l'espace de six sepmaines, en fin ils se resolurent de ba-
stir vte barque pour estre preste au mois d'Aoust, &
avec icelle retourner en France.

Cependant la famine croissoit de plus en plus, &
ces hommes deuenoient si foibles & debiles, qu'ils ne
pouuoient presque paracheuer leur traueil; qui les oc-
casionna d'aller chercher à viure parmy les Sauuages,
qui les traittoient fort mal, leur suruendant les vi-
ures beaucoup plus qu'ils ne valloient, se riens & mo-
quans des François, qui ne souffroient ces moqueries
qu'à regret. Laudonniere les appaisoit le plus doucen-
tement qu'il pouuoit: mais quoy qu'il en fust, il fallut
auoir la guerre avec les Sauuages, pour auoir de quoy
se substanter, & firent si bien qu'ils recouurent du
ble d'Inde, qui leur donna courage de paracheuer
leur vaisseau: cela fait, ils se mirent à ruiner & démolir
le fort, pour s'en retourner en France. Comme ils
estoient sur ces entre-faites, ils apperceurent quatre

Laudonniere
courriques
d'estre iud
des siens.

En faire pe-
dre quatre.

Famine extrême.

Se frotter
sur des blés
d'Inde.

voiles; & craignans au commencement que ce ne furent Espagnols, en fin ils furent recognus estre Anglais, lesquels voyans la nécessité des François, les assisterent de commoditez, & mēsmes les accommoderent de leurs vaisseaux. Ceste courtoisie remarquable fut faite par le chef de cet embarquement, qui s'appelloit Iean Hanubins. Les ayant accommodez au mieux qu'il peut, leue les anches, met à la voile, pour paracheuer le dessein de son voyage.

Comme Laudonniere estoit prest de s'embarquer avec ses compagnons, il apperceut des voiles en mer; & estant en impatience de sçauoir qui ils estoient, on recognut que c'estoit le Capitaine Ribaus, qui venoit donner secours à Laudonniere. Les resioussances de part & d'autre furēt grādes, voyas renaistre leur esprance, qui sembloit auparavant estre du tout perdue, mais fort faschez d'auoir fait démolir leur fort. Ledit Ribaus fit entēdre à Laudonniere que plusieurs mauvais rapports auoient esté faits de luy, ce qu'il reconnoissoit estre faux, & eust eu sujet de faire ce qui luy estoit commandé, sil en eust esté autrement.

C'est tousiours l'ordinaire que la vertu est opprimée par la mesdilance des meschans, qui en fin les fait reconnoistre pour tels, & mesprisez d'un chacun: l'on sçait aslez combien cela a apporté de troubles aux conquestes des Indes, tant envers Christofle Colomb, que depuis cōtre Ferdinand Cortais, & autres, qui blasmez à tort, se iustifierent en fin devant l'Empereur. C'est pourquoi l'on ne doit adiouster foy legerement, premiēt que les choses n'ayent esté bien examinées, reconnoissant tousiours le mérite & la valeur des gene-

Sont soula-
gez des An-
glois en
leur retour.

reux courages, qui se sacrifient pour Dieu, leur Roy & leur patrie, comme firent ceux-cy, qui estans reconnus de l'Empereur, malgré l'envie, les honora de biens, & de belles & honorables charges, pour leur donner courage de bien faire, à d'autres l'envie de les imiter, & au meschant de s'amender.

l'Empereur Charles V. reconnoist la valeur de ceux qui firent la decouverte des Indes,

Cependant que Laudonniere & Ribaud estoient à consulter pour faire décharger leurs viures, voicy que le 4. Septembre 1565, l'on apperceut six voiles, qui sembloient estre grands vaisseaux, & furent reconnus pour estre Espagnols, qui vinrent mouiller l'ancre à la rade où les quatre vaisseaux de Ribaud estoient, assurant les François de leur amitié: & reconnoissans que partie des soldats estoient à terre, ils tirerent des coups de canon sur les nostres: qui fit qu'estans avec peu de force, couperent le cable sur les écubiers, & mettent à la voile: ce que font aussi les Espagnols, qui les chassent tous le lendemain. Et comme nos vaisseaux estoient meilleurs voliers qu'eux, ils retournèrent à la côte, prennent port à vne riuere distante de huit lieues du fort de la Caroline, & nos vaisseaux retournèrent à la riuere de May. Cependant trois des vaisseaux Espagnols estoient venus à la rade, où ils firent descendre leur infanterie, viures, & munitions.

Le Capitaine Ribaud, contre l'aduis de Laudonniere, qui lui representoit les inconveniens qui pouvoient arriver, tant pour les grands vents qui regnoient ordinairement en ce temps là, que pour autre sujet, quoy que ce soit un traict d'opiniastre, ne voulant faire qu'à sa volonté, sans conseil, chose tres-mauuaise en telles affaires, il se delibera de voir l'Espagnol, &

Espagnols chassent les François de leur côte,

Mais la re-Espagnol.

le combattre à quelque prix que ce fust. A cet effet il fit équiper ses vaisseaux d'hommes, & de tout ce qui luy estoit nécessaire, s'embarqua le 8. Septembre, laissant les siens fort incommodez de toutes choses, & Laudonnier assez malade, qui ne laisseoit pas de donner courage tant qu'il peut à ses soldats, & les exhorter à se fortifier au mieux qu'ils pourroient, pour résister aux forces de leur ennemy, lequel se mit en état de venir attaquer Laudonnier le 10. Septembre, auquel temps il fit vne pluye fort violente, & si continue, que les nostres fatiguez d'estre en sentinelles, se retirerent de leur faction, croyans aussi que les ennemis ne viendroient durant vn temps si mauvais & impetueux. Quelques-vns allans sur le rampart apperçueans les Espagnols venir à eux, crient *alarme, alarme, l'ennemy vient.* A ce cry Laudonnier se met en état de les attendre, & encourage les siens au combat, qui voulurent soustenir deux bresches qui n'éstoient encors remparées: mais enfin ils furent forcés, & tuez. Laudonnier voyant ne pouuoit plus soustenir, en esquiuât pena estre tue, & se sauua dans les bois avec les Sauuages, où il trouua nombre de ses soldats, qu'il r'allia avec beaucoup de peine. S'acheminant par des palus & marescages difficiles, fait tant qu'il arriue à l'entrée de la riuiere de May, où estoit vn vaisseau, y commandante vn Nepucu du Capitaine Ribaus, qui n'auoit peu gaigner que ce lieu, pour la grande tourmente. Les autres vaisseaux furent perdus à la coste, comme aussi plusieurs soldats & mariners, Ribaus pris, avec beaucoup d'autres, qu'ils furent mourir cruellement & inhumainement; & en pendu-

Espagnols
vienent &
attaquer Lau-
donnier.

François
tuez, & hō
glement
traitez.

DE CHAMP-LAIN.

rent aucunz, avec vn escriteau sur le dos , portant ces mots: *Nous n'auons pas fait pendre ceux-cy comme François, mais comme Lutheriens, ennemis de la foy.* escriteau mis sur le dos des François,

Laudonnier voyant tant de desastres , delibere sen retourner en France, le 25. Septembre 1565. Il fait leuer les anchres, met souz voile le 11. de Nouembre, & arriuue proche de la coste d'Angleterre, où se trouuant malade, se fit mettre à terre pour recouurer sa sante, & de là venir en France faire son rapport au Roy. Ce- pendant les Espagnols se fortifient en trois endroits, pour s'asseurer contre tout eunement. Nous ver- rrons au chapitre suivant le chastiment que Dieu ren- dit aux Espagnols, pour l'injustice & cruauté dont ils vferent enuers les François.

Le Roy de France dissimule pour vn temps l'iniure qu'il re- ceut des Espagnols en la cruauté qu'ils exercerent envers les François. La vengeance en fut reseruée au sieur Che- valier de Gourgues. Son voyage : son arriuée aux costes de la Floride. Est assailli des Espagnols, qu'il défait, & les traite comme ils auoient fait les François.

CHAPITRE IIII.

E Roy sachant l'iniustice & les ignomi- nies faites aux François ses subiects par les Espagnols, comme i'ay dit cy dessus, eut raison d'en demander justice & satis- faction à Charles V. Empereur & Roy d'Espagne, comme estant vn outrage fait au priudice de ce que les Espagnols leur auoient promis, de ne les inquieter

Le Roy de-
mande in-
tice à l'Em-
pereur du
massacre de
ses subiects.

LES VOYAG' S DV SIEVR
 ny molester en la conseruation de ce qu'auec tant de
 trauail ils s'estoient acquis en la nouvelle France , sui-
 uant les commissions du Roy de France leur maistre ,
 que les Espagnols n'ignoroient point ; & neantmoins
 les firent mourir ainsi ignominieusement , souz le pre-
 texture specieux qu'ils estoient Lutheriens , à leur dire ,
 quoys qu'ils fussent meilleurs Catholiques qu'eux , sans
 hypocrisie , ny superstition , & initiez en la foy Chre-
 stienne plusieurs siecles deuant que les Espagnols .

Sa Majesté dissimula ceste offensç pour vn temps ,
 pour auoir les deux Coronnes quelques differents à
 vuidre auparavant , & principalement avec l'Empe-
 reur , qui empescha que l'on ne tirast raison de telles
 inhumanitez .

Mais comme Dieu ne delaissé iamais les siens , & ne
 laisse impunis les traitemens barbares qu'on leur fait
 souffrir , ceux - cy furent payez de la mesme monnoye
 qu'ils auoient payé les François .

Voyage du Cheualier de Gourgues l'an 1567.
 Car en l'an 1567. se presenta le braue Cheualier de
 Gourgues , qui plein de valeur & de courage , pour-
 venger cet affront fait à la nation Françoise ; & reco-
 gnoissant qu'aucun d'entre la Noblesse , dont la Fran-
 ce foisonne , ne s'offroit pour tirer raison d'une telle
 iniure , entreprint de le faire . Et pour ne faire cognoi-
 stre du commencement son dessin , fit courir le bruit
 qu'un embarquement se faisoit pour quelque exploït
 qu'il vouloit faire en la coste d'Afrique . Pour ce sujer
 nombre de matelots & soldats s'assemblent à Bour-
 dcaus , où se faisoit tout l'appareil de mer : il se pour-
 aicut & fournit de toutes les choses qu'il jugea estre
 necessaires en ce voyage .

Son embarquement se fit le 23. Aoust de la mesme année en trois vaisseaux, ayant avec luy 150 hommes. Etant en mer, il relascha à la coste d'Afrique, soit pour se rafraischir, ou autrement, mais ce ne fut pas pour long temps: car incontinent il fit voile, & fait publier par quelques siens amis affidez, qu'il auoit changé son premier dessein en vn autre plus honorable que celuy de la coste d'Afrique, moins perilleux, & plus facile à executer: & au lieu où il auoit relasché, il eut aduis que ce qu'il disoit desplaisoit à plusieurs des siens, qui croyoient que le voyage estoit rompu, & qu'il faudroit sen retourner sans rien faire: toutesfois ils auoient tous grand desir de tenter quelque autre dessein.

Dissimula
son dessein.

Le Sieur de Gourgues sçachant la volonté de ses compagnons, qui ne perdoient point courage, & étant assuré de son equipage, trouua à propos d'assembler son conseil, auquel il fit entendre la raison pourquoy il ne pouuoit executer ce qu'il auoit entrepris, qu'il ne falloit plus songer à ce dessein: mais aussi que de retourner en Frâce sans auoir rien fait, il n'y auoit point d'apparence. Qu'il sçauoit vne autre entreprise non moins glorieuse que profitable, à des courages tels qu'ils en auoit en ses vaisseaux, & de laquelle la memoire seroit immortelle, qui estoit vn exploit des plus signalez quise puisse faire: chaquin brusloit d'ardeur & de desir de voir l'effet de ce qu'il disoit; & leur fit entendre que s'il estoit bien assisté en ceste louable entreprise, il se sentiroit fort glorieux de mourir en l'excutant. Et voulant ledit Sieur de Gourgues leur declarer son dessein, les ayant tous fait assembler, parla ainsi.

Le declare
aux sieurs.

La remonstrace qu'il
 Mes compagnons & fideles amis de ma fortune,
 vous n'estes pas ignorans combien je cheris les braues
 courages comme vous, & l'avez assez tenu moigné par
 la belle resolution que vous avez prise de me suiure
 & assister en tous les perils & hazards honorables que
 nous aurons à souffrir & essuyer, lors qu'ils se presen-
 teront devant nos yeux, & l'estat que ic fais de la con-
 seruation de vos vies ; ne desirant point vous embar-
 quer au risque d'yne entreprise que ic scaurois réussir
 à vne ruine sans honneur : ce seroit à moy vne trop
 grande & blasnable temerité , de hazarder vos per-
 sonnes à vn dessein d'un accez si difficile ; ce que ic ne
 croys pas estre, bien que i'aye employé vne bonne par-
 tie de mon bien & de mes amis, pour equiper ces vaif-
 seaux, & les mettre en mer, etant le seul entrepreneur
 de tout le voyage. Mais tout cela ne me donne pas
 tant de sujet de m'affliger , comme i'en ay de me ref-
 iouir, de vous voir tous résolus à vne autre entreprise,
 qui retournera à vostre gloire, scauoir d'aller venger
 l'iniure que nostre nation a receuë des Espagnols, qui
 ont fait vne telle playe à la France, qu'elle saignera à
 iamais, par les supplices & traictemens infames qu'ils
 ont fait souffrir à nos François, & exercé des cruautez
 barbares & inouïes en leur endroit. Les ressentimens
 que i'en ay quelquefois, m'en font ietter des larmes de
 compassion , & me relueut le courage de telle sorte,
 que ie suis résolu, avec l'assistance de Dieu, & la vostre,
 de prendre vne iuste vengeance d'une telle felonnie
 & cruauté Espagnolle, de ces cœurs lasches & poltrôs,
 qui ont surpris mal-heureusement nos compatriotes,
 qu'ils n'eussent osé regarder sur la défense de leurs ar-

mes. Ils sont assez mal logez, & les suprendrons aisement. J'ay des hommes en mes vaisseaux qui cognos- sent tres-bien le païs, & pouuons y aller en seureté. Voicy, chers compagnons, vn subiect de releuer nos courages, faites paroistre que vous avez autat de bon- ne volonté à executer ce bon dessin, que vous avez d'affection à me suiuire: ne serez vous pas contents de remporter les lauriers triomphans de la despoüille de nos ennemis?

Il n'eut pas plustostacheué de parler, que chacun de ioye s'escrierent: Allons où il vous plaira, il ne nous pouuoit arriuer vn plus grand plaisir & honneur que celuy que vous nous proposez, & mille fois plus honorable qu'on ne se peut imaginer, aimans beaucoup mieux mourir en la poursuite de ceste iuste vengeance de l'affront qui a esté fait à la France, que d'estre blessez en vne autre entreprise; tout nostre plus grand souhait est de vaincre ou mourir, en vous tesmoignant toute sorte de fidelité: commandez ce que vous iuge- rez estre plus expedient, vous avez des soldats qui ont du courage de restre pour effectuer ce que vous direz: nous n'aurons point de repos iusques à ce que nous nous voyons aux mains avec l'ennemy.

La ioye eceu plus que iamais dans les vaisseaux. Le sieur de Gourgues fait changer la route, & tirer quelques coups de canon, pour commencer la resiouissance, & donner courage à tous les soldats: & alors ce ge- nereux Cheualier fait singler vers les costes de la Floride, & fut tellement fauorisé du beau temps, qu'en peu de jours il arriuia proche du fort de la Caroline, & lejour apperceu, les Sauvages du pays furent voit force

Les soldats
du sieur de
Gourgues
luy tem-
oignent leur
bonnevo-
lonié de le
suivre.

Il fait tirer
quelques
coups de
canon en
resiouisse-
ce.

Sauvages
font voir
force fu-
mées.

Le Sieur de
Gourgues
s'informe
pareux de
l'estat des
Espagnols.

Ordonne
ses gens
pour les
assaillir.

fumées, jusques à ce que le Sieur de Gourgues eust fait abaisser les voiles, & mouiller l'anchre. Il enuoya à terre s'informer des Sauvages de l'estat des Espagnols, qui estoient fort aisez de voir le Sieur de Gourgues résolu de les attaquer. Ils assurerent qu'ils estoient en nombre de 400. très bien armez, & pourueus de tout ce qui leur estoit nécessaire. Puis s'estant fait instruire de la façon en laquelle les Espagnols estoient campez, il commença d'ordonner ses gens de guerre pour les assaillir. Voyous s'ils auront le courage de soustenir le Sieur de Gourgues, comme ils firent Laudonniere, mal pourueu de munitions, & de ce qui lui estoit nécessaire.

Doncques le Sieur de Gourgues se faisant conduire par ses hommes, & de quelques Sauvages par l'espaisseur des bois, sans estre apperceu des Espagnols, fait reconnoistre les places, & l'estat auquel elles estoient: & le Samedy d'auparauant Quasimodo, au mois d'Auril 1568. attaque furieusement les deux forts, & se dispose de les avoir par escallade, en quoy il trouua grande résistance: & le combat s'eschauffant, ce fut alors que parut le courage de nos François, qui se jettoient à corps perdu parmy les coups, tantost repousser, puis reprenans cœur retourner au combat avec plus de valeur qu'auparauat. Bien attaqués, mieux defendu. La mort ny les blesseures ne les fait point paslir, ny ne leur fait perdre le sens, ny la vaillance.

Nostre generoux Cheualier de Gourgues, le coute-
las à la main, leur enflamme le courage, & comme vn
lion hardy à la teste des siens gaigne le dessus du ram-
part, repousse les Espagnols, se fait voye parmy eux.

Gaigne
le dessus.
du rampart.

Ses soldats le suiuient, & combattaient vaillamment, entrent de force dans les deux forts, tuent tout ce qu'ils rencontrent : de sorte que le reste de ceux qui y moururent & s'enfuirent, demeurerent prisonniers des François ; & ceux qui pensoient se sauver dans les bois, furent taillez en pieces par les Sauuages, qui les traitterent comme ils avoient fait les nostres. Deux iours après le Sieur de Gourguès se rend maistre du grand fort, que les ennemis auoient abandonné, après quelque resistance, desquels partie furent tuez, les autres prisonniers.

Ainsi demeurant victorieux, & estant venu à bout d'une si glorieuse entreprise, se ressouenant de l'injure que les Espagnols auoient faite aux François, en fit pendre quelques vns, avec des escriteaux sur le dos, portans ces mots : *Le Sieur de Gourguès fait pendre quelques Espagnols, avec des escriteaux sur le dos.*

Je n'ay pas fait pendre ceux-cy comme Espagnols, mais comme pirates, bandoliers, & escumeurs de mer. Après ceste execution, il fit démolir & ruiner les forts, puis s'embarque pour reuenir en France, laissant au cœur des Sauuages vn regret immortel de se voir priuez d'un si magnanime Capitaine. Son partement fut le 30. de May 1568. & arriua à la Rochelle le 6. de Iuin, & de là à Bourdeaus, où il fut receu aussi honorairement, & avec autant de ioye, que iamais Capitaine auroit été.

Mais il n'est si tost arriué en France, que l'Empereur envoia au Roy demander iustice de ses subiects, que le Sieur de Gourguès avoit fait pendre en l'Inde Occidentale : dequoy la Majesté fut tellement irritée, qu'elle menaçoit ledit Sieur de Gourguès de luy faire trencher la teste, & fut constraint de s'abstenir pour l'Empereur demandé au Roy iustice de ses subiects mal traitez par le Sieur de Gourguès.

Qui est co-
traint de
s'absenter.

quelque temps, pendant lequel la colere du Roy se passa: & ainsi ce generoux Cheualier reparal l'honneur de la nation Françoise, que les Espagnols auoient offensée: ce qu'autrement eust été vn regret à jamais pour la France, si n'eust vengé l'affront receu de la nation Espagnolle. Entreprise generouse d'un Gentil-homme, qui l'executa à ses propres cousts & despens, seulement pour l'honneur, sans autre esperance: ce qui luy a réussi glorieusement, & ceste gloire est plus à priser que tous les tresors du monde.

Defauts re-
marquez
aux voya-
ges de Ri-
baus & Lau-
donniere.

Le premier

On a remarqué aux voyages de Ribaus & de Laudonniere de grands defauts & manquemens. Ribaus fut blâmé au sien, pour n'auoir porté des viures que pour dix mois, sans donner ordre de faire défricher les terres, & les rendre aptes au labourage, pour remédier aux disettes qui peuvent survenir, & aux perils que courrent les vaisseaux sur mer, ou bien pour le retardement de leur arriée en saison conuenable, pour soulager les necessitez, qui en fin reduisent les entrepreneurs à de grandes extrémitez, iusques à estre homicides les uns des autres, pour se nourrir de chair humaine, comme ils firent en ce voyage, qui causerent de grandes mutineries des soldats contre leur chef, & ainsi le desordre & la desobeissance regnant parmy eux, en fin ils furent contraints (quoy qu'avec vn regret incroyable, & après vne perte notable d'hommes & de biens) d'abandonner les terres & possessions qu'ils auoient acquises en ce pays, & tout cela, faute d'auoir pris leurs mesures avec iugement & raison.

Second de-
faut,

L'experience fait voir qu'en tels voyages & embarquemens les Roys & les Princes, & les gens de leur

conseil qui les ont entrepris, auoient trop peu de connoissance des executions de leurs desseins. Que s'il y en a eu d'expérimentez en ces choses, ils ont esté en petit nombre; pour ce que la plus-part ont tenté telles entreprises sur les vains rapports de quelques cajoleurs, qui faisoient les entendus en telles affaires, dont ils estoient très-ignorans, seulement pour se rendre considérables: car pour les commencer, & terminer avec honneur & utilité, faut consommer de longues années aux voyages de mer, & avoir l'expérience de telles descouvertes.

Fausse de
Laudonnière.
Histoire
des
voyages
de
la
Nord.

La plus grande faute que fit Laudonnière, qui y alloit à dessein d'y hyuerner, fut de n'estre fourny que de peu de viures, au lieu qu'il se deuoit gouernner sur l'exemple de l'hyuernement du Capitaine Albert à Charles-fort, que Ribaus laissa si mal pourueu de toutes choses; & ces manquemens arruient ordinai-rement en telles entreprises, pour s'imaginer que les terres de ces pays là rapportent sans y fomer; joint à cela, qu'on entreprend mal à propos tels voyages sans pratique ny expérience. Il y a bien de la difference à bastir de tels desseins en des discours de table, parler par imagination de l'situacion des lieux, de la forme de viure des peuples qui les habitent, des profits & utilitez qui s'en retirent; enuoyer des hommes au delà des mers en des pays loingtains, trauerser des costes & des îles incognuës, & se former ainsi telles chimères en l'esprit, faisans des voyages & des nauigations idéales & imaginaires; ce n'est pas là le chemin de sortir à l'honneur de l'execution des descouvertes: il faut auparauant mesurement considerer les

D. ij

28 LES VOYAGES DU SIEVR

Ce qu'il faut faire pour faire réussir des entreprises avec honneur.

chooses qui se presentent en telles affaires, communiquer avec ceux qui s'en sont acquis de grandes cognosciences, qui sçauent les difficultez & les perils qui s'y rencontrent, sans s'embarquer ainsi incōsiderémēt sur de simples rapports & discours. Car il seit de peu de discourir des terres lointaines, & les aller habiter, sans les auoir premiertement descouvertes, & y auoir demeuré du moins vn an entier, afin d'apprendre la qualité des pays, & la diuersité des saisons, pour par aprés y jettter les fondemens d'une Colonie. Ce que ne font pas la plus part des entrepreneurs & voyageurs, qui se contentent seulement de voir les costes & les éluations des terres en passant, sans s'y arrêter.

D'autres entreprennent telles nauigations sur de simples relations, faites à des personnes, qui, quoy que bien entenduës dans les affaires du monde, & ayent de grandes & longues experiences, neantmoins estans ignorans en celles cy, croyent que toutes choses se doiuent gouverner selon les éluations des lieux où ils sont, & c'est en quoy ils se trouuent grandement trompez: car il y a des changemens si estranges en la nature, que ce que nous en voyons nous fait croire ce qui en est. Les raisons de cela sont fort diuerses & en grand nombre, qui est cause que ic les passeray souz silence. l'ay dit cecy en passant, afin que ceux qui viendront aprés nous, & qui bastiront de nouveaux desseins, s'en seruent, & les considerent: de sorte que lors qu'ils s'y embarqueront, la ruine & la perte d'autrui leur sera d'exemple, & d'apprentissage.

Imprudēce
de la plus
part des en-
trepreneurs

Change-
mens estrā-
ges en la
nature.

Le troisieme defaut, & le plus prejudiciable, est en ce que fit Ribaus, de n'auoir fait descharger les viures & munitions qu'il auoit apportez pour Laudonniere & ses compagnons, auant que s'exposer au risque de perdre tout, comme il fit (quoy qu'il n'y allast pas pour combatre l'ennemy) mais demeurer tousiours sur la defensie, aider avec ses hommes à Laudonniere, se fortifier, & attendre de pied ferme ceux qui le viendroient assaillir : pouuant bien iuger qu puis que son dessein estoit de prendre le Fort, qu'il deuoit estre plus fort que ceux qui le gardoient, sans s'exposer inconsidérément au peril & à la fortune ; & eust mieux fait de recognoistre les forces de l'ennemy auant qu'il l'allast attaquer, & qu'il ne fust assuré de la victoire. Mais au contraire ayant mesprisé les conseils de Laudonniere, qui estoit plus experimenté que luy en la cognissance des lieux, il luy en prit tres-mal.

Dauantage, en telles entreprises les vaisseaux qui portent les viures & les munitions de guerre pour vne Colonic, doivent tousiours faire leur route le plus droit qu'il est possible, sans se détourner pour donner la chasse à quelque autre vaisseau ; d'autant que s'il se faut battre, & qu'ils viennent à se perdre, ce mal-heur ne leur sera pas seulement particulier, mais ils mettent la Colonic en danger d'estre perdue, & les hommes contraints d'abandonner toutes choses, se voyans reduits à souffrir vno mort miserable, causée par la faim, qui les assailliroit faute de viures, pour ne s'estre pourvus & munis du moins pour deux ans, en attendant que la terre soit défrichée, pour nourrir

30 LES VOYAGES DU SIEVR
ceux qui sont dans le pays. Fautes tres-grandes, qui
sont semblables à celles qu'ont faites ces nouveaux
entrepreneurs, qui n'ont fait défricher aucunes ter-
res, ny trouvé moyen de le faire depuis vingt-deux
ans que le pays est habité ; n'ayans eu autre-pensée
qu'à tirer profit des pelleteries : & vn iour arrivera
qu'ils perdront tout ce que nous y possedons. Ce qui
est aisè à iuger, s'il le Roy n'y fait ordonner vn bon re-
glement.

Ce sont les plus grands defauts qui se peuvent re-
marquer es premiers voyages, & les suiuans n'ont
esté gueres plus heureux.

Voyage que fut faire le Sieur de Roberual. Envoye Al-
phonse Saintongeois vers Labrador. Son parlement:
son arrivée. Retourne à cause des glaces. Voyages des
étrangers au Nort, pour aller aux Indes Occidentales.
Voyage du Marquis de la Roche sans fruit. Sa mort.
Defaut remarquable en son entreprise.

CHAPITRE V.

Alphonse
de Sainto-
ge envoié
vers Labra-
dor par le
Sieur de
Roberual.



AN 1541. le Sieur de Roberual ayant re-
nouellé ceste sainte entreprise, envoya
Alphonse Saintongeois (homme des
plus entendus au fait de la nauigation
qui fust en Frâce de son temps) qui voulut par ses des-
couvertes voir & rencontrer plus au Nort vn passage
vers Labrador. Il fit equiper deux bons vaisseaux de
ce quiluy estoit nécessaire pour ceste descouverte, &

partit audit an 1541. Et après avoir nauigé le long des s^eompartes.
costes du Nort, & terres de Labrador, pour trouuer vn
passage qui peult faciliter le commerce avec les Orientaux, par vn chemin plus court que celuy que l'on fait
par le Cap de bonne esperance, & destroit de Magellan ; les obstacles fortunez, & le risque qu'il courut à cause des glaces, le fit retourner sur ses brisées, & n'eut pas plus de quoy se glorifier que Cartier.

Arrivé aux
terres de
Labrador.Les glaces
& les ri-
ques le e^st-
raigné de
retourner.

Ceste seconde entreprise n'estoit que pour descouvrir vn passage, mais l'autre estoit pour le profond des terres, & y habiter, s'il se pouuoit ; & ainsi ces deux voyages n'ont pas reüssi. Pour le passage, ie n'allegueray point le discours au long des nations estrangères qui ont tenté fortune de trouuer passage par le Nort, pour aller aux Indes Oriétales, comme es années 1576. 77. & 78. Messire Martin Forbichet fit trois voyages : sept ans aprés Hunfroy Gilbert y fut avec 5. vaisseaux, qui se perdit sur l'isle de Sable, où il demeura deux ans. Aprés Iean Dauis Anglois fit trois voyages, penetra souz le 71. degré, passa par vn destroit appellé aujour-d'huy de son nom. Vn autre appellé le Capitaine Georges, en l'an 1590. fit ce voyage, & fue constraint à cause des glaces de s'en retourner sans effect : & quelques autres qui l'ont entrepris, ont eu pareille fortune.

Estrangers
qui ont
trouué le
passage du
Nort pour
aller en O-
rient,
1576.Voyage de
MartinFor-
bichet, &
de Hunfroy
Gilbert.Voyage de
Iean Dauis
Anglois:
L'an 1590.
DuCapita-
ne Georges

Quant aux Espagnols & Portugais, ils y ont perdu leur temps. Les Hollandois n'en ont pas eu plus certaine cognissance par la nouvelle Zamble du costé de l'Est, pour trouuer ce passage, que les autres ont perdu tant de temps pour le chercher par l'Occident, au dessus des terres dites Labrador.

Voyages
des Espan-
gnois, Po-
rtugais, &
Hollandois.

LES VOYAGES DU SIEVR

Tout cecy n'est que pour faire cognoistre que si ce
 passage tant desire se fust trouué, combien cela eust
Bis qu'eust
coule le pas
sage trou-
ue.
 apporté d'honneur à celuy qui l'eust rencontré, & de
 biens à l'Estat ou Royaume qui l'eust possedé. Puis
 donc que nous seuls auons iugé ceste entreprise d'vn
 tel prix, elle n'est pas moins à mespriser en ce temps
 cy, & ce qui ne s'est peu faire par vn lieu, se peut re-
 courer par vn autre avec le temps, pourueu que sa
 Majesté vueille assister les entrepreneurs d'vn si loüa-
 ble dessein. Je laisseray ce discours, pour retourner à
 nos nouveaux conquerans au pays de la nouuelle
 France.

Le Sieur Marquis de la Roche de Bretagne poussé
 d'vne saincte enuie d'arborer l'estédat de Iesus Christ,
 & y planter les armes de son Roy, en l'an 1598. pric
 commission du Roy Henry le Grand (d'heureuse me-
Voyages du
Marquis de
la Roche
sous le re-
gne du feu
Roy Hen-
ry III.
l'an 1598.
 moire) qui auoit de l'amour pour ce dessein, fit equi-
 per quelques vaisseaux, avec nombre d'hommes, & vn
 grand attirail de choses necessaires à vn tel voyage:
 mais comme ledit Sieur Marquis de la Roche n'auoit
 aucune cognoissance des lieux, que par vn pilote de
des fructs.
 nauire appellé Chédotel, du pays de Normandie, il
 mit les gens dudit Sieur Marquis sur l'isle de Sable,
Mes ses ge-
en l'isle de
Sable.
 distante de la terre du Cap Breton de 25. lieues au Sud,
 où cependant les hommes qui resterent en ce lieu avec
 fort peu de commoditez, furent sept ans abandonnez
Sont con-
traints de
demourer
sous terre.
 sans secours que de Dieu, & furent contraints de se
 tenir comme les renards dans la terre, pour n'y auoir
 ny bois, ny pierre en ceste ille propre à bastir, que le
 débris & fracas des vaisseaux qui viennent à la côte
 de ladite ille; & vescurent seulement de la chair des
 bœufs.

DE CHAMPLAIN.

bœufs & vaches, qu'ils y trouuerent en quantité, s'y ^{vivent de}
 estans sauviez par la perte d'un vaisseau Espagnol qui
 estoit perdu voulant aller habiter l'isle du Cap Bre-
 tom & se vestirent de peaux de loups matins, ayans usé ^{chairs de}
 leur habits, & conseruerent les huiles pour leur usa-
 ge, avec la pescherie de poisson, qui est abondante au-
 tour de ladite isle ; iusques à ce que la Cour de Parle-
 ment de Rouen par arrest condamna ledit Chédotet ^{Se vestit de}
 d'aller repasser ces pauvres miserables, à la charge qu'il
 auroit la moitié des commoditez de ce qu'ils auroient
 peu practiquer pendant leur séjour en ceste isle, com-
 me cuirs de bœufs, peaux de loups marins, huile, re-
 nards noirs, ce qui fut executé : & revenans en France
 au bout de sept ans, partie vint trouuer sa Majesté à
 Paris, qui commanda au Duc de Sully de leur donner
 quelques commoditez, comme il fit, iusques à la som-
 me de 50. escus, pour les encourager de s'en retourner.

Cependant le Marquis de la Roche estant à pour-
 suire en Cour les choses que sa Majesté luy auoit
 promises pour son dessein, elles luy furent déniées par
 la sollicitation de certaines personnes qui n'auoient
 désir que le vray culte de Dieu s'accroist, ny d'y voir
 florir la Religion Catholique, Apostolique & Ro-
 maine. Ce qui luy causa un tel desplaisir, que pour
 cela, & autre chose, il se trouua assailli d'une forte
 maladie, quel'emporta, après auoir consommé son
 bien & son traueil, sans en ressentir aucun fruit.

En ce sien dessuin se remarquent deux defauts ; ^{Defauts en}
 l'un, en ce que ledit Marquis n'auoit fait descou-
 vrir & reconnoistre le lieu par quelque homme en-
 tendu en telle affaire, & ou il deuoit aller habiter,

^{de}
chairs de
bœufs & de
vaches.

^{Se vestit de}
peaux de
loups ma-
tins.

Chédotet
est cédam-
né de les
repasser.

Le Roy leur
fait donner
quelque at-
tent.

Le Marquis
de la Roche
ne peut.
touyr de ce
que le Roy
luy auoit
promis.

Tombe ma-
lade, dont il
meurt.

*Seloux des
bōdesseins
retiennent
les Roys de
reconnai-
tre les en-
trepreneurs*

premier que s'obliger à vne despende excessive. L'autre, que les eniuieux qui estoient en ce temps près du Roy en son Conseil, empescherent l'effect & la bonne volonté qu'auoit sa Majesté de luy faire du bien. Voire comme les Roys sont souuent deceus par ceux en qui ils ont quelque confiance. Les histoires du temps passé le font assez cognoistre, & ceste-cy nous en peut fournir d'eschantillon. Voicy vn quatriesme voyage rompu, venons au cinquiesme.

Voyage du Sieur de Saint Chauuin. Son dessein. Remonstrances que luy fait du Pont Graué. Le Sieur de Mons voyage avec luy. Retour de S. Chauuin &c du Pont en France. Second voyage de Chauuin : son entreprise.

CHAPITRE VI.

*Voyage du
Sieur des
Chauuin,
l'an 1599.*

An après, l'an 1599. le Sieur Chauuin de Normandie, Capitaine pour le Roy en la marine, homme tres-expert & entendu au faict de la nauigation (qui auoit seruy sa Majesté aux guerres passées, quoy qu'il fust de la religio pretendue reformée) entreprit ce voyage souz la commission de ladite Majesté, à la sollicitation du Sieur du Pont Graué, de Saint Malo (fort entendu aux voyages de mer, pour en auoir fait plusieurs) accompagnez d'autres vaissaux, iusques à Tadoussac, quatre vingts dix lieues à mont la riuiere, lieu où ils faisoient trafic de pelleterie & de castors, avec les Sauvages du pays, qui s'y rendoient tous les printemps:

*À la sollici-
tation du
Sieur du Pont
Graué.*

R
essieue. L'au-
mps près du
t & la bonne
u bien. Voi-
par ceux en
es du temps
ous en peut
me voyage

n. Remon-
sur de Mons
du Pont en
entreprise.

auuin de
oy en la
tendu au
seruy sa
le la reli-
e souz la
ntion du
entendu
urs) ac-
oussac,
u où ils
les Sau-
temp:

ledit du Pont desirieux de trouuer moyen de rendre ce
trafic particulier, va en Cour rechercher quelqu'un va en Cour
pour obte-
nir com-
mission du
Roy.
d'autorité & pouuoir eminent auprés du Roy, pour
obtenir vne commission, portat que le trafic de ceste
riuiere seroit interdit à toutes personnes, sans la per-
mission & consentement de celuy qui seroit pourveu
de ladite commission, à la charge qu'ils habiteroient
le pays, & y feroient vne demeure. Voila vn commé-
cement de bien faire, sans quil en couste rien au Roy,
si ce qui est en ladite commission s'effeüte; ayant des-
sein d'y mener cinq cents hommes, pour s'y fortifier
& defendre le pays. Le Roy qui auoit grande con-
fiance en cet entrepreneur, qui neantmoins preten-
dit n'y faire que la moindre despense qu'il pourroit,
pour souz le pretexte d'habiter, & executer tout ce
quil promettoit, vouloit priuer tous les sujets du
Royaume de ce trafic, & retirer luy seul les castors.
Et pour donner vn esclat à ceste affaire, se met en de-
uoit de l'executer. Les vaisseaux s'équipent de choses
les plus necessaires qu'il croit estre propres à son en-
treprise. Plusieurs personnes d'arts & de mestiers s'a-
cheminent & se rendent au lieu de Hondefleur lieu
de l'embarquement. Ses vaisseaux hors, il met ledit
Pont Graué pour son Lieutenant en lvn d'iceux : mais N'estant le
chef Ca-
tholique, ce
n'estoit le
moyen d'y
planter la
vraie foy.

qui soit en ce pays, qui n'estant remply que de pins, sapins, bouleaux, montagnes, & rochers presque inaccessible, & la terre tres mal disposée pour y faire aucun bon labourage, & où les froidures sont si excessives, que sil y a vne once de froid à 40. lieues à mont la riuiere, il y en a là vne liure : aussi combien de fois me suis-je estonné, ayant veu ces lieux si effroyables sur le printemps;

Froidures excessives qui y règnent.

Remon-
stance du
Pont Graue
au Sieur
Chauuin.

Le sieur de
Mons voya-
ge avec le
Sieur Chau-
uin.

Maison de
plaisance.

Or comme ledit Sieur Chauuin y vouloit bastir, & y laisser des hommes, & les couurir contre la rigueur des froidures extremes, ayant sceu du Pont Graue que son opinion n'estoit que l'on y deust bastir, remonstra audit Sieur Chauuin plusieurs fois qu'il falloit aller à mont ledit fleuve, où le lieu est plus commode à habiter, ayant esté en vn autre voyage iusques aux trois riuieres, pour trouuer les Sauuages, afin de traiter avec eux.

Le Sieur de Mons fit le mesme voyage pour son plaisir, avec ledit Sieur Chauuin, qui estoit de la mesme opinion que Graue, qui recognoissant ce lieu estre fort desagreable, eust bien voulu voir plus à mont ledit fleuve. Mais quoy que c'en soit, ou le temps ne le permettât pour lors, ou autres considerations qui estoient en l'esprit de l'entrepreneur, fut cause quil employa quelques ouuriers à edifier vne maison de plaisance, de quatre toises de long, sur trois de large, de huit pieds de haut, couverte d'ais, & vne cheminée au milieu, en forme d'un corps de garde, entouré de clayes (laquelle i'ay veue en ce lieu là) & d'un petit fossé fait dans le sable. Car en ce pays là où il n'y a point de rochers, ce sot to^z sables fort mauvais. Il y auoit vn petit

ruisseau au dessous, où ils laisserent 16. hommes, fournis de peu de commoditez, qu'ils pouuoient retirer dans le mesme logis, où ce peu qu'il y auoit estoit à l'abandon des vns & des autres, ce qui dura peu. Les voila bien chaudemment pour leur hyuer. Ce qui fut cause que le Les sieurs
Chauvin &
du Pont re-
viennero en
France.

Sieur Chauvin s'en retourna, ne voulant voir, ny def-
couvrir plus avant, comme aussi fit ledit du Pont. Misere de
ceux qui y
passeroent l'hy-
uer.
Pendant qu'ils sont en France, nos hyuernans con-
somment en bref ce peu qu'ils auoient, & l'hyuer sur-
venant, leur fit bien cognoistre le changement qu'il y
auoit entre la France & Tadoussac: c'estoit la cour du
Roy Petault, chacun vouloit commander; la paresse
& faincantise, avec les maladies qui les surprirerent, ils
se trouuerent reduits en de grandes necessitez, & con-
traints de s'abandonner aux sauvages, qui charitable-
ment les retirerent avec eux, & quittèrent leur demeu-
re; les vnze moururent miserablement, les autres
patissans fort attendans le retour des vaisseaux.

Le sieur Chauvin voyant ses gens humer le vent du Le sieur
Chauvin
desseigne
vn second
voyage aus-
si vite que
le premier.
Saguenay, fort dangereux, poursuit ses affaires pour
refaire vn second voyage, qui fut aussi fructueux que
le premier. Il en veut faire vn troisieme mieux ordon-
né; mais il n'y demeure long temps sans estre saisi de
maladie, qu'il l'enuoya en l'autre monde.

Ce qui fut à blasmer en este entreprise, est d'a-
voir donné vne commission à vn homme de con-
traire religion, pour pulluler la foy Catholique, A-
postolique & Romaine, que les herétiques ont tant
en horreur, & abomination. Voila les defauts que
l'auois à dire sur este entreprise. Ce qui est
blasnable
en este en-
treprise.

Quatrième entreprise en la Nouvelle France par le Commandeur de Chaste. Le Sieur de Pont Grauë esleu pour le voyage de Tadoussac L'Autheur se met en voyage. Leur arriuée au Grand sault Saint Louys. Sa difficulté à le passer. Leur retraite. Mort dudit Commandeur, qui rompt le 6. voyage.

CHAPITRE VII.

quatrième
entreprise
par le Sieur
Commandeur de
Chaste,



A quatrième entreprise fut celle du Sieur Commandeur de Chaste, gouuerneur de Dieppe, qui estoit homme tres-honorable, bon Catholique, grand seruiteur du Roy, qui auoit dignement & fidelement seruy sa Majesté en plusieurs occasions signalées. Et bien qu'il eust la teste chargée d'autat de cheueux gris que d'années, vouloit encores laisser à la posterité par ceste louiable entreprise, vne remarque tres-charitable en ce dessein, & mesmes s'y porter en personne, pour consommer le reste de ses ans au seruice de Dieu & de son Roy, en y faisant vne demeure arrestée, pour y vivre & mourir glorieusement, comme il esperoit, si Dieu ne l'eust retiré de ce mode plutost qu'il ne pensoit; & se pouuoit-on bien assurer que souz sa conduite l'heresie ne se fust jamais plantée aux Indes : car il auoit de tres-chrestiens desseins, dont ie pourrois rendre de bons tesmoignages, pour m'auoir fait l'honneur de m'en communiquer quelque chose.

sous tuy
l'heresie ne
pouuoit
prendre ra-
cine en la
nouuelle
France.

Obeint
Commissio
du Roy.

Donc après la mort dudit sieur Chauuin, il obtint nouvelle commission de sa Majesté. Et d'autant que

la despense estoit fort grande, il fit vne societe avec plusieurs Gentils hommes, & principaux marchands de Rouen, & d'autres lieux, sur certaines conditions. Ce qu'estant fait, ils font equiper vaissaux tant pour l'execution de ceste entreprise, que pour descouvrir & peupler le pays. Ledit Pont Graue avec commission de sa Majesté (comme personne qui auoit desia fait le voyage, & recognu les defauts du passé) fut élu pour aller à Tadoussac, & promet d'aller jusques au Sault Sainct Louys, le descouvrir, & passer outre, pour en faire son rapport à son retour, & donner ordre à vn second embarquement; & ledit Sieur Commandeur quitter son gouuernement, avec la permission de sa Majesté, qui l'aimoit vniquement, s'en aler au pays de la nouuelle France.

Sur ces entre-faites, ie me trouuay en Cour, venu fraischemet des Indes Occidentales, où l'auois esté près de deux ans & demy, après que les Espagnols furent partis de Blauet, & la paix faite en Frace, où pendat les guerres l'auois seruy sadite Majesté souz Mes: seigneurs le Mareschal d'Aumont, de Sainct Luc, & Mareschal de Brissac. Allant voir de fois à autre ledit Sieur Commandeur de Chaste, jugeant que ie luy pouruois seruire en son dessein, il me fit ceste faueur, comme i'ay dit, de m'en communiquer quelque chose, & me demanda si l'aurois agreable de faire le voyage, pour voir ce pays, & ce que les entrepreneurs y ferroient. Le luy dis que i'estois son seruiteur: que pour me licencier de moy-mesme à entreprendre ce voyage, ie ne le pouuois faire sans le Commandement de sadite Majesté, à laquelle i' estois obligé tant de naissance.

Le Sieur de
Pont Graue
escu pour
faire levoys
général de Ta-
doussac.

Le Coman-
deur de Cha-
ste desire a-
voir l'Au-
thor pour
faire voya-
ge avec lui,

Ne le peut
faire sans
comman-
dement du
Roy.

sance, que d'vn pension de laquelle elle m'honorera pour auoir moyen de m'entretenir près d'elle; & que l'il luy en plaisoit parler, & m'e le commander, que ic l'aurois tres-agreable. Ce qu'il me promit, & fit, & receut commandement de sa Majesté pour faire ce voyage, & lu y en faisoit fidel rapport: & pour cet effect Monsieur de Gerville Secrétaire de ses commandements, expedié par monsieur mens, m'expedia, avec lettre addresante audit Pont-Graué, pour me receuoit en son vaisseau, & me faire voir & recognoistre tout ce qui se pourroit en ces lieux, en m'assistant de ce qui luy seroit possible en ceste entreprise.

*Mon commencement
son voyage
pour Tadoussac,
l'an 1603.*

Me voila expedié, ie pars de Paris, & m'embarque dans le vaisseau dudit du Pont l'an 1603. nous faisons heureux voyage iusques à Tadoussac, avec de moyennes barques de 12 à 15 tonneaux, & fusmes iusques à vne lieue à mont le Grand-sault Saint Louis. Le Pont Graué & moy nous nous mettons dans vn petit bateau fort loger, avec cinq matelots, pour n'en pouuoit faire nauiger de plus grand, à cause des difficultez.

*Arrivée près
le grdsault
S. Louis.*

Ayans fait vne lieue avec beaucoup de peine dans vne forme de lac, pour le peu d'eau que nous y trouuasmes, & estans parvenus au pied dudit Sault, qui se descharge en ce lac, nous jugeasmes impossible de le passer avec nostre esquif, pour estre si furieux, & entre-meslé de rochers, que nous nous trouuasmes contraints de faire presque vne lieue par terre, pour voir le dessus de ce Sault, n'en pouuans voir d'avantage; &

*Difficulté à
passer ce
Sault de S.
Louis.*

tout ce que nous peusmes faire fut de remarquer les difficultez, tout le pais, & le long de ladite riviere, avec le rapport des Sauvages de ce qui estoit dedans les terres, des

*Reconnost
le pays, & le
long de la
riviere.*

res, des peuples, des lieux, & origines des principales
rivieres, & notamment du grand fleuve S. Laurent.

Le sis dés lors vn petit discours, avec la carte exacte
de tout ce que j'auois veu & recognu, & ainsi nous
nous en retournaimes à Tadoussac, sans faire que fort
peu de progrés : auquel lieu estoient nos vaisseaux qui
faisoient la traite avec les Sauvages, ce qu'estant fait,
nous nous embarquasmes, mettant les voiles au vent,
jusques à ce que nous fussions arrivez à Honnefleur,
où scéusmes les nouvelles de la mort du Sieur Com-
mandeur de Chaste, qui m'affligea fort, reconnoissant
que mal aisément vn autre pourroit entreprendre
ceste entreprise, qu'il ne fust trauessé, sice n'estoit vn
Seigneur de qui l'autorité fust capable de repousser
l'envie.

Le n'arresté gueres en ce lieu de Honnefleur, que
s'allay trouuer la Majesté, à laquelle ic sis voir la carte
dudit pays, avec le discours fort particulier que ic luy
en sis, qu'elle eut fort agreable, promettant de ne lais-
ser ce dessin, mais de le faire poursuivre, & favoriser.
Voila le cinquiesme voyage rompu par la mort dudit
Sieur Commandeur.

En ceste entreprise ic n'y remarcué aucun defaut,
pour auoir esté bien commencé : mais mesçay qu'aussi
tost plusieurs marchands de France qui auoient in-
terest en ce negoce, commençoient à faire des plain-
tes de ce qu'on leur interdisoit le trafic des pelleteries,
pour le donner à vn seul.

Remarque
sur une car-
te ce qu'il
avoue veu.

Leur retrai-
te a pres peu
de progrés,

Recoiuene
nouuelles
à Honnefleur
de la mort
du Coman-
deur de
Chaste.

Cinquième
voyage ré-
puté par la
mort dudit
Commandeur.

Nul defaut
en cette en-
treprise.

Voyage du Sieur de Mons. Veut poursuivre le dessein du
feu Commandeur de Chaste. Obtient commission du
Roy pour aller descouvrir plus auant vers Midy. S'af-
socie avec les marchands de Rozen & de la Rochelle.
L'Antheur voyage avec lui. Arrivent au Cap de Fléue.
Descouvrent plusieurs ports & rivières. Le Sieur de
Poitrincoire va avec le Sieur de Mons. Plaintes dudit
Sieur de Mons. Sa commission renouvelée.

CHAPITRE VIII.

APRÈS la mort du Sieur Commandeur de Chaste, le Sieur de Mons, de Saintonge, de la religion prétendue réformée, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, & Gouverneur de Pons, qui auoit rendu de bons services à sa Majesté durant toutes les guerres passées, en qui elle auoit vne grande confiance, pour sa fidélité, comme il a toujours fait paroistre iusques à sa mort; porté dvn zèle & affectiō d'aller peupler & habiter le pays de la nouvelle France, & y exposer sa vie & son bien, voulut marcher sur les brisées du feu sieur Commandeur audit pays, où il auoit été, comme dit est, avec le sieur Chauvin, pour le recognoistre, bien que ce peu qu'il auoit veu, luy auoit fait perdre la volonté d'aller dans le grand fleuve Saint Laurent, n'ayant veu en ce voyage qu'un fascheux pays, luy qui desiroit aller plus au Midy, pour ioüir d'un air plus doux & agréable. Et ne l'arrestant aux relations

Dessein du
Sieur de
Mons, de
poursuivre
celuy du
feu Com-
mandeur
de Chaste.

Il auoit ja
été au voia
ge avec le
sieur Chau-
vin.

que l'on luy en auoit faites, vouloit chercher vn lieu
duquel il ne sçauoit l'affilte ny la température que
par l'imagination & la raison, qui trouue que plus vers
le Midy il y fait plus chaud. Estant en volonté d'exe-
cuter ceste genereuse entreprise, il obtint commission
du Roy l'an 1623. pour peupler & habiter le pays, à
condition d'y planter la foy Catholique, Apostolique
& Romaine, permettant de laisser vivre chacun selon
sa religion. Cela estant, il continué sa société avec les
marchands de Rouen, de la Rochelle, & autres lieux,
à qui la traite de pelletterie estoit accordée par ladite
comission priuatuemēt à tous les subiects de sa Ma-
jeſté. Toutes choses ordonnées, ledit Sieur de Mons
fit son embarquement au Hayre de Grace, faisant
equiper plusieurs vaissaux tant pour ledit trafic de
pelletterie de Tadouſſac, que des coſtes de la nouuelle
France. Il assembla nombre de Gentils-hommes, &
de toutes sortes d'artisans, soldats & autres, tant d'une
que d'autre religion, Prestres & Ministres.

Ledit Sieur de Mons me demanda si i'auois agree-
ble de faire ce voyage avec luy. Le desir que i'auoies
au dernier ſeſtoit accreu en moy, qui me fit luy ac-
corder, avec la licence que m'en donneroit la Majesté,
qui me le permit, pour tousiours en voyant & descou-
rant, luy en faire fidel rapport. Eſtanſ tous à Dieppe,
on ſ'embarqua, vn vaſſeau va à Tadouſſac, ledit du
Pôt avec la comiſſion dudit ſieur de Mons à Canſeau,
& le long de la coſte vers l'Isle du Cap Breton, voir
ceux qui creuindroient aux defences de ſe Majesté.
Le ſieur de Mons prend ſa route plus à val vers les
coſtes de l'Acadie, & le temps nous fut si favorable,

obtient comiſſion du Roy pour aller defouurir plus auant vers Midy.

S'asſocie au
nomb des mar-
chands de
Rouen &
de la Ro-
chelle.

Eſembar-
que au Hay-
re de Grace.

Assemble
nombre de
Gentils-
hommes,
d'artisans,
& soldats.

L'Ambre
succ per-
mission du
Roy, tout
ge avec lui.

Eſembar-
que à
Dieppe.

Chacun
prend ſa
route.

Arrivé au
Cap de la
Héue.

L'Auteur
est commis
à la recher-
che d'un
lieu propre
à habiter.

Descouvert
plusieurs
ports & ri-
uieres.

Employe
chacun égô
son art &
condition.

Le Sieur de
Poirincourt
coint ioin-
me le Sieur
de Mons.

Plaintes des
Bretons du
Basques
traitement
du Sieur de
Mons.

que nous ne fusmes qu'un mois à parvenir jusques au Cap de la Héue, où étant, nous passâmes plus outre, cherchans lieu pour y habiter, ne trouvâns celuy-cy agreable. Le Sieur de Mons me commit à la recherche de quelque lieu qui fust propre : ce que je fis avec quelque pilote que je menay avec moy, où descouvrîmes plusieurs ports & riuieres, jusques à ce que ledit Sieur de Mons s'arresta en vne ille, qu'il jugea d'assiette forte, & le terroir d'alentour très bon, la température douce, sur la hauteur de 45. $\frac{1}{2}$ de latitude, comme Sainte Croix. Il y fait venir ses vaisseaux, emploie chacun selon sa condition, & mestier, tant pour les descharger, que pour se loger promptement. Ses vaisseaux delchargez, il les renvoie au plusost, & le sieur de Poirincourt (qui estoit venu avec ledit sieur de Mons pour voir le pays, afin de l'habiter, & auoir quel que lieu de luy, en vertu de la cōmission) s'en retourna. Mais laissons-le aller, en attendant si nous aurons meilleur marché des froidures, que ceux qui hyuererent à Tadoussac. Nos vaisseaux étant retournez en France, oùirent vn nombre infini de plaintes tant des Bretons, Basques, que autres, de l'excess & mauuais traitement qu'ils receuoient aux costes, par les Capitaines dudit Sieur de Mons, qui les prenoit, & empeschoit de faire leur pesche, les priuans de l'usage des choses qui leur avoient touſiours esté libres : de sorte que si le Roy n'y apportoit vn reglement, toute ceste navigation s'en alloit perdre, & ses douanes par ce moyen diminuées, leurs femmes & enfans pauures & miserables, & contraints à mendier leurs vies. Requêtes sont présentées à ce sujet, mais l'ennie & les cri-

ries ne cessent point; il ne manque en Cour de personnes qui promettent que pour vne somme de deniers l'on feroit casser la commission du Sieur de Mons. Ceste affaire se pratique en telle façon, que ledit Sieur de Mons ne sçeut si bien faire, que la volonté du Roy ne fust destournée par quelques personnages qui estoient en credit, qui luy auoient promis d'entretenir trois cents hommes audit pays. Doncques en peu de temps la commission de la Majesté fut reuoquée, pour le prix de certaine somme qu'un certain personnage eut, sans que ladite Majesté en sceuist rien. Cependant, pour recompense de trois ans que le Sieur de Mons auoit consommez, avec vne despendre de plus de 100000. liures, en la premiere desquelles trois années il souffrit beaucoup, & endura de grandes incommoditez à cause des rigueurs du froid, & la longue durée des neiges de trois pieds de hauteur, durant cinq mois, bien que l'on puisse aborder en tout temps aux costes où la mer ne gele point, si ce n'est à l'entrée des riuieres qui charrient des glaces qui vont le décharger en la mer. Outre cela, presque la moitié de ses hommes moururent de la maladie de la terre, & fut constraint de faire reuenir le reste de ses gens, avec le Sieur de Poitrincourt, qui en ceste année estoit son Lieutenant: car le Pont Graué l'auoit été l'an précédent.

Voila tous les dessins du Sieur de Mons rompus, lequel s'estoit promis d'aller plus au Midy pour faire vne habitation plus saine & tempérée que l' Isle de Sainte Croix, où il auoit hyuerné, & depuis l'on fut au port Royal, où l'on se trouua un peu mieux, pour

Crieries
deuslay.

Commission
du Sieur de
Mons re-
uoquée par
argent.

Le Sieur de
Mons souff-
rit beau-
coup dans
la première
année de
son voyage.

La plupart
de ses hom-
mes meurent
de la maladie.

1607.

Retour du
Sieur de Poit-
rincourt.

Dessins du
Sieur de
Mons rompus.

*Et recom-
pense du
Roi.*

n'auoir trouué l'hyuer si aspre, souz la hauteur de 45.
degrez de latitude. Pour recompense de ses pertes,
luy fut ordonné par le Conseil de sa Majesté 6000.
liures, à prendre sur les vaisseaux qui iroient trafiquer
des pelleteries.

*Despense
excessive
qu'il a faite.*

Mais quelle despense luy eust il fallu faire en tous
les ports & havres, pour recouurer cette somme, s'in-
former de ceux qui auroient traité, & le departemēt
qu'il faudroit, sur plus de quatre vingts vaisseaux qui
frequentent ces costes? c'eſtoit luy donner la mer à
boire, en faisant vne despense qui eust ſurmonté la
ſcepte, comme il en a bien apparu. Car ledit Sieur de
Mons n'en a presque rien retiré, & a eſté contraint de
laifer aller c'eſt arreſt comme il a peu. Voila comme
ces affaires furēt mesnagées au Conseil de sa Majesté:
Dieu face pardon à ceux qu'il a appellez, & amender
ceux qui ſont viuans. Hé bon Dieu/qu'est-ce que l'on
peut plus entreprendre, ſi tout ſe reuoque de la façon,
fans iuger meurement des affaires, premier que d'en
venir là? ceux qui ont le moins de cognoiſſance crient
le plus fort, & en veulent plus ſçauoir que ceux qui en
auront vne parfaite experience; & ne parlent que par
enuiie, ou pour leur intereſt particulier, ſur de faux
rapports & apparences, fans ſ'en informer d'autantage.

*Deux reli-
gions con-
traires en
ſuit de
voyages, ne
ſuit grand
ſuict pour
la gloire de
Dieu.*

Il ſe trouve quelque chose à redire en celié entre-
prise, qui eſt, en ce que deux religions contraires ne
font iamais vn grand fruict pour la gloire de Dieu
parmy les Infideles, que l'on veut conuerter. I'ay veu
le Ministre & nostre Curé ſentre-battre à coups de
poing, ſur le diſſerend de la religion. Je ne ſçay pas
qui eſtoit le plus vaillant, & qui donnoit le meilleur

*Grand mal
de commet-
tre telles
affaires à
gens qui
ont peu de
cognoiſſ-
fance,*

coup, mais le sçay tres-bié que le Ministre se plaignoit quelquefois au Sieur de Mons d'auoir été battu, & vuidolent en ceste facon les poincts de controuerse. Le vous laisse à penser si cela estoit beau à voir; les Sauvages estoient tantost dvn costé, tantost de l'autre, & les François mesmez selon leur diuersc croyance, disoient pis que pendre de l'vne & de l'autre religion, quoy que le Sieur de Mons y apportast la paix le plus qu'il pouuoit. Ces insolences estoient veritablement vn moyen à l'infidele de le rendre encore plus endurcy en son infidélité.

Or puis que ledit Sieur de Mons n'auoit voulu aller habiter au fleuve Sainct Laurent, il deuoit enuoyer recognoistre vn lieu propre pour y jeter les fondemés d'vne Colonie, qui ne fust subiecte à estre delaissee, comme celle de Saincte Croix, & Port Royal, où personne n'y cognoissoit rien, & deuoit faire vne despe[n]se de quatre à cinq mille liures, pour estre assuré du lieu, & mesme d'ôner charge d'y passer vn hyuer, pour cognoistre ce climat. Cela estant, il n'y a point de doute que le tetroir, & la chaleur correspondans à quelque bonne température, l'on s'y fust arresté. Et bien que la commission dudit sieur de Mons eust été reuoquée, l'on n'eust pas laissé d'habiter le pays en trois ans & demy, comme l'on auoit fait en l'Acadie, & eust-on assez défriché de terre, pour se pouuoir passer des commoditez de France. Que si ces choses eussent esté bien ordonnées, peu à peu l'on s'y fust habitué, & les Anglois & Flamens n'auroient iouy des licux qu'ils ont surpris sur nous, qui s'y sont établis à nos despens.

Despe[n]se
necessaire
au Sieur de
Mons, à
s'assurer
des lieux,
pour hy-
uuer.

48° LES VOYAGES DU SIEVR DE CH.

Il ne sera hors de propos pour contenter le lecteur curieux, & principalement les voyageurs de mer, de décrire les descouvertes de ces costes, pendant trois ans & demy que ie fus à l'Acadie, tant à l'habitation de Sainte Croix, qu'au port Royal, où i'eus moyen de voir & descouvrir le tout, comme il se verra au Liure suivant.

Fin du premier Linre.

er le lesteur
de mer, de
endant trois
habitation
eus moyen
se verra au

LES VOYAGES DU SIEVR DE CHAMPLAIN. LIVRE SECONDE.

Description de la Héue. Du port au Monson. Du port du Cap Negre. Du Cap en Baye de Sable. De l'isle aux Cormorans. Du Cap Faurebo. De l'isle Langue. De la Baye Sainte Marie. Du port de Sainte Marguerite, & de toutes les choses remarquables qui sont le long de la côte d'Acadie.

CHAPITRE PREMIER.

The Cap de la Héue est vn lieu où il y a vne Baye, où sont plusieurs îles couvertes de sapins, & la grande terre de chênes, ormeaux, & bouleaux. Il est à la côte d'Acadie par les 44. degrés, & cinq minutes de latitude, & 16. degrés 1/2 minutes de declinaison de la Guide, ayant, distant à l'est nord est du Cap Breton 75. lieutes.

G.

Port au
Mouton.

A sept lieues de cestuy-cy s'en trouve vn autre appelle le Port au Mouton, où sont deux petites riuieres par la hauteur de 44. degrés, & quelques minutes de latitude, dont le terroir est fort pierreux, remply de taillis & de bruyeres. Il y a quantité de lapins, & bon nombre de gibbier, à cause des estangs qui y sont.

Cap Negré.

Allant le long de la coste, se voit aussi vn port tres-bon pour les vaisseaux, & au fonds vne petite riuiere, qui entre assez avant dans les terres, que ie nommay le port du Cap Negré, à cause d'un rocher qui de loin en a la semblance, lequel est esleué sur l'eau proche d'un cap où nous passasmes le mesme iour, qui en est à quatre lieues, & à dix du port au Mouton. Ce cap est fort dangereux, à raison des rochers qui jettent à la mer. Les costes que ie veis iusques là sont fort basses, couvertes de parcel bois qu'au cap de la Héuc, & les illes toutes remplies de gibbier. Tirant plus outre, nous fussions passer la nuit à la Baye de Sable, où les vaisseaux peuvent mouiller l'anchre, sans aucune crainte de danger.

Du Cap de
Sable.

Île des Cormorans.

Le cap de Sable, distant de deux bonnes lieues de la Baye de Sable, est aussi fort dangereux, pour certains rochers & batteures qui jettent presque vne lieue à la mer. De là on va en l'isle aux Cormorans, qui en est à vne lieue, ainsi appellée à cause du nombre infini qu'il y a de ces oiseaux, & remplis mes vne barrique de leurs œufs: & de ceste île faisant l'ouest environ six lieues trauersant vne baye qui fait au nord deux ou trois lieues, l'on rencontrent plusieurs illes qui jettent deux ou trois lieues à la mer, les quelles peuvent contenir les vnes deux, les autres trois lieues, & d'autres moins, sc-

lon que l'ay peu iuger. Elles sont la plus-part fort dangereuses à aborder aux grands vaisseaux, à cause des grandes marées, & des rochers qui sont à fleur d'eau.

Ces illes sont remplies de pins, sapins, bouleaux, & de trembles. Un peu plus outre, il y en a encotes quatre.

Illes pen-
ples de
pins, sapins,
bouleau,
& de trem-
bles.

En l'vn e y a si grande quantité d'oiseaux appellez tangueux, qu'on les peut tuer aisement à coups de bâton.

En vne autre y a dos loups marins. Aux deux autres il y avne telle abondance d'oiseaux de differentes especes,

qu'on ne pourroit se l'imaginer, si l'on ne l'auoit vcu, comme cormorans, canards de trois sortes, oyes,

Oiseaux en
grande a-
bondance.

marmettes, ourtades, perroquets de mer, beccacines, vautours, & autres oiseaux de proye : mauues, alloüettes de mer de deux ou trois especes : herons, goillans,

courlieux, pies de mer, plongeons, huats, appoils, corbeaux, grücs, & autres sortes, lesquels y font leurs nids.

Le les nommay illes aux loups marins. Elles sont par la hauteur de 49. degrez & demy de latitude, distantes

Leur ha-
uteur & lar-
geur.

de la terre ferme, ou cap de Sable, de quatre à cinq lieues.

De là l'on va à vn cap que l'appellay le port Fourchu, d'autant que sa figure est ainsi, distant des

Port Four-
chu.

illes aux loups marins cinq à six lieues. Ce port est fort bon pour les vaisseaux en son entrée, mais au fonds il assecche presque tout de basse mer, fors le cours d'une

petite riuiere, toute enuironnée de prairies, qui rendent ce lieu assez agreable. La pêche de morues y est

Pêche de
moruen

bonne auprés du port ; faisant le nort dix ou douze lieues sans trouuer aucun port pour les vaisseaux, sino

quantité d'ances, ou playes tres-belles, dont les terres semblent estre propres pour cultiuer. Les bois y sont

Bois tres-
beaux.

tres-beaux, mais il y a bien peu de pins & de sapins,

Ceste coste est fort saine, sans illes, rochers, ne bases, de sorte que selon mon iugement les vaisseaux y peuvent aller en assurance. Estans esloignez vn quart de lieue de la coste, ie fus à vne ille, qui s'appelle l'isle Longue, qui gist nort nordest, & sur s'ouest, laquelle fait passage pour aller dedans la grande baye Françoise, ainsi nommée par le sieur de Mons.

isle Longue.

Saloguer.

Abonde en
bois & bou-
leaux.

Ceste ille est de six lieues de long, & a en quelques endroits près d'vne lieue de large, & en d'autres vn quart seulement. Elle est remplie de quantité de bois, comme pins, & bouleaux. Toute la coste est bordée de rochers fort dangereux, & n'y a point de lieu propre pour les vaisseaux, qu'au bout de l'isle quelques petites retraires pour des chaloupes, & trois ou quatre illets de rochers, où les Sauuages prennent force loups marins. Il'y court de grandes marées, & principalement au petit passage de l'isle, qui est fort dangereux pour les vaisseaux, l'ils y voulloient se mettre au hazard de le passer.

Mine d'ar-
gent dans
vacance.

Du passage de l'isle Longue faisant le nordest deux lieues, y a vne ance où les vaisseaux peuvent ancrer en seureté, laquelle a vn quart de lieue ou enuiron de circuit. Le fonds n'est que vase, & la terre qui l'enuironne est toute bordée de rochers assez hauts. En ce lieu il y a vne mine d'argent tres-bonne, selon le rapport d'un Mineur appellé maistre Simon, qui estoit avec moy. A quelques lieues plus outre est aussi vne petite riuiere, nommé du Boulay, où la mer monte de mie lieue dans les terres, à l'entrée de laquelle il y peut librement surgir des nauires du port de cent tōneaux. A vn quart de lieue d'icelle il y a vn port bon pour les

vaisseaux, où nous trouuasmes vne mine de fer, que le Mineur jugea rendre cinquante pour cent. Tirant trois lieues plus outre au nordest, y a vne autre mine de fer assez bonne, proche de laquelle il y a vne riuiere enuironnée de belles & agreables prairies. Le terroir d'alentour est rouge comme sang. Quelques lieues plus auant il y a encores vne autre riuiere qui asseche de basse mer, hossmis son cours qui est fort petit, qui va proche du port Royal. Au fonds de ceste baye y a vn achenal qui asseche aussi de basse mer, autour duquel y a nombre de prez, & de bonnes terres pour cultiver, toutesfois remplies de quantité de beaux arbres de toutes les sortes que i'ay dit cy dessus. Ceste baye peut auoir depuis l'isle Longue iusques au fonds environ six lieues. Toute la coste des mines est terre assechante, decoupée par caps, qui paroissent ronds, aduançans vn peu à la mer. De l'autre costé de la baye au suest, les terres sont basses & bonnes, où il y a vn fort bon port, & en son entrée vn banc par où il faut passer, qui a de basse mer brasse & demie d'eau, & l'ayant passé, on en traquet trois, & bon fonds. Entre les deux pointes du port il y a vn islet de cailloux, qui couvre de plaine mer. Ce lieu va demie lieue dans les terres. La mer y baisse de trois brasses, & y a force coquillages, comme moules, coques, & bregaux. Le terroir est des meilleurs que j'aye veu : & nommay ce port, le port Sainte Marguerite. Toute ceste coste du suest est terre beaucoup plus basse que celle des mines, qui ne sont qu'à vne lieue & demie de la coste du port de Sainte Marguerite, de la largeur de la baye, laquelle a trois lieues en son entrée. Ic

Mine de fer.

Terroir rouge co-
me sang.

Prairies
pleines de
beaux ar-
bres.

Islet de
cailloux.

Port de S.
Marguerite.

LES VOYAGES DU SIEVR
pris la hauteur en ce lieu, & la trouuay par les 45. de-
grez & demy, & vn peu plus de latitude, & 17. degrez
16. minutes de declinaison de la Guide-aymante. Ceste
baye fut nommee la baye Sainte Marie.

Description du Port Royal, & des particularitez d'icelluy.
De l'isle Haute. Du port aux mines. De la grande baie
Françoise. De la riuiere sainte Jean, & ce que nous
avons remarqué depuis le port aux mines jusques à icelle.
De l'isle appellee par les Sauvages Manthane. De la
riuiere des Etechemins, & de plusieurs belles illes qui y
sont. De l'isle de Sainte Croix, & autres choses remar-
quables d'icelle coste.

CHAPITRE II.



Un passage de l'Isle Longue, mettant le cap
au nordest 6. lieues, il y a vne ance où les
vaisseaux peuvent mouiller l'ancre à 4. 5.
6. & 7. brasses d'eau. Le fonds est sable. Ce
lieu n'est que comme vne rade. Continuant au mesme
vent deux lieues, l'on entre en l'un des beaux ports qui
soit en toutes ces costes, où il pourroit grand nombre
de vaisseaux en seureté. L'entrée est large de 800. pas,
& sa profondeur de 25. brasses d'eau ; a deux lieues de
long, & vne de large, que ie nommay port Royal, où
descendent trois riuieres, dont il y en a vne assez gran-
de, tirant à l'est, appellée la riuiere de l'Equille, qui est
vn petit poisson de la grandeur d'un esplan, qui l'y pes-
che en quantité ; comme aussi on fait du harane, &
plusieurs autres sortes de poissons qui y sont en abo-

Port royal,
où descen-
dent trois
riuieres.

Riviere de
l'Esquelle.

dance en leurs saisons. Cette riuiere a près d'un quart de lieue de large en son entrée, où il y a vne isle, laquelle peut contenir demie lieue de circuit, remplie de bois ainsi que tout le reste du terroir, comme pins, sapins, pruches, bouleaux, trembles, & quelques chênes qui sont parmy les autres bois en petit nombre. Il y a deux entrées en ladite riuiere, l'une du costé du nord, l'autre au sud de l'isle. Celle du nord est la meilleure, où les vaisseaux peuvent mouiller l'ancre à l'abri de l'isle à 5. 6. 7. 8. & 9. brasses d'eau : mais il faut se donner garde de quelques baies qui sont tenâtes à l'isle, & à la grande terre, fort dangereuses, si on n'a recoueu l'achenal.

Le fus. 14. ou 15. lieues où la mer monte, & ne va pas beaucoup plus avant dedans les terres pour porter bateaux. En ce lieu elle contient 60. pas de large, & environ brassee de demie d'eau. Le terroir de ceste riuiere est rempli de force chênes, frelnes, & autres bois. De l'entrée de la riuiere jusques au lieu où nous fussions, y a nombre de prairies, mais elles sont inondées aux grandes marées, y ayant quantité de petits ruisseaux qui traversent d'une part & d'autre, par où des chaloupes de bateaux peuvent aller de plainç mer. Dedans le port y a vne autre isle, distante de la première près de deux lieues, où il y a vne autre petite riuiere qui va assez au delà des terres, que j'ay nommée la riuiere Sainte Antoine. Son entrée est distante du fonds de la baie Sainte Marie d'environ quatre lieues par le travers des bois. Pour ce qui est de l'autre riuiere, je n'est qu'un ruisseau rempli de rochers, où on ne peut monter en aucune façon que ce soit, pour le peur d'eau. Ce

son terroir
rempli de
chênes,
frelnes, &
autres bois.

Riuiere S.
Antoine.

LES VOYAGES DU SIEVR

Lieu est par la hauteur de 45. degrez de latitude, & 17.
degrez 8. minutes de declinaison de la Guide-aimant.

Partant du port Royal, on capte le cap au nord est 8.
ou 10. lieues , rangeant à droite du port Royal, le tra-
uersay vne partie de la Baye , comme quelque j. ou
6. lieues , jusques à vn lieu qu'ay nommé le Cap des
^{Cap des 2.} deux Bayes , & passay par vne ille qui se tient à vne lieue,
laquelle contient autant de circuit, au dessus de 40. ou
45. toises de hauteur avec entouré de gros rochers,
ensemblé en un endroit qui s'étend plus au pied duquel
y a vn estang d'eau salée , qui vient par dessous vne
poisie de cailloux , ayant la forme d'un cipres. Le
solus de l'isle est plat , couvert d'arbres, avec vne fort
belle source d'eau. En ce lieu y a vne mine de cuire.
De là i'allay à vn port qui est à vne lieue & demie,
où il y a aussi vne mine de cuire. Ce port est souz les
45. degrez deux tiers de la latitude, lequel assche de bat-
te mer. Pour entrer dedans il faut ballizer & recognoi-
stre vne batture de sable qui est à l'entrée, laquelle va
rangeant vn canal , suivant l'autre costé de terre fer-
me , puis on entre dans vne Baye qui contient près
d'une lieue de long , & demie de large. En quelques
endroits le fonds est vaseux & sablonneux , & les vais-
seaux y peuvent eschouer La mer y pert & croist de 4.
à 5. brasses. Ce Cap des deux Bayes où est le port aux
mines est ainsi appellé , parce qu'au nort & sud dudit
cap y a deux Bayes qui courent vers l'est nord est , &
nord est quelques 12. à 15. lieues ; & y a vn destroit à cha-
que Baye qui ne contient plus de demie lieue de
large. Cela passé , il suffit tout d'un coup d'environ
à 5. lieues. Il y a quelques îles en cette Baye ,
où

où il y a des estangs, & deux ou trois petites rivières qui y descendent avec les canaux des Sauvages, qui y vont à Tregaté, & Misamichy dans le golphe Saint Laurent, partie par eau, partie par terre.

Tout le pays que l'ay veu depuis le petit passage de l'isle Longue rangeant la côte, ne sont que rochers, où il n'y a aucun endroit où les vaisseaux se puissent mettre en seureté, sinon le port Royal. Le pays est remply de quantité de pins & bouleaux, & à mon avis n'est pas trop bon.

Ce pays est plein de pins & de bouleaux.

Nous fîmes l'ouest deux lieues jusques au Cap des deux Bayes, puis le nort cinq ou six lieues, & traversâmes l'autre Baye. Faisant l'ouest quelques six lieues, y a vne petite rivière, à l'entrée de laquelle y a vn cap assez bas, qui aduaice à la mer, & vn peu dans les terres vne montagne qui a la forme d'un chapeau de Cardinal. En ce lieu y a vne mine de fer, & n'y a ancrage que pour des chaloupes. A quatre lieues à l'ouest sur-ouest y a vne pointe de rocher qui aduaice vn peu vers l'eau, où il y a de grandes marées, qui sont fort dangereuses. Proche de la pointe y a vne anct qui a eniron demie lieue de circuit, en laquelle est vne autre mine de fer, qui est tresbonne. A quatre lieues encores plus avant y a vne belle Baye qui entre dans les terres, où au fonds y a trois îles & un rocher; deux sont à vne lieue du cap tirant à l'ouest, & l'autre est à l'embouchure d'une rivière des plus grandes & profondes que j'eusse encores veu, que je nommaya la rivière Saint Jean; pour ce que ce fut ce jour là que j'y arriuay, & des Sauvages elle est appellée Ouygoudy. Celle rivière est dangereuse, si on ne reconnoist bien

certaines pointes & rochers qui sont des deux costez. Elle est estroite en son entrée, puis vient à s'ellargir, & ayant doubleé vne pointe elle estressit d'rechef, & fait comme vn fault entre deux grands rochers, où l'eau y court d'une si grande vitesse, qu'en y jettant du bois il l'enfonce en bas, & ne le voit on plus : mais attendant la plaine mer, l'on peut passer fort aisément ce deströit, & lors elle s'ellargit enuiron vne lieue par aucun endroits, où il y a trois isles, ausquelles y a grande quantité de prairies & beaux bois, comme chênes, hêtres, noyers, & lambruches de vignes sauvages. Les habitans du pays vont par icelle riuiere iusques à Tadoussac, qui est dans la grande riuiere de Saint Laurent, & ne passent que peu de terre pour y paruenir. De la riuiere Saint Jean iusques à Tadoussac y a 65. lieues. A l'entrée d'icelle, qui est par la hauteur de 45. degréz deux tiers, y a vne mine de fer. Les chaloupes ne peuvent aller plus de quinze lieues dans ceste riuiere, à cause des sautes qui ne se peuvent nauiger que par les canaux des Sauvages.

De la riuiere Saint Jean ie suis à quatre isles, en l'une desquelles y a grande quantité d'oiseaux appellez margos, dont les petits sont aussi bons que pigeonneaux. Ceste ille est éloignée de la terre ferme de trois lieues. Plus à l'ouest y a d'autres illes : entre autres vne contenant six lieues, qui s'appelle des Sauvages McNane, au sud de laquelle il y a entre les illes plusieurs ports, bons pour les vaisseaux. Des illes aux Margos ie fus à une riuiere en la grande terre, qui s'appelle la riuiere des Etrechemins, nation de Sauvages ainsi nommée en leur pays, & passe-t'on par si grande quantité

Tadoussac
dit en la
grande ri-
uiere Saint
Laurent.

Oiseaux
appellez
margos.

L'ille de
Manthane.

d'illes, assez belles, que ie n'en ay peu sçauoir le nombre; les vnes contenant deux lieues, les autres trois, les autres plus ou moins. Elles sont toutes en vn cul de sac, qui contient à mon jugement plus de quinze lieues de circuit, y ayant plusieurs endroits bons pour y mettre tel nombre de vaisseaux que l'on voudra; autour desquelles y a bonne pêcherie de molles, saulmons, bars, harangs, flaitans, & autres poissons en grand nombre. Faisant l'ouest norouest trois lieues par les illes, l'on entre dans vne riuiere qui a presque demie lieue de large en son entrée, où ayant fait vne lieue ou deux, il y a deux illes; l'une fort petite proche de la terre de l'ouest; & l'autre au milieu, qui peut auoir huit ou neuf cents pas de circuit, élevée de tous costez de trois à quatre toises de rochers, fors vn petit endroit d'une pointe de sable & terre grasse, laquelle peut servir à faire briques, & autres choses nécessaires. Il y a vn autre lieu à couvert pour mettre les vaisseaux de quatrie vingt à cent tonneaux, mais il asseche de basse mer. L'isle est remplie de sapins, bouleaux, erables, & chesnes. De soy elle est en fort bonne situation, & n'y a qu'un costé où elle baïsse d'environ 40. pas, qui est ais à fortifier: les costes de la terre ferme encerclans des deux costez éloignées d'environ neuf cents à mille pas, les vaisseaux ne pourront passer sur la riuiere qu'à la mercy du canon d'icelle, qui est le lieu que l'on iugea le meilleur, tant pour la situation, bon pays, que pour la communication que l'on prétendroit avec les Sauuages de ces costes, & du dedans des terres, estans au milieu d'eux, lesquels avec le temps on esperoit pacifier, & amortir les guerres qu'ils ont les

Cul de sac
de quinze
lieues.

vns contre les autres, pour en tirer à l'aduenir du ser-
vice, & les reduire à la foy Chrestienne. Ce lieu fut
nommé par le sieur de Mons l'isle Sainte Croix. Pas-

île de Sainte Croix.

plus outre, on voit vne grande baye en laquelle y
sont deux illes, l'une haute, & l'autre plate, & trois riuie-
res, deux mille acres, dont l'une tire vers l'Orient, &
l'autre au nort, & la troisieme grande, qui va vers
l'Occident : c'est celle des Etechemins. Allant dedans
icelle deux lieues, il y a vn fault d'eau, où les Sauuages
portent leurs canaux par terre enuiron 300 pas, puis
s'entrent dedans icelle, d'où enaprés en trauersant vn
peu de terre, on va dans la riuiere de Norembegue &
de Saint lean. En ce lieu du fault les vaisseaux ne peu-
vent passer, à cause que ce ne sont que rochers, & qu'il
n'y a que 4. à 5. pieds d'eau. En May & Iuin il s'y prend
si grande abondance de haranes & bars, que l'on y en
pourroit charger des bateaux. Le terroir est des plus
beaux, & y a 13. ou 20. arpents de terre défrichée. Les
Sauuages s'y retirent quelquefois cinq ou six semai-
nes durant la pesche. Tout le reste du pays sont forets
fort espoissies. Si les terres estoient défrichées, les grains
y viendroient fort bien. Ce lieu est par la hauteur de
45. degréz un tiers de latitude, & 17. degréz 32. minutes
de declinaison de la Guide-aymant. En cest endroit y
fut faite l'habitation en l'an 1604.

Vaisseaux
ne peuvent
passer au
fault d'eau
de cette île
à cause des
rochers.

De la côte, peuples, & rivière de Norembegue.

CHAPITRE III.

DE ladite rivière de Sainte Croix continuant le long de la côte faisant enuiron 25. lieues, passasmes par vne grande quantité d'îles, bancs, battures, & rochers, qui ierrent plus de 4. lieues à la mer par endroits, que ie nom may les îles rangées, la plus-part desquelles sont couvertes de pins & sapins, & autres meschans bois. Parmi ces îles y a force beaux & bons ports, mais mal agreeables; & passay proche d'une île qui contient environ 4. ou 5. lieues de long. De ceste île iusques au nord de la terre ferme il n'y a pas cent pas de large. Elle est fort haute, & coupée par endroits, qui paroissent, estant en la mer, comme 7. ou 8. montagnes rangées les vnes proches des autres. Le sommet de la plus-part d'icelles est desgarni d'arbres, parce que ce ne sont que rochers. Les bois ne sont que pins, sapins, & bouleaux. Je l'ay nommée l'île des Monts-deserts. La hauteur est par les 4. degréz & demy de latitude.

Les Sauvages de ce lieu ayas fait alliance avec nous, ils nous guiderent en leur rivière de Pemotagoit, ainsi d'eux appellée, où ils nous dirent que leur Capitaine nommé Bessabéz, estoit chef d'icelle. Je croys que ceste rivière est celle que plusieurs Pilotes & Historiens appellent Norembegue, & que la plus-part ont écrit estre grande & spacieuse, avec quantité d'îles, & son entrée par la hauteur de 43. & $\frac{3}{4}$ & demy, & d'autres

Force port
dans ces
îles.

île des
Monts-
deserts

Rivière de
Norem-
begue.

LES VOYAGES DU SIEVR
 par les 44. degrez, plus ou moins de latitude. Pour la declinaison, je n'en ay leu ny ouy parler à personne. On descrit aussi qu'il y a vne grande ville fort peuplée de Sauuages adroits & habiles, ayans du fil de coton. Je m'assure que la plus-part de ceux qui en font mention ne l'ont veue, & en parlent pour l'auoir ouy dire à gens qui n'en sçauoient pas plus qu'eux. Je croy bien qu'il y en a qui ont peu en auoir veu l'emboucheure, à cause qu'en effect il y a quantité d'isles, & qu'elle est par la hauteur de 44. degrez de latitude en son entrée, comme ils disent: mais qu'aucun y ait jamais entré, il n'y a point d'apparence, car ils l'eussent descrit d'une autre façon, afin d'oster beaucoup de gens de ce doute. Je diray donc au vray ce que j'en ay recognu & veu depuis le commencement iusques où i'ay esté.

Premierement en son entrée il y a plusieurs illes esloignées de la terre ferme 10. ou 12. lieues, qui sont par la hauteur de 44. degrez de latitude, & 18. degrez & 40. minutes de declinaison de la Guide-aymant. L'Isle des Monts-deserts fait vne des pointes de l'emboucheure, tirant à l'est; & l'autre est vne terre basse appellée des Sauuages Bedabedec, qui est à l'ouest d'icelle, distantes l'une de l'autre neuf ou dix lieues: & presque au milieu à la mer y a une autre isle fort haute & remarquable, laquelle pour ceste raison j'ay nommée l'isle haute. Tout autour il y en a vn nombre infini de plusieurs grandeurs & largeurs, mais la plus grande est celle des Monts-deserts. La pêche du poisson de diverses sortes y est fort bonne, comme aussi la chasse du gibbier. A deux ou trois lieues de la pointe

L'isle des
Monts-de-
serts fait v-
ne pointe
de l'embou-
cheure de
ceste rivie-
re.

La pêche
du poisson
y est fort
bonne.

DE CHAMPLAIN.

de Bedabedec, rangeant la grande terre au nord, dedans icelle riuiere, ce sont terres fort hautes qui paroissent à la mer en beau temps 12. à 15. lieues. Venant au sud de l'isle haute, en la rangée comme d'un quart de lieue, où il y a quelques baitures qui sont hors de l'eau, mettant le cap à l'ouest iusques à ce que l'on ouvre toutes les montagnes qui sont au nord d'icelle île, vous vous pouuez assurer qu'en voyant les huit ou neuf decoupées de l'île des Monts deserts, & celle de Bedabedec, l'on fera le trauers de la riuiere de Norembegue, & pour entrer dedans il faut mettre le cap au nord, qui est sur les plus hautes montagnes dudit Bedabedec, & ne verrez aucunes îles devant vous, & pouuez entrer seurement, y ayant assez d'eau, bien que voyez quantité de brisans, îles & rochers à l'est & ouest de vous. Il faut les eviter la sonde en la main, pour plus grande sécurité ; & croy, à ce que j'en ay peu iuger, que l'on ne peut entrer dedans icelle riuiere par autre endroit, finon avec des petits vaisseaux ou chaloupes : car (comme i'ay dit cy-dessus) la quantité des îles, rochers, bases, bancs & brisans y sont de toutes parts en sorte, que c'est chose estrange à voir.

Or pour reuenir à la continuation de nostre route, entrant dans la riuiere il y a de belles îles qui sont fort agréables, comme des prairies. Je fus iusques à un lieu où les Sauuages nous guiderent, qui n'a pas plus de demy quart de lieue de large, & à quelque deux cents pas de la terre de l'ouest y a un rocher à fleur d'eau, qui est dangereux. De là à l'isle haute y a quinze lieues : & depuis ce lieu estroit (qui est la moindre largeur que nous eussions trouvée) après avoir fait enui-

Moy d'entrer en ce-
te rivière.

Belles îles
autour d'
icelle.

LES VOYAGES DU SIEVR
 ron 7. ou 8. lieues, nous rencontrasmes vne petite ri-
 uiere, où auprés il fallut mouiller l'anchre; d'autat que
 devant nous y vismes quantité de rochers qui descou-
 urent de basse mer; & aussi que quand nous eussions
 voulu passer plus avant, il eust este impossible de faire
 demie lieue, à cause d'un fault d'eau qu'il y a, qui vient
 en talus de quelque 7. à 8. pieds, que le yeis allant de-
 dans vn canau, avec les Sauuages que nous auions, &
 n'y trouuasmes de l'eau que pour vn canau: mais passé
 le fault, qui a enuiron deux cents pas de large, la riuiere
 est belle & plaisante, jusques au lieu où nous auions
 mouillé l'anchre. Je mis pied à terre pour yoir le pays,
 & allant à la chasse je le trouuay fort plaisant & agre-
 able en ce que j'y fis de chemin, & semble que les chef-
 nes qui y sont ayent été plantez par plaisir. I'y yeis
 peu de lapins, mais bien quelques pins à vn costé de la
 riuiere; tous chefnes à l'autre, & vn peu de bois taillis
 qui s'estendent fort auant dans les terres: & diray que
 depuis l'entrée où je fus, qui sont enuiron 25. lieues, je
 ne yeis aucune ville, ny village, ny apparence d'y en
 auoir eu, mais bien vne ou deux cabannes de Sauua-
 ges, où il n'y auoit personne, lesquelles estoient faites
 de la mesme façon que celles des Souriquois, couver-
 tes d'esforces d'arbres, & à ce que j'ay peu iuger, il y a
 peu de Sauuages en icelle riuiere, qu'on appelle aussi
 Pemetegoit. Ils n'y viennent non plus qu'aux îles,
 que quelques mois en esté durant la pesche du poi-
 son, & la chasse du gibbier qui y est en quantité. Ce
 sont gens qui n'ont point de retraite arrestée, à ce que
 j'ay recognu, & appris d'eux: car ils hyuernent tantost
 en vn lieu, & tantost à vn autre, où ils voyent que la
 chasse

Ce que l'Au-
 theur veit
 au pays, où
 il mouilla
 l'ancre près
 cette riuier-
 ie.

Sauuages
 n'ont point
 de retraite
 arrestée:

DE CHAMPLAIN

chasse des bestes est meilleure, dont ils vivent quand la nécessité les presse, sans mettre rien en réserve pour subvenir aux disettes qui sont grandes quelquefois.

Or il faut de necessité que ceste riuiere soit celle de Norembegue; car passé icelle iusques au 41. degré que l'ay costoyé, il n'y en a point d'autre sur les hauteurs cy dessus dites, que celle de Quinibéquy, qui est presque en même hauteur, mais non de grande estendue. D'autre part, il ne peut y en auoir qui entrent auant dans les terres, d'autant que la grande riuiere Saint Laurent costoye la coste d'Acadie & de Norembegue, où il n'y a pas plus de l'vne à l'autre par terre de 45. lieues, ou 60. au plus large en droite ligne.

Or ie laisseray ce discours, pour retourner aux Sauvages qui m'auoient conduit aux faultz de la riuiere de Norembegue , lesquels furent aduertir Bessabec leur chef, & d'autres Sauvages, qui allerent en vne autre petite riuiere aduertir aussi le leur , nomme Cabahis , & luy donner aduis de nostre arriuée.

Le 6. du mois il vint à nous en un trentaine de Sauvages, sur l'assurance que leur donneret ceux qui nous auoient seruy de guide. Vint aussi ledit Bessabez nous trouuer ce mesme jour avec six canaux. Aussi tost que les Sauvages qui estoient à terre le veirent arriver, ils se mirent tous à chanter, danser, & sauter, iusques à ce qu'il eust mis pied à terre : puis après s'affirerent tous en rond contre terre, suivant leur coutume, lors qu'ils veulent faire quelque harangue, ou festin. Caba his l'autre chef peu après arriva aussi avec vingt ou trente de ses compagnons, qui se retirerent à part, & se resiouirent fort de nous voir, d'autant que c'estoit la

premierç fois qu'ils auoient veu des Chrestiens. Quelque temps après ie fus à terre avec deux de mes compagnons, & deux de nos Sauuages, qui nous seruoient de truchement, & donnay charge à ceux de nostre barque d'approcher près des Sauuages, & tenir leurs armes prestes pour faire leur deuoit s'ils apperçuoient quelque émotion de ces peuples contre nous. Bessabéz nous yoyant à terre nous fit asseoir, & commença à petuner avec ses compagnons, comme ils font ordinairement auparauat que faire leur discours, & nous firent present de venaison & de gibbier. Tout le reste de ce iour & la nuict suiuante, ils ne firent que chanter, danser, & faire bonne chere, attendant le iour. Par après chacun s'en retourna, Bessabéz avec ses compagnons de son costé, & nous du nostre, fort satisfais d'auoir eu cognoissance de ces peuples.

Le 17. du mois ie pris la hauteur, & trouuay 45. degrez, & 25. minutes de latitude. Cefait, ie partis pour aller à vne autre riuiere appellée Quinibequy, distante de ce lieu de 35. lieues, & près de 15. de Bedabedec. Ceste nation de Sauuages de Quinibequy s'appelle Etechemins, aussi bien que ceux de Norembegue.

Voyage de l'Auteur en la riuiere de Quinibequy.

Le 18. du mois ie passay près d'vne petite riuiere où estoit Cabahis, qui vint avec nous dedans nostre barque enuiron 12. lieues. Et luy ayant demandé d'où venoit la riuiere de Norembegue, il me dit qu'elle passe le sault dont i'ay fait cy-dessus mention, & que faisant quelque chemin en icelle, on entroit dans vns lac par où ils vont à la riuiere de Sainte Croix quelque peu par terre, puis entrét dans la riuiere des Etechemins. Plus au lac descend vne autre riuiere par où ils vont

quelques iours, en après entrent en vn autre lac, & passent par le milieu; puis stans paruénus au bout, ils font encore quelque chemin par terre, & après entrent dans vne autre petite riuiere qui va se descharger dans le grand fleuve Saint Laurent. Tous ces peuples de Norembegue sont fort basannez, habillez de peaux de castors, & autres fourrures, comme les Sauvages Canadiens & Souriquois, & ont mesme facon de viure.

Voila au vrāy tout ce que l'ay remarqué tant des costes, peuples, que riuiere de Norembegue, & ne sont les merueilles qu'aucuns en ont escriptes. Je croy que ce lieu est aussi mal agreable en hyuer, que celuy de Saincte Croix.

Desconvertures de la riuiere de Quinibequy, qui est de la coste des Almouchiquois, iusques au 42. degré de latitud, & des particularitez de ce voyage. A quoy les hommes & les femmes passent le temps durant l'hyuer.

CHAPITRE III.



Angant la côte de l'ouest, l'on passe les montagnes de Bedabedec, & cogneusmes l'entrée de la riuiere, où il peut aborder de grands vaisseaux, mais dedans il y a quelques battures qu'il faut cuiter la sonde en la main. Fait environ 8. lieues, rangeant la côte de l'ouest, passemes par quantité d'illes & rochers qui jettent vne liue à la mer, iusques à vnc ille distante de Quinibequy dix lieues, où à l'ouvert d'icelle il y a vnc ille assez

LES VOYAGES DU SIEVR
 haute, qu'auons nommée la Tortue, & entre icelle & la grāde terre y a quelques rochers espars, qui couurent de pleine mer : neantmoins on ne laisse devoir briser la mer par dessus. L'isle de la Tortue & la riuiere sont sud suest, & nort norouest. Comme l'on y entre, il y a deux moyennes illes, qui font l'entré, l'une d'un costé, & l'autre de l'autre, & à quelques 300. pas au dedans il y a deux rochers où il n'y a point de bois, mais quelque peu d'herbes. Nous mouillâmes l'anchre à 300. pas de l'entrée, à cinq & six brasses d'eau. Je me résolus d'entrer dedans pour voir le haut de la riuiere, & les Sauuages qui y habitent. Ayans fait quelques lieues, nostre barque pensa se perdre sur vn rocher que nous frayasmes en passant. Plus outre rencontrâmes deux canaux qui estoët venus à la chasse aux oiseaux, qui la plus part muent en ce temps, & ne peuvent voler. Nous accostâmes ces Sauuages, qui nous guidèrent. Et allans plus avant pour voir leur Capitaine, appellé Manthoumermer, comme nous eûmes fait 7. à 8. lieues, nous passâmes par certaines illes, desstroits, & ruisseaux qui se deschargent dans la riuiere, où ie veis de belles prairies : & costoyant vne isle qui a environ 4. lieues de long, ils nous menèrent où estoit leur chef, avec 25. ou 30. Sauuages, lequel aussi tost que nous eûmes mouillé l'anchre, vint à nous dedans vn canau vn peu séparé de dix autres, où estoient ceux qui l'accompagnoient. Approchant près de nostre barque il fit vne harangue, où il faisoit entendre l'aise qu'il auoit de nous voir, & qu'il desiroit auoir nostre alliance, & faire paix avec leurs ennemis par nostre moyen, disant que le lendemain il enuoycroit à

Situacion
de l'isle de
la Tortue,
& de la ri-
uiere.

Harangue
du Capital-
ne des Sau-
uages à nos
François.

deux autres Capitaines Sauuages qui estoient dedans les terres, lvn appellé Marchim, & l'autre Sazinou, chef de la riuiere de Quinibequy.

Le lendemain ils nous guiderent en descendant la riuiere par vn autre chemin que n'estions venus, pour aller à vn lac; & passans par des illes, ils laisserent chacun yne flesche proche dvn cap, par où tous les Sauuages passent, & croient que s'ils ne le faisoient, il leur arrieroit du mal-heur, ainsi que leur persuade le diable, & viuent en ces superstitions, comme ils font en <sup>Sauuages
grandemē
superst.
ieux.</sup>

Par delà ce cap nous passâmes vn fault d'eau fort estroit, mais ce ne fut pas sans grande difficulté: car encores qu'euissions le vent bon & frais, & que le fittons porter dans nos voiles le plus qu'il nous fut possible, si ne le peusmes nous passer de la façon, & fumes contraints d'attacher à terre vne haussière à des arbres, & y tirer tous. Ainsi nous fîmes tant à force de bras, avec l'aide du vent qui nous favorisoit, que le passâmes. Les Sauuages qui estoient avec nous portèrent leurs canaux par terre, ne les pouuans passer à la rame. Après avoir franchi ce fault, nous veîmes de belles prairies. Je m'estonnay si fort de ce fault, que descendant avec la marée nous l'auions fort bonne, & estrans au fault nous la trouuâmes contraire, & après l'auoir passé elle descendoit comme auparavant, que nous donna grand contentement.

Poursuivans nostre route, nous vîmes au lac ^{qui}
<sup>Belles prai-
ries qui se
descouuoient.</sup> à trois ou quatre lieues de long, où il y a quelques illes, & y descend deux riuieres, celle de Quinibequy qui vient du nord nord est, & l'autre du nord ouest, par où

Lac de 4
lieues.

70 . . . L E S V O Y A G E S D U SIEVR
deuoient venir Marchim & Sasinou, qu'ayant atten-
du tout ce iour, & voyant qu'ils ne venoient point,
resolusmes d'employer le temps. Nous leuasmes donc
l'anchre, & vint avec nous deux Sauuages de ce lac
pour nous guider, & ce iour vinsmes mouiller l'an-
chre à l'emboucheure de la riuiere, où nous peschaf-
mes quantité de plusieurs sortes de bons poisssons: ce-
pendant nos Sauuages alleret à la chasse, mais ils n'en
reuinirent point. Le chemin par où nous descendis-
mes ladite riuiere est beaucoup plus seur & meilleur
que celuy par où nous allions esté. L'isle de la Tortuë,
qui est devant l'entrée de ladite riuiere, est par la hau-
teur de 44. degréz de latitude, & 19. degréz 12. minutes
de declinaison de la Guide-aymant. Il y a enuiron 4.
lieues de là en mer, vers le suest trois petites îles, où les
Anglois font pesche de moluës. L'on va par ceste ri-
uier au traicters des terres iusques à Quebec quelque
so lieues, sans passer qu'un trajet de terre de 2. lieues,
puis on entre dedans vne autre petite riuiere qui vient
descendre dedans le grand fleuve Saint Laurent. Ce-
ste riuiere de Quinibequy est fort dangereuse pour les
vaissœaux à demie lieue au dedans, pour le peu d'eau,
grandes marées, rochers, & bases qu'il y a, tant dehors
que dedans. Il n'y laisse pas d'y auoir bon achenal fil
estoit bien recognu. Si peu de pais que l'ay veu le long
des riuages est fort mauuais: car ce ne sont que ro-
chers de toutes parts. Il y a quantité de petits chefnes,
& fort peu de terres labourables. Ce lieu est abondant
en poisson, comme sont les autres riuieres cy dessus
dites. Les peuples viuent comme ceux de nostre ha-
bitation, & nous dirent, que les Sauuages qui semoient

Riviere de
Quinibe-
quy fort
danger-
ue.

DE CHAMPLAIN.

le bled d'Inde, estoient fort auant dans les terres, & qu'ils auoient delaissé d'en faire sur les costes, pour la guerre qu'ils auoient avec d'autres, qui leur venoient prendre. Voila ce que i'ay peu apprendre de ce lieu, lequel ie croix n'estre meilleur que les autres.

Les Sauvages qui habitent en toutes ces costes sont en petite quantité. Durant l'huyer au fort des neges Chasse des Sauvages qui habitent ces costes durant l'huyer. ils vont chasser aux eslans, & autres bestes, de quoy ils vivent la plus-part du temps: & si les neges ne sont grandes, ils ne font gueres bien leur profit, d'autant qu'ils ne peuvent rien prendre qu'avec un grandissime travail, qui est cause qu'ils endurent & patissent fort. Lors qu'ils ne vont à la chasse, ils vivent d'un coquillage qui s'appelle coque. Ils se vestent l'huyer de bonnes fourrures de castors & d'eslans. Les femmes font tous les habits, mais non pas si proprement qu'on ne leur voie la chair au dessous des aisselles, pour n'avoir pas l'industrie de les mieux accommoder. Quand ils vont à la chasse ils prennent de certaines raquettes, deux fois aussi grandes que celles de pardeça, qu'ils s'attachent souz les pieds, & vont ainsi sur la neige sans enfoncer, aussi bien les femmes & enfans, que les hommes, lesquels cherchent la piste des animaux; puis l'ayant trouuée ils la suivent, jusques à ce qu'ils apperçoivent la beste, & lors ils tirent dessus avec leurs arcs, ou la tuent avec coups d'espées emmanchées au bout d'une demie pique, ce qui se fait fort aisement, d'autant que ces animaux ne peuvent aller sur les neges sans enfoncer dedans; & lors les femmes & enfans y viennent, & là cabannent, & se donnent la curée: après ils retournent voir s'ils en trouveront d'autres.

Vivent de coquilles qu'ils ne chassent.

Forme de leur chasse.

Costoyant la coste, fusmes mouiller l'anchre derrière vn petit islet proche de la grande terre, où nous veismes plus de quatre vingts Sauuages qui accourroient le long de la coste pour nous voir, dançans, & faisans signe de la résouissance qu'ils en auoient. Je fus visiter vne ille, qui est fort belle de ce qu'elle contient, y ayant de beaux chesnes & noyers, la terre défrichée, & force vignes, qui apportent de beaux raisins en leur saison : c'estoit les premiers que j'eusse vus en toutes ces costes depuis le cap de la Héue ; nous la nommasmes l'ille de Bacchus. Estans de pleine mer nous leuasmes l'anchre, & entrasmes dedans vne petite riuere, où nous ne peusmes plustost, d'autant que c'est vn havre de barre, n'y ayant de basse mer que demie brasse d'eau, de plaine mer brasse & demie, & du grand de l'eau deux brasses : quand on est dedans il y en a trois, quatre, cinq, & six. Comme nous eusmes mouillé l'anchre, il vint à nous quantité de Sauuages sur le bord de la riuere, qui commencerent à dancer. Leur Capitaine pour lors n'estoit avec eux, qu'ils appelloient Honemechin. Il arriva enuiron deux ou trois heures après avec deux canaux, puis s'en vint tournoyant tout autour de nostre barque. Ces peuples se rasant le poil de dessus le crane assez haut, & portent le reste fort long, qu'ils peignent & tortillent par derrière en plusieurs façons fort proprement, avec des plumes qu'ils attachent sur leur teste. Ils se peignent le village de noir & rouge, comme les autres Sauuages que j'ay vus. Ce sont gens disposés, bien formez de leur corps. Leurs armes sont piques, massuës, arcs, & flesches, au bout des quelles aucun mettent la

queüe

Comme les
Sauuages
de ces lieux
se rasant.

Se peindre,
le village de
noir & rou-
ge.

Leurs ar-
mes.

queue d'un poisson appellé signoc : d'autres y accommodent des os, & d'autres en ont toutes de bois. Ils labourent & cultivent la terre, ce que n'auions enco-
tre veu. Au lieu de charrués ils ont un instrument de ^{Instrument}
bois fort dur, fait en façon d'une besche. Ceste riuiere ^{duquel ils}
^{labourent,} s'appelle des habitans du pays Chouacoer.

Le fus à terre pour voir leur labourage sur le bord de la riuiere, & veis leurs bleds, qui sont bleds d'Inde, qu'ils font en jardinages, semas trois ou quatre grains en vn lieu, après ils assemblent tout autour avec des escailles du sildit signoc quantité de terre, puis à trois pieds de là en sement encore autant, & ainsi consecutivement. Parmy ce bled à chasque touffeu ils plantent 3. ou 4. febves de Bresil, qui viennent de diverses couleurs. Estans grandes elles s'entrelacent autour du dit bled, qui leue de la hauteur de 3. à 6. pieds, & tiennent le champ fort net de mauuaises herbes. Nous y veismes force citroilles, courges, & petum, qu'ils cultivent aussi. Le bled d'Inde que j'y veis pour lors estoit ^{Hauteur de} ce bled.
de deux pieds de haut : il y en auoit aussi de trois. Ils le sement en May, & le recueillent en Septembre. Pour les febves, elles commençoient à entrer en fleur, comme aussi les courges & citroüilles. L'y veis grande quantité de noix, qui sont petites, & ont plusieurs quartiers. Il n'y en auoit point encors aux arbres, mais nous en trouualmes assez de souz, qui estoient de l'année pre-
cedente. Il y a aussi force vignes, ausquelles y auoit de fort beau grain, dont nous fistmes de tres-bon verjus, ce que n'auions point encors veu qu'en l'isle de Bacchus, distante d'icelle riuiere près de deux lieues. Leur demeure arristée, le labourage, & les beaux arbres,

me fit iuger quo l'air y est plus tempere & meilleur que ecluy où nous hyuernasmes , ny que les autres lieux de la colte. Les forêts dans les terres sont fort claires, mais pourtant remplies de chesnes, hestres, fresnes, & ormeaux. Dans les lieux aquatiques il y a quantité de saules. Les Sauuages se tiennent tousiours en ce lieu, & ont vne grande cabanne entourée de palissades faites d'assez gros arbres rangez les vns contre les autres, où ils se retirent lors que leurs ennemis leur viennent faire la guerre ; & couurent leurs cabannes d'escorce de chesnes. Ce lieu est fort plaisir, & aussi agreable que l'on en puisse voir : la riuiere abondante en poisson, enuironnée de prairies. A l'entrée y a vn islet capable d'y faire vne bonne forteresse, où l'on seroit en seureté.

Riuiere de Choüacoet. Lieux que l'Antheur y recognoist.
Cap aux Isles. Canots de ces peuples faits d'escorce de bouleau. Comme les Sauuages de ce pays là font rempir à eux ceux qui tombent en syncope. Se seruent de pierres au lieu de couteaux. Leur Chef honorablement receu de nous.

CHAPITRE V.

DE Dimanche 12. du mois nous partismes de la riuiere appellée Choüacoet, & rançant la coste, aprés avoir fait enuiron 6. ou 7. lieues, le vent se leua contraire, qui nous fit mouiller l'ancre & mettre pied à terre, où nous y eismes deux prairies, chacune desquelles con-

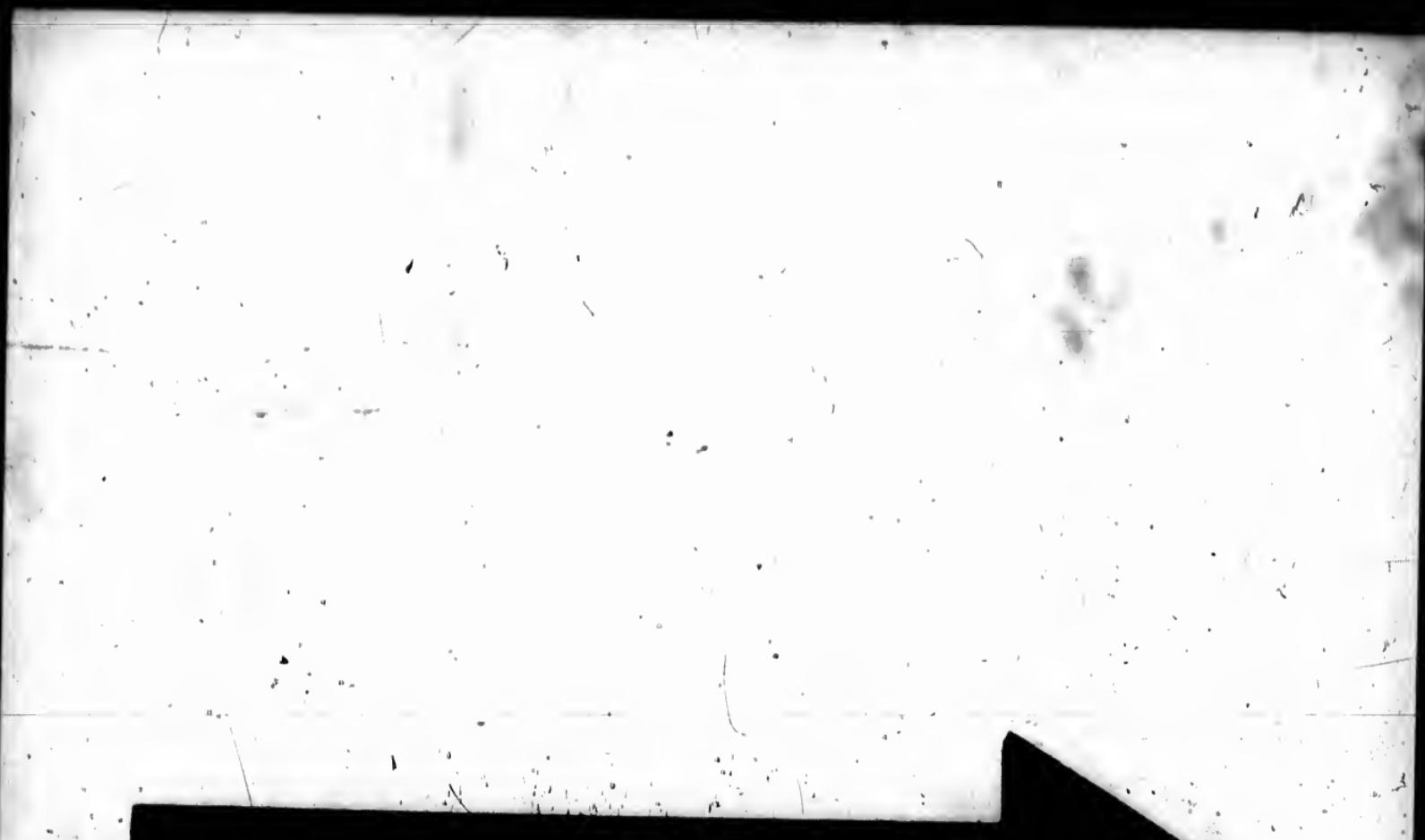
75

tient vne lieue de long, & demie de large. Depuis Choüacoet iusques en ce lieu où veismes de petits oiseaux, qui ont le chant comme merles, noirs horsmis le bout des ailes, qui sont orangees) il y a quantité de vignes & noyers. Ceste coste est sablonneuse en la plus-part des endroits depuis Quinibequy. Ce iour nous retournâmes au 3. lieues deuors Choüacoet iusques à un port que nous nommîmes le port aux îles, bon pour des bateaux de cent tonneaux, qui est par my trois îles.

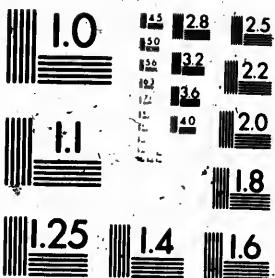
Mettant le cap au nord est quart du nord proche de ce lieu, l'on entre en vn autre port où il n'y a aucun passage (bien que ce soient illes) que celuy par où on entre, où à l'entrée y a quelques brisans de rochers qui sont dangereux. En ces illes y a tant de groiselles rouges, que l'on ne voit autre chose en la plus-part, & vn nombre infiny de tourtes, dont nous en prîmes bonne quantité. Ce port aux illes est par la hauteur de 43. degréz et 15. minutes de latitude.

Colloquians la coste nous apperceusmes vne fumée sur le riage de la mer, dont nous approchâmes le plus qu'il nous fut possible, & ne veisimes aucun Sauvage, ce qui nous fit croire qu'ils s'en estoient fuis. Le Soleil s'en alloit bas, & ne peusmes trouuer lieu pour nous loger icelle nuit, à cause que la coste estoit plate, & sablonneuse. Mettant le cap au sud pour nous estoigner, afin de moüillet l'anchre, ayans fait environ deux lieues, nous apperceusmes vn cap à la grande terre au sud quart du suest de nous, où il pouuoit auoir six lieues : à l'est deux lieues apperceusmes trois ou quatre isles assez hautes, & à l'ouest vn grand cul de





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

EE
28
32
34
22
20
18

01

lac. La cōste de ce cul de sac toute rangée iusques au cap, peut entrer dās les terres du lieu où nous estois enuiron 4: lieues: il en a 2. de large nort & sud, & 3. en son entrée. Et ne recognoissant aucun lieu propre pour nous loger, nous resolusmes d'aller au cap cy-dessus à petites voiles vne partie de la nuict, & en approchâmes à 16. brasses d'eau, où nous mouillaimes l'ancre attendant le poinct du iour.

Près ce cap
sont 3. îles,
à cause de
ce appellié
cap aux îl-
les.

Le lendemain nous fusmes au fusdit cap, où il y a trois îles proches de la grande terre, pleines de bois de differentes sortes, comme à Chouacoer, & partout la cōste; & vne autre platte, où la mer brise, qui jette vn peu plus bas à la mer que les autres, où il n'y en a point. Nous nommasmes ce lieu le cap aux îles, proche duquel apperçusmes vn canau où il y auoit 5. ou 6. Sauuages qui vindrent à nous, lesquels estans près de nostre barque, s'en allerent danser sur le riuage. Je fus à terre pour les voir, & leur donner à chacun vn couteau, & du biscuit; ce qui fut cause qu'ils redancèrent mieux qu'auparavant. Cela fait, je leur fis entendre le mieux qu'il me fut possible, qu'ils me monstrassent comme alloit la cōste. Après leur auoir dépeint avec vn charbon la baye & le cap aux îles, où nous estoions, ils me figurerent avec le mēme crayon vne autre baye, qu'ils representoient fort grande, où ils mirent six cailloux d'égale distance; me donnans par là à entendre que chacune de ces marques estoient autant de chefs & peuplades: puis figurerent dedans la-dite baye vne riuiere que nous auions passée, qui s'estend fort loin, & est batturière. Nous trouuâmes en cet endroit des yignes en quantité, dont le verjus

estoit vn peu plus gros que des pois, & force noyers, dont les noix n'estoient pas plus grosses que des balles d'harquebuze. Ces Sauvages nous dirent, que tous ceux qui habitoyent en ce pays cultuoient & ensemençoient la terre comme les autres qu'auions vus auparavant. Ce lieu est par la hauteur de 43. degrez, & quelques minutes de latitude.

Doublant le cap, nous entrames en vne ance où il y auoit force vignes, pois de Bresil, courges, citrouilles, & des racines qui sont bonnes, tirans sur le goust de cardes, que les Sauvages cultuent.

Ce lieu, qui est assez agreable, est fertile en quantité de noyers, cyprès, chesnes, fresnes, & hestres, qui sont tres-beaux.

Nous veismes là vn Sauvage qui se blessa tellement au pied, & perdit tant de sang, qu'il en tomba en syncope; autour duquel vindrent nombre d'autres chantans quelque tems auant qu'ils le touchassent: puis faisans certaines gestes des pieds & des mains, luy remuoient la teste, & le toufflant il revint à soy. Nostre Chirurgien le pensa, & ne laissa pour cela de s'en aller gayement.

Ayās fait demie lieue nous apperçumes plusieurs Sauvages sur la pointe d'un rocher, qui courroient le long de la coste, en dançant, vers leurs compagnons, pour les aduertir de nostre venue. Nous ayans montré le quartier de leur demeure, ils firent signal de fumées, pour nous montrer l'endroit de leur habitation, & fumées mouiller l'anchre proche d'un petit islet, ou l'on enuoya nostre canau pour leur porter des couteaux & des gallettes, & apperçumes

Ance forte
fertile.

Comme les
Sauvages
sont ren-
oir à eux
ceux qui
tombent
en syncope.

à la quantité qu'ils estoient, que ces lieux sont plus habitez que les autres que nous auions veus. Après avoir arrêté deux heures pour considerer ces peuples, qui ont leurs canaux faits d'escorce de bouleau, comme les Canadiens, Souriquois, & Etechemins, nous leuas-més l'ancre, & avec apparence de beau temps nous nous mismes à la voile. Poursuivant nostre route à l'ouest sur ouest, nous y veysmes plusieurs isles à lvn & l'autre bord. Ayant fait 7. à 8. lieues, nous mouillâmes l'ancre proche d'une isle, où apperceusmes force fumées tout le long de la coste, & beaucoup de Sauuages qui accourroient pour nous voir. L'on enuoya 2. ou 3. hommes vers eux dedans vn canau, ausquels on bailla des couteaux & patenostres pour leur presenter, dont ils furent fort aises, & danseré plusieurs fois en payement. Nous ne peuimes scoudoir le nom de leur chef, à cause que nous n'entendions pas leur langue. Tout le long du riuage y a quantité de terre défrichée, & semée de bled d'Inde. Le pays est fort plaisant & agreable, y ayant force beaux bois. Ceux qui l'habitent, leurs canaux faits tout d'une piece, fort subjets à fourrher, si on n'est bien adroit à les gouverner, & n'en auions point encores veu de ceste façon. voicy comme ils les font. Après avoir eu beaucoup de peine, & esté long temps à abattre vn arbre le plus gros & le plus haut qu'ils ont peu trouuer, avec des haches de pierre (car ils n'en ont point en ce temps d'autres, si ce n'est que quelques vns d'eux en recouurent par le moyen des Sauuages de la coste d'Acadie, ausquels on en porte pour traictre de pellererie) ils ostent l'escorce, & l'arondissent, hors mis d'un costé, où ils mettent

Comme ils
font leurs
canaux.

Ces peuples
ont leurs
canaux faits
d'escorce
de bouleau.

du feu peu à peu tout le long de la piece; & prennent quelquefois des cailloux rouges & enflammez, qu'ils poient aussi dessus, & quand le feu est trop aspre, ils l'esteignent avec vn peu d'eau, non pas du tout, mais seulement de peur que le bord du canau ne brusle. Estant assez creux, à leur fantasie, ils le raclent de toutes parts avec ces pierres. Les cailloux de quoy ils font leurs trenchans sont semblables à nos pierres à fuzil.

Se servent
de pierres
au lieu de
couteaux.

Le lendemain 17. dudit mois nous leuasmes l'ancre pour aller à vn cap, que nous avions veu le iour precedent, qui nous demeuroit comme au sud surouest. Ce iour nous ne peusmes faire que 5. lieues, & passasmes par quelques isles remplies de bois. Je recognus en la baye tout ce que m'auoient depeint les Sauuages au cap des isles. Poursluiuant nostre routte, il en vint à nous grand nombre dans des canaux, qui sortoient des isles, & de la terre ferme. Nous fusmes ancrer à vne lieue du cap qu'ay nommé Sainct Louys, où nous apperceusmes plusieurs fumées: & y voulant aller, nostre barque eschoua sur vne roche, où nous fusmes en grand danger: car si nous n'y eussions promptement remedie, elle eust bouleuerlé dans la mer, qui perdoit tout à l'entour, où il y auoit 5. à 6. brasses d'eau: mais Dieu nous preserua, & fusmes mouiller l'ancre proche du susdit cap, où vindrent 15. ou 16. canaux de Sauuages, & en tel y en auoit 15. ou 16. qui commencerent à monstrar grans signes de resiouissance, & faisoient plusieurs sortes de harangues, que nous n'entendiois nullement. L'on enuoia 3. ou 4. hommes à terre dans nostre canau, tant pour auoir de l'eau, que pour voir leur chef nommé Honabetha, qui eut

Les nostres
en grand
danger d'e-
tre perdues.

quelques couteaux, & autres joliuetez, que trouuay à propos luy donner, lequel nous vint voir iusques en nostre bord, avec nôbre de ses cōpagnons, qui estoient tant le long de la riue, que dans leurs canaux. L'on reçut le chef fort humainement, & luy fit on bonne chere: & y ayant esté quelque espace de temps, il s'en retourna. Ceux que nous auions enuoyez deuers eux, nous apporterent de petites citrouilles de la grosseur du poing, que nous mangeasmes en salade comme concrombres, qui sont tres-bonnes; & du pourpié, qui vient en quantité parmy le bled d'Inde, dont ils ne font non plus d'estat que de mauuaises herbes. Nous veisines en ce lieu grande quantité de petites maisonnettes, qui sont parmy les champs où ils sement leur bled d'Inde.

Citrouilles
qui se mangent
généralement
avec la farine
de la salade.

Quantité
de maison-
nettes dans
les champs.

Riuiere du
Gas.

Plus ya en icelle baye vne riuiere qui est fort spacieuse, laquelle auons nommée la riuiere du Gas, qui, à mon iugement, va rendre vers les Hiroquois, nation qui a guerre querte avec les montagnars qui sont en la grande riuiere Sainct Laurent:

Continuation des descouvertures de la côte des Almouchiquois, & de ce qu'y auons remarqué de particulier.

CHAPITRE VI.



E lendemain doublasmes le cap S. Louys, que nous auons ainsi nommé, terre medio-cremment basse, souz la hauteur de 42. degréz 3. quarts de latitude, & fist mes ce iour 2. lieues de côte sablonnuse, & passant le long d'icelle, nous y veismes

veismes quantité de cabannes & jardinages, & entrasmes dedans vn petit cul de sac. Il vint à nous 2. ou 3. canaux, qui venoient de la pesche des moruës, & autres poissons, qui sont là en quantité, qu'ils pescalent avec des hâims faits d'un morceau de bois, auquel ils fiscent vn os, qu'ils forment en façon de harpon, & lient fort proprement, de peur qu'il ne sorte, le tout étant en forme d'un petit crochet. La corde qui y est attachée est de chanvre, à mon opinion, comme celuiuy de France; & me dirent qu'ils en cucilloient l'herbe dans leur terre sans la cultiuer, en nous monstrant la hauteur comme de 4. à 5. pieds. Ledit canau s'en retourna à terre aduertir ceux de son habitation, qui nous firent des fumées, & apperceusmes 18. ou 20. Sauuages qui vindrent sur le bord de la coste, & se mirent à danser. Nostre canau fut à terre pour leur donner quelques bagatelles, dont ils furent fort cötents. Il en vint aucunz deuers nous qui nous prirent d'aller en leur riuiere. Nous leualmes l'anchre pour ce faire: mais nous n'y peuismes entrer à cause du peu d'eau que nous y trouuasmes estans de basse mer, & fusmes contraints de mouiller l'anchre à l'entrée d'icelle. Je descendis à terre, où j'en veis quantité d'autres qui nous receurent fort gracieusement, & fus recognoistre la riuiere, où je n'y veis autre chose qu'un bras d'eau qui s'estend quelque peu dans les terres, qui sont en partie desertées, dedans lequel il n'y a qu'un ruisseau qui ne peut porter bateaux, sinon de pleine mer. Ce lieu peut auoir vne lieue de circuit; en l'vne des entrées duquel y a vne maniere d'isle couverte de bois, & principalement de pins, qui

Hâims de-
quelz ils se
teruent à la
pe'sche.

82 . . . L E S V O Y A G E S D U SIEVR
tient d'vn costé à des dunes de sable, qui sont assez longues : l'autre costé est vne terre assez haute. Il y a deux islets dans ladite baye, qu'on ne voit point si l'on n'est dedans, & autour d'icelle la mer asseche presque toute de basse marée. Celiu est fort remarquable de la mer, d'autant que la coste est fort basse, horsmis le cap de l'entrée de la baye, qu'auons nommé le port du cap Sainct Louys, distant dudit cap deux lieues, & dix du cap aux illes. Il est enuiron par la hauteur du cap Sainct Louys.

Deux islets
en cette
baye.

Cap d'une
grande baye.

Cap Blanc.

Riuere de
Saincte Su-
zanne.

Nous partismes de ce lieu, & rangeât la coste comme au sud, nous fîmes 4. à 5. lieues, & passâmes proche d'vn rocher qui est à fleur d'eau. Continuant notre route, nous apperceusmes des terres que iugions estre illes ; mais en estans plus près, nous recogneusmes que c'estoit terre ferme, qui nous demeuroit au nort norouest, qui estoit le cap d'une grande baye contenant plus de 18. à 19. lieues de circuit, où nous nous engouffrâmes tellement, qu'il nous fallut mettre à l'autre bord pour doubler le cap qu'auions veu, lequel nous nommâmes le cap Blanc, pource que c'estoient sables & dunes, qui paroissent ainsi. Le bon vent nous seruit beaucoup en ce lieu, car autrement nous eussions esté en danger d'estre jettez à la coste. Ceste baye est fort faine, pourvu qu'on n'approche la terre que d'une bonne lieue, n'y ayant aucunes illes ny rochers que ccluy dont i'ay parlé, qui est proche d'une riuere, qui entre assez auant dans les terres, que nommâmes Saincte Suzanne du cap Blanc, d'où iusques au cap Sainct Louys y a dix lieues de trauerse. Le cap Blanc est une pointe de sable qui va en tournoyant vers le sud

enuiron six lieues. Ceste coste est assez haute & couverte de sables, qui sont fort remarquables venant de la mer, où on trouue la sonde à près de 15. ou 18. lieues de la terre à 30. 40. 50. brasses d'eau, iusques à ce qu'on vienne à dix brasses en approchant de la terre, qui est très-faïne. Il y a vne grande estendue de pays descouvert sur le bord de la coste devant que d'entrer dans les bois, qui sont fort agréables, & plaisans à voir. Nous mouillâmes l'ancre à la coste, & veîmes quelques Sauuages, vers lesquels furent 4. de nos gens, qui cheminans sur vne dune de sable, aduiserent comme vne baye & des cabannes qui la bordoient tout à l'entour. Estans enuiron vne lieue & demie de nous, vint à eux dançant (comme ils nous rapporterent) vn Sauuage, qui estoit descendu de la haute coste, lequel s'en retourna peu après donner aduis de nostre venue à ceux de son habitation.

Le lendemain nous fusmes en ce lieu que nos gens auoient apprêtu, que trouuâmes estre un port fort ^{Port fort} dangereux, à cause des bases & bancs, où nous voyons briser de toutes parts. Il estoit presque de basse mer lors que nous y entrafmes, & n'y auoit que 4. pieds d'eau par la passée du nord; de haute mer il y a 2. brasses. Comme nous fusmes dedans, nous veîmes ce lieu assez spacieux, pouvant contenir 3. à 4. lieues de circuit, tout entouré de maisonnettes, à l'entour desquelles chacun a autant de terre qu'il luy est nécessaire pour sa nourriture. Il y descend vne petite rivière qui est assez belle, où de basse mer y a enuiron 3. pieds & demi d'eau, & y a 2. ou 3. ruisseaux bordez de prairies. Ce lieu est très-beau, si le havre estoit bon. J'on prima la

hauteur, & trouuay 42. degréz de latitude, & 18. degréz 40. minutes de declinaison de la Guide aymant. Il vint à nous quantité de Sauuages, tant hommes que femmes, qui accouroient de toutes parts en dançant. Nous nommasmes ce lieu le port de Mallebarre.

Port de Mal
lebarre.

Le lendemain nous fusmes voir leur habitation avec nos armes, & fîmes enuiron vne lieue le long de la coste. Deuant que d'arriuer à leurs cabannes, nous entrammes dans vn champ semé de bled d'Inde, à la facon que nous auons dit cy-dessus. Il estoit en fleur, & auoit de huit 5. pieds & demy, & d'autre moins aduancé, qu'ils lement plus tard. Nous veismes aussi force féves de Bresil, & des citrouilles de plusieurs grosseurs, bonnes à manger; du petum & des racines qu'ils cultuent, les quelles ont le goust d'artichaut. Les bois sont remplis de chesnes, noyers, & de très beaux cy-prés, qui sont rougeastres, & ont fort bonne odeur. Il y auoit aussi plusieurs champs qui n'estoient point cultiuez, d'autant qu'ils laissent reposer les terres; & quand ils y veulent semer, ils mettent le feu dans les herbes, & puis labourent avec leurs bêches de bois.

Bois peu-
plez de ches-
nes, noyers,
& cyprès
gougeauiles

Leurs cabannes sont rondes, couvertes de grosses nates faites de roseaux, & par en haut il y a au milieu en uiron vn pied & demy de découvert, par où sort la fumée du feu qu'ils y font. Nous leur demandasmes s'ils auoient leur demeure arrestée en ce lieu, & s'il y negeoit beaucoup: ce que ne peusmes bien scauoir, pour ne pas entendre leur langage, bien qu'ils s'y efforçassent par signes, en prenat du sable en leur main, puis l'espandant sur la terre, & montrant estre de la couleur de nos rabats, & qu'elle venoit sur la terre de

Forme des
cabannes
des peuples
de ce pays
là.

la hauteur d'un pied, & d'autres nous monstroient moins; nous donnans aussi à entendre que le port ne geloit jamais: mais nous ne peuimes sçauoir si la neige estoit de longue durée. Je tiens neantmoins que le pays est tempéré, & que l'hyuer n'y est pas rude.

Tous ces Sauvages depuis le cap aux îles ne portent point de robes, ny de fourrures, que fort rarement, & sont icelles robes faites d'herbe & de chanvre, qui à peine leur couurent le corps, & leur vont iusques aux jarrets. Ils ont seulement la nature cachée d'une petite peau, & les femmes aussi, qui leur descendent vn peu plus bas qu'aux hommes par derrière, tout le reste du corps étant nud: & lors qu'elles nous venaient voir, elles prenoient des robes ouvertes par le devant. Les hommes se coupent le poil dessus la teste, comme ceux de la rivière de Choüacoet. Le vey entre autres choses vne fille coiffée assez proprement, d'une peau teinte de couleur rouge, brodée par dessus de petites patenostres de porceline; vne partie de ses cheveux estoient pendans par derrière, & le reste entre-lacé de diuerses façons. Ces peuples se peindent le visage de rouge, noir, & jaulne. Ils n'ont presque point de barbe, & se l'arrachent à mesure qu'elle croist, & sont bien proportionnez de leurs corps. Je ne sçay quelle loy ils tiennent, & croy qu'en cela ils ressemblent à leurs voisins, qui n'en ont point du tout, & ne sçquent adorer, ny prier. Pour armes, ils n'ont que des picques, massuës, arcs, & flesches. Il semble à les voir qu'ils soient de bon naturel, & meilleurs que ceux du nord, mais à dire vray ils sont meschans, & si peu de fréquentation quel'on a avec eux, les fait aisement cognoître.

Les robes
de ces Sau-
vages sont
faites d'her-
bes, & de
chanvre.

Vestement
des hommes,
& des sem-
mes.

Ils se pein-
dent le vis-
age.

Leurs ar-
mes.

Ils sont grands larrons, & si l'on ne peuuent attraper avec les mains, ils taschent de le faire avec les pieds, comme nous l'auons esprouué souuentefois: & le faut döner garde de ces peuples, & viure en méfiance avec eux, sans toutefois leur faire apperceuoit. Ils nous troquerent leurs arcs, flesches, & carquois, pour des espingles & des boutons; & si l'on eussent eu autre chose de meilleur, ils en eussent fait autant. Ils nous donnentent quantité de petum, qu'ils font secher, puis le reduisent en poudre. Quand ils mangent le bled d'Inde ils le font bouillir dedas des pots de terre, qu'ils font d'autre maniere que nous. Ils le pilent aussi dans des mortiers de bois, & le reduisent en farine, puis en font des gasteaux & galettes, comme les Indiens du Perou.

Il y a quelques terres défrichées, & en défrichoient tous les iours, en voicy la facon. Ils coupent les arbres à la hauteur de trois pieds de terre, puis font brusler les branchages sur le tronc, & sement leur bled entre ces bois coupez, & par succession de temps ostent les racines. Il y a aussi de belles prairies pour y nourrir nombre de bestail. Ce port est très-beau & bon, où il y a de l'eau assez pour les vaisseaux, & où on se peut mettre à l'abry derrière des illes. Il est par la hauteur de 43. degréz de latitude, & l'auons nommé le Beau-port.

Partement
de l'Auteur
du beau
port

Le dernier de Septembre nous partimes du Beau-port, & passimes par le cap Sainct Louys, & fismes porter toute la nuit pour gaigner le cap Blanc. Au matin vne heure devant le iour nous nous trouuasmes à vau le vent du cap Blanc en la baye blanche à huit pieds d'eau, estoignez de la terre vne lieue, où nous mouillâmes l'ancre, pour n'en approcher de plus.

prés, en attendant le iour, & voir comme nous estions de la marée. Cependant enuoyasmes sonder avec nôstre chaloupe, & ne trouua-on plus de 8. pieds d'eau, de façon qu'il fallut deliberer, attendant le iour ce que nous pourrions faire. L'eau diminua iusques à 3. pieds, & nôstre barque talonnait quelquefois sur le sable, sans toutesfois l'offenser, ny faire aucun dommage, car la mer estoit belle, & n'eusmes point moins de 3. pieds d'eau souz nous, lors que la mer commença à croistre, qui nous donna grande esperance.

Le iour estant venu, nous apperceusmes vne côte de sable fort basse, où nous estions le trauers plus à val le vent, & d'où ~~on~~ enuoya la chaloupe pour sonder vers vn terroir qui est assez haut, où on iugeoit y avoir beaucoup d'eau ; & de fait on y en trouua 7. brasses. Nous y fusmes mouiller l'anchre, & aussi tôt appareillâmes la chaloupe avec neuf ou dix hommes, pour aller à terre voir vn lieu où iugions y avoir vn beau & bon port pour nous pouuoir sauuer si le vent se fust esleué plus grand qu'il n'estoit. Estant recogneu, nous y entrasmes à 2. 3. & 4. brasses d'eau. Quand nous fusmes dedans, nous en trouuasmes 3. & 4. Il y auoit force huistres qui estoient tresbonnes, ce que n'iugions encôres apperceu, & le nommasme le port aux Huistres, & est par la hauteur do ~~de~~ 2. degrés de latitude. Il y vint à nous trois canaux de sauvages. Ce iour le vent nous fut favorable, qui fut cause que nous leuâmes l'anchre pour aller au cap Blanc, distancé de ce lieu de 3. lieues, au nord vs quart du nord est, de l'ouest des brasmes.

Le lendemain a d'Octobre armâmes deuant le bâcheau

Descouvre
va beau
port.

Force huistre,
tres tres
bonnes en
ce port, ap-
pellé à cau-
le des brasmes

lebarre, où lejournasmes quelque temps, pour le mau-
uais vent qu'il faisoit, durant lequel nous fusmes
avec la chaloupe, avec douze à quinze hommes, vi-
siter le port, où il vint au deuât de nous cent cinquan-
te Sauuages, en chantant & dançant, selon leur cou-
stume. Après auoir veu ce lieu, nous nous en retour-
nasmes en nostre vaisseau, où le vent venant bon, fis-
mes voile le long de la coste courant au sud.

*Continuation des susdites descouvertures jusques au port
Fortuné, & quelque vingt lieues par dela.*

CHAPITRE VII.


Omme nous fusmes à six lieuës de Male-
barre, nous mouillâmes l'ancre proche de
la coste, d'autant que n'auions bon vent. Le
long d'icelle nous aduisâmes des fumées
que faisoient les Sauuages, ce qui nous fit deliberer de
les aller voir, & pour cét effect on equipa la chaloupe.
Mais quand nous fusmes proche de la coste qui est
arencuse, nous ne peusmes l'aborder, car la houle
estoit trop grande. Ce que voyans les Sauuages, ils
mirent vn canau à la mer, & vindrent à nous 8. ou 9.
en chantant, & faisans signe de la ioye qu'ils auoient
de nous voir, puis nous monstrent que plus bas il y
auoit vn port, où nous pourrions mettre nostre bar-
que en seureté. Ne pouvant mettre pied à terre, la
chaloupe s'en revint à la barque, & les Sauuages re-
tournerent à terre, après les auoir traicté humaine-
ment.

*Port ensei-
gné aux no-
stre par les
Sauuages.*

Le len-

Le lendemain le vent estant favorable, nous continuâmes nostre route au nort 3. lieues, & n'eusmes pas plustost fait ce chemin, que nous trouuâmes 3. & 4. brasses d'eau, estans esloignez vne lieue & demie de la côte. Et allans vn peu de l'avant, le fonds nous haussa tout à coup à brasse & demie, & deux brasses, ce qui nous donna de l'apprehension, voyant la mer briser de toutes parts, sans voir aucun passage par lequel nous peussions retourner sur nostre chemin, car le vent y estoit entierement contraire.

De façon qu'estans engagez parmy des brisans & bancs de sable, il fallut passer au hazard, selon que l'on pouuoit iuger y auoir plus d'eau pour nostre barque, qui n'estoit que 4. pieds au plus, & vinsmes parmy ces brisans iusques à quatre pieds & demy. Enfin nous fîmes tant, avec la grace de Dieu, que nous passâmes par dessus vne pointe de sable, qui jette près de trois lieues à la mer, au sud suest, lieu fort dangereux. Doulant ce cap, que nous nommasmes le cap Batturier, Cap Batturier. qui est à douze ou treize lieues de Mallebarre, nous mouillaâmes l'ancre à deux brasses & demie d'eau, d'autant que nous nous voyions entourer de toutes parts de brisans & battures, réservé en quelques endroits où la mer ne fleurissoit pas beaucoup. On enuoya la chaloupe pour trouver vn achenal, afin d'aller à vn lieu que iugions estre celuy que les Sauvages nous auoient donné à entendre; & creusmes aussi qu'il y auoit vne riuiere, où nous pourrions estre en lieu-secré.

Nostre chaloupe y estant, nos gens mirent pied à terre, & considererent le lieu, puis rebindirent avec vn

Sauuage qu'ils amenerent, & nous dirent que q[uo]d plaine mer nous y pourrions entrer, ce qui fut resolu; & aussi tost leuaſmes l'anchre, & fuſmes par la conduite du Sauuage, qui nous pilota, moüiller l'anchre à vne rade qui est devant le port à six brasses d'eau, & bon fonds: car nous ne peuſmes entrer dedans à cause que la nuit nous surprint.

Hazard que court l'Auteur avec les siens.
Le lendemain on enuoya mettre des balises sur le bout d'un banc de sable qui est à l'emboucheure du port; puis la plaint mer venant y entraſmes à 2. brasses d'eau. Comme nous y fuſmes, nous loüaſmes Dieu d'estre en lieu de ſeureté. Nostre gouuerail ſeftoit rompu, que l'on auoit accommodé avec des cordages, & craignions que parmy ces bases & fortes marées il ne rompist derechef, qui eust été cause de nostre perte.

Dedans ce port il n'y a qu'une brasse d'eau, & de plaine mer deux; à l'est y a vne baye qui refuit au nord enuiron trois lieues, dans laquelle ſe voyent vne iſle & deux autres petits culs de sac, qui decorent le pays: là ſont beaucoup de terres défrichées, & force petits coſtaux, où ils font leur labourage de bled & autres grains, dont ils vivent. Il y a aussi de tresbelles vignes, quantité de noyers, cheſnes, cyprès, & peu de pins. Tous les peuples de ce lieu ſont fort amateurs du labourage, & font prouision de bled d'Inde pour l'hiver, lequel ils conſeruent en la facon qui enſuit.

Peuples de ce pays a. matateurs du labourage.

Comme ils conſeruent leurs blés.

Ils font des fosses ſur le penchant des coſtaux dans le ſable ſ. à 6. pieds plus ou moins, & prennent leurs bleds & autres grains, qu'ils mettent dans de grands ſacs d'herbe, qu'ils jettent dedans lesdites fosses, & les

couurent de sable 3. ou 4. pieds par dessus le superfice de la terre, pour en prendre à leur besoin, & se conservent aussi bien qu'il seuroit faire en nos greniers.

Nous veismes en ce lieu cinq à six cents Sauuages, qui estoient tous nuds, hors mis leur nature, qu'ils couurent d'une petite peau de faon, ou de loup marin. Les femmes aussi couurent la leur avec des peaux, ou des fucillages, & ont les cheueux tant l'un que l'autre bien peignez, & entrelacez en plusieurs façons, à la maniere de ceux de Chouacoet; & sont bien proportionnez de leurs corps, ayans le teint oliuastre. Ils se parent de plumes, de patenostres de porceline, & autres joliuez, qu'ils accommodent fort proprement en façon de broderie. Ils ont pour armes des arcs, flesches, & masfuës: & ne sont pas si grand's chasseurs comme bons pescheurs & laboureurs.

Pour ce qui est de leur police, gouvernement, & croyance, ie n'en ay peu que iuger, & croy qu'ils n'en ont point d'autre que nos Sauuages Souriquois & Canadiens, lesquels n'adorent ny le Solcil, ny la Lune, ny aucune chose, & ne prient non plus que les bestes. Bien ent. ils parmy eux quelques gens qu'ils disent avoir intelligence avec le diable, à qui ils ont grâde croyance, lesquels leur disent tout ce qui leur doit aduenir, encoros qu'ils mentent le plus souuent: c'est pourquoy ils se tiennent comme Prophetes, bien qu'ils les enjaulent comme les Egyptiens & Bohemiens font les bônes gens de village. Ils ont des chefs à qui ils obeis- sent en ce qui est de la guerre, mais non autrement, lesquels trauaillet, & ne tiennent non plus de rang que leurs compagnons.

Leurs logemens
sont.

Leurs logemens sont separer les vns des autres selon les terres que chacun d'eux peut occuper, & sont grands, faits en rond, couverts de natte, ou fucille de bled d'Inde, garnis seulement d'un liet ou deux, esleuez vn pied de terre, faits avec quantite de petits bois qui sont preslez les vns contre les autres, dessus lesquels ils dressent vn estaire à la façon d'Espagne (qui est vne maniere de natre espoisse de deux ou trois doigts) sur quoy ils se couchent. Ils ont grand nombre de pulces en esté, mesmes parmy les champs. En nous allans pourmener nous en fusmes remplis en telle quantité, que nous fusmes contrainx de changer d'habits.

Porta rem-
plis de poiss-
son.

Tous les ports, bayes & costes depuis Chouacoet sont remplis de toutes sortes de poisson, semblable à celuy qui est aux costes d'Acadie, & en telle abondance, que ic' puis assurer qu'il n'estoit iour ne nuit que nous ne veissions & entendissions passer aux costez de nostre barque plus de mille marsouins, qui chassoient le menu poisson. Il y a aussi quantité de plusieurs especes de coquillages, & principalement d'huistres. La chassé des oiseaux y est fort abondante.

Le pays
fort propre
pour y ba-
stir.

C'est vn lieu fort propre pour y bastir, & jeter les fondemens d'une Republique, si le port estoit vn peu plus profond, & l'entrée plus seure qu'elle n'est. Il fut nommé le port Fortuné, pour quelque accident qui y arriuâ. Il est par la hauteur de 41. & vn tiers de latitude, à 13. lieues de Malabarre. Nous visitasmes tout le pays circonvoisin, lequel est fort beau, comme i'ay dit cy-dessus, où nous veismes quantité de maisonnettes ça & là.

Port For-
tuné.

Partas du pott Fortuné, ayans fait six ou sept lieues, nous eusmes cognoissance d'vne ille, que nous nommâmes la Soupçonneuse, pour auoir eu plusieurs fois croyance de loing que ce fust autre chose qu'vne ille. Rangeant la coste au surouest près de douze lieues, passâmes proche d'vne riuere qui est fort petite, & de difficile abord, à cause des bâles & rochers qui sont à l'entrée, que i'ay nommée de mon nom. Ce que nous veismes de ces costes sont verres basques & lablonnées, qui ne laissent d'estre belles & bonnes, toutesfois de difficile abord, n'ayans aucunes retraires, les lieux fort batturiers, & peu d'eau à près de deux lieues de terre. Le plus que nous en trouuâmes, ce fut en quelques fosses sept à huit brasses, encores cela ne duroit que la lôgueur du cable, aussi tost l'on reuenoit à deux ou trois brasses, & ne s'y fie qui voudra qu'il ne l'aye bien recognoie la sonde à la main.

Voila toutes les costes que nous descouuris-
mes tant à l'Acadie, queés Etechemins & Almouchiquois, desquelles ie fis la carte fort exactement de ce que ie veis, que ie fis grauer en l'an 1604. qui depuis a
esté mise en lumiere aux discours de mes premiers
voyages.

Descouerrenre depuis le Cap de la Héue, iusques à Can-seau, fort particulierement.

CHAPITRE VIII.

Ilant du cap de la Héue iusques à Sesambre, qui est vne ille ainsi appellée par quelques Mallouins, distante de la Héue de 15. lieues, se trouuent en ce chemin quantité d'illes, qu'auons nommées les Martyres, pour y auoir eu des François autrefois tuez par les Sauuages. Ces illes sont en plusieurs culs de sac & bayes; en l'vne desquelles y a vne riuiere appellée sainte Marguerite, distante de Sesambre de 7. lieues, qui est par la hauteur de 44 degréz, & 25. minutes de latitude. Les illes & costes sont remplies de quantité de pins, sapins, bouleaux, & autres meschans bois. La pêche du poisson y est abondante, comme aussi la chasse des oiseaux.

Riuiere de Sainte Marguerite.
De Sesambre passâmes vne baie fort saine contenant 7. à 8. lieues, où il n'y a aucunes illes sur le chemin horsmis au fonds, qui est à l'entrée d'une petite riuiere de peu d'eau, & fuimes à un port distant de Sesambre de 8. lieues, mettant le cap au nord est quart d'est, qui est assez bon pour des vaisseaux du port de cent à six vingts tonneaux. En son entrée y a une ille de laquelle on peut de basse mer aller à la grande terre. Nous auons nommé ce lieu le port Sainte Heleine, qui est par la hauteur de 44. degréz 25. minutes peu plus ou moins de latitude.

Port de Sainte Heleine.

Do' ce lieu fustmes à vne baye appellée ^{Baye de toutes îles.} la baye de toutes îles, qui peur contenir 14 à 15. lieues : lieux qui sont dangereux à cause des bancs, bases & battures qu'il y a. Le pays est tres mauvais à voir, remply de mesmes bois que i'ay dit cy-dessus.

De là passasmes proche d'vne riuiere qui en est distante de six lieues, qui s'appelle la riuiere de l'isle verte, pour y en auoir vne en son entrée. Ce peu de chemin que nous fismes est remply de quantité de rochers qui jettent près d'vne lieue à la mer, où elle brise fort, & est par la hauteur de 45. degrez vn quart de la titude.

De là fustmes à vn lieu où il y a vn cul de sac, & deux ou trois îles, & vn assez beau port, distant de l'isle verte trois lieues. Nous passasmes aussi par plusieurs îles qui sont rangées les vnes proches des autres, & les nommasmes les îles rangées, distantes de l'isle verte ^{lieues ran-} ^{gees.} de 6. à 7. lieues. En après passasmes par vne autre baye où il y a plusieurs îles, & fustmes iusques à vn lieu où trouuasmes vn vaisseau qui faisoit pesche de poisson entre des îles qui sont vn peu esloignées de la terre, distantes des îles rangées 4. lieues, & appellasmes ce lieu le port de Saualette, qui estoit le maistre du vaisseau qui faisoit pesche, qui estoit Basque.

Partant de ce lieu arriuasmes à Canseau le 27. du mois, distant du port de Saualette six lieues, où passasmes par quantité d'îles iusques audit Canseau, auxquelles y a quelle abondance de framboises, qu'il ne se peut dire plus.

Toutes les costes que nous rangeasmes depuis le cap de Sable iusques en ce lieu, sont terres mediocre,

ment hautes, & costes de rochers, en la plus-part des endroits bordées de nombre d'illes & brisans qui jettent à la mer par endroits près de deux lieues, qui sont fort mauvais pour l'abord des vaisseaux : neantmoins il ne laisse d'y auoir de bons ports & rades le long des costes & illes. Pour ce qui est de la terre, elle est plus mauvaise, & mal agreable qu'en autres lieux qu'eussions veus, excepté en quelques riuières où ruisseaux, où le pays est assez plaisant : & ne faut douter qu'en ces lieux l'hyuer n'y soit froid, y durant près de six à sept mois.

L'hyuer est
long en ce
pays là.

Port de Câ-
reau quel:

Ce port de Caneau est vn lieu entre des illes, qui est de fort mauvais abord, si ce n'est de beau temps, pour les rochers & brisans qui sont autour. Il s'y fait pesche de poisson verd & sec.

Me du cap
Breton.

De ce lieu iusques à l'ille du cap Breton, qui est par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude, & 14. degrez 50. minutes de declinaison de l'Aymant y a huit lieues, & iusques au cap Breton 25. où entre les deux y a vne grande baye qui entre enuiron 9. ou 10. lieues dans les terres, & fait passage entre l'ille du cap Breton, & la grand'terre qui va rendre en la grande baye Saint Laurent, par où on va à Gaspé & ille Percée, où se fait pesche de poisson. Ce passage de l'ille du cap Breton est fort estroit. Les grands vaisseaux n'y passent point, bien qu'il y aye de l'eau assez, à cause des grands courans & transports de marées qui y sont ; & auons nommé ce lieu le passage courant, qui est par la hauteur de 45. degrez trois quarts de latitude.

Ceste ille du cap Breton est en forme triangulaire, qui a 80. lieues de circuit, & est la plus-part terre mor- tagneuse.

tagneuse, toutesfois en quelques endroits agreable. Au milieu d'icelle y a vne maniere de lac, où la mer entre par le costé du nort quart du nord est, & du sud quart du suest, & y a quantité d'illes remplies de grand nombre de gibbier, & coquillages de plusieurs sortes, ^{A quantité d'illes, & port.} entre autres des huistres qui ne sont de grande saueur. En ce lieu y a plusieurs ports & endroits où l'on fait pesche de poisson, sçauoir le port aux Anglois, distant du cap Breton environ deux à trois lieues: & l'autre, Niganis, 18 ou 20 lieues plus au nort. Les Portugais autrefois voulurent habiter ceste ille, & y passerent vn hyuer: mais la rigueur du temps & les froidures leur firent abandonner leur habitation. Toutes ces choses veuës, ie repassay en France, après auoir demeure quatre ans tant à l'habitation de Saincte Croix, qu'au port Royal.

Fin du second Livre.

N



LES VOYAGES DU SIEVR DE CHAMPLAIN.

LIVRE TROISIÈSME.

Voyages du Sieur de Poitrincourt en la nouuelle France, où il laisse son fils le Sieur de Biencourt. Peres Iesuites qui y sont enuoyez, & les progrés qu'ils y firent, y faisans fleurir la Foy Chrestienne.

CHAPITRE PREMIER.

Le Sieur de Poitrincourt laisse son fils le Sieur de Biencourt en la nouuelle France; **E** feu Sieur de Poitrincourt pere ayant obtenu vn don du Sieur de Mons, en vertu de sa commission, de quelques terres adjacentes au port Royal, qu'il auoit abandonnées, l'habitation demeurant en son entier, ledic Sieur de Poitrincourt fait tout deuooir de l'habiter, & y laisse son fils le Sieur de Biencourt, lequel pendant qu'il excogite les moyens de s'y pouuoir establir, les Rochelois & les Basques l'assistent en la plus grande partie des embarquemens, souz esperance d'auoir les

pelleteries par leur moyen : mais son dessein ne luy réussit pas comme il desiroit. Car Madame de Guercheville tres charitable, s'entremet en ceste affaire en fauver & considération des Peres Jésuites. en voicy le discours.

Ledit sieur Jean de Poitrincourt, auant que le sieur de Mons partist de la nouvelle France, luy demanda en don le Port Royal, qu'il luy accorda, à condition que dans deux ans en sultre ledit sieur de Poitrincourt s'y transporteroit avec plusieurs autres familles, pour cultiver, & habiter le pays ; ce qu'il promit faire, & en l'an 1607. le feu Roy Henry le Grand luy ratifia & confirma ce don, & dit au feu Reuerend Pere Coton qu'il vouloit se seruir de leur Compagnie en la conversion des Sauvages, promettant deux mille livres pour leur entretien. Le Pere Coton obéit au commandement de sa Majesté ; & entre autres de leurs Peres se presenta le Pere Biard, pour estre employé en un si faint & voyage : & l'an 1608. il fut enuoyé à Bordeaux, où il demeura long temps sans entêdre aucunes nouvelles de l'embarquement pour Canada.

L'an 1609. le sieur de Poitrincourt arriuza à Paris. le 1609.
Roy en estant aduerty, & ayant sceu que contre l'opin-
tion de sa Majesté il n'auoit bougé de France, se fai-
cha fort contre luy. Mais pour contenter ladite Ma-
jesté, il s'équipe pour faire le voyage. Sur ceste resolu-
tion le Pere Coton offre luy donner des Religieux :
sur quoy ledit sieur de Poitrincourt luy dit qu'il seroit
meilleur d'attendre iusques en l'an suivant, promettant
qu'aussi tost qu'il seroit arrivé au port Royal, il ren-
uoyeroit son fils, avec lequel les PP. Jésuites viedroient.

Le P. Biard
Jésuite est
élu pour
aller.

Arrivée du
sieur de Poit-
rincourt à
Paris.

1610.

son retour
en la nou-
uelle France.

De fait l'an 1610. ledit sieur de Roitencourt sembarqua sur la fin de Fevrier, & arriua au port Royal au mois de Iuin suivant, où ayant assemble le plus de Sauuages qu'il peut, il en fit baptiser environ 25, le iour de saint Jean Baptiste, par vn Prestre appellé Messire Iosué Fleche, surnommé le Patriarche.

Renuoye
son fils en
France.

Peu de temps apres il renuoya en France le sieur de Biencourt son fils, age d'environ 15 ans, pour apporter les bonnes nouvelles du baptisme des Sauuages, & faire en sorte qu'il fust en bref secouru de viures, dont il estoit mal pourvu, pour y passer l'hyuer.

Pere les Iesu-
ites y en-
goyez.

Le Reuerend pere Christophe Balthazar prouincial, commit pour aller avec le sieur de Biencourt, les peres Pierre Biart, & Remond Masse ; le Roy Louys le lustre leur ayant fait deliurer cinq cents escus promis par le feu Roy son pere, & plusieurs riches ornementz donnez par les Dames de Guercheuille & de Sourdiz. Estans arriuez à Dieppe, il y eut quelque contestation entre les peres Iesuites, & des marchands, ce qui fut cause que lesdits peres se retirerent en leur College d'Eu.

Quelques
marchands
les offendirent
à Dieppe.

Ce qu'ayant leu Madame de Guercheuille, fut fort indignee de ce que de petits marchands auoient esté si outrecuidiez d'auoir offense, & trauersé ces peres, dit qu'ils deuoient estre punis, mais tout leur chastiment fut qu'ils furent recens à l'embarquement. Et ayant leu que ce quipage ne se monteroit qu'à quatre mil liures, elle fit vne queste en la Cour, & par cet office charitable elle recueillit ladite somme, dont elle paya les marchands qui auoient troublé lesdits peres, & les fit casser de toute association : & du reste de celes sommes, & d'autres grands biens, fit vn fonds pour l'entre-

Soin de la
Dame de
Guerche-
uille pour
este entre-
prise.

tien desdits Peres, ne voulant qu'ils fussent à charge au sieur de Biencourt; & faire en sorte que le profit qui reuiendroit des pelleteries & des pesches que le nauire remporteroit, ne reuiendroit point au profit des associez, & autres marchands, mais retourneroit en Canada, en la possession des Sieurs Robin & de Biencourt, qui l'employeroient à l'entretien du port Royal & des François qui y résident.

Paino 824
pour l'isla
tretein des
des Peres

A ce subiect fut conclu & arrêté que c'état agent de Madame de Guercheuille, ayant été destiné pour le profit de Canada, les Iesuites auroient part aux émoluments de l'association desdits sieurs Robin & de Biencourt, & y participeroient avec eux.

C'est ce contract d'association qui a fait tant semer de bruits, de plaintes, & de crieries contre les Peres Iesuites, qui en cela, & en toute autre chose se sont équitablement gouvernez selon Dieu & raison, à la honte & confusion de leurs envieux & mesdisans.

Le 26. Janvier 1611. les mesmes Peres s'embarquent au port Royal, qui fut le 12. Juin 1611. le iour de la Pentecoste; & pendant ce voyage lesdits Peres eurent grande disette de viures, & d'autres choses; ainsi que rapporterent les pilotes David de Bruges, & le Capitaine Jean Daunc, tous deux de la religion prétendue réformée, confessans qu'ils auoient trouves ces bons Peres tout autres que l'on les leur auoit dépeint.

Embarque-
ment des Pa-
res Iesuites
avec le sieur
de Biencourt

Leur arri-
vée au por-
t Royal

Le sieur de Poitrincourt desirat retourner en France, pour mieux donner ordre à ses affaires, laissa son fils le sieur de Biécourt, & les Peres Iesuites auprès luy, qui faisoient tous ensemble environ 20. personnes. Il partit la my-luillet de la mesme année 1611. & arriua en France sur la fin du mois d'Aoust.

Retour en France du sieur de Poitrincourt.

Pendant l'hyuernement led. sieur de Biencourt fit encores quelques fascheries aux gens du fils dudit Pontgraué, appellé Robert Graué, qu'il traicta assez mal: mais enfin par le trauail des Peres Iesuites, le tout fut appaisé, & demeurerent bons amis.

Le sieur de Poitrincourt cherchant en France tous moyens d'aller secourir son fils, Madame de Guercheuille, pieuse, vertueuse, & fort affectionnée à la conversion des Sauuages, ayant desia recueilly quelques charitez, en communiqua avec luy, & dit que tres-volontiers elle entreroit en la compagnie, & qu'elle enuoyeroit avec luy des Peres Iesuites, pour le secours de Canada.

Contrat
de la Dame
de Guer-
cheuille a
avec le sieur
Robin pour
le secours
de Canada.

Le cōtract d'associatiō fut passé avec lad. Dame, autorisée de M^r de Liencour, premier Esquier du Roy, & Gouverneur de Paris, son mary. Par ce contract fut arresté, Que presentement elle donneroit mil escus pour la cargaison d'un vaisseau, moyennant quoy elle entreroit au partage des profits que ce nauire rapporteroit, & des terres que le Roy auoit données au sieur de Poitrincourt; ainsi qu'il est porté en la minute de ce contract. Lequel sieur de Poitrincourt se referuoit le port Royal, & ses terres; n'entendant point qu'elles entrasseyent en la communauté des autres Seigneuries, Caps, Havres, & Provinces qu'il dir auoir audir pays.

contre le port Royal. Ladite Dame luy demanda qu'il eust à faire paroistre titres par lesquels ces Seigneuries & terres luy appartenioient, & comme il possédoit tant de domaine. Mais il s'en excusa, disant que ses titres & papiers estoient demeurez en la nouvelle France.

Differend
entre elle,
& le sieur
de Poitrin-
court.

Ce qu'entendat ladite Dame, se mesfiant de ce quo disoit le sieur de poitrincourt, & voulant le garder d'estre surprise, elle traicta avec le sieur de Mons, à ce qu'il lui retrocedast tous les droicts, actions, & pretentiōs qu'il auoit iamais eu en la nouvelle France, à cause de la donation à luy faite par feu Henry le Grand. La Dame de Guercheuille obtient lettres de sa Majesté à présent regnant, par lesquelles donation nouvelle luy est faite de toutes les terres de la nouvelle France, depuis la grande riuiere, iusques à la Floride, horsmis seulement le port Royal, qui estoit ce que ledit sieur de poitrincourt auoit premicrement, & non autre chose.

Elle traite
avec le sieur
de Mons.

Elle obtint
lettres du
Roy pour
les terres de
la nouvelle
France.

Ladite Dame donna l'argēt aux Peres lesuites pour le mettre entre les mains de quelque marchād à Dieppe : mais ledit sieur de poitrincourt fit tant avec les mesmes Peres, que de ces mille escus il en tira quatre cents.

Il commit à cet embarquement vn sien serviteur appellé Simon Imbert Sandrier, qui facquittra assez mal de l'administration de ce nauire équipé & freté. Il partit de Dieppe le 31. de Decembre au fort de l'hy- uer, & arriuau port Royal le 23. de Janvier l'an sui- uant 1612.

Simon Im-
bert admi-
nistre mal.

Le sieur de Biencourt fort aise d'vn part de voir ce nouveau secours arrivé, & d'autre fâché de voir Ma-

103

plaintes que
les Iesuites
font d'Im-
bert.

dame de Guercheuille hors de ceste compagnie, suivant ce que ledit Imbert luy auoit dit, & des plaintes que luy firent les Peres Iesuites du mauuais mesnage fait en tel embarquement par cest Imbert, qui à tort & sans cause accusoit les Peres, lesquels neantmoins le contraignirent de confesser qu'il estoit gaillard quand il parla audit sieur de Biencourt.

En fin toutes ces choses estans appaisées & pardonnées, le Pere Masse estant avec les Sauuages pour apprendre leur langue, il deuint malade en vn lieu, où il eut grande diserte, car tout estoit en desordre en ceste demeure. Le Pere Biard demeura au port Royal, où il souffrit plusieurs fatigues, & de grandes necessitez quelques iours durant, à amasser du gland, & chercher des racines pour son viure.

Equipage
qui se fait
en France,
pour retirer
les Iesuites
du port
Royal.

Pendant ce temps on dressoit en France vn equipage pour retirer les Iesuites du port Royal, & fonder vne nouvelle demeure en yn autre endroit. Le chef de cest equipage estoit la Saussaye, ayant avec luy trente personnes qui y deuoient hyuerner, y compris deux Iesuites & leur serviteur, qui se prendroient au port Royal. Il auoit desia avec luy deux autres Peres Iesuites, sçauoir le Pere Quentin, & le Pere Gilbert du Thet, mais ils deuoient reuenir en France avec l'equipage des matelots, qui estoient 38. La Royne auoit contribué à la despense des armes, des poudres, & de quelques munitions. Le vaisseau estoit de cent tonneaux, qui partit de Honnecleur le 12. Mars l'an 1613.

1613. Voyage de la Saussaye
à l'Acadie. & arriuâ à la Héuc à l'Acadie le 16. de May, où ils mi-
rent pour marque de leur possession les armes de Ma-
dame de Guercheuille. Ils vindrent au port Royal, où

ils

ils ne trouuerent que 5. personnes, deux Peres Iesuites, Hebert Apoticaire (qui tenoit la place du Sieur de Biencourt, pendant qu'il estoit allé bien loin chercher de quoys viure) & deux autres personnes. Ce fut à luy qu'on presenta les lettres de la Royne, pour relascher les Peres, & leur permettre aller où bon leur sembleroit ; ce qu'il fit : & ces Peres retirent leurs commanditez du pays, & laisserent quelques viures audit Hebert, afin qu'il n'en eust nécessité.

Lettres de
la Royne,
pour relas-
cher les Ie-
suites.

Ils sortirent de ce lieu, & furent habiter les monts deserts à l'entrée de la riuiere de Pemetegoet. Le pilote artiuia au costé de l'est de l'isle des mōts deserts, où les peres logerent, & rendirent graces à Dieu, eslauans vne croix, & firent le sainct sacrifice de la Messe : & fut ce lieu nommé Sainct Sauveur, à 44. degrez & vn tiers de latitude.

Voù habitan-
t les monts
deserts.

Là à peine commençoient-ils à s'accommorder, & desertoient le lieu, que l'Anglois survint, qui leur donna bien d'autre besongne.

Sont sur-
pris des An-
glois.

Depuis que ces Anglois se sont establis aux Virgines, afin de se pourueoir de molues, ont accoustumé de venir faire leur pesche à seize lieues de l'isle des monts deserts : & ainsi y arriuans l'an 1613. estans surpris des bruïnes, & jettez à la coste des Sauuages de Pemetegoet, estimans qu'ils estoient François, leur dirent qu'il y en auoit à Sainct Sauveur. Les Anglois estans en necessité de viures, & tous leurs hommes en pauvre estat, deschirez, & à demy nuds, s'informent diligemment des forces des François : & ayans eu réponse conforme à leur desir, ils vont droit à eux, & se vont attaquer les François. Les François voyans

vont at-
taquer les
François.

O

venir vn seul nauire à pleines voiles, sans sçauoir que dix autres approchoient, recogneurent que c'estoient Anglois. Aussi cost le sieur de la Motte le Vilin, Lieutenant de la Saussaye, & quelques autres, accourent au bord pour le defendre. La Saussaye demeure à terre avec la plus part de ses hommes: mais en fin l'Anglois estant plus fort que les François, après quelque combat prirent les nostres. Les Anglois estoient en nombre de 60. soldats, & auoient 14. pieces de canon. En ce combat Gilbert du Thet fut tué dvn coup de mousquet, quelques autres blessez, & le reste furent pris, excepté Lamets, & quatre autres, qui se sauverent. par après ils entrent au vaisseau des François, s'en saisissent, pillent ce qu'ils y trouuent, desrobent la Commission du Roy que la Saussaye auoit en son coffre. Le Capitaine qui commandoit en ce vaisseau s'appelloit Samuel Argal.

La Saussaye
les vient
gouver. Les ennemis mettent pied à terre, cherchent la Saussaye, qui s'estoit retiré dans les bois. Le lendemain il vint trouver l'Anglois, qui luy fit bonne reception: & luy demandant la Commission, il ya à son coffre pour la prendre, croyant qu'on ne l'auroit point ouvert. Il y trouue toutes ses hardes & commoditez, horsmis la Commission, dont il demeura fort estonné. Et alors l'Anglois faisant le fasché, luy dit: *Quoy? vous nous donnez à entendre que vous avez Commission du Roy vostre Maistre, & ne la pouuez produire? vous estes donc des forbanis & pirates, qui meritez la mort.* Dés lors les Anglois partirent le butin entre eux.

L'Anglois
demande la
Commission
desrobée.

Les peres lesuites voyas le peril auquel les François estoient reduits, font en sorte avec Argal, qu'ils appai-

serent les Anglois, & par des raisons puissantes que luy donnale Pere Biart, il prouve que tous leurs hommes estoient gens de bien, & recommandez par sa Majesté Tres-chrestienne. L'Anglois fit mine de s'accorder, & croire aux raisons des Peres, & dirent au sieur de la Sauffaye ; *Il y a bien de vostre faute de laisser ainsi perdre vos lettres.* Et par apres firent disner lesdits Peres à leur table.

Les Jésuites apprirent les Anglois.

Il fut parlé de renuoyer les François en France, mais on ne leur vouloit donner qu'une chaloupe à 30. qu'ils estoient, pour aller trouuer passage le long des costes. Les Peres leur remonstrent qu'il estoit impossible qu'une chaloupe peult suffire à les conduire sans peril. Et alors Argal dit : *l'ay trouue vn autre expedient pour les conduire aux Virgines.* Les artisans, souz promesse qu'on ne les forceroit point au faict de leur religion, & qu'apres vn an de service on les feroit repasser en France, trois accepterent cét offre : aussi le sieur de la Motte auoit dès le commencement consenty de s'en aller à la Virgine, avec ce Capitaine Anglois, lequel l'honoroit pour l'auoir trouué faisant son devoir ; & luy permit d'amener quelques vns des siens avec luy, & le Pere Biart : que quatre qu'ils estoient, sçauoir deux Peres, & deux autres, fussent conduits aux isles où les Anglois faisoient la pêche des moluës, & qu'il leur mandast que par leur moyen il peult passer en France : ce que le Capitaine Anglois luy accorda tres-volontiers.

Anglois offrent une chaloupe pour les François.

De ceste façon la chaloupe se trouua capable de porter les hommes diuisez en trois bandes. Quinze estoient avec le pilote qui l'estoit eschapé : quinze

avec l'Anglois, & quinze en la chaloupe accordée, où estoit le pere Masse, & fut déliurée entre les mains de la Saussaye, & du mesme pere Masse, avec quelques viures, mais il n'y auoit aucun mariniers, & de bonne fortune le pilote la rencontra, qui fut vn grand bien pour eux, & furent iusques à Selembré, par delà la Héue, où estoit le vaisseau de Robert Graué, & vn autre. Ils diuiserent les François en deux bandes, pour les repasser en France, & arriuerent à Sainct Malo, sans auoir couru aucun peril par les tempestes.

François
diuisez en
deux ban-
des pour
retourner
en France.

Les Fran-
çais menez
par Argal
aux Virgi-
nes.

Le Capitaine Argal mena les quinze François & les Peres Iesuites aux Virgines, où cestans, le chef d'icelle appellé le Mareschal, commandant au pays, menaçoit de faire mourir les Peres, & tous les François : mais Argal s'banda contre luy, disant qu'il leur auoit donné la parole. Et se voyant trop foible pour les sousterre, & defendre, se resolut de monstres les Commissiōs qu'il auoit dérobés ; & le Mareschal les voyant s'appaisa, & promit que la parole qu'on leur auoit donnée leur seroit tenuē.

Mareschal
Gouuer-
neur de ces
iles resolu
d'aller rui-
ner l'Aca-
die.

Anglois rés-
pect la sain-
& croix.

Ce Mareschal fait assembler son conseil, & se résoult d'aller à la coste d'Acadie, & y razer toutes les demeures & forteresses iusques au 46. degré, prétendant que tout ce pays luy appartenoit.

Sur ceste resolution du Mareschal, Argal reprend la route avec trois vaisseaux, diuise les François en iceux, & retournent à Sainct Sauucur, où croyas y trouver la Saussaye, & vn nauire nouvellement arriué, ils secourent qu'il estoit retourné en France. Ils y planterent vne croix, au lieu de celle que les Peres y auoient plantée, qu'ils rompirent, & sur sa lœur ils escrivirent le

le nom du Roy de la grand' Bretagne, pour lequel ils prenoient possession de ce lieu.

De là il fut à la Saincte Croix, qu'il brusla, osta toutes les marques qui y estoient, & print yn morceau du sel qu'il y trouua.

Par après il fut au port Royal, conduit d'un Sauuage qu'il print par force, les François ne le voulant enfeigner; met pied à terre, entre dedans, visite la demeure, & n'y trouuant personne, prend ce qui y estoit de butin, la fit brusler, & en deux heures le tout fut reduit en cendres, & osta toutes les marques que les François y auoient mises: de sorte que ceux qui y estoient furent contraints d'abandonner ceste demeure, & s'en aller avec les Sauuages.

Brusla
tous au
Port royal.

Vn François meschant & desnaturé, qui estoit avec ceux qui s'etoient sauuez dans les bois, approchant du bord de l'eau, crio tout haut, & demanda à parler, ce qui lui fut accordé, & lors il dit: *Le m'estonne qu'y ayant avec vous vn Iesuite Espagnol, appellé le Pere Biart, vous ne le faites mourir comme vn meschant homme, qui vous fera du mal s'il peut, si le laissez faire.* Est-il possible que la nation Française produise de tels monstres d'hommes detestables, semeurs de faussetez calomnieuses, pour faire perdre la vie à ces bons Peres?

François
desloyal,
qui calom-
nie les PP.

Les Anglois partent du port Royal le 9. Novembre 1613 pour retourner aux Virgines. En ce voyage la contrariété des vents & des tempestes fut telle, que les trois vaisseaux se séparèrent. La barque où estoient six Anglois ne s'est peu recouurer du depuis; & le vaisseau du Capitaine Argal abordant les Virgines, qui fut entédré au Maréchal ce qui estoit le Pere Biart, Appelle le
Pere Biart
Espagnol.

qu'il tenoit pour Espagnol, & qui l'attendoit pour le faire mourir. Il estoit alors au troisieme vaisseau, où commandoit vn Capitaine nommé Turnet, ennemy mortel des Jesuites ; & ce vaisseau fut tellement battu du vent de surouest, que mettant à contre-bord, il fut constraint de relascher aux Esores, à 300 lieues des Virgines, où l'on tua tous les cheuaux qui auoient esté pris au port Royal, qu'ils mangerent au defaut d'autres viures. En fin ils arriuerent à vne isle des Esores, & alors il dit au Pere : *Dieu est courroucé contre nous, & nous contre vous, pour le mal que nous vous avons fait souffrir iniustement. Mais je m'étonne comme des François estoient dans les bois, au milieu de tant de misères & apprehensions, ayant fait courir le bruit que vous estes Espagnol : & l'ont non seulement dit & assuré, mais l'ont signé ?*

Monsieur (dit le Pere) vous savez que pour toutes les calomnies & mesdiances, ie n'ay iamais mal parlé de ceux qui m'accusoient, vous estes témoin de la patience que i'ay eue contre tant d'aduersitez, mais Dieu cognoist la verité. Non seulement ie n'ay iamais esté en Espagne, ny aucun de mes parents, mais ie suis bon & fidèle François pour le service de Dieu, & de mon Roy, & feray toujours paroistre au perit de ma vie que c'est à tort que l'on m'a calomnié, & que l'on m'appelle Espagnol. Dieu leur pardonne, & qu'il luy plaise nous delivrer d'entre leurs mains, & vous particulierement, pour nostre bien, & oxblions le passé.

De là ils vont mouiller l'ancre à la rade de l'isle du Fayal, qui est vne des Esores, & furent contraints d'ancher en ce port, & cacher les Peres en quelque endroit au fonds du vaisseau, & tirerent parole d'eux qu'ils ne se descouuriroient point, ce qu'ils firent.

Ce que
l'Anglois
dit au Pere
Bart.

Sa responsabilité.

La visite du vaisseau fut faite par les Portugais, qui descendirent au bas où les Peres estoient, & qui les voyoient sans faire aucun signe; & neantmoins s'ils se fussent donnez à cognoistre aux Portugais, ils eussent esté aussi tost deliurez, & tous les Anglois pendus: Anglois en danger d'être pendus par les Portugais; mais ces visiteurs pour ne chercher exactement, ne veirent point les Peres Iesuites, & s'en retournerent à terre; & ainsi les Anglois furent deliurez du hazard qu'ils courroient d'estre pendus, allèrent querir tout ce qui leur estoit nécessaire, puis leuans l'anchré, mettent en mer, & fônt mille remerciemens aux Peres, qu'ils caressent; & n'ayans plus opinion qu'ils fussent Espagnols, les traittent le plus humainement qu'ils peuueût, Traittent fort bien les Iesuites. admirent leur grande constance & vertu à souffrir les paroles qu'ils auoiét dites d'eux, & ne furent que bie-veillances & tesmognages de bonne amitié, iusques à ce qu'ils fussent arriuez en Angleterre: leur monstrâs par là que c'estoit contre l'opinion de plusieurs enemis de l'Eglise Catholique & au preiudice de la vérité, qu'ils leur imposent que leur doctrine enseigne qu'il ne faut garder la foy aux Heretiques.

En fin Argal arriue au port de Milfier l'an 1614. 1614.
en la Prouince de Galles, où le Capitaine fut empri-
sonné, pour n'auoir passe-port, ny commission, son
General l'ayant, & s'estant esgaré, comment auoit fait
son Vice-Admiral.

Les Peres Iesuites raconterent comme le tout s'e-
stoit passé, & par aprés le Capitaine Argal fut deliuré,
& retorna en son vaisseau, & les Peres furent retenus
à terre, aimez & caressez de plusieurs personnes. Et sur
le discours que le Capitaine de leur vaisseau faisoit de

*Deliurance
des Peres.*

ce qui se passa aux Esores, la nouvelle vint à Londres à la Cour du Roy de la grand' Bretagne, l'Ambassadeur de sa Majesté Tres chrestienne poursuivit la deliurace des Peres, qui furent conduits à Douvre, & de là passerent en France, & se retirent en leur College d'Amiens, après auoir esté neuf mois & demy entre les mains des Anglois.

Le sieur de la Motte arriuau aussi au mesme temps en Angleterre, dans un vaisseau qui estoit de la Bermude, ayant passé aux Virgines. Il fut pris en son vaisseau, & arresté, mais deliuré par l'entremise de Monsieur du Biscou, pour l'ars Ambassadeur du Roy en Angleterre.

Madame de Guercheuille ayant aduis de tout cecy, envoya la Saussaye à Londres, pour solliciter la restitution du nauire, & fut tout ce que l'on peut retirer pour lors. Trois François moururent à la Virginie, & 4. X. resterent, pendat qu'on trauailloit à leur deliurace.

Les Peres y baptisèrent 30. petits enfans, excepté trois, qui furent baptisez en necessité.

Il faut adouöer que ceste entreprise fut trauersée de beaucoup de malheurs, qu'on eust bien peu cuiter au commencemët, si Madame de Guercheuille eust donné trois mil six cents liures au sieur de Mons, qui desiroit auoir l'habitation de Quebec, & de toute autre chose. I'en portay parole deux ou trois fois au R. P. Coton, qui mesnageoit cett affaire, lequel eust bien désiré que le traicté se fust fait avec de moindres conditions, ou par d'autres moyens, qui ne pouuoit estre à l'avantage dudit sieur de Mons, qui fut le sujet pourquoy rien ne se fit, quoys que ie peusse reprelenter audit Pere, avec les avantages qu'il pourroit auoir en la conuersion.

*Ceste en-
treprise sui-
vie de plu-
sieurs mal-
heurs.*

conversion des infideles, que pour le commerce & de
trafic qui s'y pouuoit faire par le moyen du grand
fleuve Sainct Laurent, beaucoup mieux qu'en l'Aca-
die, mal aisée à conseruer, à cause du nombre infinité
de ses ports, qui ne se pouuoient garder que par de
grandes forces; ioint que le terroir y est peu peuplé
de Sauuages; outre que l'on ne pourroit penetrer par
ces lieux dans les terres, où sont nombre d'habitans
sédentaires, comme on pourroit faire par ladite ri-
uiere Sainct Laurent, plutost qu'aux costes d'A-
cadie.

D'avantage, que l'Anglois qui faisoit alors ses pes-
ches en quelques îles estoignées de 13. à 14. lieues de
l'isle des monts deserts, qui est l'entrée de la riuiere de
Pemetegoet, feroit ce qu'il pourroit pour endomager
les nostres, pour estre proche du port Royal & autres
lieux. Ce que pour lors ne se pouuoit espérer à Que-
bec, où les Anglois n'auoient aucune cognoissance.
Que si ladite Dame de Guercheuille eust en ce temps
là entré en possession de Quebec, on se fust peu as-
seurer que par la vigilance des Peres lesuites, & les in-
structions que ie leur pouuois donner, le pays se fust
beaucoup mieux accommodé, & l'Anglois ne l'eust
trouué dénué de viures & d'armes, & ne s'en fust em-
paré, comme il a fait en ces dernières guerres. Ce qu'il
a fait par l'industrie de quelques mauuais François,
joint qu'alors lesdits Peres n'auoient avec eux aucun
homme pour conduire leur affaire, excepté la Sauf-
saye, peu experimenté en la cognoissance des lieux.
Mais on a beau dire & faire, on ne peut eviter ce qu'il
plaist à Dieu de disposer.

ce qu'il a
leur re-
présenta au
Pere Clos,

Voila comme les entreprises qui se font à la haste,
& sans fondement, & faites sans regarder au fonds de
l'affaire, réussissent tousiours mal.

Séconde entreprise du Sieur de Mons. Conseil que l'Autheur luy donne. Obtient Commission du Roy. Son partement. Bastimens quel l'Autheur fait au lieu de Quebec. Crieries contre le Sieur de Mons.

CHAPITRE II.

Conseil que
l'Autheur
donne au
Sieur de
Mons.

Obtient
commission
du Roy.

Voyage de
l'Autheur.

Retournons & pourluiuons la seconde entreprise du Sieur de Mons, qui ne perd point courage, & ne veut demeurer en si beau chemin. Le R. P. Coton ayant refusé de conueoir avec luy des 3600. liutes, il me discourit particulierement de ses dessins. Je le conseillay, & luy donnay aduis de s'aller loger dans le grand fleuve Saint Laurent, duquel i'auois vne bonne cognoscance par le voyage que j'y auois fait, luy faisant gouter les raisons pourquoy il estoit plus à propos & conuenable d'habiter ce lieu qu'aucun autre. Il s'y résolut; & pour cét effect il en parle à sa Majesté, qui luy accorde, & luy donne Commission de s'aller loger dans le pays. Et pour en supporter plus facilement la despenie, interdit le trafic de pelleterie à tous ses subjets, pour vn an seulement.

Pour cét effect il fait equiper 2. vaisseaux à Hônefleur, & me donna sa lieutenance au pays de la nouvelle France l'an 1608. Le Pont Grauc prit le devant pour aller à Tadoussac, & moy après luy dans vn vais-

seau chargé des choses nécessaires & propres à vne habitation. Dieu nous fauorisa si heureusement, que nous arriuasmes dans ledit fleuve au port de Tadouf-sac; auquel lieu ie fais descharger toutes nos commo-ditez, avec les hommes, manouriers, & artisans, pour aller à mont ledit fleuve trouuer lieu commode & propre pour habiter. Trouuant vn lieu le plus estroit de la riuere, que les habitans du pays appellent Quebec, j'y fis bastir & edifier vne habitation, & défricher des terres, & faire quelques jardinages. Mais pendant que nous trauillons avec tant de peine, voyons ce qui se passe en France pour l'execution de ceste entreprise.

Fais bastir à Quebec,

Le Sieur de Mons qui estoit demeuré à Paris pour quelques siennes affaires, & esperant que sa Majesté luy continueroit ladite Commission, il ne demeura pas beaucoup en repos que l'on ne crie plus que iamais qu'il faut aller au Conseil. Les Bretons, Basques, Rochelois & Normands renouuellent les plaintes; & cistans ouïs de ceux qui les veulent fauoriser, disent que c'est vn peuple, c'est vn bien public. Mais l'on ne recognoist pas que ce sont peuples enuieux, qui ne demanderont pas leur bien, ains plustost leur ruine, comme il se verra en la suite de ce discours.

Quoy que c'en soit, voila pour la seconde fois la Commission reuoquée, sans y pouuoir remedier. Il faudra retourner de Quebec au printemps prochain; de sorte que qui plus y aura mis, plus y aura perdu, comme sera sans doute ledit Sieur de Mons, lequel me'escriva ce qui l' estoit passé, qui me donna sujet de retourner en France voir ces retournemens.

comme l'habitation demeuroit au sieur de Mons, qui en conuint quelque temps de là avec ses associez; lequel cependant la met entre les mains de quelque marchand de la Rochelle, à certaines cōditions, pour leur seruise de retraritte à retirer leurs marchandises, & traicter avec les Sauuages. C'estoit en ce temps là que ie fis l'ouverture aud. Reuerend Pere Coton, pour Madame de Guercheuille, si elle le vouloit auoir, ce qui ne se pût, comme i'ay dit cy-dessus, puis que la traictre estoit permise, iusques à ce qu'il renouuellast vne autre commission, qui apportast vn meilleur reglement que par le passé.

L'Auteur
représente
au sieur de
Mons son
hyuerne-
ment en la
nouuelle
France.

Le sieur de
Mōs, pour-
fut vno
nouuelle
commission.

Maisles en-
nueux des so-
bien le pri-
uement des
moyens de
l'obtenir.

I'allay trouuer le Sieur de Mons, auquel ie representay tout ce qui s'estoit passé en nostre hyuernement, & ce que i'auois peu cognoistre & apprendre des commoditez que l'on pouuoit esperer dans le grand fleuve Saint Laurent, qui m'occasionna de voir sa Majesté pour luy en faire particulierement le recit, auquel elle y prit grand plaisir. Cependant le sieur de Mons porté d'affection d'embrasser cēt affaire à quelque prix que ce fust, fait derechef ce qu'il peut pour auoir nouvelle commission. Mais les enueux, au moyen de la faueur, auoient mis si bon ordre, que son traueil fut en vain. Ce que voyant, pour le desir qu'il auoit de voir ses terres peuplées, il ne laissa, sans commission, de vouloir continuer l'habitation, & faire recognoistre plus particulierement le dedans des terres à mont ledit fleuve. Et pour l'exécution de ceste entreprise, il fait equiper avec la Société des vaisseaux, comme font plusieurs autres, à qui le trafic n'estoit pas interdit, qui courroient sur

nos brisées, qui emporterent le lucre des peines de
nostre traueil, sans qu'ils voulussent contribuer à ses
entreprises.

Les vaiffeaux estans prests, le Pont Graué & moy
nous embarquasmes pour faire ce voyage l'an 1610.
avec artisans & autres manouriers, & fûmes trauer-
sez de mauuais temps. Arriuans au port de Tadouf-
sac, & de là à Quebec, nous y trouuasmes chacun en
bonne disposition.

Premier que passer plus outre, i'ay pensé qu'il ne
seroit hors de sujet de descrir la description de la
grande riuiere, & de quelques descouvertes que i'ay
faites à mont ludit fleuve Saint Laurent, de sa beau-
té & fertilité du pays, & de ce qui s'est passé és guer-
res contre les Hiroquois.

Embarquement de l'Author pour aller habiter la grande riuiere Saint Laurent. Description du port de Tadoussac. De la riuiere de Saguenay. De l'Isle d'Orleans.

CHAPITRE III.

Prés auoit raconté au feu Røy tout ce que
*i'auois veu & descouvert, ic m'embarquay
 pour aller habiter la grande riuiere Saint
 Laurent, au lieu de Quebec, comme Lieu-
 tenant pour lors du sieur de Mons. Le partis de Hon-
 nefleur le 13. d'Auril 1608. & le 3. de Iuin arriuasmes
 devant Tadoussac, distant de Gaspé 80. ou 90. lieues,
 & mouillasmes l'ancre à la rade du port de Tadoussac,
 qui est à vne lieue du port, qui est comme vne an-
 ce à l'entrée de la riuiere du Saguenay, où il y a vne
 marée fort estrange pour sa vitesse, où quelquefois se
 leuent des vents impetueux qui ameinent de grandes
 froidures. L'on tient que ceste riuiere a 45. ou 50. lieues
 du port de Tadoussac iusques au premier fault, qui
 vient du nort norouest. Ce port est petit, & n'y pour-
 roit qu'enuiron 20. vaissaux. Il y a de l'eau assez, & est
 à l'abry de la riuiere de Saguenay, & d'une petite ile
 de rochers qui est presque coupée de la mer. Le reste
 sont montagnes hautes eslevées, où il y a peu de ter-
 re, sinon rochers & sables remplis de bois, comme sapins & bouleaux. Il y a un petit estang proche du port
 renfermé de montagnes couuertes de bois. A l'entrée
 sont deux pointes, l'une du costé du surouest, contre-
 nant près d'une lieue en la mer, qui s'appelle la pointe*

*Port de Ta-
 doussac, &
 sa descrip-
 tion.*

aux Alloüettes; & l'autre du costé du nordouest, con-
tenant demy quart de lieue, qui s'appelle la pointe
aux roches. Les vents du sud suest frapet dans le port,
qui ne sont point à craindre, mais bien celuy du Sa-
guenay. Les deux pointes cy dessus nommées, asse-
chent de basse mer.

Pointe aux
Alloüettes.Pointe aux
Rochers.

En ce lieu y auoit nôbre de Sauuages, qui y estoient
venus pour la traicté de pellterie, plusieurs desquels
vindrent à nostre vaisseau avec leurs canaux, qui sont
de 8. ou 9. pas de long, & enuiron vn pas, ou pas, & de-
my de large pat le milieu, & vont en diminuant par
les deux bouts. Ils sont fort subiects à tourner si on ne
les sciat bié gouerner, & sont faits d'escorce de bou-
leau, renforcez par dedans de petits cercles de cedre
blanc, bien proprement arrangez, & sont si legers,
qu'un homme en porte aisément vn. Chacun peut
porter la pesanteur d'une pipe. Quand ils veulent tra-
uerter la terre pour aller en quelque riuiere où ils ont
affaire, ils les portent avec eux. Depuis Choüacoet le
long de la coste jusques au port de Tadoussac, ils sont
tous semblables.

Nombre de
Sauuages
venus près
ce port à
cause des
pellteries.Canaux de
Sauuages
comment
faits.

Le fus visiter quelques endroits de la riuiere du Sa-
guenay, qui est vne belle riuiere, & d'une grande pro-
fondeur, comme de 80. & 100. brasses. A 50. lieues de
l'entrée du por, comme dit est, y a vn grand sault
d'eau, qui descend d'un fort haut lieu, & de grande
imperuosité. Il y a quelques îles dedans ceste riuiere
fort desertes, n'estans que rochers, couvertes de petits
sapins & bruyeres. Elle contient de large demie lieue
en des endroits, & vn quart en son entrée, où il y a vn
courant si grand, qu'il est trois quarts de marée couru

Riuiere de
Saguenay.îles d'au-
tre
rivière sont
fort deser-
tes.

dedans la riuiere, qu'elle porte encores hots; & en tou-te la terre que j'y aye veue, ce ne sont que montagnes & promontoires de rochers, la plus-part couverts de sapins & bouleaux; terre fort mal plaisante, tant d'un costé que d'autre: enfin ce sont de vrais deserts inhabitez. Allant chasser par les lieux qui me sembloient les plus plaisans, je n'y trouuois que de petits oiselets, comme arondelles, & quelques oiseaux de riuiere, qui y viennent en esté; autrement il n'y en a point, pour l'excessive froidure qu'il y fait. Cette riuiere vient du norouest.

Rapport des
Sauuages à
l'Autheur.

Peuples qui
viuent errans, & ne
se nourris-
sent que de
la chasse.

Voyent la
mer salée.

Les Sauuages m'ont fait rapport qu'ayans passé le premier fault ils en passent huit autres, puis vont vne iournée sans en trouver, & derechef en passent dix autres, & vont dans vn lac, où ils font trois iournées, & en chacune ils peuvent faire à leur aise dix lieues en montant. Au bout du lac y a des peuples qui viuent errans. Il y a 3: riuieres qui se deschargent dans ce lac, l'une venant du nort, fort proche de la mer, qu'ils tiennent estre beaucoup plus froide que leur pays; & les autres deux d'autres costes par dedans les terres, où il y a des peuples Sauuages errans, qui ne viuent aussi que de la chasse, & c'est le lieu où nos Sauuages vont porter les marchandises que nous leur donnons pour traicter les fourrures qu'ils ont, comme castors, martres, loups ceruiers, & loutres, qui y sont en quantité, & puis nous les apportent à nos vaisseaux. Ces peuples Septentrionaux disent aux nostres qu'ils voyent la mer salée; & si cela est, comme ic le tiens pour certain, ce ne doit estre qu'un gouffre qui entre dans les terres par les parties du nort. Les Sauuages disent

qu'il

qu'il peut y auoir de la mer du nort au port de Tadoussac 40. à 50. iournées, à cause de la difficulté des chemins, riuieres, & pays qui est fort montueux, où la plus grande partie de l'année y a des neges. Voila au vray ce que l'ay appris de ce flieu. I'ay souuent désiré faire ceste descouverte, mais ie ne l'ay peu faire sans les Sauuages, qui n'ont voulu que j'allasse avec eux, ny aucuns de nos gens; toutesfois ils me l'auoient promis.

*Descouverte de l'isle aux Lievres. De l'isle aux Coulldres:
Or du fault de Montmorency.*

CHAPITRE III.

SE partis de Tadoussac pour aller à Quebec, & passasmes près d'une île qui s'appelle l'île aux Lievres, distante de 6. lieues dudit port, & est à deux lieues de la terre du nort, & à près de 4 lieues de la terre du sud. De l'île aux Lievres, nous fusmes à une petite riuiere qui asseche de basse mer, où à quelque 700. à 800. pas dedans y a deux sauts d'eau. Nous la nommasmes la riuiere aux Saulmōs, à cause que nous y en prismes. Cest ^{Riuiere aux} ~~saut~~ ^{Saulmōs.} la coste du nort, nous fusmes à une pointe qui aduançe à la mer, qu'auons nommé le cap Dauphin, distant de la riuiere aux Saulmons trois lieues. De là fusmes à un autre cap que nommasmes le cap à l'Aigle, distant du cap Dauphin 8. lieues. Entre les deux y a une grande anse, où au fonds y a une petite riuiere qui asseche de basse mer, & peut tenir environ lieue & demie. Elle est quelque peu vnic, venant en diminuant par

les deux bouts. A celuy de l'ouest y a des prairies & pointes de rochers, qui aduantent quelque peu dans la riuiere: & du costé du surouest elle est fort battue-riiere, toutesfois assez agreable, à cause des bois qui l'enuironnent, distante de la terre du nort d'enuiron demie lieue, où il y a vne petite riuiere qui entre assez auant dedans les terres, & l'auons nommée la riuiere platte, ou malle baye, d'autant que le travers d'icelle la marée y court merueilleusement: & bien qu'il face calme, elle est tousiours fort emeuë, y ayant grande profondeur: mais ce qui est de la riuiere est plat, & y a force rochers en son entrée, & autour d'icelle. De l'isle aux Coulardes costoyans la coste, fustmes à vn cap, que nous auons nommé le cap de Tourmente, qui en est à sept lieues, & l'auons ainsi appellé, d'autat que pour peu qu'il face de vent, la mer y esleue comme si elle estoit pleine. En ce lieu l'eau commence à estre douce. De là fustmes à l'isle d'Orleans, où il y a deux lieues, en laquelle du costé du sud y a nombre d'isles, qui sont basses, couwertes d'arbres, & fort agreables, remplies de grandes prairies, & force gibbier, contenant à ce que i'ay peu iuger, les vnes deux lieues, & les autres peu plus ou moins. Autour d'icelles y a force rochers, & bases fort dangereuses à passes, qui sont esloignez d'enuiron deux lieues de la grande terre du sud. Toute ceste coste, tant du nort, que du sud depuis Tadouf-
sac, iusques à l'isle d'Orleans, est terre montueuse, & fort mauuaise, où il n'y a que des pins, sapins, & bouleaux, & des rochers tres-mauuais, & ne sçauroit on aller en la plus-part de ces endroits.

L'isle aux
Coulardes.

L'isle d'Or-
leans.

Or nous rangeasmes l'isle d'Orleans du costé du

sud, distante de la grande terre vne lieue & demie ; & du costé du nort demie lieue , contenant de long six lieues, & de large vne lieue , ou lieue & demie par endroits. Du costé du nort elle est fort plaisante , pour la quantité des bois & prairies qu'il y a , mais il y fait fort dangereux passer , pour la quantité de pointes & rochers qui sont entre la grand terre & l'isle , où il y a quantité de beaux chesnes , & des noyers en quelques endroits , & à l'embouchure des vignes & autres bois comme nous auons en France.

Ce lieu est le commencement du beau & bon pays de la grande riuiere , où il y a de son entrée 120. lieues. Au bout de l'isle y a vn torrent d'eau du costé du nort , que i'ay nommé le fault de Montmorency , qui vient sault de d'un lac qui est enuiron dix lieues dedans les terres , & Montmo
rency, descend de dessus vne coste qui a près de 25. toises de haut , au dessus delaquelle la terre est vnie & plaisante à voir , bien que dans le pays on voye de hautes montagnes , qui paroissent de 15 à 20. lieues .

Qij

Arrivée de l'Auteur à Quebec, où il fit ses logemens. Forme de viure des Sauuages de ce pays là.

CHAPITRE V.

DE l'isle d'Orleans iusques à Quebec y a vne lieuë, & y arriuay le 3 Juillet, où estant, ie cherchay lieu propte pour nostre habitation: mais ie n'en peus trouuer de plus cōmode, ny mieux scitué que la pointe de Quebec, ainsi appellé des Sauuages, laquelle estoit réplie de noyers & de vignes. Aussitost j'employay vne partie de nos ouuriers à les abbatre, pōur y faire nostre habitation, l'autre à scier des aix, l'autre à fouiller la caue, & faire des fossez, & l'autre à aller querir nos commoditez à Tadoussac avec la barque. La premiere chose que nous fimes fut le magazin pour mettre nos viures à couvert, qui fut promptement fait par la diligence d'un chacun, & le soin que j'eneu. Proche de ce lieu est vne riuiere agreable, où ancienement hyuerna Jacques Cartier.

Pendant que les Chārpentiers, Scieurs d'aix, & autres ouuriers trauailloient à nostre logement, ie fis mettre tout le reste à défricher autour de l'habitation, afin de faire des iardinages pour y semer des grains & graines, pour voir comme le tout succederoit, d'autant que la terre patoisoit fort bonne.

Cependant quantité de Sauuages estoient cabanez proche de nous, qui faisoient pesche d'anguilles, qui commencent à venir commē au 15. de Septembre,

L'Auteur
fait défricher le lieu
de leur demeure.

& finit au 15. Octobre. En ce temps tous les Sauuages se nourrissent de ceste manne, & en font secher pour l'hyuer iusques au mois de Fevrier, que les neges sont grandes, comme de deux pieds & demy, & trois pieds pour le plus, qui est le temps que quand leurs anguilles, & autres choses qu'ils font chercher, sont accommodees, ils vont chasser aux castors, où ils sont iusques au commencement de Janvier. Ils ne firent pas grand chasse de castors, pour estre les eauës trop grandes, & les riuieres desbordées, ainsi qu'ils nous dirent. Quand leurs anguilles leur faillent, ils ont recours à chasser aux eslans & autres bestes sauuages, qu'ils peuvent trouuer en attendant le printemps, où j'eus moyen de les entretenir de plusieurs choses. Je consideray fort particulierement leurs coustumes.

Tous ces peuples patissent tant, que quelquefois ils sont contraints de viure de certains coquillages, & manger leurs chiens, & peaux, de quoy ils se couurent contre le froid. Qu'il leur monstreroit à viure, & leur enseigneroit le labourage des terres, & autres choses, ils apprendroient fort bien : car il s'en trouue assez qui ont bon iugement, & respondent à propos sur ce qu'on leur demande. Ils ont vne meschanteré en eux, qui est d'vser de vengeance, d'estre grands menteurs, & ausquels il ne se faut pas trop assurer, sinon avec raison, & la force en la main. Ils promettent assez, mais ils tiennent peu, là plus-part n'ayans point de loy, selon que i'ay peu voir, auet tout plein d'autres faulses croyances. Je leur demanday de quelle sorte de ceremonies ils vloient à prier leur Dieu, ils me dirent qu'ils n'en vloient point d'autres, sinon qu'en chacun

Sauuages se
nourrissent
de manne.

Temps de
leurs chas-
ses.

Ces peu-
ples paï-
fent fort.

Ils sont en-
pables d'ap-
prendre.

Sont vindi-
cative, &
meureux.

Forme de
leur pri-
ses.

le prioit en son cœur comme il vouloit. Voila pour-
quoy il n'y a aucune loy parmy eux, & ne sçauent que
c'est d'adorer & prier Dieu, viuās comme bestes bru-
tes; mais ic croy qu'ils seroient bien tōst reduits au
Christianisme, si on habitoit & cultiuoit leur terre, ce
que la plus-part desirent. Ils ont parmy eux quelques
Sauvages
appellez
Pilotois.
Croyent au
diable.
Sauvages qu'ils appellent Pilotois, qu'ils croyent par-
ler au diable visiblemēt, leur disant ce qu'il faut qu'ils
fassent, tant pour la guerre, que pour autres choses; &
si ils leur commandoiet qu'ils allassent mettre en exe-
cution quelque entreprise, ils obeiroient aussi tōst à
son commandement. Comme aussi ils croyent que
tous les songes qu'ils ont, sont veritables: & de faict, il
y en a beaucoup qui disent auoit veu & songé cho-
ses qui aduiennent ou aduiendront. Mais pour en
parler avec vérité, ce sont visions diaboliques, qui les
trompe & seduit. Voila tout ce que j'ay peu appren-
dre de leur croyance bestiale.

Out le
corps bien
proportionné.

Leurs ha-
bits.

Tous ces peuples sont bien proportionnez de leurs
corps, sans difformité, & sont dispos. Les femmes sont
aussi bien formées, potelées, & de couleur bazannée, à
cause de certaines peintures dont elles se frottent, qui
les fait paroistre oliuastres. Ils sont habillez de peaux:
vne partie de leur corps est couverte, & l'autre partie
desouverte: mais l'hyuer ils remedient à tout, car ils
sont habillez de bonnes fourrures, comme de peaux
d'ellans, loutres, castors, ours, loups marins, cerfs, & bi-
ches, qu'ils ont en quantité. L'hyuer quand les neges
sont grandes, ils font vne maniere de raquettes, qui
sont grādes deux ou trois fois plus que celles de Fran-
ce, qu'ils attachent à leurs pieds, & vont ainsi dans les

neges, sans enfoncer: car autrement ils ne pourroient Marchent
chasser, ny aller en beaucoup de lieux. Ils ont aussi Parmy les
vne façon de mariage, qui est, Que quand vne fille neges avec
est en l'age de 14. ou 15. ans, & qu'elle a plusieurs ser- des raques-
uiteurs, elle a compagnie avec tous ceux que bon luy tes aux
semble: puis au bout de 5. ou 6. ans elle prend lequel il pieds.
luy plaist pour son mary, & viuent ensemble iusques Leurs ma-
à la fin de leur vie: sinon qu'après avoir demeuré quel- riages e-
que temps ensemble, & elles n'ont point d'enfans, strangers
l'homme se peut démarier, & prendre vne autre fem- Filles sont
me, disant que la sienne ne vaut rien. Par ainsi les filles plus libres
sont plus libres que les femmes. que les fe-
mmes.

Depuis qu'elles sont mariées elles sont chastes, & Leurs cas
leurs maris sont la plus part jaloux, lesquels donnent
des présens aux peres ou parents des filles qu'ils ont espousées. Voila les ceremonies & façons dont ils
vivent en leurs mariages.

Pour ce qui est de leurs enterremens, quand vn hó- Leurs cas
me ou vne femme meurt, ils font vne fosse, où ils met- enterrement
tent tout le bien qu'ils ont, comme chaudières, four- tous leurs
rures, haches, arcs, flesches, robes, & autres choses: ustanciers
puis ils mettent le corps dans la fosse, & le couvrent avec le
de terre, & mettent quantité de grosses pieces de bois corps,
dessus, & vne autre debout, qu'ils peindent de rouge
par en haut. Ils croient l'immortalité des ames, & di- Croyent
sent qu'ils vont se ressouir en d'autres pays, avec leurs l'immorta-
parents & amis qui sont morts. Si ce sont Capitaines lit des a-
ou autres d'autorité, ils votr après leur mort 3. fois l'an mees.
faire vn festin, chantans & dançans sur leur fosse.

Ils sont fort craintifs, & apprehendent infinitement leurs ennemis, & ne dorment presque point en repos en

quelque lieu qu'ils soient, bien que ie les assurasse tous les iours de ce qu'il m'estoit possible, en leur remonstrant de faire comme nous, sçauoir, veiller vne partie, tandis que les autres dormiront, & chacun auoir ses armes prestes, comme celuy qui fait le guet, & ne tenir les songes pour verité, sur quoy ils se reposent. Mais peu leur seruoient ces remonstrances, & disoient que nous sçauions mieux nous garder de toutes ces choses qu'eux, & qu'avec le temps si nous habitions leur pays, ils le pourroient apprendre.

Semences de vignes plantées à Quebec par l'Auteur. Sa charité envers les pauvres Sauvages..

CHAPITRE VI.

L'Auteur
fait semer
du bled, &
planter des
vignes.



E premier Octobre ie fis semer du bled,
& au 15. du seigle.

Le 3. du mois il fit quelques gelées blâches, & les feuilles des arbres commencèrent à tomber au 15.

Le 24. du mois, ie fis planter des vignes du pays, qui vindrent fort belles. Mais après que ie fus party de l'habitation pour venir en France, on les gasta toutes, sans en auoir eu soin, ce qui m'affligea beaucoup à mon retour.

Le 18. de Nouembre tomba quantité de neiges, mais elles ne durerent que deux iours sur la terre.

Le 5. Fevrier il neigea fort.

Le 20. du mois il apparut à nous quelques Sauvages qui estoient au delà de la rivière, qui crioyent que nous

nous les allussions secourir : mais il estoit hors de nôstre puissance, à cause de la riuiere qui charrioit vn grand nombre de glaces, car la faim pressoit si fort ces pauutes miserables, que ne sçachans que faire, ils se résolutent de mourir, hommes, femmes, & enfans, où de passer la riuiere, pour l'esperâce qu'ils avoient que ic les assisterois en leur extrême nécessité. Ayant donc pris ceste résolutiō, les hommes & les femmes pri-
-drent leurs enfahs, & se mirent en leurs canaux, pén-
-sant gaigner nostre coste par vne ouverture de glaces
que le vent auoit faite : mais ils ne furent si tost au mi-
-lieu de la riuiere, que leurs canaux furent prins & bri-
-sez entre les glaces en mille pieces. Ils firent si bien
qu'ils se jetterent avec leurs enfanss, que les femmes
portoient sur leur dos, dessus vn grand glaçon. Com-
me ils estoient là dessus, on les entendoit crier, tant
que c' estoit grand pitié, n'espérans pas moins que de
mourir. Mais l'heur en voulut tant à ces pauures mi-
-serables, qu'vne grande glace vint choquer par le co-
-sté de celle où ils estoient, si rudement, qu'elle les jeta
à terre. Eux voyans ce coup si favorable, furent à terre
avec autant de joye que jamais ils en receurent, quel-
que grande famine qu'ils eussent eu. Ils s'en vindrent
à nostre habitation si maigres & défaits, qu'ils sem-
bloient des anatomies, la plus part ne se pouuans
soustenir. Je m'estonnay de les voir, & de la façon
qu'ils avoient passé, veu qu'ils estoient si foibles & de-
biles. Je leur fis donner du pain & des febyes, mais ils
n'eurent pas la patience qu'elles fussent cuites pour les
mager, & leur prestay des estcorces d'arbres pour cou-
vrir leurs cabanes. Comme ils se abandonnent, il aduict, Charité de
l'Auteur
envers eux

Misère de
ces peuples
en hyuer.

vne charongne qu'il y auoit près de deux mois que j'auois fait jettter pour attirer des regnards, dont nous en preniōs de noirs & de roux, comme ceux de France, mais beaucoup plus chargez de poil. Ceste charongne estoit vne truye & vn chien, qui auoient esté exposés durāt la chaleur & le froid. Quand le temps s'adoucissoit, elle puoit si fort que l'on ne pouuoit durer auprés; neantmoins ils ne laisserent de la prendre & emporter en leur cabanne, où aussi tost ils la deuorent à demy cuite, & iamais viande ne leur sembla de meilleur goust. I'enuoyay deux ou trois hommes les aduertir qu'ils n'en māgeassent point, s'ils ne vouloient mourir. Comme ils approcherent de leur cabanne, ils sentirent vne telle puanteur de ceste charongne à demy eschauffée, dont ils auoient chacun vne piece en la main, qu'ils penserent rendre gorge, qui fit qu'ils n'y arresterent gueres. Je ne laissay pourtant de les accommoder selon ma puissance, mais c'estoit pour la quantité qu'ils estoient, & dans vn mois ils eussent bien mangé tous nos viures, s'ils les eussent eus en leur pouuoir, tant ils sont gloutons. Car quand ils en ont, ils ne mettent rien en reserue, & en font chere continuele iour & nuit, puis après ils meurēt de faim.

Ils firent encores vne autre chose aussi miserable que la premiere. J'auois fait mettre vne chiennne au haut d'un arbre, qui seruoit d'appast aux martres & oiseaux de proye, où je prenois plaisir, d'autāt qu'ordinairement ceste charongne en estoit assaillie. Ces Sauvages furent à l'arbre, & ne pouuans monter dessus à cause de leur soibless, ils l'abbatirent, & aussi

*Malheureusement
vne charo-
gne puante,
qu'ils de-
vorent.*

*Sont fort
gloutons.*

*Malheureu-
ment qui
n'auoit que
la peine de
les faire.*

tost enleuerent le chien, où il n'y auoit que la peau & les os, & la reste puante & infecte, qui fut incontiné deuoré.

Voila le plaisir qu'ils ont le plus souuent en hyuer: car en esté ils ont assez de quoy se maintenir, & faire des prouisions, pour n'estre assaillis de ces extremes necessitez, les riuieres abondantes en poisson, & chasse d'oiseaux, & autres bestes sauvages. La terre est fort propre & bonne au labourage, s'ils vouloient prendre la peine d'y semer des bleds d'Inde, comme font tous leurs voisins Algomequins, Hurens, & Hiroquois, qui ne sont attaquez d'un si cruel assaut de famine, pour y sçauoir remedier par le soin & preuoyance qu'ils ont, qui fait qu'ils vivent heureusement au prix de ces Montaignets, Canadiens, & Souriquois, qui sont le long des costes de la mer. Les neges y sont ^{5.} mois sur la terre, qui est depuis le mois de Decembre, iusques vers la fin d'Auril, qu'elles sont presque toutes fondues. Depuis Tadoussac iusques à Gaspé, cap Breton, île de terre neuue, & grand baye, les glaces & neges y sont encores en la plus part des endroits iusques à la fin de May: auquel temps quelquefois l'entrée de la grande riuiere est séclée de glaces, mais à Quebec il n'y en a point, qui monstre vne estrange difference pour 12 o. lieues de chemin en longitude: car l'entrée de la riuiere est par les 49. 50. & 51. degré de latitude, & nostre habitation par les 46. & demy. Pour ce qui est du pays, il est beau & plaisant, & apporte toutes sortes de grains & graines à maturité, y ayant de toutes les especes d'arbres que nous auons en nos forets par deça, & quantité de fruits, bien

Il y a cinq mois de l'année.

Fruits y viennent en abondance.

qu'ils soient sauvages, pour n'estre cultuez: comme noyers, cerisiers, pruniers, vignes, framboises, fraises, groiselles vertes & rouges, & plusieurs autres petits fruits qui y sont assez bons. Aussi y a-il plusieurs sortes de bonnes herbes & racines. La pesche de poisson y est en abondance dans les riuieres, où il y a quantité de prairies & gibbier, qui est en nombre infin.

Pesche de
poisson y
abonde.

Le 8. d'Auril en ce temps les neiges estoient toutes fonduës, & neantmoins l'air estoit encors assez froid iusques en May, que les arbres commencent à jeter leurs fueilles.

Partement de Quebec iusques à l'isle Saint Eloy, et de la rencontre que j'y fis des Sauvages Nequins & Ochataignins.

CHAPITRE VII.

Pour cét effect ie partis le 18. duudit mois, où la riuiere commence à s'espargir quelquefois d'vnue lieüe, & lieüe & demie en tels endroits. Le pays va de plus en plus en embellissant. Ce sont costaux en partie le long de la riuiere, & terres vñies sans rochers que fort peu. Pour la riuiere elle est dangereuse en beaucoup d'endroits, à cause des bancs & rochers qui sont dedans, & n'y fait pas bon nauiger, si ce n'est la sonde à la main. La riuiere est fort abondante en plusieurs sortes de poisson, tant de ceux qu'auons pas deçà, comme d'autres que n'auons pas. Le pays est tout couvert de grandes & hautes forestz des mesmes sortes qu'auons vers

nostre habitatio. Il y a aussi plusieurs vignes & noyers qui sont sur le bord de la riuiere, & quantité de petits ruisseaux & riuieres, qui ne sont nageables qu'avec des canaux. Nous passasmes proche de la pointe Sainte Croix. Ceste pointe est de sable, qui aduance quelque peu dans la riuiere, à l'ouvert du norouest, qui bat dessus. Il y a quelques prairies, mais elles sont innondées des eauës à toutes les fois que vient la plaine mer, qui pert de près de deux brasses & demie. Ce passage est fort dangereux à passer pour la qualità de rochers qui sont au trauers de la riuiere, bien qu'il y aye bon achenal, lequel est fort tortu, où la riuiere court comme vñ ras, & faut bien prédrer le temps à propos pour le passer. Ce lieu a tenu beaucoup de gens en erreur, qui croyoient ne le pouuoir passer que de plaine mer, pour n'y auoir aucun achenal: maintenat nous avions trouué le contraire: car pour descendre du haut en bas, on le peut de basse mer: mais de monter il seroit mal aisné, si ce n'estoit avec vñ grand vent, à cause du grand courant d'eau, & faut par nécessité attendre vñ tiers de flot pour le passer, où il y a dedans le courant 6.8.10.12.15. brasses d'eau en l'achenal.

Continuant nostre chemin, nous fusmes à vne riuiere qui est fort agreable, distante du lieu de Sainte Croix de neuf lieues, & de Quebec 24. & l'ayons nommée la riuiere Sainte Marie. Toute ceste riuiere de-
puis Sainte Croix est fort plaisante & agreable.

Continuant nostre route, je fis rencontre de deux ou trois cents Sauuages, qui estoient cabannez proche d'une petite île appellée S. Eloy, distante de Sainte Marie d'une lieue & demie, & là les fusmes reco-

Pointe de
S. Croix.Riuiere de
Sainte Ma-
rie fort a-
greable.Ile de S.
Eloy.

Sauuages
Ochate-
guins & Al-
goume-
quins.

gneistre, & trouuasmes que c'étoit des nations de Sauuages appellez Ochateguins & Algoumequins, qui venoient à Quebec, pour nous assister aux descouvertures du pays des Hiroquois, contre lesquels ils ont guerre mortelle, n'espargnant aucune chose qui soit à eux.

Leur chef.

Après les auoir recognus, ie fus à terre pour les voir, & m'enquis qui estoit leur chef. Ils me dirent qu'il y en auoit deux, l'un appellé Yroquer, & l'autre Ochateguin, qu'ils me monstrent: & fus en leur cabane, où ils me firent bonne reception, selon leur coustume. Je commençay à leur faire entendre le sujet de mon voyage, dont ils furent fort resiouis; & après plusieurs discours ie me retiray. Quelque temps après ils vindrent à ma chaloupe, où ils me firent present de quelque pellterie, en me monstrant plusieurs signes de resiouissance, & de la s'en retournèrent à terre.

Les deux
chefs vien-
tent trouuer
l'Aupheur.

Le lendemain les deux chefs s'en vindrèrent me trouver, où ils furent vne espace de temps sans dire mot, en songeant & petunant toufiours. Après auoir bien pensé, ils commencèrent à haranguer hautement à tous leurs compagnons qui estoient sur le bord du riage avec leurs armes en la main, & coutans fort entierement ce que leurs chefs leur disoient, sçauoir, Qu'il y auoit près de dix lunes, ainsi qu'ils comptent, que le fils d'Yroquer m'auoit veu, & que ie luy auois fait bonne reception, & desirions les assister contre leurs ennemis, avec lesquels ils auoient dés long temps la guerre, pour beaucoup de cruautez qu'ils auoient exercées contre leur nation, souz pretexte d'amitié; & qu'ayans toufiours depuis désiré la vengeance, ils

auoient sollicité tous les Sauuages sur le bord de la ri-
uiere, de venir à nous, pour faire alliance avec nous,
& qu'ils n'auoient iamais veu de Chrestiens, ce qui les
auoit aussi meus de nous venir voir, & que d'eux & de
leurs compagnons j'en ferois tout ainsi que ie vou-
drois. Qu'ils n'auoient point d'enfans avec eux, mais
gens qui sçauoient faire la guerre, & pleins de coura-
ge, feachans le pays & les riuieres qui sont au pays des
Hiroquois, & que maintenant ils me prioient de re-
tourner en nostre habitation, pour voir nos maisons:
que trois iours apres nous retournerions à la guerre
tous ensemble: & que pour signe de grande amitié &
resiouissance ie fisse tirer des mousquets & harque-
bus, & qu'ils seroient fort satisfaitz: ce que ie fis. Ils
jetterent de grands cris avec estonnement, & princi-
palement ceux qui iamais n'en auoient ouy ny veus.

Après les auoir ouis, ie leur fis response, que pour
leur plaisir, ie desfrois bien m'en retourner à nostre ha-
bitation, pour leur donner plus de contentement, &
qu'ils pouuoient iuger que ie n'auois autre intention
que d'aller faire la guerre, ne portant avec moy que
des armes, & non des marchandises pour traicter, cō-
me on leur auoit donné à entendre. Que mon desir
n'estoit que d'accomplir ce que ie leur auois promis:
& si j'eusse sceu qu'on leur eust rapporté quelque cho-
se de mal, que ie tenois ceux là pour ennemis plus que
les leur mesme. Ils me dirent qu'ils n'en croyoient,
& que iamais ils n'en auoient ouy parler, neantmoins
estoit le contraire: car il y auoit quelques Sauuages
qui le dirent autre chose. Je me contentay, attendant
l'occasion de leur pouvoir monstrez par effet autre
chose qu'ils n'eussent peu espérer de moy.

Sujet pour-
quoy ils le
veulent voir.

Veul & en-
tendre les
coups de
mousquets,
& d'harque-
bus.

Response
qu'il leur
fut fait.

Retour à Quebec, et depuis continuation avec les Sauuages jusques au fault de la riuiere des Hiroquois.

CHAPITRE VIII.

E lendemain nous partimes tous ensemble pour aller à nostre habitation, où ils se resiouirent cinq ou six iours, qui le passerent en dances & festins, pour le desir qu'ils auoient que nous fussions à la guerre.

Arrivée du
Pont avec
des barques
pleines
d'hommes.

Le Pont vint aussi tost de Tadoussac avec deux petites barques pleines d'hommes, suiuant vne lettre où ie le priois de venir le plus promptement qu'il luy seroit possible.

Les Sauuages le voyans arriuier se resiouirent encors plus que deuant, d'autant que ie leur dis qu'il me donnoit de ses gens pour les assister, & que peut estre nous irions ensemble.

Le 28. du mois ie parti de Quebec pour assister ces Sauuages. Le premier Iuin arriuâimes à sainte Croix, distant de Quebec de 15. lieues, avec vne chaloupe equipée de tout ce qui m'estoit nécessaire.

Parten
de l'Auth.
de Sainte
Croix.

Je parti de Sainte Croix le 3. de Iuin avec tous les Sauuages, & passâimes par les trois riuieres, qui est vn fort beau pays, remply de quantité de beaux arbres. De ce lieu à Sainte Croix y a 15. lieues. A l'entrée d'icelle riuiere y a six isles, trois desquelles sont fort petites, & les autres de 15. à 1600. pas de long, qui sont fort plaisantes à voir: & proche du lac Saint Pierre, faisant environ deux lieues dans la riuiere y a vn petit fault.

sault d'eau, qui n'est pas beaucoup difficile à passer. Ce lieu est par la hauteur de 46. degrés quelques minutes moins de latitude. Les Sauuages du pays nous donneront à entendre, qu'à quelques iournées il y a vn lac par où passe la riuiere, qui a dix iournées, & puis on passe quelques sauts, & après encore 3. ou 4. autres lacs de 5. ou 6. iournées: & estans paruenus au bout, ils font 4. ou 5. lieues par terre, & entrent derechef dans vn autre lac, où le Saguenay prend la meilleure part de sa source. Les Sauuages viennent dudit lieu à Tadoussac. Les trois riuieres vont 20. iournées des Sauuages; & disent qu'au bout d'icelle riuiere il y a des peuples qui sont grands chasseurs, n'ayant de demeure arrêtée, & qu'ils voyent là mer du nort en moins de six iournées. Ce peu de terre que i'ay veu est sablelonneuf, assez escluée en costaux, chargée de quantité de pins & sapins sur le bord de la riuiere: mais entrant dans la terre enfonc vn quart de lieue, les bois y sont très-beaux & clairs, & le pays vny.

Continuant nostre route jusques à l'entrée du lac Sainct Pierre, qui est vn pays fort plaisant & vny, & traversant le lac à 2. 3. & 4. brascs d'eau, lequel peut contenir de long 8. lieues, & de large 4. Du côté du nort nous veismes vnc riuiere qui est fort agréable, qui va dans les terres 3. 5. lieues, & l'ay nommée Lac de Sainct Pierre, où est vn lieu fort plaisir. Et Suzanne: & du côté du sud il y en a deux, l'une appellée la riuiere du Pont, & l'autre de Gennes, qui sont très-belles, & en beau & bon pays. L'eau est presque dormante dans le lac, qui est fort poissonneux. Du côté du nort il paroît des terres à 12. ou 15. lieues du lac, qui sont vn peu montueuses. L'ayant traversé,

Riuieres de
Saincte Su-
zanne, & de
Gennes.

nous passâmes par vn grand nombre d'îles, qui sont de plusieurs grandeurs, où il y a quantité de noyers, & vignes, & de belles prairies, avec force gibbier, & animaux sauvages, qui vont de la grand terre ausdites îles. La pêcherie du poisson y est plus abondante qu'en aucun autre lieu de la riuiere qu'ussions venu. De ces îles fûmes à l'entrée de la riuiere des Hiroquois, où nous lejournâmes deux iours, & nous rafraîchîmes de bonnes venaisons, oiseaux & poisssons, que nous doanoient les Sauvages, & où il s'entretient entre eux quelque differend sur le sujet de la guerre, qui fut occasion qu'il n'y en eut qu'une partie qui se retournèrent de venir avec moy, & les autres s'en retournèrent en leur pays avec leurs femmes & marchandises, qu'ils auoient traictées.

Riuiere des
Hiroquois.

Passant de ceste entrée de riuiere (qui a enuiron 4. à 500. pas de large, & est fort belle, courant au sud) nous arriuâmes à un lieu qui est par la hauteur de 45. degréz de latitudé, à 22. ou 23. lieues des trois riuieres. Toute ceste riuiere depuis son entrée iusques au premier fault, où il y a 15. lieues, est fort platte & enuironnée de bois, comme sont tous les autres lieux cy-dsus nommez, & des mesmes espèces. Il y a neuf ou dix belles îles iusques au premier fault des Hiroquois, lesquelles tiennent enuiron lieue, ou lieue & demie, remplies de quantité de chênes & noyers. La riuiere tient en des endroits près de demie lieue de large, qui est fort poissonneuse. Nous ne trouuâmes point moins de 4. pieds d'eau. L'entrée du fault est vne maniere de lac où l'eau descend, qui contient enuiron trois lieues de circuit, & y a quelques prairies où il n'y

Premier
fault des
Hiroquois.

h
a
st
le
au
pa
A
qu
à

me
lie
cur
de
tir
d'e
voy
vn
resc
sc
q
les
aisez
dit c
nasm
hou
Sauu
allez

Ap
en re
Saud
nous

habite aucun Sauvage, pour le sujet des guerres. Il y a fort peu d'eau au fault, qui court d'une grande vitesse, & quantité de rochers & cailloux, qui font que les Sauvages ne les peuvent surmonter par eau : mais au retour ils les descendent fort bien. Tout cedit pays est fort vny, remply de forestz, vignes & noyers, Aucuns Chrestiens n'estoient encors parvenus iusques en cedit lieu, que nous, qui eusmes assez de peine à monter la riviere à la rame.

Aussi cost que ic fus arriué au fault, ic pris s. hommes, & fusmes à terre voir si nous pourrions passer ce lieu, & fusmes environ lieue & demie sans en voir aucune apparence, sinon vne eau courante d'une grande impetuosité, où d'un costé & d'autre y auoit quantité de pierres, qui sont fort dangereuses, & avec peu d'eau. Le fault peut contenir 800. pas de large. Et Combien
ce fault
boncourt voyant qu'il estoit impossible couper les bois, & faire vn chemin avec si peu d'hommes que l'auois, ic me resolus avec le conseil d'un chacun, de faire autre chose que ce que nous nous estoions promis, d'autant que les Sauvages m'auoient assuré que les chemins estoient assez : mais nous trouvesmes le contraire, comme l'ay dit cy-dessus, qui fut l'occasion que nous en retournâmes en nostre chaloupe, où l'auois laisse quelques hommes pour la garder, & donner à entendre aux Sauvages quand ils seroient arriuez, que nous estoions allez descouvrir le long dudit fault.

Après auoir veu ce que desirions de ce lieu, ~~en nous~~ en retournant nous fusmes rencontré de quelques Sauvages, qui venoient pour descouvrir comme nous auions fait, qui nous dirent que tous leuts com-

Sauvages
arruez à la
chaloupe
de l'Auth.

pagnons estoient arrivuez à nostre chaloupe, où nous les trouuasmes fort contentz & satisfaits de ce que nous allions de la faconsans guide, sinon que par le rapport de ce que plusieurs fois ils nous avoient fait.

Estant de recogn. & voyant le peu d'apparence qu'il y auoit de passer le fault avec nostre chaloupe, cela m'affligea, & me donna beaucoup de desplaisir de m'en retourner sans avoir vnu grand lac remply de belles illes, & quantité de beau pays, qui borne le lac où habitent leurs ennemis, comme ils me l'auoient figure. Après auoir bien pené en moy mesme, je me résolus d'y aller pour accomplir ma promesse, & le desir que j'auois, & m'embarquay avec les Sauvages dans leurs canaux, & prins avec moy deux hommes de bonne volonté. Car quand ce fut à bon escien que nos gens veirent que je me deliberais d'aller avec leurs canaux, ils laignerent du noz, ce qu'auoient fait renvoier à Tadoussac.

L'Auteur
parle aux
Capitaines
des Sauva-
ges.

Il les con-
sole.

Aussi tost ic fuis parler aux Capitaines des Sauvages, & leur donnay à entendre comme ils nous auoient dit le contraire de ce que j'auois vnu au fault, sçauoir, qu'il estoit hors nostre puissance d'y pouudir passer avec la chaloupe, toutesfois que cela ne m'empescheroit de les assister comme je leur auois promis. Ceste nouvelle les attrista fort, & voulurent prendre une autre resolution : mais ic leur dis, & les y sollicitay, qu'ils eussent à continuer leur premier dessein, & que moy troisième, ic m'en irois à la guerre avec eux dans leurs canaux, pour leur monstrez que quant à moy ic ne voulois manquer de parole en leur endroit, bien que ic fusse seul, & que pour lors ic ne voulloit foter per-

l'une de mes compagnons de s'embarquer, sinon deux qui en avaient la volonté, dont j'en avois trouué deux, quo je me crois avec moy.

Ils furent fort contents de ce que je leur dis, & d'entendre la resolution que j'avois, me promettant toujours de me faire voir choses belles.

Partemens du Sault de la riuiere des Hiroquois. Description d'un grand lac. De la rencontre des ennemis que nous fîmes audit lac, & de la façon & conduite qu'ils vîsent en allant attaquer les Hiroquois.

CHAPITRE IX.

Le partis dudit Sault de la riuiere des Hiroquois le 2. Juillet. Tous les Sauuages commencèrent à apporter leurs canaux, armes & bagage par terre enuiron demie lieue, pour passer l'imperuosité & la force du sault, ce qui fut promptement fait.

Aussitost ils les mirent tous en l'eau, & deux hommes en chacun, avec leur bagage, & firent aller vn des hommes de chaque canot par terre enuiron 1. lieue & que peut contenir ledit sault, mais non si imperueux comme à l'entrée, sinon en quelques endroits de rochers qui barrent la riuiere, qui n'est pas plus large de trois à quatre cents pas. Apres que nous eussions passé le sault, qui ne fut sans peine, tous les Sauuages qui estoient allez par terre, par vn chemin assez beau & pays vny, bien qu'il y aye quantité de bois, se r'embarquèrent dans leurs canaux. Les hommes que j'avois

son embas-
quement
avec les Sau-
uages.

LES VOYAGES DU SIEVR

furent aussi par terre, & moy par eau, dedans vne canau. Ils firent reueue de tous leurs gens, & se trouuerent 24. canaux, ou il y auoit 60. hommes. Apres auoir fait leur reueue, nous continuasmes le chemin iusques à vne ille qui tient trois lieues de long, remplie des plus beaux pins que j'eusse iamais veu. Ils firent la chasse, & y prindrent quelques bestes sauuages. Passeant plus outre enuiron trois lieues de là, nous y logâmes pour prendre le repos la nuit ensiuuant.

Les Sauuages coupent du bois pour se mettre à couueur.

Incontinent vn chacun d'eux commença l'œuvre de couper du bois, les autres à prendre des escorces ou brûles pour couurir leurs cabanes, pour se mettre à couueur: les autres à abattre de gros arbres pour se barricader sur le bord de la riuiere autout de leurs cabanes; ce qu'ils fauient si proprement faire, qu'en moins de deux heures cinq cents de leurs ennemis auoit bien de la peine à les forcer, sans qu'ils en fissent beaucoup mourir. Ils ne barricadent point le costé de la riuiere où sont leurs canaux arrangez, pour s'embarquer si l'occasion le requeroit.

Apres qu'ils furent logez, ils enuoyerent trois canaux avec neuf bons hommes, comme est leur coutume, à tous leurs logamens, pour descouvrir deux ou trois lieues s'ils n'apperceuront rien, qui apres se retitent. Toute la nuit ils se reposent sur la descouverture des avant-coureurs, qui est vne tres mauuaise coutume en eux: car quelquefois ils sont surpris de leurs ennemis en dormant, qui les assomment, sans qu'ils ayent le loisir de se mettre sur pieds pour le defendre.

Recognoissant cela, ic leur remonstrois la faute,

qu'ils faisoient, & qu'ils deuoient veiller, comme ils nous auoient veu faire toutes les nuictes, & auoir des hommes aux aguets, pour escouter & voir s'ils n'aperceuroient rien; & ne point viure de la façon, comme bestes. Ils me dirent qu'ils ne pouuoient veiller, & qu'ils traualloient assez de iour à la chasse; d'autant que quand ils vont en guerre ils diuisent leurs troupes en trois, lçauoir, vne partie pour la chasse separée en plusieurs endroits; vne autre pour faire le gros, qui sont tousiours sur leurs armes: & l'autre partie en avant-coureurs, pour descouvrir le long des riuieres, s'ils ne verront point quelque marque ou signal par où ayent passé leurs ennemis, ou leurs amis: ce qu'ils cognossoient par de certaines marques que les Chefs se donnent d'une nation à l'autre, qui ne sont tousiours semblables, l'aduertissans de temps en temps quand ils en changent; & par ce moyen ils reconnoissent si ce sont amis ou ennemis qui ont passé. Les chasseurs ne chassent iamais de l'avant du gros, ny des avant-coureurs, pour ne donner d'allarme ny de desordre, mais sur la retraite & du costé qu'ils n'apprehendent leurs ennemis, & continuent ainsi iusques à ce qu'ils soient à deux ou trois iournées de leurs ennemis, qu'ils vont de nuit à la desrobee, tous en corps, horsmis les courreurs, & le iour se retirent dans le foret des bois, où ils reposent sans s'esgarter ny machen bruit, ni faire aucun feu, afin de n'estre apperceus, si par fortune leurs ennemis passoit, ny pour ce qui est de leur manger durant ce temps. Ils ne font du feu que pour petuner; & mangent de la farine de bled d'Inde cuite, qu'ils desfrempent avec de l'eau, comme bouillie.

Ils conseruent ces farines pour leur necessité, & quand ils sont proches de leurs ennemis, ou quand ils font retraite après leurs charges, ils ne s'amusent à chasser, se retirant promptement.

Ont leur
Pilotois:

Comme ce
Pilotois les
abuse.

A tous leurs logemens ils ont leur Pilotois, ou Oste-mouy (qui sont manieres de gens qui font les deuins, en qui ces peuples ont croyance) lequel fait vne cabanne entourée de petits bois, & la couute de sa robe. Après qu'ell'e est faite, il se met dedans en sorte qu'on ne le voit en aucune façon, puis prend vn des piliers de sa cabanne, & la fait branslet, marmotant certaines paroles entre ses dents, par lesquelles il dit qu'il inuoque le diable, & qu'il s'apparoist à luy en forme de pierre, & luy dit s'ils trouueront leurs ennemis, & s'ils en tueront beaucoup. Ce Pilotois est prosterné en terre, sans remuer, ne faisant que parler au diable; puis aussi tost se lue sur les pieds, en parlant & se tourmentant d'vnecelle façon, qu'il est tout en eau, bien qu'il soit nud. Tout le peuple est autour de la cabanne assis sur leur cul comme des singes. Ils me disoient souuent que le branslement que ie voyois de la cabanne estoit le diable quil a faisoit mouuoir, & non celuy qui estoit dedans, bien que ie veisse le contraire; car e'estoit (comme l'ay dit cy-dessus) le Pilotois qui prenoit vn des bâtons de sa cabanne, & la faisoit ainsi mouuoir. Ils me dirent aussi que ie verrois sortir du feu par le haut, ce que ie ne veis point. Ces drostes contrefont aussi leur voix grosse & claire, parlant en langage incognu aux autres Sauvages; & quand ils le representent cassé, ils croient que c'est le diable qui parle, & qui dit ce qui doit arriver en leur guerre, & ce qu'il

qu'il faut qu'ils facent. Neantmoins tous ces garnimens qui sont les deuins, de cent paroles n'en disent pas deux verisables, & vont abusans ces pauures gens, comme il y en a assez parmy le monde, pour tirer quelque denrée du peuple. le leur remonstrois souuent que tout ce qu'ils faisoient n'estoit que folie, & qu'ils ne deuoient y adiouster foy.

Sont fort
menteurs,
& abusateurs,

Or apres qu'ils ont seeu de leurs deuins ce qui leur doit succeder, les Chefs prennent des bâtons de la longeur d'un pied autat en nombre qu'ils sont, & signallent par d'autres vn peu plus grands, leurs Chefs: puis vont dans le bois, & esplanadent vne place de cinq ou six pieds en quarré, où le chef, comme Sergent major, met par ordre tous ces bâtons comme bon luy semble; puis appelle tous ses compagnons, qui viennent tous armez, & leur monstre le rang & ordre qu'ils deuront tenir lors qu'ils se bateront avec leurs ennemis: ce que tous ces Sauvages regardent attentivement, remarquans la figure que leur chef a faite avec ces bâtons, & apres se retirent de là, & commencent à se mettre en ordre, ainsi qu'ils ont veu lesdits bâtons, puis se meslent les vns parmy les autres, & retournent derechef en leur ordre, continuans deux ou trois fois, & font ainsi à tous leurs logemens, sans qu'il soit besoin de Sergent pour leur faire tenir leurs range, qu'ils sçquent fort bien garder, sans se mettre en confusion. Voila la regle qu'ils tiennent à leur guerre.

Ce qu'ils
font pour
voir ce qui
leur doit
succeder.

Règle qu'ils
tiennent à
la guerre.

Nous partimes le lendemain, continuant nostre chemin dans la ruijore jusques à l'entrée du lac. En icelle y a nôbre de belles illes, qui sont basses, remplies

de tres-beaux bois & prairies, où il y a quantité de gibbier, & chasse d'animaux, comme cerfs, daims, faons, chevreuls, ours, & autres sortes d'animaux qui viennent de la grand' terre auxdites îles. Nous y en prismes quantité. Il y a aussi grand nombre de castors tant en la riuiere, qu'en plusieurs autres petites qui viennent tomber dans icelle. Ces lieux ne sont habitez d'aucuns Sauuages, bien qu'ils soient plaisans, pour le sujet de leurs guerres, & le retirent des riuieres le plus qu'ils peuvent au profond des terres, afin de n'être si tost surpris.

Le lendemain entrames dans le lac, qui est de grande estendue, comme de 50. ou 60. lieues, où j'y veis 4 belles îles, contenant 10. 12. & 15. lieues de long, qui autrefois ont esté habitées par les Sauuages, et immes aussi la riuiere des Hiroquois : mais elles ont esté abandonnées depuis qu'ils ont eu guerre les uns contre les autres, aussi y a-il plusieurs riuieres qui viennent tomber dedans le lac, environnées de nombre de beaux arbres, de mesmes espèces que nous avons en France, avec force vignes, plus belles qu'en aucun lieu que j'eusse vu : force chataigniers, & n'en avois encor point vu que dessus le bord de ce lac, où il y a grande abondance de poisson de plusieurs espèces. Entre autres y en a un, appellé des Sauuages du pays chamonrou, qui est de plusieurs longueurs : mais les plus grands contiennent, à ce que m'ont dit ces peuples, huit à dix pieds. J'en ay vu qui en contenoient 5, qui estoient de la grosseur de la cuisse, & pouvoient la teste grosse comme les deux poings, avec un bec de deux pieds & demi de long, & à double rang de dents fort aiguës &

Riuieres des
Hiroquois
abandon-
nées depuis
leurs guer-
res.

Poisson ap-
pellé cha-
monrou.
Sa forme.

dangereuses. Il a toute la forme du corps tirant au brocher, mais il est armé d'escailles si fortes, qu'un coup de poignard ne les fçauroit pereer, & est de couleur de gris argenté. Il a aussi l'extremité du bec comme vñ cochon. Ce poisson fait la guerte à tous les autres qui sont dans ces lacs & riuieres, & a vne industrie merueilleuse, à ce que m'ont assuré ces peuples, qui est, que quand il veut prendre quelques oiseaux, il va dedans des joncs ou roseaux, qui sont sur les riuies du lac en plusieurs endroits, & met le bec hors l'eau sans se bouger: de facon que lors que les oiseaux viennent se reposer sur le bec, pensans que ce soit vñ tronc de bois, il est si subtil, que serrat le bec qu'il tient entrouvert, il les tire par les pieds souz l'eau. Les Sauvages m'en donnerent vne teste, dont ils font grand estat, disans que lors qu'ils ont mal à la teste, ils se saignent avec les dents de ce poisson à l'endroit de la douleur, qui se passe soudain.

Continuant nostre route dans ce lac du costé de l'Occident, considerans le pays, ic veis du costé de l'Orient de fort hautes montagnes, où sur le sommet y auoit de la nege. Je m'enquis aux Sauvages si ces lieux estoient habitez. ils me respondirent qu'ouy, & que c'etoient Hitoquois, & qu'en ces lieux y auoit de belles vallées, & campagnes fertiles en blé, comme j'en ay mangé aud. pays, avec infinité d'autres fruits; & que le lac auoit proche des montagnes, qui pouuoient estre estoignées de nous, à mon jugeement, de 15. lieues. l'en veis au midi d'autres qui n'estoient moins hautes que les premières, notamis qu'il n'y auoit point de nege. Les Sauvages me dirent que c'e-

Fait la guerte aux autres.

Lieux où habite les Hitoquois.

Les Sauvages montrèrent à l'Auteur le lieu propre pour aller aux Hiroquois.

Stoit où nous deuions aller trouuer leurs ennemis, & qu'elles estoient fort peuplées, & qu'il falloit passer par vn saule d'eau que ic veus depuis, & de là entrer dans vn autre lac qui contient trois à quatre lieues de long, & qu'elans paruenus au bout d'iceluy, il falloit faire 4. lieues de chemin par terre, & passer vne riviere, qui va töber en la coste des Almouchiquois, tenat à celle des Almouchiquois, & qu'ils n'estoient que deux iours à y aller avec leurs canaux, comme ic l'ay scuu depuis par quelques prisonniers que nous prismes, qui me discourfent fort particulièrement de tout ce qu'ils en auoient reeegnoé, par le moyen de quelques truchemens Algoumcquins, qui sçauoient la langue des Hiroquois.

Or comme nous commençafmes à approcher à deux ou trois iournées de la demeure de leurs ennemis, nous n'allions plus qu'à la nuit, & le tour nous nous reposions, neantmoins ne laissoient touz iours de faire leurs superstitions accoustumées, pour sçauoir ce qui leur pourroit succeder de leurs entrepris, & souuent me venoient demander si j'auois sangé, & auoies vu leurs ennemis. Je leur respondois que non, & leur donnois courage, & bonne esperance. La nuit venue, nous nous mismes en chemin iusques au lendemain, où nous nous retistimes dans le flot du bois, pour y passer le reste du iour. Sur les dix ou vingt heures, apres m'estre quelque peu proumené enours de nostre logement, je me fus repoter, & endormant, je songay que je voyoys les Hiroquois nos ennemis dedans le lac, proche d'une montagne, qui se voyoit à nostre veue ; & les voulant secourir, mes Sauvages

Songe de
l'Auteur.

allicz me disoient qu'ils falloit tous laisser mourir,
& qu'ils ne valloient rien. Estant esueillé, ils ne failli-
rent comme à l'accoustumée, de me demander si j'a-
uois songé quelque chose. Le leur dis en effet ce que
j'auois songé. Cela leur apporta vne telle croyance,
qu'ils ne doutèrent plus de ce qui leur deuoit adue-
nir pour leur bien.

Lorsqu'elles
son songe,

Le soix esant venu, nous nous embarquâmes en
nos canaux pour continuer nostre chemin. & com-
me nous allions fort doucement, & sans mener bruit,
le vingt-neufième du mois nous fîmes rencontre
des Hiroquois sur les dix heures du soir au bout d'un
cap qui aduance dans le lac du costé de l'Occident,
lesquels venoient à la guerre. Eux & nous commen-
çâmes à jeter de grands cris, chacun se parant des
armes. Nous nous retirâmes vers l'eau, & les Hiro-
quois mirent pied à terre, & arrangerent tous leurs
canaux les uns contre les autres, & commencèrent à
abattre du bois avec de meschantes haches qu'ils gai-
gnent quelquefois à la guerre, & d'autres de pierre, &
le barricaderent fort bien.

Il rencontra
les Hiro-
quois ve-
nans à la
guerre.

Abbatoir
du bois.

Aussi les nostres tindrent toute la nuyet leurs ca-
naux arrangés les uns contre les autres atrachez à des
perches pour ne s'elgarer, & combattre tous en-
semble sil en estoit de besoin ; & estions à la por-
tée d'une fleche vers l'eau du costé de leur barri-
cade.

Canaux ar-
rangés de
part & d'autre.

Comme ils furent armez & mis en ordre, ils envoye-
rent deux canaux separz de la troupe, pour tenuoir de
leurs ennemis si ils vouloit combattre, lesquels se rap-
disoient qu'ils ne deuoient autre chose, mais que pour

l'heure, il n'y auoit pas beaucoup d'apparence, & qu'il
 falloit attendre le iour pour le cognoistre, & qu'aussi
 tost que le Soleil se leveroit, ils nous liureroit le co-
 bal. Il fut accordeé par les nostres, & en attendant
 toute la nuit, lez danses & chansons, tant d'un
 costé que d'autre, avec vne infinité d'injuries, & autres
 propos comme, du peu de courage qu'ils auoient,
 avec le peu d'effect & resistance contre leurs armes, &
 que le iour venu ils le sentiroient à leur ruine. Les
 nostres aussi ne manquoient de repartie, leur disant
 qu'ils verroient des effets d'armes que iamais ils n'a-
 uoient veus, & tout plein d'autres discours, comme
 on a accoustumé à vn siege de ville. Après avoir bien
 chanté, dansé & parlementé les vns aux autres, le iour
 venu, mes compagnos & moy estoions tousiours cou-
 uerts, de peur que les ennemis ne nous veissent, pre-
 parans nos armes le mieux qu'il nous estoit possible,
 cestans toutesfois separéz, chacun en vn des canaux
 des Sanguages montagnars. Après que nous fusmes
 armez d'armes legeres, nous prismes chacun vne har-
 quebus, & descendimes à terre. Le vey sortir les en-
 nemis de leur barricade, qui estoient près de 400. hom-
 mes forts & robustes à les voir, qui venoient au petit
 pas au devant de nous, avec vne grauité & assurance,
 qui me contenta fort, à la teste desquels y auoit trois
 chefs. Les nostres aussi alloient en mesme ordre, & me
 dirent que ceux qui auoient trois grands pénates
 estoient des chefs, & qu'il n'y en auoit que ces trois, &
 qu'on ne cognoissoit à ces plumes, qui estoient beau-
 gement grandes que celles de leurs compagnons, &
 que il n'y auoit que ic pourois pour les tuer, le leur

Comme
 l'Auteur
 ame les
 fient.

Leurs chefs
 portent de
 grands pe-
 nates.

promis de faire ce qui seroit de ma puissance, & que i estois bien fasché qu'ils ne me pouuoient bien entendre, pour leur donner l'ordre & façon d'attaquer leurs ennemis, & qu'indubitablement nous les déseptions tous, mais qu'il n'y auoit remede: que i estois très-aisé de leur donner courage, & leur montrer la bonne volonté qui estoit en moy, quand serions au combat.

Aussi tost que fus mes à terre ils commencerent à courir enuiron deux cents pas vers leurs ennemis qui ctoient de pied ferme, & n'auoient encores apperçus mes compagnons, qui seraient allés dans les bois avec quelques Sauvages. Les nostres commencerent à m'appeler à grands cris; & pour me donner passage ils sourirent en deux, & me mis à la teste, marchant environ 20 pas devant, iusqu'à ce que ie fusse à 30. pas des ennemis, où aussi tost ils m'apperceurent, & firent arrêter en me contemplant, & moy eux. Comme ie les veis esbranler pour tirer sur nous, ie couchay mon harquebus en jouë, & visay droit à vn des trois chefs, Ensuite d'un seul coup il en tomba deux par terre, & vn de leurs compagnons qui fut blessé, qui quelque temps après en mourut. ^{L'auth. fait marcher les siens au combat.} lequel coup il en tomba deux par terre, & vn de leurs compagnons qui fut blessé, qui quelque temps après en mourut. I'auois mis 4 balles dedans mon harquebus. Les nostres ayans vu ce coup si favorable pour eux, ils commencerent à jeter de si grands cris, qu'on n'eust pas ouy tonner; & cependant les fleches ne manquoient de part ne d'autre. Les Miroquois furent Hiroquois s'épouvanter. fort estombez, que si promptement deux hommes auoient astic tuez, bien qu'ils fussent armés d'armes tissées de fil de ferrois, & de bois, à l'espousie de leurs fleches; ce qui leur donna une grande apprehension.

Se mettent
en suite.

Comme ic rechargeois, l'vn de mes compagnons tira vn coup de dedans le bois, qui les estoit derechef de celle facon, voyant leurs chefs morts, qu'ils perdaient courage; se mirent en fuite, & abandonnerent le champ, de leur fort, s'enfuyans dedans le profond des bois, ou les poursuivant, j'en fis demeurer encoies d'autres. Nos Sauvages en tuerent aussi plusieurs, & en prindrent dix ou douze prisonniers. Le reste se sauua avec les blessez. Il y en eut des nostres quinze ou seize de blessez de coups de flesches, qui furent promptement gueris.

Aprés que nous eusmes eu la victoire, ils s'amusserent à prendre force bled d'Inde, & les farines des ennemis, & aussi leurs armes, qu'ils avoient laissées pour mieux courir. Et ayant fait bonne chere, dansé & chanté, trois heures après nous en retournasmes avec les prisonniers.

Ce lieu où se fit ceste charge est par les 43. degrez & quelques minutes de latitude, & le nommay le lac de Champlain.

Retour de la rencontre, & ce qui se passa par le chemin.

CHAPITRE X.

Prés auoir cheminé hui et lieues, sur le soir ils prindrent vn des prisonniers, à qui ils firent une harangue des cruautez que luy & les siens avoient exercées en leur endroit, sans faire en aucun égard, & qui au semblable il deuoit se resoudre d'en recevoir auant, & luy commandèrent

deront de chantor, s'il auoit du courage; ce qu'il fit,
mais avec vn chant fort triste à ouïr.

Cependant les nostres allumèrent vn feu, & comme il fut bien embrazé, ils priindront chacun vn tison, & faisoient brûler ce pauvre miserable peu à peu pour luy faire souffrir plus de sourmens. Ils le laissoient quelquefois, luy jettant de l'eau sur le dos, puis luy arrachèrent les ongles, & luy mirent du feu sur les extrémités des doigts, & de son membre. Après ils luy escorcherent le bout de la teste, & luy firent degoutter dessus certaine gomme toute chaude : puis luy percerent les bras près des poignets, & avec des battons tiroient les nerfs, & les arrachoient à force : & comme ils voyoient qu'ils ne les pouvoient faire mourir, ils les coupoient. Ce pauvre miserable jettoit des cris estranges, & me faisoit pitié de le voir traitter de la façon, toutesfois il estoit si constant, qu'on eust dit qu'il ne sentoit par fois une douleur. Ils me sollicitoient fort de prendre du feu, pour faire comme eux : mais je leur remostrois que nous n'visions point de chalauze, & que nous les faisions mourir tout d'un coup, & que si ils vouloient que je luy donnasse un coup d'harquebutz, j'en serois content. Ils dirent que non, & qu'il ne sentiroit point de mal. Je m'en allay d'avec eux comme fait de voir tant de cruautez qu'ils exerçoient sur ce corps. Comme ils virent que j'en estois content, ils me appellèrent, & me dirent que si je luy donnasse un coup d'harquebutz, je que je serois qu'il en veist rien. Après qu'il fut mort, ils ne le contenterent pas : car ils luy ôtèrent le ventre, & l'eurent les entrailles dedans l'os, puis luy coupèrent la

Prisonnier
que les Sau-
vages traitaient
comme.

L'Auteur
leur remô-
stre.

teste, les bras, & les jambes, qu'ils se parerent d'un costé & d'autre, & reseruerent la peau de la teste, qu'ils auoient escorchee, comme ils auoient fait de tous les autres qu'ils auoient tuez à la charge.

Autre meschanceté qu'ils firent.

Ils firent encores yne autre meschanceté, qui fut, de prendre le cœur, qu'ils couperent en plusieurs piecces, & le donnerent à manger à vn sien frere, & autres de ses compagnons qui estoient prisonniers, lesquels en misent en leur bouche, mais ils ne le voulurēt auler. Quelques Sauuages Algoumequins qui les auoient en garde, le firent recracher à aucuns, & le jettent dans l'eau. Voila comme ces peuples traittent ceux qu'ils prennent en guerre, & vaudroit mieux pour eux mourir en combatant, ou se faire tuer à la chaude, comme il y en a beaucoupl qui font, plutost que de tomber entre les mains de leurs ennemis. Après ceste exécution faite, nous nous limes en chemin pour nous en retourner avec le reste des prisonniers, qui alloient tousiours chantas, sans autre esperance d'estre mieux traitez que l'autre. Estans aux lants de la riuiere des Hiroquois, les Algoumequins s'en retournerent en leur pays, & aussi les Ochatequins, avec ync partie des prisonniers, fort contents de ce qui s'estoit passé en la guerre, & de ce quelibrement j'estois allé avec eux. Nous nous deparfimes donc les vns des autres, avec de grandes protestations d'amitié, & me dirent si ic ne desirois pas aller en leur pays, pour les assister tousiours comme frere : ic le leur promis, & m'en reuins avec les Montagnets.

*Retour de l'Aude de
cesto gue-
re.*

Aprés m'estre informé des prisonniers de leurs pais, & de ce qu'il pouuoit y en auoir, nous ployasmes

bagage pour nous en reueoir: ce que fismes avec telle
diligéce, que chacun iour nous faisions 25. & 30 lieues
dans leurs canaux, qui est l'ordinaire. Comme nous
fismes à l'entrée de la riuiere des Hiroquois, il y eut
quelques Sauvages qui songerent que leurs ennemis Songe des
sauvages
les poursuivoient. Ce songe leur fit aussi tost leuer le
siege, encores que ceste nuit fust fort mauuaise, à
cause des vents & de la pluye qu'il faisoit, & furet pas-
ser la nuit dedans de grands roseaux, qui sont dans le
lac Sainct Pierre, iusqu'à l'edemain. Deux iours après
arriuasmes à nostre habitation, où je leur fis donner
du pain, des pois, & des patenostres, qu'ils me déma-
derent pour parer la teste de leurs ennemis, pour faire
des resiouissances à leur arrivée. Le lendemain ie
fus avec eux dans leurs canaux à Tadoussac, pour voir
leurs ceremonies. Approchans de la terre, ils priindrēt
chacun vn baton, où au bout estoient penduës les
testes de leurs ennemis, avec ces patenostres, chantans
les vns & les autres. Comme ils en furet près, les fem-
mes se despoüillerent toutes nuës, & se jetterent en
l'eau, allans au devant des canaux pour prendre ces
testes, pour aprés les pendre à leur col, comme vne
chainne precieuse. Quelques iours après ils me firent
present d'une de ces testes, & d'une paire d'armes de
leurs ennemis, pour les conseruer, afin de les montrer
au Roy: ce que ic leur promis, pour leur faire plaisir.
L'Antheus
veut voir
leurs cere-
monies.

Desfaite des Hiroquois près de l'embouchure de ladite rivière des Hiroquois.

CHAPITRE XI.

S'An 1610 estant allé dans vne barque & quelques hommes de Quebec à l'entrée de la rivière des Hiroquois, attendre 400. Sauuages qui deuoient me venir trouuer pour les assister en vne autre guerre qui se presenta plus proche que nous ne pensions, vn Sauuage Algomequin avec son canot vint en diligēce aduertir que les Algoumèquins avoient fait rencontre des Hiroquois, qui estoient au nombre de cent, & qu'ils estoient fort bien barticadez, & qu'il seroit mal aisē de les emporter, si les Misthigolches ne venoient promptemēt, (ainsi nous appellent-ils.)

Aussi tōt l'allarmē commença parmy quelques Sauuages, & chacun se mit en son canot avec ses armes. Ils furent promptement en estat, mais avec confusion ; car ils se precipitoient si fort, qu'au lieu d'avancer ils se retardoient. Ils yindrēt à nostre barque, me prians d'aller avec eux dans leurs canaux, & mes compagnons aussi, & me presserent si fort, que ie m'y embarquay moy cinqieme. Je priay la Routee, qui estoit nostre pilote, de demeurer en la barque, & m'enuoyer encors 4 ou 5 de mes compagnons.

Sauuages
mettent pied
à terre, &
abandonnent
leurs armes.

Ayant fait enuiron demie lieue en trauersant la rivière, tous les Sauuages mirent pied à terre, & abandonnans leurs canaux prindrēt leurs rondaches, arcs,

flesches, massues, & espées, qu'elles emmanchèt au bout de grands batons, & commencierent à prendre leur course dans les bois de telle façon, que nous les eussions bien soist perdus de vue, & nous laisserent, que nous estoions sans guide : neantmoins nous les suivimes tousiours. Comme nous eusmes cheminé en un demi lieue par l'espois des bois, dans des pallus & marescages, tousiours l'eau iusques aux genoux, armez chacun d'un corcelet de piquier, qui nous importunoit beaucoup ; & aussi la quantité des mousquites qui estoient à espoilles qu'elles ne nous permettoient point presque de reprendre nostre haleine, tant elles nous persecutoient, & si cruellement, que c'estoit chose estrange, & ne seauions où nous estoions sans deux Sauvages que nous apperçusmes trauersans le bois, lesquels nous appellasmes, & leur dy qu'il estoit nécessaire qu'ils fussent avec nous pour nous guider & conduire où estoient les Hiroquois, & qu'autrement nous n'y pourrions aller, & nous esgarerios ; ce qu'ils firent. Ayans un peu cheminé, nous apperçusmes un Sauvage qui venoit en diligence nous chercher, pour nous faire aduancer le plus promptement qu'il seroit possible, lequel me fit entendre que les Algoumequins & Montagnois auoient voulu forcer la barricade des Hiroquois, & qu'ils auoient esté repousser, & les meilleurs hommes des Montagnois tuez, & plusieurs autre blessez. Qu'ils s'estoient résiliez en nous attendre, & que leur esperance estoit du tout en nous. Nous n'eusmes pas fait deuy quart de lieut avec ce Sauvage, qui estoit capitaine Algoumequin, que nous entendions les hurlements & cris des

Laisse
l'Auteur
sans guide.

Sauvage
vient vers
l'Auteur
en diligence

Cris des
vns & des
autres

vns & des autres, qui s'entre-disoient des iniures, et carmouchans tousiours legerement en nous attenant. Aussi tost que les Sauvages nous apperceurent, ils comenceraent a s'escrier de telle facon, qu'on n'eust pas entendu tonner. Ie donnay charge a mes compagnons de me suiuire tousiours, & ne m'escarter point. Ie m'approchay de la barricade des ennemis pour la reconnoistre. Elle estoit faite de puissans arbres arrangez les uns sur les autres en rond, qui est la forme ordinaire de leurs forteresses. Tous les Montagnets & Algoméquins s'approcherent aussi de lad. barricade. Lors nous comencasmes a tirer force coups d'harquebuzes a trauers les tuéillards, d'autant que nous ne les pouuions voir comme eux nous. Ie fus blessé en tirant le premier coup sur le bord de leur barricade, d'un coup de flesche qui me fendit le bout de l'oreille, & entra das le col. Ie la prins, & l'arrachay : elle estoit ferrée par le bout d'une pierre bien aiguë. Un autre de mes compagnons en mesme temps fut aussi blessé au bras d'une autre flesche, que le lux arrachay. Neatmoins ma blesseure ne m'empescha de faire le deuoit, & nos Sauvages aussi de leur part, & parcelllement les ennemis, tellement qu'on vovoit voler les flesches de part & d'autre menu comme gresle. Les Hiroquois s'estonnoient du bruit de nos harquebuzes, & principalement de ce que les balles perçoient mieux que leurs flesches, & eurent tellement l'espouente de l'effet qu'elles faisoient, voyans plusieur de leurs compagnons combez morts, & blessez, que de crainte qu'ils auoient, croyans ces coups estre sans remedie, ils se jettoient par terre quand ils entendoient le bruit,

L'Auteur
s'approche
de la barri-
cade des en-
nemis.

Fair tirer
force har-
quebusades

Est blesse
d'un coup
de flesche.

Et un sieur
compagnon

Hiroquois
estonnez
du bruit des
harquebu-
zes.

aussi notirions nous gueres à faute, & deux ou trois
 balles à chacun coup, & auions la plus-part du temps
 nos harquebuzes appuyées sur le bord de leur barri-
 cade. Comme ic veis que nos munitions commen-
 çoient à manquer, ic dis à tous les Sauvages, qu'il les
 falloit emporter de force, & rompre leurs barricades;
 & pour ce faire, prendre leurs rondaches & s'en cou-
 urir, & ainsi s'en approcher de si près, que l'on peult
 lier de bonnes cordes aux piliers qui les soustenoit,
 & à force de bras tirer tellement qu'on les renuerast,
 & par ce moyen y faire ouuestre suffisante pour en-
 trer dedans leur fort, & que cependant nous à coups
 d'harquebuzes repousserions les ennemis qui vien-
 droient se presenter pour les empêcher; & aussi
 qu'ils eussent à se mettre quelque quantité après de
 grands arbres qui estoient proches de ladite barrica-
 de, afin de les renuerer dessus pour les accabler. Que
 d'autres courroient de leurs rondaches, pour em-
 pescher que les ennemis ne les endommagassent, ce
 qu'ils firent fort promptement. Et comme on estoit
 en train de paracheuer la barque qui estoit à vne lieue
 & demie de nous, nous entendoient battre par l'echo
 de nos harquebuzades qui retentissoit iusques à eux;
 qui fut qu'ynaucune homme de Saint Malo, plein de
 courage, appellé des Prairies, qui auoit sa barque près
 de nous pour la traite de pelleterie, dit à tous ceux
 qui restoient, que c'estoit vne grande honte à eux de
 me voir battre de la façon avec des Sauvages, sans
 qu'ils me viennent secourir, & que pour lui il auoit trop
 l'honneur en recommandation, & ne vouloit point
 qu'on lui peult faire ce reproche: & sur cela delibera-

L'Art. en
courage les
Sauvages,

Des Prai-
ries remis-
stes aux no-
stres le peu
d'honneur
de comba-
tre avec les
Sauvages,

de me venir trouuer dans vne chaloupe avec quelques siens compagnos, & des miens, qu'il amena avec lui. Aussi tost qu'il fut arriué, il alla vers le fort des Hi-roquois, qui estoit sur le bord de la riuiere, où il mit pied à terre, & me vint chercher. Comme ie le veis, ie fis cesser nos Sauuages qui rompoient la forteresse, afin que les nouveaux venus eussent leur part du plaisir. Je priay le sieur des Prairies & ses compagnons de faire quelque salve d'harquebuzades, auparauant que nos Sauuages les emportassent de force, comme ils auoient delibéré : ce qu'ils firent, & tirerent plusieurs coups, où chacun se cōporta selon son deuoir. Après auoir assez tiré, ie m'addresse à nos Sauuages, & les incitay de paracheuer. Aussi tost s'approchans de ladite barricade, comme ils auoient fait auparauant, & nous à leurs ailles, pour tirer sur ceux qui les voudroient empescher de la rompre, ils se comporterent si bien & si vertueusement, qu'à la faueur de nos harquebuzades ils y firent ouverture, n'ant moins difficile à passer, car il y auoit encores la hauteur d'un homme pour entrer dedans ; & des branchages d'arbres abbatus, qui nuisoient fort : toutesfois quand ie veis l'entrée assez raisonnable, dis qu'on ne tirast plus : ce qui fut fait. Au mesme instant vingt ou trente, tant des Sauuages, que de nous autres, entraismes dedans l'elpée à la main, sans trouuer gueres de resistance. Aussi tost ce qui restoit sain commença à prendre la fuite, mais ils n'alloient pas loin, car ils estoient défaitz par eux qui estoient à l'entour de ladite barricade, & ceux qui eschapèrent se noyereut dans la riuiere. Nous prismes 15. prisonniers, & le reste fut tué à coups d'harquebuzes,

L'Autheur
le prie de
tiret quel-
que salve.

Les enne-
mis pren-
gent la fui-
te.

buzes, de flesches, & d'espées. Quand ce fut fait, il vint
vne autre chaloupe, & quelques vns de nos compa-
gnons dedans, qui fut trop tard, toutesfois assez à temps
pour la despoüille du butin, qui n'estoit pas grand'
chose: car il n'y auoit que des tobbes de castor, des
morts pleins de sang, que les Sauuages ne vouloient
prendre la peine de despoüiller, & se moquoient de
ceux qui le faisoient, qui furent ceux de la dernière
chaloupe. Ayans obtenu la victoire, par la grace de
Dieu, ils nous donnerent beaucoup de louange.

Ces Sauuages escorcherent les testes de leurs enne-
mis morts, ainsi qu'ils ont accoustumé de faire pour
trophée de leur victoire, & les emportèrent. Ils sen-
retournerent avec 30. blessez des leurs, & 3 morts des-
dits Montagnets & Algoumequins, en chantant, &
leurs prisonniers avec eux. Ils pendirent ces testes à
des bâtons devant leurs canaux, & vn corps mort
coupé par quartiers, pour le manger par vengeance, à
ce qu'ils diloient, & vindrent en este façon iusques
qu' estoient nos barques, au devant de ladite riuerie
des Hiroquois.

Mes compagnons & moy nous embarquasmes dans
vne chaloupe, où je me fis penser de ma blesseure. Je
demanday aux Sauuages vn prisonnier Hiroquois, le-
quel ils me donnerent. Je le deliuray de plusieurs tour-
ments qu'il eust soufferts, comme ils firent à ses com-
pagnons, ausquels ils arrachèrent les ongles, puis leur
couperent les doigts, & les brusserent en plusieurs end-
roits. Cedit iour ils en firent mourir trois de la façon.
Ils en amenerent d'autres sur le bord de l'eau, & les at-
tachèrent tous droits à vn bason, puis chacun venant

Les Sauuages
escor-
chent les
testes des
morts.

L'Auth. de
mande va
prisonnier
Hiroquois.

Comme les sauvages traitent les prisonniers avec un flambeau d'escorce de bouleau, les brusloient tantost sur vne partie, tantost sur l'autre; & ces pauvres miserables sentans ce feu, jettoient des cris si haut, que c'estoit chose estrange à ouir. Après les auoir bien fait languir de la facon, ils prenoient de l'eau, & leur versoient sur le corps, pour les faire languir davantage; puis leur remettoient derechef le feu de celle facon, que la peau tōboit de leurs corps, & continuoient avec grands cri & exclamations, dançans iusques à ce que ces pauvres mal-heureux tombassent morts sur la place.

Aussi tost qu'il tomboit vn corps mort à terre, ils frapoient dessus à grands coups de bâton, puis luy coupoient les bras & les jambes, & autres parties d'celuy, & n'estoit tenu pour homme de bien entr'eux, celuy qui ne coupoit vn morceau de sa chair, & ne la donnoit aux chiens. Neantmoins ils endurcent tous ces tourments si constament, que ceux qui les voyent en demeurent tout estonnuz.

Quant aux autres prisonniers qui resterent, tant aux Algoumequins, que Montagners, ils furent confroitez pour les faire mourir par les mains de leurs femmes & filles, qui en cela ne se monstreut pas moins inhumaines que les hommes, & les surpassent encores en cruauté: car par leur subtilité elles inventent des supplices plus cruels, & prenent plaisir de leur faire ainsi finir leur vie.

Ces nations n'avoient jamais veu les Chrétiens.

Le lendemain arriuua le Capitaine Yroquet, & vn autre Ochategin, qui auoient 80. hommes, & estoient bien faschez de ne s'estre trouuez à la défaite. En toutes ces nations il y auoit bien près de 200. hommes,

qui n'auoient iamais veu de Chrestiens qu'alors, dont ils firent de grandes admirations.

Nous fusmes trois iours ensemble à vne isle le tra-
uers de la riuiere des Hiroquois, puis chacune nation
s'en retourna en son pays, l'auois vn ieune garçon,
qui auoit hyuerné deux ans à Québec, lequel auoit
désir d'aller avec les Algoumequins, pour apprendre
la langue, cognoistre leur pays, voir le grand lac, re-
marquer les riuieres, & quels peuples y habitent: en-
semble descouvrir les mines, & choses plus rares de
ces lieux, afin qu'à son retour il nous peult donner co-
gnoissance de toutes ces choses. Le luy demanday s'il
l'auoit agreable, car de l'y forcer ce n'estoit ma volonté.
Le fus trouuer le Capitaine Yroquet, qui m'estoit
fort affectionné, auquel je demanday s'il vouloit em-
mener ce ieune garçon avec luy en son pays pour y
hyuerner, & le ramener au printemps. Il me promit
le faire, & le tenir comme son fils. Il le dit aux Algou-
mequins, qui n'en furent pas trop contents, pour la
crainte qu'il ne luy arriuast quelque accident.

Leur ayant remontré le désir que j'en auois, ils me
dirent: Que puis que j'auois ce désir, qu'ils l'immene-
rirent, & le tiendroient comme leur enfant, m'obli-
geant aussi de prendre vn ieune homme en sa place,
pour mener en France, afin de leur rapporter ce qu'il
y auroit veu. Je l'acceptay volontiers, & en fut fort
aise. Il estoit de la nation des Ochagguins, dits Hu-
rons. Cela donna plus de sujet de deux traiter mon
garçon, lequel j'equipay de ce qui luy estoit necessai-
re, & promis mes les vns aux autres de nous reuoir à la
fin de l'ys.

Captaine
Yroquet
fort af-
fectionné à
l'Auteur.

Prisonnier
Hiroquois
de l'Auth.
se sauve.

Quelques iours après ce prisonnier Hiroquois que ic faisois garder, par la trop grande liberté que ic luy donnois, s'enfuit & se sauua, pour la crainte & apprehension qu'il auoit; nonobstant les assurances que luy donoit vne femme de sa nation, que nous auions en nostre habitation.

Description de la pesche des Baleines en la nouvelle France.

C H A P I T R E XII.

Comme on
prend les
Baleines.

Basques
tres adroits
à pêcher
les Baleines.

Il m'a semblé n'estre hors de propos de faire icy vne petite description de la pesche des Baleines, que plusieurs n'ont veue & croyent qu'elles se prennent à coups de canon, d'autant qu'il y a de si impudents menteurs qui l'affermient à ceux qui n'en savent rien. Plusieurs me l'ont soustenu obstinément sur ces faux rapports.

Ceux donc qui sont plus adroits à ceste pesche sont les Basques, lesquels pour ce faire mettent leurs vaisseaux en vn port de seureté, où proche de là ils iugent y avoir quantité de Baleines, & equipent plusieurs chaloupes garnies de bons hommes & haussières, qui sont petites cordes faites du meilleur chanvre qui se peut recouurer, ayat de longueur pour le moins cent cinquante brasses, & ont force pertuisanes longues de demie pique, qui ont le fer large de six poulices, d'autres d'un pied & demi, & deux de long, bien tranchantes. Ils ont en chacune chaloupe vn harponneur, qui est vn homme des plus dispos & adroits d'entre eux, aussi tire-t'il les plus grands salaires, après les

maistres, d'autant que c'est l'office le plus hazarduex.
Ladite chaloupe estant hors de port, ils regardent de toutes parts s'ils pourront voir & descouvrir quelque baleine allant à la borde dvn costé & d'autre; & ne voyans rien, ils vont à terre & se mettent sur vn promontoire le plus haut qu'ils trouuent, pour descouvrir de plus loing, où ils mettent vn homme en sentinelle, qui apperceuant la baleine, qu'ils descouurent tant par sa grosseur, que par l'eau qu'elle jette par les éuans, qui est plus dvn poinçon à la fois, & de la hauteur de deux lances; & à ceste eau qu'elle jette, ils iugent ce qu'elle peut rendre d'huile. Il y en a telle d'où l'on en peut tirer iusques à six vingts poinçons, d'autres moins.

Or voyans cét espouventable poisson, ils s'embarquent promptement dans leurs chaloupes, & à force de rames, ou de vent, vont iusques à ce qu'ils soient dessus. La voyant entre deux eauës, à mëme instant l'harponneur est au devant de la chaloupe avec vn harpon, qui est vn fer long de deux pieds & demy de large par les orillös, emmanché en vn basto de la longueur d'une demie pique, où au milieu il y a vn trou où s'attache la haussière; & aussi tost que ledit harponneur voit son temps, il jette son harpon sur la baleine, lequel entre fort auant, & incontinent qu'elle se sent blessee, elle va au fonds de l'eau. Et si d'auanture en se retournant quelquefois, avec sa queue elle rencontre la chaloupe, ou les hommes, elle les brise aussi facilement qu'un verre. C'est tout le hazard qu'ils courent d'estre tuez en la harponnant. Mais aussi tost qu'ils ont jetté le harpon dessus, ils laissent filer leur

Hazard
qu'il se
reat.

haussiere, iusques à ce que la baleine soit au fonds: & quelquefois comme elle n'y va pas droit, elle entraîne la chaloupe plus de huit ou neuf lieues, & va aussi vite qu'un cheval, & sont le plus souvent constraint de couper leur haussiere, craignant que la baleine ne les attire souz l'eau. Mais aussi quand elle va tout droit au fonds, elle y repose quelque peu, & puis revient tout doucement sur l'eau; & à mesure qu'elle monte, ils rembarquent leur haussiere peu à peu, & puis comme elle est dessus, ils se mettent deux ou trois chaloupes autour avec leurs pertuisanes, desquelles ils luy donnent plusieurs coups; & se sentant frapée, elle descend derechef souz l'eau en perdant son sang, & s'assoblit de telle façon, qu'elle n'a plus de force ny de vigueur, & revenant sur l'eau, ils acheuent de la tuer. Quand elle est morte, elle ne va plus au fonds de l'eau: & lors ils l'attachent avec de bonnes cordes, & la traînent à terre, au lieu où ils font leur degrat, qui est l'endroit où ils font fondre le lard de ladite baleine, pour en auoir l'huile.

Voila la façon comme elles se pescsent, & non à coups de canon, ainsi que plusieurs pensent, comme l'ay dit cy-dessus.

Partement de l'Auteur de Quebec : du Mont Royal, & ses rochers. Isles où se trouue la terre à potier. Isle de Sancte Helene.

CHAPITRE XIII.



'An 1611. ic remenay mon Sauuage à ceulz de sa nation, qui deuoient venir au grand Sault Saint Louys, & retirer mon feruiteur qu'ils auoient pour ostage. le partis de Quebec le 20. de May , & arriuay audit grand sault le 28. ou ic ne trouuay aucun des Sauuages, qui m'auoient promis d'y estre au 20. dudit mois. Aussi cost ic fus dans vn meschant canot avec le Sauuage que l'auoit mené en France, & vn de nos gens. Après auoit visité d'vn costé & d'autre, tant dans les bois, que le long du riuage, pour trouuer vn lieu propre pour la scituation d'vn habitation, & y preparer vne place pour y bâstir, ic cheminay 8. lieues par terre costoyant le grand fault par des bois qui sont assez clairs, & fus iusques à vn lac , où nostre Sauuage me mena, où ic consideray fort particulierement le pays. Mais en tout ce que ie veis, ic ne trouuay point de lieu plus propre qu'un petit endroit, qui est iusques où les barques & chaloupes peuvent monter aisémér, neantmoins avec vn grand vent, ou à la cirque, à cause du grād courant d'eau : car plus haut que ledit lieu (qu'auons nomé la Place royale) à vne lieue du Mont royal, y a quantité de petits rochers & bases, qui sont fort dangereuses. Et proche de ladite Place Royale y a vne petite riuere , qui

Quantité
de rochers
près le mont
Royal.

Quantité
de belles
prairies.

Pesche &
chasse y
sont fort a-
bondantes.

vauant dans les terres, tout le long de laquelle y a plus de 60 arpents de terre desertees qui sont comme prairies; où l'on pourroit semer des grains, & y faire des jardinages. Autrefois des Sauuages y ont labouré, mais ils les ont quittées pour les guerres ordinaires qu'ils y auoient. Il y a aussi grande quantité d'autres belles prairies, pour nourrir tel nombre de bestail que l'on voudra; & de toutes les sortes de bois qu'auons en nos forestis de pardeça, avec quantité de vignes, noyers, prunes, cerises, fraises, & autres sortes qui sont tres-bonnes à manger; entre autres vne qui est fort excellente, qui a le goust sucrain, tirant à celuy des plantaines (qui est vn fruit des Indes) & est aussi blanche que nege, & la fueille ressemblant aux orties, & rampe le long des arbres & de la terre, comme le lierre. La pesche du poisson y est fort abondante, & de toutes les especes que nous auons en France, & de beaucoup d'autres que nous n'auons point, qui sont tres-bons: comme aussi la chasse des oiseaux de différentes especes; & celle des cerfs, daims, chevréuls, caribous, lapins, loups, ceruiers, ours, castors, & autres petites bestes qui y sont en telle quantité, que durant que nous faimes audit fault, nous n'en manquasmes aucunement.

Ayant donc recogneu fort particulierement, & trouué ce lieu vn des plus beaux qui fust en ceste riuiere, je fis aussi tost couper & défricher le bois de la dite place Royale, pour la rendre vne, & presté à y bastir, & peut-on faire passer l'eau autour aisement, & en faire vne petite île, & sy establez comme l'on voudra.

Il y a

Il y a vn petit islet à 20. roisces de ladite Place royale, qui a enuiron cent pas de long, où l'on peut faire vne bonne & forte habitation. Il y a aussi quantité de prairies de tres bonne terre grasse à potier, tant pour briquet, que pour bastir, qui est vne grande commodité. I'en fis faire vn bon essay, & y fis vne muraille de quatre pieds d'espoisseur, à 4. de haut, & 20. roisces de long, pour voir comment elle se conseruerait durant l'hyuer quand les eaux descendroient, qui mon opinion ne pouuoit paruenir iusques à ladite muraille, d'autant que le terroir est de 12. pieds esleue dessus ladite riviere, qui est assez haut. Au milieu du esleue y a vne ille d'environ trois quarts de lieue de circuit, capable d'y bastir vne bonne & forte ville, & l'ay nommée l'isle de Sainte Heleine. Ce fault descend en maniere de lac, où il y a deux ou trois illes, & de belles prairies.

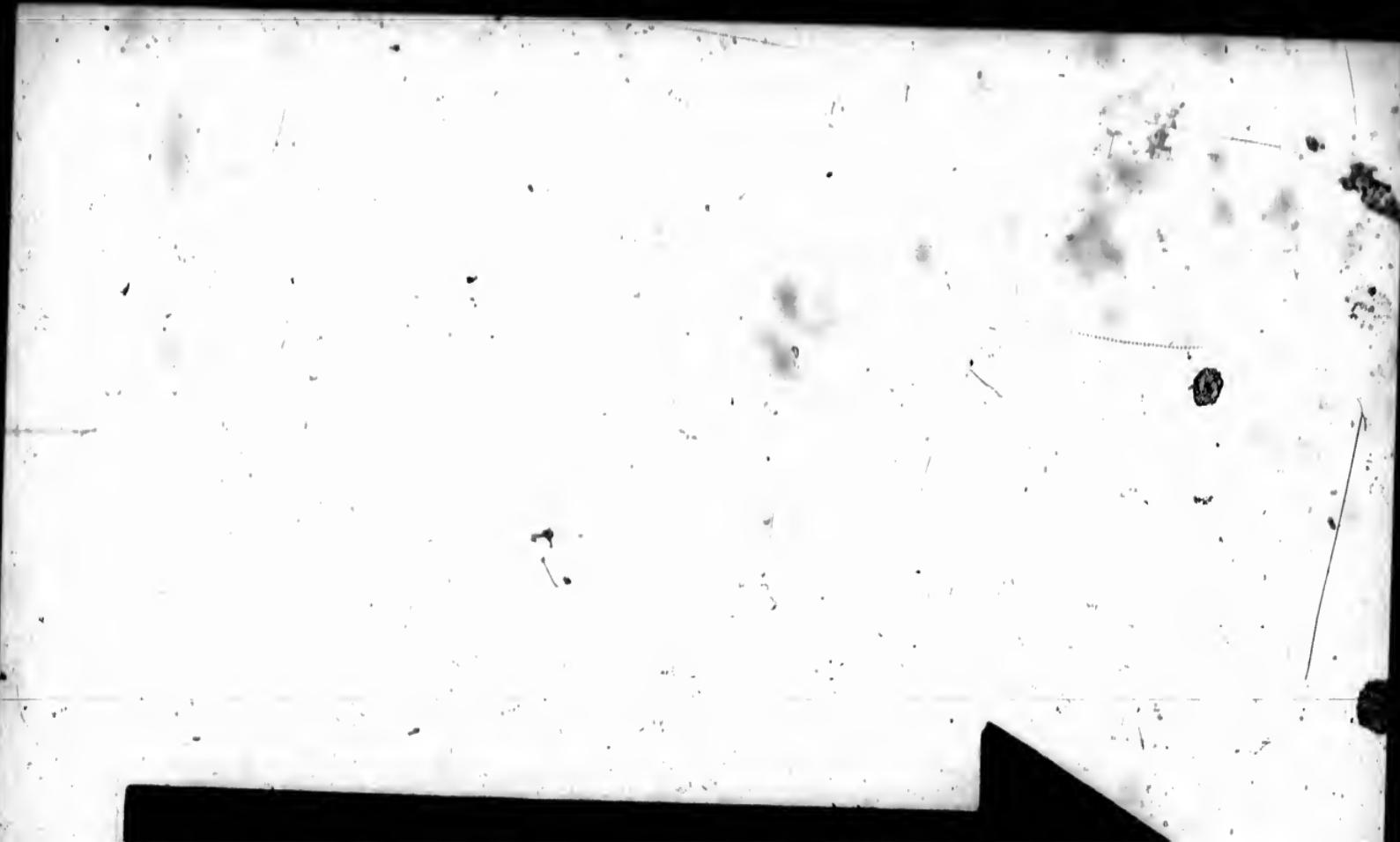
En attendant les Sauuages ic fis faire deux jardins, l'un dans les prairies, & l'autre au bois, que ic fis desertoer ; & le deuxiesme iour de luin j'y semay quelques graines, qui sortirent toutes en perfection, & en peu de temps, qui demonstre la bonté de la terre.

Le me resolus d'enuoyer Sauignon nostre Sauuage avec vn autre, pour aller au devant de ceux de son pays, afin de les faire haster de venir, & se delibérerent d'aller dans nostre canot, qu'ils doutoient, d'autant qu'il ne valloit pas beaucoup.

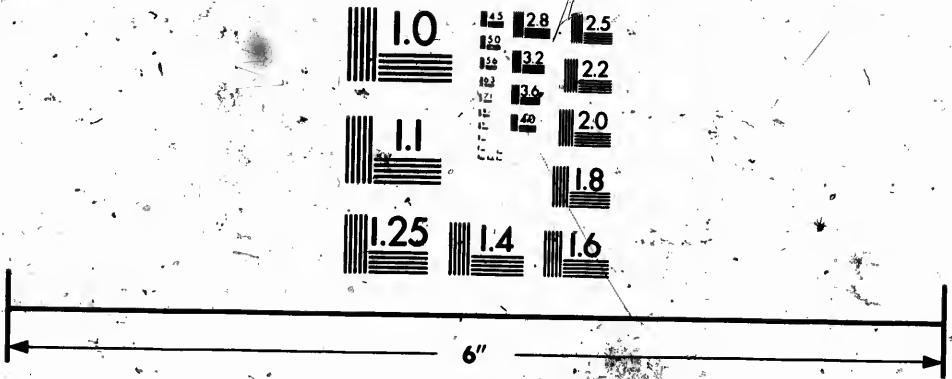
Le 7.iour ie fus recognoistre vne petite riviere par où vont quelquefois les Sauuages à la guerre, qui se varendre au fault de la riviere des Hiroquois: elle est fort plaisante, y ayant plus de trois lieues de circuit de

Envoyé Sauignon au devant de ceux de son pays,





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

prairies, & force terres, qui se peuvent labourer. Elle est à vne lieue du grand sault, & lieue & demie de la Place Royale.

Retour du
Sauvage.

Louis Frâ-
çois fort a-
mateur de
la chasse.

Le 9.iour nostre Sauvage arriua, qui fut quelque peu pardelà le lac, qui a enuiron dix lieues de long, lequel j'auois veu auparauant, où il ne fit rencontre d'aucune chose, & ne peurent passer plus loin à cause de leurd. canot qui leur manqua, & furent contraints de s'en reuenir. Ils nous rapporterent que passant le sault ils veirent vne isle où il y auoit si grande quantité de herons, que l'air en estoit tout couvert. Il y eut vn ieune homme appellé Louys, qui estoit fort amateur de la chasse, lequel entendant cela, voulut y aller contenter sa curiosité, & pria fort instammēt nostredit Sauvage de l'y mener: ce que le Sauvage luÿ accorda, avec vn Capitaine Sauvage Monragnet, fort gentil personnage, appelle Outetoucos. Dés le matin ledit Louys fut appeller les deux Sauvages, pour s'en aller à ladite isle des Herons. Ils s'embarquerent dans vn canot, & y furent. Ceste isle est au milieu du sault, où ils prirent telle quantité de heroncœux, & autres oiseaux qu'ils voulurent, & se r'embarquerent en leur canot. Outetoucos contre la volonté de l'autre Sauvage, & de l'instance qu'il peur faire, voulut passer par vn endroit fort dangereux, où l'eau tomboit près de trois pieds de haut, disant que d'autres fois il y auoit passé, ce qui estoit faux. Il fut long temps à debattre contre nostre Sauvage, qui le voulut mener du costé du sud le long de la grand terre, par où le plus souuent ils ont accoustumé de passer: ce que Outetoucos ne desira, disant qu'il n'y auoit point de danger. Comme

nostre Sauuage le veit opiniastre, il condescendit à sa volonté: mais il luy dit qu'à tout le moins on deschar-geast le canot d'vne partie des oiseaux qui estoient dedans, d'autant qu'il estoit trop chargé, ou qu'insuffi-liblement ils emploieroient d'eau, & se perdroient: ce qu'il ne voulut faire, disant qu'il seroit assez à temps s'ils voyoient qu'il y eust du peril pour eux. Ils se lais-sèrent donc tomber dans le courant.

Comme ils furent dans la cheutte du fault, ils en voulurent sortir, & jeter leurs charges, mais il n'estoit plus temps, car la vitesse de l'eau les maistrisoit ainsi qu'elle vouloit, & emplierent aussi tost dans les bouill-lons du fault, qui leur faisoient faire mille tours haut & bas, & ne l'abandonnerent de long temps. En fin la roideur de l'eau les lassa de telle façon, que ce pau-re Louys qui ne scauoit aucunement nager, perdit tout iugement, & le canot estant au fonds de l'eau, il fut constraint de l'abandonner; & reuenant au haut, les deux autres qui le tenoient tousiours ne vei-rent plus nostre Louys, & ainsi mourut miserable-ment.

Les deux
Sauvages
tombent
dans le cou-
rant de l'eau

Estans sortis hors dudit fault, ledit Outetou-co estant nud, & se fiant en son nager, abandonna le canot, pour gaigner la terre, si que l'eau y courant de grande vitesse, il se noya: car il estoit si fatigué & rompu de la peine qu'il auoit euë, qu'il estoit impossibi-le qu'il se peult sauuer.

Nostre Sauuage Sauignon mieux aduisé, tint tous-iours fermement le canot, iusques à ce qu'il fut dans vn remoul, où le courant de l'eau l'auoit porté, & sceut si bien faire, quelque peine & fatigue qu'il eust

euë, qu'il vint tout doucement à terre, où estant arriué il jeta l'eau du canot, & s'en reuint avec grande apprehension qu'on ne se vengeast sur luy, comme ils font entre eux, & nous conta ces tristes nouvelles, qui nous apporterent du desplaisir.

L'Auth. va
voir où les
deux Sau-
vages s'e-
stoient per-
dus.

Le lendemain ie fus dans vn autre canot aud. fault avec le Sauvage, & vn autre de nos gens, pour voir l'endroit où ils s'estoient perdus, & aussi si nous trouverions les corps. Je vous assure que quand il me monstrer le lieu, les cheueux me herissierent en la teste, & m'estonnois comme les defuncts auoient esté si hardis & hors de iugement de passer en vn endroit si effroyable, pouuans aller ailleurs : car il est impossible d'y passer, pour avoir sept à huict cheuttes d'eau, qui descendent de degré en degré, le moindre de trois pieds de haut, où il se faisoit vn frein & boüillonnement estrange, & vne partie dudit fault estoit toute blanche d'escume, aucc vn bruit si grand, que l'on eust dit que c'estoit vn tonnerre, comme l'air retentissoit du bruit de ces cascades. Après avoir veu & consideré particulièrement ce lieu, & cherché le long du riuage lesdits corps, cependant qu'une chaloupe assez legere estoit allée dvn autre costé, nous nous en reuinsmes sans rien trouver.

Deux cents Sauuages ramenent le François qu'on leur avoit baillé, & remmenerent leur Sauuage qui estoit retourné de France. Plusieurs discours de part & d'autre.

CHAPITRE XLI.



Gargonde
l'Auteur
rament, Sauuage
ticiennement
pour ver-
table,

Le 13. iour dudit mois, deux cents Sauuages Hurons, avec les Capitaines Ochateguin, Yroquet, & Tregouaroti, frere de nostre Sauuage, amenerent mon garçon. Nous fusmes fort contents de les voir, & fus au deuät d'eux avec vn canot, & nostre Sauuage. Cependant q'ils approchoient doucement en ordre, les nostres s'appareillerent de leur faire vne escopeterie d'harquebuzes & mousquets, & quelques petites pieces. Comme ils approchoient, ils commencèrent à crier tous ensemble, & vn des chefs commanda de faire leur harangue, où ils nous loüoient fort, & nous tenant pour veritables, de ce que ie leur auois tenu ce que ie leur promis, qui estoit de les venir trouuer au dit fault. Aprés auoir fait trois autres cris, l'escopeterie tirà par deux fois, qui les estoïna de telle façón, qu'ils me prierent de dire que l'on ne tirast plus, & qu'il y en auoit la plus grand' part qui n'auoient iamais veyu de Chrestiens, ny ouy des tonnerres de la foton, & craignoient qu'il ne leur fist mal, & furent contents de voir nostred. Sauuage sain, qu'ils pensoient estre mort, sur des rapports que leur auoient faits quelques Algoumequins, qui l'auoient ouy dire à des Sauuages Montagnets. Le Sauuage se loüa grande-

Y iiij

ment du bon traitemēt que ic luy auoys fait en France, & des singularitez qu'il y auoit veuēs, dont ils entrerent tous en admiration, & s'en allerent cabaner dans le bois assez legerement, attendant le lendemain que ic leur monstrasse le lieu où ic desirois qu'ils se logessent. Aussi ic veis mon garçon qui estoit habillé à la Sauuage, qui se loua bien du bon traitemēt des Sauuages, selon leur pays, & me fit entendre tout ce qu'il auoit veu en son hyuernement, & ce qu'il auoit appris avec eux.

*Il leur mon-
stre vn lieu
pour caba-
ner.*

*Le louet du
bon traite-
ment qu'il
leur faisoit.*

*Luy sou-
pisen de
leurs ca-
stors.*

Le lendemain venu, ic leur montray vn lieu pour aller cabaner, où les anciens & principaux deuiserent fort ensemble. Et après auoir esté vn long temps en cett estat, ils me firent appeller seul avec mon garçon, qui auoit fort bien appris leur langue, & luy dirent qu'ils desiroient contracter vne estroite amitié avec moy, veu les courtoisies que ic leur auoys faites par le passé, en se louant tousiours du traitemēt que l'aurois fait à nostre Sauuage, comme à mon frere, & que cela les obligeoit tellement à me vouloir du bien, que tout ce que ic desirerois d'eux, ils essayeroient à me satisfaire. Après plusieurs discours, ils me firent vn present de 100. castors. Ie leur donnay en eschange d'autres sortes de marchandises, & me dirent qu'il y auoit plus de 400. Sauuages qui deuoïent venir de leur pays, & ce qui les auoit retardez, fut vn prisonnier Hiroquois qui estoit à moy, qui s'estoit eschapé, & s'en estoit retourné en son pays. Qu'il auoit donné à entendre que ic luy auoys donné liberté, & des marchandises, & que ic deuois aller audis fault avec 600. Hiroquois attendre les Algoumequins, & les tuer tous.

Que la crainte de ces nouvelles les auoit arrestez, & que sans cela ils fussent venus. Je leur fis responce, que le prisonnier s'estoit desrobé sans que ie luy eusse donné congé, & que nostredict Sauvage sçauoit bien de quelle façon il s'en estoit allé, & qu'il n'y auoit aucune apparence de laisser leur amitié, comme ils auoient ouy dire, ayant esté à la guerre avec eux, & enuoyé mon garçon en leur pays, pour entretenir leur amitié; & que la promesse que ie leur auois si fidelement tenu, le confirchoit encores. Ils me respondirent, Que pour eux ils ne l'auoient aussi jamais pensé, & qu'ils recognoisoient bien que tous ces discours estoient esloignez de la verité; & que si ils eussent creu autrement, qu'ils ne fussent pas venus, & que c'estoit les autres qui auoient eu peur, pour n'auoir jamais veu de François, que mon garçon. Ils me dirent aussi qu'il viendroit trois cents Algoumequins dans cinq ou six iours, si on les vouloit attendre, pour aller à la guerre avec eux contre les Hiroquois, & que si ie n'y venois ils s'en retourneroient sans la faire. Je les entretins fort sur le sujet de la source de la grande riuiere, & de leur pays, dont ils me discoururent fort particulierement, tant des riuieres, sauts, lacs, terres, que des peuples qui y habitent, & de ce qui s'y trouue. Quatre d'entre eux m'assurerent qu'ils auoient veu une mer fort esloignée de leur pays, & le chemin difficile, tant à cause des guerres, que des deserts qu'il faut passer pour y parvenir. Ils me dirent aussi que l'hyuer precedent il estoit venu quelques Sauvages du costé de la Floride, par derriere le pays des Hiroquois, qui voyoient nostre mer Océanc, & ont amitié avec led. Sauvages, qui denoient Luy representant les Sauvages venus.

Enfin ils m'en discoururent fort exactement, me démonstrans par figures tous les lieux où ils auoient esté, prenans plaisir à me raconter toutes ces choses; & moy ie ne m'ennuyois à les entendre, pour l'auoir d'eux ce dót j'estois en doute. Après tous ces discours finis, ie leur dis qu'ils mesnageassent ce peu de commoditez qu'ils auoient, ce qu'ils firent.

Le lendemain après avoir traitté tout ce qu'ils auoient, qui estoit peu de chose, ils firent vne barricade autour de leur logement, du costé du bois, & disoient que c' estoit pour leur seurte, afin d'euiter la surprise de leurs ennemis: ce que nous prismes pour argent comptant. La nuit venuë, ils appellerent nostre Sauvage, qui couchoit à ma patache, & mon garçon, qui les furent trouuer. Après avoir tenu plusieurs discours, ils me firent aussi appeler enuiron sur la mynuët. Estant en leurs cabanes, ie les trouuay tous assis en conseil, où ils me firent asseoir près d'eux, disans que leur coutume estoit que quand ils vouloient proposer quelque chose, ils s'assemblaient de nuit, afin de n'estre diuertis par l'aspect d'aucune chose, & que le iour diuertissoit l'esprit par les objets: mais à mon opinion ils me vouloient dire leur volonté en cachette, se fians en moy, comme ils me donnerent à entendre depuis, me disans qu'ils eussent bié désiré me voir seul. Que quelques vns d'entr'eux auoient esté bat-

Bay tesmoigné le bié qu'ils luy veulenr

Qu'ils me vouloient autant de bien qu'à leurs enfans, ayant telle fiance en moy, que ce que ie leur dirrois ils le ferroient, mais qu'ils se meschioient fort des autres Sauvages. Que si le retournois, que j'amenasse celle quantité de gens que ic voudrois, pourvu qu'ils

fussent

fussent souz la conduite dvn chef ; & qu'ils m'envoyoient querir, pour m'assurer d'avantage de leur amitié, qui ne se romproit iamais, & que ic ne fusse point fasché contre eux. Que lachans que j'avois pris deliberation de voir leur pays, ils me le feroient voir au peril de leurs vies, m'assistans dvn bon nombre d'hommes qui pourroient passer partout, & qu'à l'aduenir nous deuions esperer d'eux comme ils faisoient de nous. Aussi tost ils firent venir 50 castors & 4. carquans de leurs porcelaines (qu'ils estiment en-
Luy en-
voient 50!
castors, &
carquans
de porce-
laine.
tre eux comme nous faisons les chaînes d'or.) Que ces presens estoient d'autres Capitaines, qui ne m'a-
uoient iamais veu, qui me les envoyoient, & qu'ils de-
siroient estre tousiours de mes amis : mais que s'il y auoit quelques François qui voulussent aller avec eux,
qu'ils en eussent esté fort contents, & plus que iamais,
pour entretenir vne ferme amitié.

Après plusieurs discours, ic leur proposay, Qu'ayás la volonté de me faire voir leur pays, ic supplierois la Majesté de nous assister iusques à 40. ou 50. hommes armez de choses nécessaires pour ledit voyage, & que ic m'embarquerois avec eux, à la charge qu'ils nous entretiendroient de ce qui seroit de besoin pour nostre viure durant ledit voyage. Que ic leur apporterois de quoy faire des presens aux chefs qui sont dans les pays par où nous passerions, puis nous nous en reuierdriions hyuerner en nostre habitation. Que si ic recognoisssois le pays bon & fertile, l'on y feroit plusieurs habitatiōs, & que par ces moyens aujōs communication les vns avec les autres, viuās heureusement à l'au-
nini en la crainte de Dieu, qu'on leur feroit cognoistre.

Sont contents de ce
qu'il leur
propose.

Ils furent fort contents de ceste proposition, & me prièrent d'y tenir la main, disans qu'ils seroient de leur part tout ce qui leur seroit possible pour en venir à bout ; & que pour ce qui estoit des viures, nous n'en manquerions non plus qu'eux-mesmes : m'assurans derechef de me faire voir ce que je desirois. Là dessus je pris congé d'eux au poinct du iour, en les remerciant de la volonté qu'ils auoient de fauoriser mon desir, les priant de tousiours continuer.

Le lendemain 17. iour du ditz mois, ils delibererent s'en retourner, & emmener Sauvage, auquel je donnay quelques bagatelles, me faisant entendre qu'il s'en alloit mener vne vie bien penible, au prix de celle qu'il auoit euë en France. Ainsi il se sépara avec grand regret, & moy bien aisë d'en estre deschargé. Deux Capitaines me dirent que le lendemain au matin ils m'envoyeroient querir, ce qu'ils firent. Je m'embarquay, & mon garçon avec ceux qui vinrent Estant au fault, nous fusmes dans le bois quelques lieues, où ils estoient cabannez sur le bord d'un lac, où l'auois été auparauant. Comme ils me veirent, ils furent fort contents, & commencèrent à s'escrimer selon leur coutume, & nostre Sauvage s'en vint au devant de moy me prier d'aller en la cabanne de son frere, où aussi tost il fit mettre de la chair & du poisson sur le feu, pour me festoyer.

Durant que je fus là il se fit un festin, où tous les principaux furent invitez, & moy aussi. Et bien que j'eusse de sia pris ma refraction honnestement, neantmoins pour ne rompre la coutume du pays j'y fus. Après auoir repeu, ils s'en allèrent dans les bois tenir

L'Auteur
se trouve à
leur festin.

leur conseil, & cependant ic m'amusay à contempler le paisage de ce lieu, qui est fort agreable. Quelque temps après ils m'envoyerent appeller pour me communiquer ce qu'ils auoient resolu entre eux. I'y fus avec mon garçon. Estant assis auprès d'eux ils me dirent qu'ils estoient fort aises de me voir, & n'avoient point manqué à ma parole de ce que je leur auoies promis, & qu'ils recognoisoient de plus en plus mon affection, qui estoit à leur continuer mon amitié, & que devant quo partir, ils desiroient prendre congé de moy, & qu'ils eussent eu trop de desplaisir s'ils n'eussent allez sans me voir encore vne fois, croyans qu'autrement ic leur eussé voulu du mal. Ils me prirent encores de leur donner vn homme. Le leur dis que s'il y en auoit parmy nous qui y vouluissent aller, que j'en serois fort content.

Après m'auoir fait entendre leur volonté pour la dernière fois, & moy à eux la miennne, il y eut vn Sauvage qui auoit été prisonnier par trois fois des Hiroquois, & s'estoit sauvé fort heureusement, qui résolut d'aller à la guerre luy dixiesme, pour se venger des cruautés que ses ennemis luy auoient fait souffrir. Tous les Capitaines me prirent de l'en destourner si je pouuois, d'autant qu'il estoit fort vaillant, & craignoient qu'il ne s'engageast si avant parmy les ennemis avec si petite troupe, qu'il n'en reviendroit jamais. Je le fis pour les contenter, par toutes les raisons que ic luy peus alleguer, lesquelles luy servirent peu, me montrant vne partie de ses doigts coupés, & de grandes taillades & brûlures qu'il auoit sur le corps, & qu'il luy estoit impossible de viure, si l'on ne faisoit mourir de

Luy comme
musique que
ce qu'ils auoient re-
solu en leur
conseil.

Le priez de
leur donner
vn homme

Les Capi-
taines le
supplie
de ne laisser
aller à la
guerre vn
sauvage
fort vaillat,
trois fois
prisonnier
des Hiro-
quois.

ses ennemis, & n'en auoit la vengeance; & que son cœur luy disoit qu'il falloit qu'il partist au plusost qu'il luy seroit possible ce qu'il fit.

Après audir fait avec eux, ic les priay de me ramener en nostre patachie. Pour ce faire, ils equiperent 8. canaux pour passer ledit sault, & se despoüllerent tout nuds, & me firent mettre en chemise; car souuent il arrue que d'aucuns se perdent en le passant: parquoy se tiennent ils les vns près des autres pour le secourir promptement, si quelque canot venoit à renuerser. Ils me diloient: Si par mal-heur le tien venoit à tourner, ne sçachant point nager, ne l'abandonne en aucune façon, & te tiens bien à de petits bâtons qui y sont par le milieu, car nous te sauverons aisément. Je vous assure que ceux qui n'ont veu ny passé ledit endroit en des petits bateaux comme ils ont, ne le pourroient pas passer sans grande apprehension, mesmes les plus assurés du monde. Mais ces peuples sont si adroits à passer les sauts, que cela leur est facile. Ie le passay avec eux: ce que je n'auois iamais fait, ny aucun Chrestien, hors mis mon garçon: & vinsmes à nos barques, où j'en logeay vne bonne partie.

Scène 16-
me des no-
tress qui
voulent aller
avec les
Sauvages.

Il y eut vn ieune homme des nostres qui se delibera d'aller avec les Sauvages, qui sont Hurons, estoignez du sault d'enuiron 180. lieues, & fut avec le frere de Sauignon, qui estoit lvn des Capitaines, qui me promit luy faire voir tout ce qu'il pourroit.

Le lendemain vindrent nombre de Sauvages Algonquins, qui traitterent ce peu qu'ils auoient, & me firent encores present particulierement de trente castors, dont ic les recompensay. Ils me prierent que

Préparer
10 castors
grande

L'Auteur
se met en
chemise
pour passer
le sault a-
vec eux.

L'advertis-
sement de ne
quitter son
canot.

ie continuasse à leur vouloir du bien; ce que le leur promis. Ils me discoururent fort particulierement sur quelques descouvertures du costé du nort, qui pouvoient apporter de l'utilité. Et sur ce sujet ils me dirent que s'il y auoit quelqu'un de mes compagnous qui voulust aller avec eux, qu'ils luy feroient voir chose qui m'apporteroit du contentement, & qu'ils le traiteroient comme vn de leurs enfans. Le leur promis de leur donner vn ieune garçon, dont ils furēt fort contents. Quand il print congé de moy pour aller avec eux, ie luy baillay vn memoire fort particulier des choses qu'il deuoit obseruer estant parmy eux.

Après qu'ils eurent traité tout le peu qu'ils auoient, ils se separerent en trois, les vns pour la guerre, les autres par ledit grand sault, & les autres par vne petite riuiere, qui va rendre en celle dudit grand sault; & partirent le 18. iour dudit mois, & nous aussi.

Le 19. j'arriuay à Quebec, où ie me resolus de retourner en France, & arriuay à la Rochelle le 11. d'Aoust.

Fin du troisième Livre.

LES VOYAGES DU SIEVR DE CHAMPLAIN.

LIVRE QUATRIESME.

*Partement de France; &c ce qui se passa iusques à nostre
arriuée au Sault Saint Louys.*

1613

ch. II.

CHAPITRE PREMIER.

Se partis de Rouen le 5. Mars pour aller à Honfleur, où ie m'embarquay, & le 7. de May. j'arriuay à Quebec, où ie trouuay ceux qui y auoient hyuerné en bonne disposition, sans auoir esté malades, lesquels nous dirent que l'hyuer n'auoit point esté grand, & que la riuiere n'auoit point gelé. Les arbres commençoient aussi à se recueillir de fuceilles, & les champs à s'essmailler de fleurs.

Le 13. ie partis de Quebec pour aller au Sault Saint Louys, où j'arriuay le 21. Or n'ayant que deux canaux, ie ne pouuois monter avec moy que 4. hommes, entre lesquels estoit un nommé Nicolas de Vignau, le plus

impudent monteur qui se fesoit vnu de long temps
snola faire de ce discours le fut vnu de quel la vnt fois
auoit hyuerne avec les Sauuages ; ce que j'avois con-
uoyé aux descouvertes les années precedentes. Il me
rapporta à son retour à Paris en l'année 1612. qu'il
auoit vnu la mer du nort. Que la riuere des Algou-
mequins sortoit d'un lac qui s'y deschargeoit, & qu'en
17.iournées l'on pouuoit aller & venir du Sault Saint
Louys à ladite mer. Qu'il auoit vnu le bris & fracas
d'un vaisseau Anglois, qui s'estoit perdu à la coste, où
il y auoit 80 hommes qui s'estoient sauuez à terre, que
les Sauuages tuerent, à cause que lesdits Anglois leur
vouloient prendre leurs bleds d'Inde, & autres viures,
par force, & qu'il en auoit vnu les testes, qu'ieux Sau-
uages auoient escorchées (selon leur coustume) les-
quelles ils me vouloient faire voir, ensemble me don-
ner vn ieuene garçon Anglois qu'ils m'auoient gardé.
Ceste nouvelle m'auoit fort resiouy, pensant auoir
trouué bien près ce que ie cherchois bien loin. Ainsi
ie le conjuray de me dire la verité, afin d'en aduertir le
Roy; & lui remostray que si il donnoit quelque men-
sage à entendre, il se mettoit la corde au col: aussi
que si sa relation éstoit véritable, il se pouuoit assur-
er d'estre bien recompensé. Il me l'assura encor avec
ferments plus grands que iamais. Et pour mieux jouer
son roolle, il me bailla vne relation du pays, qu'il dis-
soit auoir faite au mieux qu'il huy auoit esté possible.
L'assurance donc que ie voyois en lui, la simplicité
de laquelle ie le jugeois plein, la relation qu'il auoit
dressée, le bris & fracas du vaisseau, & les choses cy-
diennes digne de la grande importance, me convynçut.

Voyage des
Anglois
vers Labra-
dot, l'an
1612.

Rapport
que l'Auth.
fait à Mes-
sieurs du
Conseil.

ge des Anglois vers Labrador, en l'année 1612. où ils ont trouvé vn destroit qu'ils ont couru iusques par le 63. degré de latitude, & 290. de longitude, & ont huyerné par le 53. degré, & perdu quelques vaisseaux, comme leur relation en fait foy. Ces choses me faisans croire son dire véritable, j'en fis dès lors rapport à Monsieur le Chancelier; & le fis voir à Messieurs le Mareschal de Brissac, & President Ieanin, & autres Seigneurs de la Cour, lesquels me dirent qu'il falloit que ie veisse la chose en personne. Cela fut cause que ie priay le sieur Georges, marchand de la Rochelle, de luy donner passage dans son vaisseau, ce qu'il fit volontiers; où estant, il l'interrogea pourquoy il faisoit ce voyage. Et d'autant qu'il luy estoit inutile, il luy demanda s'il espetoit quelque salaire, lequel fit responce que non, & qu'il n'en pretendoit d'autre que du Roy, & qu'il n'entreprenoit le voyage que pour me montrer la mer du nort, qu'il auoit vœüe, & luy en fit à la Rochelle vne declaration par devant deux Notaires.

Or comme ie prenois congé de tous les Chefs, le iour de la Pentecoste, aux prieres desquels ie me recommandois, & de tous en general, ie luy dis en leur presence, que si ce qu'il m'auoit cy devant dit n'estoit vray, qu'il ne me donnast la peine d'entreprendre le voyage, pour lequel faire, il falloit courir plusieurs dangers. Il assura encors derechef tout ce qu'il auoit dit, au peril de sa vie.

Ses paro-
ments port
de l'islaide
Hautaine.

Ainsi nos canaux chargez de quelques viures, de nos armes & marchandises, pour faire present aux Sauvages, ie partis le Lundy 27. May de l'isle de Sainte Helene,

de Heleine, avec quatre François & vn Sauvage, & me fut donné vn adieu de nostre barque avec quelques coups de petites pieces. Ce iour nous ne fusmes qu'au Sault Saint Louys, qui n'est qu'une lieue au dessus, à cause du mauvais temps, qui ne nous permit de passer plus outre.

Le 29. nous le passasmes partie par terre, partie par eau, où il nous fallut porter nos canaux, hardes, viures & armes sur nos espalles; qui n'est pas petite peine à ceux qui n'y sont pas accoustumez: & après l'auoir esloigné deux lieues, nous entrasmes dans vn lac qui a de circuit enuiron 12. lieues, où se deschargent 3. riuières, l'une venant de l'ouest, du costé des Ochatainguins, esloignez du grand fault de 150. ou 200. lieues: l'autre du sud pays des Hiroquois, de pareille distan-
ce: & l'autre vers le nort, qui vient des Algoumequins & Nebicerini, aussi à peu près de semblable distance. Ceste riuiere du nort (suivant le rapport des Sauua-
ges) vient de plus loin, & passe par des peuples qui leur sont incognus, distans enuiron de 300. lieues d'eux.

Celac est remply de belles & grandes illes, qui ne
sont que prairies, où il y a plaisir de chasser, la venai-
son & le gibbier y estans en abondance, aussi bien
que le poisson. Le pays quil égouonne est remply de
grandes forestz. Nous fusmes couchez à l'entrée du-
dit lac, & fîmes des barricades, à cause des Hiroquois
qui s'odent par ces lieux pour surpréder leurs ennemis;
& m'affeure que si nous tressent estoit, ils nous euf-
fent fait le mesme traictement; c'est pourquoi toute la
nuit nous fusmes bon guet. Le lendemain le pris la

AA.

hauteur de ce lieu, qui est par les 45. degréz 18. minutes de latitude. Sur les trois heures du soir nous entrames dans la riuiere qui vient du nort, & passasmes vn petit fault par terre pour soulager nos canaux, & fusmes à vne ille le reste de la nuict en attendant le iour.

Le dernier May nous passasmes par vn autre lac qui a 7. ou 8. lieues de long, & 3. de large, où il y a quelques isles. Le pays d'alentour est fort vny, horsmis en quelques endroits, où il y a des costaux couverts de pins. Nous passasmes vn fault, qui est appellé de ceux du pays *Quenechouan*, qui est remply de pierres & rochers, où l'eau y court de grand' vitesse; & nous fallut mettre en l'eau, & traissner nos canaux bord à bord de terre avec vne corde. A demie lieuë de là nous en passasmes vn autre petit à force d'aurions, ce qui ne se fait sans fuer; & y avne grande dexterité à passer ces faults, pour cuiter les bouillons & brisans qui les transercent: ce que les Sauuages font d'une telle adresse, qu'il est impossible de plus, cherehans les destours & lieux plus aisez qu'ils cognoissent à l'œil.

Sault de
Quene-
chouan
rempli de
pierres.

Sault semé
de rochers.

Illes cou-
vertes de
pins & ce-
dres blêsi.

Le Samedy premier de Iuin nous passasmes encor deux autres faults: le premier contenant demie lieue de long, & le second vne lieue, où nous eusmes bien de la peine: car la rapidité du courant est si grande, qu'elle fait vn bruit effroyable; & descendant de degré en degré, fait vne escume si blanche par tout, que l'eau ne paroist aucunement. Ce fault est semé de rochers, & quelques isles qui sont là & là, couvertes de pins & cedres blancs. Cefut là où nous eusmes de la peine: car ne pouuans porter nos canaux par terre, à cause de l'espoisseur du bois, il nous les falloit tirer

dans l'eau avec des cordes, & en tirant le mien, je me pêsay perdre, à cause qu'il erauefa dans vn des bouillons; & si je ne fusse tombé fauorablement entre deux rochers, le canot m'entraisoit, d'autant que je ne peus défaire assez à temps la corde qui estoit entortillé à l'entour de ma main, qui me l'offensa fort, & me la pensa couper. En ce danger je m'escriay à Dieu, & commençay à tirer mon canot, qui me fut renuoyé par le remouil de l'eau qui se fait en ces sauts: & lors estant eschapé je louay Dieu, le priant nous preseruer. Nostre Sauuage vint après pour me secourir, mais j'estois hors de danger; & ne se faut estonner si j'estoys curieux de conseruer nostre canot: car s'il eust été perdu, il falloit faire estat de demeurer, ou attendre que quelques Sauuages passassent par là, qui est vne pauure attente à ceux qui n'ont de quoy dîner, & qui ne sont accoustumez à telle fatiguc. Pour nos François, ils n'en eurent pas meilleur marché, & par plusieurs fois pensoient estre perdus: mais la divine bonté nous preserua tous. Le reste de la iournée nous nous reposasmes, ayans assez trauailé.

Nous rencontrâmes le lendemain 15. canaux de Sauuages appellez Quenongebin, dans vne riuiere, ayans passé vn petit lac long de 4. lieues, & large de 2. lequelz auoient esté aduertis de ma venue par ceux qui auoient passé au fault S. Louis, venans de la guerre des Hiroquois. Je fus fort aise de leur rencont're, & eux aussi, qui s'estonnerent de me voir avec si peu de gens, & avec vn seul Sauuage. Après nous estre saluez à la mode du pays, je les priay de ne passer outre, pour leur declarer ma volonté, & fuisse cabaner dans vne île.

L'Auth. en
danger de
se perdre;

Ce qu'il
leur dit.

Leur baillie
vn de ses
François.

Natiō aō-
mee Oues-
charini.

Peuples ap-
pelliez Al-
goume-
quins.

Le lendemain ie leur fis entendre que i'estoys allé en leurs pays pour les voir, & pour m'acquitter de la promesse que ie leur auoys par cy deuant faite; & que s'ils estoient resolus d'aller à la guerre, cela m'agréroit fort, d'autant que i'auoys amiené des gens à ceste intention, dequoy ils furent fort satisfaits. Et leur ayant dit que ie voulois passer outre, pour aduertir les autres peuples, ils m'en voulurent destourner, disans qu'il y auoit vn meschât chemin, & que nous n'auions rien vcu iusques alors. Pour ce ie les priay de me donner vn de leurs gens pour gouernner nostre deuxiesme canot, & aussi pour nous guider, car nos condueteurs n'y cognoissoient plus rien. Ils le firent volontiers, & en recompense ie leur fis vn present, & leur baillay vn de nos François, le moins necessaire, lequel ie renuoyois au sault, avec vne fucille de tablette, dans laquelle, à faute de papier, ie faisois sçauoir de mes nouuelles.

Ainsi nous nous separasmes : & continuant nostre route à mont ladite riuiere, en trouualmes vne autre fort belle & spacieuse, qui vient d'vne nation appellée Ouescharini, lesquels se tiennent au nord d'icelle, & à 4. iournées de l'entrée. Ceste riuiere est fort plasante, à cause des belles isles qu'elle contient, & des terres garnies de beaux bois clairs qui la bordent ; & la terre est bonne pour le labourage.

Le 4. nous passâmes proche d'vne autre riuiere qui vient du nord, où se tiennent des peuples appellez Algoumequins, laquelle va comber dans le grand fleuve Saint Laurent, trois lieues auant le Sault Saint Louys, qui fait vne grande île contenant près de 40.

lieuës, laquelle n'est pas large, mais remplie d'un nombre infiny de sauts, qui sont fore difficiles à passer. Quelquefois ces peuples passent par ceste riuiere pour eviter les rencontres de leurs ennemis, sçachans qu'ils ne les recherchent en lieux de si difficile accez.

A l'emboucheure d'icelle il y en a vne autre qui vient du sud, où à son entrée il y a vne cheutte d'eau admirable : car elle tombe d'une telle impetuosité de 20. ou 25. brasses de haut, qu'elle fait une arcade, ayant de largeur près de 400. pas. Les Sauuages passent dessous par plaisir, sans se mouiller, que du poudrin que fait ladite eau. Il y a une île au milieu de ladite riuier, qui est comme tout le terroir d'alentour, remplie de pins & cedres blancs. Quand les Sauuages veulent entrer dans la riuiere, ils montent la montagne en portant leurs canaux, & font demie lieuë par terre. Les terres des environs sont remplies de toute sorte de chasse, qui fait que les Sauuages s'y arrestent plustost. Les Hiroquois y viennent aussi quelquefois les surprendre au passage.

Nous passasmes un fault à une lieue de là, qui est large de demie lieue, & descend de 6. à 7. brasses de haut. Il y a quantité de petites îles, qui ne sont que rochers aspres & difficiles, couverts de meschans petits bois. L'eau tombe à un endroit de celle imperuosité sur un rocher, qu'il s'y est caué par succession de temps un large & profond bassin : si bien que l'eau courant là dedans circulairement, & au milieu y faisant de gros bouillons, a fait que les Sauuages l'appellent affiron, qui veut dire chaudiere. Ceste cheutte d'eau meince a tel bruit dans ce bassin, que l'on l'entend de plus

~~Eau tōban-~~
~~ce qui s'en-~~
~~tēd de deux~~
~~lieues.~~

de deux lieues. Les Sauuages pasſans par là, font vne ceremonie que nous dirons en son lieu. Nous eusmes beaucoup de peine à monter contre vn grand courant, à force de rames, pour paruenir au pied dudit fault, où les Sauuages prirent les canaux, & nos François & moy, nos armes, viures, & autres commoditez, pour passer par l'aspreté des rochers enuiron vn quart de lieue que contient le fault, & aussi tost nous fallut embarquer, puis derechef mettre pied à terre pour passer par des taillis enuiró 300. & pas, après se mettre en l'eau pour faire passer nos canaux par dessus les rochers aigus, avec autant de peine que l'on sçauoit s'imaginer. Je pris la hauteur du lieu, & trouuay 45. degréz, 8. minutes de latitude.

~~L'e temply~~
~~de belles i-~~
~~les, & de~~
~~beaux pins.~~

Après midy nous entrafimes dans vn lac ayant 5. lieues de long, & 2. de large, où il y a de fort belles isles remplies de vignes, noyers, & autres arbres agreables: & 10. ou 12. lieues de là amôt la riuiere nous passâmes par quelques isles remplies de pins. La terre est fabloneuse, & s'y trouve vne racine qui teint en couleur cramoisie, de laquelle les Sauuages se peindent le visage, & mettent de petits affiquets à leur visage. Il y a aussi vne côte de montagnes du long de ceste riuiere, & le pays des enuirons semble assez fascheux. Le reste du iour nous le passâmes dans vne isle fort agreable.

Le lendemain nous continuâmes nostre chemin jusques à vn grand fault, qui contient près de 3. lieues de large, où l'eau descend comme de 10. ou 12. brasses de haut en talus, & fait vn merucilleux bruit. Il est temply d'vne infinité d'isles couvertes de pins & de cedres; & pour le passer il nous fallut resoudre de

quitter nostre mais ou bled d'Inde, & peu d'autres viures que nous auions, avec les hardes moins necessaires, rescravans seulement nos armes & filets, pour nous donner à viure selon les lieux, & l'heur de la chasse. Ainsi allegez, nous passasmes tant à l'aviron, que par terre, en portant nos canaux & armés par ledit sault, qui a vne lieue & demie de long, où nos Sauuages qui sont infatigables à ce traueil, & accoustumez à endurer telles nécessitez, nous soulagerent beaucoup.

Poursuivans nostre route nous passasmes deux autres sauts, l'un par terre, l'autre à la rame, & avec des perches en debouttant, puis entrasmes dans vn lac ayant 6. ou 7. lieues de long, où se descharge vne riuiere venant du sud, où à cinq iournées de l'autre riuiere il y a des peuples qui y habitent appellez Matou-
Peuples appellez Matou-
ouëscarini. Les terres d'enuiron ledit lac sont sablon-
neuses, & couvertes de pins, qui ont esté presque tous
bruslez par les Sauuages. Il y a quelques îles, dans l'vn-
e desquelles nous reposasmes, & veismes plusieurs
beaux cyprès rouges, les premiers que j'eusse vu en
ce pays, desquels je fis vne croix, que je plantay à vn
bout de l'île, en lieu eminent, & en vétie, avec les ar-
mes de France, comme j'ay fait aux autres lieux où
nous auions posé le nommay ceste île, l'île S^e Croix.

Le 6. nous partismes de ceste île laine & Croix, où la riuiere est large d'vne lieue & demie, & ayans fait 3. ou 10. lieues, nous passasmes vn petit sault à la rame, & quantité d'îles de differentes grandeurs. Icy nos Sauuages laisserent leurs sacs avec leurs viures, & les choses moins necessaires, afin d'estre plus legers pour aller par terre, & quitter plusieurs sauts qu'il falloit passer.

Partement
de l'Aude
de l'île de
S. Croix.

Contesta-
tion entre
les Sauua-
ges, & un
imposteur.

Il y eut vnc grande contestation entre nos Sauuages & nostre imposteur, qui afferoit qu'il n'y auoit aucun danger par les Sauuages, & qu'il y falloit passer. Nos Sauuages aluy dirent, Tu es las de viure. Et à moy, que ie ne le deuois croire, & qu'il ne disoit pas verité. Ainsi ayant remarqué plusieurs fois qu'il n'auoit aucune cognoscience desdits lieux, ie fuiuis l'aduis des Sauuages, dont bien m'en print, car il cherchoit des difficultez pour me perdre, ou pour me dégouster de l'entreprise, comme il confessa depuis (dequoy sera parlé cy-après.) Nous traversasmes donc la riuiere à l'ouest, qui courroit au nort, & pris la hauteur de ce lieu, qui estoit par 46° de latitude. Nous eusmes beaucoup de peine à faire ce chemin par terre, estant chargé seulement pour ma part de trois harquebuzes, autant d'auirons, de mon capot, & quelques petites bagatelles. L'encourageois nos gens, qui estoient vn peu plus chargez, & plus greuez des mousquites, que de leur charge.

Ainsi apres avoir passé quatre petits estangs, & cheminé deux lieues & demie, nous eftions tant fatigez, qu'il nous estoit impossible de passer outre, à cause qu'il y auoit près de 24 heures que n'auoïs mangé qu'un peu de poisson rosty, sans autre saulce, car nous auions laisse nos viures, comme l'ay dit cy-dessus. Nous nous reposâmes sur le bord d'un estang, qui estoit assez agreable, & fismes du feu pour chasser les mousquites qui nous molestoient fort, l'impor-tunité desquelles est si étrange, qu'il est impossible d'en pouuoir faire la descriptio. Nous tendimes nos filets pour prendre quelques poissans,

L'Auteur
& les siens
fort fati-
guez.

Le lendem

Le lendemain nous passâmes tēt estang, qui pouuoit contenir vne lieue de long, & puis par terre cheminaimes 3. lieues par des pays difficiles plus que n'auiions encor veu, à cause que les vents auoient abbatu des pins les uns sur les autres, qui n'est pas petite incommodeité, car il faut passer tantost dessus, & tantost dessouz ces arbres. Ainsi nous paruimes à vn lac, ayant 6. lieues de long, & 2. de large, fort abondant en poisson, aussi les peuples des environs y font leur pêcherie. Prés de ce lac y a vne habitation de Sauvages qui cultuent la terre, & recueillent du maïs. Le chef se nomme Nibachis, lequel nous vint voir avec sa troupe, esmerueillé comment nous auions peu passer les sauts & mauvais chemins qu'il y auoit pour parvenir à eux. Et aprés nous auoir présenté du petum selō leur mode, il commença à haranguer ses compagnos, leur disant; Qu'il falloit que fustiōs tombez des nuēs, ne sçachant cōment nous auions peu passer, & qu'eux demeurans au pays auoient beaucoup de peine à traverser ces mauvais passages; leur faisant entendre que ie venois à bout de tout ce que mon esprit vouloit. Bref qu'il croyoit de moy ce que les autres Sauvages luy en auoient dit. Et sçachans que nous auions faim; ils nous donnerēt du poisson, que nous mangeâmes & aprés disné le leur fis entendre par Thomas mon truchement, l'aise que i auoys de les auoir rencontréz. Que i estois en ce pays pour les assister en leurs guerres, & que i desirois aller plus avant voir quelques autres Capitaines pour mes me effoet, dequoy ils furent joyeux, & me promirent assistance. Ils me monstrerēt leurs jardinaiges & champs où il y auoit du maïs, Louis Monstreas leur lardi-

Nibachis
chef des
Sauvages
vit trou-
ver l'Auth

Luy presen-
tent du po-
tum.

Demandez
du poisson
aux noix

LES VOYAGES DU SIEVR
 terroir est lablonneux, & pour ce s'adonnent plus à la chasse qu'au labour, au contraire des Ochataiguins. Quand ils veulent rendre vn terroir labourable, ils coupent & brûlent les arbres, & ce fort aisement : car ce ne sont que chênes & ormes. Le bois brûlé, ils remuent vn peu la terre, & plantent leur maïs grain à grain, comme ceux de la Floride. Il n'auoit pour lors que 4. doigts de hauteur.

Continuation. Arrivée vers Tessouat, ou le bon accueil qu'il me fit. Façon de leurs cimetières. Les Sauvages me promirent quatre canaux pour continuer mon chemin. Tost après me les refusent. Harangue des Sauvages pour me dissuader mon entreprise, me remontrant les difficultez. Réponse à ces difficultez. Tessouat argua mon conducteur de mensonge, & n'auoir esté où il disoit. Il leur maintint son dire véritable. Je les presse de me donner des canaux. Plusieurs refus. Mon conducteur connaincu de mensonge, & sa confession.

CHAPITRE II.

Nibachis
mene l'Au-
teur voit
vn autre
Capitaine.

Ibachis fit équiper deux canaux pour me mener voir yn autre Capitaine nommé Tessouat, qui seuroit à 2 lieues de luy, sur le bord d'un grand lac, par où passe la rivière que nous aujòs laissé qui refuit au nord. Ainsi nous travessâmes le lac à l'ouest norouest près de 7. lieues, où ayans mis pied à terre, fîmes vne lieue au nord est parmy d'assez beaux pays, où il y a de petits rivières battus, par lesquels on peut passer aisement;

& arriuasmes sur le bord de ce lac, où estoit l'habitation du Tessouat, qui estoit aussi vn autre chef sien voisin, tout estonné de me voir, & nous dit qu'il pensoit que ce fust vn songe, & qu'il ne croyoit pas ce qu'il voyoit. De là nous passâmes en vne ille, où leurs cabanes sont assez mal couvertes d'escorces d'arbres, qui est remplie de chesnes, pins & ormeaux, & n'est subiecte aux inondations des eaux, comme sont les autres illes du lac.

Illes des cabanes sont mal couvertes.

Ceste ille est forte de scituatiō : car aux-deux bouts d'icelle, & à l'endroit où la riuiere se jette dans le lac, il y a des sauts fascheux, & l'aspreté d'iceux la rendent forte, & si y sont logez pour cuiter les courses de leurs ennemis. Elle est par les 47. degrez de latitude, comme est le lac, qui a 10. lieues de long, & 3. ou 4. de large, abondat en poisson, mais la chasse n'y est pas beaucoup bonne.

Ainsi comme ic visitois l'ille, j'apperceus leurs cimetieres, où ie fus grandement estonné, voyant des sepulchres de forme semblable aux bieres, faits de pieces de bois croisées par en haut, & fichées en terre, à la distance de 3. pieds ou enuirō. Sur les croisées en haut ils y mettent vne grosse piece de bois, & au devant vne autre tout debout, dans laquelle, en grand gros-sierement (comme il est bien croyable) la figure de celuy ou celle qui y est enterré. Si c'est vn homme, ils y mettent vne rondache, vne espee emmanchée à leur mode, vne masse, vn arc, & des fleches. Si l'est capaigne, il aura vn pannache sur la teste, & quelque autres bagatelle ou joliure. Si vn enfant, ils luy baillent vne arme & vne fleche. Si vne femme, ou fille vne chose,

Cimetieres des Samoura-ge de cette ille.

Leurs sepulchres.

LES VOYAGES DU SIEVR
 diere, vn pot de terre, vne cueillier de bois, & vn au-
 ron. Tout le tombeau à de l'ogucur 6. ou 7 pieds pour
 le plus grand, & de largeur 4. les autres moins. Ils sont
 peints de jaulne & rouge, avec plusieurs ouurages
 aussi delicats que le tombeau. Le mort est enseueuly
 dans sa robbe de castor, ou d'autres peaux, desquelles
 il se seruoit en sa vie, & luy mettent toutes ses richel-
 ses auprés de luy, comme haches, couteaux, chaudi-
 res, & alcines, ainsi que ces choses luy seruent au pays
 où il va: car ils croient l'immortalité de l'ame, com-
 me i'ay dit autre part. Ces sepulchres de ceste façon ne
 se font qu'aux guerriers, car aux autres ils n'y met-
 tent non plus qu'ils font aux femmes, comme gens
 inutiles, aussi s'en retrouue. il peu entr'eux.

Aprés avoir consideré la pauureté de ceste terre, ie
 leur demanday comment ils s'amusoient à cultiver
 vn si mauuais pays, veu qu'il y en avoit de beaucoup
 meilleur qu'ils laissoient desert & abandonné, com-
 me le Sault Sainct Louys. Ils me respondirent qu'ils
 en estoient contraints, pour se mettre en seureté, &
 que l'aspreté des lieux leur seruoit de bouleuart con-
 tre leurs ennemis: Mais que si ie voulois faire vne ha-
 bitation de François au Sault Sainct Louys, comme
 j'avois promis, qu'ils quitteroient leur demeure pour
 se venir loger près de nous, estans assurez que leurs
 ennemis ne leur feroient point de mal pendant que
 nous serions avec eux. Je leur dis que ceste année nous
 ferions les préparatifs de bois & pierres, pour l'année
 suivante faire un fort, & labouter ceste terre. Ce qu'ayás
 entendu, ils firent un grand éry en signe d'applaudis-
 sement. Ces propos finis, ie priay tous les Chois &

Comme ils
 mesme il-
 sent leurs
 morts.

Aspreté des
 lieux sera de
 bouleuart
 aux canes-
 mis.

principaux d'entr'eux, de se trouuer le lendemain en la grand' terre, en la cabane de Tessoüat, fequel me voulois faire Tabagie, & quel à ie leur dirois mes intentions, ce qu'ils me promirent; & dès lors enuoyèrent conuier leurs voisins pour s'y trouuer.

L'Authent
prié les
Chef de se
troueren
la grande
terre,

Le lendemain tous les conuiez vinrent avec chacun son escuelle de bois, & sa cucillier, lesquels sans ordre ny ceremonie s'assirent contre terre dans la cabane de Tessoüat, qui leur distribua vne maniere de bouillie faite de maïs, escrarez entre deux pierres, avec de la chair & du poisson, coupez par petits morceaux, le tout cuit ensemble sans sel. Ils auoient aussi de la chair rostie sur les charbons, & du poisson bouilly à part, qu'il distribua aussi. Et pour mon regard, d'autant que ie ne voulois point de leur bouillie, à cause qu'ils cuisinent fort sallement, ie leur demanday du poisson & de la chair, pour l'accommodez à ma mode, qu'ils me donnerent. Pour le boire, nous auions de belles eau claires Tessoüat qui faisoit la Tabagie, nous entretenoit sans manger, suivant leur coutume.

Bouillie fa-
te de maïs
escrarez en-
tre deux
pierres:

La Tabagie faite, les ieunes hommes qui n'assistent pas aux harangues & conseils, & qui aux Tabagies demeurent à la porte des cabanes, fortirent, & puis chacun de ceux qui estoient demeuréz commença à garnir son petunoir, & m'en presentierent les vns & les autres, & employalmes vne grande demie heure à ces exercices, sans dire vn seul mot, selon leur coutume.

Après auoir parmy un si long silence amplement decouvré, ie leur fis entendre par mon truchement que le sujet de mon voyage n'avoit autre que pour

L'Auth. fait
cathedre
fauageuse le
sujet de son
voyage,

les assurer de mon affection, & du desir que j'auois de les assister en leurs guerres, comme j'auois fait auparavant. Que ce qui m'auoit empesché l'année dernière de venir, ainsi que ic leur auois promis, estoit que le Roy m'auoit occupé en d'autres guerres, mais que maintenant il m'auoit commandé de les visiter, & les assurer de ces choses, & que pour cet effet j'auois nombre d'hommes au sault Sainct Louys. Que ic m'estoist venu promener en leur pays pour recognoistre la fertilité de la terre, les lacs, riuieres & mer, qu'ils m'auoient dit estre en leur pays. Que ic desirois voir vne nation distante de 8. journées d'eux, nommée Nebicerini, pour les conuier aussi à la guerre, & pour ce ic les priay de me donner 4. canaux aucc 8. Sauvages, pour me conduire esdites terres. Et d'autant que les Algoumequins ne sont pas grands amis des Nebiccerini, ils sembloient m'escouter aucc plus grande attention.

Deuisent ensemble sur ses propositions.

Mon discoursacheué, ils commencerent derechef à petuner, & à deuiser tout bas ensemble touchant mes propositions: puis Tessouat pour tous print la parole, & dit; Qu'ils m'auoient tousiours recogneu plus affectioné en leur endroit, qu'aucun autre François qu'ils eussent veu. Que les preuues qu'ils en auoient euës par le passé, leur facilitoient la croyance pour l'aduenir. De plus, que ic monstrois bien estre leur amy, en ce que i'auois passë tant de hazards pour les venir voir, & pour les conuier à la guerre, & que toutes ces choses les obligcoient à me vouloir du bien comme à leurs propres enfans. Que toutesfois l'année dernière ic leur auois manqué de promesse,

& que 200. Sauvages estoient venus au fault, en intention de me trouuer, pour aller à la guerre, & me faire des presens; & ne m'ayant trouué, furent fort attristez, croyans que je fusse mort, comme quelques-vns leur auoient dit: aussi que les François qui estoient au fault ne les voulurent assister à leurs guerres, & qu'ils furent mal traitez par aucun, de sorte qu'ils auoient resolu entr'eux de ne plus venir au fault, & que cela les auoit occasionnez (n'espérans plus de me voir) d'aller à la guerre seuls, comme de faict 200. des leurs y estoient allez. Et d'autant que la plus-part des guerriers estoient absents, ils me prioient de remettre la partie à l'année suiuante, & qu'ils feroient l'auoir cela à tous ceux de la contrée. Pour ce qui estoit des quatre canaux que je demandois, ils me les accordèrent, mais avec grandes difficultez, me disans qu'il leur desplaisoit fort de telle entreprise, pour les peines que j'y endurerois. Que ces peuples estoient sorciers, & qu'ils auoient fait mourir beaucoup de leurs gens par sort & empoisonnemens, & que pour cela ils n'estoient amis. Au surplus, que pour la guerre je n'auois affaire d'eux, d'autant qu'ils estoient de petit cœur, me voulans destourner, avec plusieurs autres propos sur ce sujet.

Moy d'autre-part qui n'auois autre desir que de Désir de l'Auteur devoir ces remplir voir ces peuples, & faire amitié avec eux, pour voir la mer du nord, faciliter leurs difficultez, leur disant, qu'il n'y auoit pas loin iusques en leurs pays. Que pour les mauvais passages, ils ne pouuoient estre plus fascheux que ceux que j'auois passé par cy-deuant: & pour le regard de leurs sondages, qu'ils n'avoient au-

cune puissance de me faire tort , & que mon Dieu m'en preseruroit. Que ie cognoissois aussi leurs herbes, & par ainsi ie me garderois d'en manger. Que ie les voulois rendre ensemble bons amis, & leur ferois des presents pour cest effet, m'assurant qu'ils feroient quelque chose pour moy. Aucc ces raisons ils m'accorderent, comme i'ay dit, ces quatre canaux, de quoy ie fus fort ioyeux , oubliant toutes les peines passées, sur l'esperance que j'auois de voir ceste mer tant désirée.

Luy accor-
dèrent quatre
canaux.

Va se pour-
quer par
leurs jar-
dins.

Aduis que
luy donne
son truc-
tement.

Pour passer le reste du iour, ie me fus proumener par les iardins, qui n'estoient remplis que de quelques citrouilles, phasiolcs, & de nos pois, qu'ils commencent à cultiver, où Thomas mon truchement, qui entendoit fort bien la langue , me vint trouuer, pour m'aduertir que ces Sauvages, aprés que ie les eus quitez, auoient songé que si j'entreprenois ce voyage, que ie mourrois, & eux aussi , & qu'ils ne me pouuoient bailler ces canaux promis, d'autant qu'il n'y auoit aucun d'entr'eux qui me voulust conduire ; mais que ie remisise ce voyage à l'année prochaine , & qu'ils m'y meneroient en bon equipage , pour se defendre d'iceux, si leur vouloient mal faire , pource qu'ils sont mauvais.

Ceste nouvelle m'affligea fort , & soudain m'en alay les trouuer, & leur dis, que ie les auois iusques à ce iour estimez hommes, & veritables , & que maintenant ils se monstroient enfans & mensongers ; & que s'ils ne vouloient effectuer leurs promesses , ils ne me feroient paroistre leur amitié. Toutesfois que s'ils se sentoient incommodez de quatre canaux, qu'ils ne m'en

Luy mes-
fententes
difficultes
des peuples
Ce quel un
theur dic à
un impo-
theur nomé

201

que j'eust fait au temps de la mort de ces pa-
pues, ou que j'eust fait pour ce temps-là, & que je n'eus-
sasse qu'ils me faisoient ce refus. Telles ne répon-
se que j'eust faiché de ce qu'ils se monstrerent si peu
mes amis, & que je ne l'euss jamais su. Que j'eus-
sais un garçon (leur montrant mon imposteur) qui auoit
esté dans leur pays, & n'auoit recognu toutes les dif-
ficultez qu'ils faisoient, ny trouué ces peuples si mal-
uas qu'ils disoient. Alors ils commenceroient le re-
garder, & speciallement Tello qui viene Capitaines
avec lequel il auoit hymené, & l'appellast par son
nom. Luy dit en son langage : Nicolas, dis il, vray que
tu as dit auoir esté aux Nébicerini : Il fut long temps
sans parler, puis il leur dit en leur langue, qu'il parloit
succuntement, Omy s'y ay esté. Ainsi roflast le regne de-
rent de trauers, & se jettans sur luy, comme les enf-
sens voulu manger ou deschirer, firent de grands cris,
& Tello lui luy dit : Tu es vn assuré homme, tu fais
bien que tous les soins tu couchois à mes costes avec
mes enfans, & tous les malins tu t'y tenois : si je as esté
vers ces peuples, ça est été dormant. Comment as tu
esté si impudent d'auoir donné à entendre à ton chef
des incutioenes, & si meschant de vouloir hazarder sa
vie parmy tant de dangers : tu es vn homain perdu, &
te deuroit faire mourir plus cruellement que nous ne
faisons nos ennemis. Je ne m'offonne pas si nous
impostrois raiis sur l'affidation de ces peuples. A
liberter lez dis quarts il respondit, que si auoit
sié en ces terres qu'il en donnast des enies auz enemis.

CC

202 LES VOYAGES DU SIEVR
pour me le faire croire, & me tirer de la peine où il
m'auoit mis, mais il demeura muet & tout esperdu.
Alors ic le tiray à l'escart des Sauuages, & le conjuray
de me declarer s'il auoit veu ceste mer, & s'il ne l'auoit
veue, qu'il me le dist. Derechef avec iuremens il af-
ferma tout ce qu'il auoit par cy deuant dit, & qu'il me
le feroit voir, si ces Sauuages vouloient baiſſer des ca-
naux.

Aduis que
luy donne
Thomas
son truchement

Sur ces discours Thomas me vint aduertir que les
Sauuages de l'isle énuoyoient secretement vn canot
aux Nebicerini, pour les aduertir de mon arriuée. Et
pour me seruir de l'occasion, ic fus trouuer l'isd. Sau-
uages, pour leur dire que i'auois songé ceste nuite
qu'ils vouloient enuoyer vn canot aux Nebicerini,
sans m'en aduertir ; dequoy j'estois aduerty, veu qu'ils
sçauoient que j'auois volonté d'y aller. A quoys ils me
firent réponse, disans que ic les offensois fort, en ce
que ie me fiois plus à ynn menteur, qui me vouloit fai-
re mourir, qu'à tant de braues Capitaines qui estoient
mes amis, & qui cherissoient ma vie. Ic leur repliquay,
que mon homme (parlant de nostre imposteur) auoie
esté en ceste contrée avec vn des parens de Tessonat,
& auoit veu la mer, le bris & fracas d'un vaisseau Anglois, ensemble 80. testes que les Sauuages auoient, &
vn ieune garçon Anglois qu'ils tenoient prisonnier,
dequoy ils me vouloient faire present.

Ils s'escrieroient plus que deuant, entendans parler
de la mer, des vaisseaux, des testes des Anglois, & du
prisonnier, qu'il estoit un menteur, & ainsi le nom-
merent-ils depuis, comme la plus grande iniure qu'ils
luy eussent peu faire, disans tous ensemble qu'il le fal-

loit faire mourir, ou qu'il dist celiuy avec lequel il y auoit esté, & qu'il declarast les lacs, rivières & chemins par lesquels il auoit passé. A quoy il fit réponse, qu'il auoit oublié le nom du Sauvage, combien qu'il me l'eust nommé plus de vingt fois, & mesme le iour de deuant. Pour les particularitez du pays, il les auoit descriptes dans yn papier qu'il m'auoit baillé. Alors ic presentay la carte, & la fis interpreter aux Sauvages, qui l'interrogerent sur icelle: à quoy il ne fit response, ains par son morne silence manifesta sa meschancté.

Mon esprit voguant en incertitude, ie me retiray à L'Amér^e
part, & me representay les particularitez du voyage <sup>retire à
part.</sup> des Anglois cy-deuant dites, & les discours de nostre menteur estre assez conformes; aussi qu'il y auoit peu d'apparence que ce garçon eust inventé tout cela, & qu'il n'eust voulu entreprendre le voyage: mais qu'il estoit plus croyable qu'il auoit veu ces choses, & que son ignorance ne lui permettoit de respondre aux interrogations des Sauvages: ioint aussi que si la relation des Anglois est véritable, il faut que la mer du nord ne soit pas esloignée de ces terres de plus de 100. lieues de latitude: car i'estoys souz la hauteur de 47. degrez de latitude, & 296. de longitude: mais il se peut faire que la difficulté de passer les sauts, l'aspreté des montagnes remplies de neiges, soit cause que ces peuples n'ont aucune cognoissance de cette mer: bien m'ont ils tousiours dit, que du pays des Ochataiguins il n'y a que 35. ou 40. journées iusques à la mer qu'ils voyent en 3. endroits, ce qu'ils m'ont encores assuré ceste année: mais aucun ne m'a parlé de cette mer du nord,

que ce menteur, qui m'auoit fort resiouy à cause de la
briefueté du chemin.

Or comme ce eadot s'apprestoit, ie le fis appeller
deuant ses compagnons; & en luy representant tout
ce qui se estoit passé, ie luy dis qu'il n'estoit plus que-
stion de dissimuler, & qu'il falloit dire s'il auoit veu les
choses dites, ou non. Que ie me voulois servir de la
commodité qui se presentoit. Que j'auois oublié tout
ce qui se estoit passé: mais que si ie passoys plus outre, ie
le ferois pendre & estrangler.

L'impo-
steur de-
mande par-
don à l'Au-
teur.

Qu'il le fait
tourner.

Paroles que
Thomas
luy rappor-
te.

Aprés auoir songé à luy, il se jetta à genoux, & me
demanda pardon, disant, que tout ce qu'il auoit dit,
tant en France, qu'en ce pays, touchat ceste mer, estoit
faux. Qu'il ne l'auoit iamais veuë, & qu'il n'auoit pas
esté plus auant que le village de Tessouat; & auoit dit
ces choses pour retourner en Canada. Ainsi transpor-
té de colere ie le fis retirer, ne le pouuant plus voir de-
uant moy, donnant charge à Thomas de s'enquerir
de tout particulierement: auquel ilacheua de dire
qu'il ne croyoit pas que ie deusse entreprédre le voya-
ge, à cause des dangers, croyant que quelque difficul-
té se pourroit presenter, qui m'empescheroit de pa-
sser, comme celle de ces Sauvages, qui ne me vouloient
bailler des canaux: ainsi que l'on remettoit le voya-
ge à vne autre année, & qu'estant en France, il auroit
recompense pour sa descouverture, & que si ie le vou-
lois laisser en ce pays, qu'il iroit tant qu'il la trouue-
roit, quand il y deuroit mourir. Cesont ses paroles,

qui me furerent rapportées par Thomas, qui ne me con-
tenteret pas beaucoup, etant esmerueillé de l'effron-
terie & meschanceté de ce menteur: ne pouuant m'i-

imaginer comment il auoit forgé ceste imposture, sinon qu'il eust ouy parler du voyage des Anglois cy mentionné, & que sur l'esperance d'auoir quelque récompense, comme il disoit, il auoit eu la temerité de mettre cela en avant.

Peu de temps après ie fus aduertir les Sauuages, à mon grand regret, de la malice de ce menteur, & qu'il m'auoit confessé la vérité, de quoys ils furent joyeux, me reprochás le peu de confiance que j'auois en eux, qui estoient Capitaines, mes amis, qui disoient tous-
tours vérité, & qu'il falloit faire mourir ce menteur, qui estoit grandement malicieux, me disans: Ne vois-tu pas qu'il t'a voulu faire mourir? donne le nous, & nous te promettons qu'il ne mentira iamais. Comme
ie veis qu'eux & leurs enfans croient tous après luy, ie leur defendis de luy faire aucun mal, & aussi d'empêcher leurs enfans de ce faire, d'autant que ic le voulois remener au sault pour luy faire faire son rapport, & qu'estant là, j'aduiserois ce que j'en ferois.

Mon voyage étantacheué par este voye, & sans aucune esperance de voir la mer de ce costé là, sinon par conjecture, le regret de n'auoir mieux employé ce temps me demeura, avec les peines & trauaux qu'il me fallut tollerer patiemment. Si ie me fusse transporté d'un autre costé, suivant la relation des Sauuages, j'eusse esbauché vne affaire qu'il fallut remettre à vne autre fois.

N'ayant pour l'heure autre desir que de m'en reue-
rir, ie conuiay les Sauuages de venir au Sault Saint &
Louis, où ils receuroient bon traitement; ce qu'ils firent seauoir à tous leurs voisins.

Sauuages
l'aduertis-
sent de la
malice de
l'imposteur

L'Auteur
leur defend
de luy faire
aucun mal

Il convie les
Sauuages
de venir au
Sault Saint
Louis.

Auant que partis, ie fis vne croix de cedre blanc, laquelle ic plantay sur le bord du lac en vn lieu eminent, avec les armes de France, & priay les Sauuages la vouloir conseruer, comme aussi celles qu'ils trouue- roient du long des chemins où nous auions passé. Ils me promirent ainsi le faire, & que ic les retrouuerois quand ic retournerois vers eux.

Nostre retour au Saule. Fausse alarme. Ceremonie du saule de la Chaudiere. Confession de nostre meneur deuans yn chacun. Nostre retour en France.

CHAPITRE III.

L'Autheur
prend con-
gt de Tef-
fouat.



E 10. Iuin, ie pris congé de Tessoüat, auquel ie fis quelques presens, & luy promis, si Dieu me conseruoit en santé, de venir l'année prochaine en equipage, pour aller à la guerre, & luy me promit d'assembler grand peuple pour ce temps là, disant, que ie ne verrois que Sauuages, & armes, qui me donneroient contentement; & me bailla son fils pour me faire compagnie. Ainsi nous partismes avec 4. canaux, & passâmes par la rivière que nous auions laissée, qui court au nort, où nous mismes pied à terre pour trauerser des lacs. En chemin nous rencontrâmes 9. grands canaux de Ouescharini, avec 40. hommes forts & puissans, qui venoient aux nouvelles qu'ils auoient euës; & d'autres que rencontrâmes aussi, qui faisoient ensemble 60. canaux, & 20. autres qui estoient partis devant nous, ayans chacun assez de marchandises.

Nous passâmes six ou sepe sauts depuis l'ile des Algoumequins jusques au petit sault, pays fort desagréable. Je recognus bien que si nous fussions venus par là, que nous eussions eu beaucoup plus de peine, & mal-aisément eussions nous passé: & ce n'estoient sans raison que les Sauuages contestoient contre nostre menteur, qui ne cherchoit qu'à me perdre.

Continuant nostre chemin dix ou douze lieues au dessouz l'isle des Algoumequins, nous posâmes dans vne isle fort agreable, remplie de vignes & noyers, où nous fistes pêcherie de beau poisson. Sur la minuit arriuâ deux canaux qui venoient de la pêche plus loin, lesquels rapporterent auoit veu quatre canaux de leurs ennemis. Aussi tost on dépechâ trois canaux pour les recognoistre, mais ils retournèrent sans auoir rien veu. En ceste assurance chacun print le repos, excepté les femmes, qui se résoluterent de passer la nuit dans leurs canaux, ne se trouuans assurées à terre. Vne heure avant le iour vn Sauuage songeant que les ennemis le chargeoient, se leua en sursaute, & se print à courir vers l'eau pour sesauver, criant, *On me tue.* Ceux de sa bande s'esueillerent tout estourdis; & croyans estre poursuivis de leurs ennemis se jetterent en l'eau; cōme aussi fit vn de nos François, qui croyoit qu'on l'assommast. A ce bruit nous autres qui estions choignez, fus mes aussi tost esueillez, & sans plus s'enquerir accourusmes vers eux. Mais les voyans en l'eau etans là & là, estions fort estonnez, ne les voyans poursuivis de leurs ennemis, ny en estat de se defendre. Après que j'eus enquis nostre François de la cause de ceste émotion, & m'auoir raconté comme cela

Chemise
au dessous
de l'ile des
Algoume-
quins

Le lendemain nous arrivâmes à une île qui est à l'entrée du lac, distante du grand saut Saint-Louis de 7 à 8 lieues, où reposans la nuit, nous eûmes une autre alarme, les Sauvages croyant avoir vu des canaux de leur conçus : ce qui leur fit faire plusieurs grands feux, que le leur fut éteint de leur remonstrant l'inconvenient qui en pouvoit arriver, savoir, qu'au

L'Authent
de ses siens
reçoivent
vraie alarme

lieu de se cacher ils se manifestoient.

Le 17. Ainsi nous arriuâmes au Sault Sainte Louys, où le leur fis entendre que je ne desfrois pas qu'ils traitassent aucunes marchandises que je ne leur eusse permis; & que pour des vitres je leur en ferois bâiller si tost que serions arriuez; ce qu'ils me promirent, disans qu'ils estoient mes amis. Ainsi poursuiuât nostre chemin, nous arriuâmes aux barques, & fusmes salués de quelques canonades, de quoys quelques vns de nos Sauuages estoient ioyeux, & d'autres fort estonnez, n'ayâs iamais ouy telle musique. Ayans mis pied à terre, Maison-neufue me vint trouuer, avec le passeport de Monseigneur le Prince. Aussi tost que je l'eus veu, ie le laissay luy & les siens iouir du benefice d'iceluy, comme nous autres, & fis dire aux Sauuages qu'ils pouuoient traicter le lendemain.

Maison-
neufue vien-
t trouuer
l'Amour
avec passe-
port de M.
le Prince.

Ayant raconté à tous ceux de la barque les particuliitez de mon voyage, & la malice de nostre meneur, ils furent fort estonnez, & les prizy de s'assebler, afin qu'en leur presence, des Sauuages, & de ses compagnons, il declarast sa meschanceté; ce qu'ils firent volontiers. Ainsi estans assemblez, ils le firent venir, & l'interrogerent pourquoy il ne m'auoit montré la mer du nord, comme il m'auoit promis. Il leur fit response, qu'il auoit promis vne chose impossible, d'autat qu'il n'auoit iamais veu ceste mer, mais que le desir de faire le voyage luy auoit fait dire cela; aussi qu'il ne crayoit que ie le deusse entreprédier. Parquoy les prioit luy vouloir pardonner, comme il fit à moy, confessant auoir grandement failly: mais que si ie le voulois laisser au pays, qu'il feroit tant qu'il repare-

LES VOTAGES DU SIEVR
rōit la faute, verroit ceste mer, & en rapporteroit cer-
taines nouvelles l'année suivante. Pour quelques con-
siderations ic luy pardonnay, à cette condition.

L'Auteur
prise les Sau-
vages de
mener à
lennem hō-
mes avec
eux.

Aprés que les Sauvages eurent traité leurs mar-
chandises, & qu'ils eurent résolu de s'en retourner, ic
les priay de mener aucc eux deux ieuves hōmes pour
les entretenir en amitié, leur faire voir le pays, & les
obliger à les ramener, dont ils firent grande difficulté,
me representās la peine que m'auoit donné nostre
menteur, craignans qu'ils me feroient de faux rap-
ports, comme il auoit fait. Je leur fis response, que l'ils
ne les vouloient emmener ils n'estoient pas mes amis,
& pour ce ils s'y resolurent. Pour nostre menteur, au-
cun de ces Sauvages n'en voulut, pour prier que ic
leur fis, & le laissasmes à la garde de Dieu.

Retour de
l'Auteur
en France.

Voyant n'auoir plus rien à faire en ce pays, ic me
resolus de passer en France, & arriuasmes à Tadoussac
le 6. Juillet.

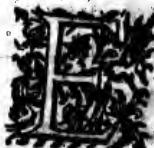
Le 8. Aoust le temps se trouua propre, qui nous en
fit partir, & le 26. du mesme mois nous arriualmes à
Saint Malo.

Journal
Voir 1. 10. 1613
Nouvelles

leur
faire
bres
fes c
Vice
quel
quest
de T
ge de
dant
l'obtin
teur v
luy fa
cus à N
auoir v
qu'il lu
quelqu
faire les
Secreta

Changement de Viceroy de feu M^r le Marechal de Thémines, qui obtient la charge de Lieutenant général du Roy en la nouvelle France, de la Royn Regence. Articles du Sieur de Mops à la Compagnie. Troubles qu'eut l'Aubeur par ses ennemis.

CHAPITRE III.

1616
 STANT arriué en France, nous eusmes nouuelles de la detention de Monseigneur le Prince, qui me fit iuger que nos ennemis ne tarderoient guetes à vomir leur poison, & qu'ils feroient ce qu'ils n'auoient osé faire auparavant: car le chef estant malade, les membres ne peuvent estre en santé. Aussi dès lors les affaires changerent de face, & firent naistre vn nouveau Vice-roy, par l'entremise d'un certain personnage, lequel s'addressa au Sieur de Beaumont Maistre des Requesstes, lequel estoit amy de Monsieur le Marechal de Thémines, qui donne aduis de demander la charge de Lieutenant de Roy de la nouvelle France, pendant la detention de monsieur le Prince: lequel l'obtint de la Royn Regente. Cet entremetieur va trouver Monsieur le Marechal de Thémines, luy fait voir que l'on donnoit vn cheual de mille es-
cus à Monseigneur le Prince, & qu'il en pourroit bien avoir vn de quatre mil cinq cents liures, par les moyés qu'il luy dira, moyennant que monsieur luy face quelque gratification, & le continuë en la charge de faire les affaires de la Compagnie, & pouuoit estre son Secrétaire. Il luy dit qu'en confidération de l'aduis

DD ij

LES VOYAGES DU SIEVR
qu'il luy auoit fait donner, & aussi pour le soin qu'il
auoit des affaires, il le recognoistroit, comme dit est.
Cela accorde, ledit Solliciteur dit aux associez, Qu'il
auoit appris que Monsieur de Théminal auoit l'affai-
re de Canada, & demandoit cinq cents escus davan-
tage que les mille, d'autant qu'il y en auoit d'autres
qui vouloient prendre ce party, & luy offroient, mais
qu'il les vouloit preferer. Ces associez adoustant foy
à cecy, iusques à ce que la mesche fust descouverte
par lvn des Secrétaires de monsieur. Sieur de Théminal,
fesché de ce que ce personnage emportoit ce qui luy
deuoit estre acquis. En ces entre-faites, on donne ad-
uis à Monseigneur le Prince de tout ce qui se passoit,

Le Sieur Vignier de Mésnager
gouverneur
de ce qui
estoit debu
à Monseig
ie Prince.

qui donna charge à Monsieur Vignier de mesnager
ceste affaire : lequel fait arrest de ce qui estoit debu à
monsieur Seign. le Prince, & que s'ils payoient à Monsieur
de Théminal, ils payeroient deux fois. Voila un pro-

Procès au
Conseil con-
tre les asso-
ciez, Mons.
le Prince, &
Monsieur
de Themi-
nal.

cez qui l'espousent au Conseil entre les associez, Mon-
seigneur le Prince, le Sieur de Théminal, & le Sieur de
Villemenon, comme Intendant de l'Admirauté, qui
s'y entremet pour Monseigneur de Montmorency,
sur quelque point qui dependoit de la charge dudit
Sieur, pour le bien de la Société; qui desiroit aussi que
les mille escus fussent emploiez au bien du paix: cho-
se qui eust été très-raisonnable. Ils sont tous au Con-
seil, & de là renvoient à la Cour de Parlement. Laissons
les plaidier, pour aller appareiller nos vaisseaux, qui ne
peuvent temps pour aller secourir les hyuernans de
l'habitation.

Remon-
drâces aux
associez.

Et ce même temps reconnaissances furent faites à
Monsieur les associez du peu de fructe qu'ils quoient

n qu'il
dit est.
Qu'il
l'affai-
lauan-
autres
t, mais
nt foy
uverte
mines,
ui luy
ne ad-
assoit,
nager
leub à
ōsieur
n pro-
Mon-
cur de
é, qui
ency,
dudit
li que
scho-
Con-
issions
qui ne
ans de
aires à
moient

V D E C H A M P I N G T O N .

Fait cognosance à aduancer le progreſ de l'habitation,
& qu'il n'y avoit chose plus capable de tempre l'ue
ſocieté, ſi l'on n'y remédiaient par quelque augmentation
de faire bâſir, & enuoyer quelques familles pour
défricher les terres.

Ilz fe ſolurent donc d'y remedier, & pour cét ef-
fect le Sieur de Mons deſirant de voir de plus en plus
fructifier ce deſſein, met la plume à la main, fait quel-
ques articles, par lesquels lad. Compagnie s'obligeroit
à l'augmentation des hommes pour la conſervatiou
du pays, munition de guerre, & des viues neceſſaires
pour deux ans, attendant que la terre peult fructifer.

Ces articles furent mis entre les mains de Mon-
ſieur de Marillac, pour eſtre rapportez au Comteil.
Voicy vn bel acheminement ſans profit, car lors que
ſ'en alla en fuméo, par ic ne ſçay quels accidents, &
Dicu ne permis pas que ces articles euffent lieu. Néar-
moins Monsieur de Marillac trouua tout ceſta iuste,
& ſ'en refiouie, grandement porié à l'advancement de
cette affaire.

Pendant ces chofes, ic fus à Honneſſeſt pour aller
au voyage où eſtant, vii de la compagnie, aussi mal-
cieux, que grand chicaneur, appelle Boyer, compa-
roissant pour toute icelle Compagnie, me ſut ſigni-
fier vn arrest de Meſſieure de la Cour de Parlement, par
lequel il diſoit que ic ne pouuois plus preen-
dre l'honneur de la charge de Lieutenant de Monſeigneur le Prince, arrodiu que le Cour auoit ordonné
que les Seigneurs Prince de Condé, de Montmorency, & de Thémis, ſans piciudice, à leurs qualitez,
ne pourroient etre auſſi aucun denier au temps que

Articles
que dressé
le Sieur de
Mons.

Sont mis en
main de
Monsieur
de Marillac.

L'Arreſt va
à Honneſſeſt

Boyer ſe
fit ſigni-
fier vnu ar-
rest de la
Cour.

214 LES VOYAGES DU SIEVR
pouuoient pretendre & defense aux associez de ne rien donner, sur les peines du quadruple. Toute cela ne me touchoit point; car ayant seruy comme j'auois fait, ils ne me pouuoient oster ny la charge, ny moins les appointemens, à quoy volontairement ils s'estoient obligez lors que ie les assocay. Voila la recompense de ces Messieurs les associez, qui se deschargeoient sur ledit Boyer, que ce qu'il auoit fait estoit de son mouvement. Je protestay au contraire, attendant le retour de mon voyage.

Les Affo-
eies le def-
chargeant sur
Boyer.

Le m'embarquay donc pour le voyage de l'an 1617. où il ne se passa rien de remarquable. Estant de retour à Paris, ie fus trouuer mond. sieur de Théminal, duquel j'auois eu la commission de son Lieutenant pendant la detention de mond. Scigneur le Prince. Il obtint lettres du Conseil de sa Majesté pour y faire renouoyer l'affaire, qui n'auoit pas esté iugée à son profit. Estant au Conseil, la Compagnie ne demande maintenant que la descharge de ce qu'elle doit payer, & qu'ils ne payent point à deux. Ordonné que l'on donnera l'argent à mond. sieur de Théminal. Neantmoins led. sieur Vignier Intendant de Monsig le Prince, dit que les Associez regardent ce qu'ils font, & ce qu'en iour ils ne payent derechef. Cette Compagnie se trouve en peine, & eust voulu qu'ils se fussent accordez. Quoy que c'en soit, ils payent à M^r de Théminal, en vertu de l'arrest du Conseil. Or c'est à faire à payer encore vne autre fois, s'il y estchet (disent-ils.) Au lieu que tous deuroient contribuez à ce salut desfien, on en oste les moyens. Car les associez disent qu'ils ne peuvent faire aucun aduancement au pays, si on ne les

Monsieur
de Them-
inal fait le
moyen de
se sauver au
Conseil.

Arrest du
Conseil à
son profit.

Ce que die
Monsieur
Vignier
pour M^r.
Prince.

vient assister, & employer le peu d'argent qu'ils donnent annuellement, ou le donner aux Religieux, pour aider à faire leur Séminaire : lesquels perdirent cette occasion envers mond. Seigneur le Prince.

Estans pour lors empeschez à des affaires qui leur touchoient d'avantage que celles de ceste entreprise, ils ne s'y voulurēt employer, disans qu'ils auoient assez d'affaires pour eux en France, sans solliciter pour celles de Canada. Cecy fut froidement sollicité; qui est le moyen de ne rien faire, si Dieu n'eust fuscité d'autres voies.

En ceste mesme année arriuē vn autre assault des effets du malin esprit. Les ennuieux croyent qu'ilz auoient meilleur marché pendat la detention de Monsieur le Prince, pour faire rompre sa commission, & par consequent celle de Monsieur de Théminal, fohant que Messieurs des Estats de Bretagne tentent la fortune pour la seconde fois, afin de les fau-riser, & de coucher en leurs articles ccluy de la traite libre pour la Prouince de Bretagne. Ils viennent à Paris, presentenz leurs cahiers à Messieurs du Conseil, lesquels leur accordent cet article, sans avoir oy les parties, qui estoient engagées bien auant en ceste af-faire. l'en parlay au feu sieur Evesque de Nantes, deputé pour lors des Estats, & à Monsieur de Sceaux, qui auoit les registres des Estats de Bretagne, lequel me disant que c'estoit la verité, ie luy repartis: Monsieur, comment est-il possible que Ton zye écrivez feront premiers ces articles, sans oyre parler l'autre partie? Et on me fit me fure. Je fais venir lors présentoir une requete à Messieurs du Conseil, qui ordonnerent des

Commissaires pour juger l'affaire. Cependant l'article
est susmis, jusques à ce qu'il en aye été autrement or-
donné, & que les parties seroient appellées & ouïes
sur ce fait. L'escris aussi tôt à nos associez à Rouen,
qu'ils eussent à venir promptement, et qu'ils firent,
car la chose leur touchoit de près. Estans venus, les
Commissaires s'assemblent chez Monsieur de Cha-
steau-neuf. Messieurs les Députez des Estats & moy
s'y trouvent avec nos associez, pour decider de cette
affaire. L'on fut long temps à debattre sur ce que les
Bretons pretendoient la preference de ce negoce aux
autres subjects de ce Royaume, & plusieurs raisons fu-
rent agitées d'un costé & d'autre. Je n'y oubliay rien
de ce que j'en scauois, & auois peu apprendre par des
Authours dignes de foy. Le tout bien consideré, fut
dit, que l'article seroit rayé, jusques à ce que plus à
plain il en fust ordonné, & cependant defenses faires
aux Bretons, de par le Roy, de trasiquer en aucune
maniere que ce soit de pelleterie, avec les Sauvages,
sans le consentement de lad. Société: & sans l'aduis
que j'en eus, l'affaire eust été rompuë pour lors. Car
combien de querelles & procez se furent-ils éteus-
tant en la nouvelle France, qu'au Conseil de sa Ma-
jesté?

Arrêt des
Commissaires.

Defenses
aux Bretons
de transiquer
en pelleterie.

A quoy e-
stoenz o-
bligez les
associez.

En la mēme année 1618. les Associez craignans
d'estre démis de la traite de pelleterie, pour ne faire
quelque chose de plus que ce qu'ils estoient obligez
par leurs articles, comme de passer des hommes par
delà pour habiter & défricher les terres; à quoy sie les
portoit le plus qu'il me ytoit possible; & au defaut des
permanences,

personnes, estoient d'en mener, en leur accordant les mesmes priviléges qu'ils avoient. Que de moy j'avois à informer lad. Majesté & Monseig. le Prince, du progrés qui se faisoit de temps en temps, cōme j'avois fait. Que les troubles ordinaires qui avoient esté en France avoient empêché lad. Majesté d'y remédier, & qu'ils eussent à mieux faire. Qu'autrement, ils pourroient estre dépossedez de toutes leurs pretentions, qui ne tendoient qu'à leur profit particulier, bien dissemblable aux miennes, qui n'avois autre dessein que de voir le pays habité de gens laborieux, pour défricher les terres, afin de ne point s'assujettir à porter des vivres annuellement de France, avec beaucoup de despende, & laisser les hommes tomber en de grandes nécessitez, pour n'avoir de quoy se nourrir, comme il estoit ja advenu, les vaisseaux ayans retardé près de deux mois plus que l'ordinaire, & pensa y avoir vne émotion & reuolte à ce sujet les vns contre les autres.

A tout cecy nosd. Associez disoient, que les affaires de France estoient si muables, qu'ayans fait vne grande despende, ils n'avoient lieu de seureté pour eux, ayans vnu ce qui festoit passé au sujet du Sieur de Mons. Je leur dis, qu'il y avoit bien de la difference Le Sieur de Mons n'a- de ce temps là à cestuy cy, entrant que c'estoit vn Gentilhomme qui n'avoit pas assez d'authorité pour le maintenir en Court contre l'envie dans le Conseil de sa Majesté. Que maintenant il estoit vn Prince pour protecteur, & Viceroy du pays, quels pouvoient proteger & defendre leurs sujets de bons usages le bon plaisir du Roy. Mais j'appereuois bien qu'vne

Dessin
louable
l'Auteur

plus grande crainte les tenoit; que si le pays s'habitoit leur pouvoir se diminueroit, ne faisans en ces lieux tout ce qu'ils voudroient, & seroient frustrez de la plus grand' partie des pelleteries, qu'ils n'auroient que par les mains des habitans du pays, & peu apres seroient chassez par ceux qui les auroient installez avec beaucoup de despense. Considerations pour iamais n'y rien faire, par tous ceux qui auront de semblable desseins; & ainsi souz de beaux pretextes promettent des meruelles pour faire peu d'execution, & empescher ceux qui eussent eu bonne envie de s'habituer en ces terres, qui volontiers y eussent porté leur bien, & leur vie, s'ils n'en eussent esté empeschez. Et si celi eust reüssi, iamais l'Anglois n'y eust esté, comme il fait, par le moyen des rebelles François.

A force de solliciter lesd. Associez, ils s'assemblèrent, & firent un estat du nombre d'hommes & familles qu'ils y deuoient enuoyer, outre celles qui y estoient duquel estat j'en pris copie par devant Notaires, comme il s'ensuit.

*Estat des personnes qui doivent être menées & entretenues
en l'habitation de Quebec, pour l'année 1619.*

Il y aura 80 personnes, y compris le Chef, trois Pères Recollets, commis, officiers, ouvriers, & laboureurs.

Deux personnes auront un matras, paillasse, deux couvertures, trois paires de linceulx nene, deux habits à capuchon, six chemises, quatre paires de souliers, & un capot.

Pour les armes, 40. mousquets avec leurs banderilles, 24. piques, 4. harquebuzes à rouet de 4. à 5. pieds, 1000. liures de poudre fine, 1000. de poudre à canon, 1000. liures de balles pour les pieces, six milliers de plomb, vn poinçon de mesche.

Pour les hommes, vne douzaine de faux avec leur manche, marteaux, & le reste de l'équipage, 12. fauilles, 24. bêches pour labourer, 12. picqs, 4000. liures de fer, 2. barils d'acier, 10. tonneaux de chaulx (l'on n'en auoit encore point trouué audit pays comme l'on a fait depuis) dix milliers de tuille creuse, ou vingt mille de platte, dix milliers de brique pour faire vn four & des cheminées, deux meules de moulin, car il ne s'y en estoit trouué que depuis trois ans.

Pour le service de la table du Chief, 36. plats, autant d'escuelles & d'assiettes, 6. salieres, 6. aiguieres, 2. basfins, 6. pots de deux pintes chacun, 6. pintes, 6. choppes, 6. demy-septiers, le tout d'estain, deux douzaines de nappes, vingt-quatre douzaines de serviettes.

Pour la cuisine, vne douzaine de chaudières de cuire, 6. paires de chesnets, 6. poisles à frire, 6. grilles.

Sera aussi porté deux taureaux dvn an, des génisses, & des brebis, ce que l'on pourra de toutes sortes de graines pour semer.

Il y eust bien fallu plusieurs autres commoditez qui manquoient en ce memoire: mais ce n'eust pas été peu, s'il eust été accompli comme il estoit.

De plus y avoir: Celuy qui commandera à l'habitation, se charger des armes & munitions qui y sont, & de celles qui y seront portées, durant qu'il y demeura.

Et le Commis qui sera à l'habitation pour la traite des marchandises, se chargera d'icelles, ensemble des meubles & ustensiles qui seront à la compagnie; & de tout il enuoyera par les nauires vn estat, lequel il signera.

Sera aussi porté vne douzaine de materas garnis, comme ceux des familles, qui seront mis dans le magazin, pour aider aux malades & bleffez.

Il sera besoin aussi que le nauire qui pourra estre acheté pour la compagnie, ou freté, aille à Quebec, & qu'il soit porté par la charte partie, & selon la facilité qui se trouuera, il faudra aussi faire monter le grand nauire de la compagnie.

Fait & arresté par nous souz-signez, & promettos accomplir en ce qui sera possible le contenu cy dessus. En tcmoin de quoy nous auons signé ces presentes. A Paris le 21. Decembre 1619. Ainsi signé, Pierre, Dagua, Le Gendre, tant pour luy, que pour les Ver-
mulles, Bellois, & M. Destreror.

Collationné à l'original en papier. Ce fait rendu par les Notaires souz-signez, l'an 1619. le 11. iour de Janvier.

G V E R R E A V . F O V R C Y .

Le portay cest estat à Monsieur de Marillac, pour le faire voir à Messieurs du Conseil, qui trouuerent très-bon qu'il s'executaist, recognoissans la bonne volonté qu'auoient lesdits Associez de se porter au bien de ceste affaire; & ne voulurent entendre d'autres propositions qui leur estoient faites par ceux de Bretagne, la Rochelle, & Sainte Jean de Lus. Quoy que ce soit, ce fut vni bruit & vne demonstratio de bien augmenter la peuplade, qui ne sortit pourtant à nul effect.

L'année s'escoula, & ne se fit rien, non plus que la suivante; que l'on recommença à crier, & se plaindre de cette Société, qui donnoit des promesses, sans rien effectuer.

Voilà comme cette affaire se passa, & sembloit que tous obstacles se mettoient au devant, pour empêcher que ce saint dessein ne réussist à la gloire de Dieu.

Vne partie de cesdits assqciés estoient de la religion presendue reformée, qui n'auoient rien moins à cœur que la nostre s'y plantast, bien qu'ils consentoient d'y entretenir des Religieux, parce qu'ils sçauoient que c'estoit la volonté de sa Majesté. Les Catholiques en estoient très contents; & c'estoit la chambre my-partie: car au commencement on n'y auoit peu faire davantage, & ne se trouuoit des Catholiques qui vouluissent tant hazarder, qui fit que l'on receut les pretendus reformez, à la charge neantmoins que l'on n'y feroit nul exercice de leur religion. Ce qui occasionnoit en partie tant de diuisions & procez les vns contre les autres, que ce que lvn vouloit, l'autre ne le vouloit pas, viuās ainsi avec vne telle mesfiance, que chacun auoit son commis, pour auoir regard à tout ce qui se passeroit, qui n'estoit qu'augmentation de despesse. Et de plus, combien ont-ils eu de procez contre les Rochelais, qui n'en vouloient perdre leur parti des passeports qu'ils obtendoient par surprise, sans contribuer à autres sans commission se marioient au mer à la desrobéce pour aller voler & piller contre les defenses de ladite Majesté, & ne pouuoit-on apprécier une saison ny infirme en l'ancien de leurs villes, car

Trouble
que causoit
le mélange
de religion
en effeſſe-
cées

Mémoires
à la Ro-
chelle pour
les copie-

222 LES VOYAGES DU SIEVR
quand on alloit pour faire quelque exploict de lustre, le Maire disoit : Je croy ne vous faire pas peu de faueur & de courtoisie, en vous conseillans de ne faire point de bruit, & de vous retirer au plusstoß. Que si le peuple fçait que veniez en ce lieu, pour executer les commandemens de Messieurs du Conseil, vous courrez fortune d'estre noyez dans le port de la Chaisne, à quoy ie ne pourrois remedier.

Si faut-il que ie dise encore, que ce qui sembloit n'estre à leur aduantage, l'estoit plus qu'ils ne pensoient ; d'autant que c'est chose certaine, qu'outre le bien spirituel, le temporel s'accroist infinitement par les peuplades, & plus il y a de gens laborieux, plus de commoditez peut-on esperer, lesquels ayat leur nourriture & logement, se plaisent à faire valoir les commoditez qui y sont, & le debit ne se peut faire que par les vaissaux qui y vont porter des marchandises qui leur sont necessaires, pour les eschanger en celles du pays : & par ainsi ceux qui ont les commissions de sa Majesté, d'aller seuls trafiquer priuatiuement à tous autres avec les François habiuez, pour subuenir à la despense qu'ils pourroient auoir faite à y mener des hommes de toutes conditions, avec ce qui leur seroit necessaire, ils peuvent s'assurer que pendant le temps de leur commission les habitans de ces lieux seroient contraints & forcez de porter au magazin des affoieez ce qu'ils pourroient auoir de pelleterie, qui sont de mauaise garde pour vn long temps, pour les inconueniens qui en peuvent arriver : en les faisant valoir vn honnesté prix, pour receuoir de France beaucoup de choses qui leur seroient necessaires. Que les voulloir contraindre à ne traicter avec les Sauvages,

cela leur donneroit tel mescontentement, qu'ils cherchoient à perdre le tout, plutost que les poster au magazin, comme l'ay veu plusieurs fois. Car à quoy penseroit-on que ces peuples voulussent faire amas de pelleterie que pour leur vsage, & traitter le reste pour auoir des commoditez du magazin, done ils ne se peuvent passer? Au contraire, trafiquant & negociant, en leur laissant la traite libre, ils prendrót courage de travailler, & d'aller en plusieurs contrées faire ce negoce avec les Sauuages, pour trouuer quelque aduantage en ce commerce.

Les Associez ayans leur arrest en main, font nouveaux equipages, & apprestent leur vaisseau. Je me mets en estat de partir avec ma famille, & leur fais fçauoir, lesquels entrent en doute: neantmoins ils me mandent qu'ils me feront bonne reception, & qu'ils auoient aduisé entr'eux que le Sieur du Pont devoit demeurer pour commander à l'habitation sur leurs gens, & moy à m'employer aux descouvertes, comme étant de mon faict, & à quoy ie m'estois obligé. C'est stoic en vn mot, qu'ils pensoient auoir le gouerne-
ment à eux seuls, & faire là comme vne Republique à leur fantaisie, & se servir des Commissions de la Ma-
jesté pour effectuer leurs passiōs, sans qu'il y eust per-
sonne qui les peult controller, pour tousiours tirer le
bon bout deuers eux, sans y rien adiouster, siils n'e-
stoient bien preslez. Ils n'ont plus affaire de personnie,
& tout ce que j'auoïs fait pour eux n'entre point en
consideration. Je suis honneste homme, mais je ne
dépens pas d'eux. Ils ne confidèrent plus leurs ar-
cles, & à quoy il obsteignent à tant d'assouflempy

L'Auch. &
Joint en co-
pagne pour
aller en
voyage.

Dessin de:
la compagnie
à son preia-
dice.

224

LES VOYAGES DU SIEVR
qu'envers Monseigneur le Prince, & moy. Ils n'esti-
ment rien leurs contracts & promesses qu'ils auoient
faictz leur seing, & sont sur le haut du paué. Je ne
scay pas en fin ce qui en sera, mais je scay bien qu'ils
n'auoient point de raison ny de iustice de plaider con-
tre leur seing. Tout cecy s'efmouuoit à la follicita-
tion de Boyer, qui dans le traas viuoit des chicane-
ries qu'il exerceoit : car sil despensoit vn sol, il en com-
ptoit pour le moins quatre à chacun, ainsi que i'ay
ouy dire depuis.

D'Auteur
dresse son
equipage.

Voyant ce qu'ils m'auoient mandé, ie leur escriuis,
& m'achemine à Rotien avec tout mon equipage. Je
leur monstre les articles, & comme Lieutenant de
Monseigneur le Prince, que j'auois droit de com-
mander en l'habitation, & à tous les hommes qui y
seroient, fors & excepté au magazin où estoit leur
premier Commis, qui demeuroit pour mon Lieutenant
en mon absence. Que pour les descouvertes,
ce n'estoit point à eux de me donner la loy : que ie les
faisoit, quand ie voyois l'occurrence des temps pro-
pres à cet effect, comme l'auois fait par le passé. Que
ie n'estois pas obligé à plus que ce que les articles por-
toient, qui ne disoient rien de tout cela. Que pour le
Sieur du Pont i'estois son amy, & que son aage me le
feroit respecter comme mon pere : mais de consentir
qu'on lui donnast ce qui m'appartenloit par droit
& raison, je ne le souffrois point. Que les peines, ris-
ques, & fortunes de la vie que l'auois couru aux des-
couvertes des terres & peuples amenez à nostre co-
gnissance, dont ils en reueuoient le bien, m'auoient
acquis l'honneur que ie possedois. Que le Sieur du
Pont

Pont & moy ayans vescu par le passé en bonne amitié, ic desirois y perseuerer. Que ic n'entendois point faire le voyage qu'avec la mesme auctorité que l'aurois eue auparauant : autrement, que ic protestois tous despens, dommages & interests contre eux à cause de mon retardement. Et sur cela, ic leur presentay ceste lettre de sa Majesté.

DE PAR LE ROY.

Chers & bien-aimez, Sur l'aduis qui nous a esté donné, qu'il y a eu cy-deuant du mauuaise ordre en l'establissement des familles & ouuriers que l'on a menez en l'habitation de Quebec, & autres lieux de la nouvelle France, Nous vous escrivons ceste lettre, pour vous declarer le desir que nous auons que toutes choses aillent mieux à l'avenir : & vous mander, que nous aurons à plaisir que vous assistiez, autant que vous le pourrez commodément, le sieur de Champlain, des choses requises & necessaires pour l'execution du commandement qu'il a receu de Nous, de choisir des hommes experimentez & fideles pour employer à defouurir, habiter, défricher, cultiver, & ensemencer les terres, & faire tous les ouurages qu'il iugera necessaires pour l'establissement des Colonies que nous désirons de planter audit pays, pour le bien de nostre service, & l'utilité de nos Subjectz, sans que pour raison desdites descouvertures & habitations, vos Facteurs, Commiss, & Entrepreneurs aient fait du trafic de la pelleterie, soient troublez ny empeschez en aucune façon & maniere que ce soit, durant le temps que nous vous auons accordé. Et ce ne fuisse faute. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 12, iour de Mars, 1618.
Ainsi signé, Louis. Et plus bas, POTIER.

Ils ne voulurent rien dire davantage que ce qu'ils m'auoient escrit; ce qui m'oceaionna de faire ma protestation, & m'en retourny à Paris. Ils font leur voyage, & ledit du Pont hyuern a este année à l'habitation, pendant que ie plaidé mon droit au Conseil de sa Majesté.

La compagnie fait son voyage
89

L'Auth suis
le Conseil à
Tours.

Obtient
arrêt.

Leur fait
signifier.

Le present requeste avec la copie des articles, afin de les faire venir. Nous voila à chicaner, & Boyer qui n'en deuoit rien à personne, cecy me donna sujet de suiure le Conseil à Tours, où ie fais voir la malice de leur plaidoyé, assez recogneuë dvn chacun. Et après avoir bien debattu, j'obtiens vn arrest de Messieurs du Conseil, par lequel il estoit dit que ie commanderois tant à Quebec, qu'autres lieux de la nouvelle France, & defenses aux Associez de ne me troubler, ny empescher en la fonction de ma charge, à peine de tous despens, dommages & interests, & d'amende arbitraire, & hors de despens : Lequel arrest ie leur fais signifier en plaine Bourse de Rouen. Ils s'excusent sur ledit Boyer, & disent qu'ils n'y auoient pas consenty : mais j'estois tres-assuré du contraire.

En ce temps Monseigneur le Prince estant mis en liberté, on lui donne mille escus, desquels il en donna cinq cent aux Peres Recollets, pour aider à faire leur Seminaire, qui ne furent pas grand' chose. Estant r'entré en possession de sa commission pour la nouvelle France, Monsieur le Mareschal de Théménès hors de ses pretentions, le Sieur de Villemenon qui dès long temps auoit desir que celle affaire tombast entre les mains de Mōsieur l'Admiral, pour ce qu'il croyoit que toutes choses seroient mieux re-

gléos à l'honneur de Dieu, du service du Roy, & bien dudit pays ; & qu'ayant l'intendance de l'Admirauté, tout se feroit avec aduancement : Il en parle à Monseigneur de Montmorency, qui monstroit le désirer par les ouvertures que led. Sieur de Villemenon luy donna. Mond. Seigneur en parle à Monseigneur le Prince, qui remet ceste affaire au Sieur Vignier, qui fait en sorte qu'il tire de Monseigneur de Montmorency vnde mille scus pour ses pretentions, & promet souz le bon plaisir du Roy, luy donner la commission de Vice-roy aud. pays de la nouvelle France, qui en donne l'intendance à Monsieur Dolu, grand Audiancier de France, pour y apporter quelque bon reglement : lequel s'y emploie de toute son affectio, brulant d'ardeur de faire quelque chose à l'aduancement de la gloire de Dieu, & du pays, & mettre notre Société en meilleur estat de bien faire qu'elle n'auoit fait. Je le veis sur ceste affaire, & luy fis cognoistre ce qui en estoit, & luy en donnay des memoires pour s'en instruire.

Mond. Seigneur de Montmorency me cōtinuant en l'honneur de sa Lieutenance en lad. nouvelle France, me commande de faire le voyage, & d'aller à Quebec m'y fortifier au mieux qu'il me seroit possible, & luy donner aduis de tout ce qui se passeroit, pour y apporter l'ordre requis. Donc ie parti de Paris avec ma famille, equipé de tout ce qui m'estoit nécessaire. Estant à Honnefleur, il y eut encor quelque brouillerie sur le commandement que ie deuois avoir audit pays, & ceste compagnie receut vn extreme desplaisir de ce changement. T'en eferis à Monseigneur, & aud.

Monsieur
Vignier
meue che
affaire.

Intendance
de la nou-
elle France
ce donnée
à Monsieur
Dolu.

L'Autho-
voir Mons.
sieur Dolu

Est cōtinué
en la lieu-
tenance de
Mons. de
Montmo-
rency.

Son partie-
ment.

Sieur Dolu, qui leur mandent que le Roy & Monseigneur entendoient que i'eusse l'entier & absolu commandement en toute l'habitation , & sur tout ce qui y seroit, horsmis pour ce qui estoit du magazin de leurs marchandises , desquelles leurs commis ou facteurs pouuoient disposer. Que sa Majesté auoit promis de nous donner armes & munitions de guerre, pour la defense du fort que ie ferois bastir. Et s'ils ne vouloient obeir aux volontez de sa Majesté , & de mons. Seigneur, que ie fasse arrester le vaisseau, iusques à ce que cela fust executé. On en r'ecrit au sieur de Brecourt, Maistre d'hostel de mons. Seigneur, & Receveur de l'Admirauté , & aux Officiers nos associez, bien faschez de tout cecy , mais enfin ils acquiescerent à la raison. Au misme temps sa Majesté me fit l'honneur de m'escrire ceste lettre sur mon partement.

Lettre du
Roy, au
Sieur de
Champlain

CHAMPLAIN, Ayant sceul le commandement que vous auiez receu de mon Cousin le Duc de Montmorency, Admiral de France, & mon Vice-roy en la nouvelle France, de vous acheminer audit pais, pour y estre son Lieutenant. & auoir soin de ce qui se presentera pour le bien de mon service, l'ay bien voulu vous escrire ceste lettre, pour vous assurer que i'auray bien agreeables les services que me rendrez en ceste occasion, sur tous si vous maintenez led. pais en mon obeissance, faisant viure les peuples qui y sont; le plus conformemēt aux loix de mon Royaume, que vous pourrez, ayant le soin qui est requis de la Religion Catholique, afin que vous assuriez par ce moyen la benediction divine sur vous, qui ferareübir vos entreprises & actions à la gloire de Dieu, que ie prie (Champlain) vous auoir en sa sainte

*Gr^edigne garde. Escript à Paris le 7. iour de May, 1620.
Signé, Lovis. Et plus bas, BRVEART.*

L'Auth^r va trouuer le Sieur de Mons, qui luy commet la charge d'entrer en la societé. Ce qu'il remonstre à Monsieur le Comte de Soissons. Commission qu'il luy donne. L'Auth^r s'addresse à Monsieur le Prince, qui le prend en sa protection.

CHAPITRE V.



Prés mon retour en France, ic fuis trouuer le Sieur de Mons à Pons en Xainctonge, d'où il estoit gouuerneur, auquel ic fis entendre le succéz de toute l'affaire, & le remedie qu'il y falloit apporter. Il trouua bon tout ce que ic luy en dis; & ses affaires ne luy pouvant permettre de venir en Cour, il m'en commit la poursuite, & m'en laissa toute la charge, avec pruderation d'entrer en ceste societé, de telle somme que j'aduis grois bon estre pour luy. Estat arriué en Cour, ic en dressay des memoires, lesquels ic communiquay à feu Monsieur le President Jeannin, qui les trouua tres iustes, & m'encouragea à la poursuite, & mesme voulut me faire ceste fauver que de se charger desdits memoires, pour les faire voir au Conseil. Et voyant bien que ceux qui aimeroient à pescher en eau trouble trouueroient ces reglemens fascheux, & recercheroient les moyens de l'empescher, cōme ils auoient fait par le passé, il me sembla à propos de me ietter entre les bras de quelque grand, duquel l'autorité peult repousser l'envie.

L'Auth^r va trouuer le Sieur de Mons.

Luy racommande le succéz de son voyage.

Le Sieur de Mons luy commet la charge d'entrer en la societé.

Communiqué ces memoires à M^r le President Jeannin.

Qui prouve les fautes à voir au Conseil.

L'Auth. re.
monstre à
Monsieur
le Comte
de Soissons
l'importan-
ce de la fa-
ire.

Ayant eu cognoissance avec feu Monseig. le Comte de Soissons (Prince pieux & affectionné entouré vertueuses & saintes entreprises) par l'entremise de quelques miens amis qui estoient de son conseil, ic luy monstray l'importance de l'affaire, le moyen de la regler, le mal que le desordre auoit apporté par le passé, & apporteroit vne ruine totale ; au grand deshonneur du nom François, si Dicu ne luscitoit quelqu'un qu'il le voulust relever.

Euy pro-
met d'en
prendre la
protection.

Le Conseil
renouye les
articles au
Duc d'An-
ville Admi-
ral de Fran-
ce.

Comme il fut instruit de toute l'affaire, il veit la carte du pays, & me promit souz le bo plaisir du Roy d'en prendre la protection. Cependant mond. Sieur le President Icanin fait voir les articles à Messeig. du Conseil, par lesquels nous demandions à la Majesté qu'il luy plust nous donner mond. Seigneur le Comte pour protecteur. Ce qui fut accordé par nosdits Seigneurs de son Conseil ; lequel renouya néatmoins les articles à feu Monseig. le Duc d'Anville, Pair & Admiral de France, qui approuua grandement ce dessein, promettant d'y apporter tout ce qu'il pourroie du sien en fauour de ceste entreprise. Comme i'estois sur le point de faire publier les patentes de sa Commission par tous les ports & havres du Royaume, & m'ayant honoré de la Lieutenance, pour faire telle société qui me sembleroit bonne, ainsi qu'il se voit par lad. Commission icy inscrée, vne griefue maladie surprit mond. Seigneur à Blandy, dont il mourut, qui recula ceste affaire ; ausquelles choses nos ennuieux n'avoient osé attenter, iusques après sa mort, qu'ils pensoient que tout fust décheu.

CHARLES DE BOVRBON Comte de Soissons,
Pair et grand Maistre de France, Gouverneur pour
le Roy et Pays de Normandie et Dauphine, et son Lieu-
tenant general au pays de la nouuelle France. A tous ceux
quices presentes Lettres verront, Salut. S'auoir faisons à
sous qu'il appartiendra, que pour la bonne et entiere con-
fiance que nous auons de la personne du Sieur Samuel de
Champlain, Capitaine ordinaire pour le Roy en la marine,
et de ses sens, suffisance, pratique et experience au fait
de la marine, et bonne diligence, cognissance qu'il a audit
pays, pour les diuerses negociations, voyages et frequenta-
tions qu'il y a faits, et en autres lieux circonuoisins d'iceluy:
A iceluy Sieur de Champlain pour ces causes, et en vertu
du pouvoir à nous donné par sa Majesté, Auons commis, or-
donné et député, commettons, ordonbons et députons par
ces presentes, nostre Lieutenant, pour representeer nostre
personne audit pays de la nouuelle France: et pour cet effect
luy auons ordonné d'aller se loger avec tous ses gens, au lieu
appelle Quebec, estant dedans le fleuve Saint Laurent, au-
tremens appellé la grande riuiere de Canada audit pays de
la nouuelle France: et audit lieu, et autres endroits que le-
dit Sieur de Champlain aduisera bon estre, y faire construire
et bastir sels autres foires et forteresses quiluy sera besoin
et nécessaire pour sa conservation, et de sesditz gens, lequel
fort, ou forris, nous gardera à son pouvoir: pour audit lieu de
Quebec, et autres endroits en l'estendue de nostre pouvoir,
et tant et si auant que faire se pourra, établir, ostendre, et
faire cognoistre le nom, puissance, et autorité de sa Ma-
jesté, et à icelle assujettir, souz-meme, et faire obéir tous
les peuples de ladite terre, et les circonuoisins d'icelle, et par
Commité
de Molicig.
le Comte
de Soissons
donnée à
l'Auteur.

le moyen de es, & de toutes autres voyes licites, les appeller, faire instruire, pronoquer & esmonuoir à la cognissance & service de Dieu, & à la lumiere de la foy & Religion Catholique, apostolique & Romaine, la y establir, & en l'exercice & profession d'icelle maintenir, garder & conseruer lesdies lieux souz l'obeissance & auctorité de sad. Majesté. Et pour y auoir égard & vacquer avec plus d'assurance, Nous avons en vertu de nostredit pouvoirs, permis audit Sieur de Champlain commettre, establir, & constituer tels Capitaines & Lieutenans que besoin sera. Et parcelllement eommettre des Officiers pour la distribution de la Justice, & entretien de la police, reglemens & ordonnances, traitter, contracter à mesme effect, paix, alliance, & confederation, bonne amitié, correspondance & communication avec lesdits peuples, & leurs Princes, ou autres ayans pouvoirs & commandement sur eux, entretenir, garder, & soigneusement conseruer les traitez & alliances dont il conuendra avec eux, pourueu qu'ils y satisfacent de leur part. Et a ce defaut, leur faire guerre ouuere, pour les contraindre & amener à icelle raison qu'il lingera nécessaire, pour l'honneur, obeissance, & service de Dieu, & l'establissement, manutention & conservation de l'autorité de sadis Majesté par my eux; du moins pour viure, demourer, hanter, & frequenter avec eux en toute assurance, liberté, frequentation, & communication, y negocier & trafiquer amiablement & paisiblement; faire faire à ceste fin les descouvertures & recognissances desdites terres, & notamment depuis ledit lieu appelle Québec, iusques & si auant qu'il se pourra estendre au dessus d'icelui, dudas les terres & riuieres qui se deschar-gens dedans ledit flouue Saint Laurent, pour essayer de trouuer le chemin facile pour aller par dedans ledit païs au

païs

pais de la Chine & Indes Orientales, ou autrement, tant
& si auant qu'il se pourra, le long des costes, & en la terre
ferme : faire soignement rechercher & recognoistre toutes
sortes de mines d'or, d'argent, cuivre, & autres metaux,
& mineraux ; les faire faire foüiller, tirer, purger, & assi-
ner, pour estre conueus, & en disposer selon & ainsi qu'il
est prescript par les Edictz & Reglemens de sa Majesté, &
ainsi que par nous sera ordonné. Et où led. Sieur de Cham-
plain trouueroit des François, & autres, trafiquans, négoci-
cians, & communiquas avec les Sauvages, & peuples éstant
depuis led. lieu de Québec, & au dessus d'iceluy, comme des-
sus est dit, & qui n'ont esté réservez par sa Majesté, Luy
auons permis & permessons f en saisir & apprechender, en-
semble leurs vaissaux, marchadises, & tout ce qui s'y trou-
vera à eux appartenant, & iceux faire conduire & amener
en France es havres de nostre Gouvernement de Normandie,
es mains de la Justice, pour estre procédé contre eux se-
lon la rigueur des Ordonnances Royaux, & ce qui nous a
esté accordé par sa Majesté. Et ce faisant gerer, négocier,
& se comporter par led. Sieur de Champlain en la fonction
de lad. charge de nostre Lieutenant, pour tout ce qu'il iuge-
ra estre à l'avancement desd. conquête & peuplement : Le
tout, pour le bien, service, & autorité de sa Majesté, avec
mesme pouvoir, puissance & autorité que nous ferions fa-
nous y croyons en personne, & comme si le tout y estoit par
expres & plus particulièrement spécifié & déclaré. Et ou-
tre tout ce que dessus, Auons audि Sieur de Champlain
permis & permessons d'associer & prendre avec telle(s)
personne(s), & pour telles sommes de deniers quel aduise
bon estre pour l'effect de nostre entreprise. Pour l'exécution
de laquelle, mefme pour faire les embauchemens, & autres

LES VOYAGES DU SIEVR
 choses nécessaires à cet effect qu'il fera ès villes & havres de
 Normaïdie, & autres lieux où ingerez estre à propos, Vous
 auons de tout donné & donnohs par ces présentes, toute
 charge, pouuoir, commission, & mandement special, & pour-
 ce vous auons substite & subrogé en nostre lieu & place, à
 la charge d'obseruer & faire obseruer par ceux qui seront
 souz vostre charge & commandement, tout ce que dessus,
 & nous faire bon & fidel rapport à toutes occasions de tout
 ce qui aura été fait & exploité, pour en rendre par Nous
 prompte raison à sadise Majesté. Si prions & requerons
 tous Princes, Potentats, & Seigneurs estrangers, leurs
 Lieutenans généraux, Admiraux, Gouverneurs de leurs
 Prouince, Chefs & conducteurs de leurs gens de guerre,
 tant par mer que par terre, Capitaines de leurs villes &
 fortes maritimes, portes, costes, havres, & destroits, donner
 audit Sieur de Champlain pour l'entier effect & execution
 de ces présentes, tout support, secours, assistance, retraite,
 main-forte, faueur & aide, si besoin en a, & en ce qu'ils
 pourront estre par luy requis. En témoin de ce nous auons
 cesdices présentes signées de nostre main, & fait contre-
 signer par l'un de nos Seceraires ordinaires, & à icelles fait
 mettre & apposer le cachet de nos armes. A Paris le quin-
 ziesme iour d'Octobre, mil six cents douze.

Signé, CHARLES DE BOURBON.
 Et sur le reply, Par Monseigneur le Comte,

BRESSON.

Mais ceste affaire ne dura que le moins qu'il me fut
 possible : car ie me resolus de m'addresser à Monseig.
 le Prince ; auquel ayant remontré l'importance, & le
 mérite de ceste affaire, que mond. Seigneur le Comte
 auoit embrassée, comme proteciteur d'icelle, il eust

L'Auteur
 s'adresse à
 Monsieur
 le Prince,

pour tres agreable de la continuer souz son autorité; qui m'occasionna de faire dresser ses Commissions, Qui en est
greable de
le proteger sa Majesté luy ayant donné la protection. Ses Commissions scellées, mondit Seigneur me continua en l'honneur de la Lieutenance de feu Monseigneur le Comte, avec l'intendance d'icelle, pour associer telles personnes que i'aduiserois bon estre, & capables d'arrêter à l'exécution de ceste entreprise.

Comme ie moyennois de faire publier en tous les ports & havres du Royaume les Commissions de mond. Seigneur le Prince, quelques broüillons qui n'auoient aucun interest en l'affaire, l'importunerent de la faire casser, luy faisans entendre le pretendu interest de tous les marchands de France, qui n'auoient aucun sujet de se plaindre, attédu qu'un chacun estoit receu en l'association, & par ainsi l'on ne se pouuoit justement offenser: c'est pourquoi leur malice estant recognue, ils furent rejetez, avec permission seulement d'entrer en la société.

Pendant ces alteratiōs, il me fut impossible de rien faire pour l'habitation de Quebec, & le fallut conten-Resolution
de l'Auth. ter pour ceste année d'y aller sans aucune association qu'avec passe-port de Monseigneur, qui fut donné pour cinq vaisseaux, leauoir trois de Normandie, un de la Rochelle, & un autre de Saint Malo; à condition que chacun me fourniroit six hommes, avec ce qui leur seroit nécessaire, pour m'assister aux descouvertes que i'espérois faire par delà le grand Sault, & le vingtiesme de ce qu'ils pourroient faire de pelleterie, pour estre employé aux reparations de l'habitation, qui s'en alloit en decadence. C'est donc tout ce qui se

peut faire pour ceste année, en attendant que la societé se formast.

Tous ces vaisseaux s'appresterent chacun en son port & havre, & moy ic m'en allay embarquer à Honfleur avec led. sieur du Pont-graué, qui faisoit pour les anciens associiez qui ne estoient des vnis. Nous voila embarquez iusques à arriuera Tadoussac, & de là à Quebec, où tous estoient en bonne santé, qui fut l'an 1613.

Vont au grand sault S. Louis.

De là continuant nostre voyage iusques au grand Sault Sainct Louis, où chacun faisoit sa traite de pelleterie, ie cherchay le vaisseau le plus tost prest pour m'en retourner, qui fut celuy de Sainct Malo, dans lequel ie m'embarquay; & leuant les anches, & mettant souz voile, nous singlasmes si favorablement, qu'en peu de jours nous arriuasmes en France, où estant, ie donnay à entendre à plusieurs marchands le bien & vtilité qu'apportoit vne compagnie bien reglée, & conduite souz l'autorité d'un grand Prince, qui les pouuoit maintenir contre toute lotte d'envie, & qu'ils eussent à cōsiderer ce que par le déreglement du passé ils auoient perdu, & mesme en la présente année, à l'envie les vns des autres. Et iugeas bien tous ces defauts, ils me promirent venir en Cour pour former leur compagnie, souz de certaines conditions. Ce qu'estant accordé, ie m'acheminay à Fontainebleau, où estoit le Roy, & Monseigneur le Prince, ausquels ie fis fidele rapport de tout mon voyage.

Marchands formé leur compagnie

Retour de l'Aude en France.

Bis qu'ap-
porte vne
compagnie
bien reglée.

Quelques iours après ceux de Sainct Malo & de Normandie se trouueront prest, mais ceux de la Rochelle manquerent. Cependant ie n'laissay de faire la

société à Paris, reçue le tiers aux Rochelais, qu'aucuns
que dedans vn certain temps ils n'y voulussent entrer,
ils n'y seroient plus receus. Ils furent si long temps en
cette affaire, que ne venans pas au temps ils furent dé-
mis, & ceux de Rouen & Saint Malo prirent l'affaire
moitié par moitié.

L'Auth. fait
la Espagnie
à Paris.

Ceux de S.
Malo & de
Rouen en-
treprendre
l'affaire.

En ce temps il falloit de tout bois faire flesches, car
les importunitez qu'auoit Monsig. le Prince, occa-
sionnoit que ie faisois beaucoup de choles par son
comptement. Voila donc la Société & le contract
faire faire faire ratifier à mond. Seign. le Prince, & de
la Société, pour vnze années.

Ceste Société ayant vescu quelque temps en tran-
quillité, il y eut quelque dissencion entr'eux & les Ro-
chelais, qui estoient faschez de ce qu'on les auoit dé-
mis, pour ne s'estre trouuez au temps prescrit, qui fut
qu'ils eurent vn grand procez, lequel est demeuré au
crocq, jusques à ce qu'ils obtindrent de mond. Seign.
le Prince vn passe-port par surprise pour vn vaisseau,
qui par la permission de Dieu se perdit à quinze lieues
à val de Tadoussac, à la côte du nord. Car sans ceste
fortune, il n'y a point de doute que comme il estoit
bien armé, il se fust battu, voulant iouier de son passe-
port iniustement acquis contre les nostres, où mond.
Seig. Sobligeoit ne donner passe-port autre qu'à ceux
de nostre Société, & que s'il s'en trouuoit d'autres ob-
tenus en quelque maniere & façon que ce fust, qu'il
les declaroit nuls dès à present comme dès lors. C'est
pourquoys il y eust eu raison de se fuoir des Rochelais,
ce qui ne se pouuoit faire qu'avec la perte de nombre
d'hommes. Partie des marchandises de ce vaisseau fu-

Grand pro-
cessus
entre des
Malo, de
Rouen, &
les Roche-
lois.

Leur vaic-
sance le perd

rent sauuees, & prises par les nostres, qui en firent tres-bien leur profit avec les Sauuages, qui leur causa vne tres-bonne année : aussi à leur retour eurent ils vn grand procez contre les Rochelois, qui fut en fin iugé au benefice de lad. Societé.

Procez en
tre les Ro-
chelois.

L'Auth re-
goit les Pe-
rea Recol-
lets pour
emmenez
que luy.

La compa-
gnie s'offre
deles nouv.
au

Brigue de
ceux de S.
Malo pour
ruiner la
compagnie

Continuant tousiours ceste entreprise souz l'autorité de mond. Seign le Prince, & voyant que nous n'auions aucun Religieux, nous en eusmes par l'entremise du sieur Houel, qui auoit vne affection particulière à ce sainct dessein, & me dit que les Peres Recollets y seroient propres, tant pour la demeure de nostre habitation, que pour la conuersion des infideles. Ce que je iugeay à propos, estans sans ambition, & du tout conformes à la regle sainct François. I'en parlay à mond. Seig le Prince, qui l'eut pour tres-agreable; & ceste Compagnie s'offrit volontairement de les nourrir, attendat qu'ils peussent auoir vn Seminaire, comme ils esperoient, par les charitables aumônes qui leur seroient faites, pour prendre & instruire la ieu-nesse.

Quelques particuliers de Sainct Malo pousserent par d'autres aussi enuieux qu'eux, de n'estre de la Societé, (bien qu'il y en eust de leurs compatriotes) voulurent tenter vne chose : mais n'osans se presenter devant mond. Seig le Prince, ny trouuer des Conseillers d'Estat qui se vouluissent charger de leur requeste contre son autorité, ils font en sorte de faire mettre dans le cahier general des Estats, qu'il fust permis d'auoir la traite de pelletererie libre en toute la Prouince, comme chose tres-importante. C'estoit vn article fort serieux, & ceux qui l'auoient fait coucher deuoient estre par-

donnez, car ils ne sçauoient pas bien ce que c'estoit de
ceste affaire, qu'on leur audit donné à entendre, con-
traire à la vérité.

Voilà comme par les plus celebres assemblées il se
commet souuent des fautes, sans s'en former d'autan-
go. Ces ennuieux pensent auoit fait vn grand coup, &
qu'en ceste assemblée des Estats tenus à Paris il se fe-
roit des merueilles sur ce sujet, comme s'ils n'eussent
eu autre fil à devuider. Ayant ouy le vent de cecy, j'en
parlay à Monseigneur le Prince, & luy remonstray
l'interest qu'il auoit en la défense si iuste de cet article,
& que s'il lui plaisoit me faire l'honneur de me faire
ouïr, ic ferois voir que la Bretagne n'a nul interest en
cela, que ceux de Sainct Malo , dont des plus appa-
rents auoient entré en ladite societé, & que d'autres
l'auoient refusée, & pour ce desplaisir auoient fait in-
serer cedit article au cahier général de la Prouince. Il
me dit qu'il me feroit parler à ces Messieurs, ce qui fut
fait, où ic fis entendre la vérité de l'affaire, qui fut cau-
se quel l'article estant recogneu, il ne fut mis au néant.

L'Auch, re-
môstre son
interest à
Monsieur
le Prince.

Embarquement de l'Autheür pour aller en la nouuelle France. Nouuelles descovertures en l'an 1615.

CHAPITRE VI.

Nous partismes de Honnefleur le 24. iour 1615.
d'Aoust 1615. avec quatre Religieux, &
fismes voile avec vent fort favorable, &
voguasmes sans rencontre de glaces, ny
autres hazards, & en peu de temps arrivasmes à Ta-

Leur arr
ive à Ta
doulaie.

doulaie le 25. iour de May, où nous rendîmes graces à Dieu, de nous auoir conduit si à propos au port de salut.

Arrivée au
grâdsault.

On commença à mettre des hommes en besongne pour accommoder nos barques, afin d'aller à quebec, lieu de nostre habitation, & au grand Sault Saint Louys, où estoit le rendez-vous des Sauuages qui y viennent traitter. Incontinent que ie fus arriué au Sault, ie visitay ces peuples, qui estoient fort desirieux de nous voir, & ioyeux de nostre retour, sur l'esperance qu'ils auoient que nous leur donnerions quelques-vns d'entre nous pour les assister en leurs guerres contre leurs ennemis; nous remonstrans que mal ailement ils pourroient venir à nous, si nous ne les assistions, parce que les Yroquois leurs anciens ennemis, estoient tousiours sur le chemin, qui leur fermoient le passage; outre que ie leur auois tousiours promis de les assister en leurs guerres, comme ils nous firent entendre par leur truchement. Sur quoy l'aduisay qu'il estoit tres-necessaire de les assister, tant pour les obliger d'avantage à nous aimer, que pour moyenner la facilité de mes entreprises, & descouvertures, qui ne se pouuoient faire en apparence que par leur moyen, & aussi que ccla leur feroit comme vn acheminement & preparatiō pour venir au Christianisme, en fauour de quoy ie me refolus d'y aller recognoistre leurs pays, & les assister en leurs guerres, afin de les obliger à me faire voir ce qu'ils m'auoient tant de fois promis.

Teles fis tous assembler pour leur dire ma volonté, laquelle entendue, ils promirent nous fournir deux mil cinq cents hommes de guerre, qui seroient mer
ueilles,

ueilles, & qu'à cette fin ic me passe de ma part le plus d'hommes qu'il me seroit possible, ce que ic leur promis faire, étant fort aise de les voir si bien deliberez. Lors ic commençay à leur descouvrir les moyés qu'il falloit tenir pour combattre, à quoy ils prenoient vn singulier plaisir, avec demonstration d'une bonne esperance de victoire. Toutes ces resolutions prises, nous nous separâmes, avec intention de retourner pour l'execution de nostre entreprise. Mais auparavant que faire ce voyage, qui ne pouuoit estre moins que de trois ou quatre mois, il estoit à propos que ic fuisse yn voyage à nostre habitation, pour donner ordre, pendat mon absence, aux choses qui y estoient necessaires. Et le iour ensuivant, ic partis de là pour retourner à la riuiere des Prairies, avec deux caffaux de Sauvages.

Lèg. dudit mois ic m'embarquay moy troisième, à sçauoir lvn de nos truchemens, & mon homme, avec dix Sauvages, dans lesdits deux canaux, qui est tout ce qu'ils pouoient porter, d'autant qu'ils estoient fort chargez & embarrassez de hardes, ce qui m'empeschoit de metre des hommes davantage.

Nous continuâmes nostre voyage amont le fleuve Sainct Laurent Fleuve S.
Laurent, environ six lieues, & fusmes par la riuiere des Prairies, qui descharge dans ledit fleuve, laissant le fault Sainct Louys cinq ou six lieues plus à mont, à la main senestre, où nous passâmes plusieurs petits sauts par ceste riuiere, puis entrasmes dans vn lac, lequel passé, r'entrasmes dans la riuiere, où l'auois été autrefois, laquelle va & conduit aux Algoumequins, distante du fault Sainct Louis de 89. lieues, de

laquelle riuiere i'ay fait ample descriptiōn cy-dessus.

Lac des Algoumequins.

Continuant mon voyage iusques au lac des Algoumequins, r'entrasmes dedans yne riuiere qui descend

dedans ledit lac, & fustimes à mont icelle enuiron trente cinq lieuēs, & passasmes grande quantité de sauts,

tant par terre, que par eau, & en vn pays mal agreable, remply de lapins, bouleaux, & quelques chesnes,

force rochers, & en plusieurs endroits vn peu montagneux. Au surplus fort desert, sterile, & peu habité, si ce n'est de quelques Sauvages Algoumequins, appellez Otaguottouemin, qui se tiennent dans les terres,

& vivent de leurs chasses & pêcheries qu'ils font aux riuieres, estangs, & lacs, dont le pays est assez muny.

Il est vray qu'il semble que Dieu a voulu donner à ces terres affreuses & desertes quelque chose en la saison,

pour servir de rafraichissement à l'homme, & aux habitans de ces lieux. Car ie vous assure qu'il se trouve

long des riuieres si grande quantité de bluēs, qui est vn petit fruit fort bon à manger, & force framboises, & autres petits fruits, & en telle quantité, que

c'est merueille : desquels fruits ces peuples qui y habitent en font seicher pour leur hyuer, comme nous faisons des pruncaux en France, pour le Caresme.

Nous laissasmes icelle riuiere qui vient du nort, & est celle par laquelle les Sauvages vont au Sacquenay

pour traitter des pellotries, pour du petum. Celieu est par les 46. degrez de latitude, assez agreable à la veue, encores que de peu de rapport.

Poursuivant nostre chemin par terre, en laissant la

dite riuiere des Algoumequins, nous passasmes par plusieurs lacs, où les Sauvages portent leurs canaux,

Pays des Algoumequins.

Arbres du pays.

Viuere des Algoumequins.

Abondance de framboises, & autres fruits.

iusques à ce que nous entrammes dans le lac des Nipisiriniij, par la hauteur de quarante-six degrés & vn quart de latitude. Et le vingt-sixiesme iour dud. mois, après avoir fait tant par terre, que par les lacs vingt-cinq lieues, où environ. Ce fait, nous arrivâmes aux cabannes des Sauuages, où nous sejournâmes deux iours avec eux. Ils nous firent fort bonne reception, & estoient en bon nombre. Ces sont gens qui ne cultiuent la terre que fort peu. A, vous monstre l'habit de ces peuples allans à la guerre. B, celuy des femmes, qui ne differe en rien de celuy des montagnars, & Algommequins, grands peuples, & qui s'estendent fort dans les terres. Durant le temps que ie fus avec eux, le Chef de ces peuples, & autres des plus anciens, nous festoyerent en plusieurs festins, selon leur coustume, & mettoient peine d'aller pêcher & chasser, pour nous traitter le plus delicatement qu'ils pouuoient. Ils estoient bien en nombre de sept à huit cents ames, qui se tiennent ordinairement sur le lac, où il y a grand nombre d'illes fort plaisantes, & entr'autres vne qui a plus de six lieues de long, où il y a trois ou quatre beaux estangs, & nombre de belles prairies, avec de tres beaux bois qui l'environnent, & y a grande abondance de gibbier, qui se retire dans cesdits petits estangs, où les Sauuages y prennent du poisson. Le costé du Septentrio. dudit lac est fort agreable. Il y a de belles prairies pour la nourriture du bestial, & plusieurs petites rivières qui se deschargeant dans

Ils faisoient lors pêcherie dans vn lac fort abondant de plusieurs sortes de poisson, entre autres dvn tuc-bon, qui est de la grādeur dvn pied de long, cōme

Pêche des
Sauuages.

aussi d'autres especes, que les Sauvages pescotent pour faire lecher, & en font poulse. Ce lac men son estendue environ 8. lieues de large, & 25. de long, dans lequel descend vne riuine qui n'icht des broueust, par ou ils vont traiter les marchandises que nous leur donnons en trocq, & recader de leurs pelleteries, & ce avec cruautet habent, lesquels vivent de chasse, & de pescoterie, mais que ce pays est grandement peu-pele car il n'y a pas de ville au moins de la dimension.

Nipiferini
vivent de
chasse & de
peche.

Lac Atti-
gouantan.

A ce lac nous sommes arrivés tout avec le Chef desdits Nipiferini, nous nous sommes embarquasmes en nos canaux, & entrames dans vne riuine par où ce lac se dessoule, en filmes par icelle environ 35. lieues, & descendit par plusieurs etapes, tant par terre, que par eau, jusques au lac Attigouantan. Tout ce pays est encloses plusieurs aygues bieus, qui precedent, car il n'y appointe veu le long des luy des arpeints de terre labourable, sinon rochers, & montagnes. Il est bien vray que proche du lac des Attigouantan nous trouuasmes des bleeds d'Inde, mais en petité quantite, où nos Sauvages prirent des citrouilles, qui nous semblerent bonnes, car nos viandes commençoient à nous faillir, par le malade meilage des Sauvages, qui mangèrent tout au commencement, que sur la fin il en restoit fort peu, encores que ne suffisent qu'un repas le iour, & nous au flet en hiver ne pouvons manger de framboise comme l'ay direy, car au contraire nous eussions este en danger d'assombrir necessaire.

Sapu-
noq-
les cheveux
releus.

Nous fimes devant de 300 hommes d'une nation que nous nommos les cheueux reluez, pour les auoir fort releus, & ganeez, & mieux peignez

que nos Courtisans, & n'y a nulle comparaison, quelques fers & façons qu'ils y puissent apporter : ce qui semble leur d'ôner vne belle apparence. A. C. montre la façon qu'ils s'armént allant à la guerre. Ils n'ont



pour armes que l'arc & la lassette, faites en la façon que
voysz de peintre, qu'ils portent ordinairement, & vne

rondache de cuir bouilly, qui est d'un animal comme le buffle. Quand ils sortent de leurs maisons ils portent la masluë. Ils n'ont point de brayer, & sont fort decoupez par le corps, en plusieurs façons de compartiment: & le peindent le visage de diuerses couleurs, ayans les narines percées, & les oreilles bordées de patenostres. Les ayant visité, & contracté amitié avec eux, je donnay vne hache à leur Chef, qui en fut aussi content & resiouy, que si je luy eusse fait quelque riche présent. Et m'enquérant sur ce qui estoit de son païs, il me le figura avec du charbon sur vne escoce d'arbre; & me fit entendre qu'ils estoient venus en ce lieu pour faire secherie de ce fruit appellé blues, pour leur servir de manne en hyuer, lors qu'ils ne trouuent plus rien.

Le lendemain nous nous separâmes, & continuâmes nostre chemin le long du riage de ce lac des Attigouanta, où il y a vn grand nombre d'illes, & fistmes enuiron 45 lieues, costoyant tousiours cedit lac. Il est fort grâd, & a près de quatre cents lieues de longueur de l'Orient à l'Occident, & de large cinquante lieues; & à cause de sa grande estendue, je l'ay nommé la mer douce. Il est fort abondant en plusieurs especes de tres-bons poissons, tant de ceux que nous avons, que de ceux que n'auons pas, & principalement des truites qui sont monstrueusement grandes, en ayant veu qui auoient iusques à quatre pieds & demy de long, & les moindres qui se voyent sont de deux pieds & demy. Comme aussi des brochets au semblable, & certaine maniere d'esturgeon, poisson fort grand, & d'une merveilleuse bonté. Le pays qui borne ce lac en

Attigouanta lac de
quatre cens lieues de
long.

Lac abon-
dant en
truites.

partie est aspre du costé du nort, & en partie plat, & inhabité de Sauwages, quelque peu couvert de bois, & de chênes. Puis après nous trauersâmes vne baye, qui fait vne des extremitez du lac, & fist mes enuiron sept lieues, iusques à ce que nous arriuâmes en la côte
 trée des Attigouantan, à vn village appellé Otoüacha, qui fut le premier iour d'Aoust, où trouuâmes Villag. no. 1^{me} Otoüa- cha.
 vn grand changement de pays, cestuy-cy étant fort beau, & la plus grande partie déserté, accompagné de force collines, & de plusieurs ruisseaux, qui rendent ce Pays deser-
 tertoir agreable. Je fus visiter leurs bleds d'Inde, qui éstoient lors fort aduancez pour la saison.

Ces lieux me semblerent tres-plaisans, au regard d'vne si mauuaise contrée d'où nous venions de sortir. Le lendemain ie fus à vn autre village appellé Car- maron, distant d'iceluy d'vne lieue, où ils nous receu- rent fort amiablement, nous faisant festin de leur pain, citrouilles, & poisson. Pour la viande, elle y est fort rare. Le Chef dudit village me pria fort d'y se- journer, ce que ie ne peus luy accorder, ains m'en retournay à nostre village.

Le lendemain ie partis de ce village pour aller à vn autre, appellé Touaguainchain, & à vn autre appellé Tequenonquiaye, où nous fûmes reçus des habi- bitans desdits lieux fort amiablement, nous faisans la meilleure chere qu'ils pouuoient de leurs bleds d'Inde en plusieurs façons, tant ce pays est beau & bon, par lequel il fait beau cheminer.

De là, ie me fis conduire à Carhagouha, fermé de triple pallissade de bois, de la hauteur de trente-cinq pieds, pour leur defense & leur conservation.

Estant en ces lieux le 12. d'Aoust, j'y trouuay 15. à 14. François qui estoient partis devant moy de ladite rivière des Prairies. Et voyant que les Sauuages appor-
taient vne telle longuer à faire leur gros, & que i au-
rois du temps pour visiter leur pays, ie deliberaçy de
m'en aller à petites iournées de village en village à
Cahiagué, où deuoit estre le rendez-vous de toute
l'armée, distant de Garantouan de 14. lieues, & partis
de ce village le 14. d'Aoust avec dix de mes compa-
gnons. Je visitay cinq des principaux villages, fermez
de pallissades de bois, iusques à Cahiaué, le principal
village du pays, où il y a deux cents cabannes assez
grandes, où tous les gens de guerre se deuoient as-
sembler. Par tous ces villages ils nous receurent fort
courtoisement & humainement. Ce pais est tres beau,
souz la hauteur de quarante quatre degrés & demy
de latitude, & fort deserté, où ils sement grande quan-
tité de bleds d'Inde ; qui y vient tres beau, comme
aussi des citrouilles, herbe au Soleil, dont ils font de
l'huile de la graine, de laquelle ils se frottent la teste.
Il est fort trauersé de ruisseaux qui se deschargent de-
dans le lac. & y a force vignes & prunes, qui sont tres
bonnes, framboises, fraises, petites pommes sauuages,
et vne maniere de fruit qui est de la forme &
couleur de petits eitros, comme de la grosseur d'un œuf.
La plante que le porte a de hauteur deux pieds & de-
mey, & que trois à quatre feuilles pour le plus, de la
forme de celle du figuier, & n'apporte que deux pom-
mes chaque plante. Les chênes, ormeaux, & hestres
y sont en quantité, comme aussi force sapinieres, qui
est la retraite ordinaire des perdrix & lapins. Il y a aussi
quantité

quantité de cerises petites, & merises, & les mesmes espèces de bois que nous auons en nos forestz de France, sont en ce pays là. A la verité ce terroir me semble vn peu sablonneux, mais il ne laisse pas d'estre bon pour cét espece de froment. Et en ce peu de pays i'ay recogneu qu'il est fort peuplé dvn nombre infiny d'ames, sans en ce comprendre les autres contrées où ie n'ay pas esté, qui sont (au rapport commun) autant ou plus peuplées que ceux cy-dessus: me representant que c'est grand pitié que tant de creatures viuent & meurent, sans avoir la cognoissance de Dieu, & mesmes sans aucune religion, ny loy, soit diuine, politique, ou ciuile, establee parmy eux. Car ils n'adorent & ne prient en aucune façon, ainsi que i'ay peu reconnoistre en leur conuersation. Ils ont bien quelque espece de ceremonie entr'eux, que ie descriray en son lieu, comme pour ce qui est des malades, ou pour sçauoir ce qui leur doit arriver, mesme touchat les morts; mais ce sont de certains personnages qui s'en veulē faire acroire, tout ainsi que faisoient, ou se faisoit du temps des anciens Payens, qui se laissoient emporter aux persuasions des enchantereurs & deuins: neantmoins la plus-part de ces peuples ne croient rien de ce qu'ils font, & disent. Ils sont assez charitables entr'eux, pour ce qui est des viures, mais au reste fort avarieux, & ne donnent rien pour rien. Ils sont couverts de peaux de cerfs, & castors, qu'ils traittent avec les Algommequins & Nipisicrinij, pour du bled d'Inde, & farines d'iceluy.

Nostre arrivée à Cahagué. Description de la beauté du pays: naturel des Sauvages qui y habitent, & les incommoditez que nous receusmes.

CHAPITRE VII.

*Arrivée à
Cahagué.*

*Hiroquois
canadien.*

LE dix-septiesme iour d'Aoust i'arriuay à Cahagué, où ic fus receu avec grande allegresse, & recognoissance de tous les Sauvages du pays. Ils receurent nouvelles comme certaine nation de leurs alliez, qui habitent à trois bonnes iournées plus haut que les Entou-honorons, ausquels les Hiroquois font aussi la guerre, les vouloient assister en ceste expedition de cinq cents bons hommes, & faire alliance, & iurer amitié avec nous, ayans grand desir de nous voir, & que nous fussions la guerre tous ensemble, & tesmoignoient auoir du contentement de nostre cognoscance: & moy pareillement d'auoir trouué ceste opportunité, pour le desir que i'auois de scauoir des nouvelles de ce pays là. Ceste natiō est fort belliqueuse, à ce que tiennent ceux de la nation des Attigouotans. Il n'y a que trois villages qui sont au milieu de plus de vingt autres, ausquels ils font la guerre, ne pouuans auoir de secours de leurs amis, d'autant qu'il faut passer par le pays des Chouontouaroüon, qui est fort peuplé, ou bien faudroit prēdre vn bien grand tour de chemin.

Arriué que ic fus en ce village, où il me conuint se-iourner, attendat que les hommes de guerre vinssent des villages circonvoisins, pour nous en aller au plu-

flot qu'il nous seroit possible; pendant lequel temps on estoit tousiours en festins & dances, pour la resiouissance en laquelle ils estoient de nous voir si resolus de les assister en leur guerre, & comme s'assurans desia de la victoire.

La plus grande partie de nos gens assemblez, nous partismes du village le premier iour de Septembre, & passasmes sur le bord d'un petit lac, distant dudit village de trois lieues, où il se fait de grandes pêcheries de poisson, qu'ils conseruent pour l'huyer. Il y a vn autre lac tout ioignant, qui a 26 lieues de circuit, descendat dans le petit par vn endroit où se fait la grande pêche dudit poisson, par le moyen de quantité de palissades, qui ferment presque le destroit, y laissant seulement de petites ouvertures où ils mettent leurs filets, où le poisson se prend, & ces deux lacs se deschargent dans la mer douce. Nous sejournasmes quelque peu en ce lieu pour attendre le reste de nos Sauvages, où estas tous assemblez avec leurs armes, farines, & choses nécessaires, on se delibera de choisir des hommes des plus resolus qui se trouueroient en la troupe, pour aller donner aduis de nostre partement à ceux qui nous deuoient assister de cinq cents hommes pour nous ioindre, afin qu'en vn mesme temps nous nous trouuassions devant le fort des ennemis. Ceste delibération prisne, ils dépescherent deux canaux, avec douze Sauvages des plus robustes, & par mesme moye lvn de nos truchemens, qui me pria luy permettre faire le voyage; ce que ic luy accotday facilement, puis qu'il en auoit la volonté, & par ce moyen verroit leur pays, & recognoistre les peuples qui y habitent.

Le danger n'estoit pas petit, d'autant qu'il fallloit passer par le milieu des ennemis. Nous continuâmes nôtre chemin vers les ennemis, & fîmes enuiron cinq à six lieues dans ces lacs, & de là les Sauuages portèrent leurs canaux enuirô dix lieues par terre, & rencontrâmes vn autre lac de l'estendue de six à sept lieues de long, & trois de large. C'est d'où sort vne riuere qui se va descharger dans le grand lac des Entouhonorons. Et ayans traversé ce lac, nous passâmes vn sault d'eau, continuant le cours de ladite riuiere, touſiours à val, enuiron foixante-quatre lieues, qui est l'entrée dudit val des Entouhonorons, & passâmes cinq sauts par terre, les vns de quatre à cinq lieues de long, où y a plusieurs lacs qui sont d'assez belle estendue; comme aussi ladite riuiere qui passe parmy, est fort abondante en bons poiffsons, & est tout ce pays fort beau & plaisant. Le long du riuage il semble que, les arbres y ayent été plantez par plaisir en la plus-part des endroits: aussi que tous ces pays ont este autrefois habitez de Sauuages, qui depuis ont été contraints de l'abandonner, pour la crainte de leurs ennemis. Les vignes & noyers y sont en grande quantité, & les raisins y viennent à maturité, mais il y reste touſiours vne aigreur acre; ce qui prouient à faute d'estre cultivez: carce qui est deserte en ces lieux est assez agreeable.

Beauté &
fertilité
du pays.

Invention
de prendre
& chasser
les ours,
cerfs, &
toute sorte
de venaisons.

La chasse des cerfs & des ours y est fort fréquente. Nous y chassâmes, & en prîmes bon nombre en descendant. Pour ce faire, ils se mettoient quatre ou cinq cents Sauuages en haye dans le bois, jusques à ce qu'ils eussent attaqué certaines pointes qui donnaient dans la

riuiers & puis marchans par ordre ayans l'arc & la flesche en la main, en criant & menant vn grand bruit pour estonner les bestes, iis vont tousiours iusques à ce qu'ils viennent au bout de la pointe. Or tous les animaux qui se trouuent entre la pointe & les chasseurs, sont contraints de se jeter à l'eau, sinon qu'ils passent à la mercy des flesches qui leur sont tirées par les chasseurs, & cependant les Sauuages qui sont dans les canaux posez & mis exprés sur le bord du riuage, s'approchent des cerfs, & autres animaux chassez & harassez, & fort estonnez. Lors les chasseurs les tuent facilement avec des lames d'espées emmanchées au bout d'un bois, en façon de demie pique, & font ainsi leur chasse, comme aussi au semblable dans les illes, où il y en a à quantité. Il prenois vn singulier plaisir à les voir ainsi chasser, remarquant leur industrie. Il en fut tué beaucoup de coups d'harquebuze, dont ils s'estonnoient fort. Mais il arrua par malheur qu'en tirant sur un cerf, un Sauuage se rencontra devant le coup, & fut blessé d'une harquebuzade, n'y pensant nullement, comme il est à presupposer, dont il s'en suivit vne grande rumeur entre eux, qui neantmoins s'appaisa, en donnant quelques presens au blessé, qui est la faço ordinaire pour appaiser & amortir les querelles. Et où le blessé décédroit, on fait les presens & dons aux parens de celuy qui aura été tué. Pour le gibbier, il y est en grande quantité lors de la saison. Il y a aussi force gruës blanches comme les oygnes, & plusieurs autres espèces d'oiseaux semblables à ceux de France. Abondance d'oiseaux de l'autre.

Nous fûmes à petites journées jusques sur le bord du Forme d'ép paiser les imitiez.

Accidet par vne hargue buzade.

lac des Entouhonorons, touſtours chaffant, comme dit est cy-deſſus, où eſtans, nous fimes la traueſe en lvn des bouts, tirant à l'Orient, qui eſt l'entrée de la grande riuiere Saint Laurent, par la hauteur de qua- rante-trois degréz de latitude, où il y a de belles iſles fort grandes en ce paſſage. Nous fimes enuiron qua- torze lieuēs pour paſſer iusques à l'autre coſté du lac, tirant au ſud, vers les terres des ennemis. Les Sauuages cacherent tous leurs canaux dans les bois, proches du riuage. Nous fimes par terre enuiron 4. lieues ſur vne playe de ſable, où ic remarquay vn pays fort agreable & beau, traueſé de plusieurs petits ruiſſeaux, & deux petites riuieres qui fe defchargent audit lac, & force eſtangs & prairies, où il y auoit vn nombre inſinu de gibbier, force vignes, & beaux bois, grand nombre de chaſtaigners, dont le fruit eſtoit encore en ſon eſ- corce, qui eſt fort petit, mais d'vn bon gouſt. Tous les canaux eſtans ainfî cachez, nous laiffasmes le riuage du lac, qui a 80. lieues de long, & 25. de large; la plus grande partie duquel eſt habité de Sauuages ſur les coſtes des riuages d'iceluy, & continuallmes nostre chemin par terre 25. à 30. lieues. Durant quatre iour- nées nouz trauerſasmes quāntité de ruiſſeaux, & vne riuiere, procedante d'vn lac qui fe defcharge dans ce- luy des Entouhonorons. Ce lac eſt de l'etendue de 25 ou 30. lieues de circuit, où il y a de belles iſles, & eſt le lieu où les Hiroquois ennemis font leur peſche de poiſſon, qui y eſt en abondance.

Abondance
de vignes.

Châſta-
igners.

Sauuages
prenant
des femmes
prisonniè-
res.

Le 9. du mois d'Octobre nos Sauuages allans pour deſcourir, reueontrent vnde Sauuage qu'ils prin- drent prisonnier, à ſequoir 4. ſommes, trois garçons,

vne fille, & trois hommes, qui alloient à la pêche de poisson, esloignez du fort des ennemis de 4. lieues. Or est à noter que lvn des chefs voyant ces prisonniers, coupa le doigt à vne de ces pauvres femmes pour commençer leur supplice ordinaire. Sur quoy ie survins sur ces entrefaites, & blasmay le Capitaine Hiroquet, luy representant que ce n'estoit l'acte d'un homme de guerre, comme il se disoit estre, de se porter cruel envers les femmes, qui n'ont defense aucune que les pleurs, lesquelles à cause de leur imbecillité & faiblesse, on doit traitter humainement. Mais au contraire qu'on iugeroit cet acte prouenir d'un courage vil & brutal, & que s'il faisoit plus de ces cruautez, il ne me donneroit courage de les assister, ny fauoriser en leur guerre. À quoy il me repliqua pour toute response, que leurs ennemis les traittoient de mēme facon. Mais puis que ceste facon m'apportoit du plaisir, il ne feroit plus rien aux femmes, mais bien aux hommes.

Cruauté
contre les
femmes spi-
fonnières.

Le lendemain sur les trois heures après midy nous arriuasmes devant le fort de leurs ennemis, où les Sauvages firent quelques escarmouches les vns contre les autres, encōres que notre dessin ne fust de nous descouvrir iusques au lendemain : mais l'impatience de nos Sauvages ne le peut permettre, tant pour le desir qu'ils auoient de voir titer sur leurs ennemis, comme pour deliurer quelques-vns des leurs qui s'estoient trop engagez. Lors ic m'approchay, & y fus, mais avec si peu d'hommes que l'apoist meantmoins nous leur monstrâmes ce qu'ils n'auoient jamais vcu, ny ouy. Car aussi tost qu'ils nous veirent, & entendirent

Guerre ég-
tre les Hi-
roquois.

Sauvages
oraignans
les harque-
bzades.

les coups d'harquebuze , & les balles siffler à leurs oreilles, ils se retirent promptement en leur fort, emportans leurs motts & blessez : & nous aussi semblablement fîmes la retraite en nostre gros, avec cinq ou six des nostres blessez, dont lvn y mourut.

Machinae
de guerre:

Cela estant fait, nous nous retirâmes à la portée d'un canon, hors de la veue des ennemis, neantmoins contre mon aduis, & ce qu'ils m'avoient promis. Ce qui m'estmeut à leur viser & dire des paroles assez rudes & fascheuses, afin de les inciter à se mettre en leur devoir, preuyant que si toutes choses alloient à leur fantaisie , & selon la conduitte de leur conseil, il n'en pouuoit réussir que du mal à leur perte & ruine. Neantmoins ic ne laissay pas de leur enuoyer & proposer des moyens dont il falloit viser pour auoir leurs ennemis, qui fut de faire vn cauallier avec de certains bois, qui leur commanderoit par dessus leurs pallissades, sur lequel on poseroit quatre ou cinq de nos harquebziers, qui tireroient par dessus leurs pallissades & galleries, qui estoient bien munies de pierres, & par ce moyen on deslogeroit les ennemis qui nous offensoient de dessus leurs galleries , & cependant nous donnerions ordre d'auoir des ais pour faire vne maniere de mantelets, pour courrir & garder nos gens des coups de flesches & de pierres. Les quelles choses, à sçauoir ledit cauallier, & les mantelets, se pourroient porter à la main à force d'hommes; & y en auoit vn fait en telle sorte, que l'eau ne pouuoit pas esteindre le feu, que l'on appliqueroit devant le fort; & ceux qui seroient sur le cauallier feroient leur devoir, avec quelques harquebziers qui y seroient logez, & en ce faisant

faisant nous nous defendriōs en sorte, qu'ils ne pourroient approcher pour estendre le feu que nous appliquerions à leurs clostures. Ce que trouvans bon, le lendemain ils se mirent en besōgne pour bastir & dresser lesdits caulliers & mantelets; & firent telle diligence, qu'ils furent faits en moins de quatre heures. Ils esperoient que ledit idur les cinq cents hommes promis viendroient, desquels neantmoins on se doutoit, parce que ne s'estans point trouuez au rendez-vous, comme on leur auoit donné charge, & l'auoient promis, cela afflgeoit fort nos Sauuages. Mais voyans qu'ils estoient bon nombre pour prendre leur fort, & iugeat de ma part que la longeur en toutes affaires estoit toujours prejudiciable, du moins à beaucoup de choses, ie les pressay d'attaquer led. fort, leur remonstrant que les ennemis ayans recogneu leurs forces, & l'effect de nos armes, qui perçoient ce qui estoit à l'espreuve des flesches, ils se seroient barricadez & couverts, comme de fait il y remedierent fort bien: car leur village estoit enclos de quatre bonnes pallissades de grosses pieces de bois entrelassées les vnes parmy les autres; où il n'y auoit pas plus de demy pied d'ouverture entre deux, de la hauteur de trente pieds, & les galeries comme en maniere de parapet, qu'ils auoient garnies de double pieces de bois, à l'espreuve de nos harquebuzes, & estoient proches d'un estang, où l'eau ne leur manquoit aucunement, avec quantité de goutieres qu'ils auoient mises entre deux, lesquelles jettoient l'eau au dehors, & la mettoient par dedans à couvert pour estendre le feu. Voila la façon dont ils visent tant en leurs fortifica-

Façon de
guerroyer
des Sauua-
ges.

LES VOYAGES DU SIEVR
tions, qu'en leurs defenses, & bien plus forts que les
villages des Attigouantan, & autres.

Donc nous nous approchâmes pour attaquer ce village, et nous trouvâmes le fort garni de 120 hommes, qui se poserent devant à la longueure du fort, où il fit faire quatre harquebusiers, bien armés, avec des fusils & des pierres qui leur pouvoient servir d'arbalétriers. Pendant l'ennemy ne laissa point de faire, & j'eust grand nombre de flesches & de coups de fusil tirés dessus leurs pallisades. Mais la multitude des coups de harquebuzes qu'on leur tiroit, les contraignirent de déloger, & d'abandonner leurs galeries. Ensuite que l'on portoit le cauallier, au lieu d'appointer des mantelets par ordre, & celuy ou nous devions faire faire le feu, il les abandonnèrent, & se mirent à criquer contre l'ours ennemis, en tirant des coups de flesches & dans le fort, qui (à mon opinion) ne faisoient pas beaucoup d'execution. Il les faut excuser, car ce ne sont pas gens de guerre, & d'ailleurs ils ne veulent point de discipline, ny de correction, & ne font que ce qu'ils leur semble bon. C'est pourquoi inconsidérément y n mit le feu contre le fort tout au rebours de bien, & contre le vent, tellement qu'il ne fit aucun effet. Le feu passé, la plus part des Sauuages commencèrent à apporter du bois contre les pallisades, mais en si petite quantité, que le feu ne fit grand effet: aussi le desordre qui fut entre ce peuple fut si grand, qu'on ne le pouuoit entendre. J'avois beau crier après eux, & leur remonstrer au mieux qu'il n'eust possible, le danger où ils se mettoient par leur mauuaise intelligence, mais ils n'entendoient rien pour

Sauuages
ne veulent
point de di-
scipline mi-
litaire.

DE CHAMPLAIN.

259



KK ij

pour le grand bruit qu'ils faisoient. Et voyant que c'estoit me rompre la teste de crier, & que mes remonstrances estoient vaines, & n'y auoit moyen de remédier à ce desordre, ie me resolus avec mes gens de faire ce qui me seroit possible, & tirer sur ceux que nous pourrions descouvrir, & appercevoir. Cependant les ennemis faisoient profit de nostre desordre: ils alloient à l'eau, & en jettoient en celle abondance, qu'on eust dit que c'estoient ruisseaux qui tomboient par leurs goutieres, tellement qu'en moins de rien le feu fut du tout esteint, & ne cessoient de tirer plusieurs coups de flesches, qui tomboient sur nous comme gresle. Ceux qui estoient sur le cauallier esprirent & estropierent beaucoup. Nous fusmes en ce combat enuiron trois heures. Il y eut deux de nos Chefs, & des principaux blessez, à sçauoir vn appellé Ochateguain, l'autre Orani, & enuiron quinze d'autres particuliers. Les autres de leur costé voyans leurs gens blessez, & quelques-vns de leurs Chefs, commencèrent à parler de retraite, sans plus combattre, attendat les cinq cents hommes, qui ne deuoient plus gueres tarder à venir, & ainsi se retirent, n'ayans que ceste boutade de desordre.

Les Capitaines des Sauvages n'ont point d'autorité sur leurs soldats.

Au reste, les Chefs n'ont point de commandement absolu sur leurs compagnons, qui suivent leur volonté, & font à leur fantaisie, qui est la cause de leur desordre, & qui ruine toutes leurs affaires. Car ayans résolu quelque chose contre eux, il ne faudra qu'un beliste, pour rompre leur resolution, & faire vn nouveau dessein. Ainsi les vns pour les autres ils ne font rien, comme il se peut voir par ceste expedition.

*L'Amherst
est battu.*

Ayant été blessé de deux coups de flesche, lvn

dans la jambe, & l'autre au genouil, qui m'apporta vne grande incommodité, nous nous retirâmes en nostre fort. Où estans tous assamblez, ic leur fis plusieurs remonstrances sur le desordre qui s'estoit passé, mais tous mes discours ne servirent de rien, & ne les esmeut aucunement, disans que beaucoup de leurs gens auoient esté blessez, & moy-mesme, & que cela donneroit beaucoup de fatigue & d'incommodité aux autres faisant la retraite, pour les porter. Que de retourner plus contre leurs ennemis, comme ic leur proposois, il n'y auoit aucun moyen: mais bien qu'ils attendroient encores quatre iours les cinq cents hommes qui deuoient venir, & estans venus, ils feroient encores vn second effort contre leurs ennemis, & excuterioient mieux ce que ic leur dirrois, qu'ils n'auoient fait par le passé. Il en fallut demeurer là, à mon grand regret. Cy devant est représenté comme ils fortifient leurs villes, & par ceste figure l'on peut entendre & voir, que celles des amis & ennemis sont semblablement fortifiées.

Le lendemain il fit yn vent fort imperueux qui dura deux iours, grandement favorable à mettre derechef le feu au fort des ennemis; sur quoy ic les pressay fort: mais craignans d'auoir pis, & d'ailleurs se representans leurs blessez, cela fut cause qu'ils n'en vouluient rien faire.

Nous fusmes campez iusques au 16. dudit mois, où durant ce temps il se fit quelques escarmouches entre les ennemis & les nostres, qui demeuroient le plus souuent engagez parmy eux, plustost par leur imprudence, que faute de courage; & vous puis certifier

qu'il nous falloit à toutes les fois qu'ils alleient à la charge, les aller desgager de la presse, ne se pouuans reciter qu'en faueur des nos harquebuzades, que les ennemis redoutoient & apprehendoient fort. Car si tost qu'ils apperceuoient quelqu'vn de nos harquebuziers, ils se retiroient promptement, nous disans par forme de persuasion ; que nous ne nous meslassions point en leurs combats, & que leurs ennemis auoient bien peu de courage de nous requerir de les assister, avec tout plein d'autres discours sur ce sujet.

La maniere
d'emmenier
les blessez.

Voyant que les cinq cents hommes ne venoient point, ils delibererent de partir, & faire retraite au plus tost, & commencerent à faire certains paniers pour porter les blessez, qui sont mis là dedans, entassez en vn monceau, pliez & garrotez de telle façon, qu'il est impossible de se mouoir, moins qu'un petit enfant en son maillot, & n'est pas sans leur faire ressentir de grandes douleurs. Je le puis certifier, ayant esté porté quelques iours sur le dos de lvn de nos Sauvages ainsi lié & garroté, ce qui me faisoit perdre patience. Aussi tost que je peus auoir la force de me soustenir, je sortis de ceste prison, ou à mieux dire, de la gheniene.

Les ennemis nous poursuivirent enuiron demie lieue de loin, pour essayet d'attraper quelques vns de ceux qui faisoient l'arrière-garde : mais leurs peines furent inutiles, & se retirerent.

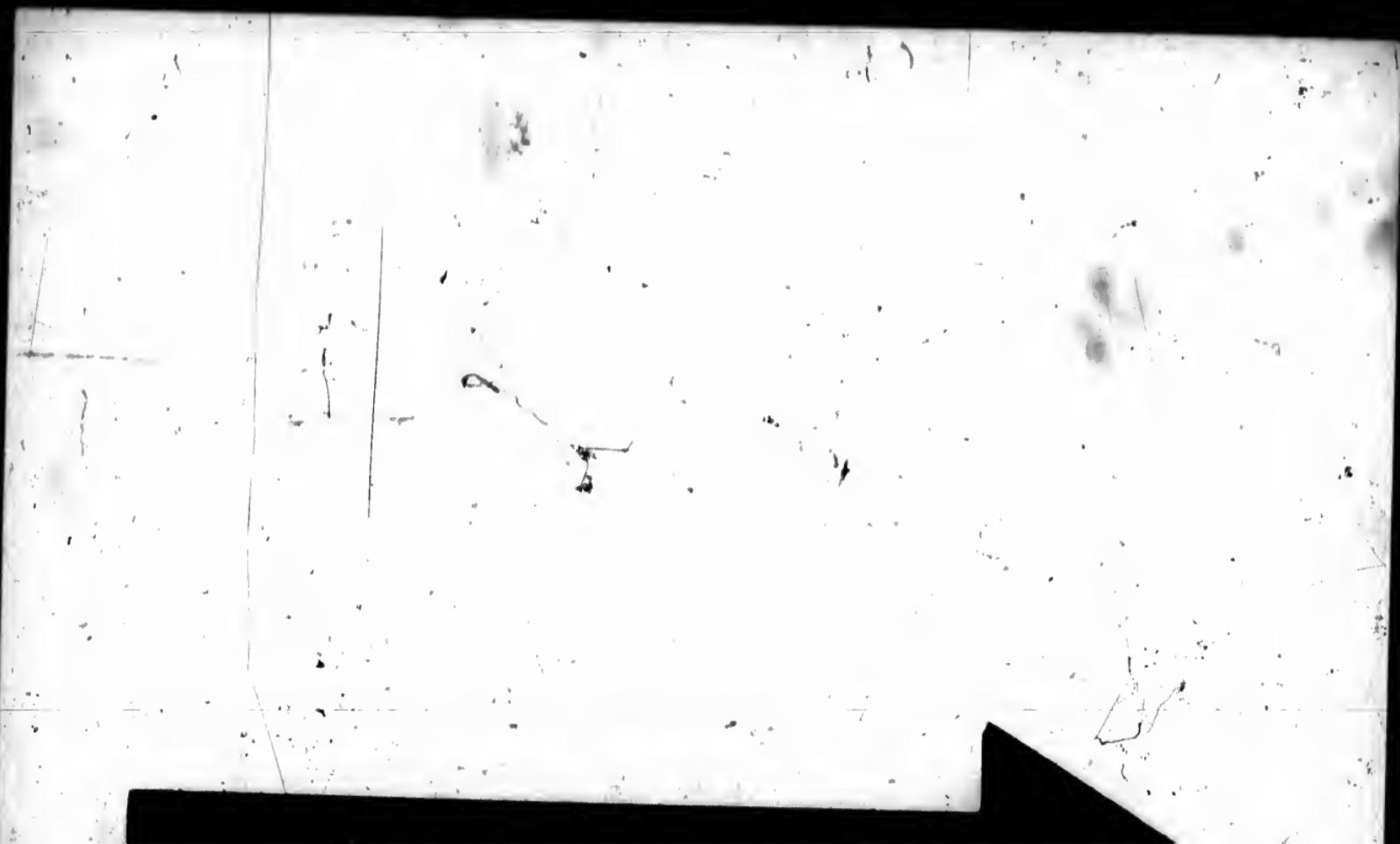
Prudente
façō de fai-
re la retrai-
te.

Tout ce que j'ay remarqué de bon en leur guerre, est qu'ils font leur retraite fort feurement, mettans tous les blessez & les vieux au milieu d'eux, estans sur le devant, aux aisselles, & sur le derriere bien armez, & arragez par ordre de la façon, iusques à ce qu'ils soient

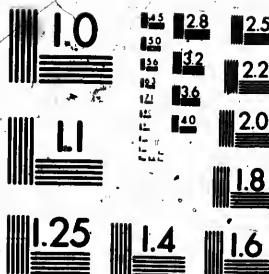
en lieu de seureté, sans rompre leur ordre. Leur retraite estoit fort longue, comme de 25 à 30 lieues, qui donna beaucoup de fatigue aux blessez, & à ceux qui les portoient, encors qu'ils se changeassent de temps en temps.

Le 18 d'août il tomba force neiges, qui durent faire un grand vent, qui nous immoder faisoit dans nous fismes tant que nous arriuasmes au bord dudit lac des Entouhonorons, & au lieu où nous canaux cachez, que l'on trouua tous entiers: car on auoit eu crainte que les ennemis les eussent rôpus. Estans tous assemblez, & prests de se retirer à leur village, ic les priay de me remener à nostre habitation; ce qu'ils ne voulurent m'accorder du commencement: mais en fin ils s'y resolurent, & chercherent 4. hommes pour me conduire, lesquels souffrissent volontairement. Car (comme i'ay dit cy-dessus) les Chefs n'ont point de commandement sur leurs compagnons, qui est cause que bien souvent ils ne font pas ce qu'ils voudroient bien. Ces 4. hommes estans prests, il ne se trouua point de canau, chacun ayant affaire du sien. Ce n'estoit pas me donner sujet de contentement, au contraire cela m'affligeoit fort, d'autant qu'ils m'auoient promis de me remener & conduire après leur guerre, à nostre habitation: autre quoi i'estois fort mal accommodé pour hyuerner avec eux, car autrement ic ne m'en fusse pas soucié. Quelques iours après i'apperceus que leur dessein estoit de me retenir, & mes compagnons aussi, tant pour leur seureté, craignans leurs ennemis, que pour entendre ce qui se passoit en leurs conseils & assemblées, que





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
20
22
25
28
324
36

01

pour resoudre ce qu'il conueuoit faire à l'aduenir.

Le lendemain 28.dudit mois, chacun commença à se preparer, les vns pour aller à la chasse des cerfs, les autres aux ours, castors; autres à la pesche du poisson, autres à se retirer en leurs villages. Et pour ma retraite & logement, il y eut vn des principaux Chefs appellé Daronal, avec lequel i'auois quelque familiarité, qui me fit offre de sa cabanne, viures, & commoditez, lequel prit aussile chemin de la chasse du cerf, qui est tenué pour la plus noble entr'eux. Après avoir trauersé le bout du lac de ladite ille, nous entrames dans une riuiere enuiron 12. lieues, puis ils portèrent leurs canaux par terre demie lieue, au bout de laquelle nous entrames en vn lac qui a d'estendue 10. à 12. lieues de

Chasse du
cerf tenué
la plus no-
ble.

Lac où il y
a grande
quantité de
gibbier.

Bastimens
des Sauua-
ges.

circuit, où il y auroit grande quantité de gibbier, comme cygnes, grues blanches, outardes, canards, sarcelles, mauvis, alloüettes, beccassines, oyes, & plusieurs autres sortes de volatilles que l'on ne peut nombrer, dont j'en tuay bon nombre, qui nous seroit bien, attendant la prise de quelque cerf, auquel lieu nous fumes en vn certain endroit esloigné de dix lieues, où nos Sauuages iugeoient qu'il y en auoit quantité. Ils s'assemblerent 25. Sauuages, & se mirent à bastir deux ou trois cabannes de pieces de bois, accommodées les vnes sur les autres, & les calfeutrèrent avec de la mousse, pour empescher que l'air n'y entrast, les couurant d'escoices d'arbres. Ce qu'estant fait, ils furent dans le bois proche d'une petite sapiniere, où ils firent vn clos en forme de triangle, fermé des deux costez, ouvert par lvn d'iceux. Ce clos fait de grandes pallisades de bois fort pressé, de la hauteur de 8. à 9. pieds, & de long



& de long de chacun costé près de mil cinq cents pas; au bout duquel triangle y a vn petit clos, qui va tous- iours en diminuant, couvert en partie de branchages, y laissant seulement vne ouverture de cinq pieds, comme la largeur dvn moyen portail, par où les cerfs deuoient entrer. Ils firent si bien, qu'en moins de dix iours ils mirent leur clos en estat. Cependant d'autres Sauuages alloient à la pesche du poisson, comme truites & brochets de grandeur monstreuse, qui ne nous manquerent en aucune façon. Toutes choses éstans faites, ils partirent demie heure devant le iour pour aller dans le bois, à quelque demie lieue de leurdit clos, s'eloignant les vns des autres de quatre vingts pas, ayant chacun deux bastons, desquels ils frapent lvn sur l'autre, marchant au petit pas en cet ordre, iusques à ce qu'ils arriuent à leur clos. Les cerfs oyans ce bruit s'enfuyent devant eux, iusques à ce qu'ils arriuent au clos, où les Sauuages les pressent d'aller, & se ioignent peu à peu vers l'ouverture de leur triangle, où les cerfs coulent le long desd' pallissades, iusques à ce qu'ils arriuent au bout, où les Sauuages les poursuivent viuemēt, ayant l'arc & la flesche en main, prests à descocher, & éstant au bout de leurdit triangle ils commencent à crier, & contrefaire les loups, dont y a qualité, qui mangent les cerfs: lesquels oyans ce bruit effroyable, sont contraints d'entrer en la retraite par la petite ouverture, où ils sont poursuivis fort viuemēt à coups de flesches, & là sont pris aisément: car cette retraite est nō close & fermée, qu'ils n'en peuvent sortir. Il y a vn grand plaisir en ceste chasse, qu'ils continuent de deux iours en deux

jours, si bien qu'en trente-huit iours ils en prirent six vingts, desquels ils se donnent bonne curée, reseruant la graisse pour l'huyer, & en vsent comme nous faisons du beurre, & quelque peu de chair qu'ils emportent à leurs maisons, pour faire des festins entre eux, & des peaux ils en font des habits.

Ils ont d'autres inuentiōs à prendre les cerfs, comme au piege, dont ils en font mourir beaucoup, ainsi que voyez cy devant dépeinte la forme de leur chasse, clos, & pieges. Voila comme nous passasmes le temps attendant la gelée, pour retourner plus aisement, d'autant que le pays est grandement meschageux.

Au commencement que nous sortismes pour aller chasser, ie m'engageay tellement dans les bois à poursuivre vn certain oiseau, qui me sembloit estrange, ayant le bec approchant dvn perroquet, & de la grosseur d'une pouille, le tout iaulne, fors la teste rouge, & les ailes bleuës, & alloit de vol en vol comme vne perdrix. Le desir que j'avois de le tuer me le fit poursuivre d'arbre en arbre fort long temps, iusques a ce qu'il senuolla. Et perdant toute esperance, ie voulus retourner sur mes balles, ou je ne trouuay aucun de nos chasseurs, qui avoient tousiours gaigné pays iusques à leur clos: & taschant de les attraper, allant ce me sembloit droit où estoit ledit clos, ie m'esgaray parmy les forests, allât tantost dvn costé, tantost dvn autre, sans me pouuoir reconnoistre, & la nuit surueñat, ie la passay au pied dvn grād arbre. Le lendemain ie commençay à faire chemin iusques sur les 3. heures du soir, où ie rencontray vn petit estang dormat, & y

apperceus du gibbier, & tuay trois ou quatre oiseaux. Las & recreu, ic commençay à me reposer, & faire cuire ces oiseaux, dont ie me repeus. Mon repas pris, ic pensay à par-moy ce que ie deuois faire , priant Dieu qu'il luy plust m'assister en mon infortune dans ces deserts ; car trois iours durant il ne fit que de la pluye entre-meslee de nege.

Remettant le tout en sa misericorde , ic repris courage plus que devant , allant çà & là tout le iour sans appercevoir aucune trace ou sentier que celuy des bestes sauvages , dont j'en voyois ordinairement bon nombre; & passay ainsi la nuit sans aucune consolation. L'aube du iour venu (aprés auoir vn peu repu) ic pris resolution de trouuer quelque ruisseau , & le costoyer, iugeant qu'il falloit de nécessité qu'il fallast descharger en la riuiere, ou sur le bord où estoient nos chasseurs. Ceste resolution prise , ic l'executay si bien, que sur le midy ic me trouuay sur le bord d'un petit lac , comme de lieue & demie , où j'y tuay quelque gibbier, qui m'accommoda fort, & auois encores huit à dix charges de poudre. Marchant le long de la riue de ce lac pour voir où il deschargeoit, ic trouuay vn ruisseau assez spacieux, que ic suiuis iusques sur les cinq heures du soir, que i entendis vn grand bruit: & prestant l'oreille, ic ne peus comprendre ce que c'estoit , iusques à ce que i entendis ce bruit plus clairement, & iugeay que c'estoit vn sault d'eau de la riuiere que ic cherchois. M'approchant de plus près, j'apperceus vne escluse, où etant paruenu, ic me rencontray en vn pré fort grand & spacieux , où il y auoit grand nombre de bestes sauvages. Et regardant à la main

droite, ie veis la riuiere large & spacieuise. Desirant reconnoistre cét endroit, & marchant en ce pré, ie me rencontray en vn petit sentier, où les Sauuages portent leurs canaux. Ayant bien consideré ce lieu, ie recogneus que c'estoit la mesme riuiere, & que j'auois passé par là. Bien aise de cecy, ie soupay de si peu que j'auois, & couchay là la nuit. Le matin venu, considerat le lieu où i'estoïs, ie iugeay par certaines montagnes qui sont sur le bord de ladite riuiere, que ie n'a m'estoïs point trompé, & que nos chasseurs deuoient estre au dessus de moy de quatre ou cinq bônes lieues, que ie fis à mon aise, costoyant le bord de lad. riuiere, iusques à ce que j'apperceus la fumée de nosd. chasseurs: auquel lieu i'arriuay avec beaucoup de contentement, tant de moy, que de deux qui me cerchoïent, & auoient perdu esperance de me reuoir; & me prirent de ne m'escarter plus d'eux, ou que ie portasse mon cadran sur moy, lequel j'auois oublié, qui m'eust peu remettre en mon chemin. Ils me disoient: Si tu ne fusstes venu, & que nous n'eussions pu te trouuer, nous ne serions plus allez aux François, de peur qu'ils ne nous eussent accuséz de t'auoir fait mourir. Du depuis Darontal estoit fort soigneux de moy quand ilallois à la chasse, me donnant tousiours vn Sauuage pour m'accompagner.

Retournant à mon propos, ils ont vne certaine resuerie en ceste chasse, telle, qu'ils croient que s'ils faisoient rostir de la viande prise en ceste façon, ou qu'il combast de la graisse dans le feu, ou que quelques os y fussent jettez, qu'ils ne pourroient plus prendre de cerfs, & pour ce sujet me prioient de n'en point

Les voyages du sievr faire rostir. Pour ne les scandaliser, ie m'en deportois, cestant deuant eux : puis leur ayant dit que j'en auoys fait rostir, ils ne me vouloient croire, disans que si cela eust esté, ils n'auroient pris aucunz cerfs, telle chose ayant esté commise.

Comme les Sauuages trauersent les glaces. Des peuples du petum. Leur forme de viure. Peuples appellez l'anation neutre.

CHAPITRE VIII.

Equatrième iour de Decembre nous partismes de ce lieu, marchant sur la riuiere qui estoit gelée, & sur les lacs & estangs glacez, & par les bois, l'espace de dix-neuf iours ; qui n'estoit pas sans beaucoup de peine & traueil, tant pour les Sauuages qui estoient chargez de cent liures pesant chacun, comme de moy-mesme qui portois la pesanteur de 20. liures. Il est bien vray que i'estoys quelquefois soulagé par nos Sauuages, mais nonobstant ie ne laissois pas de recevoir beaucoup d'incommoditez. Quant à eux, pour trauerser plus aisément les glaces, ils ont accoustumé de faire de certaines trainées de bois, sur lesquels ils mettent leurs charges, & les traînent après eux sans aucune difficulté, & vont fort promptement. Quelques iours après il arriuva vn grand dégel qui nous tourmenta grandement : car il nous falloit passer par dedans des sapinières pleines de ruisseaux, estangs, marais & palus, avec quantité de boiséees renuerfées les vnes sur les

autres, qui nous donnoit mille maux, avec des embarrassemens qui nous apportoient de grandes incommoditez, pour estre toufiours moüillez iüsques au dessus du genouïl. Nous fusmes quatre iours en cét estat, à cause qu'en la plus grande partie des lieux les glaces ne portoient point: & fismes tant, que nous arriuasmes à nostre village le 23. iour dudit mois, où le Capitaine Yroquet vint hyuerner avec ses compagnons, qui sont Algomméquins, & son fils, qu'il amena pour faire traitter & penser, lequel allant à la chasse auoit esté fort offensé d'un ours, le voulant tuer.

M'estant reposé quelques iours, ie deliberaçy d'aller voir les peuples en l'hyuer, que l'esté & la guerre ne m'auoient peu permettre de visiter. Je partis de ce village le 14 de Ianvier ensuiuant, après auoir remercié mon hoste du bon traitemment qu'il m'auoit fait: & croyant ne le revoir de trois mois, ie pris congé de lui. Menant avec moy quelques François, ie m'ache-minay à la nation du petum, où i'arriuay le 17. dudit mois de Ianvier. Ces peuples sement le maïs, appellé par deçà bled de Turquie, & ont leur meure arrêtée comme les autres. Nous fusmes en sept autres villages leurs voisins, & allies, avec lesquels nous contractasmes amitié, & nous promirent de venir vn bon nombre à nostre habitation. Ils nous firent fort bonne chere, & nous firent present de chair & poisson pour faire festin, comme est leur coustume, où tous les peuples accourroient de toutes parts pour nous voir, en nous faisant mille démonstrations d'amitié, & nous conduisoient en la plus-part du chemin. Le pays est remply de coteaux, & petites campagnes, qui

^{Leur forme de vie.} rendent ce terroir agreable. Ils commençoient à bastir deux villages, par où nous passasmes, au milieu des bois, pour la commodité qu'ils trouuent d'y bastir & les enclore. Ces peuples vivent comme les Attignouaatitans, & mesmes coutumes, & sont proches de la nation neutre, qui est puissante, qui tient vne grande estendue de pays, à trois iournées d'eux.

^{Et la guerre aux Sauvages appellez Asstagueronon, c'est à dire, gens de feu.}

Aprés auoir visité ces peuples, nous partismes de ce lieu, & fûmes à vne nation de Sauuages, que nous auons nommez les cheueux releuez, & quels furēt fort joyeux de nous revoir, avec lesquelz nous fistmes aussi amitié, & qui pareillement nous prentirent de nous venir trouuer, & voir à ladite habitation. En cét endroit il m'a semblé à propos de les dépeindre, & faire vne description de leurs pays, mœurs, & façons de faire. En premier lieu, ils font la guerre à vne autre nation de Sauuages, qui s'appellent Asstagueronon, qui veut dire gens de feu, esloignez d'eux de dix iournées. Ce fait, ie m'informay fort particulierement de leur pays, & des nations qui y habitent, quels ils sont, & en quelle quantité. Icelle nation sont en grand nombre, & la plus-part grāds guerriers, chasseurs, & pêcheurs. Ils ont plusieurs Chefs, qui commandent chacun en leur contrée. La plus grand' part sement des blēs d'Inde, & autres. Ce sont chasseurs qui vont par troupes en plusieurs regions & contrées, où ils traflquent avec d'autres nations esloignées de plus de quatre à cinq ecents lieues. Ce sont les plus propres Sauuages en leurs meünages que i'aye veu, & qui trauallent le plus industrieusement aux façons des natifs, qui sont leurs tapis de Turquie. Les femmes ont le corps couuezz,

uert, & les hommes descouvert, sans aucune chose, sinon qu'vne robbe de fourrure, qu'ils mettent sur leur corps, qui est en facon de manteau, laquelle ils lais- sent ordinairement, & principalement en esté. Les femmes & les filles ne sont non plus émeuës de les voir de la facon, que si elles ne voyoient rien, qui sembleroit estrange. Elles viuent fort bien avec leurs ma-
 ris, & ont ceste coutume que lors qu'elles ont leurs mois, elles se retirent d'avec leurs maris, ou les filles d'avec leurs peres & meres, & autres parents, s'en al-
 lans en de certaines maisonnettes, où elles se retirent pendat que le mal leur tient, sans auoir aucune com-
 pagnie d'hommes, lesquels leur font porter des viures & commoditez iusques à leur retour; & ainsi l'on scroit celles qui les ont, & celles qui ne les ont pas. Ce sont gens qui font de grands festins, & plus que les autres nations. Ils nous firent fort bonne chere, & nous re-
 ceurent fort amiablement, & me prirent fors de les assister contre leurs ennemis, qui sont sur le bord de la mer douce, estoignée de deux cents lieues; à quoy ic
 leur dis que ce seroit pour vne autre fois, n'estant ac-
 commodé des choses necessaires.

Il y a aussi à peux ou trois iournées d'iceux vne au-
 tre nation de Sauuages, d'un costé tirant au sud, qui font grand nombre de petum, lesquels s'appellent la nation neutre, qui sont grand nombre de gens de Peuples ap-
 guerre, qui habitent vers le midy de la mer douce, pellez la na-
 ture, lesquels assistent les Cheueux rebuez contre les gens de feu. Mais entre les Yroquois & les nostres, ils ont paix a-
 ucc les no-
 stres; & les
 Yroquois.
 Ont paix a-

sans que l'année precedente vn des nostres en auoit
 tué vn; estant à la guerre des Entouhonorons, & qu'ils
 en estoient faschez: nous representans qu'ils sont fort
 subiects à la vengeance, ne regardans point à ceux
 qui ont fait le coup, mais le premier qu'ils rencontrent
 de la nation, ou bien de leurs amis, ils leur font porter
 la peine, quand ils en peuvent attraper, si auparauant
 on n'auoit fait accord avec eux, & auoir donné
 quelques dons & presens aux parens du defunct; qui
 m'empescha pour lors d'y aller, encores qu'aucuns d'i-
 celle nation nous assurerent qu'ils ne nous feroient
 aucun mal pour cela. Ce qui nous donna sujet & oc-
 casion de retourner par le mesme chemin que nous
 eussions venus: & continuât mon voyage, i'allay trou-
 uer la nation des Pisicrinij, qui auoient promis de me
 menet plus outre en la continuation de mes desseins
 & descouvertures: mais ie fus diuerty pour les nou-
 uelles qui suruindrent de nostre grand village, & des
 Algommecquins, d'où estoit le Capitaine Yroquet, à
 sçauoir que ceux de la nation des Attignouantans
 auoient mis & deposé entre ses mains vn prisonnier
 de nation ennemie, elperant que ledit Capitaine Yro-
 quet deust exercer sur ce prisonnier la vengeance or-
 dinaire entr'eux. Mais au lieu de ce, l'auroit non seu-
 lement mis en liberté, ains l'ayant trouué habile, ex-
 cellent chasseur, & tenu comme son fils, les Attignou-
 antans seroient entrez en ialousie, & resolus de s'en
 venger: & de fait auoient disposé vn homme pour
 entreprendre d'aller tuer ce prisonnier, ainsi allié qu'il
 estoit. Comme il fut executé en la presence des prin-
 cipaux de la nation Algommecquine, qui indignez

Nation des
Pisicrinij.

dvn tel acte, & meus de colere, tuerent sur le champ ce temeraire entrepreneur meurtrier; duquel meurtre les Attignouantans se trouuans offensez, & comme iniuriez en ceste action, voyans vn de leurs compagnons mort, prindrent les armes, & se transporterent aux tentes des Algommekins (qui viennent hyuerner proche de leurdit village) lesquels offendirent fort ledit Capitaine yroquer, qui fut blesse de deux coups de flesche; & vne autre fois pillerent quelques cabanes desdits Algommekins, sans qu'ils se peussent mettre en defense, aussi le party n'eust pas esté égal. Neantmoins cela, lesdits Algommekins ne furent pas quittes, car il leur fallut accorder, & contraints pour avoir la paix, de donner ausdits Attignouantans quelques colliers de pourceline, avec cent brasses d'icelle, ce qu'ils estiment de grand valeur entre eux: & outre ce, nombre de chaudières & haches, avec deux feimmes prisonnieres en la place du mort. Bref, ils furent en grande dissention (ce estoit ausdits Algommekins de souffrir patiemment ceste grande furie) & penserent estre tous tuez, n'estans pas bien en seureté, nonobstant leurs presens, iusques à ce qu'ils se veirent en vn autre estat. Ces nouvelles m'affligerent fort, me representant l'inconvenient qui en pourroit arriver, tant pour eux, que pour nous, qui estois en leur pays.

Ce fait, ie rencontray deux ou trois Sauuages de nostre grand village, qui me solliciterent fort d'y aller, pour les mettre d'accord, me disans que si ie n'y allois, aucuns d'eux ne reuindroient plus vers les François, ayans guerre avec lesdits Algommekins, & nous tenans pour leurs amis. Ce que voyant, ie

m'acheminay au plus tost, & en passant ic visitay les Pisirinis pour sçauoir quand ils seroient prests pour le voyage du nort; que ie trouuay rompu pour le sujet de ces querelles & batteries, ainsi que nostre truchement me fit entendre, & que ledit Capitaine Yroquet estoit venu à toutes ces nations pour me trouuer, & m'attendre. Il les pria de se trouuer à l'habitation des François, en mesme temps que lui, pour voir l'accord qui se feroit entr'eux, & les Atignouaanitans, & qu'ils remissent ledit voyage du nort à vne autre fois. Pour cet effet ledit Yroquet auoit donné de la pourceline pour rompre ledit voyage, & nous promirent de se trouuer à nostred. habitation au mesme temps qu'eux.

Sujet de
l'affection
de l'Aucth.

Qui fut bien affligé ce fus moy, m'attendant bien de voir en ceste année, ce qu'en plusieurs autres precedentes i'auois recherché avec beaucoup de soing & de labeur. Ces peuples vont negocier avec d'autres qui se tiennent en ces parties Septentrionales, cestans vne bonne partie de ces nations en lieu fort abondant en chasses, & où il y a quantité de grāds animaux, dont i'ay vcu plusieurs peaux: & m'ayans figuré leur forme, i'ay iugé estre des buffles: aussi que la pesche du poisson y est fort abondante. Ils sont 40: iours à faire ce voyage, tant à aller, que retourner.

Le m'acheminay vers nostred. village le 15. iour de Fevrier, menant avec moy six de nos gens, ou cestans arriuez, les habitans furent fort aises, comme aussi les Algommequins, que i'envoyay visiter par nostre truchement, pour sçauoir comme le tout s'estoit passé tant d'vne part que d'autre; n'ayant voulu aller pour ne leur donner ny aux vns ny aux autres aucun soupe

çon. Deux iours se passerent pour entendre des vns & des autres comme le tout s'estoit passé: ce fait, les principaux & anciens du lieu s'en vindrent avec nous, & tous ensemble allasmes vers les Algommekins, où c'stant en l'vné de leurs cabannes, après quelques discours, ils demeurerent d'accord de tenir, & aupr agreable tout ce que ie dirois, comme arbitre sur ce sujet; & ce que ie leur proposerois, ils le mettroient en execu^{tion}. Colligeant & recherchant la volonté & inclination de l'vn & de l'autre partie, & iugeant qu'ils ne demandoient que la paix, ie leur representay que le meilleur estoit de pacifier le tout, & demeurer amis, pour resister plus facilement à leurs ennemis; & partant ie les priay qu'ils ne m'appellassent point pour ce faire, s'ils n'auoient intention de suivre de point en point l'aduis que ie leur donnerois sur ce differend, puis qu'ils m'auoient prié d'endire mon opinion. Sur quoy ils me dirent derechef, qu'ils n'auoient désiré mon retour à autre fin. Moy d'autre-part iugeai bien que si ie ne les mettois d'accord, & en paix, ils sortiroient mal contents les vns des autres, chacun d'eux pensant auoir le meilleur droict, aussi qu'ils ne fussent allez à leurs cabannes, si ie n'eusse esté avec eux, ny mesme vers les François, si ie ne m'embarquois, & prenois comme la charge & conduitte de leurs affaires. A cela ie leur dis, que pour mon regard ie n'auois autre intention que de m'en aller avec mon hoste, qui m'auoit tousiours bien traitté, & mal aisément en pourrois-le trouver vn si bon, car c'estoit en luy que les Algommekins mettoient la faute, disans qu'il n'y auoit que luy de Capitaine qui fist prendre les armes.

Savages
font l'auth
arbitre de
leurs diffo-
rends.

Plusieurs discours se passerent tant d'une part que d'autre, & la fin fut, que le leur dirois mon aduis, & ce qui m'en sembleroit.

Voyant qu'ils remettoient le tout à ma volonté, comme à leur pere, & me promettans en ce faisant qu'à l'aduenir ie pourrois disposer d'eux ainsi que bon me sembleroit; ie leur fis response que i'estoys tres-aise de les voir en vne si bône volonté de suiuire mon conseil, leur protestât qu'il ne seroit que pour le bien & vtilité des peuples.

D'autre costé i'estoys fort affligé d'auoir enten-
du d'autres tristes nouuelles, à sçauoir la mort de
lvn de leurs parents & amis, que nous tenions com-
me le nostre, & que ceste mort auoit peu causer vne
grande desolation, dont il ne s'en fust ensuiuy que
guerres perpetuelles entre les vns & les autres, avec
plusieurs grands dommages, & alteration de leur a-
mitié, & par consequent les François priuez de leur
veue & frequentation, & contraints d'aller recercher
d'autres nations, & ce d'autat que nous nous aimions
comme freres, laissant à nostre Dieu le chastiement
de ceux qui l'auroient mérité.

Le leur remonstray, que ces façons de faire entre
deux nations, amis, & freres, comme ils se disoient,
estoit indigne entre des hommes raisonnables, ains
plustost que c'estoit à faire aux bestes brutes. D'ail-
leurs, qu'ils estoient assez empeschez à repouf-
ser leurs ennemis qui les poursuivoient, les battans le
plus souuent, & les prenans prisonniers iusques dans
leurs villages: lesquels voyans yne telle diuision, &
des guerres ciuiles entr'eux, se resiouiroient & en fe-

roient leur profit, & les pousseroient & encourage-
roient à faire & executer de nouveaux dessins, sur
l'esperance qu'ils auroient de voir bien tost leur rui-
ne, du moins s'affoiblir par eux-mesmes, qui seroit le
vray & facile moyen pour les vaincre & triompher
d'eux, & se rendre les maistres de leurs contrées, n'e-
stant point secourus les vns des autres. Qu'ils ne iu-
geoient pas le mal qui leur en pouuoit arriuer. Que
pour la mort d'un homme ilz en mettoient dix mille
en danger de mourir, & le resto de demeurer en per-
petuelle servitude. Qu'à la verité un homme estoit de
grande consequence, mais qu'il falloit regarder com-
me il auoit été tué, & considerer que ce n'estoit pas
de propos deliberé, ny pour commencer vne guerre
civile parmy eux; cela estant trop evident que le de-
funct auoit premierement offensé, en ce que de guet-
à-pens il auoit tué le prisonnier dans leurs cabannes,
chose trop audacieusement entreprise, encores qu'il
fust ennemy.

Ce qui esmeut les Algonquins: car voyans un
homme si temeraire d'auoir tuévn autre en leur cabane,
auquel ils auoient donné la liberté, & le tenoient com-
me vn d'entr'eux, ils furent emportez de la prompti-
tude, & le sang esmeut à quelques-vns plus qu'aux au-
tres, se seroient aduancez, ne se pouuans contenir, ny
commander à leur colere, & auroient tué cét hom-
me dont est question: mais pour cela ils n'en vou-
loient nullement à toute la nation, & n'auoient des-
sein plus auant à l'encontre de cét audacieux, & qu'il
auoit bien mérité ce qu'il auoit eu, puis qu'il l'auoit
luy-mesme recherché.

Et d'ailleurs, qu'il falloit remarquer que l'Entouhonoron se sentant frapé de deux coups dedans le ventre, arracha le cousteau de sa plâye, que son ennemy y auoit laissé, & luy en donna deux coups, à ce qu'on m'auoit certifié : de façon qu'on ne pouuoit sçauoir auvray si c'estoient Algommecquins qui eussent tué. Et pour montrer aux Attrigouantan que les Algommecquins n'aimoient pas le prisonnier, & que Yroquet ne luy portoit pas tant d'affection comme ils pensoient bien, ils l'auoient mangé, d'autant qu'il auoit donné des coups de cousteau à son ennemy, chose neantmoins indigne d'homme, mais plustost de bestes brutes. D'ailleurs, que les Algommecquins estoient fott faschez de tout ce qui s'estoit passé, & que s'ils eussent pensé que telle chose fust arriuée, ils leur eussent donné cét Yroquois en sacrifice. D'autre part, qu'ils auoient recompensé icelle mort, & faute, (si ainsi il la falloit appeler) avec de grands présens, & deux prisonniers, n'ayás sujet à présent de se plaindre, & qu'ils deuoient se gouverner plus modestemēt en leurs deportemens envers les Algommecquins, qui sont de leurs amis ; & que puis qu'ils m'auoient promis toutes choses mises en deliberation, ie les priois les vns & les autres d'oublier tout ce qui s'estoit passé entr'eux, sans iamais plus y penser, ny se porter aucune haine & mauuaise volonté, & ce faisant, qu'ils nous obligeroient à les aimer, & les assister, comme i'auois fait par le passé. Et où ils ne seroient contents de mon aduis, ie les priois de se trouuer le plus grand nombre d'entr'eux qu'ils pourroient à nostre habitation, où devant tous les Capitaines des vaisseaux, on confirmeroit

firmeroit d'auantage ceste amitié, & aduiseroit-on de donner ordre pour les garentir de leurs ennemis, à quoy il falloit penser.

Lors ils dirent qu'ils tiendroient tout ce que ie leur auois dit, & fort contents en apparence s'en retournerent en leurs cabanes, sinon les Algommekins, qui deslogerent pour faire rattrapte en leur village: mais selon mon opinion ils faisoient démonstration de n'estre pas trop contents, d'autant qu'ils disoient entre eux qu'ils ne viendroient plus hyuerner en ces lieux. La mort de ces deux hommes leur ayant par trop cousté, ie m'en returnay chez mon hoste, à qui ie dönay le plus de courage qu'il me fut possible, afin de l'emouuoir à venir à nostre habitation, & d'y amener tous ceux du pays.

Pendant quatre mois que dura l'hyuer, j'eus assez forme de
viure des
Algommekins
quins. de loist pour considerer leur païs, mœurs, coustumes, & façon de viure, & la forme de leurs assemblées, & autres choses, que ie descriray cy-apres. Mais auparavant il est nécessaire de parler de la scituation du païs, & contrées, tant pour ce qui regarde les nations, que pour les distances d'iceux. Quant à l'estendue, tirant de l'Orient à l'Occidét, elle contient près de quatre cents cinquante lieuës de long, & deux cents par endroits de largeur du Midy au Septentrion, souz la hauteur de quarante & vne degré de latitude, iusques à quarante huit & quarante-neuf. Ceste terre est comme vne île, que la grande riuiere Sainct Laurent enceint, passant par plusieurs lacs de grande estendue, sur le riuage desquels il habite plusieurs nations, parlans diuers langages, qui ont leurs demeures arrestées,

les vns amateurs du labourage de la terre, & autres qui ne le sont pas, lesquels neantmoins ont diuerses façons de viure, & de mœurs, & les vns meilleurs que les autres. Au costé vers le nort d'icelle grande riuiere tirant au surouest enuiron cent lieues par delà vers les Attigouantans, le pays est partie montagneux, & l'air y est assez temperé, plus qu'en aucun autre lieu desdites contrées, souz la hauteur de quarante & vn degré de latitude. Toutes ces parties & contrées sont abondantes en chasses, comme de cerfs, caribous, eslans, daims, buffles, ours, loups, castors, regnards, fouines, martes, & plusieurs autres especes d'animaux que nous n'auons pas par deçà. La pesche y est abondante en plusieurs sortes, & especes de poisson, tant de ceux que nous auons, que d'autres que nous n'auons pas aux costes de France. Pour la chasse des oyseaux, elle y est aussi en quantité, & qui y viennent en leur temps & saison. Le pays est trauersé de grand nombre de riuieres, ruisseaux & estangs, qui se deschargent les vns dans les autres, & en leur fin aboutissent dedas le fleuve Saint Laurent, & dans les lacs par où il passe. Le pays est fort plaisant, estant chargé de grandes & hautes forestz, remplies de bois de pareilles especes que ceux que nous auons en France. Bien est-il vray qu'en plusieurs endroits il y a quantité de pays deserte, où ils segment des bleds d'Inde : aussi ce pays est abondant en prairies, pallus, & marescages, qui servent pour la nourriture desdits animaux. Le pays du nort de cette grande riuiere n'est si agreable que celuy du midy, souz la hauteur de quarante-sept à quarante-neuf degrés de latitude, remply de forts rochers en quel-

Beauté de
leur pays.

ques endroits, à ce que j'ay peu voir, lesquels sont habitez de Sauuages, qui vivent errans parmy le pays, ne labourans, & ne faisans aucune culture, du moins si peu que rien, & sont ambulatoires, estans tress en vn lieu, & tantost en vn autre, le pays y estant assez froid & incommode. L'estendue d'icelle terre du nort souz la hauteur de quarante-neuf degrez de latitude de l'Orient à l'Occident, a six cents lieues de longitude, qui est aux lieux dont nous auons ample cognoscance. Il y a aussi plusieurs belles & grandes riuieres qui viennent de ce costé, & se deschargent dedans ledit fleuve, & d'autres qui (à mon opinion) se deschargent en la mer, par la partie & costé du nort, souz la hauteur de cinquante à cinquante & vn degrez de latitude, suiuant le rapport & relation que m'en ont fait ceux qui vont negocier, & traitter avec les peuples qui y habitent.

Quant aux parties qui tirent plus à l'Occidet, nous n'en poumons sçauoir bonnement le trajet, d'autant que les peuples n'en ont aucune cognoscance, sinon de deux ou trois cents lieues, ou plus, vers l'Occident, d'où vient ladite grande riuiere, qui passe entre autres lieux par yn lac qui contient près de trente iournées de leurs canaux, à sçauoir celuy qu'auons nommé la mer douce, eu csgard à la grande estendue, ayant quarante iournées de canaux de Sauuages, avec lesquels nous auons accez, qui ont guerre avec d'autres nations, tirant à l'Occident dudit grand lac, qui est la cause que nous n'en poumons pas auoir plus ample cognoscance, sinon qu'ils nous ont dit par plusieurs & diverses fois, que quelques prisonniers

de ces lieux leur ont rapporté y auoir des peuples semblables à nous en blancheur , ayans veu de leur cheuelure , qui est fort blonde . Je ne puis que penser là dessus , si non que ce soient gens plus ciuilisez qu'eux . Pour en bien sçauoir la verité , il faudroit les voir , mais il faut de l'assistance , & n'y a que le temps & le coura-ge de quelques personnes de moyens , qui puissent ou vuellent entreprendre ce dessin .

Pays du
Midy fort
peuplé.

Ses bornes:

Nation &
pays des At-
tigouantan.

Pour ce qui est du Midy de ladite grande riuier , elle est fort peuplée , & beaucoup plus que le costé du Nort , de diuerses nations , ayans guerre les vns contre les autres . Le pays y est fort agreable , beaucoup plus que le costé du Septentrion , & l'air plus tempéré , y ayant plusieurs espèces d'arbres & fructs qu'il n'y a pas au nort dudit flieuue ; aussi n'est-il pas de tant de profit & d'utilité quant aux lieux où se font les trait-tes de pelletteries . Pour ce qui est des terres du costé de l'Orient , elles sont assez cogneuës , d'autant que la grand'mer Oceane borne ces endroits là , à sçauoir les costes de Labrador , Terre-neufue , Cap Breton , l'Aca-die , Almouchiquois , comme aussi des peuples qui y habitent , en ayant fait ample description cy-dessus .

La contrée de la nation des Attigouantan est souz la hauteur de 44. degréz & demy de latitude , & 230. lieuës de longitude à l'Occident . Il y a 18. villages , dont 8. sont clos & fermez de pallissades de bois à triple rang , entre lacez les vns dans les autres , où au des-sus y a des galeries qu'ils garnissent de pierres & d'eau , pour rüer & esteindre le feu que leurs ennemis pourroient appliquer contre . Ce pays est beau & plaisant , la plus- part déserté , ayant la forme & mesme situa-

tion que la Bretagne, estant presque environné & en-
ceint de la mer douce. Ces 18. villages (selon leur dire)
font peuplen de 2000. hommes de guerre, sans en ce
comprendre le commun, qui peut faire en nombre
20000. ames. Leurs cabanes sont en facon de tonnel-
les, ou borceau, couvertes d'escorces d'arbres de la lon-
gueur de 25. à 30 toises, plus ou moins, & six de large,
laissant par le milieu vno allée de dix à douze pieds de
large, qui va dvn bout à l'autre. Aux deux costez y a
vne maniere d'establie, de la hauteur de quatre pieds,
où ils couchent en esté, pour eviter l'importunité des
pulces, dont ils ont grande quantité : & en hyuer ils
couchent en bas sur des nattes, proches du feu, pour
estre plus chaudement. Ils font prouision de bois sec,
& en emplissent leurs cabanes, pour se chauffer en hy-
uer. Au bout d'icelles cabanes y a vne espace, où ils
conservent leurs bleds d'Inde, qu'ils mettent en de
grandes tonnes faites d'escorces d'arbres, au milieu de
leur logement. Il y a des bois qui sont suspendus, où
ils mettent leurs habits, viures, & autres choses, de peur
des souris, qui y sont en grande quantité. En telle ca-
bane y aura 12. feux, qui sont 24. mefnages, où il fume
à bon escient en hyuer, qui fait que plusieurs en reçoi-
uent de grandes incommoditez aux yeux, à quoy ils
sont subiects, jusques à en perdre la veue sur la fin de
leur aage, n'y ayant fenestre aucune, ny ouverture,
que celle qui est au dessus de leurs cabanes, par où la
fumée sort. Ils changent quelquefois leur village de
dix, vingt, ou trente ans, & le transporter d'vne, deux,
ou trois lieues, d'autant que leur terre se lasse d'ap-
porter du bled sans estre amendée, & par ainsi vont de-

Souris in-
commodez
les Sauua-
ges.

Sauuages
incômodez
de la fumée

serter en autre lieu, & aussi pour auoir le bois plus à commodité, s'ils ne sont contraints par leurs ennemis de desloger, & s'eloigner plus loin, comme ont fait les Antouhonorons de quelque 40. à 50. lieues. Voila la forme de leurs logemens, qui sont separerz les vns des autres, comme de trois à quatre pas, pour la craine du feu, qu'ils apprehendent fort.

Leur vie
miserable.

Leur vie est miserable au regard de la noste, mais heureuse entre eux qui n'en ont pas gousté de meilleure, croyans qu'il ne s'en trouue pas de plus excellente. Leur principal manger & viure ordinaire est le bled d'Inde, & fevres du Bresil, qu'ils accommodent en plusieurs façons. Ils en pilent en des mortiers de bois, & le reduisent en farine, de laquelle ils prennent la fleur par le moyé de certains vans faits d'ecorce d'arbres, & d'icelle farine font du pain avec des fevres, qu'ils font premicrement bouillir vn bouillon, comme le bled d'Inde, pour estre plus aisé à battre, & mettent le tout ensemble : quelquefois ils y mettent des blues, ou des framboises seches ; autrefois des morceaux de graisse de cerf : puis ayans le tout destrempe avec eau tiède, ils en font des pains en forme de gallettes ou tourteaux, qu'ils font cuire souz les cendres, & estans cuites ils les lauent, & les enueloppent de fucilles de bled d'Inde, qu'ils y attachent, & mettent en l'eau bouillante, mais ce n'est pas leur ordinaire, ains ils en font d'une autre sorte qu'ils appellent migan, à fçauoir, ils prennent le bled d'Inde pilé, sans oster la fleur, duquel ils mettent deux ou trois poignées dans vn pot de terre plein d'eau, le font bouillir, en le remuät de fois à autre, de peur qu'il ne brusse,

Comme ils
font le mi-
gan.

ou qu'il ne se prenne au pot; puis mettent en ce pot vn peu de poisson frais, ou sec, selon la saison, pour donner goust audit migan, qui est le nom qu'ils luy donnent, & en font fort souuent, encores que ce soit chose mal odorante, principalement en hyuer, pour ne le sçauoir accommoder, ou pour n'en vouloir prendre la peine. Ils en font de deux especes, & l'accommodez assez bien quand ils veulent, & lors qu'il y a de ce poisson, ledit migan ne sent pas mauuais, ains seulement à la venaison. Le tout estant cuit, ils tirent le poisson, & l'écrasent bien menu, ne regardans de si près à oster les crestes, les escailles, ny les tripailles, comme nous faisons, & mettent le tout ensemble dedans le pot, qui cause le plus souuent le mauuais goust: puis estat ainsi fait, ils en departent à chacun quelque portion. Ce migan est fort clair, & non de grande substance, comme on peut bien iuger. Pour le regard du boire, il n'est point de besoin, estant ledit migan assez clair de soy-mesme. Ils ont vne autre sorte de migan, à sçauoir, ils font greller du bled nouueau, premier qu'il soit à maturité, lequel ils conseruent, & le font cuire entier avec du poisson, ou de la chair, qu'àd ils en ont. Vne autre façon, ils prennent le bled d'Inde bien sec, le font greller dans les cendres, puis le pilent, & le reduisent en farine, comme l'autre cy-deuant, lequel ils conseruent pour les voyages qu'ils entreprennent, tant d'vne part que d'autra: lequel migan fait de cette façon est le meilleur, à mon goust. Pour le faire, ils font cuire force viande & poisson, qu'ils decoupent par morceaux, puis la mettent dans de grandes chaudières qu'ils emplissent d'eau, & la faisant fort bouillir:

Chiens de
requelle en
leurs se-
rins.

ce fait, ils recueillent avec vne cueillier la graisse de dessus, qui prouient de la chair & poisson, puis mettent d'icelle farine grullée dedans, en la mouuant tousiours iusques à ce que ledit migan soit cuit, & rendu espois comme bouillie. Ils en donnent & deportent à cha-
cun vn plat, avec vne cueillerée de ladite graisse : ce qu'ils ont coutume de faire aux festins. Or est-il que ledit bled nouveau grullé, est grandement estimé en
tr'eux. Ils mangent aussi des febves, qu'ils font bouil-
lit avec le gros de la farine grullée, y meslant un peu
de graisse, & poisson. Les chiens sont de requeste en
leurs festins, qu'ils font souuent les vns aux autres,
principalement durant l'hyuer, qu'ils font de loisir.
Que s'ils vont à la chasse aux cerfs, ou au poisson, ils les
reseruent pour faire ces festins, ne leur demeurat rien
en leurs cabanes que le migan clair pour ordinaire, le-
quel ressemble à de la branée que l'on donne à man-
ger aux pourceaux. Ils ont vne autre maniere de man-
ger le bled d'Inde; & pour l'accommodez ils le pren-
nent par espics, & le mettent dans l'eau, sous la bour-
be, le laissant deux ou trois mois en cét estat, iusques à
ce qu'ils iugent qu'il soit pourry, puis ils l'ostent de là,
& le font bouillir avec la viande ou poisson, puis le
mangent : aussi le font-ils griller, & est meilleur en
cette façon que boüilly. Il n'y a pas de si sente si mau-
uais que ce bled fortat de l'eau soit douteux, & neant-
moins les femmes & enfans le succent, comme on fait
les cannes de sucre, n'y ayant chose qui leur semble de
meilleur goust; ainsi qu'ils le demonstrent. D'ordinai-
re ils ne font que deux repas le tour.

Ils engaillent aussi des ours, qu'ils gardent deux ou
trois

trois ans, pour se festoyer : & ay recognu que ils auoient du bestial, ils en seroient curieux, & le conseruoient fort bien, leur ayant monstre la facon de le nourrir ; chose qui leur seroit ailee, attendu qu'ils ont de bons pasturages, & en grande quantite, soit pour cheuaux, bœufs, vaches, moutons, pores, & autres especes : à faute de quoy on les iuge miserables, comme il y a de l'apparence. Neantmoins avec toutes leurs miseres ie les estime heureux entre eux, d'autant qu'ils n'ont autre ambition que de viure, & de se conserver, & sont plus assuriez que ceux qui sont errans par les forets, comme bestes brutes ; aussi mangent-ils force citrouilles, qu'ils font bouillir, & sostir louz les cendres. Quant à leurs habits, ils sont faits de plusieurs sortes & facons de diuerses peaux de bestes sauvages, tant de celles qu'ils prennent, que d'autres qu'ils echangent pour leur bled d'Inde, farines, pourcelines, & filets à pescher, avec les Algomequins, Piscatinis, & autres nations, qui sont chasseurs, & n'ont leurs demeures arrestées. Ils passent & accommodent assez raisonnablement les peaux, faisans leur brayer d'une peau de cerf moyennement grande, & d'une autre le bas de chausses, ce qui leur va iusques à la ceinture, etat fort plissé. Leurs souliers sont de peaux de cerfs, ours, & castors, dont ils y sent en bon nombre. Plus, ils ont une robe de mesme fourrure, en forme de couverte, qu'ils portent à la facon Irlandoise, ou Egyptienne, & des manches qui s'attachent avec un cordon par le derriere. Voila comme ils sont habillez durant l'huyer, ainsi qu'il se voit en la page 245, figure D. Quand ils vont par la campagne, ils ceignent leur

on
the
part
of
the
people
in
the
country
is
not
so
large
as
it
was
in
the
beginning
of
the
century
and
the
people
are
more
and
more
inclined
to
travel
abroad
for
their
holidays
and
vacations
and
this
is
one
of
the
causes
of
the
decrease
in
the
number
of
visitors
from
abroad
to
our
country.

The
second
cause
is
the
increasing
cost
of
travel
abroad
which
has
made
it
less
attractive
to
many
people
who
would
otherwise
have
traveled
abroad
but
now
they
prefer
to
travel
within
the
country
or
to
travel
by
sea
rather
than
by
land.

Comme ils
vont à la
campagne.

robbe autour du corps, mais estans à leur village, ils quittent leurs manches, & ne se ceignent point. Les passemens de Milan pour enrichir leurs habits sont de colle, & de la racure desdites peaux, dont ils font des bandes en plusieurs façons, ainsi qu'ils s'aduisent, y mettrant par endroits des bandes de peinture rouge-brun, parmy colles de colle, qui paraissent tousiours blancheastres, & y perdat point leurs façons, quelques sales qu'elles puissent estre. Il y en a entre ces nations qui sont bien plus propres à peindre les peaux les vns que les autres, & ingemeux pour faire tenir des compartimens à l'intérieur dessus leurs robes, surtous autres nos Montagnards & Algommeguans, y prennent plus de peine. Leurs robes sont à leur robe des bandes de poil de bœuf, ou qu'ils teindent en fort belle couleur d'escarlate, tiennent ces bandes bien chères entr'eux, & les détachent pour les faire l'enrir ad'autres robes, quand ils en veulent changer, plus pour embellir la face, & auoy meilleure grâce. Quand ils se veulent bien parer, ils se peindent le visage de noir & rouge, qui se mélangent avec de l'huile, faite de la graine d'herbe de la vache, ou bien avec de la graisse d'ours, ou autres animaux. Comme aussi ils se teindent les cheueux, qu'ils portent les longs, les autres courts, les autres d'un couloir tout court. Pour les femmes & les filles, elles portent leurs robes toutes à vne même façon. Elles n'ont pas de complets hommes, horsmis qu'elles ont tousiours leurs robes ceintes, qui leur viennent iusqu'au genouil. Elles ne sont point honteuses de montrer leur corps, à sçauoir depuis la ceinture en haut, & depuis la moitié des cuisses en bas,

ayans tousiours le teste couvert ; & sont chargées de
quantité de pourceline, tant en colliers, que chaînes,
qu'elles mettent devant leurs robes, pendant à leurs

G



ceintures, bracelets, & pendans d'oreilles, ayans les
cheueux bien peignez, peints, & graissez ; & ainsi s'en
vont aux dances, ayans vn touffeur de leurs cheueux

OO ij

par derrière, qui sont liez de peaux d'anguilles, qu'ils accommodent & font seruir de cordon, où quelquefois ils attachent des platines d'un pied en carré, couuertes de ladite pourceline, qui pend par derrière, & en ceste façon vestuës & habillées poupinement, elles se monstreront volontiers aux dances, où leurs pères & mères les envoient, n'espargnant rien pour les embellir & parer ; & puis assurer auoir veu en des dances, telle fille qui auoit plus de douze liures de pourceline sur elle, sans les autres bagatelles dont elles sont chargées & atourées. Cy-desslouz page 291. se voit comme les femmes sont habillées, comme monstre F. & les filles allans à la dance, G. Se voit aussi comme les femmes pilent leur bled d'Inde, lettre H.

Leur humeur joyeuse.

Ces peuples sont d'une humeur assez jouiale (bien qu'il y en aye beaucoup de complexion triste & saturnienne). Ils sont bien formez & proportionnez de leurs corps, y ayant des hommes forts & robustes. Comme aussi il y a des femmes & des filles fort belles & agréables, tant en la taille, couleur (bien qu'olivastre) qu'aux traits du visage, le tout à proportion, & n'ont point le sein raualé que fort peu, si elles ne sont vieilles. Il s'en trouve parmy elles de fort puissantes, & de hauteur extraordinaire, ayans presque tout le soing de la maison, & du traueil: car elles laboutent la terre, sement le bled d'Inde, font la prouision de bois pour l'nyuer, tillent la chanvre, & la filent, dont du fillet, ils font les rets à pescher, & prendre le poisson, & autres choses nécessaires. Comme aussi de faire la cueillette de leurs blés, les serrer, accommoder à manger, & dresser leur meunage. De plus, elles suivent leurs maris

de lieu en lieu, aux champs, où elles servent de malles à porter le bagage.

Quant aux hommes, ils ne font rien qu'aller à la chasse du cerf, & autres animaux, pescher du poisson; faire des cabanes, & aller à la guerre. Ces choses faites, ils vont aux autres nations, où ils ont de l'accès & cognoissance, pour traitter & faire des eschanges de ce qu'ils ont, avec ce qu'ils n'ont point; & éstrans de retour, ils ne bougent des festins & dances, qu'ils se font les vns aux autres, & à l'issuë se mettent à dormir, qui est le plus beau de leur exercice.

Ils ont vne espece de mariage parmy eux, qui est tel, que quand vne fille est en l'aage d'onze, douze, treize, quatorze, ou quinze ans, elle aura plusieurs serviteurs, selon ses bonnes graces, qui la rechercheront, & la demanderont aux pere & mere, bien que souvent elles ne prennent pas leur consentement, fors celles qui sont les plus sages & mieux aduisées; qui se souz-mettent à leur volonté. Cét amoureux ou serviteur présentera à la fille quelques colliers, chaînes & bracelets de pourceline. Si la fille a ce serviteur agreable, elle reçoit ce présent: ce fait, il viendra coucher avec elle trois ou quatre nuictes sans luy dire mot, où ils recueillent le fruit de leurs affections. Et arruera le plus souvent qu'après auoir passé huict ou quinze iours ensemble, si ils ne se peuvent accorder, elle quittera son serviteur, lequel y demeurera engagé pour ses colliers, & autres dons par luy faits. Frustré de son esperance, il en recherchera vne autre, & elle aussi un autre serviteur, & continuent ainsi iusques à vne bonne rencontre. Il y en a telle qui auant assister à ce

nelle avec plusieurs maris, lesquels ne sont pas seuls en la iouissance de la beste, quelques mariez qu'ils soient: car la nuit venuë, les iéunes femmes courent d'une cabane à une autre, comme font les iéunes hommes de leur costé, qui en prennent par où bon leur semble, toutes fois sans aucune violence, remettant le tout à la volonté de la femme. Le mary fera le semblable à sa voisine, sans que pour cela il y ait aucune jalouſie entr'eux, ou peu, & n'en reçoivent aucune infamie, ny iniure, la couſtume du pays eſtant telle.

Quand elles ont des enfans, les maris precedents reviennent vers elles, leur remontrer l'amitié & l'affection qu'ils leur ont portée par le passé, & plus que nul autre, & que l'enfant qui naistra eſt à luy, & eſt de son fait. Un autre luy en dira autant; & par ainsi il eſt au choix & option de la femme de prendre & d'accepter celui qui luy plaira le plus, ayant en ses amours gaigné beaucoup de pourceline. Elles demeureront avec luy sans plus le quitter, ou si elles le laissent, il faut que ce soit avec un grand sujet, autre que l'impuissance, car il eſt à l'espreuve: neantmoins eſtans avec ce mary, elles ne laissent pas de se donner carrière, mais tiennent & résident tousſours au mesnage, faisans bonne mine: de façon que les enfans qu'ils ont ensemble ne peuvent aſſurer légitimes; aussi ont-ils une couſtume, preuoyans ce danger, qu'ils ne succèdent iamais à leurs biens; mais font leurs heritiers & successeurs les enfans de leurs sœurs, desquels ils sont aſſurez d'etre iſſus & sortis.

Pour la nourriture & esleuation de leurs enfans, ils les mettent durant le iour ſur une petite planche de

bois, & les vestent & enueillotent de fourrures, ou peaux, & les bandent sur ladite planchette : puis la dressent debout, & y laissent vne petite ouuerture par où l'enfant fait ses petites affaires. Si c'est vnō fille, ils mettent vne fucille de bled d'Inde entre les cuisses, qui presse contre sa nature, & font sortir le bout de ladite fucille dehors, qui est renuersée, & par ce moyen l'eau de l'enfant coule par cette fucille, sans qu'il soit gaste de ses eauës. Ils mettent aussi souz les enfans du duuet fait de certains roseaux, que nous appellons pied de liévre, sur quoy ils s'ont couchez fort mollement, & le nettoient du mesme duuet: & pour le parer, ils garnissent lad. planchette de patenostres, & en mettent à son col, si petit qu'il soit. La nuict ils les couchent tout nuds entre les peres & meres, où faut considerer en cela la prouidence de Dieu, qui les conserue de telle façon, sans estre estouffez, que fort rarement. Ces enfans sont grandement libertins, pour n'auoir esté chastiez, & sont de si peruerse nature, qu'ils battent leurs peres & meres, qui est vne espece de malediction que Dieu leur enuoye.

Ils n'ont aucunes loix parmy eux, ny chose qui en approche, n'y ayant aucune correction ny reprehension à l'encontre des mal-faeteurs, rendans le mal pour le mal, qui est cause que souuent ils sont en disfentions & en guerres pour leurs differents.

Comme aussi ils ne recognoissent aucune Diuinité, & ne croyent en aucun Dieu, ny chose quelcōque, vivans comme bestes brutes. Ils ont quelque respect au diable, ou d'un nom semblable, parce que souz ce mot qu'ils prononcēt, sont entendus diuerses significationes.

Ne croyent
en aucune
Diuinité.

fications, & comprend en soy plusieurs choses: de facon que mal-aisément peut-on se auoir & discerner siis entendent le diable, ou autre chose: mais ce qui fait croire que c'est le diable, est, que lors qu'ils voyent vn homme faire quelque chose extraordinaire, ou est plus habile que le commun, vaillant guerrier, furieux, & hors de soy meisme, ils l'appellent Oqui, comme si nous disions vn grand esprit, ou vn grand diable. Il y a de certaines personnes entr'eux qui font les Oqui, ou Manitous (ainsi appellez par les Algommiquins & Montagnais), lesquels se meslent de guarir les malades, penser les blessez, & predire les choses futures. Ils persuadent à leurs malades de faire, ou faire faire des festins, en intention d'y participer; & louz esperance d'une prompte guerison, leur font faire plusieurs autres ceremonies, croyans & tenans pour vray tout ce qu'ils leur disent.

Ces peuples ne sont possedez du malin esprit comme d'autres Sauvages plus eloignez qu'eux, qui fait croire qu'ils se reduiroient en la cognoscance de Dieu, si leur pays estoit habite de personnes qui prissent la peine & le soin de les enseigner par bons exemples à bien viure. Car auourd'huy ont-ils desir de s'amender, demain ceste volonté leur châgera, quand il conviendra supprimer leurs sales coutumes, la dissolution de leurs mœurs, & leurs incivilitez. Maintefois les entretenant sur ce qui estoit de nostre croyance, loix & coutumes, ils m'escoutoient avec grande attention en leurs conseils, puis me disoient: *Tu dis des choses qui surpassent nostre esprit & nostre entendement, & que n'e poumons comprendre par discours.* Mais si tu de-

fires

sires que les fachions, il est nécessaire d'amener en ce pays femmes & enfans, afin qu'apprenions la façon de vivre que tu meines, comme tu adores ton Dieu, comme tu obéis aux loix de ton Roy, comme tu cultives & ensemences les terres, & nourris les animaux. Car voyans ces choses, nous apprendrons plus en vn an, qu'en vingt, iugeans nostre vie misérable au prix de la tienne. Leurs discours me sembloient d'un bon sens naturel, qui démontre le desir qu'ils ont de cognoistre Dieu.

Quand ils sont malades, ils envoient querir l'Oqui, lequel après s'estre enquis de leur maladie, fait venir grand nombre d'hommes, femmes & filles, avec trois ou quatre vieilles femmes, ainsi qu'il sera ordonné par ledit Oqui, lesquels entrent en leurs cabanes en dansant, ayas chacune vne peau d'ours, ou d'autres bestes sur la teste, mais celle d'ours est la plus ordinaire, comme la plus monstrueuse, & y a deux ou trois autres vieilles qui sont proches du patient ou malade, qui l'est souvent par imagination : mais de ceste maladie ils sont bien tost gueris, & font des festins aux despens de leurs parents ou amis, qui leur donnent de quoi mettre en leur chaudiere, outre les dons & présens, qu'ils reçoivent des danseurs & danseuses, comme de la pourceline, & autres bagatelles, ce qui fait qu'ils sont bien tost gueris. Car comme ils voyent ne plus rien esperer, ils se leuent, avec ce qu'ils ont peu amasser : mais les autres qui sont fort malades, difficilement se guerissent-ils de tels jeux, dances, & façons de faire. Les vieilles qui sont proches du malade reçoivent les présens, chantans chacune à son tour, puis cessent de châter : & lors que tous les présens sont faits, ils com-

mencent à leuer leurs voix dvn mesme accord, chantans toutes ensemble, & frapans à mesure avec des bâtons sur des escorces seches d'arbres ; puis toutes les femmes & filles se mettent au bout de la cabanne, comme siils vouloient faire l'entrée dvn ballet, les vieilles marchas les premières avec leurs peaux d'ours sur leurs testes. Ils n'ont que de deux sortes de danses qui ont quelque proportion, l'une de quatre pas, & l'autre de douze, comme si on dançoit le trioly de Bretagne : & enfin une gracia. Il s'y antremet souuent avec des hommes, lesquels ayant dansé vno heure ou deux, la veille, pour aider le malade, qui s'est mis de force au festin, ne se mettra en danse, où estass'il dansera & se fionuira comme les autres.

Quelques gars le Medecin y acquiert de la reputation, de volonté & sçavoir de guerrir de tout mal, mais ceux qui sont credulx ou superstitieux, n'ont que plustost que de sçavoir guerison. Cest de fait vn tel bruit & tintement depuis le matin, jusqu'à deux heures de nuit, qu'il est impossible de dormir de le supporter, sans en prendre un coup de peine. Que s'il lui prend envie de faire danser les femmes & les filles ensemble, il fait que ce soit par l'ordonnance de l'O- qui cat lui ordonne, ou accompagne de quelques autres, qui sont de la compagnie du Medecin, et se tourment de faire danser les femmes & les filles hors d'eux-mêmes, plusieurs fois de l'entez, jetant le feu par la cabanne dvn costé & d'autre, mangeans des charbons ardans (les ayans tenuz vn espace de temps en leurs mains) puis jettent des cendres toutes rouges

la so
chac
& ce

sur les yeux des spectateurs. L'on diroit les voyant de la sorte, que le diable Oqui, ou Manitou (si ainsi les faut appeler) les possèdent, & les font tourmenter de



la sorte. Ce bruit & tumulte attire immédiatement les hommes qui se retirent chacun chez soy: mais les femmes de ces possédées & ceux de leurs cabanes sont en grande crainte, qu'ils

ne bruslent tout ce qui est dedans, qui fait qu'ils ostent tout ce qui y est. Car lors qu'ils arrivent, ils viennent tout furieux, les yeux estincellans & effroyables, tantost debout, & tantost assis, ainsi que la fantaisie les prend, & empoignans tout ce qu'ils trouvent & rencontrent, le jettent d'un costé & d'autre, puis se couchent & dorment quelque espace de temps ; & se resueillans comme en sursault, ils prennent du feu & des pierres, qu'ils jettent de toutes parts, sans aucun égard. Ceste furie se passe par le sommeil qui les repréd, puis venans à suer, ils appellent leurs amis pour luer avec eux, croyans estre le vray remede pour recouurer leur santé. Ils se courent de leurs robbes, & de grandes escorces d'arbres, ayans au milieu d'eux quantité de cailloux qu'ils font rougir au feu, chantans tousiours durant qu'ils luent. Et d'autant qu'ils sont fort alerrez, ils boiuent grande quantité d'eau, qui est l'occasion que de fols ils deviennent sages. Il arrive par rencontre, plustost que par science, que trois ou quatre de ces malades se portent bien, ce qui leur confirme leur fausse croyance d'auoir été gueris par le moyen de ces ceremonies, sans considerer qu'il en meurt dix autres.

Il y a aussi des femmes qui entrerent en ces furies, & marchent sur les mias & pieds comme bestes, mais elles ne font point de mal. Ce que voyant l'Oqui, il commence à chanter, puis faisant quelques mines il la soufflera, luy ordonnant à boire de certaines eaués, & qu'elle face vn festin, soit de chair, ou de poisson, qu'il faut trouuer. La crierie faire, & le banquet finy, chacun se retire en sa cabane, jusques à vng autre fois qu'il la ge-

viendra visiter, la soufflant & chantant avec plusieurs autres appellez pourcet effect, tenans en la main vne tortue seiche remplie de petits cailloux, qu'ils font sonner aux oreilles du malade, luy ordonnant qu'elle face trois ou quatre festins tout de suite, vne partie de chanterie & dancerie, où toutes les filles se trouvent parées & peintes, avec des mascatades, & gens desguisez. Ainsi assemblez, ils vont chanter près du lit de la malade, puis se promenent tout le long du village, cependant que le festin s'apprête & se prepare.

Pour ce qui concerne leur ménage & viure, chacun vit de ce qu'il peut pêcher & recueillir, ayant auant de terre comme il leur est nécessaire. Ils la descourent avec grand' peine, pour n'avoit des instrumens propres pour ce faire, puis émondent les arbres de toutes ses branches, qu'ils brûlent au pied d'iceluy, pour le faire mourir. Ils nettoient bien la terre entre les arbres, puis sement leur bled de pas en pas, où ils mettent en chacun endroit environ dix grains, & continuent ainsi iusques à ce qu'ils en ayent assez pour trois ou quatre ans de prouision, craignans qu'il ne leur arrive quelque mauuaise année, stérile & infroide.

Leur forme
de viure en
leur ménage.

S'il y a quelque fille qui se marie en hyuer, chasque femme & fille est tenué de porter à la nouuelle mariée vn fardou de bois pour sa prouiso (car chasque ménage est fourny de ce qui luy est nécessaire) d'autant qu'elle ne le pourroit faire senle, de aussi qu'il convient vacquer à d'autres choses qui sont lors de temps de saison.

Pour ce qui est de leur gouuernement, les anciens & principaux s'assemblent en vn conseil, où ils decident & proposent tout ce qui est de befoin pour les affaires du village ; ce qui se fait par la pluralité des voix, ou du conseil de quelques vns d'entr'eux, qu'ils estiment estre de bon iugement ; lequel conseil ainsi donné, est exactement suiuy. Ils n'ont point de Chefs particuliers qui commandent absolument, mais bien portent l'honneur aux plus anciens & vaillans, qu'ils nomment Capitaines.

Quant aux chastiemens ils n'en vsent point, ains font le tout par prières des anciens, & à force de harangues & remonstrances, & non autrement. Ils parlent tous en general, & là où il se trouve quelqu'un de l'assemblée qui s'offre de faire quelque chose pour le bien du village, ou aller en quelque part pour le service du commun, si on le iuge capable d'executer ce qu'il promet, on lui remonstre & persuade par belles paroles qu'il est homme hardy, propre à telles entreprisés, & qu'il y acquerra beaucoup de reputation. S'il veut accepter, ou refuser ceste charge, il lui est permis ; mais il se trouve peu qui la refusent.

Comme ils
entrepre-
nent leurs
guerres.

Quand ils veulent entreprendre des guerres, ou aller au pays de leurs ennemis, deux ou trois des anciens ou vaillans Capitaines entreprendront ceste conduite pour ceste fois, & vont aux villages circonvoisins faire entédre leur volöté, en leur donnat des pre sens, pour les obliger de les accöpagner. Puis ils delibéreront le lieu où ils veulerent aller, disposant des prisonniers qui seront pris, & autres choses de considération. S'ils font bien, ils en reçoivent de la loüangc, s'ils font mal

ils en sont blasmez. Ils font des assemblies generales chacun an en vne ville qu'ils nomment, où il vient vn Ambassadeur de chaque Prouince; & là font de grāds festins & dances durant vn mois ou cinq sepmaines, selon qu'ils aduisent entr'eux, contractans nouuelle amitié, decidans ce qu'il faut faire pour la conservation de leur pays, & se donnans des prestens les vns aux autres. Cela estat fait, chacun le retire en son quartier.

Quand quelqu'vn est dececé, ils enuoloppen le corps de fourrures, & le couurent d'escorces d'arbres fort proprement, puis ils l'esleuent sur quatre pilliers, sur lesquels ils font vne cabanne aussi eouverte d'escorces d'arbres, de la longueur du corps. Ces corps ne sont inhuimez en ces lieux que pour vn temps, comme de huit ou dix ans, ainsi que ceux du village aduisent le lieu où se doivent faire leurs ceremonies, ou pour mieux dire, conseil general, où tous ceux du païs assistent. Cela fait, chacun s'en retourne à son village, prenant tous les ossemens des defuncts, qu'ils nettoient & rendent fort nets, & les gardent soigneusement; puis les parens & amis les prennent, avec leurs colliers, fourrures, haches, chaudieres, & autres choses de valeur, avec quantité de viutes qu'ils portēt au lieu destiné, où estans tous assemblez, ils mettent ces viures où ceux de ce village ordonnent, y faisans des festins & dances continues l'espace de dix jours que dure la feste, pendant lesquels les autres nations y accourent de toutes parts, pour voir les ceremonies qui s'y font; par le moyen desquelles ils contractent une nouuelle amitié, disans que les on de leurs parents & amis sont pour estre mis tous ensemble, posans vne,

100

a

b

c

d

e

f

g

h

i

j

k

l

m

n

o

3040 LES VOYAGES DU SIEVR
figure, que tout ainsi qu'ils sont assemblez en vn mes-
me lieu, aussi doienc-ils estre vnis en amitié & con-
cordc, comme parents & amis, sans s'en pouuoir sepa-



rer. Ces es effins ainsi rassemblé, ils font plusieurs dis-
cours sur ce sujet, puis après quelques mines ou façons
de faire, ils font vne grande fosse, dans laquelle illes
jettent,

jettent, avec les colliers, chaînes de pourceline, haches, chaudières, lames d'espées, couteaux, & autres bagatelles, lesquelles ils prient beaucoup, & couvrâs le tout de terre, y mettent plusieurs grosses pièces de bois, avec quantité de piliers à l'entour, & vne couverture sur iceux. Aucuns d'eux croient l'immortalité des ames, disans qu'après leur decess ilz vont en vn lieu où ilz chantent comme les corbeaux.

Reste à declarer la forme & maniere qu'ils usent en leurs pêches. Ilz font plusieurs trous en rond sur la glace, & celuy par où ilz doivent tirer la scine a environ cinq pieds de long, & trois de large, puis commencent par cette ouverture à mettre leur filet, lequel ils attachent à vne perche de bois de six à sept pieds de long, & la mettent dessous la glace, & la font courir de trou en trou, où vn homme ou deux mettent les mains par leurs pêches, prenant la perche, & attaché vn bout du filet, insinuant à ce qu'ils viennent faire l'ouverture de cinq à six pieds. Ce fait, ilz laissent couler le rets au fonds de l'eau, qui va bas, par le moyen de certaines petites pierres qu'ilz attachent au bout, & estans au fonds de l'eau, ilz le remontent, & le tirent par ses deux bouts, & ainsi amenant le poisson qui se trouve pris dedans.

Aprés avoir discouvert le poisson, ilz le lèvent, & le lèvent, coustumes, goutures, & autres parties, & le jettent dans les Sauvages, nous metterons qu'estans au embiez pour venir avec nous, & reconduire à nostre habitation, nous partismes de leur pays le 20. iour de May, & fûmes 40. iours sur les chemins, où pêchâmes grande quantité de poisson de plusieurs espèces: comme aussi

QQ.

nous prîmes plusieurs sortes d'animaux, & gibbier, qui nous donna vn singulier plaisir, outre la commodité que nous en receulmes, & arriuasmes vers nos François sur la fin du mois de Iuin, où ie trouuay le sieur du Pont, qui estoit venu de France avec deux vaisseaux, qui desesperoit presque de me reuoir, pour les mauuailes nouuelles qu'il auoit entéduës des Sauuages que i'estois mort.

Nous veismes aussi tous les Peres Religieux ; qui estoient demeurez à nostre habitation, lesquels furent fort contents de nous reuoir, & nous aussi eux: puis ie me disposay de partir du Sault Saint Louis, pour aller à nostre habitation, menat avec moy mon hoste Darontal. Parquoy prenant congé de tous les Sauuages, & les assurât de mō affectiō, ie leur dis que ie les reuerois quelque iour, pour les assister, comme j'auois fait par le passé, & leur rapporterois des presens pour les entretenir en amitié les vns avec les autres, les priant d'oublier les querelles qu'ils auoient euës ensemble, lors que ie les mis d'accord, ce qu'ils me promirent faire. Nous partîmes le 8. iour de Juillet, & arriuasmes à nostre habitation le 11. dudit mois, où trouuasmes chacun en bon estat, & tous ensemble, avec nos Peres Religieux, rendîmes graces à Dieu, en le remerciant du soin qu'il auoit eu de nous conseruer & préserver de tant de perils & d'aggers où nous nous étions trouuez.

Pendant cecy, ie faisois la meilleure chere que ie pouuois à mon hoste Darontal, lequel admirât nostre bastiment, comportement, & façons de viure, me dit en particulier, Qu'il ne mourroit jamais content qu'il

ne veist tous ses amis, ou du moins bonne partie, venir faire leur demeure avec nous, afin d'apprendre à servir Dieu, & la façon de nostre vie, qu'il estimoit infiniment heureuse, au regard de la leur. Que ce qu'il ne pouuoit comprendre par le discours, il l'apprendroit beaucoup mieux & plus facilement par la fréquentation qu'il auroit avec nous. Que pour l'aduancement de cét œuvre nous fissions vne autre habitation au Sault Saint Louys, pour leur donner la seureté du passage de la riuiere, pour la crainte de leurs ennemis, & qu'aussi tost ils viendroient en nombre à nous pour y viure comme frères : ce que ic luy promis faire le plusstot qu'il me seroit possible. Ainsi après avoir demeuré 4. ou 5. iours ensemble, & luy ayant donné quelques honestes dons (desquels il se contenta fort) il s'en retourna au Sault Saint Louys, où ses compagnons l'attendoient.

Pendant mon sejour à l'habitation, ic fis couper du bled commun, à scauoir du bled François qui y auoit été semé, lequel estoit tres-beau, afin d'en apporter en France, pour tesmoigner que ceste terre est tres-bonne & fertile. Aussi y auoit-il du bled d'Inde fort beau, & des entes & arbres que nous y auions porté.

Le m'cmbarquay en nos barques le 20. iour de Juillet, & arriuay à Tadoussac le 23. iour dudit mois, où le sieur du Pont nous attendoit avec son vaisseau prest & appareillé, dans lequel nous nous embarquâmes, & partîmes le troisième iour du mois d'Aoust, & eusmes le vent si à propos, que nous arrivâmes à Hô-

Nostre
ruee à Ta-
doussac.

Nostre re-
tour en
France.

308 LES VOYAGES DU SIEVR
nchur le 10. tour de Septembre 1616. où nous rendis-
mes loüange & action de graces à Dieu de nous avoir
preferuez de tant de perils & hazards où nous auions
esté exposez, & de nous auoir ramenez en santé dans
nostre patrie. A luy donc soit gloire & honneur à
iamais. Ainsi soit-il.

Fin de la premiere Partie.

211.

24.
ue

rendis-
sauoir
auions
é dans
neur à



SECONDE PARTIE DES VOYAGES DU SIEVR de Champlain.

LIVRE PREMIER.

Voyage de l'Auteur en la Nouuelle France avec sa famille. Son arriuée à Québec. Prend possession du País, au nom de monsieur de Montmorency.

CHAPITRE PREMIER.



An 1620. ie retournay avec 1620,
ma famille à la Nouuelle
France , où arriuasmes au
mois de May. No° trauersaf-
mes plusieurs Iles, & cntr'autre
s celles aux Oyscaux, où
il y en a tel nombre, qu'on
les tuë à coups de bastons. Le
24. nous passasmes proche Gaspey, entrée du fleu-
ve sainct Laurent.

2. LES VOYAGES DU SIEVR

Le 7. de Iuillet no^r mouillâmes l'anchre au moulin Baudé, à vne lieue du port de Tadoussac, ayant esté deux mois à la trauerse de nostre voyage, où vn chacun loua Dieu de nous voir à port de salut, & principalement moy ; pour le sujet de ma familie, qui auoit beaucoup enduré d'incommodeitez en cette fascheuse trauerse.

Batteau qui
vient à leur
bord, où
estoit le
frere de la
femme de
l'Auteur.

Vaissœux
Rochelois
venus pres
de Tadoussac
nonobstant les
daffences
du Roy.

Armeront
les Sauua-
ges.

Le lendemain vn petit batteau vient à nostre bord, qui nous dit que le vaisseau où estoit le Sieur Deschesnes, party vn mois auparauat nous, estoit arriué, qui fut ptes de deux mois à sa trauerse. Le Sieur Bouillé, mon beau frere estoit en ce batteau, qui fut fort estonné de voir sa sœur, & comme elle s'estoit résoluë dépasser vne mer si fascheuse, & fut grandement resiouy, & elle & moy auprealable ; lequel nous dit que deux vaisseaux de la Rochelle, l'un du port de 70. tonneaux, l'autre de 45. estoient venus proche de Tadoussac traitter ; nonobstant les daffences du Roy, & auoient couru fortune d'estre pris par ledit Deschesnes proche du Bicq, à 15. lieues de Tadoussac, neantmoins se sauuerent comme meilleurs voilliers. Ils emporterent cette année nombre de peleteries, & auoient donné quantité d'armes à feu, avec poudre, plomb, meschê, aux Sauuages ; chose tres pernicieuse & prejudicable, d'armer ces infideles de la façon, qui s'en pourroyent servir contre nous aux occasions. Voila comme tousiours ces rebelles ne cessent de mal faire, n'ayant encore bien commencé, de sobeissant aux commandemens de sa Majesté, qui le defend par ses Commissions, sur peine de la vie. Telles personnes meriteroient d'estre chastiez seueremēt, pour enfrain-

DE CHAMPLAIN.

3

dre les Ordonnâces; mais quoy, dit on, sont Roche-
lois, c'est à dire tres mauuaise & desobeissans subjects,
où il n'y a point de iustice: prenez les si pouuez & les
chastiez, le Roy vous le permet par les commissions
qu'il vous donne. D'auâtage ces meschans larrons qui
vont en ce païs subornent les sauvages, & leurs
tiennent des discours de nostre Religion, tres-per-
nicieux & meschans, pour nous rendre d'autant
plus odieux en leur endroit.

Nous apprismes que les sieurs du Pont & Desches-
ne estoient partis de Québec pour aller à mont ledit
fleuve affin de traitter à vne ille deuant la riuiere des
Hiroquois, ayant laissé à Tadoussac deux moyennes
barques pour nous attendre, & les dépêcher prompte-
ment, afin de leur porter marchandises, auât que sca-
uoir de nos nouvelles; ce qui fut fait ce iour mesme, &
en enuoyerēt vne deuant l'autre, que nous retinsmes
pour no^o en aller à Québec. Nous scusmes la mort de
frère Pacifique, bon Religieux, qui estoit très charita-
ble, & celle de la fille de Hebert en trauail d'enfant,
tout le reste se portoit bien: & pour l'habitation, elle
estoit en très mauuaise estat, pour auoir diuerty les
Ouuriers à vn logement quel'on auoit fait aux Peres
Recollets, à demy lieuë de l'habitation, sur le
bord de la riuiere Saint Charles, & deux autres loge-
mens, vn pour ledit Hebert à son labourage, vn autre
proche de l'habitation pour le Serrurier & Boulon-
ger, qui ne pouuoient estre en l'enclos des logemens.
Locquin partit promptement dans vne chaloupe
chargée de marchandises, pour aller treuuer ledit du
Pont.

Les sieurs
du Pont &
Deschesnes
partis pour
aller à Qué-
bec.

A ij

Partement
de l'Au-
theur de
Tadoussac

Son arri-
e à Qué-
bec.

Exhortatio-
que fait le
Pere Recol-
let.

l'Autheur
prend pos-
session du
Pays.

Le 11. ie partis de Tadoussac avec ma famille, & les Religieux que nous avions menez, au nombre de trois, mon beau-frere, qui auoit hyuerné deux ans & de my, & Guers, arriuasmes à Québec, où estat fusmes à la Chapelle redre graces à Dieu de nous voir au lieu où nous esperions. Le lendemain ie fis charger le cano, ce qu'elstat fait, apres la sainte Messe dite vn Pere Recollet fit vn sermo d'Exhortation, où il remostroit à vn chacun le deuoir où l'on se deuoit mettre pour le seruice de sa Majesté, & de celuy de mōdit seigneur de Montmorency, & que chacun eut à se cōporter en l'obeissance de ce que ie leur commanderois, luyant les patentees de sa Majesté, données à mondit seigneur le Viceroy, & la Commission à moy donnée de son Lieutenant, lesquelles seroient leués publiquement en presence de tous, à ce qu'ils n'en pretendissent cause d'ignorāce. Apres ceste exhortation l'on sortit de la Chappelle, ie fis assembler tout le monde, & commanday à Guers Commissionnaire, de faire publique lecture de la Commission de sa Majesté, & de celle de Monseigneur le Viceroy à moy donnée. Ce faict chacun crie Vive le Roy, le Canon fut tiré en si-

gne d'allegresse, & ainsi ie pris possession de l'habita-
tion & du Pays au nom de mondit seigneur le Vice-
roy. Ledit Guers en fit son procés verbal pour ser-
uir en temps & lieu.

Le resolus d'enuoyer ledit Guers avec six hommes aux trois riuieres où estoit le Pont & les Commiss de la societé, pour sçauoir ce qui se passeroit pardelà, & moy ie fus visiter quelques petits jardinages & les ba-
timēts dont on m'auoit parlé; & en effect ie trouuay

Telle
l'habitation
fort des-
tée.

ceste habitation si desolée & ruinée qu'elle me faisoit
 pitié Il y pseuuoit de toutes parts, l'air entroit par tou-
 tes les jointures des planehers, qui estoient restes assis-
 de temps en temps, le magasin s'en alloit tomber, la
 court si salle & orde, avec vn des logemēts qui estoit
 tombé, que tout cela se mbloit vne pauure maison aban-
 donnée aux champs où les Soldats auoient passé,
 & m'estonnois grandemēt de tout ce mesnage: tout
 cecy estoit pour me dōner de l'exercice à reparer ceste
 habitation. Et voyat que le plustost qu'on le mettroit
 à reparer ces choses estoit le meilleur, i'employay les
 ouuriers pour y trauailler, tant en pierre, qu'en bois,
 & toutes choses furent si bien mesnagées, que tout fut
 en peu de temps en estat de nous loger, pour le peu
 d'ouuriers qu'il y auoit, partie desquels commen-
 cerent vn Fort, pour cuiter aux dangers qui peuvent
 aduenir, veu que sans cela il n'y a nulle seureté en vn
 pays esloigné presque de tout secours. I'establis ceste
 demeure en vne scituacion tres bonne, sur vne mon-
 tagne qui commandoit sur le trauers du fleuve saint
 Laurent, qui est vn des lieux des plus estroits de la ri-
 uiere, & tous nos associez n'auoient peu gouster la
 necessité d'vne place forte, pour la conseruation du
 Pays & de leur bien. Ceste maison ainsi bastie ne leur
 plaisoit point, & pour cela il ne faut pas que ie laisse
 d'effectuer le commandement de Monseigneur le Vi-
 ceroys, & cecy est le vray moyen de ne point receuoir
 d'affrōt, pour vn ennemy, qui recognoissant qu'il n'y
 a que des coups à gaigner, & du temps, & de la de-
 pence perduē, se gardera bien de se mettre au risque
 de perdre ses vaissaux & ses hommes. C'est pourquoy

Il fait tra-
uiller.

Choist le
lieu de tres
bonne scि-
tuacion.

il n'est pas tousiours à propos de fuiure les passions des personnes, qui ne veulent regner que pour vn temps, il faut porter sa consideration plus auant.

*Les gens
de du Pont
& Pescos-
nes de feen-
dant des
trois Ri-
viieres avec
leurs bar-
ques.*

*Le sieur
du Pont
repasa en
France.*

Quelques iours apres lesdits du Pont & Deschesnes descendirent des trois riuiieres avec leurs barques, & les peleteries qu'ils auoient traitees. Il y en auoit la pluspart à qui ce changemēt de Viceroy & de l'ordre ne plaisoit pas; ledit du Pont se resolut de repasser en France qui auoit hyuerné, & laissa Iean Caumont, dit le Mons, pour commis du magazin & des marchandises pour la traite. Ledit du Pont s'en alla à Tadouf-fac, & nous fit apporter le reste de nos viures, & mande Roumier sous-commis, qui auoit aussi hyuerné, lequel s'en retourna en France, sur ce qu'on ne luy vouloit rchausser ses gages, & moy demeurat visitay les viures, pour les mesnager iusques à l'arriuée des vaisseaux, faisant tousiours fortifier & continuer les reparations ja commencées, attendant d'en faire vne nouvelle de pierre: car nous auions treuué de bonnes pierres à chaux, qui estoit vne grāde commodité. Ils demeurerent ceste année à hyuerner 60. personnes, tant hommes, que femmes, Religieux, & enfans, dont il y auoit dix hommes pour trauailler au Seminaire des Religieux & à leurs despens: tout l'Automne & l'hyuer fut employé à reparer l'habitation, & les maisons d'autrés, & nous fortifier: chacū se portatres-bien, horsmis vn homme qui fut tué par la cheute d'un arbre qui luy tomba sur la teste, & l'ef- crasa, & ainsi mourut miserablement.

ARRIVEE DES CAPITAINES DU

May & Guers en la Nouuelle France. Rencontre d'un vaissseau Rochelais qui se sauva. Lettres de France apportées au sieur de Champlain.

CHAPITRE II.

AE quiniesme de May, vne barque estant prestel l'on la mit à l'eau, qui fut chargée de viures, pour traitter avec les Sauuages de Tadoussac. Le Mons commis s'embarqua en icelle luy huietiesme, & en son éhemin fit rencontre d'une chaluppe, où estoit le Capitaine du May, & Guers, Commissionnaires de moseigneur de Montmoréncy, avec cinq matelots, trois soldats, & vn garçon, qui fut cause que nostre commis retorna sur sa route, & s'en réunirer ensemble à nostre habitation. Ledit du May fut tres-bien receu, venant de la part de mondit seigneur de Montmoréncy, lequel me dit estre venu devant, en vn vaissseau du port d'enuiron trente cinq tonneaux, avec trente personnes en tout, pour me donner aduis de ce qui se passoit en France, & que proche de Tadoussac, il auoit fait rencontre d'un petit vaissleur de Rochelais, de quarante cinq tonneaux, & en auoit approché de si pres, qu'ils s'entendoient parler, estans l'un & l'autre sous voiles : Mais comme le Rochelais estoit meilleur voulier, il se sauva. Ce fut vnobelle occasion perdue, par ce que ceux qui estoient dedans auoient traité nombre de pelerineries.

*Arrivée
des Capi-
taines du
May &
Guers à la
nouuelle
France.*

*Du May
fait econ-
tre d'un
vaissneau
Rochelais
qui se sau-
va.*

LES VOYAGES DU SIEVR

Guerre ap
posé le
tues de l'a
ce à l'a
theur.

L'edit Guers me donna les lettres qu'il pleut au Roy & à Monseigneur me faire l'honneur de m'escrite, accompagnées de celle de Monsieur de Puisieux, & autres, des sieurs Dolu, de Villentenon & de Caen. Voicy celle du Roy.

Lettre du
Roy au
sieurs de
Chaplain.

Champlain, i'ay ven par vos lettres du 15 du mois d'Aoust, avec quelle affection vous trauallez par delà à vostre establissement, & à ce qui regarde le bien de mon seruice, dequoy, comme ie vous sçay tres-bon gré, aussi auray-ie à plaisir de le recognoistre à vostre aduantage, quand il s'en offrira l'occasion: & ay bien volontiers accordé quelques munitions de guerre, qui m'ont esté demandées, pour vous donner souisours plus de moyen de subsister, & de continuer en ce bon devoir, ainsi que ie me le promets de vostre soing & fidelité. A Paris le 24. iour de Fevrier 1621. signé Lovis, & plus bas, Brulart.

En suite de celle de sa Majesté, i'en receus vne autre de Monsieur de Puisieux, Secretaire de ses commandements, par laquelle entr'autres choses, il me madoit que le sieur Dolu auoit demandé des armes pour m'envoyer; à laquelle chose on auoit pourvu, & icelles envoynées. Apparauant Monseigneur le Duc de Morenancy m'écrivit la presente.

Lettre de
Monseign.
de Moren.
ey sieur de
Chaplain.

Monsieur Champlain, pour plusieurs raisons i'ay destiné à propos, d'exclure les anciens Associez de Rouen, & des autres, pour la traite de la Nouuelle France, d'y renouer. Et pour vous faire secourir, & pourvoir de ce qui vous y est nécessaire, en ychoisir les sieurs de

DE CHAMPLAIN.

de Caen oncle & neveu, & leurs Associez, l'un est bon Marchand, & l'autre bon Capitaine de mer, comme il vous sera bien ayder & faire recognoistre l'autorité du Roy de delà sous mon gouernement. Je vous recommande de l'affister, & ceux qui ironnent de sa part, contre tous autres, pour les maintenir en la jouissance des articles que je leur ay accordéz. Jay chargé le sieur Dolu Intendant des affaires du pays, de vous enuoyer copie du traité par le premier voyage, afin que vous sachiez à quoy ils sont tenus, pour les faire exécuter, comme je desire leur entretenir ce que je leur ay promis. Jay en soing de faire conseruer vos appontements, comme je crois que vous continuerez au desir de bien servir le Roy, ainsi que continue en la bonne volonté, Monsieur Champlain, Vostre plus affectionné & parfait amy, signé, MONTMORANCY, De Paris le 2. Fevrier. 1621.

Les lettres du sieur Dolu me mandoient que i'eusse à fermer les mains des Cōmis, & me saisir de toutes les marchandises tant traitées que à traiter, pour les intérêts que le Roy & mondit Seigneur prétendoient contre ladite Société ancienne, pour ne s'estre acquittée au peuplement comme elle estoit obligée, & que pour le sieur de Caen, bien quil fust de la religion contraire, on se promettoit tant de lui, qu'il donnoit esperance de se faire Catholique, & que pour ce qui estoit de l'exercice de sa religion que icluy dis qu'il n'en deuoit faire ny en terre ny en mer, remettant le reste à ce que i'en pouuois l'inger. Celle du sieur de Villemont Intendant de l'admiralite, ne tendoit qu'à la mesme fin: la lettre dudit sieur de Caen se conformant aussi à la sienne, & qu'il venoit avec deux bōs

Ce que le
sieur Dolu
mandoit à
l'Auditeur.

Ce que
porrois la
ettre du
sieur de Vil-
lemon.



vaissaux bien armez & munitionez de toutes les choses necessaires, tant pour luy que pour nostre habitatio[n], avec de bons arrests qu'il esperoit appoiter en sa fauerur. Dauantage ayant fait assembler le sieur de May & Guers comissionnaire, & le pere George, auquel Monseigneur, & les sieurs Dolu, & Villemenon, luy avoient escrit des lettres à mesme fin que celles qu'ils m'escrivoient, m'enchargeat de ne rien faire sans luy communiquer, & resolu que rien ne se perdroit en quelque façon que ce fut, & qu'il ne falloit innouer aucune chose attendant ledit sieur de Caen, qui estoit assez fort, ayant l'arrest en main à son aduantage, pour se laisir des vaissaux & marchandises, & ce pendant ic conserverois toutes les pelleteries, iusqu'à ce que l'on vit de quoy les pouuoit prendre & laisir iustement.

De plus qu'il falloit considerer les inconueniens qui en pourroient arriver d'autre part, ne voyant aucun pouuoir du Roy, à quoy ledit commis vouloit obeir, & non aux aduis que nous ations receus de Frâce. Ledit commis fut aduertie de ce, par les Matelots du sieur de May, qui faisoient courir un bruit que ledit sieur de Caen, se laissoit de tout ce qui leur appartenoit, quâd il seroit arrivé, ils donnerent tellement l'esprit du Commis & de nous, qu'ils deliberoient entre eux de ne permettre de se laisser de leurs marchandises, iusques à ce que ic leurs frise apparoit letter ou commandement de sa Maistre, ce que ic ne pouuois, & tous les hommes qui dependoient des associez & gagez, craignans de perdre leurs gages, examinat on leurs donnoit à entendre, pretendoient comme les plus forts de l'empêcher, ils suffisent peu, quaadi l'eussent la volonté de

De Caen
pouuoit
laissir les
vaissaux
& marcha-
dises.

Resolutio[n]
du commis
& des ma-
telots, de
ne laisser
leur[s]
marchan-
dises.

faire leurs marchandises. C'est pourquoi pendant
 qu'yne societé, en vn pais comme cestuy-cy, tient la
 bourse, elle paye, donne & assiste qui bon luy semble:
 ceux qui commandent pour sa Majesté sont fort peu o-
 béis, n'ayant personne pour les assister, que sous le bon
 plaisir de la Cōpagnie, qui n'a rien tant à cōtre coeur: q;
 les personnes qui sont mis par le Roy ou les Vice-rois,
 comme ne dependant point d'eux, ne desirat que l'on
 voye & iuge de ce qu'ils font, ny de leurs actions & de-
 portemens en telles affaires, veulent tout attirer à eux;
 ne s'en souciēt ce qu'il arrue, pour eeu qu'ils y trouuer
 leur côte. De forts & forteresses, ils n'en veulent q; qu'à
 la nécessité le requiert, mais il n'est plus réps. Quand ie
 leurs parlois de fortifier, s'estoit leur grief, i auois beau
 leur remonstrer les inconvenients qui en pourroient
 arruer, ils estoient sourds: & tout cela n'ebloit que la
 crainte en laquelle ils estoient, que s'il y auoit vn fort
 ils seroient maistrisez & qu'on leur feroit la loy. Ce pen-
 dant ces pensées, ils mettoient tout le pays & nous en
 proye du Pirate ouennemy, qui pensant faire du butin
 n'estant en estat de se defendre ira tout rauager. I'en
 escriuois assez à messieurs du Conseil, il falloit y don-
 ner ordre, qui iamais n'aujuoit: & si sa Majesté eust
 sculomé donné le commandement aux officiez auoir
 leur magazin avec leur munition. Pour le restq; des hom-
 mes qui deuoient estre en la plaine qu'auoit la bataille
 nät du Roy audie pays, pour les emploier à ce qu'il au-
 geroit estre nécessaire, tant pour le service de la Majes-
 té, qu'à se fortifier, & defricher la terre, pour ne venir
 aux famines qui pouroient arruer, si auoit fortifi-
 es aux vassieaux, &c. &c. le pratiquoit l'on verroit plus

d'aduancement & de progrez en dix ans, qu'en trente, en la façon que l'on fait: & permettre aussi qu'à ceux qui iroient pour habiter en desertaing les terres, qu'ils pourroient traicter avec les Sauuages de peleteries, & des commoditez que le pays produit: en les liurant au commis à vn pris raisonnable, pour donner courage à vn chacun d'y habiter, & ne pouuât traicter que ce qui viédroit du pays, sur les peines portées qu'il plairoit à la Majesté, il n'y a point de doute que la Société en eut receu quatre fois plus de bien qu'elle ne pouuoit esperer par autre voye, d'autant qu'il est fort malaisé à des peuples d'un pays de pouuoir empescher de s'accommoдер de ce qui croist au lieu: Car dire qu'on ne les pourra cōtraindre à vne certaine quantité pour vne nécessité: c'est la mer à boire, car ils feront tout le contraire, quand ils deueroient perdre ce qu'ils en auroient, plutost qu'on s'en saisis sans leur payer: l'experience a fait assez cognoistre ces choses. Voila ce que l'auois à vous dire sur ce sujet.

Sommaire
des aduis de
l'Autheur.

Le com-
mis se plaint
à luy.

Ce qu'il
luy dit.

Fait vne
reprimande

Pour reuenir à la suite du discours, ledit commis & tous les autres ensemble, commenceront à murmurier disant, Qu'on leur vouloit faire perdre leurs salaires, & qu'il valloit autant qu'ils perdissent la vie que de les traicter de la façon: ce quidem suject audin: cōmis de m'en parler dorches, & me faire ses plaintes, que si l'auois commandement du Roy, qu'il ne falloit que le monstret pour le consentir, & maintenir chacun en paix. Ie luy dis qu'on ne luy feroit peine de tort, ny à ses marchandises, & qu'il pourroit traicter avec autant d'assurance comme il auoit fait, par le passé, il se contenta, & vn chacun, le fit une reprimande

aux matelots du sieur de May, qui leur auoient donné cette crainte, & semé ce bruit, & de plus qu'ils assuraient que ie n'innouerois rien que ledit de Caen ne fut arriué avec arrest de sa Majesté, qui donneroit ordre à toute chose, auquel il faudroit obeir.

Leur pro-
mit de ne
toucquer.

D'avantage fut aduisé si l'on permettoit la traite au sieur de May, qui auoit apporté des marchandises pour eschanger à des castors avec les sauvages : il fut arrêté que pour leuer tout ombrage l'on ne le permettroit point, & aussi qu'ils n'auoient aucun pouvoir de ce faire, les deux societez étant en procez au Conseil de sa Majesté, quand ils partirent de France, & que l'ancienne pouuoit touſiours iouir des priuileges que le Roy leur auoit accordez sous l'autorité de monſeigneur le Prince, attendant qu'il en fut autrement ordonné : mais que si messieurs du Conseil donnaient vn arrest si favorable qu'il confisquast au profit de la Nouuelle Société, que cela ne seruoit de rien, puisque le tout luy demeuroit, comme il se promettoit, & que si autrement il auoit permission de traitter comme l'ancienne Société, que l'on verroit la facture des marchandises que l'on auoit en uoyées, & que suivant icelle l'on donneroit des castors du magazin pour la valleur des marchandises, suivant la traite que fe faisoit alors, & par ainsijadis barque ne perdroit rien de ce qu'elle pouuoit pretendre, pour ne traitter iusques avec qui on eut l'arrest du Conseil, que deuoit apporter ledit sieur de Caen : Ainsi fut arrêté en la présence dudit sieur de May & Guers, faisant pour ladite nouuelle Société.

Aduis
pour la traite
de desmar-
chandises.

Ce delibéré, je fais parer le Capitaine du May do-

B iii
l'Auteur
envoie le
Capitaine
du May.

14. LES VOYAGES DU SIEVR

25. de May, pour donner aduis audit sieur de Caen de tout ce qui s'estoit passé, de l'Estat en quoy il nous auoit laissé, & m'envoyer des hommes de renfort.

ARRIVEE DU SIEVR DU PONT
à la Nouvelle France, & de Hallard avec l'équipage du sieur de Caen. L'Auteur fait aduoir les fauanges de la venuë dudit de Caen. Arrest du Conseil permettant le traficq aux deux Compagnies. De Caen saisi par force le vaisseau du sieur du Pont.

CHAPITRE III.

Arrivée
du sieur du
Pont.

Il ressouie
les commis
de l'ancien-
ne Société.



E 3^e de Juin arriuâ ledit de May dans vne chaleuppe luy onziesme, qui me donna aduis de l'arrivée du sieur du Pont, en vn vaisseau de cent cinquante tonneaux nommé la Salemande, avec soixante cinq hommes d'équipage, accompagnés de tous les commis de l'ancienne Société, & scauoir en quoy ie le voudrois emploier. Voicy qui rejouit grandement les commis de l'ancienne Société, & vn chacun des hommes qui dependoient d'eux : c'est un renfort qui leur vient, & finous les cussions des obligez sans vn pouuoir absolu du Roy, ou de monseigneur, par la faisie de leurs marchandises, ils pouuoient nous nuire grandemēt, car le petit vaisseau dudit du May qui estoit à l'adouefacq pouuoit estre pris, où il n'y auoit que dix-huit hommes, & quelque douze que i auois à Quebec.

succ moy, lesquels auoient fort peu de viures qui fut l'occasion que i en secourus ledit du May.

Accidans
qui fesoient
arruex
pour auoir
fais les
marchan-
dises.

Ce qu'ayant entendu ie me delibéré de mettre ledit du May en vn petit fort, ia commencé; contre le sentiment dudit commis, avec mon beau-frere Boulle, & huit hommes, & quatre de ceux des peres Recollets qu'ils me donneret: & quatre autres hommes de l'ancienne societé; faisant porter quelques viures, armes, poudre, plomb, & autres choses necessaires, armieux qu'il me fut possible, pour la defense de la place: en ceste façon nous pouuions parler à cheual, faisant tousiours continuer le traueil du fort pour le mieux mettre en defence.

l'Auther
met du
May au
fort com-
mencé.

Pour mon particulier ie demeuray en l'habitatio, avec trois hommes dudit du May, & quatre autres des peres Recollets, & Guers commissionnaire, & le reste des hommes de l'habitation: le fort assureroit tout, avec l'ordre que i auois donné audit Capitaine du May.

Le Lundy 7. iour du mois arriuua la barque de nôstre habitation, où estoient les commis des anciens associez au nombre de trois, ce que soyâtre fais prendre les armes, donnant à chacun son quartier, & sem-blablement au fort, & fis leuer le pont-leuis de l'habitation: le pere George accompagné de Guers furent sur le bort du riuage, attendant que lesdits commis vinsent à terre, & sçauoir avec quelle ordre ils ve-noient, quelle commission ils auoient, n'ignorant point ce qui se passoit en France, sur les aduis que nous actions receus. Ils dirent qu'ils n'auoient autre ordre que de leur compagnie, pour estre encore au

Arrivée
de la bar-
que & co-
me l'Au-
theur fait
mettre ses
gens en de-
fense.

droict du contract & articles que ic leurs auoient dōnez, sous le bon plaisir de Monseigneur le Prince, attendat vn arrest de Nossigneurs du Conseil, qu'ils espértoient auoir favorable contre la nouvelle societé, qui les vouloit demettre de leur societé, deuant que leur temps fut fini. De plus qu'ils auoient protesté contre ceux de l'admirauté, qui ne leurs auoient pas voulu donner de congé, & que voyant les dangers euidents où toutes les affaires deuoient aller, tant pour les hommes qui estoient icy, comme pour receuoir leurs marchandises, que l'on ne pouuoit pretendre qu'injustement, qu'il s'estoit mis en tout devoir d'obeir au Roy.

Ils dirent tout ce qu'ils voulurent, avec plusieurs autres discours, montrant auoir vn grand desplaisir de se voir reccus ainsi extraordinairement, ce qu'ils n'auoient accoustumé.

Ledit pere ayant ouy vne partie de leurs plaintes, il leur demanda s'ils nous apportoient des viures pour nous maintenir, ils dirent que ouy, & qu'ils croyoient assurement estre d'accord avec mondit seigneur, ou qu'ils auroient vn arrest favorable: Tous ces discours passez ledit pere leur dit, qu'il me venoit treuuer, pour me donner aduis, & scauoir ce que ic voudrois faire, lequel m'ayant rapporté ce qu'ils disoient, nous aduisasmes pour le mieux ce qu'il falloit faire.

Il fut conclud en suite de la premiere resolution, voyant que ledit sieur de Caen n'estoit encore venu, pour esuier aux dangers qui pouuoient arriver.

Il fut

Commis
protestent
contre ceux
de l'admi-
raute.

Le pere
George
rapporte à
l'Autheur
ce que di-
soient les
commis.

Resolutio
de laisser
entrer au
fort cinq
commis.

Il fut arresté qu'on n'avoit entrer les commis au
nōbre de cinq, qu'on leur liureroit leurs marchandi-
ses, pour traiter amont ledit fleuve saint Laurent,
& les assister dans qu'ils auoient affaire, ce qu'ils
accepterent.

Ce que
l'Auteur
lent dit.

Ils entrerent en l'habitation, où particulierement
ie leurs fit entendre la volonté de sa Majesté, & ce
qu'ils auoient commis contre l'intention du Roi,
qui me commandoit de maintenir le pays en paix, &
sous son obéissance, comme faisoit aussi monsieur,
qui les auoit exclus de la société par vne nouvelle;
qu'ils ne deuoient pas venir sans un bon arrest en
main de Nosseigneurs du Conseil, & attendant la
venue des autres vaisseaux, qui apporteroient tout or-
dre, on leur liureroit en bref des marchandises pour
traites, ce qu'ils accepterent, & leurs furent livrées
sans tirer à la rigueur: ils demanderent des armes, ce
que ie ne leurs pus accorder, leur disant qu'ils ne de-
uoient pas venir sans cela: ils chargèrent deux bar-
ques, & me demanderent les castors qui estoient en
l'habitation: ie leur refusay, lura disant, qu'ils ne
pouvoient partir de l'habitation, que nous n'eussions
des viures pour maintenir parmy nous d'ambassadeur
du Roi, en cas qu'il arriuast quelque accident audir
sieur de Caen, & qu'ayant des peletieries nous aurions
des viures que nous apporteroient les vaisseaux
qui estoient à Gaspay. Ils firent tout ce qu'ils peurent
pour les auoir, monçant de faire des protestations,
sur ce que ie refusois leurs peletieries, & munitions: &
de pl' que i euss à faire sortir ledit Capitaine de May,
des hommes, du fort & habitation, où ie l'auois mis

Le sieur
de Caen
deuoit ef-
facer tout
ordre.

l'Auteur
leur refuse
les castors.

Veulenc
que le Ca-
pitaine du
May sorte
du fort, ce
que l'Au-
teur ne
veut faire.

sans commandement du Roy: Je leur dis que ladite Maistre me commandoit de maintenir le pays, & conseruer la place: que le mandement que j'auois de Monseigneur suffissoit, qui estoit coluy du Roy, & qu'à cela i'obeissois, receuant ledit Capitaine du May pour y auoirt toute fiance. Cela seroit bon, diré ils, s'il auoit apporté vn arrest du Conseil, ce qu'il n'auoit fait, en attendant je me maintiendrois au mieux qu'il me seroit possible, & qu'ils fissent telles protestations qu'ils voudroient pour leurs descharges.

Le pere George les renvoie avec leurs protestations.

Quand il fut question de les faire, ie les fis bientôt rembarer sur leurs protestations, leurs montrant qu'ils ne s'auoient pas en quelle forme il faillot faire, ce qui leur fit changer d'avis, craignant de s'engager mal à propos, en chose qui leur eust peur nuire: & ainsi ils rembarqueroient pour aller aux trois rivieres, & y traitter: qui fut le 9. de luin.

Ce mesme iour, ie fis esquiper la chaloupe du dit Capitaine du May, avec six hommes, pour aller à Tadoussac aduentir ledit Sieur de Caen, qu'aussi tost qu'il seroit arrivé il ne manquast à nous enuoyer des hommes pour nous r'enforcer: me persuadant qu'il auroit assez en sa faveur, comme il m'auoit fait espérer par ses lettres.

L'Author envoie demander des hommes au Sieur de Caen.

ARRIVÉE DU SIEVR DU PONT

et du Canau d'Halard, et du sieur de Caen qui apporte plusieurs despesches. Envoy du pere George à Tadoussac. Dessein du sieur de Caen. Embarquement de l'Auteur pour aller à Tadoussac. Différents entre eux. Magazin de Québec acheté par l'Auteur. Armes pour le fons de Québec.

CHAPITRE III.

MÉDIAMANCHE 13. Auri arriva l'edit du Pont, dans vne moyenne barque, luy treziesme avec marchandises de traite, lequel fut reçu comme les precedents, luy ayant fait entendre le commandement que i'auoit tant du Roy que de mondit Seigneur, de conseruer ceste place, & la maintenir en son obissance, & tenir toutes choses en paix, faisant recognoistre son auctorité : & que attéendant nouvelle desdits vaissaux, qui deuoient venir, pour voir & l'auoir particulierement ce qui se seroit passé au Conseil de la Majesté, sur les différences qu'ils auoient eus avec mondit Seigneur, qui les avoit exelus de la societé, pour y adioindre la Nouuelle societé. Il me dit quil croyoit que tout seroit d'accord, estant sur lesdits termes quand il partit de Honnecleur. Je luy dis que ic m'estonnois comme il auoit quitté son vaisseau, puisque sa presence y eut esté bien requise à la venue dudit sieur de Caen: il respondit que pour y estre il n'auroit pas mieux fait, & que l'ordre quil auoit laissé à un appellé la Vigne, du

Arrivée
du sieur de
Pont.

Ce que
l'Auteur
luy dit.

dit Honnefleur, qui commandoit en son absence, estoit tel que si l'on apportoit vn arrest du Conseil en bonne forme, qu'il eust à y subir sans aucune resistance, que s'ils estoient d'accord avec leun societe, qu'il eust à l'assister de tout ce qui seroit en son possible & pouuoit, si autrement qu'il se cōseruast du mieux qu'il pourroit, suivant l'ordre qu'il luy auoit laisse, & que l'on ne pouuoit rien pretendre, que l'on ne vit l'arrest de Messigneurs du Conseil: ce qu'attendant ic leurs rendisse la iustice, laquelle auoit esté en chargee ; ce que ic promis faire. Je luy fis aussi entendre comme rauois retenu les peleteries qui estoient en ceste habitation, pour subuenir aux necessitez qui pourroient arriver; il me dit que c'e stoit bien fait : le lendemain ils'en alla aux trois rivieres, pour traitter avec les sauvages.

Arrivée
du Canau
d'Halard.

Le 15. dudit mois arriua vn Canau où il y auoit vn homme appélé Halard, de l'esquipage dudit sieur de Caen, qui m'apporta vne lettre, par laquelle il me donnoit aduis de son arriuée, & la contrarieté du temps qu'il auoit eu au passage, ayant chose importante à me communiquer, de la part de Monseigneur le Viceroy, qui ne pouuoit estre si tost par delà : d'autant qu'il croit auoir affaire avec ledit sieur du Pont, & de plus me prioit d'enuoyer vne chaloupe aduertir les sauvages de sa venue, & du nombre des marchandises qu'il leur apportoit, qu'il m'enuoyeroit le sieur de la Ralde, pour communiquer quelques affaires en renouyant ledit du May, que si ic pouuois l'aller treuuer que le telle, mais alors le temps, & les affaires, ne me le peurent permettre : Cat en n'e stoit pas

la saison de laisser l'habitation ny le fort, veu tant
de dangers arruez à ceux qui ont fait semblables choses.

L'Auteur ne peut abandonner le fort.

Le Vendredy 16. n'ayant point de chaloupe, ie deliheré denuoyer vn Canau avec ledit Halard, & vn gentilhomme appellé du Vernay, de l'esquipage dudit du May, avec vn autre de l'habitation, ad- uertir les sauvages de la venuë dudit siccour de Caen.

Donne aduis aux sauvages de l'arruée de Caen.

Le 17. de Juillet arriuâ vne chaloupe, où estoit Rommier, lvn des Commissis de la nouvelle societé: qu'il an precedēt auoit hyuerné en ceste habitation, avec ledit du Pont, lequel m'apporta plusieurs des- pesches, avec lettres des sieurs Dolu, de Villemenon, & dudit de Caen, lequel surprit quelque lettre, avec copie de l'arrest en faueur des anciens Associez, que l'on enuoyoit audit du Pont, par lesquelles nous vis- mes, que l'arrest auoit esté signifié audit sieur de Caen, estant en son vaisseau, à la radde de Dieppe: lequel auoit protesté de nullité, & fut ledit arrest pu- blié à son de trompe, dans ladite ville de Dieppe, & autres lieux où besoin a esté.

Arruée d'unien Commiss.

Apporté plusieurs despesches.

Arrest du Conseil si- gnifié à de Caen.

Après auoir veu & consideré toutes ses choses, avec l'aduis de ceux que ie trouuay à propos, & voyat que sur le proces aduenu entre les deux sociétés, sa Majesté a ordonné, que lesdits articles seroient re- presentez, pour apres iceux estant veus & exami- nés, y estre pourueu, soit par la réunion des deux so- ciétés, ou par l'establissement d'une nouvelle, ce pen- dant permis aux associez des deux compagnies, de trafiquer, & faire traicté, pour l'anné 1621. seulement, tant par les deux vaissaux la partie, que par deux au-

Teneur dudit Ar- rest.

Traffic permis aux deux com- pagnies.

tres à eux appartenans, chargés & prest à partir, sans se donner aucun empeschement, ny viser d'aucune violence, à peine de la vie & la charge qu'ils feront tenus de contribuer pour la presente année, esgalem-
ment & par moitié, à l'entretienement des Capitai-
nes, soldats, & des religieux establis & résidens en
l'habitation : & neantmoins defences sont faites
ausdits Porée, & à tous autres, de sortir à l'aduenir
aucuns vaisseaux des ports & haures de ce Royaume,
ny faire embarquement, sans prendre congé dudit
sieur Admiral, en la maniere accoustumée, à peine
de confiscation des vaisseaux & marchandises, & au-
tres plus grandes peines s'il y eschet. Signifié le 26.
dudit mois. Voila l'arrest du Conseil de sa Majesté.
Lesdits articles dudit sieur Dolu, furēt cōfirmez par
le Cōseil, le 12. de Ianvier 1621 hormis quelques vns.

Envoi du
Pere Geor-
ge à Ta-
doussac.

Il fut resolu que ledit pere George prendroit la
peine d'aller à Tadoussac en diligence, & Guers avec
luy, dans la mesme chaloupe, pour treuuer ledit de
Caen, & apporter le remede requis à toutes ces affai-
res, sachant bien que ledit du Pont voudroit iouir
du benefice dudit arrest, ou il y alloit de la vie, à ce-
luy desdeux qui viseroit de violence : & pour ce qui
estoit de la faute qu'ils auoient commise, de partir
sans congé de l'Admirauté : ledit arrest monstroit
qu'on en auoit fait mention, & instance au Conseil,
où estoit porté, que si à l'aduenir ils partoient sans
congé, il y auroit confiscation du vaisseau, & mar-
chandises, avec autres punitions, sans despens, &
que chacun partiroit par moitié aux frais de l'habi-
tation, aux hyuernans, & que chacun iouiroit du be-

achice de la traite à son profit.

Ledit Pere partit ce mesme iout 17. de Iuillet, avec plain pouuoir de moy; d'accommoder toutes choses à l'amiable, avec le sieur de Caen, & par mesme moyen le satisfaire des plaintes qu'il faisoit, des Peres Paul & Guillaume, qui auoient esté saisis de quelques lettres, visé de paroles & de menaces à son delauantage, tauchant le mettre mal avec son esquipage: qu'ils auoient trait sez favorablement, selon le rapport qui en fut fait. Il neut on si bien faire, qu'il ne combast quelqu' chose entre les mains dudit du Pont, & vne autre que n'eus de leur part, où il me fuisse entendre ce qu'il estoit passé, & que l'eusse à rendre la justice selon la volonté du Roi, & quelqu'autres discours de compliment: je donne les lettres au Pere, pour les faire voir au sieur de Caen.

Le 24. de Iuillet, arriuua ledit pere George, lequel me dit que ledit sieur de Caen, se vouloit saisir du vaisseau dudit du Pont, en son arriuée: & estat sur le point de l'executer, comme le confirmoient les lettres dudit sieur de Caen, & qu'il ne passeroit plus outre, attendant ma venue, ce qui me donna grandement, considerant ledit arrest, qui défendoit sur peine de la vie, de ne s'inquierer: je renuoyay la chaloupe avec ledit Guers, & lettres adressantes audit sieur de Caen, où le my escrit, luy fis entendre, que pour les incommoditez qu'il y avoit en la chaloupe, que ie n'y pouuoia aller; & que dans neuf iours au plus tost, ie serois audit Tadoussac, le desesché promptement vn canau, & mandé audit du Pont qu'il m'enuoyast vne de ses barques pour m'aller à Tadoussac, ce qu'il fit, que dans six iours la bar-

Lettre
tombée es
mains du
sieur du
Pont.

Dessin
du sieur de
Caen.

J'Author
le my escrit,

que fut à Québec, & ledit du Pont dedans, pour l'çauoir ce qu'il auroit à faire, avec ledit Sieur de Caen, cestant arriué à Québec: ie membarquay à la solicitatio dudit Pere, n'estant pas mon dessein de partir de l'habitation, & mandet leulcement ce qui me sembloit, de la volonté qu'il auroit de se saisir dudit vaisseau.

Mais les persuasions avec les raisons que m'donnoit ledit Pere, m'y firent resoudre, ayant laisse ledit du May, en ma place pour commander, & encharge à tous mes compagnons de luy obeir, comme à moy mesme, ie m'embarquay le dernier de Juillet; ce meilme iour nous fîmes telle diligence, que le lendemain au soir arriâmes à demie lieuë de Tadoussac, près la poincte aux alloüettes, où ie fis mouiller l'ancre.

Son em-
barquement
pour aller à
Tadoussac.

Conseil
qu'il donna
au Sieur de
Caen.

Aussi-tost ledit sieur de Caen me vient trouuer, où il me fit entendre ce qui estoit de son dessein: ie luy dis que le service du Roy, & l'honneur de mondir Seigneur, m'avoit amené en ce lieu pour luy donner les conseils que ic croyois qui luy seroient nécessaires, & raisonnables, s'il les vouloit luyure, qui estoient d'one rien alerter au service de sa Majesté, ny de ses arrests; & que l'autorité de Monseigneur demeurast en son entier: il me dit, qu'il n'auoit autre intention.

Le lendemain 6. d'Aoust nous entrâmes audict Port de Tadoussac, ou ledit sieur de Caen me reçut avec toutes sortes de courtoisies, m'offrant son vaisseau pour m'y refire, le remerciais de tout mon cœur & le priant me permettre de demeurer en ma barque, pour ne me monstres passionné a vn party, ny à l'autre, puisqu'il estoit question de rendre justice; & voyant qu'il estoit à propos de ne m'en aller que tout

fut en paix. Il fut question de traiter d'affaire, ledit de Caen fit quelque proposition sur le fait de la peleterie; que l'on ne treuua à propos, & luy en donna-on les raisons: il s'opiniastre & dit auoir des commandemens particuliers, ie le somme de les monstres pour y obeir, il m'en fait refus, ie luy offre de mettre papiers sur table, & qu'il en fit de mesme, ce qu'il ne voulut, & dit qu'il desiroit auoir le vaisseau dudit du Pont, pour aller à la guerre, contre les ennemis qui estoient en la riuerie: ie luy remonstre, qu'il regarde de ne contrevenir à l'arrest, ie luy dis les raisons qui l'obligoient de s'en distraire: & pour ce qui estoit de chasser les ennemis, il auoit trois vaisseaux, deux entr'autres capables de courir toutes les costes, avec cent cinquante hommes, & qu'il auoit plus de force qu'il n'en faillot: il persiste de vouloir auoir ledit vaisseau, ie le somme de donner ses aduis, il le fait; apres auoir fait quelque refus, ie luy respons par articles: ie luy enuoye la response avec les articles, qu'il ne trouue à sa fantaisie.

H auoit fait faire vne protestation audit du Pont, contenant vn grand discours, des interestz qu'il auoit sur ledit du Pont, & veut auoir son vaisseau: ledit du Pont me presente reueste sur ce que veut faire ledit de Caen contre les arrests du Roy, & preuoyant la ruine manifeste qui pouuoit arriver, de voir vn arrest enfrant, bien que ledit sieur de Caen dit, qu'il n'y veut rien attenter au cōtraire: Le pere & ledit sieur de Caen, eurent plusieurs parolcs, qui apportoient plustost de l'alteratio, que la paix, voyant ne pouuoir rien gaigner sur luy, ie fais des ouuertures, comme il peut seruir le Roy, ie m'offre d'aller dans le vaisseau dudit du Pont,

De Caen
veut auoir
le vaisseau
de du Pont
parforce.

Offres que
luy fait
l'Auteur.

courir sur les ennemis, le suiuire par tout, non seulement dans des vaisseaux, mais dans des barques, chaloupes, ou canaus, par terre s'il en est besoin. Je luy dis qu'il ne peut refuser l'offre que ie luy fais, me donnant de ses hommes, estant en lieu qui despende de ma charge, & luy remonstre qu'en ce faisant, ce sera seruir le Roy, & mondit Seigneur, & qu'ainsi il n'vsera de violence, & ne contreuicendra aux arrests de sa Majesté, & mondit Seigneur y sera seruy, & que fil a des pretensions, il les vuidera en France.

Il n'en veut rien faire, ils s'attache à sa charge, & aux particuliers commandemens qu'il auoit du Roy, & de mondit Seigneur. Je le prie & conjure de rechef, me les montrer pour y satisfaire: il s'opiniastre plus que iamais; le voyant ainsi resolu, ie prenis le vaisseau dudit sieur du Pont en ma sauvegarde, & voulant le conseruer pour l'autorité du Roy, & l'honneur de mondit Seigneur, devant tout son esquipage, & apres qu'il en vseroit comme bon luy sembleroit, ayant la force à la main; mais que pour obseruer la forme de iustice, qu'il falloit que ie fisse ainsi.

L'edit sieur de Caen, proteste devant tout son esquipage, de s'aller saisir dudit vaisseau, & qu'il chastiera ceux qui voudront résister, disant qu'il ne recognoifsoit de iustice en ce lieu.

L'edit sieur
de Caen se
saisit du
vaisseau de
du Pont.

I'envoye prendre possession dudit vaisseau, & ledit sieur de Caen y enuoya vn homme, pour faire enuentaire de ce qu'il y auoit, & ainsi s'en saisit, comme ayant la force en main; voila comme se passa cette affaire. Or premier que ledit sieur de Caen entraist au vaisseau dudit du Pont, ie leue l'ancre le 12. d'Aoust,

Resolution
de l'Auteur
sur l'opinio-
n de
sieur de
Caen.

& m'en allay passer le Saguenay, pour ne me trouuer à la pris que feroit ledit de Caen, lequel le lendemain me vient trouuer avec sa chalouppc, pour traicter de l'ordre que nous deuions tenir, pour la conseruation de ladite habitation : ic le priay de me donner quelques Charpentiers pour aacheuer le magazin encommencé, & qu'il n'y auoit aucun lieu où l'on peult metre aucune chose à couvert, il me dit qu'il auoit affairo de ses hommes, pour accomoder son vaissau, qu'il vouloit partir promptement, pour aller à Gaspey, & autres lieux, courir sur l'ennemy, si lieu auoit, avec sa barque, & qu'il me l'envoyeroit avec le reste des hommes, qui deuoient huerter à l'habitation.

Vient trouuer
l'Au-
thor pour
prendre or-
dre de luy.

Il me demande le payement des viures qu'il auoit vendus audis du Pont, pour ceux qui deuoient hyuer ner de leur part à l'habitation, pour le prix de mille Castors, & sepacens pour les marchandises, qui auoient esté estimees en la barque, suivant la traicté qui se fai soit auccques les Sauvages, d'autant que nous avions interdit ladite traicté, pour les raisons que l'ay dit cy dessus. Aussi tost que ledit sieur de Caen se fut saidu vaissau dudit du Pont, il luy remit entre les mains, disant qu'il n'estoit point armé comme il falloit. Ledit pere fut à Tadoussac, le 14. dudit mois, luy faire deliurer les Castors, & ainsi nous nous separas mes.

Le lendemain, ledit sieur de Caen envoia faire vne protestation par Hebert : s'il eust voulu faire le conseil que ic luy voulus donez, il eust fait ses affaires, sans rien alterer, & aucun sujet de pretendre de grands interests pour le Roy, & Monseigneur, daurant que ledit

Protesta-
tion de de
Caca.

du Pont n'auoit apporté aucuns viures pour les hyuernans, & qu'à faute de ce, l'habitation pouuoit estre abandonnée, & le service du Roy, altéré.

C'estoit à moy (à faute que ledit du Pont ne m'eust fourny les commoditez) de les demander audit de Caen, pour conseruer la place ; & en me les deliurant, avecques hommes pour hyuerner, i'estois tenu, par la voye de iustice, de renouoyer tous ceux de l'ancienne societé, prendre ceux dudit de Caen, & retenir toutes les marchadises, traictées ou à traicter, sans les deliurer qu'à son retour, qu'inadubitablement ils luy eussent été adiugées par voye de iustice : Mais au contraire, les viures que n'auoit ledit du Pont, pour fournir 25. hommes en leur part, ledit sieur de Caen luy vendit les siens, ce qu'il ne deuoit faire, & fut ce qui m'étonnoit, ne pouuant gouster cette proposition, croyant selon mon opinion, que mille Caltors, qu'il tiroit contant, luy estoient plus assurez en les apportant, que ce qu'il eust peu esperer par iustice, de ceux qui estoient entre mes mains, qui neantmoins estoit chose bien assurée.

Ce pendant que l'on s'amusoit à toutes ses contestations, il y auoit un petit vaisseau Rochelais, qui traittoit avec les sauvages, à quelque cinq lieues de Tadoussac, dans vne Isle appellée l'Isle verte, où ledit sieur de Caen enuoya apres nostre departement : mais s'estoit trop tard, les oyseaux sen estoient allez un iour ou deux auparavant, & n'y etreugastion que le nid, qui estoit quelque retranchement de pallissade qu'ils auoient fait pour se garder de surprise, pendant qu'ils traitroient, l'on mit bas les pallissades y mettant le feu.

Vaisseau
Rochelais
qui trait-
toit en l'ile
verte.

Le Capitaine le Grand qui y auoit esté, s'en revint, comme il estoit party. Nous fîmes voiles de la pointe aux allouëttes le 13. d'Aoust, & arrivâmes à Québec le 17. où étant ic donné ordre à faire paracheuer le magazin, & ledit sieur de Caen envoia les armes, que le Roy nous donnoit pour la défense du fort.

l'Auteur
fait para-
cherer le
magazin de
Québec.

S'ensuit les armes qui me furent liurées, par las commis-
tant du sieur de Caen & Guers, commis de Monseigneur
de Montmorency, que par Jean Baptiste Varin, & Ha-
lard, le Mercredy 18. d'Aoust 1621.

12. Hallebardes, le manche de bois blanc, peintes de
noir. 2. Harquebuses à rouet, de cinq à six pieds de long.
2. autres à mesche de mesme longueur. 523. liures de
bonne mesche. 187. autre de pourrie. 50. Piques comu-
nes. 2. Petarts de fonte verte, pesant 44. liures cha-
cun. Vne tante de guerre en forme de pauillon.
2. Armes de Gens d'armes, & vne soudrierie. 64. Ar-
mes de Piquiers sans brasards. 2. Barils de plomb en bal-
les à Moufquets pesant 439 liures.

Cesdites armes & munition ci-dessus ont esté
comptées & receuës à Quebec, par monsieur de Cham-
plain, Lieutenant général de Monseigneur le Viceroy
en la Nouuelle France, present le sieur Jean Baptiste
Varin, choyé exprès en ce lieu par monsieur de Caen,
& de moy commissionnaire de mondit seigneur. Fait
audit Quebec, le susdit jour que dessus. Signé Guillaume
commissionnaire, & au dessous Jean Baptiste Varin.

I'ay soussigné Jaques Hallard, confessé auoir mis
entre les mains de monsieur de Champlain Lieutenant

de Mohsneigneur de Montmorency, Viceroy de ces terres, trois cens dix liures de Poudre à canon, an deux Barils, & 2.479. liures de poudre à mèche à bouiquer, en six barils, nescachât dire si il estoit munition du Roy ou de monsieur de Caen. A l'ouest le iour d'huyn dernier iour d'Aoust 1571. Signé Isaac Huard.

Le demanday ausditz commis, si ledit sieur de Caen ne m'entayoyer point de monsieur de l'auârage de poudre, & meilluro que celle à canon, pour les tressaches : il me dirent qu'ils n'auoient receu que les ordres qu'ils m'auoient données. Je ne me pouuois empêcher, que sadite Majesté n'eust ordonné des armes à feu avec de la poudre, qui sont les choses principales & necessaires, pour la defence d'une place, & se maintenir contre les ennemis : & ainsi fallut s'en passer, à mon grand regret.

Le ne me pouuois imaginer que sa Majesté nous eüst envoye si peu de munitions de guerre, vnu les lettres qu'elle m'auoit fait l'honneur de m'escrire, accompagnées de celle de Monsieur de Puisieux, comme j'ay dit cy devant.

Quelques iours après, ledit sieur de Caen envoya des viures, pour la nourriture des hommes qui deuoient hyuermer au nombre de 23, comme j'auois demandé à chacun des deux sociétés, qui m'auoient esté promis pour la conseruation de la place, il n'en vint que 18. de sa part, & trente que laissa l'autre une société.

Ledit sieur de Caen a été en ordre à ses affaires, par le Rade Tadoussac le 21 iour d'Aoust.

Et le mardi 27 de Septembre, partit aussi ledit sieur

De Caen
envoya des
viures pour
ceux qui
deuoient
hyuermer.

du Pont, & le pere George de Québec, qui me promit communiquer audit sieur Dolu, tout ce qui s'estoit passé & fait : ne doutat point, que ce faisant tout iroit à l'amiable, & auroit esté en paix, & que tant de discours, inutils qui s'estoient faits & passez par delà, se fustent appaisez ; esperat auoir plus de repos à l'aduenir : & oster le plus que l'on pourroit les chicaneries. Deux messagers retournèrent. Car depuis deux ans, ils n'avoient pas deserte, vne vergée de terre, ne faisant que se donner du bon temps, à chasser, pescher, dormir, & s'enuyurer avec ceux qui leurs en donnoient le moyen : ie fis visiter ce qu'ils avoient fait, où il ne se trouua rien de deserte, sinon quelques arbres couppez, demeurans avec le tronc & leurs racines : c'est pourquoi ie les renvoay comme gens de néant, qui despeloient plus qu'ils ne valloient : s'estoient des familles envoynées, à ce que l'on m'auoit dit, de la part dudit Boyer en ces lieux, au lieu d'y envoyer des gens laborieux & de traueil, nō des bouchers & faiseurs d'aiguilles, comme estoient ces hommes qui s'en retournèrent, il me sembla bon, pour esuiter aux chicaneries, de faire quelques ordonances, pour tenir chacun en son devoir. Lesquelles

l'Auther
renvoie les
familles
faiseantes.

Ordon-
nances que
l'Auther
fit publier.

L'AVTHEVR FAICT TRAVAILLER
au fort de Québec. Voyo assurée qu'il prépare aux Entrepreneurs des descouvertures. Est expediens d'assurer quelques sauvages. Arrivée du sieur Santin commis du sieur Dolu. Réunion des deux sociétés.

CHAPITRE V.


E n'est pas peu que de viure en repos, & s'asseurer d'un païs , en si fortifiant & y mettant quelques soldats pour la garde d'iceluy , qui apporteroit plus de gloire mille fois que n'en vaudroit la despence , & le Viceroy en receuroit du contentement, pour estre hors de danger de l'ennemy.

Les sauvages affaiblissent les nosfres.

Mal que cauſa la diuision des deux sociétés.

Les sauvages nous assisterent de quelque Eſtan, qui nous fit grand bien, car nous avions esté assez mal accōmodez de toute chose, hormis de pain , & d'huile; les petites diuisions qu'il y auoit euës entre les deux sociétés l'année d'auparauat, auoit causé ce mal: & c'ſtās bien reünies, il n'en pouuoit que bien arriver, tant pour le peuplement, que descouvertures, que augmentation du traffiq, ausquelles choses chacun y doit contribuer du sien en temps qu'il pourra.

L'vne des choses que ic tiens en celle affaire , & pour l'augmentation d'icelle, eſt les descouvertures, & comme elles ne ſe peuvent faire qu'aucc de grandes peines & fatiques, parmy plusieurs regions & côṭees, qui ſont dans le milieu des terres , & ſur les confins d'icelle:

de celle à l'occident de nostre habitation, parmy plusieurs nations, aux humeurs & forme de viure, desquels il faut que les entrepreneurs se conforment: Il y a bien à considerer d'entreprendre sincèrement, & hardiment cest affaire, avec vn courage masle: mais aussi est il bien raisonnable, que le labeur de telles personnes soient recognus par quelques honneurs & bien-faits, comme sont les estrangers en telles affaires, pour leur donner plus d'affection & de courage d'entreprendre: & si on ne le fait, mal-aisement se peut il faire chose qui vaille.

Entrepreneurs se doivent conformer aux humeurs des nations des lieux qu'ils desservent.

La reconnaissance du travail augmente le courage.

Pour la societe, se seroit elle qui deuroit autant y appporter du leur que personnes, car vn grand bien leur en reuindroit, encores que ceux de l'ancienne societe jusques à present, n'ayent iamais gratifié les entrepreneurs d'aucune chose: au contraire ont obtenu le moyen de bien faire, en temps qu'ils ont peu. Et pour ouvrir le chemin à cest affaire, i auois pensé préparer quelque voye, qui fut seure & aduantageuse, pour les entrepreneurs; afin qu'avec plus de courage & assurance, ils entreprissent ce dessin.

L'ancienne societe n'a point gratifié d'entrepreneurs.

Voye que l'Auteur juge être nécessaire aux entrepreneurs.

Qui estoit d'attirer quelques nombres de sauvages près de nous, & y auoir vne telle confiance que nous ne puissions estre desceus ny trompez d'eux, & pour cet effect, i auois pratiqué l'amitié d'un sauvage appellé Miristou, qui auoit tout plein d'inclination particulière à aymer les François, & reconnoissant qu'il estoit desirieux de commander, & estre chef d'une troupe, comme estoit son feu pere; il m'en parla plusieurs fois, avec tout plein de protestations d'amitié qu'il me dit nous porter, bien que ic iugasse que

Attrire nombres de sauvages.

L'Auteur pratique l'amitié du sauvage Miristou.

ce n'estoit en partie que pour paruenir à son dessein; mais il tentera fortune, & me dit que si je pouuoit faire en sorte qu'il peult obtenir este grade de Capitaine, qu'il feroit merueille pour nous: Je l'entreteins vne bonne espace de temps, depuis l'Automne iusqués au Printemps, où conferant avec luy, ie luy dis, Si tu es celiu par les François, i'y feray consentir tes compagnons, & te tiendrōt pour leur chef, mais aussi qu'au prenable, il deuoit nous tesmoigner vne parfaite amitié, ce qu'il prontit faire.

Ce que
l'auteur
luy promet

Arrivée
du sieur
Santein.
Sociétés
réunies.

Ce que
l'auteur
promit à
Miristou
sauvage.

Le 8. de Iuin arriuia le sieur Santein, l'vn des commis de la nouvelle société, qui me donna aduis de la réunion des deux sociétés, que l'anciēnc ayma mieux entrer en la société nouvelle, que donner dix mille liures à la nouvelle ayant cinq douziesme, & la nouvelle pour les sept durant quinze années, & ainsi que le Conseil par arrest l'audit ordonné.

La premiere chose que ie dis à se sauvaige, estoit qu'auces ces compagnons ils cultiuereroient les terres proches de Québec, faisant vne demeure arrestée, luy & les compagnons, qui estoient au nombre de trente, qu'ayant mis les terres en labeur, ils récucelleroient du blé d'Inde pour leurs nécessitez, sans endurer quelques fois la faim qu'ils ont, & par ainsi nous les tiendrions comme freres. De plus nous monstriōs vñ échement fauvenir aux autres sauvages, que quād: ils voudroient estre vn chef, que ce feroit avec le consentement des François, qui feroit commencer à prendre quelque domination sur eux, & pour les mieux instruire en nostre creance.

Il me prontit de faire ainsi, & defeat il fit si bien

avec ses compagnons (desquels il auoit gaigné l'affection) que pour mōstrar v.n tesmoinage de sa bonne volonté, premier que d'estre receu Capitaine. Ils commencerent à deserter tous ensemble au Printēps, à demie lieuë de nostre habitation, & s'ils eussent eu de bon bled d'Inde ceste année là, ils l'eussent ense-méce, ce qu'ils ne peurent faire qu'en vne partie, laquelle contient pres de sept arpents de terre, assez pour vne premiere fois. Quelques iours apres descendirent des sauvages des trois riuieres, où ils se trouuerent trois à quatre competitours, qui pretendoient la mesme charge, & y eut beaucoup de discours & conseils entr'eux, sur ce fait Miristou me vint treuuer, luy sixiesme des plus anciens, me faisant entendre tout ce qui s'estoit passé, ic l'assuray qu'il ne se mit en peine, que ic le ferois eslire chef, & que nous n'en cognostrions point d'autre que luy en sa troupe, & le ferois entendre à ses compagnons, & à eux qui luy disputoient ceste charge : le contentement qu'il eut, fit quil me presenta quelques quarante castors, & luy en fis donner vne partie, pour auoir des viures pour le festin de ses compagnons.

Il s'en alla fort satisfait & content, ic parlay à tous ses compagnons & competitours, leurs faisant entendre le sujet qui m'esmouuoit à desirer qu'il fut chef, ils m'entendirent patiemment, & tous tesmoignèrent qu'ils en estoient contens puisque ic le de-firois.

Ils s'en retournerent avec volonté de l'eflire pour chef, & faire les ceremonys accoustumées. Cela fait il me vint treuuer, accompagné de tous les prin-

Sauvages
commen-
cerent à
deficher
vers nostre
habitation,

Miristou
vint trou-
ver l'Au-
teur.

Primer
le faire eslir-
re chef de
sa troupe.

Presente
40. castors
à l'Auteur.

Qui parle
à ses com-
pagnons.

Miristou
vint trou-
ver l'Auteur.

uer l'Au-
theur avec
les prin-
ciers des
sieurs & vn
present de
es castors.

cipaux Sauuages , aucc vn present de 65. Ca-
stors, disant , I ay esté esleu pour chef , comme tels
& tels que tu as cognus, lvn estoit mon pere qui auoit
succedé à vn autre de qui il portoit le nom de *Anna-
dabjiou*, il entretenoit le païs parmy les nations , &
les François, i'en desire faire de meſme, & me tenir
tellement lié avec vous que ce ne sera qu'vn meſme
volonté , & les presens qu'il m'auoit donnez n'e-
A quel ſin
ce Sauuage
luy fit ces
presens.
ſtoient à autre intention, que pour touſiours eſtre en
mon amitié , & me deuoit appeller ſon frere, pour
plus de tesmoignage d'affection, chose qui auoit eſtē
reſoluë de l'aduis de ſes compagnons.

Ie le confirme en tout & par tout , l'assurant
que tant qu'ils ſeroient bons nous les aymerions co-
me nos freres , & que ie les aſſisterois contre ceux qui
voudroient leur faire du desplaifir : ils monstroient
ſigne d'vn grande reſiouiffance , & ſouuent ſe leuoient
en me venant mettre leurs mains dans les miennes , a-
uee inclinatjon , pour monſtrer le contentement
qu'ils auoient.

Mahigan
aticq que
ſignifie.

Noms de
Minilou.

Et me dit qu'il auoit changé ſon nom qui eſtoit
Mahigan aticq, qui veut dire loup & cerf, *aticq* veut
dire cerf , & *Mahigan loup*, ie luy demandé pour
quoy il luy donnoient ces deux noms ſi contraires ,
il me dit qu'en leur païs il n'y auoit beſte ſi cruelle
qu'un loup , & un animal plus doux qu'un cerf , &
qu'ainſi il ſeroit bon , doux , & paſſible , mais ſi il e-
ſtoit outragé & offencé il ſeroit furieux & vaillant.

L'Autheur
leur faire
ſeffia.

Ie fus assez ſatisfait de eette reſponce pour vn
ſauuage : voyant leur bonne volonté , ie me delibére
luy faire vn festin , & à tous ſes compagnons tant

hommes que femmes & enfans, afin que devant tous
 il fut receu capitaine: pour plus de marque ic fis le fe-
 stin de la valleur de 40. castors, où ils se remplirent
 bien leur ventre; sans quelque petit trouble qui sur-
 uint, il y eut eu plus de plaisir, mais le pere & le
 meurtrier son fils se trouuerent à ce festin, ausquels
 i'auois defendu d'y assister, & mesme de venir à no-
 stre habitation, mais l'effronterie & l'audace de ces
 coquins fut grande & extrême, ce que sçachant, io
 parlé au chef, pour voir comme il s'acquitetoit en sa
 nouvelle charge, luy disant, qu'il sçauoit bien pour-
 quoy nous ne le desirions voir, & qu'il eut à le r'en-
 uoyer, ce que fit aussi tost ledit *Mahigan aticq*, le
 meurtrier fait semblant de s'en aller, & le chef me le
 vint dire, ic luy tesmoignay que ic n'estois bien con-
 tent, & ne me trouuay point au festin, où tous nos
 sauvages ne laissoient perdre vn moment de temps à
 festiner, pendant que *Mahigan aticq* m'entretenoit
 vn peu. Apres vn de nos gens me vint dire que le
 meurtrier ne s'estoit point retire, ic fais semblant d'e-
 stre plus en colère que ic n'estois, en me leuant ic fis
 prendre vne armé pour aller treuuer ledit meurtrier,
 ce que voyant *Mahigan aticq*, il me dit, ic te prie de
 sursoir & ne l'aller chercher, & que c'estoit vn fol, ce
 qu'il fit, & luy dit rudement & en colere, qu'il se re-
 tirast, ce que firent le pere & le fils, qui fut le subiect
 que la cérémonie ne se passa pas comme ic me l'estois
 promis. Pour lors tous nos sauvages s'en retournerent
 fort saouls & remplis de viandes, ayant fait faire la
 cuise en vne chaudiere à brasier de la biere, quite-
 ment près dvn tonneau.

A quoy le
Festin reue-
noit.

Le meur-
trier ne se
retire.

Sauvages
bie traivez
s'en retorne-
nerent.

Le lendemain nos sauuages me vindrē trouuer,
 Apporté avec tous les principaux, faisant apporter cent ca-
 cent castors à l'Author. stors, en me disant que je n'eusse aucun desplaisir de
 ce qui s'estoit passé, & que cela n'arriueroit plus: en-
 tr'autre estoit vn sauvage, qui auoit pretendu d'estre
 chef, fils d'un premier Annadabigeou, qui auoit été
 capitaine de ces lieux là, me representant les grands
 biens qu'auoit son feu pere; & qu'il estoit descendu
 de l'un des plus grands chefs qui fut en ces contrées,
 & autres discours sur ce sujet: & que quoy qu'il n'eust
 été esceu chef, avec la forme accoustumée, que
 neantmoins il estoit capitaine, ayant toujours
 porté vne affection particulière aux François, qu'il
 venoit pour se faire reconnoistre, non comme prin-
 cipal chef, mais comme le second après Mahigan
uticq.

Dit qu'il
a touzioris
aymē les
François.

Mahigan auicq reprenant la parole, dit qu'il l'ad-
 uouoit pour sel, & comme sa seconde personne: &
 qu'à son defaut il commanderoit, & que nous de-
 uions auoir la mesme confiance qu'en lui, & que se
 joignant ensemble ils fiendroient tout le monde
 en paix; que quand lesdits capitaines François se-
 roient arriuiez à Tadoussac, sçauoir les sieurs de Caen
 & du Pont, estans en ce lieu ils les assureroient de
 rechef de leur bonne affection & fidelité, donnant
 lesdits cent castors à nous trois: pour estre bien reü-
 nis ensemble, à les maintenir de nostre part: le leurs
 fis responce que si par le passé, ils auoient veu quel-
 que chose entre les François, ce n'estoit pas iusques à
 Response que l'Au-
 cheur rend aux chefs
 des Sauua-

Lesdits
 sieurs de
 Caen & du
 Pont ope-
 leut pare
 des castors.

que l'Au-
 cheur rend
 aux chefs
 des Sauua-

roient plus de dispute entre eux comme ils auoient
veu par le passé, entre lesdits de Caen & du Pont, de
plus qu'ils seroient fort satisfaits de l'selection qui
auoit été faite.

Tous ces discours finis, je m'imaginay que puis-
qu'ils n'eurent vouloient estre esleuz, que par consentement
des François, & pour leur donner quelque sorte d'enuie
& d'honneur extraordinaire, tant pour eux que pour
leurs descendans à l'aduenir: qu'il estoit à propos de
les receuoir capitaines avec quelques formalitez que
je leurs fis entendre, que quand on receuoit vn chef,
que l'on obligeoit tels capitaines, à porter les armes
contre ceux qui nous voudroient offencer, ce qu'il
promit faire. Je luy donnay deux espées, qu'il eut
pour agreables, & de ceste bonne reception & present,
il fallut aller monsttrer ces presens à tous ses compa-
gnons, & leur faire entendre tout ce qui s'estoit passé,
& leur fis donner de quoy faire festin, ce que je fis à la
valcurde quelque nombre de castors: & apres s'en al-
leret. Ainsi je cherchois quelque moyen de les attirer à
vne parfaite amitié, qui pourroit vn jour leur faire co-
gnoistre en partie l'erreur où ils sont iusques à présent,
ou à leurs enfans qui seroient proche de nous: incitat
les peres à nous enuoyer leurs enfans, pour les instruire
à nostre Foy, & par ainsi estans habitez, si la volonté
leur continuoit, l'on pourroit estre assurez, que si on
les menoit en quelque lieu aux descouvertures, qu'ils
ne nous fausseront point compagnie, ayant de si bons
ostages près de nous, comme leurs femmes & enfans
car sans les sauvages, il nous feroit impossible de pou-
voir descouvrir beaucoup de chose dans vn grand ges-
sement.

L'Auteure
s'explique
que M. bigan
soit receu
capitaine.

A quelle
condition,

Moyen de
de s'allen-
ter des sau-
vages.

Les fau-
ges seroient

*descouvrir
dans vn
grand pays.* pays, & se seruir d'autres nations, car il n'y auroit pas grande seureté, & ne leurs faudroit que prendre vne quinte pour vous laisser au milieu de la course.

L'AVTHEVR S'EST ACQVIS VNE
*parfaite cognissance aux decouvertes. Aduis quil
a souuent donnez à Meſieurs du Conseil. Des com-
moditez qui reniendroient de ces decouvertures. Paix
que ces sauvages traittent avec les Yroquois. Forme
de faire la paix enre eux.*

CHAPITRE VI.

*Ce qui a
accru le
courage à
l'Author
d'avoir co-
gnissance
parfaite des
choſes dou-
teuses.*

Acognissance que de l'og temps i'ay euë, en la recherche & descouverture de ses terres, m'a tousiours augmenté le couraige de rechercher les moyens qui m'ont été possible, pour paruenir à mon dessein, de cognoistre par faictement les choses que plusieurs ont douté. Ce que ie tiens pour certain selon les relatiōs des peuples, & ce que i'ay peu coniecturer de l'afficte du pays, qui sans doute me donne vne grande esperance, que l'on peut faire vne chose digne de remarque, & de louange, eſtant affiſé des peuples des contrées, lesquels il faut contenter par quelque moyen que ce soit, ce qui (à mon opinion) sera aisé, & à tout le moins attrue ce qui pourra, pourueu que Dieu conſerue les Entrepreneurs, il ne peut qu'il n'en redicenne de grandes commoditez, qui feruiron beaucoup en ceste affaire,

DE CHAMPLAIN.

affaire. Il y a long temps que i'ay proposé & donné mon aduis à Nostreigneur du Conseil, qui ont tou-
siours esté bientreueus ; mais la France a esté si brouüil-
lée ces années dernières, que l'on recherche à fai-
re la paix, ne pouuant y faire despence. Je peüx
bien assurer, que s'il ne se fait rien en ce temps,
malaisement se pourra il faire quelque chose à l'ad-
uenir : tous hommes ne sont pas propres à risquer,
la peine & fatigue est grande ; mais l'on a rien sans
peine : c'est ce qu'il faut s'imaginer en ces affaires ;
ce sera quand il plaira à Dieu : de moy, je préparera y
tousiours le chemin à ceux qui voudront apres moy,
l'entreprendre.

Aduis de
l'Autheur
au Conseil
du Roy.

Tous hom-
mes ne sont
propres à la
fatigue.

Il y a quelque temps, que nos Sauuages moyen-
nerent la paix avec les Yrocois, leurs ennemis ; & jus-
ques à présent , il y a eu tousiours quelque accroche
pour la méfiance qu'ils ont des vns & des autres ; ils
m'en ont parlé plusicurs fois , & assez souuent m'ont
prié d'en donner mon aduis , leurs ayant donné , &
treuué bon qu'ils vesquissent en paix les vns avec les
autres , & que nous les assisterions : mais quand il
est question de faire la paix avecques des Nations ,
qui sont sans foy , il faut bien penser à ce quel'on doit
faire , pour y auoir vne parfaicté seureté . Je leur pro-
posay de leur en donner des moyens , & seroit vn grand
bien proche de nous ; l'augmentation du trafic , & la
descouverture plus ayfée , & la seureté pour la chasse
de nos Sauuages , qui vont aux Castors , qui n'osent
aller en de certains lieux , où elle abonde , pour la
craincte qu'ils ont les vns des autres ; & y ont tou-
souristrauallé jusques à présent .

Sauuages
chacun
la paix avec
les Yrocois.

Moyen de
faire la paix
avec les na-
tions sauv-
ages.

Deux Yro
cois aux
trois riuie-
res.

Le 6. dudit mois de Juin, arriuerent deux Yrocois aux trois riuieres, pour traitter de ceste paix : le Capitaine m'en doane aussi tost aduis, & y enuoyerent deux Canaux, pour les amener à leurs Cabanes, proche de Quebec, où ils estoient logez.

L'Auteur
s'embarque
en la bar-
que des
Sauvages.

Le 9. ils vindrent aux Cabanes de nos Sauvages, lesquels ne manquerent de m'envoyer vne chaloupe, pour aller voir la reception qu'il leur feroit : le m'enbarquay, accompagné dudit Sentein, & de cinq de mes compagnons, avec chacun son mousquet, où arriuant sur le bord du riuage, devant leurs cabanes, Le Capitaine Mahigan Atticq, accompagné de ses compagnons, avec les deux Yrocois à son costé, s'en vient au devant de nous, baisant leurs mains, & la mettant en la noste, & en firent faire autant aux deux Yrocois, nous tenans chacun par la main, jusqu'à ce que nous fussions à la Cabane dudit Capitaine; où arriuant, nous trouuasmes nombre de peuples assis, chacun selon son rang. Ledit Chef, mettinaoigna cestre fort satisfait, & tous ses copagnons, de ce que iem estois acheminé vers eux, pourvoir les Yrocois, lesquels firent rapport, chuers les leur, de la bonne intelligence qui estoit entre nous, & eux. Ce fait, trois de nos Sauvages, avec les deux Yrocois, danserent, & apres m'avoir demandé si ic l'aurois agreable, ie leur tesmoignay cestre content.

Leur Chef
tesmoigne
à l'Auteur
l'asse qu'ils
soient d'a-
veu eté
vers eux.

Chacun des
Sauvages
luy batteut
la main.

Ceste danse dura vne hōne espace de temps, &ache-
té qu'ils eurent ac däfer, chacun d'eux bailla la main,
& nclavindrent mettre en la mieinc, en signe de
paix, & bien-vuillance. Le meurtier estoit lvn de
ces trois danseurs, qui voulut mettre la main dans la

mienne, ic ne le voulus jamais regarder; ce qui luy donna vn grand desplaisir, de se voir ainsi mesprise devant les Yrocois, & de toute l'assemblée: il n'a resté gueres qu'il ne sortist de la cabane. Ce pendant le Chef commanda à tous les hommes, femmes & filles, de danser; ce qu'ils firent quelque temps: La danse finie, il me remercia à sa façon, & me pria de Le Capitaine touſſours les maintenir en amitié: Ie luy dis, qu'il ne deuoit point doutier de mon affection, lors qu'il se comportera doucement avec nous.

Ie le priay de me venir voir le lendemain, & douze de ses principaux, & les deux Yrocois (nous traîerons du ſubjet de leur venuë) ce qu'ils m'accorderent; & leur fis tirer quelques coups de mousquets: de là, nous nous r'cimb arquasmes pour retourner en nostre habitation. Le lendemain, ils ne faillirent à venir avec les deux Yrocois; peu apres leur arriuée, ie leur fis festin, ſuivant leur façon de faire: Apres qu'ils eurent repue, nous entrames en discours, ſur ce qui estoit du traicté de paix avec les Yrocois, le leur demanday comment ils entendoient faire ce traicté: Ils dirent que l'entreueü des vns aux autres, estoit avec amitié, tirant parolles de leurs ennemis, de ne les nuire ny empescher de chasser par tout le païs; & eux au ſemblable en feroient de mesme contre les Yrocois: & ainsi, ils n'auoient d'autres traictez à faire leur paix.

Ie leur dis que parlement, estoit véritablement faire les approches à vne paix, mais il falloit les ſeuretz d'icelle; & puis qu'ils m'en demandoient mon aduis, ie l'urendrois ce qui m'en ſembleroit, s'ils me vous.

L'Auteur
ne veut voir
le meur-
tier.

Le Capitai-
ne le remer-
cie.

L'Auteur
le prie de le
venir voir.

Le meur-
tier
veut est
reue avec
une amitié.

Parlemen-
ter est s'a-
procher de
laprix.

Demandé à monsieur le duc de Rohan
dans son audience pour la paix.

Istoient croire, à quoy ils accorderent, & me prirent
de leur en donner mon avis qu'ils suiuoient
au mieux qu'il leur seroit possible; & qu'aussi bien, ils
estoient las & fatiquez des guerres qu'ils auoient euës,
depuis plus de cinquante ans; & que leurs peres n'a-
uoient jamais voulu entrer en traicté, pour le desir de
vengeance qu'ils auoient de tirer du meurtre de leurs
parens & amis, qui auoient esté tuez; mais qu'ayant
consideré le bien qui en pourroit resuenir, ils se resou-
dioient, comme dit est, de faire la paix.

Reponse à la premiere question que ie leur fis sça-
uoir, si ces deux Yrocois estoient venus pour leur par-
ticulier; où s'ils auoient esté enuyez de leur nation.

Desir de voir leurs parens prisonniers les fait venir vers nous.

Ils me dirent, qu'ils estoient venus de leur propre
mouuement: & le desir qu'ils auoient de voir leurs
parens & amis, qui estoient parmy eux detenus pri-
sonniers de longue main, les auoit fait venir; & l'as-
seurance qu'ils auoient du traitté de paix, commen-
cé depuis quelque temps, estans comme en trefue les
vns & les autres, iusqu'à ce que la paix fut du tout as-
seurée ou rompuë. Je leurs dis que puisque ces hommes
n'estoient députez du pays, qu'ils les deuoient traitter
amiablement, avec toute sorte de paix & amitié, non
pas en la facon commes ils estoient députez du pays,
& qu'ils deuoient estre receuz, avec plus d'allegresse &
de ceremonie. De plus puisqu'ils vouloient venir à ve-
ne bonne paix, qu'il falloit qu'ils choisissent quelque
homme d'esprit parmy eux, & l'envoyer avec ces deux
Yrocois, ayant charge de traitter de paix, & les inci-
ter à enuoyer en ce lieu de Québec de leur part: lors
qu'ils verroient que nous y assistions, que cela seroit

occasion de se mieux assurer, comme estans obligez à les maintenir.

Ils trouuerent cet aduis bon, & de fait ils se reso-
lurent d'y enuoyer quatre hommes, sçauoir deux aux Yrocois, distans de Québec de cent cinquante lieues, & leur fis donner la valleur de 38. castors de marchan-
dises, des cent dont ils leurs auoient fait presents, & ces marchandises estoient pour faire present à leurs ennemis à leur arriuée, comme est leur coustume, & ainsi s'en allerent fort contens. Voila vn bon acheminement.

Trouue
mon aduis
tres bon.

Leur dō-
ne 38. ca-
stors.

ARRIVEE DV SIEVR DV PONT

& de la Ralde avec viures. L'Autheur leur raconte la paix faict entre les sauvages. Lettre du Roy à l'Autheur: Arrivée du sieur de la Ralde à Tadoussac. Ce qui se passa le reste de l'année 1622. & aux premiers mois de 1623.

CHAPITRE VII.

LE 15. de Iuin arriuèrent lesdits du Pont & 1622. de la Ralde, avec 4. barques chargées de viures & marchandises, ausquels je fis la meilleure reception qu'il me fut possible, & ne trouuerent que toute sorte de paix, ce que plusieurs ne croyoient pas, suivant ce qui s'estoit passé. Il ne sçauoient point que le subiect en estoit osté, occa-
sion pourquoy toutes choses s'etoient passées avec

Arrivée
des sieurs
du Pont &
de la Ralde,
bien reçus
par l'Autheur.

Ce qu'il
leur dit
touchant le
chef des
sauvages.

Mahigan
les vient vi-
fiter.

Arrivée
du Sire
commis.

L'Author
envoyé au
devant du
sieur de
Caen.

Son arrि-
vée.

Recepſioн
que je luy
fa.

douceur, ils furent quelques hui & iours à faire leurs afaires, où durant ce temps, ic leurs fis entendre comme ces sauvages auoient esleu vn chef par nostre consentement, & le bien qui en pouuoit réussir, pourueu qu'on l'entretienne en celle amitié.

Mahigan articq vient voir ces meilleurs qui le reçurent fort humainement sur ce que ic leurs en auoient dit.

Lesdits du Pont & de la Ralde, partirent pour mó-
ter amont ledit fleue aux trois riuieres, où ils treuuue-
rent quelque nombre de sauvages, en attendant vn
plus grand. Quelques iours apres arriua le Sire, com-
mis, qui nous apporta nouvelle de l'arriuée dudit sieur
de Caen à Tadoussac, qui mescriuoit qu'en bref il
s'achemineroit par deuers nous, apres la barque mon-
tée: me priant luy envooyer quelque scieurs d'aiz, & vn
canau en diligence audit du Pont & de la Ralde, ce
que ic fis, & ledit le Sire partit ce mesme iour pour
retourner le treuuer à Tadoussac.

Trois iours apres arriua vnt barque des trois riuieres, qui alloit audit Tadoussac, suivant l'ordre qui
luy auoit donné.

Le Vendredi 15. de Juillet sur le soir, arriua ledit
sieur de Caen dedans vne chaloupe, craignant n'e-
stre assez à temps à la traite des trois riuieres: ayant
laissé charge de despêcher sa barque à Tadoussac,
pour l'aller treuuer aux trois riuieres, ic le receus au
mieux qu'il me fut possible, me faisant entendre tout
ce qui s'estoit passé en toutes les affaires, tant de la
Nouuelle que de l'ancienne Société, à quoy ic satisfis
au mieux qu'il me fut possible. Il me rendit la lettre
suiuante de la Majesté.

Monsieur de Champlain, voulant conseruer mon cousin le Duc de Montmorency aux droits & pouvoirs que ie luy ay cy-deuant accordez en la Nouuelle Frâce, suivante les lettres patentes que ie luy ay fait expedier, i ay tenué bon que la contestation qui estoit à mon Conseil, entre l'ancienne compagnie, faise par les precedens Gouverneurs, pour faire les voyages andis pais de la Nouuelle France, establess par mon cousin, suyuant son pouvoir; que ladite Nouuelle soit conseruée au traicté, roignant en icelle ceux de l'ancienne qui y voudront entrer, ainsi que vous verrez part l'arrest de mon Conseil, qui vous sera envoys par le sieur Dolu, suyuant lequel ie veux & entend que vous vous gouvinez avec lesdies nouueaux associez, maintenant le pais en pais, en y conseruan mon autorité, en tout ce qui sera de mon seruice, à quoym assurant que vous ne manquerez, ie prie Dieu qu'il vous ayt Monsieur de Champlain en sa sainte garde, escrit à Paris le 20. de Mars 1622: signé Louis, & plus bas Potier.

Lettre du
Roy en-
voys à
l'Auteur.

Ledit de Caen fût deux iours à Québec, & dolà s'en alla aux trois riuieres. Le lendemain sa barque arriua de Tadoussac, qui l'alla treuuer.

Le sieur
de Caen est
deux iours
à Québec.

Le dernier dudit mois de Iuillet, passa ledit de la Ralde, qui s'en retournoit à Tadoussac, pour apprister son vaisseau, & delà aller à Gaspey, voir si n'y avoit point de vaisseaux, qui contreuinssent aux defences de sa Majesté.

Ledit de la Ralde arriué à Tadoussac, & eut quelques paroles avec M. Barber, que l'edit sieur de Caen a voit laissé en sa place pour commander à son vaisseau.

Le sieur
de la Ralde
arrive à
Tadoussac.

*Le sieur
de Caen ne
veut re-
cognostre*

*Differ-
ence
pour
prier*

*Ce que
le sieur de
la Ralde.*

*Les peres
Recolets
appaissent
le trouble.*

bien qu'arriuant ledit de la Ralde, le commandement estoit à luy comme lieutenant dudit de Caen, & l'autre estoit l'on enseigne, qui ne voulut cognostre ledit de la Ralde, & leur dispute vint sur le fait de la religion, bien que tous deux catholiques : car quand ledit de Caen qui estoit de la religion pretendue reformée, faisoit faire les prières sur le derrière en sa chambre, & les catholiques sur le devant : & durant que ledit Hebert demeura au vaisseau, les prières s'y continuoient, comme quand son chef y estoit : mais quand ledit de la Ralde y fut arriué comme lieutenant, & commandant àudit vaisseau, il voulut que les catholiques vinsent faire leurs prières en la chambre, & que les pretendus reformez fussent en leur rang, sur le devant pour prier, ledit Hebert s'y opposa, disant, que son capitaine ne l'entendoit, & ne luy en auoit donné charge, ledit de la Ralde dit, quand le chef y est, il fait comme il l'entend, Mais quand i'y suis en son absence, ic fais comme il me semble, & sur ce sujet il s'esmeut vne grande dispute, qui s'appaisa par le moyen de quelques peres Recolets, comme d'autres personnes qui s'y treuuèrent. Hebert eut le tort de ceste dispute, & n'auoit pas de raison.

Ledit sieur de Caen arriua des trois riuières le 19. d'Aoust, & le mercredy 24. ie fis lire & publier les articles de messieurs les Associez, arrestez par le Roy en son Conseil.

*Le sieur
de Caen va
à Tadou-
sac.*

Le Jeudy 25. ledit de Caen partit de Québec pour aller à Tadoussac, & ic fus avec luy iusques à son department qui fut le 5. iour de Septembre 1622.

Le sieur le

Ledit du Pont fut laissé à l'habitation, pour principal

cipal commis de Messieurs les Associez, & hyuernames ensemble.

En cet hyuernement estoient; tant hommes que femmes, & enfans cinquante personnes.

Eredit de Casco Bay, nous eschouasmes quelque chaloupp qui fut le 6. Ieuasmes les ancrez pour aller au port, où fusmes contrariez de si mauuais temps, que nous pensasmes perdre au port aux saumons lunes ancrez, ne pouuât appateiller: mais le vent venant à s'appaiser au 13. dudit mois, nous nous mîmes sous voilles, & arriuasmes à Quebec le 20. Le lendemain nous eschouasmes nostre barque, & fîmes descharger le reste des commoditez, & aussi tost que tout fut deschargé, Desdame fut despechó avec vne chaloupe luy septieme, pour aller à Tadoussac mener des matelots, & ramener vne barque que l'on auoit laissée avec quelques cinq hōmes, pour la garder, attendant que l'on y fust pour la ramener, d'autat qu'il n'y auoit point de matelots, pour esquiper les deux barques.

Nous mîmes à nous perdre au port aux saumons.

Desdame despeché à Tadoussac.

Le 10. d'Octobre arriua la barque de Tadoussac, qui nous dit qu'un vaisseau de 50. à 60. tonneaux, estoit arrié à Tadoussac pour faire pesche de baleine, laquelle il n'auoit peu faire à la grande Baye, ny en autre port, & qu'il auoit esté mis hors, à ce qu'ils dirent, par mōsieur de Grandmont, comme ils firent paroistre par leur commission qu'ils montrent au Baillif ayde de sous commis, qui estoit resté audit Tadoussac: il estoit armé de quatre pieces de canon de fonte verte, d'environ de sept à huit cens pesant chacune, deux breteuils, & le vaisseau bien armé avec vingt quatre

Arrivée
de la barque de Ta-
doussac.





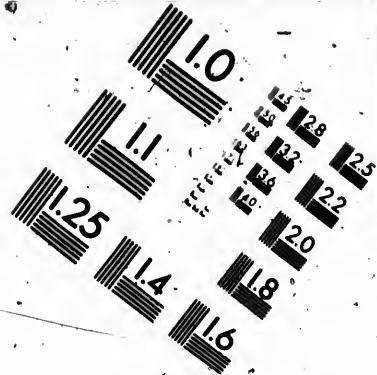
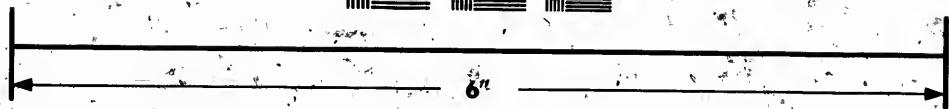
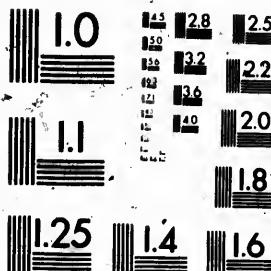
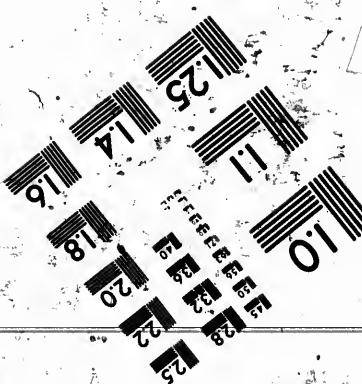


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



EEEEE
28
32
36
6
2.2
2.0
1.8

oi

hommes, vn bon pont de corde bien poüché, tout à l'espreuve du mousquet, ayant à la valeur de six à sept cens escus de marchandises, pour traitter, au reste tres-mal amunitionnez de viures, qui les contraignit de prendre du Bailly deux barils de pois, demy bâril de lard, qu'ils payerent en chaudiere de cuire rouge, celuy qui y commandoit s'appelloit Guerard basque, qui s'estoit associé avec vn Flamant, pour ce qui touchoit la marchandise de traite.

Sont con-
traints de
prendre des
viures du
Bailly.

Guerard
escriut au
sieur du
Pont,

Aduis d'vn
vaissieu espagnol audit Tadoussac de deux cens ton-
neaux, pour faire sa pêche de balaine, & dit que du-
rant que les vaissœux estoient à Tadoussac, qui estoit

Pont, par laquelle il luy demandoit des castors, pour la moitié moins que l'on traittoit, pour les marchandises qu'il auoit, lui y en enuoyant le memoire. Voila ce que nous apprismes. De plus ils dirent qu'il venoit vn vaissœau espagnol audit Tadoussac de deux cens tonneaux, pour faire sa pêche de balaine, & dit que durant que les vaissœux estoient à Tadoussac, qui estoit à l'Isle verte, & auoit veu partir ledit vaissœau de la Rade de Tadoussac, & que presque toutes les nuictz, il venoit avec vne chalouuppe au port, & oyoit la plus part des discours qui se disoient au vaissœau dudit sieur de Caen, iusques à son depart.

Nul moye
de l'empes-
cher faute
d'hommes.

De pouuoir y remedier il estoit impossible, pour n'auoir des matelots ny des hommes de main, affin de s'en servir en telles affaires, car il eut fallu au moins huit matelots d'ordinaire en l'habitation, & quelques dix ou douze quand il est question d'aller attaquer vn ennemy, avec vne vingtaine d'hommes, qui fçussent ce que c'est d'aller à la guerre, c'est ce qui ne se voit point à Québec, l'on pense estre trop fort, & que personne ne seroit entreprendre en ces lieux, mais

la mesme est la mere de seurete, c'est pourquoy
suiuant les aduis que souuent ie donnois, l'on deuoit
remedier à la conueruation du pays, & à l'assurance
des hommes qui y demeurent, qui estoit d'acheuer le
fort ia commencé, & y auoir de bonnes armes & mu-
nitions, & garnison suffisante qui s'y entretiendroit
pour peu de chose, autrement rien ne se peut mainte-
nir que par la force.

Moyen
d'estre af-
feuré à
Québec et
d'acheuer
le fort.

L'on employa les ouvriers aux choses les plus ne-
cessaires de l'habitation. Ledit du Pont tomba mala-
de de la goutte le 27. de Sepembre, iusques au 23. d'O-
ctobre, & l'incommodeté qu'il en sentoit, fit que pen-
dant l'hyuer il ne sortit point de l'habitation, pour
son indisposition.

Ouvriers
employez
aux choses
accessoires.

Maladie
du sieur du
Pont.

Le passay le temps à faire accomoder des jardins,
pour y semer en l'Automne, & voir ce qui en réussiroit
au printemps, ce que ie fis y prenant vn singulier plai-
sir, ceste occupation n'estoit point inutile pour la
commodité qu'en receuoit toute l'habitation, à quoyn
personne n'auoit fait d'espreuve, car la plus part des
hommes voudroient bien cueillir, mais rien semer, ce
qui ne se peut, car l'on ne scauroit dire en ces lieux co-
bien on reçoit d'utilité des jardinages:vn peu de soing
& vigilance sert beaucoup à vn homme de commanda-
ment, car sil n'a de affection qu'à de certaine
chose, mal aisement peut il auoir beaucoup de com-
moditez sans main mettre, ou commander de ce faire,
nos peres y estoient assez vigilans n'ayant autre soing
que de prier.Dieu & jardiner.

L'Acheteur
fait accom-
moder des
jardinages.

Villeurs
qui se re-
croient des
jardins de
ce pays.

Lvn de nos peres appellé le pere Ireneec, se reso-
lut le 15. de Decembre d'aller hyuerner avec les sauvages,

Le pere
Ireneec va
hyuerner
avec les
sauvages.

N'e se peut accomoder avec eux.

Le pere Joseph y va.

1623.

Le sieur du Pont re-tombe malade.

Tempeste violente.

Barque qui va à Tadoussac.

ges, pour apprendre leur langue, & profiter quelque chose s'il pouuoit pour l'amour de Dieu : mais le 22. dudit mois, il retourna à son habitatio, pour ne se pouuoit accommoder à la vie de ces peuples : L'edit pere y retourna pour la seconde fois, mais ne pouuant supporter la fatique il s'en revint, & le pere Joseph plus robuste & accoustumé à ceste vie, se delibera d'y aller passer trois mois de temps, qui estoit en bon téps, d'autant que la chasse de l'elan se faisoit en quantité, où l'on ne māge que de la viande, bien que ce ne soit qu'à cinq ou six lieues de nostre habitation, & partit le mesme iour qu'arriua l'edit pere Irenée qui fut le 17. de Janvier 1623.

Le 23. de Mars l'edit du Pont retomba malade de ses gouttes ou il fut tres-mal avec de si grādes douleurs, que l'on n'osoit presque le toucher, quelque remede que le Chirurgien luy peult apporter, & fut ainsi tourmenté iusques au septiesme de May qu'il sortit de sa chambre.

Le 19. de Mars il fit v. temps fort violent accompagné de vens, tonnemē, gresle & esclairs, bien qu'en ce temps l'air est encore froid, & le pays remply de neiges & glaces.

Le 19. d'Auril l'on commença à accommoder vne barque, pour aller à Tadoussac, ce qu'estantacheé le premier de May, elle partit avec Desdames sous-commis & hommes, & l'edit du Pont n'y peult aller, pour son indisposition. Le 16. d'Auril il y auoit vn pied de neige en quelques endroits. Je semé toutes sortes de grains le 20. dudit mois derrière l'habitation, où les neges estoient plustost fonduës qu'ailleurs, pour estre au midy & à l'abry du vent de Nortouest, qui est fort d'angereux.

Le Lundy 8. de May, nos ouuriers allant coupper du bois pour scier, le mal-heur en voulut à vn ieunc homme nommé Iean le Cocq, qu'vnne buche roulant dvn lieu à autre passa par dessus luy, qui luy rompit le col, & luy escrasa la teste, & ainsi mourut pauurement.

Jeune homme eut le col rompu d'vnne buche.

Le 10. dudit mois le pere Irenée, se résolut d'aller à Tadoussac, pour essayer de faire quelque fruct aux sauvages de par delà, cela m'estonnoit, voyant qu'il auoit assez à faire, & dequoy s'employer par deça, à ce que ie luy remontré: mais ne le pouuant dissuader de ce voyage, il s'embarqua dans vne chalouppe avec des sauvages qui le deuoient mener: mais estant à Tadoussac il changea de resolution, & s'en revint à Québec le 22. dudit mois, & ainsi son entreprise fut rompuë, & ne put demeurer à Tadoussac avec nos gens, pour n'estre accommodé comme il eust désiré.

Il y va
s'en revint
à Québec.

Voyant que iusques au 14. de Iuin l'on n'auoit point nouuelle des vaisseaux, & craignant que quelque accident ne fut arriué, l'on delibera d'envoyer vne chalouppe à Tadoussac, ce qui fut fait avec cinq hommes, & Olivier Truchemét pour faire reueoir la barque, si les vaisseaux n'estoient arriuez, pour retourner & aller à Gaspey, recourir des viures pour ceux qui resteroient à l'habitation, & rapasser das les vnsseaux pescheurs, partie des gens les moins utiles. En temps le fit pauper la cour de l'habitation, avec quelques reparations au logis.

L'Auteur fait pauper la cour de l'habitation.

Le Vendredi 16. arriua vne chalouppe avec la nostre, où estoit vn matelot appellé Iean Paul, qui nous dit l'arriuée du sieur Deschesnes à Tadoussac,

Nouvelle de l'arriuée

du sieur
Deschesnes
à Tadoussac
d'Enseigne
Brûlé.
Arrivée de
Desdames.

dans vne barque, & auoit laissé son vaisseau à Gaspey,
pour faire peche de poissons.

Le 28. arriua Desdames avec la Realle, & deux Religieux, l'un apellé le pere Nicolas, & l'autre le frere Gabriel, qui nous dirent que ledit sieur de Caen, n'estoit point encore arriué, qui nous mettoit en peine.

Le 2. de Juillet, arriua vn Canau où estoit Estien-né Brûlé truchement, avec Desmarests, qui nous porta nouuelle qu'il estoit arriué; il n'arresta à Quebec qu'une nuit passant plus outre, pour aduertir les sauvages, & aller au devant d'eux pour les haster de venir.

Le 4. dudit mois arriua Loquin commis, dans vne barque pour aller en traite, qui estoit à ce voyage lieutenant dudit sieur de Caen en son vaisseau, où montant haut, fit rencontre dudit du Pont, qui auoit été avec vne chaloupe à la riuiere des Yrocois, pour persuader les sauvages de descendre à Québec, ce qu'il assura audit Loquin, qui fit qu'ils rebrousserent chemin & s'en reuindrent audit Québec sur ceste esperance, que véritablement ce seroit vne bonne chose s'ils pouuoient descendre à ladite habitation, que cela releueroit de grandes peines & risques que l'on court. En ce temps un sauvage appellé la Foyriere, donna aduis que la plus grande partie des sauvages auoient delibéré de nous surprendre, en mesme temps tant à Tadoussac qu'à Québec, & assommer tout, à la follicitation du meurtrier, auquel aduis l'on donna tel ordre, que depuis ledit meurtrier a desme fort & fermé qu'il n'eust voulu faire ce mal, disat que l'autre

Aduis d'un
sauvage de
la surprise
que vou-
loient faire
les autres
sur nous.

estoit vn imposteur. Lesdits Deschesnes & Loquin voyant que les sauvages ne venoient point comme ils auoient promis audit du Pont, partirent avec deux barques le 9. de Iuillet, pour aller à mont ledit fleuve, & rencontrerent seize canaux proche de Québec, qui les firent tourner pour traitter ce qu'ils auoient, pour puis apres suivre leur premiere delibération.

Le 13. dudit mois arriua ledit sieur de Caen avec deux barques, où ic le receus au mieux qu'il me fut possible, estant arriué il se delibera d'enuoyer vne barque, pour essayer d'amener lesdits sauvages s'ils les rencontroient, & ledit Deschesnes partit pour cet effect.

Le 16. dudit mois, ledit de Caen ne tarda guères qu'il ne suivit ledit Deschesnes, ic m'embarquay en sa barque qu'il me donna, & s'en vint en vne autre: nous fimes voille avec quatre barques, chargées de marchandises pour la traite.

Deschesnes & du Pont ren-
contrerent
16. canaux
vers Québec.

Arrivée du
sieur de
Caen.

Il fait le
sieur Des-
chesnes.

ARRIVEE DE L'AVTHEVR DEVANT
la riuiere des Yrocois. Aduis du Pilote Doublet au sieur
de Caen, de quelques Basques retirez en l' Isle S. Iean.
Plaines des Sauvages accordées. Le meurrier est par-
donné. Ceremonies obseruées en recevant le pardon du
Roy de France. Accord entre ces nations sauvages
& les François. Retour du sieur du Pont en France.
L'Auteur fait faire de Nouueaux edifices.

CHAPITRE VIII

Leur ar-
riuée dans
la riuiere
des Yro-
cois.

E 23. dudit mois, no'fusmes deuät la riuiere des Yrocois, où tréuuasmes ledit Deschesnes, qui dit auoir eu nouuelle qu'il deuoit arriuer quelques trois eons. Hurons, où Estienç Brûlé les auoit reneontrez, au sault de la chaudiere, 75. lieues de ladite riuiere des Yrocois.

Cedit iour, arriuerent quelques 60. Canaux de Hurons, & Algommekins, qui r'amenerent du Vernay, & autres hommes qu'on leur auoit donné pour hyuerner en leur pais, afin de tousiours les tenir en amitié, & les obliger à venir.

Arriuée
du pilote
Doublet.

Aduis qu'il
donne su
seur de
Caen.

Ce iour là mesmes, arriua le pilote Doublet, luy sixiesme, dans vne double chalouuppe, qui venoit de l' Isle S. Iean & Misco, où estoit le sieur de la Ralde en pescherie, qui donnoit aduis au sieur de Caen, que des Basques s'estoient retirez à ladite ille S. Iean, pour se mettre en deffense si on les alloit attaquer, ne voulant subir aux commissions de sa Majesté; & qu'ils

qu'ils estoient saisis d'un moyen vaisseau où estoit
vn nommé Guers, qui l'année d'aparaulant estoit
venu à Tadoussac comme i'ay dit cy dessus : il le con-
tentra de luy prendre ses marchandises de traite, le
laissant aller avec ses munitions, & canons de fon-
te verte : il meritoit qu'on luy fit ressentir le chastiment
que doiuent recevoir ceux qui contreviennent aux
ordonnances & decrets de sa Majesté, il treuua de la
courtoisie à son aduantage, ce qu'il n'eut fait en beau-
coup de personnes, qui l'eussent traitté avec plus de
seuerité. Le pilote fit avec ceste chaloupe le lög des
costes & fleuee saint Laurét, près de deux cens lieues :
il dit que ces Basques auoient donné de mauuaises
impressions de nousaux sauuages de ses costes, disant,
ques'ils nous treuuoient à leur aduantage, ils nous fe-
roient vn mauuais party, & de fait il eut couru ceste
fortune sans vn pere Recollet, qui estoit parmy ces ges.
sauuages il y auoit deux ans, lequel escriuit vne lettre
à nos peres, de l'estat auquel il estoit parmy ces peu-
ples, qui l'affectionnoient fort, & esperoit y faire
quelque fruict moyennant la grâce de Dieu, estant
fort aduancé au langage du pais.

Le 17. dudit mois arriuerent des sauuages, qui fi-
rent vne assemblée entr'eux, où ils formerent quel-
ques plaintes des vns & des autres, touchant les pas-
sages qui n'estoient pas libres aux Huròs, que les Al-
gonquins les traittent mal, leur faisant contri-
buer de leurs marchandises, & ne se contentant pas
de ce, les déroboient, qui leur donnoit encore suie &
d'un grand mescontentement : on les accorda sur
toutes ces plaintes, ils firent des presens de quelques

S'estoit
laissé d'un
vaisseau.

Les Bas-
ques auoient
donné de
mauuaises
impressions
des gens de
l'autre
aux sauua-

Le pilote
couru ris-
que fan. vn
pere Re-
collet.

Plaintes
des sauua-
ges.

On les
accorda.

castors qu'ils furent payés plus qu'ils nevaloient.

Pourpar-
ler pour
l'accord du
meurtrier.

L'Auteur
le content.

Le 30. fut célébré la sainte Messe. Ce jour mesme l'on fit vn pourparler, pour l'accord du meurtrier, auquel ie ne pouuois entendre, pour la perfidie qu'il auoit commise, en l'assassinat de nos hommes, neantmoins plusieurs considerations, & les raisons dudit sieur de Caen, qui me dit que sa Maiesté & mondit seigneur luy remettoit la faute, qui m'y firent condescendre, à la charge que l'assassin feroit vne satisfaction devant toutes les nations, confessant que malicieusement, perfidemēt & meschamment, il auoit tué nos compagnons, meritât la mort si on ne luy faisoit grace, ce qui fut accordé.

Le lendemain fut délibéré de faire quelques présens à toutes les nations, pour les obliger à nous aymez, & traitter bien les François qui alloient en leur païs, pour les conseruer contre leurs ennemis, & ainsi leur donner courage de reueoir avec plus d'affection.

Cet accord ne se pouuoit faire que devant toutes les natiōs afin qu'elles recognoissent quelle est nostre bonté, au respect de leurs cruaitez, & afin que le meurtrier en receut plus de honte, l'obligeant apres le pardon d'estre autant affectionné à nous aymez, comme il auoit été nostre ennemy mortel; il nous fallut user de quelque ceremonie, car il faut user de démonstrations parmy ces peuples, avec les discours: la ceremonie fut telle qui s'ensuit.

Ceremo-
nie de l'accord & du
pardon de-
mandé par
le meur-
trier.

Le dernier de Juillet, tous trouuerēt bon de suiure la volonté de sa Maiesté, de pardonner au meurtrier qui auoit tousiours esté en credit, & fait capitaine par

les sauuages pour auoir tué nos hommes, ledit meurtrier se deuoit mettre au milieu de toutes les nations assemblées en ce lieu, & celuy qui l'auoit assisté en ce meurtre, & luy faire vn discours deuant tout le peuple, du bien qu'il auoit receu des Frāçois, qu'il auoit tres mal recognu, comme meschamment & traistreusement il auoit assassiné nos hommes depourueus d'armes, sous ombre d'amitié, qu'on n'eust iamais peu penser ny aucun de nostre habitation, qu'il eust cù le cœur si desloyal & perfide comme il l'auoit montré, que ce pendant le chef qui pour lors estoit à l'habitation, & autres du depuis n'auoient voulu vser du pouuoir & droict que la iustice leur donnoit de le faire mourir, comme il le meritoit.

Ce pendant, l'affection que nous auions porté à ceux de sa nation, & comme estant allié des principaux, nous auoit empesché de le faire mourir, nous estans contentez de le chasser de nostre habitation, pour ne le voir, ny raffraichir la memoire de nos hommes massacrez. Et voyant qu'il auoit recogneu sa faute, s'estant mis en deuoir de receuoir le chastiment qu'il meritoit, qu'on luy pardonnoit, par la volonté de nostre Roy, qui luy domnoit la vie ; & à la requeste de tous les peuples : A la charge de iamais ne retourner, ny tomber en cette faute, ny aucuns de sa nation, estans personnes qui ne nous contenteroient de prefens, pour payement de la mort de nos hommes, comme ils faisoient entre eux : & que sil arriuoit à l'aduenir qu'ils commissoient les perfidies & trahisons, on feroit punir de mort les auteurs du mal ; les tenans pour nos ennemis : & tous ceux qui

voudroient empescher : & plusieurs autres discours sur ce sujet ; & quelques autres ceremonies qui furent faictes. Cela acheué, le meurtrier se leua, & son compagnon, me venant demander pardon, avec promesse à l'aduenir, de se comporter si fidellement avec les François, qu'il n'auroit autre volonté que reparer ceste faute par quelques bons seruices : & ainsi furent deliberez.

*Malice de
ces peuples.*

Mais quoy que s'en soit, ces peuples qui n'ont aucune consideration, si c'est par charité ou autrement; ils croient que le pardon a esté faict faute de courage, & pour n'auoir osé entreprendre de le faire mourir, bien qu'il le meritoit, & cela nous mettoit en assez mauuaise estime parmy eux, de n'en auoir point eû de resentiment.

*Accord
fait avec les
sausages.*

Toutes ces nations tres-aises & satisfaits, ils nous remercierent, nous louans de ce que nous n'auions tenu moigné vn mauuais cœur, & accorderent de mener onze François pour la defence de leurs villages, cõtre leurs ennemis, dont il en demeureroit huit en leurs villages, & trois qui reuiendroient avec eux au printemps en traite. Ils emmenerent trois peres Recollets, sçauoir les peres Nicolas, Ioseph, & frere Gabriel, pour voir s'ils pourroyent profiter au païs, pour la gloire de Dieu, & apprendre leur langue. Deux autres François furent donnez aux Algomméquins, pour les maintenir en amitie, & inciter à venir en traite : il leur fut fait vn grand festin selon leur coustume, qui fut accomplit plissatement de la fete, & par ainsi s'en allèrent grandement contans.

*François
qui leurs
sont don-
nez.*

Le 2. d'Août s'embarquerent tous nos François

avec les sauvages en leurs canaux, chacun avec son homme, & ce mesme iour l'on rechargea toutes les marchandises qui restoient en terre, se leuent les ancrez, nous misms voilles, & le quatriesme iour arriuasmes à Québec, où les barques estat toutes assemblées, l'on fit visiter, & treuua on quantité de castors parmy les matelots, que l'on fit serrer, attendant qu'ils fussent de retour en France, pour les conteneter, s'il se trouuoit par la societé que cela fut raisonnable, ne leur estant permis de traitter à leur preiudice, ce qui occasionna ceux des equipages d'estre mal contenus, comme ils le tesmoignierent.

Le 8. dudit mois fut despesché le sieur Deschesnes, avec six barques, pour aller querir les viures pour l'habitation, & luy des'en aller à Gaspey en son vaisseau, pour faire faire diligence de la pêche du poisson.

Ledit sieur de Caen & moy, fûmes au Cap de tourmente, pour yoir ce lieu, où estant arriué & visité, fut trouué tres agreable, pour la situation, & les prairies qui l'enuironnent estant vn lieu propre pour la nourriture du bestial.

Ayant veu particulierement ce lieu, lequel s'il estoit mis en l'estat, que l'industrie & l'artifice des hommes pourroit y apporter, il seroit tres beau, car tout ce qui s'y peut desirer, pour vne belle rencontre s'y trouue: partant de ce lieu, retournâmes à Québec le 17. dudit mois, où vismes toutes les barques de retour, qui deschargeoient les commoditez de ladite habitation, laquelle fut visitée par des Massona & Charpentiers, pour voir si elle estoit en estat de subsister & durer, il fut iugé que l'on auroit plutot fait d'en edifier

Arrivée
des Fran-
çais à Québec.

Le sieur
Deschesnes
despesché
pour aller
querir des
vistes.

l'Authent
& le Sieur
de Caen.
vist au Cap
de tourmen-
te.

Visite des
barques.

vne nouuelle, que reparer annuellement la vieille, qui estoit si caduque qu'elle attendoit l'heure de tomber, fors le magazin de pierre à chaux & à sable, (cōme dit est,) auquel ie fis faire vne porte par dehors, qui alloit dans la caue, faisant condamner ync trappe qui estoit dans le magazin des marchandises, par ou on alloit souuent boire nos boissons, sans aucune considération.

Resolutio
de du Pont
de retour-
ner en Fra-
ce.

Son de-
partement.

Arrivée
du pilote
Doublet.

Ledit du Pont se resolut de s'en aller en France, à cause de l'incommodeité qu'il auoit, & ne pouuant a-uoir les choses nécessaires icy pour sa maladie, qui l'occaſionna de partir avec ledit sieur de Caen de Québec, le 23. d'Aoust avec trois barques, pour s'en aller em-
barquer à Tadouſſac, delà en France, & passer à Gas-
pey, pour ſçauoir nouuelle de ce qui s'estoit passé du-
rant ſon absence, pour le ſuje et des Basques qui estoient
à l'isle de ſaint Iean.

Le premier de Septembre, ledit pilote Doublet ar-
riua avec vne chalouppe, & lettre dudit sieur de Caen, qui me prioit d'enuoyer le plus promptement que ie pourrois les ouuriers, restat pour retourner, ce qu'ils firent en deux chaloupes, le trouuent à Gaspey, où il leur auoit donné le rendez-vous.

Recognoiffant l'incommodeité que nous auions euë par les années passées, de faire le foin si tard pour le bestial, i'en fis faire au Cap de tourmente deux mille bottes, dés le mois d'Aoust, & les enuoyay querir avec vne de nos barques,

Recognoiffant la decadence, en quoys alloit re-
duire nostre habitation, nous auions resolu d'en fai-
re vne nouuelle : pour le plus abregé ie fis le plan d'un

nouveau bastimé, abbatant tout le vieux, fors le magazin, & en suitté d'iceluy faire les autres corps de logis de dix-huit toyses, avec deux aisles de dix toyses de chaque costé, & quatres petites tours aux quatre coings du logement, & vn rauclin devant l'habitation, commandant sur la riuiere, entouré le tout de fossz & pont-leuis : & pour ce faire ie iugé que premier que bastir il falloit assembler les materiaux pour commencer à bastir au printemps, ie fis faire quatité de chaux, abbatre du bois, tirer de la pierre, apprestez toz les materiaux nécessaires pour la massonnerie, charpenterie, & le chauffage, qui incômodoit grandement pour le diuertissement des hommes, & n'y en eut que dix-huit de trauail à toutes ces choses, où l'on fit assez de besongne pour si peu qu'il y auoit. L'incômodité que l'on receuoit à monter la montagne, pour aller au fort saint Louis, me fit entreprendre d'y faire faire vn petit chemin pour y monter avec facilité, ce qui fut fait le 29. de Nouembre, & sur la fin dudit mois la petite riuiere saint Charles fut presque prise de glace, & depuis le mois de Nouembre iusques à la fin dudit mois, le temps fut fort variable, & se passa en iournees assez froides, au matin avec gelée, bien qu'il fist beau le reste du iour ; se faisoit quelques fois de la pluye, & des neiges, qui par fois se fondent à mesure qu'elles tombent : Ayant remarqué qu'il n'y a point quinze iours de differens, d'une année à autre pour la température de l'hyuer, qui est depuis le 20. de Nouembre, iusques en Auril, que les neiges se fondent, & May est le printemps : quelques fois, les neiges sont plus grandes en une année qu'en l'autre, qui sont de pied & demy;

Il fait le plan d'un nouveau bastiment.

Fait disposer les materiaux.

Fait faire vn chemin pour aller au fort S. Louis

Riuiere de saint Charles gelée.

Température de ces pays.

& trois & quatre pieds au plus, au plat pays : car aux montaignes du costé du Nord, elles sont de cinq à six pieds de haut.

Aussi nous auions vne autre incommodité , tant pour les hommes, que pour le bestial , le long de la riuiere S. Charles , à vne sapiniere qui estoit bruslee, & tous les bois renuersez , qui rendoient le chemin difficile , de sorte que l'on n'y pouuoit passer, qui fit que ie me fis faire vn chemin, où i'emploiaj vn chacun, qui trauillerent si bien , qu'il fut promptement faict.

Le 10. de Decembre, la grande riuiere fut chargée d'un grand nombre de glaces, desorte qu'elle charoit, & le bordage pris , ne pouuoit plus permettre de nauiger.

Ie fis trainer le bois pour le fort sur les neges , comme le temps plus propre le permettoit : les sauages nous donnerent yn peu d'eflan qui nous fit grand bien, d'autant qu'en hyuer l'on a aucun rafraichissement, n'ayant que les commoditez qui viennent de France, pour n'y en auoir au païs à suffisance ; ce qu'auec le temps, l'on pourra estre releué de ceste peine, par le soing que l'on prendra à la nourriture du bestial , duquel y il auoit bon commencement , car le defaut de ces choses , est grandement prejudiciable à la santé de plusieurs, & principalement de ceux qui seroient malades ou blessez , qui n'ont que salures, & les faripes.

Le 18. d'Auril , ie fis employer tout le bois qui auoit esté fait pour le fort , afin de le pouuoir mettre en deffense, autant qu'il me seroit possible. Ie fis faire quelques reparations à l'habitation qui estoit en decadence, attendant que l'on en eust fait vne nouuelle.

En ce temps, est la saison de la chasse du gibier, qui est

en grand nombre jusques à la fin de May, qu'ils se retirent pour faire leurs petits, & ne reviennent qu'au quinzième de Septembre qui dure jusques à ce que les glaces se forment le long des riages, qui est enuirron le 20. de Nouembre.

Temps au
quel est la
chasse au
gibier.

Le 20. il fit vn grand coup de vent , qui enleua la couverture du bastiment du fort saint Louis, plus de trête pas par dessus le rempart, par ce qu'elle estoit trop haulte esleuée , & le pignon de la maison de Hebert, qui estoit de pierre, que ic luy fis rebastir: ce petit inconuenient apporta vn peu de retardemēt aux autres affaires, car il falut remettre la maison en estat, de laquelle ic fis raser le second estage, & la rendis logeable au mieux qu'il me fut possible, attendāt l'occasion plus commode pour la mieux edifier.

Vent qui
enleua la
couverture
du fort S.
Louis.

Sur la fin du mois, arriua vn sauage appellé des François Simon; il luy parut auoir quelque fantaisie, à quoys ils sont ordinairement sujets , & principale- ment lors que contre la volonté de tous les capitaines & compagnons, ils veulent faire la guerre à leurs en- nemis les Yrocois, avec lesquels ils estoient en pour- parler de paix, il y auoit trois ou quatre iours : & de ce les sauages m'en donnerent aduis , & me prierēt de faire en sorte de l'en épêcher , & leur oster la fre- nesie qu'auoit cestuy cy : ie l'enuoyay querir, & luy demandé le sujet pourquoy il faisoit cela, luy re- monstrant le prejudeice qui en pourroit arriuer à tous ceux de sa nation , & l'avantage que les enne- mis prendroient, du peu d'estat qu'ils faisoient de l'auctorité de leur chef, estans ainsi que des enfans sujets au changement, & n'ayant aucune parole car-

Sauages
sont sujets
à suivre leur
fantaisie &
de faire
tout de leur
teige mal-
gré la vo-
lonté de
leurs chef.

restée, & se demonstrants sans foy ny loyauté: De plus que tous les François, ne seroient iamais contens de ceste forme de procedé, & que ceste guerre durant vn traitté de paix sans sujet, estoit meschante & pernicieuse, procedante plustost dvn meschant, & dvn homme lasche & sans couraige, d'autant que ic sçauois fort bien que le but de ceste guerre, n'estoit que d'aller surprendre quelques hommes, ou femmes à l'escart, & les trouvant incapables de se defendre, les assommer sans defence: à tout cela il me fit vne courte responce, qui estoit qu'il sçauoit bien qu'ils ne valloient rien, & qu'ils estoient pires que chiens, & s'estoit ainsi imaginé, qu'il ne seroit iamais content qu'il n'eust eù la teste dvn de leur ennemis, en forte qu'il estoit resolu, luy quatriesme d'y aller. Comme

Response de ce Sauvage.

je le vis obstiné, & que nulle remonstrance ne le pouuoit esmouvoir, ie luy vsay de quelque menaces s'il le faisoit: & ainsi s'en alla tout pensif, à sa cabane. Deux ou trois iours apres, les Chefs me vindrent trouuer, pour me dire qu'ils estoient bien ayses de ce que i'avois parlé à luy, qu'il auoit changé de resolution de ne point y aller, me disant que ic leur fissent döner quelques choses pour festiner, comme estleur coutume, quand il est question de faire quelque accord, ou autres choses semblables.

Les Chefs viennent trouver l'Auteur.

Je leurs fis donner vñ peu de pois, & s'en allèrent ainsi ioyeusement pensant que ce sauvage oublieroit ce quil auoit projeté. Ce pendant deux Charpentiers trauailloient à accommoder les barques & chaloupes, & deux autres à faire les fenestres, portes, poutres, & autres choses de charpenterie, pour le

De plus
tens de
rant vn
perni-
& dvn
ic sça-
oit que
ames à
tendre,
fit vne
u'ils ne
ens, &
ontent
a forte
omme
e ne le
enaces
abanc.
ndrent
yses de
e reso-
riffent
est leur
que ac-

nouveau bastiment; & quelques mil cinq sens planches que j'auois fais scier pour couvrir le logis, & trente cinq poutres qui estoient toutes prestes, avec la pluspart du bois de charpenterie assemblé pour la couverture. Le premier de May, ie fis creuser la terre pour faire les fondemens du bastiment, qui auoit été resolu de faire.

I'employay trois hommes à aller querir du sable avec la chaloupe, pour le bastiment; le massons à faire du mortier, attendant que quatre autres estoient la terre pour les fondements, & le reste à approcher la pierre pour bastir: ie fis tirer les allignemens pour commencer à bastir vn corps de logis.

Le 6. de May, l'on commença à maçonner les fondements, sous lesquels ie mis vne pierre, où estoient grauez les armes du Roy, & celles de Monseigneur, avec la date du temps, & mon nom escrit, comme Lieutenant de mondit Seigneur, au païs de la Nouuelle France, qui estoit vne curiosité qui me sembla n'estre nullement hors de propos, pour vn iour à l'aduenir, si le temps y eschet, monstrer la possession que le Roy en aprise, comme il l'ay fait en quelques endroits, dans les terres que j'ay découvertes.

Le 8. dudit mois, les cerisiers commencèrent à espanouir leur boutons, pour pousser leur feuilles dehors.

En cet temps mesme, sortoient de la terre de petites fleurs, de gris de lin, & blanche, qui sont des printemps vers le printemps, de ces lieux là.

Le 9. les framboises commencèrent à boutonner, & toutes les herbes à pousser hors de la terre.

Fondements
iette, avec
les armes
du Roy.

Commen-
cement du
printemps
en la nou-
uelle Fran-
ce, où tous
les fruits
poussent.

Le 10. ou 11. le sureau monstra ses feuilles.

Le 12. il y a des violettes blanche, qui se firent voir en fleur.

Le 15. les arbres furent boutonnez, & les cerisiers reuestus de fucillages, & le froment monte à vn ampan de hauteur.

Les framboisiers iettent leurs feuilles : le cerfeuil estoit bon là à coupper : dans les bois, l'oseille s'y void à deux pouces de hauteur.

Le 18. les bouleaux iettent leur feuilles : les autres arbres les suiuient de pres : le chesue a ses boutons formez ; & les pommiers de France que l'on y auoit transplantéz, comme aussi les pruniers boutonoient ; les cerisiers y ont là feuille assez grande la vigne boutonoit, & fleurissoit ; l'oseille estoit bonne à couper.

Le cerfeuil des bois paroissoit fort grand, les violettes blanches & iaunes estoient en fleur : le bled d'Inde se semé, le bled froment croissoit vn peu plus d'un ampan de hauteur.

La pluspart de toutes les plantes, & simples, estoient fortis de terre : il y a auoit des iournees en ce mois, où il faisoit grande chaleur.

Le 21. de May, ic despechay vn Canau à Fadouf-fac avec trois hommes, pour attendre le sieur de Caen, avec lettres que ic luy escriuois, & vne autre au premier vaisseau de sa flotte.

Le 29. dudit mois, les fraises commencerent à fleurir, & les chesnes à ietter leur feuilles assez grande en esté.

Le 30. les fraises furent toutes en fleur, les pommiers commencerent à espanouir leur boutons, pour ietter leur feuilles : les chesnes auoient leur feuilles

d'environ vn pouce de long, les pruniers & cerisiers en fleur, & le bled d'Inde commençoit à keuer.

Durant ce temps, ie fis assoir quelques poutres sur le premier estage de la nouuelle habitation, & poser quelques fenestres & portes à icelle.

Le premier du mois de Iuin arriuâ vn canau de Tadoussac, qui nous dit qu'aux enuirons du Bicq, il y auoit vn vaisseau Rochelois, qui traittoit avec les sauvages, que dans ce vaisseau estoit vn puissant homme qui y commandoit, estant tousiours masqué, & armé, & les sauvages ne sçauoient comme il s'appelloit, ny moins le cognoissoient ils pour ne l'auoir veu; & ma créace fut celle, que quand il l'eussent cogneu, ils ne nous l'eussent voulu dire, tant il nous portent d'affection: L'on épesche les autres vaisseaux de venir traitter avec eux, encore que l'on leurs fit le meilleur traitemment qu'il fut possible, & ainsi sommes nous aymez d'eux, en recompence du bien que nous leurs faisons.

Nouvelle
de la des-
couverture
d'un vaisseau
Rochelois.

Le meilleur remede que i'ay recognu pour iouir plus facilement d'eux, c'est de n'en faire estat que par occasion, & peu apres leur remonstrer hardiment leurs deffauts, & ne se soucier de mille sortes d'insolences qu'ils font le plus souuent: car comme ils voient que l'on en fait point d'estat, cela les rend plus audacieux à medire & mal faire, ayant moy-mesme expérimenté plusieurs fois, que lors que i'en faisois moins deffame c'estoit à lors qu'ils me recherchoient le plus d'amitié, & diray plus que l'on n'a point d'ennemis plus grands que ces sauvages, car ils disent que quand ils auroient tué des nostres, qu'ils ne laisseroient de venir d'autres vaisseaux qui en feroient bien aises, & qu'ils

seroient beaucoup mieux qu'ils ne sont, pour le bon marché qu'ils auroient des marchandises qui leurs viennent des Rochelais, ou Basques : Entre ces sauvages, il n'y a que Montaignars qui tiennent tels discours.

Arriuée
de la cha-
louppé de
Gascoin à
Tadoussac.

Le 2. iour de Iuin arriuua vne chalouppé où estoit le pilote Gascoin avec cinq ou six matelots, qui nous dit qu'il estoit arriué au port de Tadoussac, avec vn vaisseau de soixante tonneaux, ayant quelque cent barils de pois, sept tonneaux de citre, vingt-quatre baricques tant de biscuit que de galette, & que ledit sieur de Caen deuoit partir douze iours apres luy, que la prise de lvn de ces vaisseaux, par les Flamans l'auoit fait retourner à Paris pour se plaindre au Roy, & à Monseigneur, du sujet qui occasionnoit le retardement, m'informant de luy, s'il n'auoit aucune lettre pour moy de sa part, il me dit que non, qu'il me faisoit ses recommandations. le m'estonnay grandement qu'il ne m'auoit escrit vn mot d'aduis, de sa venue en ce lieu, car cela va à telle conséquence, que n'ayant aduis de ceux qui ont la conduite d'une flotte, ou autres telles affaires importantes, ne doiuent jamais permettre que leurs vaisseaux partent sans vn mot d'aduis, au gouuerneur ou lieutenant des places estoignées, comme sont celles-cy, pour leur tesmoigner qu'ils se peuvent fier en eux, leurs donnant entrée libre dans l'habitation ou fort, comme estant de la compagnie. Vne lettre que m'escrivoit le sieur le Gendre lvn des associez, m'assura que le vaisseau venoit de la part dudit sieur de Caen.

L'Auteur
trouve é-
trange de
ce que le
sieur de
Caen ne luy
escriva.

Il envoie
deux cha-
louppes à

Le 4. dudit mois je fis mettre deux barques à l'eau, qui partirent pour aller à Tadoussac, querir les com-

moditez qu'auoit apporté ledit vaisseau, lequel auoit ordre de laisser vn commis nommé Halard, avec partie des commoditez des viures, pour etaitter audit Tadoussac, ce qui nous fit vn grand plaisir, d'autant que nous n'auions des farines & citres, que jusques au dudit mois de Juin; que sans cela il nous eust fallu reduire au Migan, avec quatre barque de blé d'Inde, attendant nouuelles de la venue des autres vaisseaux.

Tadoussac
pour auoir
des viures.

Le 22. arriuâ vne barque, qui apporta quelque poinçons de citre, galettes, pois & prunes, & m'apporta vne lettre de Halart, qui me mandoit qu'il s'ennuyoit grandement, que le vaisseau dudit sieur de Caen ne venoit, craignant qu'il ne luy fust arriué quelques accidens par la mer : que recognoissant la nécessité des viures que nous pourrions auoir, il m'chuoyoit ce qui luy restoit de commoditez, s'en reseruant vn peu pour entretenir les sauvages, qui traictoit ordinairement avec les Rochelois, & que ic luy eusse à mander ma volonté de ce qu'il deuoit faire.

Lettre que
luy écrit
Halard.

Le 24. dudit mois, la barque estant deschargee, preuoyant aux malheurs qui ordinairement peuuent arriver sur la mer, pour les risques qui y sont grandes, voyant que la saison des vaisseaux se passoit, sans scauoir nouuelles de l'vn des deux qui deuoit arriver, scachant bien qu'il ne faut pas attendre aux extremitez à pouruoir en telles affaires, aussi que la nécessité des viures nous pressoit, l'aduisay qu'il ne seroit hors de propos d'escrire audit de la Ralde, qui estoit à Misscou, quelques 35. lieues de Gaspey, & luy faire entendre la nécessité en laquelle nous allions tomber, s'il ne nous secourroit, au cas qu'il fust arriué fortune au

vaisseau; & auois donné charge au pilote Gascoin, d'attendre audit Tadoussac, iusques au 15. ou 16. de Juillet, & si en ce temps il n'oyoit aucune nouvelle, qu'il eust à aller trouuet ludit de la Ralde; & donnois ordre à Marsollet truchement, luy troisieme, de ne partie de Tadoussac, pour venir à Québec, que ce ne fust au 8. d'Aoust, qui estoit oster toutes sortes d'esperance, si les vaisseaux n'eussent yenus en ce temps: Et esquiped la barque de tout ce qui leur estoit nécessaire pour leur voyage: & partirent le 24. iour de S. Jean.

Descente
des Hurons
& Algome-
mequins, &
Bisserains.

Le 28. du mois, nous eusmes nouvelles de la descente des Hurons, Algomequins & Bisserrains, qui furent bien faschez de n'auoir point de nouvelles des vaisseaux.

Arrivée de
du Vernay,
qui rapporte
nouuelle de
la descente
des Sauua-
ges.

Le premier du mois de Juillet, du Vernay qui estoit allé aux Hurons, arriuia dans yn canau, qui nous apporta nouvelles certaine de la descente des Sauuages, à la riuiere des Yroëdis; & de la mort d'un François, qui auoit été mon seruiteur: & que le pere Nicolas estoit resté avec neuf François, estant reuenu quatre de nos hommes, Le pere Ioseph, & le frere Gabriel, qui veuloient querir quelques choses pour porter audit pere Nicolas. De plus ledit du Vernay me dir que le François auoit été mal traité, parmy quelques Nations, faute que la pluspart, ne s'estoient pas bien compor-tez avec ces peuples.

Arrivée du
pilote Gas-
coin.

Ce iour arriua vne chaloupe, où estoit le pilote Gascoin, qui ayant apperceu vers l'eau le vaisseau du dit de Caen, qui entroit à Tadoussac, où il auoit enuoyé vne chaloupe du Bit, avec ordre de ce qu'ils deuoient faire audit Tadoussac, qui estoit de depescher

cher promptement vne chalouppé, pour enuoyer à Québec faire charger la barque qui y restoit, & enuoyer au devant des Hurons, ce qui fut fait, & partie ce mesme iour.

En ce temps arriuerent les sauvages, qui estoient <sup>Arrivée
des Sauvages.</sup> allez de la part des montagnars aux Yrocois, pour cō- traicter amitié, & y auoit pres de six sepmaines qu'ils estoient partis d'apres de Québec. Ils furent tres bien receus des Yrocois qui leurs firent tout plain de bonne reception, pour achéuer de faire cette paix. Mais en la compagnie de ces sauvages estoit vn appellé Simon, qui deuoit aller à la guerre. Apres qu'il eut pris congé desdits Yrocois s'en retournant, le meschant traître & perfide Simon, rencontrant vn Yrocois <sup>Perfidie
du Sauvage
Simon.</sup> l'assomma, pour la recompence du bon traitement qu'il auoit receu desdits Yrocois. Tous nos sauvages en furent grandement desplaisans, & eurent bien de la peine à reparer cette faute : car il ne faut parmy tels gens qu'un tel coquin, pour faire rompre toutes sortes de bonnes entreprises, pour n'auoir aucune iustice entr'eux.

Le 10. dudit mois les sauvages vindrē cabancer <sup>Arrivée
du Seur de
Caen.</sup> proche de l'habitation. Le lendemain arriua ledit de Caen, avec deux barques chargées de marchandises : Le iour en suivant l'on commença la traite avec les sauvages : d'autres Canadiens arriuerent en ce mesme temps avec quelques chalouppés. Le 14. dudit mois la traite fut achéuée avec ledits sauvages, & partirent le mesme iour pour s'en retourner en leurs païs, & vn François fut avec les Biffereins.

Le 16. le frere Gabriel arriua avec y canaux, qui
2. Part.

Attivee
du frere Ga-
briel.

nous resiouit grandement ; nous comptant tout ce qui s'estoit passé en son hyuernement, & la mauuaise vie que la pluspart des François auoient mené en ce païs des Hurons, & entr'autres : Le truchement Bruslé à qui l'on donnoit cent pistolles par an, pour inciter les sauvages à venir à la traite, ce qui estoit de tres-mauuaise exéple, d'envoyer ainsi des personnes si mal-viuâs, que l'on eust deub chastier feueremēt, car l'on recognoisoit cet homme pour estre fort vicieux, & adonné aux femmes ; mais que ne fait faire l'esperance du gain, qui passe par dessus toutes considerations.

Le 19. ledit de Cach partit pour aller aux trois rivières avec les barques, pour traitter avec d'autres sauvages s'il en rencontroit.

Le 20. huit canaux des Hurons qu'auoit amement ledit Bruslé, partirent de Québec. Ce iour mesme, arriva ledit du Pont.

Le 23. arrua aussi à Québec vne barque, qui nous dit, qu'il estoit venu six Yroois, monobstant la mort de celuy qui auoit esté tué, pour confirmer l'amitié avec tous les sauvages : ayant bien iugé, que le sauvage qui auoit tué leur copagnon, l'auoit fait de sa propre malice, & non du consentement des autres pagnoles.

Le lendemain, arrua une barque, où l'y auoit deux soldats, que le sieur de Cach avoit en son vaisseau, pour les mettre à la chaloupe, pour quelques legeretez qu'ils auoient commises. Nouvelles vindrent aussi, qu'il estoit arrivé à l'entree de la rivière des Yroois, trente canaux Hurons, avec quelques François.

Arrivée
d'une bar-
que du sieur
de Cach, a-
vec deux
soldats
pour être
mis à la
chaloupe.

Le sieur
de Cach ve-
nt à Québec.

Le premier d'Aoust, le sieur arrua à Québec ledit sieur de Cach, & lequel fut sur le pds de toutment, qui

dit luyavoient été donné par monseigneur de Montmorency, avec l'île d'Orléans, & quelques autres îles adjacentes : & le 10. il retourna à Québec.

En ce temps ic me resolus de repasser en France avec ma famille, y ayant hyuerné pres des ipqam, & où dura ce temps, nous fusmes assez mal secourus de raffraichissemens, & d'autres choses fort escharnement, nous n'auions de quoy remercier les associez en cela, car s'ils l'eussent sceu, ils y eussent donné ordre : la courtoisie & le devoir les obligoit d'auoir soing des personnes qui auoient esgard à la conservation de la place & de leur bien, oultre la charité pour ceux qui pouuoient estre malades, fussent morts faute de secours ; & ainsi estoit plustost diminuer le courage, que de l'augmenter à servir des personnes, qui ne font estat des hommes qui conseruaient leur bion, & se turent de soin & travail à garder ce qui leur appartient, au lieu que peu de choses contente tout un peuple.

Le fis embarquer tout mon esquippage, & laissay l'habitation nouvelle bien aduancée, & elleuée de 14. pieds de haut, 26. toise de murailles faictes avec quelque poutres au premier estage, & toutes les autres prestes à mettre les planches sciées pour la couverture, la pluspart du bois taillé & amassé pour la charpente de la couverture du logement, toutes les scies et faictes ; & la pluspart des portes, de sorte quil n'y auoit plus qu'à les appliquer, le laissay deux fourneaux de chaux cuite, de la pierre assemblée, & ne restoit plus en tout que sept ou huit pieds de hauteur, que toute la muraille ne fust couuee que qui se ponoient en quinze iours, leurs materiaux assembles pour estre logeable, si l'on

Resolution
de l'Auteure
de repasser
en France.

y eust voulu apporter la diligence requise. Je le pria y d'amasser des fashnes, & autres choses, pour acheuer le fort, iugeant bien en moy meisme, que l'on n'en ferroit rien, d'autant qu'ils n'auoient rien de plus defa- greable, bien que c'estoit la conscruation, & la seu- reté du pays ; ce qu'ils ne pouuoient, ou ne vouloient comprendre. Cet œuvre ne s'auançoit que par inter- ualles, selon la commodité qui se presentoit, lors que les ouvriers n'estoient employez à autres œuvres.

Le sieur de Caen, laissa son neveu, le sieur Esmery, pour principal commis, & pour commander en mon absence audit Québec, avec cinquante & vne personne, tant hommes que femmes, garçons, & en- fans.

Partement
de l'Au-
theur pour
venir à Ta-
doussac.

Cinq hom-
mes tuez
par les Sar-
vages.

S'en re-
tourne en
France.

Ledit sieur de Caen laissa son neveu, le sieur Esmery, pour principal commis, & pour commander en mon absence audit Québec, avec cinquante & vne personne, tant hommes que femmes, garçons, & en- fans.

Le 1eudy 15. iour d'Aoust, partismes de Québec le 18. arriuasmes à Tadoussac, où nous eusmes nou- uelles de la mort de cinq hommes du vaisseau dudit Deschesnes, qui estoit à l'Acadie, lesquels hommes, auoient esté tuez par les sauvages du lieu, proche du sieur de Biencour, qui estoit demeurant en ces lieux, il y auoit plus de 18. ans auccques les sauvages.

Le 21. d'Aoust 1624. nous leuasmes l'ancre, & mis- mes soubs voilles, pour retourner en France.

Le 25. fusmes mouiller l'ancre devant Gaspey, & trouuasmes de la Ralde qui estoit venu de Milcou, faire sa pêcherie de poisson.

Le premier de Septembre, vn vaisseau partit de la flotte où commandoit le capitaine Gerard, pour aller en France devant porter des nouuelles.

Le 6. le vaisseau dedu Pont acheta de faire sa pê- che de poisson audit Gaspey.

La nuit venant au samedy, ledit sieur de Caen partit avec quatre vaissaux, en lvn desquels estoit sa personne, & en l'autre ledit du Pont, au troisieme ledit de la Ralde, & vne patache de 45. à 50. tonneaux, dans laquelle estoit le pilote Cananée.

Le 19. l'on apperçoit vn vaisseau de 60. tonneaux, quel l'on iugcoit estre Rochelais, on fist chasse dessus, mais il s'euada, & ainsi se sauua à la faueur de la nuit.

Le 27. on treuua fond à la sonde, à 90. brasses. Ce iour la petite barque où commandoit Canance, se separa de nous, pour aller à Bordeaux, selon l'ordre qu'il en auoit: Depuis nous sceusmes qu'elle fut pris des Turcs, le long de la coste de Bretaigne, qui emmenerent les hommes qu'ils y trouuerent, & les firent esclaves.

Le 29. nous recognusmes en la coste d'Angleterre, le cap appellé Tourbery.

Le dernier de Septembre, nous apperceusmes la terre de la Haue.

Le premier d'Octobre, entrasmes dans le baure de Dieppe, où louasmes Dieu de nous auoir amenez à bon port; auquel lieu ic seiournay quelques iours, de là, ic m'acheminay à Paris avec tout mon train, où cestant, ic fus treuuer à saint Germain le Roy, & mon seigneur de Montmorency, qui me presenta à sa Majesté, auquel ic fis la relation de mon voyage, commencé à plusieurs messieurs du Conseil, desquels i auois l'honneur d'estre cogneus. Ce fait, ic m'en retourney à Paris, où ic treuuy que les anciens & nouueaux associz, eurent plusieurs contestations sur le mauuaise mesnage qui s'estoit fait en l'embarquement, qui ap-

Arrivée
de l'Auteur
à Dieppe.

Valmain &
Germain
treuuer le
Roy.
Fait rela-
tion de son
voyage.

*Monsieur
de Montmore-
ney se def-
fut de la
charge de
Viceroy de
la nouvelle
France.*

porta plusieus troubles, cela en partie d'ona sujet à mondit seigneur de Montmorency, de ce deffaire de sa charge de Viceroy, qui luy rompoit plus la teste, que ses affaires plus importantes, la remettant à Monseigneur le Duc de Ventadour, qu'il voyoit porté à ce sainct dessein, conuenant avec luy d'un certain prix, tant pour la charge de Viceroy, que pour l'interest qu'il auoit en ladite Société, le tout sous le bon plaisir de sa Majesté, laquelle commanda d'expedier les lettres patentes d'icelle commission, au mois de Mars 1625. au nom de mondit seigneur le Duc de Ventadour, n'estant poussé d'autres intérêts que du zèle & affection qu'il auoit de voir fleurir la gloire de Dieu, en ces pays barbares; & pour cest effect, y envooyer des Religieux, iugeant n'en trouuer de plus capables, que les peres lesuistes, pour amener ces peuples à nostre foy: il en envoya six, à ses propres cousts & despens, dès l'annee mesmes. Sçauoir estoit, les reuerend pere l'Almand, Principal du College de Paris, tres-deuot & zélé Religieux, fils du feu sieur l'Almand, qui auoit esté Lieutenant criminel de Paris; & le pere Brebeuf, le pere Massé, frere François, & frere Gilbert, qui s'acheminerent aussi-tost avec vne grande affection, à Dieppe, lieu de l'embarquement.

ject à
ure de
telle,
Mon-
réâce
prix,
terest
plaisir
s let-
Mars
entan-
ele &
Dieu,
er des
, que
nostre
pens,
pere
not &
auoit
beuf,
uis'a-
on, à

LIVRE SECOND DES VOYAGES DU SIEVR DE CHAMPLAIN.

*MONSIEVR LE DVC DE VENTADOVR
Viceroy en la Nouuelle France, continué la Lieutenance
au sieur de Champlain. Commission qu'il luy fait expe-
dier. Retour du sieur de Caen de la Nôuuelle France.
Trouble qu'il eut avec les anciens associez.*

CHAPITRE PREMIER.

1625


N ce même temps, mōdit Seigneur de Véntadour Viceroy en la Nouuelle France, me continua en l'honneur de la Lientenance, que i'auois
euë de mondit seigneur de Mōtmō-
rency, me promettant pour icelle
année de demeurer proche de lui, pour l'instruire
des affaires dudit pais, & donner ordre à quelques
michnes autres que l'auois à Paris.

Sensuit la Commission de Monseigneur
le Duc de Ventadour Pair de France, donnée à
Monsieur de Champlain.

HENRY DE LEVY, Duc de Venta-
dour, Pair de France, Lieutenant general pour
le Roy au gouvernemant de Languedoc, Vice-
Roy, & Lieutenant general au pays de la Non-
uelle France, & terres circonvoisines. A tous ceux qui ces
presentes lettres verront salut: Sçanoir faisons, que pour la
bonne & entiere confiance que nous avons du sieur Samuel
de Champlain, Capitaine pour le Roy en la marine: & de
ces sens, suffisance, pratiques, experiences au fait d'icelle,
bonne diligence, cognissance qu'il a audit pays, pour les di-
uerses nauigations, voyages, frequenciations qu'il y a fai-
cées, & en autres lieux circonvoisins d'iceluy: A iceluy
sieur de Champlain, pour ces causes, & en vertu du pou-
voir à nous donné par sa Majesté, conformément aux let-
tres de commissions par luy obtenues, tante du feu sieur Com-
te de Soissons, que Dieu absolue, de Monsieur le Prince de
Condé; & depuis, de monsieur le Duc de Montmorency,
nos predeceſſeurs en ladite Lieutenance Generalle des quin-
ze Octobre, & vingtdeuxiesme Nouembre 1612. & 8.
Mars 1620. & à la nomination de sa Majesté, par les ar-
ticles ordonnez par arrest du Conseil du premier Avril
1622. AVONS commun, ordonné, depuis, commettons,
ordonnons, & deputons par ces presentes, nostre Lieute-
nanc, pour representer nostre personne, audis pays de la Non-
uelle France: Et pour cet effect, luy auons ordonné d'aller se
loger avecous ses gens, au lieu de Québec, estans dedans le
fleuve

fleuve saint Laurent, autrement appellé la grande riuere
 de Canada, audit pays de la Nouuelle France, & audit
 lieu, & autres endroicts que ledit sieur de Champlain ad-
 uisera bon estre : faire construire & bastir tels foires &
 forteresses qu'il luy sera besoin & necessaire, pour la con-
 servuation de ses gens : Lequel fort, où forts, il nous gardera
 à son pounoir, pour audit lieu de Québec, & autres lieux,
 & endroicts, en l'estendue de nostredict pounoir, sans & ja
 auant que faire se pourra : Establir, estendre, & faire co-
 gnoistre le nom, puissance & auctorité de sa Majesté : &
 en icelles, assujettir, soumettre, & faire obeyr tous les peu-
 ples de ladite terre, & les circonuoisns d'icelle : & par le
 moyen de ce, & de toutes autres voyes licites, les appeller,
 faire instruire, prouoquer & esmouvoir à la cognosance &
 service de Dieu, & à la foy & religio Catholique, Apostoli-
 que & Romaine, là y establir, & en l'exercice & profession
 d'icelle maintenir, garder & conseruer lesdits lieux, sous
 l'obeyssance & auctorité de ladite Majesté, & pour y auoir
 esgard & vacquer avec plus d'assurance, Nous auons, en
 vertu de nostredict pounoir, permis audit sieur de Champlain,
 commettre & establir, & substituer tels Capitaines &
 Lieutenants pour nous, que besoin sera. Et pareillement com-
 mettre des officiers pour la distribution de la Justice, & en-
 tretenir de la Police, Reglemens & Ordonnances, jusques
 à ce que par nous autrement en ayte esté pourueu. Traiter,
 contracter à mesme effect, paix, alliances, confederations,
 bonne amitié, correspondance & communication, avec
 lesdits Peuples, & leurs Princes, ou autres ayant coman-
 dement sur eux, entretenir, garder, & soigneusement
 conseruer les traitez & alliances, dont il conniendra avec
 eux, pourueu qu'ils y satisfacent de leur part : & à leur def-

faut leur faire guerre ouverte, pour les contraindre & amener à celle raison qu'il iugera nécessaire, pour l'honneur, obéissance, & service de Dieu, & de l'establissemens, manutention, & conservation de l'autorité de ladite Majesté parmy eux: du moins pour viure, habiter, & frequenter en toute assuran-
 ce, liberté, frequentation, & communication, & négocier &
 traffiquer amiablement & paisiblement, faire faire à ceste
 fin les descouvertures desdites terres, & notamment depuis
 ledit lieu de Québec, jusques & si auant qu'il se pourra esten-
 dre au dessus d'iceluy, dedans les terres & riuières qui se
 deschargent dedans ledit fleuve sainct Laurent, pour essayer
 à tenuer le chemin facile pour aller par dedans ledit pais, au
 Royaume de la Chine, & Indes Orientales; ou autrement
 tant & si auant qu'il se pourra esté dre, le long des costes dudit
 pais, tant par mer, que par terre, & faire en ladite terre fer-
 me, soigneusement rechercher & recognoistre toutes sortes
 de Mines d'Or, d'Argent, Cuiure, & autres metaux &
 minéraux, les faire fouiller, tirer, purger, & affiner, pour
 estre couertez, & en disposer selon & ainsi qu'il est prescript,
 par les Edits & Reiglemens de ladite Majesté, & ainsi que
 par nous sera ordonné, & où ledit sieur de Champlain trou-
 ueroie des Fraugois, ou autres traffiquans, négocians, &
 communiquans avec les sauvages & peuples, notamment de-
 puis le lieu de Gaspey, par la haulteur de quarante huict &
 à quarante neuf degrés de la latitude, & jusques au cin-
 quante & deuxiesme degré. Nort & Su dudit Gaspey, qui
 nous est reserve par ladite Majesté, luy auons permis &
 permettons s'en saisir & les apprehender, ensemble leurs
 vaissaux & marchandises, & tout ce qui se trouuera à eux
 appartenans, & iceluy faire conduire & amener en France,
 es mains de la Justice, pour estre procedé contre eux selon la
 rigueur des ordonnances Royaux, & ce qui nous a été accordé

par ladite Majesté, ce faisant gerer, negocier, & se cōporter
par ledit sieur de Champlain, en la fonction de ladite charge
de nostre lieutenant pour tout ce qu'il iugera estre en l'aduen-
cement desdites conquestes. & peuplement: le tout pour le
bien, service, & auitorité de ladite Majesté, avec mesme
pouvoir, puissance & auitorité que nous ferions, si nous y
estions en personne, & comme si tout y estoit par expres &
plus particulièrement spécifie, & declaré. Luy auons, &
de tout ce que dessus, donné, & donnons par ces presentes,
charge & pouvoir, commission & mandement spacial: Et
pour ce, & en tout nostre pouvoir esdits payys, à quoy nous
n'aurions pourrueu, & jusques à y estre par nous particuliè-
rement pourrueu: Auons ledit sieur de Champlain substiué,
& subrogé en nostre lieu & place; à la charge d'obseruer, &
faire obseruer tout ce que dessus, & par ceux qui seront sous
sa charge & commandement, & de nous faire bon & fidel
rapport, à toutes occasions, de tout ce qu'il aura fait & ex-
ploitée, pour en rendre par nous, prompte raison à ladite
Majesté. S.I.P.R.I.O.N.S ET R.E.Q.V.E.R.O.N.S,
tous Princes, Potentats, & Seigneurs estrangers, Les Lieu-
tenans généraux, Admiraux, Gouverneurs de leurs Provin-
ces, Chefs & conducteurs de leurs gens de guerre, tant par
mer que par terre, Capitaines de leurs villes, Forts mariti-
mes, Ports, Costes, Haures & D'estroies, donner confort &
ayde audis sieur de Champlain, pour l'entier effect & execu-
tion de ces presentes, tout suppose, assistance, renraicte, &
main forte si besoin est, & en soient par lui requis: En res-
moin de quoy nous auons signé les presences de nostre main,
& à icelles fait maistre nostre Seel. DONNE à Paris,
le 15. Fevrier. 1625. signé KENTADOUR,
& plus bas par commandement de mon dieu Seigneur

GIRARD.

Ledit sieur de Caen fit encore ce voyage, sous la commission de mondit seigneur de Ventadour, avec lesquels passerent nosdits Reuerends Peres, lesquels il traitta courtoisement au passage. Et vn pere Recollet appellé pere Ioseph de la Rochetres-bon Religieux, allié de la maison du Comte du Lude, qui auoit quitté les biens & honneurs temporels, pour suivre les spirituels.

Le sieur
de Caen est
traueré des
anciens af-
sociez.

Ses excuses

A quoy le
sieur de
Caen estoit
obligré.

Ledit sieur de Caen ayant fait son voyage, il vint à Paris, où il eust plusieurs trauerses des anciens Afs sociez, qui les mit en vn procez au Conseil, pensant tomber d'accord à l'amiable les vns avec les autres : De plus que mondit seigneur auoit du mescontentement dudit sieur de Caen, sur ce qu'on lui rapporta qu'il auoit fait faire les prières de leur religion pretendue, publiquement dans le fleuve saint Laurent : desirant que les Catholiques y assistassent, chose qui lui auoit été dessendue par mondit seigneur, les quelles accusations ledit sieur de Caen n'approuua, disant que s'estoit la hayne & la malice de ses enuieux, qui procuroient tout le mal qu'ils pouuoient contre lui, quoy que ce soit, apres auoir bien disputé les vns contre les autres, aux assemblées qui se faisoient en l'hôtel de Ventadour. Il salut auoir arrest de Messieurs du Conseil, puisqu'ils ne se pouuoient accorder sur vn contract que l'on auoit fait, auquel l'on quittoit l'affaire audit sieur de Caen, en donnant trente six pour cent d'intérêts, sur vn fond de soixante mil liures qu'il seroit tenu d'executer tous les articles, dont la société estoit obligée envers le Roy, & dans trois jours donneroit caution bourgeoise dans

Paris, & nommeroit vn Chef catholique, agreable à monseigneur le Vice-Roy, pour la conduite des vaisseaux. Le temps venu il ne fournit cautions au gré des Associez, ny ne nomma ledit chef, ce que refusant les anciens Associez, ledit sieur de Caen les fait appeller devant le iuge de l'Admirauté, de là ils furent audit Conseil de sa Majesté, suivant vne re-
Fait ap.
peler les A.
sociez.

queste que lesdits anciens Associez auoient présentée, pour faire interdiction au juge de l'Admirauté d'en cognoistre, ils sont vntemps à contestez les vns contre les autres, en fin le Conseil ordonna que l'en-
Arrest du
Conseil.

chere qui auoit esté faite au Conseil, de quatre pour cent d'aduantage que les trente six, par le contract passé entre eux à l'hostel du seigneur de Vétadour, que ledit de Caen auroit la preference, en donnant caution suffisante dans Paris: & que attédu l'absence dudit seigneur de Vétadour, ledit de Caen nōmeroit vn chef catholique pour la conduire des Vaisseaux qui fut ledit de la Ralde qu'il nōma, & que pour la perso-
Le sieur
de Caen ap-
preste ce
qui est né-
cessaire
pour aller à
Québec.

ne dudit de Caen il ne feroit le voyage: lequel ne laissa tousiours d'appareiller & apprester ses vaisseaux, des choses qu'il iugeoit estre nécessaires pour l'habitation de Québec. Ayat son arrest il s'en vint à Dieppe, pour faire partir les vaisseaux, où ic me trouuay, estant par-
7626

ty de Paris le premier d'Auril 1626. accompagné des sieurs Destouche, & Boullé mon beau frere, lequel mondit Seigneur auoit honoré de ma Lieutenance au fort, & ledit Destouche de mon Enseigne.

Les reuerends Peres Noyrot Iesuiste, & de la Nouë & vn frere, estoient à Dieppe, pour treuuer commo-
dité de faire passer des viures pour vingt ouuriers,

Embarquement de l'Auteur.

qu'ils menoient audit pais pour eux, estant oôtrains de prêdrévn vaiseau de quatre vingts tonneaux du sieur de Caen, qui leur fretta pour les passer, avec tout leur attirail: moyennant le prix de trois mil cinq cens liures: voilà tout ce qui se passa iusqu'à l'embarquement qui fut le 15. d'Auril 1626. Je m'embarquay dans le vaisseau la Catherine, du port de 250 tonneaux, & aussi le pere Joseph Caron Récollet, qui y auoit autrefois hyuerné: nous fûmes à la rade iusques au vingtiesme dudit mois, que nous leuâmes l'ancre, & nous mismes sous voile à vn heure apres midy, faisant vn bort sur autre, attendant ledit sieur de Caen, qui desiroit donner quel que ordre audit de la Ralde & Emery son nepueu, qui estoit en la Fleque pour vice-Admiral, qui deuoit aller faire sa pesche de poisson à l'Ille perçée.

De sieur de Caen faict lire vn liure des choses qu'on lui imputoit.

Sur les six heures du soir arriuâ ledit de Caen, qui fit prester le serment audit de la Ralde, & à ceux de son esquippage, & donna l'ordre qu'il desiroit que l'on tint audit voyage, ce qu'ayant fait il fit publiquement la lecture devant tout son esquippage & autres, d'un petit liure, contenant plusieurs choses que l'on lui imputoit auoir faites. le creu qu'il y en auoit qui n'estoiet pas trop contens de ceste lecture. Ayant fait ce qu'il voulut, il prit congé de la compagnie & s'en retourna à terre, & nous à nostre route au mieux que le temps le peult permettre; qui ne fut que pour battre la mer vingt quatre heures, car le lendemain il nous fallut relascher à la rade de Dieppe.

Le Vendredi au soir que mismes sous voilles ayat leué l'ancre cinq vaisseaux de conserue.

Le 27. nous apperceusmes vn vaisseau que l'on ^{l'autheur fait meuse} jugeoit estre forban; nous fusmes chasse sur luy ^{sous voiles} quelques trois heures, mais estant meilleur voillier que nous, mismes à l'autre bord.

Le 23. de May eusmes vne tourmente, qui dura deux fois vingt quatre heures, avec orages de pluyes, tonnerres, esclairs, & bruines fort espessles, qui fit que le petit vaisseau des Peres Iesuistes, nomé l'allouette, nous perdit de veüe.

Le 5. de Iuin par 44. degrez & demy de latitude, nous eusmes sonde, sur lecore du Ban. Le 12. cognoscance de l'Isle de terre neufue, qui estoit le Cap des vierges, & le soir la veüe du Cap de Raye. Le 13. fusmes recognoistre le Cap de saint Laurent & Isle saint Paul. Le 17. passasmes proche des Isles aux oyseaux. Le 20. nous fusmes mouiller l'ancre, entre l'Isle de Bonaduenture & l'Isle percée, où trouuasmes arriuex tous les vaisseaux qui nous auoient quitez, comme l'allouette qui nous auoïs perduë, durant les coups de vent qu'auions eus: & y auoït quinze iours que ledie Emery de Caen estoit arriué, tenu moignage que nostre vaisseau n'estoit pas trop bon voillier, nous fusmes deux mois & six iours à cette trauerse contrariee de mauuais temps.

Il m'a semblé d'estre hors de propos de faire une description particuliére de l'Isle de Terre neufue, & autres costes qui sont du Cap Breton, & Golfe S. Laurent, jusques à Québec, bien que s'en aye traicté en quelques endroits, mais non si particulierement, & de suiste, comme il fau en ce Chapitre cy dessous.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE TERRE

Neufue. Isles aux Oysaux. Ramees S. Jean, Enrico-
fly, & de Gafpey, Bonnaventure, Miscon, Baye de
Chaleu, avec celle qui environne le Golfe S. Laurent,
avec les Costes, depuis Gafpey, jusques à Tadoussac,
& delà à Quebec, sur le grand fleuve S. Laurent.

CHAPITRE II.

 Cap de Rasé, attenant à l'Isle de Terre-
neufue, est la terre la plus proche de France,
esloignee de 25. lieues de L'ecore, du
grand banc, où se faict la pesche du poif-
son vert, il est par la hauteur de 46. degréz & 35. mi-
nutes de latitude, & d'iceluy cap à celuy de sainte
Marie 22. lieues, & de hauteur 46. degréz trois
quarts, & de ce lieu jusques aux Isles sainte Pierre 23.
lieues, du bout de celle qui est le plus Arrouest, & du
dit cap de Rasé aux Isles sainte Pierre 45. lieues, qui
sont de hauteur près de 46. & deux tiers, & 40. lieues
jusques au cap de Raye, de hauteur 47. & demy, dans
toutes ces costes du Su de ladite Isle de terre neufue,
y a nombres de bōs ports, rades, & haures, entr'autres
Plaisance, la baye des Trespassez, celle de tous les
Saincts, comme aussi ausdites Isles sainte Pierre, où
plusieurs vaisseaux vont faire pesche de poisson sec.

La coste du Nortdest & Surouest de ladite Isle de
terre neufue, & celle du Nortvn quart au Nordouest,
contient quelques 110. lieues jusques au 52. degré, est
fournie de plusieurs bons ports & Isles, où y a nōbre

de

de vaissage, vont faire pêcherie de moluc, tanç François, Malouain, que Basques & Anglois.

De l'Isle, à la grande terre du Nort, il y a 8. à 10. lieues par endroits, la côte de l'Isle Nordest & Sur-ouest, qui regarde le golphe S. Laurens a cent lieues de long, n'est cogneu que fort peu, si ce n'est proche le Cap de Raye où il y a quelque port où se fait pêche de poison : Toute cestede Isle de terre-neufue tient de circuit plus de 300. lieues, où il y a nombre de bons ports (comme i'ay dit) le terroin est presque tout montueux, temply de pins & sapins, cedres, bouleaux, & autres arbres de peu de valeur. Il se descharge dans la mer quantité de petites riuieres & ruisseaux qui viennent des montagnes. La pêche du saumon est fort abondante en la plus part de ces riuieres, comme d'autres poissōs. Les froidures y sont aspres, & les neiges grandes, qui y durent près de sept mois de l'an Il y a force eslans, lapins, & gelinotes, icelle n'est point habitée, les sauvages qui y vont quelques fois en Esté de la grātaire voir les vaisseaux qui font pêcherie de moluc.

Du Cap de Raye qui est par les 47. degrés & demy de latitude, iusques au Cap de S. Laurent, qui est par les 46. degrés 55 minutes, il y a 17. à 18. lieues, cet espace est l'vne des embouchures dudit golphe S. Laurent, de ce lieu aux Isles aux oyseaux il y a 17. à 18. lieues qui sont vn peu plus de 47. degrés & trois quarts, se sont deux rochers dans ledit golphe, où il y a telle quantité d'oyseaux appellez tangueux, qui ne se peut dire de plus, les vaisseaux passant par là quand il fait calme, avec leur bateau vont à ces Isles, & tuent

Circuit de
l'ile de ter-
re-neufue.

Bonnes
pêches en
ces Isles.

de ces oyseaux à coups de batons, en telle quantité qu'ils veulent, ils sont gros comme des oyes, ils ont le bec fort dangereux, tous blacs hormis le bout des ailes qui est noir, se sont de bons pescheurs pour le poisson qu'ils prenent & portent sur leurs Isles, pour manger au Su de ces Isles, & au Su & Surouest y en a d'autres qui s'appellent les Isles ramées-brion, au nombre de 6. ou 7. tant petites que grandes, & sont vne lieue ou deux des Isles aux oyseaux.

Autres
mes.

En aucunes de ces Isles y a de bons ports, où l'on fait pesche de poisson, elles sont couvertes de bois, comme pins, sapins & bouleaux, aucunes sont plates, autres vn peu eslevées comme est celle de Brion qui est la plus grandq. La chasse des oyseaux y est à commandement en la saison, comme est la pesche du poisson, des loups marins, & bestes à la grande dent qui vont sur lesdites Isles, elles sont esloignées de la terre la plus proche de 12. ou 15. lieues, qui est le Cap saint Laurent, attenant à l'Isle du Cap Breton.

Desdites Isles aux oyseaux iusques à Gaspey , il y a 45. lieues qui est de hauteur 48. degrés deux tiers, & au Cap de Raye 70. lieues.

Baye du
lieu de Gas-
pey.

En ce lieu de Gaspey est vne baye contenant de large en son entrée trois à quatre lieues, qui fuit au Norrouest enuiron cinq lieues, où au bout il y a vne riuière qui va assez avant dans les terres: les vaisseaux viennet en ce lieu, pour faire la pesche du poisson sec, où est vn gallay où l'on fait la seicherie des molués, & vn ruisseau d'eau douce qui se descharge dans la grand' mer, commodité pour les vaisseaux qui vont mouiller l'ancre à vne portée de mousquet,

de ce lieu: & d'ynce lieuë du Cap de Gaspey, est yn petit rocher que l'on nomme le farillon, esloigné de la terre d'vn jet de pierre, ce dit cap est vne pointe fort estroitte, le terroüer en est assez haut, comme celuy qui enuironne ladite baye couverte de pins, sapins, bouleaux, & autres meschans bois. La pesche est abondante tant en moluës, harans, saumons, macreaux, & homars. La chasse des lapins & perdrix, comme autre gibier se treuuue aussi à l'Isle percée & de Bonaduenture, distante de six à sept lieuës, plus au midy: entre les deux il y a la baye aux moluës, en laquelle se fait pescherie, les terres sont couvertes de mesmes bois que celle du susdit Gaspey.

Ladite Isle percée est par la hauteur de 48. degrés & vn tiers, elle est distante de 15. lieuës de Miscou, il faut trauerser la baye de Chaleu. Ledit Miscou est par la hauteur de 47. degrés 25. minutes, la terre est descouppée par plusieurs bras d'eauë qui forment des Isles, & où les vaisseaux se mettent, est entre-deux desdites Isles, qui font vn cap à ladite baye de Chaleu, ce lieu est degarny de bois, n'y ayant que des bruières, herbes, & pois sauverages: l'on fait en celieu bonne partie de traite avec les habitans du pays. Pour des marchandises ils donnent en eschange des peaux d'eslan & quelques castors. Il y a eu d'autrefois des François qui ont hyuerné en ce lieu, & ne s'y sont pas trop bien treuuuez pour les froidures trop grandes, comme aussi les neges, neantmoins ce lieu est fort bon pour la pesche. A six lieuës delà au Nortdest, est le ban des Orphelins où il y a tres bonne pescherie de moluës.

Baye de
Chaleu.

Ban des
Orphelins.

Ceste Baye de Chaleu entre quelques quinze ou

vingt lieuës dans les terres, ayant dix ou douze lieuës de large par endroits : en icelle se deschargent deux ou trois riuières qui viennēt de quelques quinze ou vingt lieuës dans les terres, elles ne sont nauigeables que pour les canaux des sauvages.

Pays qui
environne
cette baye.

Tout le pays qui enuironne ladite baye, est partie montueux, autre plat & beau, couvert de bois de pins, sapins, cedres, bouleaux, ormes, fresnes, erables, & dans lesdites riuières y a des chesnes. La pêche de plusieurs poissans est abondante en ce lieu, & la chasse des oyseaux de riuiere ou taide oyés, grués, & de plusieurs autre sorte. Il se trouve en tous ces lieux force eslans, desquels les sauvages entuent quantité l'hyuer.

Des Isles de Misco à l'Isle sainct Iean, y a enuiron dix ou douze lieuës au Suest, elle est par la hauteur de quarante six degrés deux tiers, le bout le plus Nort de ladite Isle, ayant enuiron vingt cinq lieuës de longeur, & de ceste Isle à la terre du Sud, vne ou deux lieuës ; en laquelle sont de bons ports, & bonne pêcherie de moluë, les Basques y vont assez souuent, elle est couverte de bois comme les autres Isles.

De l'Isle de sainct Iean au petit passage de Conseau l'on conte vingt lieues, ce passage est par la hauteur de quarante cinq degrés & deux tiers, & iusques aux Isles ramées enuiron trente lieues.

Abondan-
ce de ports
& riuières.

Toute la coste depuis Misco iusques au passage de Conseau, est abondante en ports, & petites riuières, qui se descharget dans la mer : entr'autres est la baye de Miaamichy, tregate, le pays est agreable, quelque peu montueux : la pêche & la chasse du gibier y sont fort bonnes en la saison, il y a des eslans en ces terres,

mais non en telle quantité qu'aux contières de la baie
de Chaleu.

Au Nortdest de Gaspey est l'Isle d'Enticosty, sur la hauteur de cinquante degrés au bout de L'ouest Nort-ouest de l'Isle, & celuy de Lest, Suest, 49. degrés elle gists, est Suest, & Ouest, Norrouest, selon le vray meridien de ce lieu, & au compas de la plus part des nauigateurs, Suest & Norrouest, elle a quarante lieues de long, & large de quatre à cinq par endroits. La plus part des costes sont hautes & blanchastres comme les falaises de la coste de Dieppe, il y a vn port au bout de L'ouest Surouest de l'Isle qui est du costé du Nort, il ne laisse d'y en auoir d'autres, qui ne sont pas cognus, elle est fort redoutée de ceux qui nauigent, pour estre batariere, & y sont quelques pointes qui auancent en la mer, toutesfois nous l'auons râgée, n'en estant esloignée que d'vn e lieue & demie, & la treuuâmes fort saine le fond bon à trente brasses : le costé du Nort est dangereux y ayant entre la terre du Nort & ceste Isle des Batures & d'autres Isles, bien qu'il y aye passage pour des vaisseaux, & dix à douze lieues iusques à ladite terre du Nort. Ceste Isle n'est point habitée de sauvages, ils disent y auoir nombre d'Ours blancs fort dangereux, icelle est couverte de bois de pins, sapins, & bouleaux, il fait grand froid, & s'y voyent quantité de neges en hyuer : les sauvages de Gaspey y vont quelquesfois, allant à la guerre contre ceux qui se tiennent au Nort.

Il y a vn lieu dans le golphe sainct Laurent, qu'on nomme la grande baie, proche du passage du Nort de l'Isle de terre neuue, à cinquante deux degrés, où les Basques vont faire la pêche des balaines.

Ours blancs
en ceste
Isle.

Grande
baie du
golphe de
S. Laurent.

Sauuages de ces pays. Les sauuages de la cōste du Nort sont tres mes-chans, ils font la guerre aux pescheurs, lesquels pour leur seureté arment des pataches, pour conseruer les chaloupes qui vont en mer pescher la molue: l'on n'a peû faire de paix avec eux, & sont la plus part petits hommes fort laids de visage, les yeux enfoncez, mes-chans & traistres au possible: il se vestent de peaux de loups marins, qu'ils accommodent fort proprement: leurs batteaux sont de cuir, avec lesquels ils vont ro-dant & faisant la guerre, ils ont fait mourir nombre de Malouains, qui auparauât leurs ont souuent rendu leur change au double, ceste guerre procede de ce que un matelot Malouain par mesgarde ou autrement, tua la femme d'un capitaine de cette nation.

Pont la guerre aux Malouains. Tout le pays est excessiuement froid en hyuer, & les neiges y sont fort hautes, qui durent sept mois ou plus sur la terre par endroits, elle est chargee de nom-bré de pins, sapins & bouleaux, en plus de cent lieues des costes qui regardent le golphe Saint Laurent. Il y a nombre de bons ports & illes, (ou la pescherie de mouluc & saumont est abondante,) & nombre de riuieres, qui ne sont néantmoins beaucoup nauigeables, que pour des chaloupes ou canaux, selon le rapport des sauuages.

Ce golphe a plus de quatre cens lieues de circuit, y ayât nombre insiny de ports, hautes & illes, qui y sont enclos: c'est comme vne petite mer qui parfois est fort esmeue & agitée des vents impetueux qui viennēt plus souuent du Nord est, & parfois y a de grandes bourasques de Norrouest. En ces lieux sont de grands courants de marée non reglez, les vni portent en un

tems d'vn costé autrefois en vn autre, & ainsi changent de fois à autre, ce qui apporte souvent du meschote aux estimes des nauigeans, quand il fait des brunes, à quoy ce lieu est fort suicet, & qui duré quelquefois sept ou huit iours, il n'y a qu'une grande pratique qui peuten avoir quelque cognoissance.

Du cap de Gaspey à la terre du Nort y a vingt cinq à trete lieues, c'est la largeur de l'éboucheure du fleuve de saint Laurent, les marées sont en tout temps droiturières en ce lieu comme la riuere, & le vent tousiours de bout, soit à descendre ou monter, & arriue rarement qu'on voye le vent par le trauers des terres, de facon qu'un vaisseau estant dans le courant fera sa driue hors du fleuve plustost que d'aller à la coste: les ebesses sont beaucoup plus fortes que les flots qui duré sept heures, & quelquefois plus: ce qui fait qu'on a plus de peine à monter qu'à descendre, joint que les vents de Norrouest sont les plus ordinaires & contraires en certaines saisons.

Ce cap de Gaspey (comme i'ay dit) est à l'entrée de la grande riuere du costé de la terre du midy, montant à mont l'on passe si l'on veut vne lieue ou deux vers l'eau du cap des Boutonnières, par là hauteur de quarante neuf degrés & vn quart, & à douze lieues du dit Gaspey.

Et costoyant tousiours la costé du Sud, jusques au commencement des mons Nostre Dame vingt lieues dudit cap des Boutonnières, les mons en ont vingt cinq de longueur, à la fin est le Cap de Chatte assez haut, fait en forme de pain de sucre fort ecore: se voyer aussi des terres doubles au dessus qui quelque-

Distance
du cap de
Gaspey à la
terre du
Nort.

sa forma-
tion.

fois vous en font perdre la cognoissance si le temps n'est clair & serain, si ce n'est que vous approchiez d'vn lieuë ou deux dudit cap de Chatte. Montant à mont l'on va iusqu'au trauers de la riuiere de Mâtane, où il y a douze à treize lieuës dàs ceste riuiere de plaine mer, des moyens vaisseaux de quatre-vingts ou cent tonneaux y peuvent entrer, c'est vn haure de barre de basse mer : estant en ladite riuiere assez d'eau pour tenir les vaisseaux à flot. Ce lieu est assez gentil, & s'y fait grande pescherie de saumon & truittes, ayant les filets propres à cet effect, l'on en pourroit charger des bateaux en leurs temps & saison. Ceste riuiere vient de certaines montagnes, & peut on s'aller rendre par le trauers des terres, par le moyen des canaux des sauverages, en les portat vn peu par terre en la riuiere qui se delcharge dans la baye de Chaleu, ce lieu de Mantane est fort commode pour la chasse des eslans, où il y en a en grande quantité.

Lieu de
Mantane
fort com-
mode.

l'ile de
saint Bar-
nabé.

De Mantane l'on va à l'Île de saint Barnabé, seize lieuës, elle est par la hauteur de quarante huit degrés trente-cinq minutes, & estant basse ; au tour sont des pointes de rochers, elle cōtient quelque lieue & demie de longueur, fort proche de la la terre du Sud il y a passage entre deux pour passer de petites barques, & ne faut laisser de prendre garde à soy, car elle est couverte de bois de pins, sapins, & cedres.

De saint Barnabé au Bic, il y a quatre lieues, c'est vne montagne fort haute & pointue, qui parroist au beau temps de douze à quinze lieues, & elle est seule de ceste hauteur, au respect de quelques autres qui sont proche d'elle.

Du

Du Bic on trauefse la grande riuiere au Norrouest ou Nort, vn quart au Norrouest, & va on recognoistre Lesquemain à la terre du Nort, y ayant sept à huit lieuës. En ce lieu de Lesquemain proche de terre, est vn petit iflet de roches derriere lequel se faisoit vn degrat pour la pesche des balaines, & vne place pour mettre vn vaisseau : mais ce lieu est asseché de basse mer. Proche de là est vne petite riuiere fort abondante en saumons, où les sauvages y font bonne pescherie, comme en plusieurs autres.

Riuiere
abondante
en Saumôs.

De Lesquemain l'on passe près des Bergeronnettes, qui en est à quatre ou cinq lieuës, le trauers y a ancrage demie lieuë vers l'eaüe, puis l'on va au moulin Baudé trois lieuës, qui est la rade du port de Tadoussac, le bon ancrage d'icelle est qu'il faut ouurir le moulin Baudé, qui est vn saut d'eaüe venant des montagnes, & au trauers ietter l'ancre.

Ayant le vent bon à demy flot couru, à cause des marées du Saguenay qui porte hors, bien qu'il y aye les deux tiers de plaine mer, l'on peut leuer l'ancre & mettre à la voille, doubler la pointe aux vaches, avec la sode à la main, & tenir tousiours deux ou trois chaloupes prestes : que si le vent venoit à se calmer tout d'un coup comme il arrue assez souuent, la marée vous porteroit au courât du Saguenay, & ayant doublé la dite pointe aux vaches, vous faire tirer à terre hors des marées dudit Saguenay s'il faisoit calme, & ainsi tenir audit port de Tadoussac, mettant le Cap au Nort, vn quart du Norrouest, cestant dans le port il faut porter vne bonne ancre à terre & enfoncer l'o-
rain dans le sable le plus qui l'on pourra, & mettre

2. Part.

N

temps
chiez
ant à
tane,
laine
cent
re de
pour
& s'y
nt les
arger
uiere
ren-
naux
uiere
eu de
slans,

abé à
huit
tour
lieue
du Su:
bar-
ar elle

, c'est
ist au
seule
ui sot

Du

vne boise par le trauers contre l'orain , & auoir des pieux que vous enfoncerez dans le sable de basse mer le plus avant que l'on pourra pour empescher que le vaisseau ne chasse sur son ancre : dautant que ce qui est le plus à craindre sont les vens de terre , qui viennent du Saguenay & sont fort impetueux & violents , & viennent par bourasques qui durent fort peu , car le vent du trauers de la riuiere n'est point à craindre , d'autant qu'il y a bonne tenuë du costé de vers l'eauë , car l'ancre ne chasse point le cable , ou l'ancre du vaisseau romperoit plustost.

Or les costes du Nord depuis le trauers d'Entico-
sty sont fort baturieres pour la plus part ; en quelques endroits il y a de bons ports , mais ils ne sont cognus , hors mis Chisec & le port neuf trente lieues de Tadoussac : aussi il y a nombre de petites riuieres où la pesche du saumon est grande , selon le rapport des sauvages & des Basques qui cognoissent partie d'icelle coste . I'ay costoyé ces terres quelques cinquante ou soixante lieues dans vne chalouuppe , la terre est basse le long de la mer , mais dans les terres elle pa-
Lieux
pres de Ta-
doussac.
roist fort haute , il n'en fait pas bon approcher que la fonde à la main . Là est vne nation de sauvages qui habitent ces pays , qui s'appellent Exquimaux , ceux de Tadoussac leur font la guerre .

Et depuis Gaspay iusques au Bic , se sont terres la plus grande part sont hautes , notamment lesdits monts Nostre Dame , où les neges y sont iusques au 10. & 15 de Juin . Le long de la coste il y a force esses , petites riuieres & ruyssaux , qui ne sont propres que pour de petites barques & chaloupes , mais il faut

que ce soit de plaine mer. La cōste est fort saine, & on peut on approcher d'vn lieue ou deux, & y a ancrage tout le long d'icelle, contre l'opinion de beaucoup, ainsi que l'experience le fait cognoistre : l'on peut estaler les marées pour monter à mont, si le vent n'est trop violent. Tout ce pays est rempli de pins, sapins, bouleaux, cedres, & force pois, & persil sauvage, le long de la cōste l'on pêche de la molue, iusqu'au trauers de Mantane, & force macreux en sa saison, & autres poissons.

Le trauers de Tadoussac, qui est par quarante huict degrés deux tiers, à deux lieues au Sud il y a nombre d'îles, & est entr'autres l'Isle verte, à quelq; six lieues dudit Tadoussac, en laquelle les Rochelois vnoïent à la destobée traitter de peleteries avec les sauvages. La grande riuiere a de large le trauers dudit Tadoussac, 5. à 6. lieues. Iusqu'à la terre du Sud est vne riuiere par laquelle l'on peut aller à celle de S. Iean, en portant les canaux partie par terre, & le reste par les lacs & riuieres, tous ces chemins nesc font sans difficulté.

Partant de Tadoussac à la pointe aux Allouettes il y avne petite lieuë, ceste pointe met hors plus de demy lieue, elle asseche de basse mer. Il y a vn islet de cailloux couvert de persil, qui a la feuille fort large, & quantité de pois sauvage Les barques de plaine mer rāgent la grand terre. Du Cap de la riuiere du Saguenay, l'on passe proche d'un islet qui est au fond d'vn anse qui s'appelle l'islet Brûlé presque tout rocher. Le trauers il y a ancrage à vn cable vers l'eau, au fond de l'anse est vn ruisseau qui vient des montagnes de seruys eau rangeant la terre à demy icet de pierre, il

n'y a que sable iusques au Cap de la pointe des Allouettes, sur j'eluy est vne plaine comme vne prairie, contenant quelques quatre à cinq arpents de terre, le reste sont bois de pins, sapins, & bouleaux, où il y a force lapins & perdrix. Les barques (commedit est) passent proche de ce Cap pour abreger chemin, à aller à Québec rear passant dehors la pointe de l'islet de Cailloux vers l'eau, il faudroit faire plus d'une lieue & demie qui est le grand passage, ou il y a de l'eau assez pour quelqne vaissieu que ce soit: Il se faut donner garde de l'Isle Rouge, où les marées chargent, ayant le temps clair & sans bruines. Il n'y a point de danger en toute ceste pointe, & autre bancs de sables qui y sont attenans, asséché tout de basse mer où l'on treuuue vne quantité de coquillages, comme bregos, coques, moulles, hoursains, & force loches, qui sont sous les pierres en plusieurs endroits: celà va iusqu'à l'anse aux Basques, contenant près de trois à quatre lieuës de circuit. Il s'y voit aussi vne infinité de gibier en sa saison, tant oyseaux de riuicre, & sarselles, que petites oyes, outardes, & entr'autres. Il y a vn si grand nombre d'allouettes, coûrlicux, grives, begasses, beccasses, pluviuers & autres sortes de petits oyseaux qu'il s'est veu des iours que trois à quatre Chasseurs en tuoiët plus de trois cens douzaines, qui sont tres grasses & delicates à manger. Pour aller à cette pointe aux Allouettes, il faut trauerser le Saguenay, qui tient en son entrée vn quart de lieuë de large: de ceste riuicre n'en ay fait assez ample description, tant de ce que j'ay veu, que du rapport des sauvages qui m'en a este fait.

Oyseaux
en abon-
dance.

De la pointe aux Alloüettes faisant le Surouest, Cap de Chafaut. vn quart au Su, l'on va au Cap de Chafaut aux Basques, en ce lieu il y a ancrage, mais il faut prendre garde, car par des endroits est rocher où les ancretes pourroient bien demeurer, si l'on ne reconnoist bien le fond vn peu plus vers l'eaue, le mouillage est plus sec & vers le Chafaut aux Basques, demeure à sec qui est au fond de l'anse où sont deux ruisseaux qui viennent des montagnes. A l'entrée de ces deux ruisseaux est vn islet de rocher, où il y a vn peu de terre dessus, & quelques arbres qui assechent tout de basse mer jusqu'à la grâde terre, en laquelle est vne petite riuiere à trois quarts de lieue de la pointe aux Alloüettes, & vne bône lieue & d'auâtage du Chafaut aux Basques laquelle est abondâte en poisson en son temps, comme de truittes & saumons, quantité d'Eplan tres-excellent qui s'y prend, le gibier s'y retire en grand nombre.

Du Cap de Chafaut aux Basques, faisant la mesme route jusqu'à la riuiere de l'Equille, il y a trois lieues, & de la pointe aux Alloüettes cinq. Costoyant la coste du Nort l'on passe proche de l'Anse aux Rochers qui est baturiere. A l'entrée du port est vn petit islet proche de terre, où il y a mouillage de beant temps pour des barques, au fond de l'anse sont deux petites riuieres qui nesont que ruisseaux, à vne lieue & demie du Cap aux Basques.

De l'Anse de Rocher à la riuiere de l'Equille, il y a près d'une lieue & demie, vn Cap est entre deux: cette riuiere de l'Equille vient des montagnes, & asseche de basse mer vn peu vers l'eaue de l'entrée, il y

a mouillage pour barques. L'Isle au Liéure demeure au Suest trois lieues, la pointe aux Alloüettes, & ceste dite Isle est Nortnordest & Susurouest: laquelle Isle est esloignée de la terre du Sud près de trois lieues , entre les deux il y a des Isles: ce costé n'est bien cognu, comme n'estant sur la route de Québec & Tadoussac. L'Isle aux Liéures ainsi nommée pour y en auoir , est couverte de bois de pins, sapins & cedres, il y a des pointes de rochers assez dangereuses, elle a deux lieues & demie de longueur.

*île aux
lièures.*

*Port aux
femmes.*

Du port de l'Equille au port aux femmes, il y a vne bonne lieue : ce port aux femmes est vne anse partie sable & cailloux, proche de là est vn petit estag. Les sauvages se cabangent quelques fois en ce lieu, au dessus d'vne pointe de terre qui est plate & assez agreable : proche de ce lieu il y a ancrage, pour Barques en beau temps.

Du port aux femmes l'on va au port au Persil , distant prés d'vne lieue qui est anse , derrière vn Cap, où il y a vne petite riuiere qui assecche de Bassemer, elle vient des montagnes qui sont fort hautes, il y a ancrage proche, & à l'abry du vent du Su, venant à Ouest iusques au Nortnordest.

Du port au Persil l'on va tournant au tour d'vne montagne de rochers qui fait Cap : vne lieue après l'on vient au port aux saumons, qui est vne anse dans laquelle se deschargent deux ruisseauz, il ya vn islet en ce lieu où sont quantité de framboises , fraises , & bluies , en leur saison : ceste anse assecche de Bassemer, vn peu vers l'eau de l'islet il y a ancrage pour vaisseaux & barques , l'on est à l'abry du Nortdest.

Du port aux Saumons à celuy de Male Baye, est distant d'vn lieue double, ce Cap rangeant la cōste d'un quart, & demy lieue il y a ancrage pour des vaissaux : cedict Cap & l'Isle aux Lijéures sont Nortdeſt, vn quart à l'Est & Surrouest, vn quart à l'Ouest près trois lieues.

Du Cap de Male Baye iusqu'à la riuiere Plate trois lieues, cette riuiere est dans vne anſe qui asſeche de Bassemer, reſerué vn petit courāt d'eauē qui viēt de la riuiere, qui eſt asſez ſpatieufe, il y a force rochers dedans, quine la rendēt nauigeable que pour les canaux des ſauuages qui ſeruent à ſurmonter toutes ſortes de difficultez avec leurs bateaus d'escorſe.

De la riuiere Plate au Cap de la riuiere Plate, faisant le Surouest trois lieues & demie, entre les deux eſt yn petit ruisseau anſe ou deuāt cecluy il y a ancrage, comme deuant la riuiere Plate pour des vaiffaux. Eſtant vn peu vers l'eauē de l'Anſe la ſonde vous gouuerne, vous prendrez tant & ſi peu d'eauē que vous voudrez, ſoit pour vaiffaux ou barques, le fond eſt ſable en la plus part de ſes endroits.

Du Cap de la riuiere Plate au Surouest il y a deux lieues, vous paſſez pluſieurs petites anſes qui ſont remplies de Rochers, comme eſt partie de toute la cōſte depuis Tadouſſac iuſqu'en ce lieu, toutes les terres ſont fort hautes, & le pays fort ſauuage & desagreable, remplis de pins, ſapins, cedres, bouleaux & quelques autres arbres, ſi ce n'eſt quelque rencontre de petites valées qui ſont agréables.

Du Cap aux oyſcaux à l'Isle au Coudre, il y a vne hōne lieue, elle a vne lieue & demie de longeur, eſteueſ-

Cap de
Male baye.

par le milieu comme vn costeau, chargée d'arbres de pins, sapins, cedres, bouleaux, hestres & des coudriers par endroits. Au bout de ladite Isle du Surouest sont des prez, & vn petit ruisseau qui vient de ladite Isle, avec quätité de bonnes sources d'eauës tres excellétes, en icelle est nôbre de lapins, & quantité de gibier, qui y vient en saison: il se voit nôbre de pointes de rochers au tour d'icelle, & notamment vne qui auant beaucoup en la riuiere du costé du Nort, de quoy il se faut dôner de garde, la marée y court avec beaucoup de violence, comme au milieu de lachenal, elle est esloignée de la terre du Nort demie lieue, terre de rochers assez haute, il y a ancrage entre les deux pour des vaisseaux, en se retirat vn peu du courant du costé du Nort demy quart de lieue dudit Cap aux oyens A vne lieue de ladite Isle au Nort, est vne grande anse qui asseche de bassemer, où il y a nombre de rochers espars çà & là, en ce lieu descend vne riuiere qui n'est nauigeable que pour des canaux, y ayant nombre de sauls, elle vient des montagnes qui paroissent dedans les terres fort hautes chargées de pins & sapins.

Au Sud de l'Isle au Coudre, il y a nombre de basses & rochers, qui sont sur le trauers de la riuiere près d'vne lieue, tout cela couuré de plaine mer, plus au midy est lachenal, où les vaisseaux peuvent aller, à quatre ou cinq brasses d'eauë de bassemer, rangeat quantité d'Isles, les vnes contenant ync à deux lieues, & autres moins, en aucunes sont des prairies qui sont fort belles, où en la saison y vient vne telle quantité de gibier qu'il n'est pas cro�able à ceux qui ne l'ont veue

DE CHAMPLAIN.

veüe : ces Isles sont chargées de grands arbres, comme pins, sapins, cedres, bouleaux, ormes, frênes, crabiers, & quelque peu de chênes, en aucunes. Si vous atteignez la plaine mer vous trouuerez sept à huit brasées d'eau, iusqu'à ce quel'on soit au trauers de l'île au Ruos, à lors l'on trouve dix, douze, & treize brasées d'eau, allant à Québec passant au Su de l'île d'Orléans.

Du costé du Su de ces Isles est encore vny autre passage où il n'y a pas moins de huit brasées d'eau : pour n'estre encore bien recognue, l'on n'en fait point d'estime ne grâde recherche, puisqu'on en a d'autres. De ces Isles à la terre du Su il y a enuiron deux lieues, la mer y asseche près d'une lieue : en ce lieu est vne riuere fort belle qui vient des hautes terres, toute chargée de forestz, où sont quantité d'eslans & cariboux, qui sont presque aussi grands que cerfs, la chasse du gibier abonde sur les batures qui assechent de basse mer.

Retournons au Nort du passage de l'adict' île au Coudre, doublez la pointe de roches toujours la sonde à la main, pour suivre la Chemale oultre les baïscs, tant du costé que d'autre, mentant le Cap au Suroit, vous rangez les pointes de costé jusqu'au Cap du Rôle d'unc lieue du Cap de Tremblant, où il n'y a pas moins de foret que une ville pleine de roches, & couverte de pins, & sapins, dans le sombre de ruisseau qui se débouche de la côte, et qui tombe par un grand saut.

Ce saut est au moins de 150 p. de largeur, et de 100 p. de hauteur, et il tombe dans un ruisseau qui va au Suroit, et qui passe au bout de l'île au Rôle, qui vous fait dominer le pays de l'île au Rôle, et de l'île aux Chênes, le passage qui est le plus long de tout le pays.

2. Part.

ficile à passer depuis Tadoussac, à cause des batures & pointes de rochers qui sont en ce traict de chemin, neantmoins il ne laisſe d'y auoir assez d'eau iusques à cinq brasses de baſemēr, tousiours la fonde à la main, car par ce moyen vous conduirez le fond iusqu'à ce que treuuiez dix à douze brasses d'eau: alors l'on ſuit le fond coſtoyant l'Isle d'Orleans au Su, qui a ſix lieues de longueur & vne & demie de large, en des endroits chargee de quantité de bois, de toutes les sortes que nous auons en France, elle eſt tres belle bordée de prairies du coſté du Nort, qui innondent deux fois le iour. Il y a plusieurs petits ruiſſeaux & sources de Fôtaines, & quārité de vignes qui font en plusieurs endroits. Au coſté du Nort de l'Isle y a vn autre paſſage, bien que en la Chenal il y aye au moindre endroit trois brasses d'eau, cependant l'on rencontrent quārité de pointes, qui avancent en la riuiere, tres dangereufes & peu de louage, ſi ce n'eſt pour barques, & ſi faut faire les bōrdes courtes. Entre l'Isle & la terre du Nort il y a près de demie lieue de large, mais la Chenal eſt eſtroit, tout le pais du Nort eſt fortunéux. Le long de ces coſtés y a quārité de petitſa riuieres qui la plus par aſſèchent de baſe mer, elle abonde en poiſſon de plusieurs sortes, & la chaffe du gibier qui y eſt en nombre infin, comme à l'Isle & aux prairies du Cap de Tourmento, tres beau lieu & plaiſant à voir pour la diuerſité des arbres qui y ſont, comme de plusieurs petits ruiſſeaux qui traueſſent les prairies, ce lieu eſt grandement propre pour la nourriture du beſtial.

De l'Isle d'Orleans à Québec y a une bonne grande lieue, y ayant de l'eau ſuffisante pour quelque vaſſauc ou que-

se soit, de facon que qui voudroit venir de Tadoussac l'on le pourroit faire aisement avec des vaisseaux de plus de trois cens tonneaux, il n'y a qu'à prendre bien son temps & ses marées à propos pour y aller avec seureté.

Retournant à la continuation de nostre voyage de Québec, ledit de la Ralde fit descharger de ses vaisseaux quelque nôbre de bariques de galettes & pois, tant dans le vaisseau des Peres Iesuites, qu'au nostre: Nous sçeuismes par des Basques qui s'estoient sauvez de leur nauire, lequel s'estoit brûlé dans vn port appellé Chiledec qui est au fleuve saint Laurent, par vn petit garçon qui malheureusement mit le feu aux poudres, y estant allez pour faire pêche de balaines, de là furent à Tadoussac avec leurs chaloupes où ils traitterent quelques peleteries, & s'en vinrent à l' Isle Percée, pour treuuer passage pour retourner en France, ledit de la Ralde se delibera de les mener à Miscoù pour plus amplement s'informer de ce qu'ils auoient fait & traité, & premier que partir il vint à bort le 21. dudit mois, & delibera d'aller à Miscoù pour recouvrir de certaines debtes que les sauvages luy deuoient, & voir en quel estat estoient les marchandises qu'il auoit laissees l'année d'auparavant en garde à yn sauvage appellé Iouan chou, me promettant que dans vn mois plus tard il viendroit à Québec, nous apportant toutes les choses qui nous manquoient, principalement des poudres & des mousquets, comme il auoit été chargé de m'en fournir. Il fit assembler son esquappe, leur disant que ne pouvant aller pour l'heure en son vaisseau, il y mettroit ledit Emery pour y com-

De la Ral-
de se re-
soud d'aller
à Miscoù.

Ce que de
Caen est
chargé de
dire aux
Matelots
Huguenots

mander, & quel l'on luy obtit comme à sa propre per-
sonne, en le chargeant particulièrement de dire aux
matelots pretendus reformés, qu'il ne desiroit qu'ils
chantassent les Pseaumes dans le fleuve saint Lau-
rent, cela dit il se désembarqua.

Ilz mur-
murent.

Ce qu'il
leur faisoient.

Arrivée
de l'Au-
teur près
Tadoussac.

Brune qui
les incom-
mode.

Et nous leuasmes l'ancre & mismes sous voiles avec vent favorable. Le soir ledit Emery fit assembler son équipage, leur disant que Monseigneur le Duc de Ventadour ne desiroit qu'ils chantassent les Pseaumes dans la grande riuiere comme ils auoient fait à la mer, ils commencerent à murmurer & dire qu'on ne leur deuoit ôster ceste liberté: enfin fut accordé qu'ils ne chanteroient point les Pseaumes, mais qu'ils s'assembleroient pour faire leurs prières, car ils estoient presque les deux tiers de huguenots, & ainsi d'une mauaise dette l'on en tire ce que l'on peut.

Le 25. de Juin nous mouillâmes l'ancre le matin du Bicq, quatorze lieues à l'Est de Tadoussac. Ledit Emery despescha vne chaloupe à Québec pour aduertir ledit du Pont de nostre venue. Sur le soir appellaimes pour aller à Tadoussac. La nuit s'esleua vne si grande brune que le lendemain au matin pensâmes aborder vn îlet près de l'Esquemain terre du Nort, ce qu'ayant esuite heureusement nous mismes vers l'eau, & la brune continuoit si fort que l'on ne voyoit pas presque la longueur du vaisseau, l'on fit mettre nostre batteau dehors entre la terre & nous, & vn trompette, assin que quand ils verroient la terre ils nous en aduertissent par le son d'icelle, car l'on n'eust peu voir le batteau à cinquante pas de nous, & comme il s'appareut en être fort proche il nous donna

aduis que n'en deuions pas approcher de plus près: & de plus aduisa vn petit vaisseau d'enuiron cinquante rôneaux qui auoit mouillé l'ancre entre deux pointes, & qui traittoit avec les sauvages du Port de Tadoussac: ec qu'ayant apperceu il fait deuoit de venir à nous, par le moyen du son de la trompette & dvn autre qui leur respondoit de nostre vaisseau, nous ayant apperceus ils nous dirent ces nouvelles: mais comme nous estois de l'avant du vaisseau & le vent & marée contraires pour retourner au lieu où estoit ledit vaisseau la brune qui nous affligcoit fort, & nostre vaisseau mauuais voilier, nous ne peusmes rien faire.

Aduis que
Emery leur
donne.

Vient vers
l'Auteur. *

Ledit vaisseau ayant sceu que nous estois proche de luy, par le moyen dvn canau de Sauuages qui estoit vers l'eaué, lequel ayant apperceu nostre basteau, les alla promptement aduertir, & aussi tost coupperer leurs cables sur l'escabiez, laissèrent leur ancre & basteau, mettent sous voiles, ce que nous apperceusmes, & vne esclercie, & estant meillur voilier, il s'eloigna en peu de temps de nous, ce qui nous occasionna de mettre à l'autre bord. Comme le vaisseau des peres Jesuistes qui auoit fait chasse sur luy, & s'il eust été bien armé il l'eust emporté, car il fut iusqu'à parler audit vaisseau, & prit on le basteau du Rochelois: De ceste marée fusmes mouillier l'ancre à la pointe des Bergeronnes, attendant la marée pour aller à Tadoussac, auquel lieu l'on enuoya des Charpentiers & Caſfeutreurs, pour accommoder les barques qui y estoient.

Vaiffens
Rochelois
pins.

Le Samedy 27. deuasmes l'ancre & nous viasmes mouillier le trauers du moulin Baude, à deux lieues du Cap des Bergeronnes. Va François qui estoit venu de luy dit vs Ce que

François
veny de
Québec.

Nécessité
de viures.

Québec, nous dit que du Pont auoit esté fort malade, tant des gouttes que d'autre maladie, & qu'il en auoit pené mourir : mais que pour lors il se portoit bien & tous les hyuernans, mais fort necessiteux de viures comme le mandoit l'edict du Pont, lequel auoit despeché vne chalouuppe pour enuoyer à Gaspay & à l'île Percée, pour sçauoir des nouvelles, & treuuer moyen d'auoir des viures s'il estoit possible, pour n'abandonner l'habitation, & pouuoir repasser en France la plus grande partie de ceux qui auoient hyuerne, craignans que nous ne fussions perdus, ou qu'il fust arrivé quelqu'autre fortune pour estre si tard à venir, qu'ils n'auroient plus que deux poinçons de farines, qu'ils reseruoient pour les malades qui pourroient y auoir, estans reduits à manger du Migan comme les sauvages.

Voilà les risques & fortunes qu'on court la plus part du temps, d'abandonner vne habitation & la rendre en telle nécessité qu'ils mourroient de faim, si les vaisseaux venoient à se perdre, & si l'on ne munit ladite habitation de viures pour deux ans, aucc des farines, huilles, & du vinaigre, & ceste aduance ne se fait que pour vne année, attendant que la terre soit cultiuee en quantité pour nourrir tous ceux qui seroient au pays, qui seroit la chose à quoy l'on deuroit le plus traualier apres estre fortifié & à couvert de l'injure du temps. Ce n'est pas que souuent ie n'en donnasse des aduis, & represente les inconueniens qui en pouuoient arriuer : mais comme cela ne touche qu'à ceux qui demeurent au pays, l'on ne s'en soucie, & le trop grand mesnage empesche vñ si bon œuvre, & par ainslie le Roy est tres mal servuy, & le sera toufiours si l'on n'y apportera

Inconne-
nies que
l'Authent a
souvent re-
prefereez.

vn bon reglement, & estre certain qu'il s'executera.

Le 29. dudit mois nous entrames au port de Tadoussac où il y auoit quelque trente cinq cabanes de sauvages. Le dernier de Iuin vne barque partit chargée de viures pour l'habitation, & de marchandises pour la traite, le pere Noyrot le suiste & le pere Joseph Recollect s'en allerent dedans.

Ils entre-
rēt au port
de Tadoussac.

Le premier de Juillet ie partis pour aller à Québec, où arriué le cinquiesme dudit mois, ie vis ledit du Pont, tous les Pères & autres de l'habitation en bōne santé: apres auoir visité l'habitation & ce qui s'estoit fait du depli's mon départ pour les logements, ie ne trouue si advance comme ie m'estois promis, <sup>Son arr.
uée à Qué-
bec.</sup> voyant que les hommes & ouuriers ne s'estoient pas bien employez comme ils eussent bien peu faire, & le fort estoit au mesme estat que ie l'auois laissé, sans qu'on y eust fait aucune chose, (ce que ie m'estois bien promis à mon départ,) ny au bastiment de dedans qui n'estoit que commencé, n'y ayant qu'vne chambre où estoient quelques meubles, attendant qu'on l'eust parachevé, ie voyois assez de besongne d'attente, bien qu'à mon départ de deux ans & demy j'auois laissé nombre de materiaux prests, & bois assemblé, & dix-huit cens planches sciées pour les logemens, auxquels les ouuriers firent de grandes fentes, pour n'auoir suuy le dessein que j'auois fait & monstre.

Trouve
le logement
peu adua-
ct.

A pris auoir tout consideré, ie juge combien par le temps passé les ouuriers perdoient le temps aux plus beaux & longs iours de l'annee, pour entretenir le bestial de foin, qu'il falloit aller querir au Cap de

Tourmente à huict lieues de nostre habitation, tant à faucher & faner, qui à l'appoquer à Québec, en des barques qui sont de peu de port, où il estoit oltre pres de deux mois & demy, emploiant plus de la moitié de nos gens de traueil, qui ne passoient pas vingt quatre, de cinquante cinq personnes qui estoient en ladite habitation, cela me fit resoudre de mettre en effect ce que long temps auparavant i'auois delibéré. L'ayant donné à entendre aux assotiez qui fit que l'allay aux prairies dudit Cap de Tourmête, choisir vn lieu propre pour y faire vne habitation, à y loger quelques hommes pour la conseruation du bestial, & y faire vne estable pour les resirer, & par ce moyen estant vnt fois là, l'on ne seroit plus en soucy de ce qui nous donnoit de l'incommodeité, & les ouuriers si peu qu'il y en auoit, ne perderoient le temps comme au passé.

Lieu choisi pour faire le fort a greable.

Le chouis vn lieu où est vn petit ruyssseau & de plaine mer, où les barques & chaloupes peuvent à border, auquel ioignant y a vne prairie de demye lieue de long et davantage, où l'autre volte est vn bos qui va jusques au pied d'un monteau dudit Cap de Tourmête de mi lieue de prairie, lequel est diversifiée de plusieurs sortes de bois, chene, ormes, frênes, bouleaux, moyens arbres & sapins, le liend de soy est fait de chene, mais diversifiée en autrement, et de sapin, lequel estoit fort peu de temps, et fut possible de faire un certainement de bons moulins emploier le

l'estable de soixante pieds de long & sur vingt de large, & deux autres corps de logis, chacun de dix-huit pieds sur quinze, faits de bois & terre à la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie, ayat donné ordre en ce lieu, ie m'en retourney à Québec, pour remédier aux autres choses, qui fut le huitiesme dudit mois, où estant i'enuoyay le sieur Foucher pour auoir esgard à ce que les ouuriers ne perdisent leurs temps, avec des viures pour leur nourriture, & tous les huit ious ie faisois vn voyage en ce lieu pour voir l'aduancement de leur trauail.

I'e consideré d'autre part que le fort que i'auois fait faire estoit bien perit, pour retirer à vne nécessité les habitas du pays, avec les soldats qui vn iour y pourroient estre pour la deffense d'iceluy, quand il plairoit au Roy les enuoyer, & falloit qu'il eust de l'estendue pour y bastir, ccluy qui y estoit auoit esté assez bon pour peu de personnes, selon l'oyseau il falloit la cage, & que l'agrandissant il se rendroit plus commode, qui me fit resoudre de l'abatre & l'agrandir, ce que ie fis iusqu'au pied, pour suiuire mieux le dessein que i'auois, auquel i'employay quelques hommes qui y mirerent toute sorte de soing pour y trauailler, affin qu'au printemps il peult estre en deffense, cela s'executa, sa figure est selon l'assiette du lieu que ie mesnagé avec deux petits demy bastions bien flanquez, & le reste est la montagne, n'y ayant que ceste aduenue du costé de la terre qui est difficile à approcher, avec le canon qu'il faut monter 18. à 20. toises, & hors de mine, à cause de la dureté du rocher, ne pouvant y faire de fosse.

2. Part.

Le plan de
la maison
du Cap de
Toument-
te.

Fait faire
des bastiōs
pour la de-
fense du
lieu.

qu'aucc vne extrême peine, la ruine du petit fort seruir en partie à refaire le plus grand qui estoit edifié de fascines, terres, gazons & bois, ainsi qu'autrefois l'auois veu pratiquer, qui estoient de tres bonnes forteresses, attendant vn iour qu'on la fit reuestorir de pierres à chaux & à sable qui n'y manque point, commandant sur l'habitation, & sur le trauers de la riuiere.

Ainsi ic donné ordre à faire courrir la moitié de l'habitation que l'auois fait commencer premier que partir, & quelques autres commoditez qui estoient nécessaires. Voilà tous nos ouvriers employez au nombre de 20. bien qu'vne partie du temps il y en auoit qui estoient empeschez à aller dans les barques, qui ne seruoient de rien à l'habitation.

Hommes de travail qu'amena le pere Noyrot.

Le pere Noyrot amena vingt hommes de travail que le reuered Pere Allemand employa à se loger, & defricher les terres où ils n'ont perdu aucun temps, comme gens vigilantes & laborieux, qui marchet tous d'une mesme volonté sans discorde, qui eut fait que dans peu de temps ils eussent eû des terres pour se pouvoir nourrir & passer des commoditez de France, & pleust à Dieu que depuis 23. à 24. ans, les societez eussent esté aussi réunies & poussées du meisme desir que ces bons Peres : il y auroit maintenant plusieurs habitations & mesnages au païs, qui n'eussent esté dans les trances & apprehensions qu'ils se sont veuës.

Le 14. dudit mois arriuâ le pere de la Nouë de Tadoussac, qui nous dit que depuis que Emery estoit party dudit lieu, que ceux de l'equipage ne s'estoient pas souciez des deffences qu'il auoit faites à son

depart, de ne chanter des psaumes, ils ne laisserent de continuer, de sorte que tous les sauvages les pouuoient entendre de terre: cela n'importe à leur dire, c'est le grand zèle de leur foy qui opere.

Les peres de la Nouë & Breboeuf, qui auoient huyerné avec le reuerend Pere l'Allemand, se delibéreret d'aller aux Hurons hyuerner, voir le païs, apprendre la langue, & cōsiderer qu'elle vtilité & bien l'on pourroit espérer pour l'acheminement de ces peuples à nostre foy: aussi il y eut vn pere Recollet appellé le pere Ioseph de la Roche qui y auoit huyerné l'année d'auparauant desdits Peres Iesuistes, avec le même dessein, & quelques François qu'on enuoya pour obligier les sauvages à venir à la traite.

Le mesme iour arriuerent trois ou quatre chaloupes qui alloient à Tadoussac, & d'aucuns qui estoient dedans, dirent qu'il y auoit des pretendus reformez qui faisoient leurs prières en quelques barques, s'assemblant au desceû dudit Emery de Caen, qui fut cause que ie luy en donnay aduis, afin qu'il y mit ordre, tant là, qu'à Tadoussac.

Arrivée
de quatre
chaloupes
ou estoient
des preten-
dus refor-
mez.

Le 22. dudit mois arriua vne chaloupe à Québec, de la part dudit de la Ralde de Misco, lequel m'escriva qu'il ne pouuoit venir ceste année, d'autant qu'il auoit treuué plusieurs vaisseaux qui auoient traité des peleteries, contre les defences du Roy, & pour ce, s'en vouloir faire & les amener en France, escrivant audit Emery de Caen qu'il eust à enuoyer l'alouette vaisseau des peres Iesuistes & l'armer des choses nécessaires pour se rendre tant plus fort & maistre desdits vaisseaux qui traitoient.

Chalou-
pes du sieur
de la Ralde
venant à
Québec.

Vn canau arriua de la riuiere des Yrocois, ce mesme iour, qui nous dit que cinq Flamands auoient esté tuez par les sauuages Yrocois, qui par cy deuant auoient esté leurs amis, qui ont maintenāt guerre avec les Mahiganathicoit, où sont les Flamands au 40.degré, costes attenantes à celle des Virgines où l'Anglois habite.

Le 25. iour d'Aoust ledit Emery partit de Québec. Et ledit du Pont se delibera de repasser en Frâce, bien que ledit sieur de Caen luy mandoit que cela seroit en son option de demeurer s'il vouloit, & s'estant resolu de s'en retourner, Cornaille de Védrémur d'Enuers demeura en sa place, pour auoir soing de la traite & des marchandises du magazin, avec vn ieune homme appellé Oliuier le Tardif de Honnefleur, sous-commis qui seruoit de truchement. Tous nos viures estans desembarquez ie les fis visiter, le nombre qu'il y auoit estoit peu, qui estoit pour tomber en desincouenients d'une mauuaise attente, comme i'ay dit cy dessus, si Dieu ne nous aydoit par le prompt retour des vaisseaux.

Le 15. de Septembre i'enuoyay le bestial au Cap de Tourmente, d'où il y a sept lieuës. Et le 21. ie fis porter des viures & commoditez, pour six hommes, vne femme & vne petite fille.

Le 24. s'en reuindrēt tous les ouuriers dudit Cap, qui auoient paracheué le logement tant pour les hommes que pour le bestial, lesquels hommes i'employay à aller couper nombre de pieces de bois pour fier en hytier & faire la charpente nécessaire à faire les logements.

L'Autheur
enuoye le
bestial au
Cap de
Tourmen-
te.

Le 24. du mois d'Octobre ie fus audit Cap de Tourmente, & delà pensois aller aux illes, qui sont le trauers pour recognoistre quelques particularitez, mais le vent de Nord est s'esleua si fort que nous pensasmes perir, toutes nos commoditez furent perdues, nostre chaloupe grandement offendee, qui nous contraignit de relascher & retourner à Québec.

Voyage
de l'Au-
theire au
Cap Tou-
mente.

Le 30. dudit mois s'esleua vn si grand coup de vent de Nordest, que la mer croissant extraordinaire-
ment nous brisa vne de nos barques sans y pouuoir remettre, quelle estoit toute pourrie au fond pour Barque
estre au paille, Dicu permettant ce mal-heur pour vn autre plus grand bien.

Le mois de Nouembre est fort variable en ces lieux, tantost il y neige, pleut & gele, avec quelques coups de vents aduancourteurs de l'hyuer, neatmoins ie ne laissay durâce temps, de faire amasser quantité de pieces de bois pour employer les charpentiers & sieux d'ais pendant l'hyuer, qui nous surprit plustost qu'à l'accoustumé, qui fut le 22. dudit mois, la grâde riuiere commença à charier de petites glaces. Le 7. de Decembre mourut de la iaulnisse vn des ouuriers des Peres, qui estoit allez aagé.

Le 17. dudit mois le reuerend pere l'Allemand baptisa vn petit sauvage, qui n'auoit que dix à douze iours, par la permission de son pere appellé Caqué mysticq, le lendemain fut enterré au cemetiere de l'habitation.

Sauvage
baptisé.

Le 23. de Janvier Hebert fit vne cheute quiluy occasionna la mort : ç'a esté le premier chef de famille résident au pais, qui viuoit de ce qu'il cultivoit.

Le 22. de Mars les sauvages me donnerent deux
eslans male & femme, le male mourut pour auoir
trop couru & trauaille, estat poursuuy des sauvages,
lesquels nous firent part de quelque chair d'eslan:
l'hyuer que i'y passay fut vn des plus longs que i'aye
veu en ce lieu, qui fut depuis le 21. de Nouembre jus-
qu'à la fin d'Auril, il y auoit sur la terre quatre pieds
& demy de neiges, & à Misco huict, qui est dans
le golphe saint Laurent, à 155. lieues de Québec,
où ledit de la Ralde auoit laissé quelques François
hyuerner, pour traitter quelque reste de marchandi-
ses qui luy restoient, & qu'il ne voulut rapporter en
France: ils faillirent tous à mourir du mal de terre,
ienuoyay visiter ceux qui estoient au Cap de Tour-
mente, lesquels s'estoient fort bien portez, mais a-
uoient vn peu mal mesnagé leurs viures, & leurs en-
fallut donner d'autres, aux despens des hyuernans de
l'habitation, qui n'auoient pas assez de farines que
quelques galettes, qui suppléerent au defaut: sans
cela nous eussions esté très mal, comme de toutes
autres choses, pour n'auoir pourueu en France de
bonne heure aux commoditez nécessaires pour
l'habitation,

L'hyuer
est fort long.

& ci
passa
pellé
mal,
auoi
rent
donn
tres,
deret
receu
les Al
ver les
semb
précéd
d'eux,
sauvag
contir
cause c
nouque

*Les François sont sollicitez de faire la guerre aux Yrocois.
L'Autheur enuoye son beau frere aux trois rivieres.*

CHAPITRE III.



Endant l'hyuer quelques vns de nos
sauuages furent aux habitations des
Flamands, lesquels les sauuages dudit
pays solliciterent les nostres de faire
la guerte aux Yrocois, qui leurs au-
uoient tué vingt quatre sauuages &
& cinq Flamands qui ne leurs auoient voulu donner
passage, pour aller faire la guerre à vne nation appellee les Loups ausquels lesdits Yrocois vouloient du-
mal, & pour engager nos sauuages à ceste guerre, qui
auoient la paix avec lesdits Yrocois, ils leurs donne-
rent des presens de colliers de pourcelaine, pour faire
donner à quelques Chefs, comme au reconcilié & au-
tres, afin de rompre ceste paix. Ces Messagers estans
de retour donnerent les colliers aux Chefs, qui les ayat
reccuz delibérerent de s'assembler bon nombre, avec
les Algommekins & autres nations, & s'en aller treu-
ver les Flamands & sauuages pour faire vne grande as-
semblée ruiner les villages Yrocois, avec lesquels au
precedent ils auoient paix, n'estans qu'à deux iournées
d'eux, & douze de Québec. Il y auoit plusieurs de nos
sauuages qui ne vouloient point ceste guerre, ains la
continuation de la paix avec les Yrocois, & ce qui fut
cause d'un grand trouble entre ces peuples, desquelles
nouvelles ie n'auois encor rien fçeu que par un Capi-

taine sauvage des nostres, appellé Mahigan Aticq, qui ne voulut consentir à ceste guerre, que premier il n'eust cù mon aduis, ce que ie luy promis: il me dis-courut fort particulierement de toute ceste affaire, iugeant où cela pouuoit aller, car l'importâce n'estoit pas seulement de ruiner les Yrocois comme ennemis des Flamânds, mais le tout tiroit à plus grande con-sequence, que ie passeray sous silence.

Le dis audit Mahigan Aticq que ie luy sçauois bon gré de m'auoir donné cet aduis, mais que ie treuuois fort mauuais, comme ledit reconcilié & autres auoient pris ces presens, & delibéré ceste guerre sans m'en aduertir, veu que s'estoit moy qui m'estoisois entre-mêlé de faire la paix pour eux avec lesdits Yrocois, cōsiderant le bien qui leur en arriuoit de voyager librement amont là grande riuiere, & dans les autres lieux, autrement n'estant qu'en peur de iour en iour, de se voir massacrer & pris prisonniers, eux, leurs femmes & enfans, comme ils auoient esté par le passé: la où re-commençant ceste guerre, s'estoit rentrer de siéure en chault mal, & que pour moy ie ne pouuois consentir à vne meschanceté: qu'eux & moy leurs auions donné parole de ne leurs faire aucune guerre, sans qu'au pre-lable ils ne nous en eussent donné suiect, & que pour ceux qui entreprenoient ceste affaire, touchant la guerre sans nous en communiquer, ie ne les tenois point pour mes amis, mais ennemis, & que s'ils fai-soient cela sans quelque suiect, ie ne les voulois point voir à Québec, que neaumoins où ie treuuerois lesdits Yrocois ie les assisterois comme amis, contre les sauvages proche des Flamânds, qui estoient ennemis comme

Ce quo
l'Auteur
dit à vn Ca-
pitaine des
sauvages, &
se plaint
d'eux.

comme leurs ayant fait la guerre, estant allé autre fois aux Mahiganaticois, qui sont ceux de ceste mesme nation qui nous auoient tué malheureusement de nos hommes, que pour le reconciliés il auoit pris ces presens, que ie ne le voulois plus voir ny tenir pour mon amy, s'il ne les renuoyoit, n'aller en guerre s'il les retenoit, que c'estoit estre de mauuaise foy, que promettre vne chose pouf en faire vne autre, & que se laisser corrompre pour des presens, & ie ne pouuois que penser de telles personnes, & que si on leurs en dōnoit pour faire quelque meschanceté contre nous, ils le feroient. Et entre autres discours tendant à cet effect, il me dit que i'auois raison, & qu'il falloit aller en diligence aux trois Riuieres, au Conseil qui se deuoit delibérer, & que mesme il y en auoit quelque nombre, qui vouloient aller faire vne course aux pays desdits Yrocois pour en attraper quelques-vns, premier qu'aller vers les Flamans, si ie n'y allais ou enuoyois, & me pria instamment d'y enuoyer puis que ma cōmodité ne le pouuoit permettre d'y aller; d'autant, me dit il, qu'ils ne me voudroient pas croire de ce que ie pourrois leur dire de ta part: mais y enuoyant ils verront la vérité, & ce que tu desireras. Sur ce ie me delibere d'y enuoyer Bouillé mon beaufrere avec vn truchement, le l'ende-main le reconcilié me vint treuuer, qui auoit oy quelque vent que ie scauois quelque chose de cette affaire, icluy fis fort froide reception, & ne me peus empescher de luy tesmoigner le desplaisir que i'en auois: il me dit qu'il ne scauoit rien de cette affaire, mais iugeant que i'estois bien certain de tout ce qui se passoit, il s'en alla doucement s'embarquer en vn Canau, va au trois

Riuieres premier que mon beau-frere & ledit Mahigan aticq y fussent, où il tesmoigna n'auoir agreable cette guerre, & se monstra aussi contraire comme il y auoit esté porté, mais quelques Algomequins estoient partis pour aller en leur pays, & de là à la guerre sans nostre sceu, qui occasionna du malheur tant pour nos Sauuages que pour nous, comme il sera dit cy-apres.

Sauuages
vont à la
guerre sans
nostre sceu.

L'Auteur
envoye son
beau-frere
à leur as-
semblée.

Le Pere Jo-
seph baptis-
se vn petit
Sauuage.

Canau ar-
riue de Frâ-
ce à l'Au-
teur.

Le 9. dudit mois de May ienuoyay mon beau-frere pour aller à cette assemblée 30. lieues de Québec amont ledit fleuve, où ils s'assemblerent tous pour prendre là resolution : la moitié desiroit la continuation de la guerre, autres de la paix : il fut en fin resolu de ne rien faire iusques à ce que tous les vaisseaux fussent arrivuez, & que les Sauuages d'autres nations seroient assemblés, ce qui occasionna mon beau-frere de reue nir le 21. dudit mois, & me dit ce qui auoit esté resolu. Le Pere Ioseph Recolet baptisa vn petit Sauuage de l'age de 18. à 20. ans, qui fut nommé Louys, au nom du Roy, le 23 de May. Quelques temps apres il s'en retourna avec les Sauuages, comme fit vn autre qui auoit esté instruit en France, qui sçauoit bien lire, escrire, & passablement parler latin.

Le 7. de Iuin arriua vn Canau où il y auoit deux François qui m'apportoient lettres des sieurs de la Ralde & d'Emery de Caen, qui estoient arriuez à Tadoussac le dernier de May 1627.

Le 9. dudit mois de Iuin arriua ledit Emery, lequel ayant décharge & pris ce qui luy estoit nécessaire pour sa retraite, il s'en alla aux trois Riuieres, & apres luy auoirdit ce qui estoit passé de cette affaire tou-

chant cette guerre, & l'utilité que la paix nous apporteroit de ce costé. là si on pouuoit la continuer : mais comme Emery fut arriué où estoient les Sauuages, il ne sceut tant faire, ny tous lesdits Sauuages qui estoient là, que neuf ou dix ieunes hommes écerue lez n'entreprisenent d'aller à la guerre, ce qu'ils firent sans qu'on les peult empescher, pour le peu d'obesissance qu'ils portent à leurs chefs, ils furent par la riuiere des Yrocois, arriuant au lacq de Champelain, où ils rencontrerent vn Canau dans lequel estoit trois Yrocois, qui sous feinte d'estre encore amis, les prirent, vn se sauua, & amenerent les deux aux trois riuieres, de là ils retournèrent devant la riuiere des Yrocois, où se deuoit faire la traitte, & là commencerent à mal traitter ces deux prisonniers en leur donnant plusieurs coups de batons & arrachant à vn les ongles des mains, & se deliberant les faire mourir, les faisant promener de Cabanne en Cabanne, & contraignant de chanter comme est leur coutume, voila ce qui fut cause de l'esperance rôpue de cette paix par cet accident. Cependat ledit sieur Emery faisoit ce qu'il pouuoit en suite de l'aduis que ic luy auoys donné de maintenir cette paix avecles Yrocois, leur remonstrant le peu de foy & de parole, & ne pouuant rien faire avec eux, il m'escriva une lettre, me faisant entendre toutes les nouvelles que ma presence y eust été fort requise, ce qui fut cause qu'aussi-tost ic m'embarquay dans vn Canau avec Mahigan aticq qui fut le quatorzième de Juillet, où arriuant au lieu où estoient lesdits prisonniers, ic sceu que le mesme iour le Recocilié auoit

jeunes hom-
mes vont à
la guerre
sans per-
mission.

Prennent
trois Yro-
cois & les
contraignent.

Rupture de
la paix.

coupé les cordes desquelles il estoient liez, ne desirant pas qu'ils mourussent que prierement ils ne meurent vcu, & tenu conseil fur ce qu'il deuoient faire. Apres auoir sceu toutes ces nouvelles dudit Emery, je fus à terre pour ne Sauvage & autres prisonniers qui se disoient freres, l'vn a age de vingt huict ans, beau Sauvage, & tres-bien proportionné, & l'autre de dix-sept, qui me donnerent la compassiōn de les voir, & bien allé de ce qu'ils auoient esté deliurez des tourments qu'on leur voulloit faire souffrir.

I' authēr
remontr
la fute aux
fiens.

Le conseil fut assemblé sur ce que ie leurs dy qu'ils auoient fait vne grande faute de permettre à ces Sauvages d'auoir esté à la guerre, & grande lascheté à ceux qui y auoient esté d'auoir eu si peu de courage que les prendre sous ombre d'amitié, & les ayant si mal traitez comme ils auoient fait, & qu'assurément cela leur pourroit estre vendu fort cher si l'on n'y trouuoit quelque remede, que les ennemis ne pourroient plus auoir subiect de se fier en leurs paroles, que cecy estoit la deuxiesme meschanceté qu'ils leurs auoient faicté, & l'autre estoit qu'allant traiter de paix avec lesdits Yrocois, qui les auoient bien receus, cependant en s'en retournant ils auoient assommé vn des leurs, & que leur bonté leur auoit pardonné.

L'eur re
monstre la
paix.

Estas tous assemblez le R'donay à entendre qu'ils considerassent combien de tems ils receuoient de la paix au prix de la guerre, & n'apporte que plusieurs malheurs, qu'ils sçauent, & comme ils en auoient esté partie passē: que pour laquelle nous importoit fort

peu : mais que la compassion que nous auions de leur misere nous obligeoit, les aymant comme freres, de les assister de nostre bon conseil, de nos forces contre leurs ennemis quand ils voudroient leur faire la guerre mal à propos, laquelle ils n'auoient encore commencée si ce n'estoit les subiects qu'ils leurs en auoient donné, dont ils pourroient en avoir du ressentiment si nous ne taschions d'y apporter le remede , & aussi qu'ils sçauoient bien que la guerre estant, toute la riuiere leur seroit interdite & n'y pourroient chasser ny pescher librement sans courir de grands dangers, crainte & apprehension , & eux principalement qui n'auoient point de demeure arrestee, viuans errans par petites troupes escartées, dont ils se rendent autant plusfoibles, & que s'ils estoient tous assemblez en vn lieu comme sont leurs ennemis , & que c'est ce qui les rend forts De plus qu'ils considerrassent combien ils pourroient endurer de necessitez pour ce subiect: Ainsi se tindrent plusieurs autres discours, que pour moy recognoissant l'utilité de la continuation de cette paix il eust esté à propos de bien traitter les deux prisonniers, les renvoyer sans aucun mal, & donner quelque presens aux chefs de leurs vilages pour payer la faute qu'ils auoient commises en la prise de ces deux prisonniers, suivant leurs coustumes & remonstrant aussi qu'ils n'auoient pas esté pris du consentement des Capitaines ny des Anciens, mais de ieunes sois , & inconsciderez qui auoient fait cela, dont tous en auoient conceu vn grand plaisir.

La pluspart, & tous d'un consentement, apres que

Conseil de
l'Auteur
fort à pro-
post.

Resolution
de renouyer
vn des pti.
Sauuages
avec pre-
sens.

L'auteur
permet que
quelques
François
l'accompa-
gnaient.

Arrivée de
du Pont à
Québec.

chaquet Capitaine eut fait sa harangue, ils se résolu-
rent de renouyer lvn des prisonniers avec le Recoci-
lié qui s'y offrit, & deux autres Sauuages, accompa-
gnez de presens pour donner aux Capitaines des vil-
lages où ils alloient mener le prisonnier, laissant
l'autre en ostage iusques à leur retour: & pour faire
plus valoir leur Ambassade, ils nous demanderent vn
François avec eux: le leur dis que s'il y en auoit quel-
ques- vns qui y voulussent aller, que pour moy i'en
estois comptant: il s'en treuua deux ou trois moyen-
nant qu'on leur donnast quelque gracieuseté pour
leur peine, & la risque qu'ils pouuoient courir en ce
voyage, lvn d'eux appellé Pierre Magnan, qui avec
la volonté qu'il auoit, & la commodité qu'on lui
promit, il se délibéra de faire le voyage avec le Recoci-
lié, deux Sauuages & l'Yrocóis, lesquels s'accom-
moderent des choses les plus nécessaires, & partirent
le 24. dudit mois, & moy le mesme jour m'en retour-
nay à Quebec, où i'arriuay le lendemain, y trouuant
ledit du Pont, qui estoit arriué le 17. lequel me dist,
que ledit sieur de Caen voyant qu'il ne s'estoit point
embarqué en la Flecque, vaisseau qui venoit pour la
pesche de Baleine, qu'il lui auoit escrit & prié que s'il
trouvoit moyen de passer en quelque vaisseau pour
s'en venir hyuerner en ce lieu qu'il lui feroit vn sin-
gulier plaisir, pour auoir l'administration des choses
qui dependoient de son seruice.

Ce que voyant, tout incommodé qu'il estoit, pour
l'instante priere qu'il lui en auoit faicté, il s'estoit em-
barqué en vn vaisseau de Honfleur pour venir à
Gaspay & de là prityne double chaloupe auer fix à

sept Matelots & son petit fils pour s'en venir à Québec, où en chemin il avoit receu de grandes incommoditez de ses gouttes, ce qui en effet estonna vn chœu, & mesme ludit de la Ralde, à ce qu'il me dist, qu'il n'eust iamais creu que ludit du Pont eust voulu se mettre en vn tel risque ayant l'incommode qu'il auoit.

Raison de
son roya-
ge

Ledit Emery me manda que depuis mon departement frere Gervais Recolet avoit baptisé vn Sauuage appellié Tregatin, lequel estant proche de la mort le voulut estre, & le demanda trois fois, ne voulant adiouter foy aux superstitions des Sauuages, promettant que si Dieu lui redonnoit la santé il se feroit instruire aussi-tost apres son baptême, il recouura la santé, mais il n'a pas suiy ce qu'il avoit promis, le tout à sa plus grande condamnation, si Dieu ne l'assiste.

M O R T E T A S S A S S I N A T D E Pierre Magnan, François, du chef des Sauuages appellé Reconcilie, & d'autres deux Sauuages. Retour d'Emery de Caen & du Père l'Allemand à Québec. Necessitez en la Nouuelle France.

C H A P I T R E IV.

 Le 25 d'Aoust vn Sauuage nous apporta la nouuelle de la mort dudit Pierre Magnan, & du Reconcilie, & des autres deux Sauuages, qui nous dist qu'un Algommecquin qui s'estoit sauué dudit village des Yrocois leur auoit

Mort de
Pierre Ma-
gnan Fran-
çois.

fait entendre au vray comme les ennemis les auoient
traitéz cruellement. Comme nos Ambassadeurs fu-
rent auuez audit village des Yrocois ils furent bien
accus , l'on les mena pour tenir conseil sur le subiect
de leur Ambassade: A mesme temps les villages cir-
conuoisips en furent aduertis , & là les chefs se trou-
erent pour la paix: & par malheur pour
les nostres, c'est que les Algomequins (comme i'ay
dit cy-deuant) auoient esté à la guerre contre les
Yrocois , & en auoient tué cinq , qui fut le sub-
iect que des Sauuages appellez Ouentouoronons
d'autre nation , amis desdits Yrocois , vindrent
en diligence pour se venger sur ceux qui estoient
alliez , & les tuerent à coups de haches sans que
lesdits Yrocois les peussent empescher , leur di-
sant, Pendat que vousvenez pour moyennier la paix,
vos compagnos tuent & assomment les nostres , ainsi
perdirent la vie malheureusement. Pour le Reconcili-
ement il meritoit bien cette mort, pour auoir massacré
deux de nos hommes aussi malheureusement au Cap
de Tourmente , & ledit Magnan natif d'un lieu pro-
che de Liseux , auoit tué vn autre à coups de bastons ,
dont il fut en peine , & auoit esté constraint de se reti-
rer en la nouuelle France. Voila comme Dieu cha-
stie quelque fois les hommes qui pensent esuiter sa lu-
stice , & vine voyc & font attrapez par vne autre. Ces
nouuells nous apporterent vn grand desplaisir , tant

Ce crime
des Algô-
mequins
est le de la
rupture de
la paix.

Le Recon-
cilie fut
tut.

Subiect de
la mort de
Magnan.

pour nous voir hors d'esperance de cette paix , qui
nous pouuoit apporter de la commodité pour auoir
les passages plus libres à nos Sauuages , de pouuoir
chasser & pescher. De plus qu'ayant fait mourir vn

de

de nos hommes de cette façon, cela alloit à telle conséquence que si nous ne nous en ressentions il falloit estre tenus de tous les peuples hommes sans courage, & estre aux risques de recevoir souvent tels affronts si nous ne mettions peine de nous en ressentir.

Ces nouvelles arrivées de la mort des Ambassadeurs parmy nos Sauuages, de rage & de desplaisir qu'ils eurent ils prindrent ce ieune garçon Yrocois qu'ils auoient retenu pour ostage, ils luy arrachent les ongles, le bruslent à petit feu avec des tissons, luy faisant souffrir plusieurs tourments, & ainsi mal traitté en firent vn présent à d autres Sauuages pour l'acheuer de le faire mourir, & les obliger de les assister en leur guerre contre lesdits Yrocois, lesquels Sauuages prirent le garçon, le lierent à vn poteau le bruslant peu à peu. Comme il estoit en ces douleurs extrêmes ils luy couperent les mains, les bras, luy leuant les es-paules, & étant encore vif luy donnerent tant de coups de cousteaux qu'il mourut ainsi cruellement, & chacun en emporta sa piece qu'ils mangerent.

Ledit Emery ayant faict la traite, qui fut l'vn des bonnes (qui se fust faict il y auoit long temps) s'en retourna à Québec le dernier de Septembre & de là à Tadoussac porter ses pellées.

Le 2 d'Octobre deux autres barques partirent pour s'en aller audit Tadoussac, en l'vn desquelles rapassa le Reuerend pere l'Allemand, lequel s'en retournoit fort affligé de ce que leur vaisseau n' estoit venu leur apporter les commoditez qui leurs estoient nécessaires pour la nourriture de vingt sept à vingt huit personnes qui estoient au pays, cela leur faisoit perdre

Les Ouea-touoronons prennent va-
ieune Yro-
cois qu'ils
traittent
cruellement.

Le went à
coups de
cousteaux,

Retour du
sieur de
Caen à
Québec.

Retour du
Pere l'Alle-
mand.

beaucoup de temps, ne pensant à autre chose finon
 que les vaisseaux où deuoit venir le Pere Noyrot (qui
 s'estoit équipée à Honnefleur) fut perdu & pris par
 les Anglois, qui fut le subiect que nous ne receusimes
 aucunes lettres de celles qu'il nous apportoit, ne sca-
 chant comme toutes les affaires s'estoient passées en
 France, que ce que me mandoit ledit sieur de Caen
 qui estoit peu de chose, & ainsi pour n'auoir des vi-
 ures & commoditez, ledit Pere l'Allemand fut con-
 trainct de faire passer tous ses ouuriers & autres, hors-
 mis les Peres Massé, Dénoüe, vn frere, & cinq autres
 personnes pour n'abandonner leur maison, lesquels
 il accommoda au mieux qu'il peut, traittant quel-
 ques dix baricques de galette du magazin, au prix des
 Sauuages, à sept castors pour bariques de galette que
 ledit Pere auoit recouvert des vns & des autres à vn
 esclu comptant pour Castor, & ainsi achetoit chere-
 ment ce que la nécessité leur contraignoit, sans trou-
 er aucune courtoisie. Ledit de la Ralde qui estoit
 venu pour lors à Québec rapportant n'auoir eu au-
 cun ordre en France de les assister ny mesme de ra-
 passer aucun Religieux : Tout cecy ne monstroit que
 l'animosité qu'il auoit enuers lesdits Peres & le sieur
 de Caen qui auoit eu quelque chose à demeuler avec
 ledit Pere Noyrot qu'il l'auoit desobligé, à ce qu'il me
 mandoit, mais tous les Peres qui estoient par delà n'en
 deuoient pârir, n'estant cause de ce qui s'estoit passé
 en France. Ils commençoient à se bien establir, &
 auoient fort aduanee, tant en leurs bastiments qu'à
 deserter les terres : ce neantmoins ledit de la Ralde
 ne laissa de receuoir ledit Pere l'Allemand en son vaif-

cherche
des viures.

D E C H A M P L A I N.

sceau & luy faire bonne chere, car à la verité la courtoisie, l'honesteté, la bonne mine & conuersation dudit Pere l'obligeoit trop à luy rendre toute sorte de bon traitemment qu'il treuua en sa personne : dans la mesme bárque s'en alla ledit Destouches, qui fut le 2. de Septembre.

Le Sieur
de la Ralde
traine fait
bien le Peis
l'Allemand.

Nous eusmes nouuelles par la derniere barque qui apportoit le reste de nos commoditez que ledit de la Ralde estoit party dans la Catherine le septiesme Septembre & auoit laissé ledit Emery de Caen dans la Flecque iusques au 5. d'Octobre pour la pesche de la Baleine, & voir ce qui réussiroit de cette entreprise. L'on auoit envoié quelque genisse dvn an dans le vaisseau qui venoit à Tadoussac pour faire pesche de Baleine, & en fut porté par les barques 16. & quelque 7. ou 8. qui moururent par la mer, à ce que l'on no^o dit.

Potremont
dudit Sieur
de la Ralde.

Voila tout ce qui se passa iusques au departement des vaisseaux : Nous demeurasmes cinquante cinq personnes, tant hommes que femmes & enfans, sans comprendre les habitans du pays, assez mal accommodez de toutes les choses nécessaires pour le maintien d'une habitation, dontic m'estonnois fort comme l'on nous laissoit en des necessitez si grandes, & en attribuoit on les defauts à la pris'e d'un petit vaisseau par les Anglois qui venoient de Bisquaye, comme led'Sieur de Caen me le mandoit, je ne scay d'où en venoit la faute, plusieurs discours se disoient sur ce subiect, quoy que s'en soit il nous fallust passer par de là, il n'y auoit point de remede,

Nombre
des person-
nes qui de-
meurerent
cas ce pays:

De ces cinquante cinq personnes il n'y auoit que dix-huit ouuriers, & en falloit plus de la moitié pour

Cause du
manque-
ment de
leurs ne-
cessitez,

accommo^rder l'habitation du Cap de Tourmente, faucher & faner le foing pour le bestial pendat l'Este & l'Automne. Le paracheuement de l'habitation de Québec demeure à parfaire, l'on me deuoit donner dix hommes pour traauiller au fort de sa Maisté, bi^s que ledit sieur de Caen & tous ses associez l'eussent souscript; & sa Maisté & le Viceroy le desirassent, néatmoins l'on ne le veut permettre, & empesche ontant quel l'on peut. On veut que tous les hommes traauillent à l'habitation, il n'y a remede, pourueu que la traite se face s'est assez, il n'y a personne qui osast entreprendre de nous enluer, c'est en ctey ou i auois beaucoup de peine à faire gouter les raisons pourquo y le fort nous estoit necessaire, tant pour la conseruation de leur bien, que celles des habitans du pais : c'est ce qui donnoit du mescontentement à toutes les sociétés : néatmoins considerant l'importance & la nécessité d'auoir vn lieu de conseru^r, je netaissois de faire ce qu'il m'estoit possible de temps à autre.

Voyant les ordres & commandemens donnés au contraire de la volonté de mondit seigneur le Vice-ro^y, ie iugeay bien des lors que la plus grande part des associez ne s'en soucioient beaucoup, pourueu qu'on leur donnaist d'intere^st les quarante pour cent : i en auois dit mon sentiment audit de la Ralde, lequel ne me donnoit beaucoup de contentement, d'autant qu'il auoit prescript ce qu'il deuoit faire, c'est en vn mot que ceux qui gouernent la bource font & défont comme ils veulent.

Vn des deplaisirs que j'recognu en este affair

que l'on estoit faché que je faisois construire vn fort au dessus de l'habitation, pour la conseruation d'elle, du pais & des habitans, & cela deplut audit de Caen comme il me fit assez cognoistre par sa lettre, que d'y employer de ses hommes il n'y estoit pas obligé, aussi il ne s'en souciolet pourueu que sa Majesté en fit la despense, en y envoiant des ouuriers pour cet effect; à tout cela ie ne peus rien faire pour lors, sinton d'en escrire à mondit seigneur le Viceroy, & lui donner aduis de tout ce qui se passoit en ceste affaire, afin qu'il apportast l'ordre qu'il iugeroit nécessaire, & moy de ne laisser, en tant que ie pouuois, d'employer quelques hommes au fort, & le reste à traualler à l'habitation.

Le fort
que l'auteur
l'Auteur
pour gar-
der l'habi-
tation des-
sous au
sieur de
Caen.

Guerre déclarée par les Yrocois. Assemblée des sauvages. Assassinat de deux hommes appartenans aux François. Recherche de l'Auteur de ce crime. Le meurtrier améné, ce que les Sauvages offrent pour estre alliez avec les François. L'Auteur veut venger ce meurtre.

CHAPITRE V.



E 20. de Septembre les Sauvages nous dirent que nombre d'Yrocois s'acheminoient pour nous venir faire la guerre, à eux & à nous; nous leurs dismes que nous en estoions très aises, mais que nous ne les croyons, & qu'ils n'auoient

Nouvelle
de la guerre
déclarée
par les Yro-
cois.

R. iii.

136 LES VOYAGES DU SIEVR
que la hardiesse d'assommer des gens endormis sans
se defendre.

Assemblée
des com-
munes des
Sauvages.

De quoy
ils vivent le
long de
l'année:

L'Auteur
va au Cap
de Tour-
mente.

Les communnes des sauvages, de cinquante à soixante lieues de Québec, s'assemblent tous en ce dit lieu au mois de Septembre & Octobre, pour faire la pêche d'anguilles, qui est en abondance en ce temps là, lesquels ils font boucaner, & les reseruent pour en manger jusques au mois de Janvier, que les neiges sont hautes, pour aller à la chasse de l'estan, de quoy ils vivent iusqu'au printemps.

Le 3. d'Octobre ie partis de Québec, pour aller au Cap de Tourmente, voir l'avancement qu'auoit fait nos ouuriers, & en ramener vne partie: deux hommes s'en retournerent par terre, conduire quelque bestial que l'on amenoit dudit Cap de Tourmente à Québec. A presauoir mis ordre en ce lieu, ie m'en retournav le 6. dudit mois, où estant arriué i'appris que quelques sauvages auoient assassiné ces deux hommes endormis, qui conduisoient le bestial, à demie lieué de nostre habitation. Cecy m'affligea grandement: on fut querir les corps qu'ils auoient traînez au bas de l'eau afin que la mer les emmenast, estant apportez on les visita, ils auoient la teste rasée de coups de haches, & plusieurs autres d'espee & couteaux dans le corps.

Nous aduisasmes qu'il estoit à propos de conduire ceste affaire meurtrié, & descouvrir les meurtriers au plusost pour les chastier, & voir comme nous procederions envers ces canailles, qui n'ont point de iustice parmy eux: car de nous venger sur beaucoup qui n'en seroient coupables, il n'y auoit

pas aussi de raison, ce seroit declarer vne guerre ouverte, & perdre pour vn temps le païs, iusqu'à ce que l'on eust exterminé ceste race, par mesme moyen perdre les traïttes du pays, où pour le moins les bien alterer, aussi que nous étions en vn miserable estat, faute de munitions pour guerroyer, & plusieurs autres inconveniens furent considerez, qui pourroient arruier si l'on faisoit les choses trop precipitemment. Nous deliberasmes de faire assembler tous les capitaines des sauvages leur conter l'affaire, & leurs faire voir les corps meurtris des defuncts, ce qui fut executé.

Le lendemain tous les chefs vinrent à nostre habitation, où nous leurs fismes plusieurs remonstrances du bien qu'ils receuoient annuellement de nous, que contre tout droit & raison ils faisoient des actes abominables & detestables, de traistres & meschans meurtres, & que si nous auïos l'âme aussi diabolique qu'eux, que pour ces deux hommes l'on fercoit mourir cinquante des leurs, & les exterminerions tous : qu'on leurs auoit pardonné vn meurtre de deux autres hommes, mais que pour cetuy-cy nous voulions auoir les meurtriers, pour en faire la iustice, qu'ils nous les declarassent & missent entre les mains, s'ils vouloient que nous vecussions en paix, nous n'en voulions qu'à ceux qui auoient assassiné nos hommes que nous leurs fismes voir.

Remon-
france aux
chefs de
l'habitat.

Au commencement ils vouloient dire que c'estoit des Yroquois, mais comme il n'y auoit nulle apparence, nous leurs fismes cognoistre le contraire, & que ce meurtre ne venoit que de leurs gens, enfin ils le confessèrent, mais ils dirent qu'ils ne scauoient pas ccluy qui auoir fait ce coup.

Nos gens soubçonoient entr'autres vn certain sauvage que nous leurs dismes, & qu'ils le fissent venir, ce qu'ils promirēt faire. Le l'endemain ils l'amenerēt, & fut interrogé sur quelques discours de menace, qu'il auoit fait à quelques vns de nos gens, ce qu'il nia, & que iamais il n'auoit pésé à vne si signalée malice, que de vouloir tuer des François qu'il aymoit comme luy mesme. De plus qu'il auoit sa femme & plusieurs enfaç qui l'auroient empesché de faire ce meurtre, quand il auroit ou le dessein. Il luy fis dire que le meurtrier du precedent auoit bien femme & enfans, & qu'il ne laissa neantmoins d'en assassiner deux des nostres, outre que l'on le cherfloit plus qu'aucun des sauvages de son temps, & par cōseqüent que les excuses qu'il alleguoit ne pouuoient pas estre suffisantes pour le descharger du soubçon que l'on auoit sur luy: quoy que s'en soit plusieurs discours se passerent entre eux & nous, & nous resolumes d'arrester cettuy cy, attendant qu'il nous donast trois ieunes garçons des principaux d'entreux, l'un des montagnes, le second des trois riuieres, & le troisieme le fils du soubçonné, iusqu'à ce qu'ils nous liuassent le meurtrier qui auoit fait le coup: ils nous demanderent terme de trois jours, tant pour déliberer sur ceste affaire, que pour essaye de pouuoir decouvrir le meurtrier, ce que nous leurs accordasmes.

Ils s'en retournèrent en leurs Cabannes, & alors nous auions à nous tenir sur nos gardes, tant au fort qu'à l'habitation, donnant aduis aux pères Iesuistes & au Cap de Tourmente que chacun eust à se bien garder, & ne permettre qu'aucun sauvage les accostast sans

sans estre les plus forts : toutes choses estant bien disposées nostre Sauuage quo nous auions retenu attendant son fils en sa place & les autres.

Le troisième iour ils ne faillirent à venir, amenant quant & eux les trois ieunes garçons de l'age de douze à dix huit ans nous disant qu'ils auoient fait grande recherche & perquisition pour sçauoir ceux qui auoient tué nos hommes, & qu'ils ne l'auoient peu sçauoir, qu'ils feroient en sorte qu'en peu de temps ils nous endonneroient aduis, & qu'ils estoient très desplaisans du malheur qui nous estoit arriué, Leurs ex-
cuses. que pour eux ils estoient tous innocens, & que comme tels, ne se sentoient coupables. Ils amenèrent ces trois ieunes garçons, le fils de notre prisonnier, & vn de Tadoussac, & l'autre de Mahiganatique qui demeuroient proche de notre habitation, & deschargerent ceux des trois Riuieres, disant que ce ne pouuoit auoir été aucun d'iceux qui eust fait ce meurtre, d'autant qu'ils n'estoient que deux cabannes, que la nuict que nos gens furent tuez ils estoient tous à leurs maisons, au reste ils nous prierent que nous vescussions en paix, attendant que les meurtriers fussent descouverts, étant plus que raisonnable qu'ils mourussent, & que nous cussions à bien conseruer ces Sauuages qu'il nous laisoient, le pere que nous tenions prisonnier dit à son fils, prens garde à viure en paix avec les François, assure toy qu'en peu de temps je te deliurcray & sçauray celuy qui a fait ce coup, & le plus grand desplaisir que j'ay eu c'est que les François ont eu soubcion sur moy, & les autres Sauuagts assure.

rent aussi les deux autres, & qu'en peu de iours l'on
sçauroit ceux qui auoient fait ce meschant acte.

ce que
l'auteur
dit à ses
Capitaines.

Nous dismes à tous ces Capitaines que le peu d'af-
furance qu'il y auoit pour nos hommes d'aller seuls
dans les bois & y dormir, ayant parmy eux des mes-
chans traistres qu'à l'aduenir iusqu'à ce qu'on eust
descouvert les meurtriers & fait justice d'eux,
i'encharterois à tous nos hommes de n'aller plus
sans armes & que s'il y auoit aucun d'eux qui les
approchast sans leur consentement qu'ils les tire-
royent comme ennemis, & qu'ils eussent à se don-
ner de garde, & aduertir tous leurs compagnons,
d'autant qu'ils ne cognoissoient les meschans qui
estoient parmy eux, nous auions à nous donner
de garde, mais qu'eux n'auoient nul subiect d'en-
trer en defiance de nous. Ils nous dirent que nous
auions raison de ne faillir à tuer s'il s'en rencontrroit
aucun qui ne voulussent se retirer qu'adon leur diroit,
que pour le moins l'on cognoistroit quels ils seroient,
& que pour les ieunes garçons qu'ils nous laissoient, on
leur fist bon traitement, que cependant de leur part
ils seroyent toute diligence de descouvrir les assas-
nateurs, & ainsi se separerent chacun de leurs costez
pour aller au lieu où pendant l'hyuer ils pourroient
treuuer de la chasse, pour subuenir à leurs necessitez.

Ils se sep-
arèrent & se
retirerent
chacun chez soy.

Sur la fin de l'anuier quelques trente Sauvages tant
hommes que femmes & enfans pressez de la faim,
pour y auoir fort peu de neiges pour prendre de
l'Eslan & autres animaux, se resolurent de se retirer
vers nous pour en leurs extremes necessitez estre se-
courus de quelques viures, qu'à ce deffaut ils estoient

morts: ie leur fis encore cognoistre combien le meur-
tre en la mort de nos hommes estoit detestable, & la
punition que iustement deuoit meriter eeluy qui
auoit assassiné nos hommes, & que pour ce meschant
ils pouuoient tous pârir & mourir de faim sans le se-
cours de nostre habitation, la bonté des François,
dont ils ne receuoient que toutes sortes de bien-faits.
Cette troupe affamée voulant tesmoigner le ressen-
timent qu'ils auoient en la mort de nos gens, & com-
me ne trempant aucunement en cette perfidie, desi-
rant se joindre avec nous d'vn amitié plus estroite
que iamais ils n'auoient fait, & oster toute sorte de
désfiance que pouuions auoir d'eux, ils se résolurent
de nous donner trois filles de l'âge de vnze à douze
& quinze ans, pour en disposer ainsi qu'auisrions
bon estre, & les faire instruire & tenir comme ceux
de nostre nation, & les marier si bon nous sembloit.

Le deuxiesme de Ianvier mil six cens vingt huict
estant passéz la riuiere, qui charioit vn nombre de
glaces, tant pour auoir de quoy assouvir la faim qui
les pressoit, comme pour faire present de ces filles, de-
manderent à s'assembler & tenir conseil avec nous,
où ils nous firent entendre tout ce que dessus, ayant
amené les trois filles avec eux.

A pres nous auoir fait vn long discours de l'estroite
amitié qu'ils vouloiet auoir avec nous, & s'y joindre
& habiter & deserter des terres proches du fort, reco-
gnissant qu'ils seroient mieux qu'en lieu qu'ils eussent
peu espérer: & pour assurance de tout ce qu'ils di-
soient, ils ne pouuoient faire offre de chose qu'ils

Sauages
affamer se
retirent
vers les
François.

L'autheue
leur faisoie-
gnoistre la
qualité du
meurtre.

Font offres
de leurs fil-
les.

eussent plus chere que ces trois ieunes filles qu'ils nous prioient de prendre, lesquelles estoient tres-conten-tes de demeurer avec nous.

*Never have the
savages
wished to
give us their
daughters.*

Apres que i'eus ouy tous leurs discours ie iugeay que pour plus grande seurete de ceux qui demeuroient audit pais, que pour plus estroitte amitié qu'il n'estoit point hors de propos d'accepter et offre, & de prendre ces filles, ce que iamais ils n'auoient offert, quelque present qu'on leur eust voulu donner pour auoir vne f. le, & que mesme le Chirurgien quelque temps auparavant desirant en auoir vne ieune pour la faire instruire & se marier avec elle, ne peult avec tous les auuages auoir le credit d'en auoir vne, quelques offres qu'il fist, bien que tout ce qu'il faisoit n'estoit que pour la gloire de Dieu, & le zele qu'il auoit audit pays de retirer vne ame des enfers : à la verité ie m'ettonnois fort des offres qu'ils nous faisoient, ce que iamais, comme l'ay dit cy-dessus, l'on n'auoit peu obtenir.

*For the
sake of
the ad-
vis of the
Pont sur
these offers.*

*On per-
met leur
donner de-
quoy le
nourrir.*

Sur ce iugeant qu'il n'estoit nullement à propos de laisser aller les offres, & qu'ils nous pres-foient, ie demanday audit du Pont son aduis, comme principal commis, & d'autant que les viures qui estoient pour traicter, comme pois, febues & bled d'Inde, dont il y en auoit suffisamment & en quantite, desquelles choses l'on les nourriroit, car de ceux qui estoient pour les hyuernans il n'y en auoit que fort peu, & ne peuoit l'on leur en donner sans oster la pitance. Ledit du Pont dit que pour lui il ne se mesloit de ces choses, bien qu'il reconnoissoit cette

affaire estre tres-bonne, mais que pour les vouloir prendre & nourrir, qu'il ne le desiroit, que s'ils le vouloient, qu'ils attendissent le retour des vaisseaux: mais come en vn si long-temps qu'il y auoit iusques à leur arriuée, & que la fantaisie se peut changer, principalement entre lesdits Sauuages, je creus que nous perdrions ce que peut estre nous aurions mesprise, cela aussi donneroit encore subiect ausdits Sauuages de nous vouloir plus de mal, n'en vouloir pas seulement aux meurtriers, mais encore à ceux qui n'en sont coupables: & de plus que l'on distaux Sauuages, qu'il n'y auoit que des pois, & que peut estre ils ne pourroient s'accommoder pour le present. A cela elles dirent qu'elles seroient tres-contentes & qu'on les prisst, quoy que les Commis ne les voulussent reccuoir.

Je me resolus de les prendre toutes trois, les accommodant des choses necessaires, les retenant en nostre habitation. Ainsi les Sauuages furent tres-aises, & moy aussi, tant pour le bien du pays comme pour l'esperance que je voyois que c'estoient trois ames gignées à Dieu, que tout ce qu'il y auoit à faire en cela estoit d'auoir le foing & prendre garde que quelques Sauuages ne les enleuaissent, comme quelques vns auoient commencé, ausquelles choses je remediay au mieux qu'il me fut possible.

Toutefois cet offre fut à la charge qu'ils ne pourroient pretendre aucun subiect d'empescher que nos filsions recherche & justice du meurtrier s'il estoit descouvert, ainsi au contraire ils nous dirent que s'ils le sçauoient, ils l'accuscroient, comme vn perfide.

Raisons de
l'Author.
Les filles
reçues, en
l'habitaient.

& desloyal, & assurément qu'en peu de iours cela se-
rroit descouvert, en ayant tenu quelque chose de
celuy que nous soubçonnons.

Vn sauvage appellé Martin des François, qui
^{sauvage} auoit donné vne de ses trois filles tomba malade, &
<sup>malade de-
mande le
baptême.</sup> se voyant à l'extremité demanda le Baptême, ce
qu'entendant le Père Joseph Coron il s'achemine à
la cabanne, il fait entendre le sujet & la consequen-
ce de ce qu'il demandoit, & qu'en telle chose il n'y
auoit pas à rire. Car ce n'estoit assez d'estre baptisé
mais falloit qu'il promit que si Dieu luy rendoit sa
santé, de ne retourner plus à faire la vie sauvage &
brutalle qu'il auoit menée par le passé, ains viure en
bon Chrestien & se faire instruire ce qu'il promit. Ce
que voyant ledit Père Joseph, faisant œuvre de cha-
rité & d'hospitalité il le fait porter en sa maison, le
traitte, l'accommode de tout ce qu'il peut & croit
estre nécessaire à sa santé, reconnoissant (selon son
jugement) qu'il ne deuoit point reschapper qu'il ne
mourust en vn iour ou deux au plus tard, il le baptisa
le 6. Auril, ce qu'ayant été fait, il semble se treuuer
au bout de 4. ou 5. iours mieux qu'il n'auoit fait: &
entendant que quelques sauvages estoient venus en
ces cabannes, dont il y en auoit vn qui se disoit de
leurs Pilottouas, soit que ledit Martin creust auoir
plustost du soulagement de son mal, par le moyen de
ce nouuean medecin ou autrement il desire s'en re-
tourner en sa cabanne où il s'y fait porter il demande
à estre péné, & medeciné par son medecin, pour re-
courir entierement sa santé.

^{Le bap-}
tise.
<sup>fait apor-
ter en la
maison.</sup>

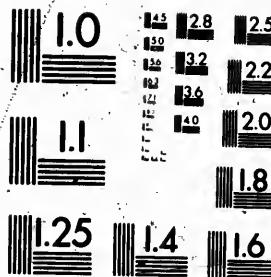
Le Pilotou se met en devoir d'ysier enuers le malade de ses remedes accoustumés, & chanterent tant aux aureilles du malade avec vn tel bruit & tintamarre, que tout cela estoit plus capable d'auancer ses iours de moins, car comment pouuoit il receuoir ce tintamarre, que le prieur sain en eust fait rompué, il vfa de tous les plus subtils instruments qu'il peult, lesquels ne luy seruirent de rien. Cependant ledit Martin ne se ressouuenât plus d'usain & Baptême & de ce qu'il auoit promis, retourne en la crâance de ses superstitions passées, il y eut de nos gens qui luy firent quelques remonstrances sur le peu d'esprit qu'il auoit, & le mal qu'il faisoit de la perdition de son ame, qui pâtiroit plus aux enfers pour auoir abusé de ce saint Sacrement que s'il n'eust esté baptisé, il n'en fait nul estat, disant qu'il n'adouustoit point de foy en tout ce qu'on luy auoit fait, sans faire davantage de replique, ainsi demura en son mal, qui allâ en augmentant jusques à la mort, sans qu'il peult treuuer de remede pour l'empescher, & mourut le dix-huictiesme dudit mois : les iugemens de cette mort furent diuers, d'autant que beaucoup croyoient, que peut-estre premier que de rendre le dernier soupir de la vieil auroit eu vn répentir, & Dieu luy auroit pardonné : C'est pour reue nir à ce que nous enseigne nostre Seigneur, Ne iugez point de peur que ne soyez iugez. Neantmoins il y auoit bien de quoy craindre en la vie qu'il a menée iusques à la fin, que cette ame ne soit perdue.

sr mort.
iugemens
diuers sur
icelle.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



De puis 22. ans qu'on est allé pour habiter & defricher à Québec, suivant l'intention de sa Majesté, les sociétés n'avoient fait deserter vn arpent & demy de terre : par ainsi estoient toute esperance pendant leur temps, de voir le bœuf sous le ioug pour labouer, iusqu'à ce qu'un habitant du païs recherchast les moyens de relever de peine les hommes qui traualloient ordinairement à bras, pour labourer la terre, laquelle fut entamée avec le Soc & les bœufs, le 27. d'Auril 1528. qui montre le chemin à tous ceux qui auront la volonté & le courage d'aller habiter, que la mesme facilité se peut esperer en ces lieux comme en nostre France, si l'on en veut prendre la peine & le soing.

Sur la fin dudit mois, il y eust quelques Sauuages qui nous apporterent nouvelle de la mort de Mahigan Athic, par mesme moyen nous voulurent persuader qu'à cent cinquante lieues amont le fleuve S. Laurent, estoient descendus certains Sauuages Algonmequins qui auoient massacré nos hommes, s'estans retirez secrètement sans estre apperceus, mais comme ces discours estoient esloignez de la raison sans apparence, nous n'y adioustaimes foy, disant que le Sauuage que nous tenions pour suspect, estoit deuenu insensé courant par les bois comme desesperé, ne sachant ce qu'il estoit deuenu.

Le 10. de May vn canau arriua de Tadoussac, où estoit la Fouriere capitaine des Sauuages dudit lieu, avec celuy que nous soubconnions auoir faict le meurtre, lequel n' estoit en tel estat qu'on nous l'auoit representé, qui venoit pour se iustifier, sur l'assurance

seurance que luy auoit donné ledit la Fouriere, moyennant quelque present qu'il auoit receu, de retirer son fils d'entre nos mains.

Estat en terre il enuoya sçauoir si i'aurois agreable qu'il nous vint voir, ie le fais venir avec le meurtrier soupçonné, où ledit la Fouriere fit quelque discours sur l'affection que de tous temps il nous auoit portée, que iamais il ne receut tel desplaisir que quand on luy dit de la façon que nos hommes auoient esté tuez, croyat que c'estoit des Yrocois & non d'autres, mais que depuis peu il auoit sceu par vn ieune homme de nation Yrocoise & cleué parmy eux, & les Algommes quins d'où il venoit mescontât pour l'auoir mal traité qu'il auoit rapporté que trois d'icelle nation estoient venus de plus de cent cinquante lieuës tuer de nos gens, chose tres certaine, avec autre discours sans raison : Et que les prestres qui prioient Dieu avec ceremonie qu'ils faisoient, estoit le sujet que beaucoup de leurs compagnons mouroient, ce qui n'auoit esté auparavant, avec autres paroles perduës, discours de quelques reformez qui leurs auoient mis cela en la fantaisie, comme de beaucoup d'autres choses de nostre croyance.

Ie luy fis response de poinct en poinct à toutes ses raisons foibles & debiles, que pour l'amitié & affection, il ne pouuoit aller au contraire qu'on ne luy eust tesmoigné d'année à autre, & sauué la vie à plus de cent de ses compagnons, qui furent morts de faim, sans ce secours qu'ils auoient receus de nous en ses extrêmes nécessités, au contraire nous n'auions pas sujet de nous louer d'eux, comme ils auoient de nous, ayat par cy-deuant tué de nos hommes, qu'on auoit par-

donné au meurtrier, outre plusieurs autres desplaisirs, pensant que le temps le rendroit plus sage, mais que ie n'estoys plus resolu de temporiser ny souffrir qu'ils nous brauassent en tenant les bras croisez sans ressentiment, d'auoir encore depuis peu assassiné deux de nos hommes estas endormis, que le rapport qui auoit été fait par ce ieune homme des Algomequins qui auoient tué les nostres, ausquels on n'auoit jamais mesfait estoit chose controuée, que quād il y auroit quelque verité, qu'ils eussent passé par plusieurs endrois sur leurs chemins où il y auoit des nostres, qu'ils eussent peû tuer sans prendre la peine de passer parmy eux, & non courir la risque d'estre descouverts pour aller en vn lieu du tout esloigné de chemin ny sentier, en lieu où ces hommes ne faisoient que reposer icelle nuit pour le matin s'en reuenir avec le bestial.

De plus que la nuit qu'ils furent massacrez, il y auoit des canaux proche d'eux qui faisoient la pesche de l'anguille, tant que cects estoient suffisans de tuer les premiers, sans se mettre en toutes ces peines, & de passer encore vne riuiere pour venir à l'effect de ceste exécution, avec d'autres raisons si apparentes qu'il n'y pouuoit respondre : De plus que tous les Capitaines Sauuages qui estoient icy concluerent que le meurtre auoite été paryn des leurs, apres auoir visité les corps & les coups qu'ils auoient, promettant faire ce qu'ils pourroient pour descouvrir les meurtriers, & nous les lier ou en döner aduis, estant raisonnable que ceux qui auoient fait le coup mourussent : que nous vouloir persuader par des raisons sans apparence, luy qui ne sauoit comme la chose c' estoit passée n'y étant, qu'il

n'auoit nulle raison de vouloir pallier & couurir ce meurtre.

Luy remostrant ques'il ne sçauoit autre chose pour m'obtenir le droit qu'il pretédoit, qu'il auoit pris de la peine en vain, aussi que nous estions fort contans de ce qu'il auoit amené avec luy le foubçonné qui auoit fait le meurtre, outre le legitime suiet que nous auions eu de demander son fils en ostage. Nous auions des Sauvages qui durant l'hyuer nous auoient assuré qu'il n'y en auoit point d'autre qui eut fait l'assassinat que luy : pour cet effect nous le voulions retenir prisonnier, iusqu'à ce que les informations fussent bien auerées, que s'il meritoit la mort il deuoit mourir, sinon il seroit libre & ne deuoit craindre s'il n'auoit fait le coup, ce pendant il seroit traitté comme son fils, lequel ie misen liberté avec vn autre, reseruât le plus ieuun des trois pour luy tenir compagnie : qui fut estonné ce fut le galand & ledit la Fouriere, à qui l'on fit gouster les raisons qu'il ne sçauoit que de la bouche du meurtrier, qui fut contrainct de se taire, ne sçachant autre chose que ce que luy auoit dit ce ieuun Sauvage Yrocois, qui accusoit les Algomméquins, qu'à propos entreret deux d'icelle nation, auquel l'on dit ce que ledit la Fouriere auoit dit, qui dessindirent leur nation, & n'auoir iamais fait vne telle perfidie, ny mesme songé, que ce qu'il disoit estoit si loigné de la raison, que tels discours dehnoient plusost suiet de risée que d'y adiouster foy : qu'il sçauoit très-bien que nous n'auions ny n'aurions iamais la croyance de ces faulx bruit. De plus que le Sauvage qu'ils allegoient leur auoir apporrté ses nouvelles estoit vn enfant au-

quel l'on ne pouuoit adiouster foy, estant imposteur, menteur, resenant tousiours la nation d'où il estoit.

Tous ces discours finis, l'on arresta prisonniers nostre homme, r'enuoya on son fils & le ieune Sauvage que nous auoit donne feu Mahigan Atic.

Ce iour partit quelques ieunes hommes pour aller à la guerre aux Yrocois, conduits par vn vieil homme peu experiméte, qui fit croire qu'il ne feroit pas beaucoup d'expedition.

Ledit la Fouriere voyant que son voyage ne luy auoit de rien seruy, qu'à nous auoir mis l'oyseau au piege, il s'en alla nous recommandant de traitter doucement le prisonnier, attendant sçauoir plus grande verité. Quelques iours apres le depart dudit la Fouriere, le frere du Reconcilié qui fut tué aux Yrocois, avec nostre homme tua à Tadoussac l'imposteur d'Yrocois qui auoit accusé les Algomméquins d'auoir fait ce meurtre, pour s'estre resouvenu que ce ieune homme estoit de nation Yrocoise, qui auoit fait mourir son frere, allant pour traitter de paix & d'amitié, & ainsi se vengent ses brutales gens, sur ceux qui n'en sont causes.

Nos ieunes guerriers rguinrent comme ils auoient esté, sans auoit fait mal à personne, c'est ce que l'on esperoit de ceste troupe volage, qui ne s'engagea pas si auant dans le pays des ennemis, qu'ils ne peussent bien faire leur retraite, sans appercevoir ny estre appercus de l'enmey.

Lez 4. dudit mois, arrivz à Québec 7. canaux de Tadoussac, où il y auoit vingt & vnu Sauvages robustes & dispos, qui s'en alloient à la guerre, pour assayer rills

seroient quelque chose plus que les autres, ils se promettoient d'aller proche des villages des ennemis & y faire quelque effet, en vn mois qu'ils deuoient estre à ceste guerre.

Le 18. dudit mois, reuint ledit la Fouriere, pour traitter quelques viures & du petun : lequel à son retour ne se mit pas beaucoup en peine pour le prisonnier, comme il auoit fait auparavant. Il nous dit quil n'auoit encoré receu nouvelle d'aucuns vaisseaux qui fussent arriuez à la coste, qui nous m'ettoit en peine, d'autant que tous nos viures estoient faillis, hors mis 4. à 3. poingons de gallettes assez mauuaises, qui estoit peu, & des pois & febues à quoy nous estions reduits sans autres commoditez, voilà la peine en laquelle on estoit tous les ans, sans iuger les inconuenients qui empouvent arriver, ic l'ay assez representé cy dessus en plusieurs endroits, des accidents qui en sont arriuez à ce defaut, de iour en iour nous attendions nouvelles, ne sçachant que penser attēdu la disette que l'on pouuoit auoir, en laquelle nous estions, & que nous devions auoir des vaisseaux au plus tard à la fin de May. Pour nous secourir, imaginant que quelque changement d'affaire en ceste societé seroit arriué, ou contrariété de mauuais temps.

Le 29. dudit mois de Juin arriuerent quelque canaux dudit Tadoussac, pour auoir des pois, où ils perdirent leur temps, n'en ayant pas pour nous en suffisance, si les vaisseaux ne nous secouroient, voyant le retardement, le temps qui se passoit, ne pouuant auoir lieu d'aller à Gaspey, 130. lieues à val de Québec, pour secourir quelques commodités des nauires qui peur-

roient estre à la coste, & treuuer passage pour partie des personnes qui estoient trop, pour le peu de commoditez qui nous restoient: Tout cecy nous fit deliberer d'eremedier à ce qui nous seroit le plus necessaire, pour n'auoir barqué à Québec. Ledit de la Ralde les ayât laissées à Tadoussac au lieu d'en enuoyer vne pour subuenir aux inconueniens qui pourroient arriuer. De plus que l'habitation estoit sans aucun matelot, ny homme qui peult s'auoir ce que c'estoit de les accomoder & conduire: de bray, voiles & cordages nous n'en auions point, & peu d'autres choses qui manquoient pour telles affaires, ainsi cestions. deueez de toutes commoditez, comme si l'on nous eut abandonnez, car la condition des viures que l'on nous auoit laissé avec le peu de toutes choses nous le fit cognoistre, c'est assez que la pelererie soit conseruée, l'utilité demeure aux associez & à nous le mal: c'est comme sa Maiesté est feruie, aux desordres qui se commettoient en ces affaires, & l'ennemy qui faisoit profit de nostre desordre & nous succomber si l'on n'y prenoit garde: il ne manque point de François perfides, indignes du nom, qui vont treuuer l'Anglois ou Flamand, leur dire l'estat auquel l'on estoit: qui pouuoient s'emparer de ces lieux, n'estans accommodez des choses nécessaires pour se dessendre & s'opposer à leurs violences.

Ce pendant il nous faut aduiser de quel bois l'on fera fleche, pour nous garantir des inconueniens qui pouuoient arriuer, nous treuuaumes à propos de mettre tous nos hommes à chercher du bray dans les bois, & sapinières, suffisamment pour brayer vne barque

& chalouppes pour enuoyer à Tadoussac, accomoder la plus commode, & l'amener à Québec, pour plus facilement & commodement mettre les personnes que nous voulions renuoyer à Gaspey, pour treuuer passage aux vaissaux qui estoient aux costes pour s'en retourner en France. La diligence d'un chacun fut telle, qu'en moins de cinq à six iours nous eusmes suffisamment, delà eusmes au Cap de Tourmente tuer un bœuf pour en avoir le suif, pour mesler avec le bray, l'on fit faire aussitost de l'estouffe de vieux cordeage, ramassant toutes choses au moins mal que l'on pouuoit pour nous accommoder, & au nombre de ceux qui deuoient retourner, l'on mettoit deux familles qui n'avoient poulce de terre pour ce pouuoir nourrir, etans entretenus des viures du magazin, car tout cela ne nous seruoit de rien, qu'à manger nos viures dix personne qu'ils estoient en ces deux familles, horsmis les deux hommes qui pourroient estre employez, l'un boulanger, & l'autre qui seruoit de matelot.

Or comme toutes choses furent prestes il ne failloit plus treuuer qu'un homme qui fut entendu à calfeultrer la barque, & l'accommoer de ce qui luy estoit nécessaire, nous nous adressasmes à un habitant du pays, qui se nourrit de ce qu'il a defriché au pays, appellé Couillart bon matelot, charpentier, & calfeultreur, qui ne pouuoit estre suiet qu'à la nécessité, auquel nous mettions toute nostre assurance qu'il nous secoueroit de son traueil & industrie, d'autant que depuis quinze ans qu'il auoit été au service de la compagnie, il s'estoit touſſours monſtrié courageux en toutes choses qu'il faisoit, qu'il auoit gaigné l'ami-

tié dvn chacun, faisant ce que l'on pouuoit pour luy,
& de moy ie ne m'y suis pas espargné en tout ce qu'il
auoit à faire. En fin ie luy dis qu'il estoit nécessaire,
n'ayant personne en nostre habitation, qu'il allast à
Tadoussac accomoder ceste barque, il chercha toutes
les excuses qu'il peult pour s'en exempter, assez mal
à propos & sans raison, qui me fit luy tenir quelques
propos fascheux. Bref pour toute conclusion dit qu'il
auoit peur des Sauwages qu'ils ne l'assommassent: pour
le releuer de ceste apprehension, ie luy fis offre de luy
donner vne chalouppé bien esquippée d'hommes &
d'armes, & enuoyer mon beau-frere pour l'asseurer,
tout cela ne seruit de rien, sinon que pour accommo-
der deux chaloupes qui estoient en nostre habitation,
qu'il le feroit volontiers, mais d'y aller il craignoit sa
peau, & ne vouloit abandonner sa femme, pour la con-
seruer, ie luy dis vous l'avez tant de fois laissée seule
avec sa mere par le passé, allez luy dis-ic alors, vous
perdez toutes les conditions que l'on pouuoit esperer
d'un homme de bien, si ce n'estoit pour peu ie vous faï-
rois mettre prisonnier, pour la desobeissance que vous
faite en vne nécessité, vous deseruez le Roy en tout
cecy, néanmoins on aduise à ce que l'on aura à faire.
Le sieur du Pont & moy aduisâmes que se feruir d'un
homme par force l'on n'en auroit iamais bonne issüe,
& falloit s'en passer, & qu'il nous calfeultraist deux
chaloupes, n'en pouuant tirer autre seruice.

Le 9. de Juillet deux de nos hommes vindrét à pied
du Cap de Tourmente, apporter nouvelle de l'arriuée
de six vaisseaux à Tadoussac selon le rapport d'un sau-
usage, lequel ce mesme iour nous confirma son dire,

qu'un

qu'un homme de Dieppe nommé le Capitaine Michel commandoit dedans, venant de la part du sieur de Caen : ce discours nous fit penser que se pouuoit estre celuy avec lequel ledit de Caen auoit part en son vaisseau, qui venoit ordinairement à Gaspey faire pêcherie de molue, ces nouvelles aucunement nous ressouirrent : d'autre part considerant qu'il y auoit six vaisseaux, chose extraordinaire en ces voyages pour la traite, que ce Capitaine Michel commandoit à ceste flotte, il n'y auoit pas d'apparence n'estant hōme propre à telle conduite, qui nous fit croire qu'il y auoit plus ou moins en l'affaire, yn changement extraordinaire. De plus que le Sauuage cstat interrogé particulierement se treuuoit en plusieurs dire, entr'autre chose nous dit qu'ils auoient pris vn Basque qui traittoit à l'Isle Percée, traittant ses marchandises aux Sauvages dudit Tadoussac : desirant en auoir vne plus ample verité, nous resoluimes de sçauoir dvn ieuue homme truchement de nation greeque, s'il pourroit se deguiser en Sauuage & aller en vn canau reconnoistre quels vaisseaux se pouuoient estre, en luy devant deux Sauvages avec luy, ausquels auions de la creance & fidelité, qui nous promettoient servir en ceste affaire en les gratifiant de quelque honesteté, ledit Grec se résolut de s'embarquer, l'ayant accommodé de ce qu'il luy estoit nécessaire il partit.

Ce pendant i'estois en meffiance, craignant ce que souuent i'auois apprehendé, & les aduis que plusieurs fois i'auois donné, sçauoir que se ne fussent ennemis, qui me fit mettre ordre tant à l'habitation qu'au fort, pour nous mettre en l'estat de receuoir l'ennemy si tel estoit.

Voilà qu'vnre heure apres le partement dudit Grec il s'en revient avec deux canaux qui se sauuoient à nostre habitation, en l'vn desquels estoit Foucher qui estoit demeurant audit Cap de Tourmente, pour auoir esgard aux hommes qui y estoient habitez, lequel nous dit quil s'estoit sauué des mains des Anglois qui l'auoient pris prisonnier, & trois de ses hommes, vne femme & vne petite fille qu'ils auoient amené à bord d'vnre barque qui estoit mouillée à l'ancre le trauers dudit Cap de Tourmente, ayant tué en partie ce qu'ils voulurent du bestial, & fait brusler le reste dans leurs estables, où ils l'enfermerent, comme aussi deux petites maisons où se retiroit ledit Foucher & les hommes, apres auoir ravaugé tout ce qu'ils peurent iusqu'à des beguins de la petite fille; Ceste suerie de bestial faite, il s'en retournerent promptement & se r'embarquerent, mais ce n'estoit pas sans crainte qu'ils auoient qu'on ne les poursuivalt, ce que assurement eust été fait si nous eussions eu certains aduis de leur arriuée par les sauvages, qui le scauoient tous bien, comme perfides & traistres qu'ils sont, celerent cette méschante nouvelle, au contraire ils faisoient courrir le bruit que c'estoit des nôstres & de nos amis, que nous ne nous devions mettre en peine. Ceste barque étoit arriuée vne heure ou deux devant le iour, & mouillerent l'ancre comme ledit est, & aussi-tost mirent quinze à seize soldats dans vne chaloupe, mettant pied à terre venant le long du bois, pensant surprendre nos gens couchés: mais comme ils arrivèrent proche de l'habitation ils virent ledit Foucher, qui leurs demanda d'où ils estoient, qu'ils eus-

sent à s'arrêter, vn des siens s'avançant à cette troupe en laquelle d'abord ne paroisoit que François, qui l'année d'auparavant estoient venus avec ledit sieur de la Ralde, dire, nous sommes de vos amis, ne nous cognoissez vous pas, nous estoions l'année passée icy, nous venons de la part de Monseigneur le Cardinal, & de Roquemont, allant à Québec leur porter des nouvelles, & en passant auions desir de vous voir. A ces douces paroles & honestetés ils se saluerent les vns & les autres, pensant que tout ce qu'ils disoient estoit vérité, mais ils furent bien étonnez qu'cestans enuironnez quatre personnes qu'ils estoient, qu'ils furent saisis & pris comme i'ay dit cy dessus, car les traistres Sauuages leurs auoient rapporté l'estat en quoy nous estoions.

Estant trop acertené de l'ennemy ie fais employer tout le monde à faire quelque retranchement au tour de l'habitatio, au fort des barricades sur les ramparts qui n'estoient paracheuez, n'y ayant rien fait depuis le partement des vaissaux, pour le peu d'ouvriers que nous auions, qui auoient été assez empeschés tout l'Hyuer à faire du bois pour le chauffage, toutes ces choses se faisant en diligence, ie disposay les hommes aux lieux que ie jugeay estre à propos, afin que chacun cogneut son quartier, & y accourust selon la nécessité du temps.

Le lendemain 10. du mois sur les trois heures après midy appereus mes vnc chaloupe, qui tel moignoit auoir la maneeure qu'ils faisoient, qu'ils desiroient aller dans la riuiere saint Charles pour faire descente ou mettre le feu das les maisons des Peres,

ou bien ils ne scauoient pas bien prendre la route pour venir droit à nostre habitation, iugeant aussi que ceste chaloupe ne pouuoir faire grand eschet, s'il n'en venoit d'autres, & que venir à l'estourdie de la facon il n'y auoit point d'apparence: car ils pouuoient se promettre d'y demeurer la plus grand part, qu'il falloit que quelque autre suiet les amenast, qui fit que néantmoins ic ne voulus negliger ce qui estoit à faire, enuoyât quelques Arquebusiers par dedás les bois, recognoistre où ils mettroient pied à terre, là les attendre de pied ferme à leur descente pour les empescher & deffaires s'il y auoit moyen: comme ils approchoïent de la terre nos gens cogneurent les nostres, qui estoient dedans avec vne femme & la petite fille qui les asseura, se montrant quelques vns leurs disant qu'ils allassent descendre à l'habitation, ce qu'ils firent, recogneusmes que s' estoïent des Basques prisonniers des Anglois, qu'il auoient enuoyée pour rapporter nos gens, & vne lettre de la part du General, lvn des Basques que ic fis venir qui auoit la lettre, me dit Monsieur le commandement forcé que nous auons du General Anglois qui est à la tadde de Tadoussac, nous a contrainct de venir en ce lieu vous donner ceste lettre de sa part, laquelle verrez sil vous plaist, vous prie de nous pardonner & excuser puisque la contraincte nous y a obligé. Ie pris la lettre & fis entrer les Basques qui estoient au nombre de six, ausquels ic fis faire bonne chere, attendant qu'on les eust depeché, il estoit assez tard, qui fit qu'ils ne s'en retournèrent que le lendemain matin.

Ledit sieur du Pont & moy & quelques autres des

principaux de nostre habitation, que ie fis assembler pour faire la lecture, pour aduiser à ce que nous respondrions, voicy la tenceur cy dessous.

Mesieurs ie vous aduise comme i'ay obtenu Commission du Roy de la grande Bretagne, mon tres-honoré Seigneur & Maistre, de prendre possession de ces païs, sçauoir Canadas & l'Acadie, & pour cet effect nous sommes partis dix huict nauires, dont chacun a pris sa route. selon l'ordre de sa Majesté, pour moy ie me suis desia saisi de la maison de Misco, & de toutes les pinaces & chaloupes de ceste coste, comme aussi de celles d'icy de Tadoussac où ie suis à present à l'ancre, vous ferez aussi aduercis comme entre les nauires que i'ay pris il y en a vn appartenant à la Nouuelle Compagnie, qui vous venoit treuuer avec viures & rafraischissements, & quelque marchandise pour la traite, dans lequel commandoit vn nommé Norot: le sieur de la Tour estoit aussi dedans, qui vous venoit treuuer, lequel i'ay abordé de mon nauire: ie m'estois préparé pour vous aller treuuer, mais i'ay treuue meilleur seulement d'envoyer vne parache & deux chaloupes, pour destruire & se saisir du bestial qui est au Cap de Tourmente, car ie sçay que quand vous ferez incommodé de viures, i'obtiendray plus facilement ce que ie desire, qui est d'auoir l'habitation: & pour empescher que nul nauire ne viene ie résous de demeurer icy, jusqu'à ce que la saison soit passée, afin que nul nauire ne vienne pour vous anctuailler: c'est pourquoy voyez ce que desirez faire, si me desirez rendre l'habitation ou non, car Dieu aydai rost au tard il faut que iel aye, ie desirerois pour vous que ce fut plustost de courtoisie que de force, à celle fin:

d'esuiter le sang qui pourra estre respâdu des deux costez, & la rendant de courtoisie vous vous pouuez assurer de toute sorte de consentement, tant pour vos personnes que pour vos biens, lesquels sur la foy que ie pretend en Paradis ie conserueray comme les miens propres, sans qu'il vous en soit diminué la moindre partie du monde. Ces Basques que ie vous enuoye sone des hommes des naires que i'ay pris, lesquels vous pourront dire comme les affaires de la France & l'Angleterre vont, & mesme comme toutes les affaires se passent en France touchant la compagnie nouvelle de ces pays; mandez-moy ce que desirés faire, & si desirés traiter avec moy pour cette affaire, enuoyés moy un homme pour cet effect, lequel ie vous assure de cherir comme moy-mesme avec toute sorte de consentement, & d'octroyer toutes demandes raisonnables que desirés, vous resoudant à me rendre l'habitation. Attendant vostre responce & vous resoudant ce faire ce que dessus ie demeureray, Messieurs, & plus bas vostre affectionné serviteur DAVID QVER, Du bord de la V. icaille ce 18. Iuillet 1628. Stille vieux, ce 8. de Iuillet stille nouveau. Et dessus la missiue estoit escript, à Monsieur Monsieur de Champlain, commandant à Québec,

La lecture faite nous concluasmes sur son discours que s'il auoit enuie de nous voir de plus près il deuoit s'acheminer, & non menacer de si loing, qui nous fit resoudre à luy faire cette responce telle qu'il s'ensuit.

Monsieur, nous ne dourons point des commissions que auiez obteñus du Roy de la grande Bretagne, les grands Princes font touzours election des braves & ge-

nereux courages, au nombre desquels il a eslen vostre personne pour s'acquiter de la charge en laquelle il vous a commise pour executer ses commandemens, nous faisant cette fauer que nous les particulariser, entre autre celle de la prise de Noros & du sieur de la Tour qui apportoit nos commoditez, la verite que plus il y a de viures en vne place de guerre, mieux elle se maintient contre les orages du temps, mais aussi ne laisse de se maintenir avec la mediocrite quand le borden y est maintenué. C'est pourquoy ayant encore des grains, bleus d'Inde, pois, febues, sans ce que le pays fournit, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils auoient les meilleures farines du monde. Et sachant tres-bien que rendre vn fort & habitation en l'estat que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paroistre hommes devant nostre Roy, que nous ne fussions reprehensibles, et meriter vn chastiment rigoureux devant Dieu & les hommes, la mort combattant nous sera honorable, c'est pourquoy que ie say que vous estimerez plus nostre courage en attendant de pied ferme vostre personne avec vos forces, que si laschement nous abandonnions vne chose qui nous est si chere, sans premier voir l'essay de vos canons, approches, retranchement & batterie, contre vne place que je m'assure que la voyant & reconnoissant vous ne la iugerez de si facile accez comme l'on vous auroit peu donner a entendre, ny des personnes lasches de courage a la maintenir, qui une espronue en plusieurs lieux les hazardz de la fortune, que si elle vous est favorable vous aurez plus de sujet en nous vainquant, de nous deparir les offres de vostre courtoisie, que si nous vous rendions possesseurs d'une chose qui nous est si recommandee par toute sorte de devoir que l'on sauroit s'imaginer. Pour ce qui est de l'excellention du Cap de Tour-

mente, bruslement du bestial, c'est vne petite chaumiere, avec quatre à cinq personnes qui estoient pour la garde d'iceluy, qui ont esté pris sans verd par le moyen des Sauvages, ce sont bestes mortes, qui ne diminuent en rien de ce qui est de nostre vie, que si vous füssiez venu vn iour plus tard il n'y auoit rien à faire pour vous, que nous attendons d'heure à autre pour vous recevoir, & empescher si nous pouuons les pretentions qu'auent eu sur ces lieux, hors desquels ie demeureray Monsieur, & plus bas Vostre affectionné seruiteur CHAMPLAIN, & dessus, A Monsieur Monsieur le General QUER, des vaisseaux Anglois.

La responce faite ic la dōnay aux Basques, qui s'en retournerent & enuoyay vne chalouppc au Cap de Tourmente pour veoir le debris des Anglois, & s'il n'y auoit point quelque bestial qui se seroit sauue, il estoit resté quelques six vaches que les Sauvages tuerent, & vnc qui fut sauuée qui s'estoit enfuye dans les bois, qui fut ramenée.

Les Basques arriuans à Tadoussac donnerent ma lettre au general Quer que nous attendions de iour en iour. Apres s'estre informé des Basques il fit assembler tous ceux de ses vaisseaux, & notamment les Chefs ausquels il leur la lettref, ce qu'ayant fait ils delibérerent de perdre temps voyant ny auoir rien à faire, croyans que nous fussons mieux pourueus de viures & munitions de guerre que nous n'estions, châque homme estans reduit à sept onces de pois par iour, ny ayant pour lors que 50. liures de poudre à canon,

peu

peu de méche & de toutes autres commoditez, que s'ils eussent suuy leur pointe malaisément pouuions nous resister, attendu la misere en laquelle nous estions, car en ces occasions bonne mine n'est pas defendue: Cependant nous faisions bon guet, tenant tousiours mes compagnons en devoir. Ledit Quer n'attendoit plus nos vaisseaux, croyant qu'ils fussent peris ou pris des ennemis, se delibera de brusler toutes nos barques qui estoient à Tadoussac, ce qu'ils firent, horsmis la plus grande qu'ils emmenerent, leuent les ancles, & mettent sous voiles pour aller chercher des vaisseaux le long des costes pour payer les frais de leur embarquement.

Rareté de munitions.

Kanenis
brisé nos
barques.

Quelques iours apres arriua vne chaloupe où il y auoit dix Matelots, & vn ieune homme appellé Desdames pour leur commander, qui venoit nous apporter nouvelle de l'arriuée du sieur de Roquemont à Gaspey, qui estoit general des vaisseaux François, & nous apportoit toutes commoditez necessaires, & quantité d'ouuriers & familles qui venoient pour habiter & defricher les terres, y bastir & faire les logemens necessaires, luy demandant s'il n'auoit point de lettres dudit sieur de Roquemont, il me dit que non, & qu'il estoit party si à la haste qu'il n'auoit pas eu le loisir de mettre la main à la plumie. Je m'etonnay de ce qu'en vn tems soupçonneux il ne m'escriuoit comme les affaires s'estoient passées en France touchant la Nouuelle societé, qui auoit deposé l'edit sieur de Caen de ses pretensions, sur ce qu'il ne s'estoit pas acquitté de ce qu'il auoit promis à la Majesté, seulement le Reuerend Pere l'Allemand m'escriuoit vn

Arrivée
d'une cha-
loupe.

Et du sieur
de Roque-
mont.

La Nouuelle
societé de-
pose le
sieur de
Caen.

Le Pere
l'Allemand
escrit à
L'Auteur.

mot de lettre par lequel il me faisoit entendre qu'ils nous verroient en bref s'ils n'estoient empeschez par de plus grandes forces des Anglois que les leurs. Depuis i'eus cognissance d'une commission que m'en- uyoit sa Majesté, de la teneur qui suit.

Commission
du Roy au
seur de
Champlain

LOYTS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nostre cher & bien amé le sieur de Champlain, commandant en la Nouuelle France, en l'absence de nostre tres-cher & bien amé cousin le Cardinal de Richelieu, grand Maistre, Chef, Sur-intendant general de la nauigation & commerce de France, Salut. Comme nous estimons estre obligez de veiller à la conservation de nos sujets, & que par nostre soin rien ne déperisse de ce qui leur peut appartenir, particulierement en leur absence, & que nous voulions estre bien & denièrement informez de l'estat véritable du pays de la Nouuelle France sur l'establissement que nous avons fait depuis quelque temps d'une nouvelle Compagnie pour le commerce de ces lieux, A C E S C A V S E S, A plain con- fiant de vostre soin & fidélité nous vous avons commis & député. Commettons & depusons par ces présentes, signées de nostre main: Pour incontinent apres l'arrivée du premier vaisséau de ladite Nouuelle Compagnie faire inventaire en la présence des Commis de Guillaume de Caen, cy-dessous adjudicataire de la traite dudit pays, de toutes les pelleteries se aucune y a, à luy appartenantes & à ses associés esdits lieux: Ensemble de toutes les munitions de guerre, marchan- disés, viuentailles, meubles, ustencilles, barques, canaux, arrez, & apparans avec tous les bestiaux & toutes autres choses generallement quelconque esstant esdits lieux appartenantes audit de Caen & ses as- sociés, desquelles choses prisée & estimation sera faite en vostre pre- sence par gens à ce cognosçans, que nommerez d'office, au cas que les commis dudit de Caen sur ce interpelliez, n'en connoissant dresser procès verbal & arpensage de toutes les terres labourables & jardino- ges esstant en valeur esdits lieux, depuis quel temps elles ont esté de- frichées, combien de familles ledit Caen a fait passer en ladite Nouuelle France conformément aux articles que nous lui avons cy devant accordéz & faire description & figure du fort de Québec & de toutes

les habitations & bastimens, tant pretendus par ledit de Caen, que autres, desquels prisée & estimation sera faicte par gens à ce cognissans, & en presence, comme dit est, & de tout ce que dessus dresser procer verbal, pour iceluy ven & rapporté en nostre Conseil estre pourvu sur les pretensions dudit de Caen & ses associés ainsi qu'il appartiendra par raison. De ce faire vous donnons pouvoir, autorisé, commission & mandement special, & de passer oultre nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites ou à faire, recusations, prisé à partie pour lesquelles ne voulons estre différé. CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. Donné à Partenay le 27. iour d'Avril 1628. & de nostre Regne le 18. signé LOVYS, & plus bas par le Roy, Pocier, avec le grand sceau.

Apres que Desdame m'eut dit ce qu'il sçauoit il me donna à entendre qu'il auoit veu cinq ou six vaisseaux Anglois & nostre barque, étant constraint pour n'estre apperceue d'eschoüer aussi-tost, ils firent passer leur chaloupppe par dessus vne chaussée de caillous, les ennemis estans passez ils remirent leur batteau à l'eau pour parfaire leur voyage, ayant eu charge dudit sieur de Roquemont qu'estant à l'Isle Sainct Barnabé d'envoyer vn canau à Québec pour sçauoir l'estat auquel nous estoions, s'il estoit vray que les Anglois nous eussent tous pris & tuez, comme les Sauuages leurs auoient donne à entendre, & lui deuoit demeurer à ladite Isle, distante de Tadoussac de 18. lieues, attendant le canau : Que ledit sieur de Roquemont venant à la veüe de l'Isle il feroit de certains feux dans ses vaisseaux qui seroient faits semblablement sur terre pour signal qu'ils ne seroient point ennemis ; que l'on auoit aussi descharge nombre de farines à Gaspey pour estre plus legers & moins embarrassez à combattre les Anglois, qu'ils iroient chercher jusques à Tadoussac :

Rapport
que luy fit
Desdame.

Ordre pour
s'entre-
cognosce.

que le lendemain ils entendirent plusieurs coups de canon, qui leur fit croire que les vaisseaux Anglois auoient fait rencontre des nôstres. Le luy dis qu'ayant entendu ces coups, ils deuoient retourner pour sçauoir à qui demeuroit la victoire pour en estre certain; il dit qu'il n'auoit aucun ordre de ce faire: cependant ces vnze hommes estoient autant de bouches augmentées pour manger nos pois, desquels nous nous fuſſions bien pasſez, mais il n'y auoit remode, ie leur fis la mesme part qu'à ceux de l'habitation.

D E F A V T S Q B S E R V E Z P A R
L'Autheur au voyage du sieur de Roquemont. Sa prêvoyance. Sa resolution contre tout euenement. Le Sauuage Erouachy arrive à Québec. Le recie qu'il nous fit de la punition Divine sur le meurtrier. Erouachy conseille de faire la guerre aux Yroquois..

C H A P I T R E VI.

Defauts
obſeruez
en ce voya-
ge.



Oicy quelques defauts qui fo commirent en ce voyage, d'autant que ledit sieur de Roquemont deuoit considerer, que l'embarquement n'estoit fait à autre dessein que pour aller fecourir le fort d'habitation qui manquoient de toutes commoditez, sans pour l'entretien de la vie, comme de munitions pour la deffense, qu'en allant chercher l'ennemy pour le combattre (assurancé faute de luy) il ne se perdoit pas seul, mais il laissoit tout le pays en ruyné, & près de cent hommes, femmes & enfans mourir de faim, qui feroient cōtraints d'aban-

donner le fort & l'habitation au premier ennemy, faute d'estre secourus, comme l'experience l'a fait voir.

Ledit de Roquemont estant à Gaspey, ayans appris que l'Anglois auoit monté la riuere, plus fort que luy en vaisseaux & munitiōs, les deuoit éviter le plus qu'il pourroit & pour ceste occasion assembler son Cōseil, afin de sçauoir des plus experimēez s'il y auoit en ces costes quelque port où l'on peult se mettre en seureté, & le faire; ou l'ennemy ne le peult endomager; car biē que le Capitaine I. Michel qui estoit avec l'Anglois cogneut quelques ports autour de Gaspey & ille de Bonnauenture, il n'eut peu nuire aux nostres, qui sçauoient assez de retraites en ces costes, plus que ledit Michel, mais le trop de courage fit hasarder le cōbat.

Second
defaut.

Or les vaisseaux dudit de Roquemont estant en bon port etre seur, l'on deuoit enuoyer une chaloupe bien équipée, pour decouvrir & voir la contenance de l'ennemy, & quelle execution il pouuoit auoir fait à Québec, & attendre que les vaisseaux des ennemis fussent partis pour s'en retourner, aussi tost aller donner aduis aux nostres: lesquels assurez que l'Anglois seroit passé, cussent sorty du port, pour mettre à la voile, monter la riuere, & donner secours au fort & habitation, ce qui eust été facile.

Troisiē
me defaut.

Ou bien plus que ledit sieur de Roquemont estoit délibéré d'aller attaquer l'ennemy, prédre le petit Flibot de quelques 80. à 100. tonneaux, auantageux de voiles, le charger de farines, poudres, huilles, & vinaigre, y mettant les Religieuz, scannies, & enfans, & à la fauerur du combat, il pouuoit se sauver, monter la riuere & nous donner secours. De dire que dira ou

Quatriē
me defaut.

si ie ne voy l'ennemy? io dis qu'en parcellles ou semblables affaires c'est estre prudet, qu'il vaut mieux faire vne honorable retraitte qu'attendre vne mauuaise issue. Le merite d'un bon Capitaine n'est pas feulement au courage, mais il doit estre accompagne de prudete, qui est ce quil les fait estimer, come estat suuy de ruses, stratagemes, & d'inuentios: plusieurs avec peu ont beaucoup fait, & se sont reduis glorieux & redoutables.

Le courage
doit estre
accompa-
gné de
prudence.

Cependant que nous attendions des nouuelles de ce combat avec grāde impatience, nous mangions nos pois par compte, ce qui diminuoit beaucoup de nos forces, la pluspart de nos hommes devenant fobles & debiles, & nous voyant denués de toutes choses, iusques au sel qui nous manquoit, ie me delibera de faire des mortiers de bois où l'on piloit des pois qui se reduisoient en farines, lesquels nous profitoiēt mieux qu'auparauant, mais à cause de ce traueil on estoit long temps en cet estat, ie pensay que faire vn moulin à bras ce seroit chose encore plus aisée & profitable, mais comme nous n'auions pas de meulle, qui estoit le principal instrument, ie m'informay à nostre serrurier s'il pourroit treuuer de la pierre propre à en faire vne, il me donna de l'esperance, & pour ce subiect alla chercher de la pierre, & en ayant treué il les tailles, vn Menquisier entreprend de les monter. De sorte que cette necessité nous fit treuuer ce qu'en vingt ans l'on auoit creu estre comme impossible. Ce moulin s'acheua avec diligenct, ou chacun portoit sa semence de pois que l'on monloit & en receuoit on de bonne farine, qui augmentoit nostre boüillie, & nous fit vn tres grand bien, qui nous remit un peu

Preuoyan-
ce de l'Au-
theur.

Faict faire
vn moulin
à bras.

mieux que nous n'estions auparauant.

La pesche de l'anguille vint qui nous ayda beau-
coup, mais les Sauuages habiles à ceste pesche ne nous
en donnerent que fort peu, les nous vendat bien che-
res, chacun donnans leurs habits & commoditez pour
le poisson, il en fut traillé quelque 1200. du magasin
pour des Castors neufs, n'en voulant point d'autres,
dix anguilles pour Castor, lesquelles furent departies
à vn chacun, mais c'estoit peu de chose.

Il traitte
des Angui-
les pour
des Castors.

Nous espérions que le Champ de Heber & son gen-
dre, nous pourroient soulager de quelque grains à la
cueillette : de quoy ils nous donnoient bonne espe-
rance, mais quand ce vint à les retueillir il se trouua
qu'ils ne nous pouuoient assister que d'une petite
esculée d'orge, pois & bleds d'Inde par sepmaine, pe-
sant enuiron 9. onces & demie, qui estoit fort peu de
chose à tant de personnes, ainsi nous fallut passer la
misere du temps. Les Petes lesuites auoient vn mou-
lin à bras où les mesnages alloient moudre leurs grains
le plus souuent. Heber ne faisoit rien que nous ne re-
cognueissions la quantité qu'il en mouloit, afin de ne
donner sujet de plainte qu'il eust fait & meilleure che-
re que nous, ce que ie ne faisois pas semblant de veoir,
bien que ie patissois assez, mais c'est la coustume
qu'en telles necessitez chacun tache de faire magasin
à part, sans en riendire : ie m'estois sié à eux de faire la
leude de leurs bleds, ce qu'autre que moy n'eust pas
permis en telles necessitez, car en leur donnant leur
part comme aux autres on en estoit quitte, & le sur-
plus leur estoit payé, c'est déquoy il auoit peur.

Il est vray que ledit sieur de Caen auoit enuoyé des

Meules que l'Auteur auoit envoiez à Tadoussac. meules à Tadoussac, mais par la negligence de ceux qu'il envoyoit au pays peu affectionnez, aymerent mieux les laisser en ce lieu que les porter à Québec, sachant bien qu'on ne les pouroit enleuer que par leur moyé, c'estoit à ce que l'on dit, qu'il y en auoit en la Nouuelle France, mais il eust autant vally que llos eussent esté à Dieppe qu'audit Tadoussac où depuis les Anglois les ont rompués en plusieurs pieces.

Fait faire un moulin à eau.

Voyant le soulagement que nous receuions de ce moulin à bras, ie me delibera d'en faire faire yn à eau, & pendant l'hyuer employer quelques Charpentiers à apprestre le bois qui seroit nécessaire pour cet effect, comme pour le logement à le mettre à couvert, & au Printemps faire tailler les meules, & ainsi accomoder yn chacun de ceux qui auroient des grains à faire moudre, & ne retöber plus aux peines où l'on auoit esté par le passé, qu'à ce defaut ceux qui auroient volonté de defricher qu'ils le fissent pendat que commodément ils seroient moudre leurs graine.

Travail des hommes durant l'hyuer.

Tout l'hyuer nos hommes furent assez fatiguez à couper du bois, & le traîner sur la neige de plus de 2000. pas pour le chaufrage, c'estoit yn mal nécessaire pour vn plus grand bien; quelques Sauuages nous ayderent de quelquez biens, & peu pour tant de personnes, & celuy qui nous assista l'appelloit Ch-

**Sauuage qui les assi-
ste.**

mina qui veut dire le taisin, tres-bon Sauuage & se-courable. L'envoyay quelques-vns de nos gens à la chasse essayer fils pourroient imiter les Sauuages en la prise de quelques bestes, mais ils ne furent si honnestes que ces peuples, car ayant pris vn Elan tres-puissant ils s'amuserent à le deuorer comme loups rauissans

rauissants, sans nous en faire part, que d'enuiron 20.
liures, ce qui me fit à leur retour vfer de reproches de
leur gloutonnerie, sur ce que ie n'auoiz pas vn mor-
ceau de viures que ie ne leur en fissee part: mais com-
me ils estoient gens sans honneur & ciuité, aussi
s' estoient ils gouuernez de mesme, & depuis ie ne les
y enuoyay plus, les occupant à autres chases.

L'Auteur
reproche
leur glouton-
nerie,

La longueur de l'hyuer nous donnoit assez sou-
uent à penser aux inconuenients qui pouuoient ar-
riuer, comme vne seconde prise de nos vaissaux,
& les moyens que nous pourrions auoir pour subue-
rir à nos necessitez, qui estoient plus grandes qu'ell'
n'auoient iamais esté, d'autant que toutes nos leg-
mes nous défaillioient en May, quelque mesnage quo-
i eusse fait, qui estoit le temps que nous attendions
nouuelles, ou bien pour le plus tard à la fin de May, &
estoit meilleur patir doucement, que manger touz
en vn coup, puis mourir du faim: c'est ce que ie re-
monstrois à tous nos gens, qu'ils exiissent patience
attendant nostre secours.

Le pris resolution que si nous n'avions des vaif-
seaux à la fin de Iuin, & que l'Anglois vint comme il
s' estoit promis, nous voyant du tout hors d'esperance
de secours, d'echercher la meilleure composition
que le pourrois, d'autant qu'ils nous eussent fait fa-
veur de nous rapasser & auoir compassion de nos mi-
seres, car autrement nous ne pouuions subfister.

La seconde resolution estoit en eas que n'eussois
aucuns vaissaux, de faire accomoder vne petite
barque du port de sept à huiet tonneaux, qui estoit
restee à Québec parce qu'ell' ne valloit riç qu'à bru-

Resolution
de l'Au-
teur en
cas d'acci-
dant.

ler. Ceste nécessité nous fit resoudre à luy donner vn radoub pour s'en pouvoir servir, comme ic fis y commencer le premier de Mars, & dans icelle barque y mettre le plus de mondé que l'on pourroit, y mettrat quelque pelleterie & aller à Gaspey, Miscou & autres lieux vers le Nort, pour trouuer passage dans des vaisseaux qui viennent faire pesche de poisson, & payer leur passage en pelleterie, & ainsi la barque pourroit faire deux voyages partant d'heure, ce qui deuoit estre pour le premier voyage le 10. de Juillet, & ainsi descharger l'habitation dvn nombres d'hommes, & en retenir suivant la quantité des grains que l'on eust peu recueillir tant au desert d'Hebert comme ccluy des per's qui deuoient estre ensemen ez au printemps, qui auoyent reserué des grains & legumes pour cet effet. Mais tout le mal que ic preuoyois en ceste affaire estoit de pouuoir viure attendant le mois d'Aoust, pour faire la cueillette des grains : car il falloit auoir de quoy passer trois à quatre mois, ou mourir : nostre resours, bien que misérable, estoit d'aller chercher des herbes & racines, & vaquer à la pesche de poisson, attendant le temps de nous voir plus à nostre aise, & s'il eust esté impossible de redonner le radoub à la barque, comme l'on pensoit au commencement c'estoit d'emmener avec moy, 50. à 60. personnes, & m'en aller à la guerre avec les Sauvages qui nous eussent guidés aux Yrocois, & forcez lvn de leurs villages, ou mourir en la peine pour auoir des bleus, & là nous y fortifier en y passant le reste de l'Esté, de l'Automne, & l'Hiver plustost que mourir de faim les vns pour

Autre remede.

Etat misérable des aefres.

Resolution de l'Auteur.

les autres à l'habitation, où nous eussions attendu
nouuelle au printemps de ceux de Quebec par le
moyen des Sauvages, & me promettoient que si tant
estoit que Dieu nous fauorisast du bon heur de la vi-
ctoire, que ce seroit le chemin de faire vne paix gene-
rale, & tenir le pais & les riuieres libres. Voila les re-
solutions que i'auois prises, si Dieu ne nous assistoit
de secours plus favorable.

Vn Sauva-
ge arriué
aux nostres

Le 19. du mois d'Auril arriuâ vn Sauvage appellé
Erouachy, homme de commandement, il y auoit
pres de deux ans qu'il estoit party de Quebec lors que
nos hommes furent massacrés, lequel nous auoit as-
seuré qu'à son retour (qui ne deuoit estre que de 7. à
8. mois) il nous scauroit à dire au vray le meurtrier de
ces pauures gens, mais cōme il auoit halené ceux qui
excusoient eeluy que noustenions prisonnier, frappé
du mesme coin, il nous voulut imprimer la mesme
marque, se voyât vaincu de quelque particularité de
la vérité & de la raison qu'on auoit de le retenir, ius-
ques à ce que l'on eust fait vne plus particulière re-
cherche, il dit qu'il falloit attendre que tous les Sau-
vages fussent assemblés, s'assurant tellement que
celuy qui auoit fait le coup viendroit, & nous le liur-
roït, si n'estoit qu'il fust aduerty, qu'en ce cas il ne le
pourroit faire, neantmoins que si nous l'aymions
bien, qu'on le laisseroit sortir; recognoissant ses rai-
sons foibles, ic luy dis qu'il y auoit bien peu d'ap-
parénce qu'un homme coupable voyant vn autre
retenu en sa place se vint ietter entre nos mains
pour estre iustifié, pouuant esuiter vne si mauuaise
rencontre: de plus la grande perquisition que l'on

Ce que
l'Auteur
dit sur ses
demandedes.

auoit fait depuis deux ans qui luy auroit donné plus de suiect de s'éloigner, que d'approcher, neantmoins s'il le faisoit, nous esfions resolus de deliurer le prisonnier, & les accusateurs comme faux tefmoins seroient recognus pour tres-pernicieux & meschants à la louange & gloire de l'accusé. De plus qu'amparauant de venir à l'exécution nous attendrions le retour de nos vaisseaux, & que tous les Sauuages fussent assemblez, ce qu'estant nous parlions plus clairement à toutes les nations qui iugeroient de la façon que nous nous gouernions en telles affaires, & s'en trouuant vn autre coupable, comme iceluy auois dit, il seroit libre. Voyla qui sera bien, dit il, & pour finfinuer en nostre amitié, craignant que les discours qu'il nous auoit tenus nous en fissent refroidir, il dit qu'il nous vouloit donner aduis que nous eussions à nous donner de garde des Sauuages de Tadoussac qui estoient meschans traiſtres, ce que nous ſçauions bien desia, nous l'ayant assez tefmoiné à la venue de l'Anglois; que si mes compagnons alloient à la chaffe ou pefche de poifſon pour coucher hors l'habitatio, qu'il ne leur conſeilloit qu'au prealable il ne donnast vn de ses compagnons pour les assister, defirant viure en paix avec nous, & que le desplaisir qu'il auoit de voir perdre le pays, luy faisoit tenir ces discours.

Il nous fit entendre au vray la mort des Sauuages & du François appellé le Magnan, qui estoient allez aux Yrocois, pour traictter de paix, ne l'ayant ſceu asſeurément comme il nous le conta, l'ayant appris des Yrocois du meſme village, qui auoient été pris

*Avis qu'il
nous donne
de nous
garder des
Sauuages.*

prisonniers par vne natiō appellée Mayganathicoise (qui veut dire nations des loups) qui auoient guerre depuis deux ans avec les Yrocois à deux iournées de leur village ; & trois à quatre des Flamans, qui sonthabitués au 40. degré, à la coste tirant aux Virginies, les prisonniers furent bruslez. Voicy le récit de toute l'affaire.

Vn Algomméquin de l'Isle qui est à 180. lieues de Quebec, fut cause de la mort des Sauuages & du François, lequel sachant qu'un Sauuage appellé Cherououny, qui estoit en grande reputation, deuoit faire ceste ambassade, luy voulant mal & luy portant vne haine particulière, s'en alla aux Yrocois, où il auoit quelques parens : leur donne aduis comme amateur de leur conseruation, ne desirant point de troubles parmy les nations : & que si ledit Ambassadeur venoit pour moyenner la paix, ils n'eussent à adiouster foy en luy, pour ce que le voyage qu'il entreprendoit n'estoit que pour recognoistre leur pays, & sous ombre de paix & d'amitié les trahir, n'ayant autre dessein que de les faire mourir apres qu'il auoit reconnu particulierement leurs forces. Que c'estoit luy seul qui estoit cause de tant de diuisions parmy les nations, mesme qu'il y auoit plus de dix ans qu'il auoit tué deux François, ce qui luy étant pardonné on n'osoit le faire mourir. Les Yrocois luy prestent l'oreille trop legerement, luy promettent que venant il nes'en retourneroit pas comme il estoit venu. De là il s'ch retourne aussi-tost vers les Algomméquins, disant qu'il auoit été poursuivu des ennemis, qu'il auoient pensé l'assommer. Ceste nation le laisse

Attaïs
dvn Al-
gomme-
quin pour
tromper &
perdre vn
Sauuage &
vn François.

Ce qu'il
leur dia.

Se sauue
parmy les
Yrocois.

Les fai-
seurs de
paix biere-
ceus d'eux.

Cherou-
ouny est
triste de
chirhu-
maine.

Le sont
mourir.

Bruslent
le François.

aller à ses discours, & croit ce qu'il disoit, iusques à ce que la vérité eust été reconnue. Peu de temps apres le galant voyant qu'il ne faisoit pas bon pour luy, il esquie & se va ranger du costé des Yrocois pour mettre sa vie en seureté.

Ces entremetteurs de la paix s'en allerent aux premiers villages des Yrocois, qui sachant leur venue font mettre vne chaudiere pleine d'eau sur le feu en l'vnre de leurs maisons, où ils firent entrer nos Sauuages avec le François, à l'abord ils leur montrent bon visage les prient de s'asseoir aupres du feu, leur demandent s'ils n'auoient point de faim, ils dirent que ouy, & qu'ils auoient assez cheminé ceste iournée sans manger: alors ils dirent à Cherououny ou il est bien raisonnable qu'on t'appreste de quoy festiner pour le traueil que tu as pris : l'vn de ces Yrocois s'addressant audit Cherououny, tirant vn cousteau luy coupe de la chair de ses bras, la met en ceste chaudiere, luy commande de chanter, ce qu'il fait, il luy donne ainsi la chair demy crue, qu'il mange, on luy demâde s'il en veut d'autre, dit qu'il n'en a pas assez, & ainsi luy en coupçt des morceaux des cuises & autres parties du corps, iusques à ce qu'il eust dit en auoir assez: & ainsi ce pauvre miserable finit inhumainement & barbarement ses iours, le François fut brûlé avec des tifons & flambeaux d'esorce de bouleau, où ils luy firent ressentir des douleurs intolerables premier que mourir. Au troisième qui s'en vouloit fuir, ils luy donnerent vn coup de hache, & luy firent passer les douleurs en vn instant. Le quatrième estoit de nation Yrocoise qui auoit

esté pris petit garçon par nos Sauuages, & esceué par
my eux fut lié, les vns estoient d'aduis qu'on le fit mou-
rir, d'autant que sion luy donnoit liberté il s'en re-
tourneroit: en fin ils se resolurent de le garder es-
perant que le temps luy feroit perdre le souuenir &
l'amitié qu'il auoit de nos Sauuages de Québec, le
tenant comme prisonnier: Voila comme ces pauures
miserables finirent leur vie.

Lient &
gardent va-
Yrocois.

Il semble en cecy que Dieu, iuste Juge, voyant
qu'on n'auoit fait le chastiment deu à ce Cherouou-
ny , à cause de deux François qu'il auoit tuez au
Cap de Tourmente allant à la chasse, luy ayant par-
donné ceste faute il fut puny par la cruauté que luy
firent souffrir les Yrocois , & ledit Magnan de
Tougne en Normandie qui auoit aussi tué vn hom-
me à coups de bastons, pourquoy il estoit en fuite,
& fut puny de mesme par le tourment du feu.

Dieu pu-
nit les ho-
meides.

Neantmoins nous auions vn legitime sujet de
nous ressentir de telles cruautes barbares, exercées en
nostre endroit, & en la personne dudit Magnan, &
pource que si nous nel'eussiōs fait, iamais l'on n eust
acquis honneur ny gloire parmy les peuples, qui
nous eussent mesprisēz comme toutes les autres na-
tions, prenant cette audace à l'aduenir de nous auoir
à desdain & lasches de courage: car i'ay recognu en
ces nations, que si vous n'auez du ressentiment des of-
fences qu'il vous font, & que leurs preferies les biens
& tralettes aux vies des hommes sans vous en sou-
cier, ils viendront vn iour à entreprendre à vous cou-
per la gorge, s'ils peuvent, par surprises comme est
leur coutume.

Sujet aux
François
de se resen-
tir des Yro-
cois.

Ce que dit
le Sauvage
Erouachy.

Ce Sauvage Erouachy-nous dit qu'il auoit passé quelque mois parmy vne natiō de Sauuages qui sont comme au midi de nostre habitation enuiron de 7. à 8. iournées , appellés Obenaquiouoit, qui cultuent les terres, lesquels desiroient faire yne estroite amitié avec nous, nous priant de les secourir contre les Yrocois, peruerse & meschante nation entre toutes celles qui estoient dans ce pais, croyans que comme interessés de la mort de nostre Frāçois, nous au-rions agreable ceste guerre légitime , en destruisant ces peuples , & ferions que le pays & les riuieres seroient libres aux commerces : Les nations du pais sçachant nostre resolution par ledit Erouachy , leur feroit sçauoir qu'ils donneroient ordre à ce qu'ils au-roient à faire pour le sujet de ceste guerre , soit que nous y fussions ou que nous n'y fussions pas.

Je consideray que ceste legation nous pouuoit estre profitable en nos extrēmes nécessitez , qu'il nous en falloit tirer aduantage, ce qui me fit reloudre d'envoyer vn homme tāt pour recognoistre ces peuples, que la facilité ou difficulté qu'il y auroit pour y par-ue nir, & le nombre des terres qu'ils cultiuoient, n'e-stant qu'à 8. iournées de nostre habitation : que ceste nation nous pourroit soulager, tant de leurs grāins comme prendre partie de mes compagnons pour hiuernera ucc eux , par ce moyen nous soulager, au cas que quelque accident fust arriué à nos vaissaux, soit par naufrage ou par combat sur la mer , ce que i'apprehendois grandement, les attendant à la fin de May au plus tard, pour estant secourus, oster toutes les pretensions que les Anglois auoient de se faire de

Conseille
à nos Fran-
çois de si-
re la guerre
aux Yro-
cois.

Ce que
nos gens
pouuoient
tirer d'u-
nité de ces
peuples.

Preten-
tion des
Anglois.

de tous ces lieux comme ils se estoient promis de faire, cela leur estant fort facile, n'ayat de quoy se substanter, ny monitions suffisantes pour se defendre & sans aucun secours. Voila comme l'on nous auoit laissez despourueus de toutes commoditez, & abandonnez aux premiers pirates ou ennemis, sans pouuoir resister.

Pretend.
tion des
Anglois;

Cela arresté, ie dis audit Erouachy que pour ceste année ie ne pouuois assister ces peuples en leurs guerres, attendu la perte des vaisseaux qu'auiions faite avec l'Anglois, qui nous auoient grandement incommodez des choses qui nous eussent été nécessaires en ceste guerre, que neantmoins arriuant nos vaisseaux, & y ayant des hommes allez, ie ne laisserois d'y faire tout mon pouuoir de les assister dès l'année mesme, & quoy qu'il arriuast, l'autre ensuivant ie les secourerois de cent hommes, si ie pouuois les accommoder des choses qui leur seroient nécessaires. Sur ce ie luy fis veoir des moyens & inuention pour promptement enleuer la forteresse des ennemis; dont il fut très aisne de les voir, & les considera avec attention. De plus, que pour assurer davantage les peuples i'y voulois enuoyer vn homme avec quelque present pour estre tenu oculaire de tout ce que ie luy disois, & pour plus grande assurance ie m'offrois à leur enuoyer de mes compagnons pour hyuerner en leur pays, & au printemps se treuuer au rendezvous de la riuiere des Yrocois, comme à toutes les nations leurs amis, qui les voudroient assister, aussi que si quelque année leur succedoit mal en la cueille de leurs grains, venat vers nous nous les secourerions.

Ce que
l'Auteur
dit à Etou-
chy.

Inuentions
que l'A-
uteur luy
monstra
pour enle-
ver la for-
teresse des
ennemis.

LES VOYAGES DU SIEVR.
 des nostres, comme nous espérions d'eux au sembla-
 ble en les satisfaisant ; le tout pour tenir à l'aduenir
 vne ferme amitié les vns avec les autres, & quoy que
 se fusse, si nos vaissaux ne venoient nous ne lais-
 serions pas d'aller à la guerre, y menant cinquante
 hommes avec moy, iugeant qu'il valloit mieux faire
 & exécuter ce dessein, pour descharger l'habitation
 que mourir de nécessité les vns pour les autres, atten-
 dant secours de France, & ainsi iallois cherchât des
 remedes au mieux qu'il m'estoit possible. Tout ce
 discours pleut audit Erouachy, qui tesmoigna en
 estre grandement satisfait, comme chose qui le
 mettoit en crédit avec ces nations.

Ce qu'ëtant treuué bon d'un chacun, i'eus désir
 d'envoyer mon beau frere Boulay en ceste descou-
 verture, d'autat qu'il estoit questio que celuy quiiroit
 fuit homme de iugement, & s'accommodaist aux
 humeurs de ces peuples, où tout le monde n'est pas
 propre, & reconnoistre exactement le chemin que
 l'on feroit avec les auteurs des lieux, & plusieurs
 particularitez qui se rencontrent & qui sont néces-
 saires ; à sçauoir à ceux qui vont descouvrir. Mais
 d'autre part la nécessité & confiance que i'avois de
 luy, si l'Anglois venoit, fist que ie ne luy peus permet-
 tre ce qu'il desiroit, ce qui me fit resoudre d'y envoyer
 un autre auquel ie promis quelque gratificatiō pour
 la peine qu'il auroit en ce voyage, luy donnant des
 presens pour les Sauuages, de nostre part, cōme est
 la coutume en telles affaires, & furent aussis faits des
 presens aux Sauuages qui luy seruoient de guides &
 truchemēt, & pour ce fait il partit le 10. de May 1629.

L'Autheur
 envoye re-
 cognostre
 les lieux,
 avec pre-
 sens pour
 les Sauua-
 ges.

Cedictour i'enuoyay vn Canau avec deux François & vn Sauuage qui auoit este baptisé par le Pere Joseph Caron Recollect, fils de Chomina, bon Sauuage aux François, mais le fils retorna comme auparavant avec les Sauuages, & par ainsi son fruit fut comme inutile (il y a bien à considerer premier que d'en venir au baptême, & il y a en ceey des personnes trop faciles pour ces choses, qui sont si chatoüilleuses : mais le bon Pere fut emporté de zèle. Je les enuoyay à Tadoussac pour attendre nos vaisseaux, & pour aussi-tost nous en venir donner aduis, comme aussi si c'estoient nos ennemis, leur donnant charge d'attendre iusques au dixiesme de Iuin prochain pour commencer à donner l'ordre à nos affaires. Je leur auois donné lettres signées de moy & du sieur du Pont addressantes au premier vaisseau qu'ils pourroient descouvrir, sujet de sa Majesté, qui auroit voulu tenter le hazard de venir à la desrobée traitter avec les Sauuages contre les deffenses de sa Maisté, comme ordinairement il y en va tous les ans; par laquelle nous leur mandions, que s'ils nous vouloient traitter des viures au prix des Sauuages, on leur donneroit de la pelletterie de plus grande valeur pour eux, promettant prendre toutes leurs marchandises au mesme prix desdits Sauuages, & pour le plaisir qu'ils nous feroient en este extreme necessité, nous tascherions les gratifier enuers Messieurs les associez si leurs vaisseaux venoient. Ou venant pour le plus tard au dixiesme de Iuillet, qu'en repassant partie de nos compagnons en France, on leur promettoit de payer leur passage, & de plus la traite libre en la riuiere, & ainsi nous ne laissons

Il enuoya
Tadoussac
pour atten-
dre quel-
ques vais-
seaux Fran-
çais.

passer aucune occasion qui nous venoit en l'esprit pour remedier en toutes choses, craignant vne plus rude secouſe que l'antée d'auparauant si nos vaisſeaux ne venoyent point. le fus visiter le Pere Ioseph de la Roche, tres-bon Religieux, pour ſçauoir si nous pourrions esperer du ſecours de leurs grains, ſils en auoient de trop; & que n'en eussions de Frace: Il me dist que pour ce qui estoit de luy il le feroit & y consentiroit, qu'il en falloit donner aduis au Pere Ioseph Caron Gardien, & qu'il luy en parleroit.

La crainte que nous auions qu'il ne fust arriué quelque accident à nos vaisſeaux, nous faisoit rechercher tous moyens de remedier à la famine extrême qui ſe preparoit, voyant eſtre bien auant en May, & n'auoir aucunes nouelles, ce qui donnoit de l'apprehension à la plus part des nostres, qu'ayant paſſé de grandes diſettes avec sept onces de farine de pois par iour, qui estoit-pēu pour nous maintenir, venant à n'auoir rien du tout ſe ſeroit bien pis, ne nous reſtant des poix que pour la fin de May. Tout cela me donnoit bien à penſer, bien que ie donnasse le plus de couraſe qu'il m'eftoit poſſible à vn chacun, conſiderant que preſt de 100. personnes malaiſément pourroient ils ſubſifter ſans en mourir beaucoup, ſi Dieu n'auoit pitié de nous; diuers iugemens ſe faifoient ſur le retardement des vaisſeaux pour ſoulaſſer vn chacun en leur donnant de bonnes esperances, aſin de ne perdre le temps.

Il envoie
vne cha-
ioupe à
Galpay
chercher
des grains.

Nous deliberaſmes d'équiper vne chaloupe de ſix Matelots & Desdames commis de la nouuelle ſociété pour y commander, auquel donnions procu-

Va visiter
le Pere Ioseph pour
estre ayde
de quel-
ques grains

ration & lettres, avec vn memoire bien ample de ce qu'il deuoit faire pour aller à Gaspey: Leslettres s'adressoient au premier Capitaine des vaisseaux qu'il trepueroit audit lieu ou autres ports & rades des costes, par lesquelles nous leur demandions secours & assistance de leurs viures, passages, & autres commoditez selo leur pouvoir, & pour les interets qu'ils pourroient pretendre du retardement de leur pescche, que nous tiendrions pour fait tout ce que ledit Desdames feroit suiuant la procuration qu'il auoit, & au cas qu'il ne nous arriuast aucun vaisseau au dixiesme de Juillet, n'en pouuant plus esperer en ce temps, comme estant hors de saison, n'estant la coustume de cōmencer alors vn voyage pour y arriuer si tard. La chose estat delibérée, ledit Desdames me donna aduis qu'un bruit courroit entre ceux qu'il emmenoit, que rencontrant quelque vaisseau ils ne reviendroient, & que de retourner seul il n'y auoit nulle apparence, & que i'eusse à y remedier auant que cela arriuast. Ce que l'sachant, i'en desiray sçauoir la vérité, & que ie ne peus, me contentant leur dire que telles personnes n'e méritoient que la corde, qui tenoient ces discours : car mettant en effet leur pernicieuse volonté, ils ne consideroient la suite ny la consequence, ne desirant qu'ils fissent le voyage puis qu'il falloit pârir & endurer, ce seroit tous ensemble fe mettre en peine, bien faschayz de se veoir frustrez de leur esperance, neantmoins pour remedier à cela ie changeay l'équipage, y mettant la moitié des anciens hyuernants qui auoient leurs femmes à l'habitation, avec l'autre de Matelots, retenant le reste pour nous servir en temps & lieu : ie les fis apprester de tout

Faux
Qui
qu'on fait
courir par
my les fils.

Ordre que
l'Auctheur
met pour
faire hyuer-
nes ses gés.

ce qui leur estoit nécessaire, ayant donné les despeschres audit Desdames, & le memoire pour sa conduite, soit que par cas fortuit il rencontraist nos vaisseaux ou ceux des ennemis, & de plus le chargeasmes que s'il ne trouuoit aucun vaisseau sujeict du Roy, il iroit trouuer vn Sauusage de credit & amy des François, le prier de nostre part de vouloir receuoir de nos compagnons avec luy pour hyuerner, si aucun vaisseau ne venoient, & qu'on luy dōneroit le printemps venu, vne barque de gallette & deux robes de castor pour chaque hōme. Ils partirēt le 17 dudit mois demay.

Ces choses expédiées je fis faire diligēce de faire faire le radoub à nostre barque, enuoyant chercher du bray de toutes parts pour la brayer, car c'estoit ce qui nous mettoit le plus en peine, comme chose tres longue à amasser dans des bois, nous esperions avec cette petite barque mettre quelque 30 personnes pour aller à Gaspey ou autres lieux pour y treuuer des vaisseaux, & auoir moyen d'aller en France, suivant la charge qu'auions donné audit Desdames, & n'en trouuant aucun, laisser, comme dit est, partie de nos hommes avec ledit Iuan Chou Capitaine Sauusage, & s'ils treuuoient du sel en ces lieux-là faire pesche de molue au lieu de Gaspey ou Isle de Bonaventure, que dans la barque il resteroit quelque 6. à 7. personnes qui nous apporteroient ce qu'ils auroient pesché de poisson, qui eust peu se monter à quelque quatre milliers, & ainsi nous ayder au mieux qu'il nous eust esté possible.

La deploration la plus sensible en ces lieux en ce temps de disette estoit de voir quelques pauures messanges chargez d'enfans qui crioyent à la faim apres leurs pere & mere, qui ne pouuoient fournir à leur

Resolution
de faire re-
passer en
France

chercher des racines, car malaisément chacun en pouuoit-il treuuer pour manger à demy leur saoul dans l'espaisseur des bois, à quatre & cinq lieues de l'habitation, avec l'incommodeité des Mousquites, & quelquesfois estre harassez & molestez du mauuais temps. Les societez ne leur ayant voulu donner moyen de cultiver des terres, ostant par ce moyen tout sujet d'habiter le pais, neantmoins on faisoit entendre qu'il y auoit nombres de familles, il estoit vray qu'estant comme inutiles ils ne scruoient que de nombre, incommendant plus qu'elles n'apportoient de commoditez, car l'on voyoit clairement qu'aucunant quelque nécessité ou changement d'affaire, il eust fallu qu'elles eussent retournéen France pour n'auoir de la terre defrichée depuis 15. à 20. ans qu'elles y auoient esté menées de l'ancienne societé: il n'y auoit eu que celle de feu Hebert qui s'y est maintenuë, mais ce n'a pas esté sans y auoir de la peine, apres auoir vn peu de terre defrichée, le contraignant & obligant à beaucoup de choses qui n'estoient licites pour les grains qu'il leuoit chaque année, l'obligant de ne les pquoïor vendre ny traitter à d'autres qu'à ceux de ladite societé pour certaine somme. Ce n'estoit le moyen de donner de l'affection d'aller peupler vn pais, qui ne peut iouyr du benefice du pays à sa voloté, au moins leur deuoient-ils faire valoir les castors à vn prix raisonnable, & leur laisser faire de leurs grains ce qu'ils eussent désiré. Tout cecy ne se faisoit à dessein que de tenir tousiours le pays necessiteux, & oster le courage à chacun d'y aller habiter pour auoir la domination chtiere, sans que l'on s'y peult accroistre. Ce qui leur desplaisoit grādemēt c'estoit de ce qu'ils voyoient que si le faisois

Incommo-
ditez gran-
des qui se
rencontrent
en ces pays.

construire vn fort, n'y voulant contribuer de leur volonté, & blasmanç yne telle chose, bien que ce fust pour la conseruation de leurs biens & sauve-garde de tout le pais, comme il se recogneut à la venue de l'Anglois, que sans cela dés ce temps-là nous eussions tombé entre leurs mains.

Les commis du sieur de Caen virent bien combien cela estoit nécessaire, quoys qu'ils ne le pouuoient confesser auparauant, encores qu'ils le fçussent bien en leurs ames : mais ils estoient si complaisans qu'ils vouloient agréer à ceux qui auoient la bourse. Dauantage s'il y eust fallu des hommes en la place des femmes & enfans, il eust été nécessaire de leur donner des gages outre la nourriture, ce qui estoit espagné par ce mesnage, & autant de profit aux societez, pour le peu d'ouuriers qui estoient à entretenir : car d'environ 55 à 60 personnes qui estoient pour la Societé il n'y en auoit pas plus de 18. pour traauiller aux choses nécessaires, tant du fort de l'habitation qu'au Cap de Tourmente, où la pluspart des ouuriers estoient empeschez a faucher le fôti, le serrer, faner, & faire les reparatiōs des maisons. Cela n'estoit pas pour faire grand ouurage en toutes ces choses au bout de l'année quand nous eussions eu les viures & autres commoditez à commandement : car tout le reste des hommes & autres personnes constoitoit en trois femmes, l'une desquelles le sieur de Caen auoit amenée pour avoir soin du bestial, qui estoit le plus nécessaire, deux autres femmes chargées de huit enfans, quatre Peres Recolets, tous les autres officiers ou volontaires n' estoient pas gens de traueil.



LIVRE TROISIESME DES VOYAGES DU SIEVR DE CHAMPLAIN.

*Rapport du combat fait entre les François & les Anglois.
Des François emmenez prisonniers à Gaspey. Retour de nos gens de guerre. Continuation de la disette des vivres. Chomina fidelle amy des François promet les avertir de toutes les menées des Sauvages. Comme l'Ausséur l'entretient.*

CHAPITRE PREMIER.

TE 20. de May vingt Sauvages forts & robustes venant de Tadoussac pour aller à la guerre aux Yrocois, nous dirent le combat qui auoit été fait entre les Anglois & les François, qu'il y auoit eu des hommes tuez, que le sieur de Roquemont auoit été blessé au pied : que les François auoient été pris & emmenez à Gaspey, qui depuis les auoient mis tous dans un vaisseau pour

2. Part.

Combat
entre les
François &
Anglois.

A 2

Les Anglois sen-
tuyent les François
prisonniers en France. s'en retourner en France, & retindrent tous les Chefs
en leurs vaissaux & quelques compagnons, ils bruslent
vne cache de bleus qui estoient aux Peres Iesuites à
Gaspey, cela fait s'estoient mis sous vn voile pour
s'en aller en Angleterre : ils nous dirent aussi que
quelques iours apres le partement des Anglois vint
vn vaisseau qui s'estoit sauué durant le combat au-
quel ils demanderent vne chaloupe pour nousve-
rir aduertir qu'ils auoient des viures assiez, mais qu'ils
ne leur voulurent donner : Ils ne me peurent dire le
nom du Capitaine qui commandoit dedans, ne me
pouuant imaginer pour quel sujet ils estoient re-
tournez audit Gaspey où il pouuoit rencontrer
quelques vaisseaux de l'ennemy.

N'ayant encores nouuelles de nos vaisseaux, i'en-
tuyay vn Canau pour aller à la chasse aux loups ma-
rins vers les Isles du Cap de Tourmente, afin d'a-
uoir de l'huile d'iceux pour mesler parmy le bray
que nous auions amassé pour brayer nostre barque.

Rapport
des gens de
guerre François.

Le 30. du mois partie de nos guerriers retindré de
sans auoir fait aucune exécution, nous apportant
nouuelles qu'ils auoient rencontré 2. Canaux des Al-
gommequins, avec vn prisonnier Yrocois, qu'ils em-
menoient en son païs pour faire la paix, emportant
avec eux des présens pour leur donner; que lesdits
Yrocois l'Automne passée auoient tué vn Algomme-
quin, & pris quelques femmes & enfans qu'ils auoient
remené depuis peu ausdits Algommequins, ce qui
les auoit occasionnez d'envoyer ces deux Canaux
avec ce prisonnier, & que la natiō des Mahigan-Ati-
cois deuroit traitter de paix avec lesdits Yrocois, ayat

scceu aussi par quelques Sauuages que des vaisseaux estrangers estoient arriuez aux costes ou estoient les Flamenç qui defiroient faire vne paix generalle de leur costé avec les nations qui auoient guerre entreux.

Le sixiesme de Iuin arriuerent le reste des guerriers des trois riuieres, qui furent proche du premier village des ennemis, ne voyant & ne pouuant faire plus d'effect que de tuer quelques femes qui faisoient leurs bleds, ils en tuerent sept & vn homme, en apportant leurs testes, & faisant vne prompte retraite, ils donnerent l'alarme au village; qui du commencement pensoient qu'ils fussent en plus grand nombre qu'ils n'estoient pour les venir surprendre.

L'vnziesme dudit mois le Canau que i'auois enuoyé à Tadoussac revint sans auoir aucunes nouvelles de nos vaisseaux, ce qui nous faisoit penser au sujet de ce retardement: car nos pois estans faillis, quelque mesnage que i'eusse peu apporter, & nous voyant si necessiteux & desnuez de tout, nous pensames à ce que nous aurions à faire du prisonnier soubçonné d'auoir meurdry nos hommes, n'ayant plus rien pour lui donner à cause que nos vaisseaux n'estoient encore venus, & les attendions de iour autre avec l'assemblée des Sauuages, pour parler à eux, & puis faire la iustice de ce Sauuage. Mais comme nous preuoyons que la mer n'estoit si libre que nos vaisseaux ne fussent pris ou perdus pour vne seconde fois: ie fis quel'on retardale iugement de nostre prisonnier, & que venant aux preuves manifestes & le trouuant coupable il ne falloit point

Retarde-
ment des
vaisseaux
de France.

Jugement
du Sauuage
criminel
retardé.

A a ij

temporifer, mais l'executer sur l'heure, si on en venoit là, ce qui estoit trop vray, selon qu'un Sauvage appellé Choumina nous auoit dit, vray & fidelle amy aux Frācois, aussi en auions nous eu quelque tesmognage. D'ailleurs nous considerions que si l'on venoit à l'execution étant en la necessité, que cela pour lors nous eust apporté quelque dommage, car comme ces peuples n'ont aucune forme de iustice, ils eussent cherché moyen en nos malheurs de nous faire du pis qu'ils eussent peu, & ne nous en pouvant passer, il fallut songer comme l'on le liureroit. Ledit Erouachy me vint tenuer, me priant que puis que les vaisseaux n'estoient point venus, & que nous n'aussions aucunes commoditez pour viure que nous eussions à deliurer le prisonnier si long temps detenu, quis'en alloit mourant de iour en autre: le luy dis que si nous le relaschions que ce ne seroit point à cause de la necessité de viutes, car bien que nos pois manquassent, nous allions chercher des racines de quoy il se fust aussi bien, voire mieux passé que nous, luy qui estoit accoustumé d'avoir de telles necessitez: De plus, que si nous eussions voulu luy faire perdre la vie depuis vn an qu'il estoit detenu, que nous l'aurions peu faire, mais que nous ne faisions aucune chose sans bonne & juste information. Il dist qu'il le recognoisoit bien, que toutesfois si on le vouloit deliurer qu'il en respondroit, & s'obligeroit de le representier, étant guery d'un mal de jambe dont il estoit entrepris, & de mal d'estomach, que si on n'y apporoit vn prompt remede il mourroit en bref: Le luy dis que i'y aduiserois dans dix iours, qui

Erouachy
sollicite la
deliurance
de ce Sau-
vage.

Ce que
l'Auteur
luy dist.

estoit pour dilayer, attendant tousiours nos vaisseaux.

I'aduisay que s'il estoit question qu'il sortist, que ce seroit à mon grand regret, & d'ailleurs qu'en le delurant cela nous pourroiten quelque façon estre profitable, & que toutesfois & quantes que nous le desirerions auoir nous le pourrions reprendre, s'il n'abandonnoit tout ^{le} païs.

Or comme i'ay dit cy-dessus, entre tous les Sauvages nous n'auions pas cogneu vn plus fidelle amy & secourable que Chomina, qui nous aduertissoit de toutes les menées qui se passoient parmy les Sauvages, aussi ie l'entretenois fort bien le cognosstant vraiment loyal, il estoit, comme i'ay dit cy-dessus, l'accusateur & denonciateur de nostre meurtrier, soubçonné par les camarades qui luy portoient envie, mais il y en auoit qui le fauorissoient, & principalement Erouachy, qui le portoit fort parmy eux.

Le mande Chomina qu'il me vint trouuer au Fort, & apres luy auoit longuement discouru sur ce sujet de la bonne volonté qu'il auoit tousiours euë envers les François, qu'il eust à la continuer, en luy promettant de l'estre Capitaine à l'arriuée de nos vaisseaux : que tous les chiss seroient stat de sa personne, qu'on le tiendroit comme François parmy nous, qu'il receuroit des gratifications & de beaux présens à l'aduenir, luy donnant credit & honneur entre tous cens de sa nation, comme aussi de le faire manger à nostre table, honneur que ie ne faisois qu'aux Capitaines d'entreux, & que pour accroistre son credit, qu'aucun conseil ny affaire ne se passeroit

Chomina,
Sauvage
aduertis les
François
des menées
des autres.

L'Auteur
l'entretient
de belles
promesses.

parmy eux qu'il n'y fust appellé, tenant le premier rang en sa nation: & pour dauantage le mettre en reputation & le mettre du tout hors de soupçon de ce qu'on l'accusoit qu'il estoit l'un des tesmoins de nostre meurtrier, qu'il luy vouloit du mal, le menaçant que s'il sortoit vne fois de nos mains qu'il se vangeroit de luy. Pour rabatre toutes ces mauuaises volontez, il falloit qu'il creust mon conseil, que sil auoit bien faict par le passé , il falloit qu'il fist encore mieux à l'aduenir : ce quil promit faire avec grande demonstration d'allegresse, disant que ie m'assurasse qu'il ne se passeroit rien entre les Sauuages au desaduantage des François qu'il ne nous en donnast aduis, qu'il sçauoit bien que la pluspart n'auoient le cœur bon, & qu'Erouachy (duquel nous pensions faire estat) estoit vn homme cauteleur, fin & menteur, nous donnant de bons discours, accordant facilement ce qu'on luy proposoit, & neantmoins en arrière il faisoit tout le contraire, parlant autrement ; que pour luy il n'auoit rien tant en haine que ces cœurs doubles, mais qu'il falloit quelquesfois faire semblant d'adioyster foy en ses discours, & ne faire neantmoins que ce quel l'on iugeroit deuoire estrefait par apparence. Il dit qu'il aime grandement les François, c'est le moins qu'il peut dire , les effects le feront assez cognoistre. Alors il me dist, le temps & la saison approchera pour ceux qui auront bon cœur envers toy & tes compagnons, si vos vaisseaux ne viennent, tu es assuré de moy & de mon frere , lesquels ne feront que ce que tu voudras pour t'assister en ce que tu pourrois auoir affaire de

Ce que
 Chomina
 dist à l'Au-
 theur.

nous, ic tascheray encore d'attirer avec moy quelques Sauvages de credit poussez de mesme volonté, il y en a que i'ay commencé à y disposer, cela fait ic ne doute plus rien contre mes enuieux, desquels ic ne me soucie pas beaucoup : ils demeureront tels quee desplaisir, & moy content de vostre amitié, en vous seruant de tout mon cœur. Voila bien dit (luy dis je) nous sommes deliberez de mettre le prisonnier dehors pour ton respect, & te faire entrer en credit: par ce moyen tu diras audit Erouachy que tu m'as prié pour le prisonniers fin de le mettre hors, que je t'ay donné bōne esperance, qu'en peu de iours cela se pourra faire, voyant ce qu'il dira & tous les autres Sauvages, que ic m'assure qu'ils le trouueront bon, iugeant bien que si c'estoit toy qui eust accusé le meurtrier que tu ne poursuiurois pas sa deliurance, mais plustost sa mort, & leur dire à tous les considérations que nous voulons, en cas qu'il sorte.

Le premier article, Que le prisonnier laisseroit son petit fils chez le Pere Joseph Caron Recolet, qu'il nourrissoit, & seroit comme pour ostage & assurance, que le cas arriuant que les François (qui estoient allez aux Hurons) vinssent, & qu'ils n'y peussent retourner ny aller à la nation des Abenaquioits, où i'auois enuoyé descourir, les despartir entr'eux iusques à 25. attendant nos vaisseaux.

Conditions
de la deli-
urance du
meurtrier.

2. Que si lesdits Abenaquioits auoient desir de nous donner de leurs bleds d'Inde ou traitter: qu'ils nous fourniroient de 8. Canaux avec quelques Sauvages & des François que nous y enuoyerions pour traitter dudit bled d'Inde.

3. Que luy & ledit Erouachy nous respondroient que le prisonnier ne feroit aucun mal à qui que ce fust estant deliré & guary.

4. Que le temps venu de la pescce des anguilles ils nous en feroient fournir raisonnablement par leurs compagnons en payant.

5. Que ic desirois qu'il fust recogneu pour Capitaine entre les Sauuages; attendant que nos vaisseaux fussent venus pour en faire les ceremones & le faire receuoir, & quil auroit pour adjoint & pour son conseil apres luy Erouachy, Bastisquan chef des trois riuieres, & le Borgne, qui éstoit vn bon Sauvage & homme d'esprit, avec vn autre de nostre cognoissance, pour resoudre & delibérer des affaires entre eux.

6. Que ledit Erouachy tiendra sa promesse, que s'il void ccluy qu'il dit qui auoir tué nos hommes, qu'ils en saisisra ou nous le monstrarera, s'il vient en ces lieux, pour en faire iustice.

Voilà les conditions que tu leur diras que ie desire, ausquelles ie ne voy point de difficulte, & ayant résoult ensemblement, vous me viendrez revoir pour scauoir ce que l'on fera sur cette affaire, & s'ils seront deliberez d'accorder ec quicte propose. Il me promit d'accomplir le tout, en leur remonstrant combien nous les surpassions en bonté, police, & iustice, & comme nous nous comporisions en choses criminelles, & ne leur ressemblions, ven qu'aussi-tost qu'un de leurs hommes auoit été tué, sans consideration aucune, ils alloient faire mourir le premier de la nation qu'il rencontreroient, fust-ce sa femme ou son enfant:

Sauuages
cruels en
leur iustice.

enfant mais parmy nous, au contraire la justice ne s'exerçoit que contre celuy qui auoit tué, & ne le seachant que par soubçon nous vions de grande patience attendant le temps que nostre Dieu, juste Juge (qui ne souffre que les meschans prosperent en leur mal) permet à la fin qu'ils soient descouverts par des tesmoignages bien approuvez & irreprochables; premier que les faire mourir, où deliurera'ils n'estoient coupables, ce que nous faisions avec honneur & louange, & à la honte & infamie de ceux qui l'auoient meschamment accusé, devant souffrir le même supplice que le criminel, que nous auions detenu ce prisonnier, & pour le 14. mois, sans luy faire aucun mal que de l'auoir retenu tant de temps, sur ce qu'il m'auoit dit & ouy dire à Martin, Sauuage defunct, & pour le bruit commun qui estoit entre tous les Sauuages qu'il n'estoit pas prisonnier sans sujet, joint le discours que la femme dudit prisonnier auoit fait, & autres tesmoignages de nos gens, mais qu'à l'aduenir il falloit se comporter plus sagement en nostre endroit: qu'ils prissent courage de nous assister en tout ce que nous leur propositions, vivant en paix les uns avec les autres, qu'ils n'auoient point de sujet de se plaindre, ne leur ayant jamais m'effect ains au contraire en leurs extrêmes nécessitez plusieurs d'eux seroient morts sans nostre secours, & ont très mal recognu les biensfaicts, nous ayant tué quatre hommes depuis que nous estoions habituez à Québec. Ils s'estincilloit comme nous auions tant de patience, veu que nous pouvions perdre leur païs, & les femmes fugitives en d'autres contrées où ils seroient très-

Chomina
va dire aux
Sauuages
ce quel l'Au-
thor luy
auoit dit.

Chomina s'en alla dire à tous les Sauuages ce que ie luy auois dit, Le lendemain il me revint trouuer, me disant auoir fait recit à tous ses compagnons en conseil ce que ie luy auois propose, que tons auoient receu vne grande resiouyssance, que véritablement cette affaire le mettroit en credit & hots de toute, mesfiance ; que dans deux iours ils me viendroient trouuer apres auoir resolu ce qu'ils auroient à responder, en confirmant tout ce que nous desirions, avec promesse de nous assister en tout & par tout, quoy que nos vaisseaux ne vinsent, & viure en bonne intelligence à l'aduenir. Ce sont leurs discours ordinaires qu'il faut croire par benefice d'inuentaire, & en tirer ce que l'on peut, comme d'une mauuaise debte, car la moindre mouche qui leur passe devant le nez est capable de diminuer beaucoup de ce qu'ils promettent si on leur refuse de quelque chose, principalement quand les demandes sont générales, autrement non.

Chomina
& ces Sau-
uages le
viennent
trouuer.

Aubout de deux iours ledit Chomina, Erouachy, & tous les autres Sauuages me vindrent trouuer, Erouachy parlant pour tous, dit ainsi. Il y a long temps que nous auons esté liez d'une estroite amitié, & notamment depuis près de 30. ans que vous nous avez assisté en nos guerres & autres necessitez extrêmes, sans vous auoir eu que peu de ressentiment, nous iugeans véritablement incapables de vostre affection pour n'auoir fait ce que nous pouuions depuis que les Anglois sont venus en ce lieu, pour moy

tu sçais comme estant estoigné ie ne pouuois reme-
dier par presence ny conseil, à toutes ces choses pas-
sées, & de plus que tout le pais est desnué de Chefs
& Capitaines qui sont morts depuis deux ans, & ne
restant que des hommes vieux sans commandement,
& des junes sans esprit & conduite, qui ne iugeant
combien vostre bien vucillance nous est nécessaire,
que sans la continuation d'icelle nous serions misé-
rables, mais comme vostre cœur a tousiours été en-
tierement bon nous vous prions le continuer, com-
me le pere à ses enfans. Nous ne recognoissons plus
d'anciens amis que toy, qui sçache nos deportemens
& gouuernement trop affectionnez enuers nous ius-
ques à present. Il est vray que l'on a tué de vos hom-
mes, mais ce sont des meschans particuliers, & non
le general qui en a receu beaucoup de desplaisir,
principalement ceux qui ont du jugement, à lvn tu
luy as pardonné, l'ayant recognu pour meurtrier qui
auoit fait le meurtre par le mauvais conseil de cer-
taines personnes qui sont aussi bien morts que luy :
l'autre aussi meschant que le premier, qui est celuy
que tu soubçonnes, & dis en auoir quelque tesmoi-
gnage, ce qu'estant verifié nous ne le desirons main-
tenir, mais qu'il meure. Il n'a iamais rien confessé, il
proteste ne l'auoir fait, & qu'il n'apprehende pas tant
la mort de ce qu'on l'accuse, que s'il les auoit faict
mourir qu'il le diroit librement plustost que de de-
meurer dedans vne prison, souffrant plus d'ennuis
& de tourments en ses maladies que s'il mourroit tout
d'un coup. Que tout ce que i auois dit à Chominails
le desiroient effectuer & faire pour les François tout

ce qu'ils
luy dicent.

ce qu'il pourroient, & desirant qu'il fust Capitaine, dit qu'il en estoitres content, comme aussi tous les Sauvages, mais ce qu'il d'oit estoit au plus loin de de sa pensée, reconnoissant assurément que delirurant le prisonnier à sa requeste & supplication, qu'il falloit qu'il nous eust grandement obligé.

Ce que luy
replique
l'Auteur.

le luy dis devant tous que les affections de ceux qui promettoient beaucoup ne consistoient pas en paroles & garesſes, qui n'estoient que les auant coureurs des effets en la plus part du monde tant envers eux qu'envers nous : que pour luy nous l'auions truué entre tous les Sauvages de parole effectiue, il auoit l'esprit, le iugement & la cognoscience très bonne, sans ingratitudo, qui sont les choses autant requises qu'il falloit pour un Chef. Pour le courage il n'en manquoit point, que je le pouuois assurer que luy & tous ceux qui tiendroient son party ie les main-tiendrois de tout mon pouvoiſ contre ceux qui luy voudroient faire du desplaſir : que nous auions le naturel ſi bon que ceux qui nous auoient obligé pour peu que ce fust, nous n'eſtions mescognouſans. Tu pourrois eſtre en peine de ſçauoir qui nous a incité à luy vouloir tant de bien-vueillance. Je te diray que quand il a eſté question d'envoyer quelque Sauvage & faire diligence nous voyant en peine il n'a attendu que nous luy en parlussions, mais aussi toſt avec ſon frere il s'eſt offert de nous ſeruir ſant marchan-dry eſperer de ſe compoſer que noſte valenté, & promprement & d'uſtant franc il nous a ſeuſ ſuocſidit , ſe emploiant ſe ſouffrant à toutes occaſions, ce que n'ose faire les autres : en nos necessitez

il ne nous a iamais abandonné, ny en hyuer ny en
esté; nous secourant de ce qu'il pouuoit, desirat plus
stost mourir avec nous que nous abandôner. Quand
quelques vns de mes cōpagnons alloient en sa maison
que ne faisoit-il point pour les catresser & traitter
humainement: leur dōnant souuent ce quil gardoit
pour luy. Il prenoit compassion de nos netesitez, &
ne faisoit pas comme d'autres qui s'en rioint, nous
vendant excessiuement vn peu de poisson ou viande
quand on en desiroit auoir, sans autres infinites obli-
gations que nous luy auons pour tant de tēsmoigna-
ges de sa fidelité: il s'est offert aussi en cas que l'on
voulust se battre avec l'Anglois qu'il viendroie avec
nous pour y viure & mourir: & se mettant en devoir
luy & son frere, se sont presentés en nostre fort avec
leurs armes pour receuoirt tel cōmandement que ieuusse
désiré, ce que n'a iamais fait autre Sauuage que luy:
au contraire comme ils virent les Anglois à Tadouf-
fac, ils les conduirent jusques au Cap de Tourmente,
leur enseignant volontairement le chemin, aydant
aux Anglois à tuer nostre bestial, & piller les maisons
de nos gens comme s'ils eussent été ennemis: regar-
de & juge quelle traison nous auons à hayr ceux-là, &
voouoit du bien à ces hommies cy.

Il est vray que voilà de puissantes raisons pour
l'affectionner: il s'est trouué des occasions où il a
montré quel estoit son coeur, mais pour moy y estois
absent: ie ne laisse pourtant d'avoir le mesme desir
de seroit à l'occasson de presentoir. Pour ceux qui
ont combattu les Anglois, il s'ont de Tadouf-
fac mes-
chans Sauvages qui n'ont point d'amitié, etant alio-

Secours
que Cho-
mina offre
aux Fran-
cois.

reconnus pour tels, qui parlent de bouche amiablement, mais le cœur n'en vaut rien, & ne font que du mal. Nous sommes très-assez de ce que Chomina s'est si bien porté en vostre endroit, vous avez raison de l'aymer : néanmoins nous ne laissons tous de vous affectionner aussi bien que huy. Je ne doute point de sa fidélité, il a montré par effect ce qui nous occasionne à ce vouloir du bien, en attendant les effects de nos promesses, assurez-vous que nous les effectuerons, & les vaisseaux venus l'on receura ledit Chomina pour Capitaine. Tu sais la façon de faire quand on elist vn Chef, & qu'il change de nom, tu en as fait d'autres, c'est pourquoy tu feras encore cestuy-cy que nous tiendrons pour tel attendant son election comme chef, chacun respondant d'vnne voix, ainsi sera il.

Ce que voyant ie dis àudit Chomina, que quand il voudroit qu'il emmenast le prisonnier, & qu'il luy remonstre d'estre sage à l'aduenir, que s'il a esté prisonnier tant de temps, que ce sont les discours des Sauuages, & non nous.

Ledit Chomina sortant avec tous les autres Sauuages, le va treuuer, luy ayant auparauant donné bonne espérance de sa deliurance qu'il moyenoit, apres auoir remontré plusieurs choses, le prisonnier luy dit, Iescay bien que les François n'ont point de tort de m'auoir retenu si long-temps, ils auoient iuste sujet de le faire, d'autant que les nostres leur auoient donné à entendre que c'etoit moy qui auoit fait le meurtre, quand ie seray guary ie leur veux tesmoigner qu'un meschant homme ne voudroit faire ce que je seray pour eux,

Ces discours finis ils le prennent & le mettent en vne couverte, & l'emportant à quatre, car il ne pouuoit se soustenir sur les jambes estoit fort desfait & debilé : la verité est que ces gens qui ont accoustumé vne grande liberté, la prison de 14. mois leur est vn grief supplice, autant presque que s'ils receuoient la mort tout d'vn coup : ce fut où la nécessité des viures nous contraignit, veu que sans ceste extrémité il eut tous-
jours esté prisonnier : mais quoy, c'estoit chose forcée ou estre tousiours en trances & apprehension avec ces Sauuages qui ne nous eussent voulu secourir en nostre nécessité : car nous voyaïnt foibles, desnuez d'hommes & de tout secours, ils eussent peû entreprendre sur nous ou sur ceux qui alloient chercher des racines dans les bois, avec beaucoup d'autres considerations qui nous excitoient à cela.

Causes qui firent déli-
nir le meurtrier
prisonnier.

*Arrivée de Desdames de Gaspey. Un Capitaine Cana-
dien offre toute courtoisie au sieur du Pont. Quelques dis-
cours qu'eut l'Auteur avec lui, &c &c que firent les
Anglois.*

CHAPITRE II.



En 24. du mois d'Auril Desdames arriva avec la chaloupe de Gaspey, qui dit n'auoir veu aucun vaisseaux, ny les Sauuages, &n'en auoit sceu aucunes nouvelles, sinon que quelques vns qui venoient du costé d'Acadie, qui dirent y auoir quelques bateaux vaisseaux Anglois, partie rodant les costés,

Courtoisie
du Capitai-
ne de Ca-
nada aux
François.

autres faisant peische de poisson : que Iuan Chod Capitaine Sauvage des Canadiens leur auoit fait bonne reception selon leur pouuoit , s'offrant que si le sieur du Pont vouloit aller en leur pais, au cas que nos vaisseaux ne vinssent, qu'il ne manqueroit d'aucune chose de leur chasse , ce faisant faire vne petite maison en quelque endroit. De plus qu'il prendroit 20. de nos compagnons, qui partiroient parmy les siens pour y passer l'hyuer, où ils n'auroient aucune faim, moyennant deux robbes de castors pour chaque homme : Ce n'estoit pas peu de treuver tant de courtoisie & de retraite assurée parmy eux , beaucoup enieux qu'avec nos sauviages : ils nous apporterent vn baril & demy de sel, sans ce que ceux de la chaloupe aydetent aux peres religieux, lesquelles choses en ce temps là ils pri soient plus que de l'or. Il nous confirma comme les Anglois auoient brûlé tous les viures qui estoient aux Peres Iesuistes, qu'ils auoient donné quelques six barils de farine aux Sauvages moitié grecire moitié marchandise : qu'ils auoient vne grande aversion contre les ennemis, notamment contre les François renegats qui les auoient emmenées : Et tout ce que nous auions sçeu des Sauvages, il nous le confirma touchant le combat, sçauoir qu'un petit vaisseau François arriva sur cette affaire, n'e voulant q'tre de la partie, il sauua partie à la rame & à la vbole, & cognoit-on que c'estoit le Rencrend Pero Noros Iesuiste, qui n'estoit séparé depuis long temps d'avec ledit de Roquemont, sil eussent eu quelque tems de conduite & de nauage, ils eussent été facilement en la riviere pour venir à Québec nous secourir, ce qui l'occasionna de

sca

s'en retourner en France, n'ayant commencé en Angleterre que les Capitaines & Principaux, & le petit Sauvage que l'on remmenoit en son pays; que le général Guer auoit été dix jours à se r'accommode à Gaspey, qu'ils n'auoient brûlé les barques ny chaloupes à l'isle de Bonaventure, ny autres lieux, comme on nous auoit dit: que l'on auoit donné deux vaisseaux pour repasser les François en France avec partie des maris, femmes & enfans, qui coururent depuis plusieurs fortunes & dangers, tant aux costes d'Espagne qu'ailleurs, desquels naufrages ils s'estoient sauvez, fort incommodez de toutes choses: voilà ce que les effets de cette guerre causerent au commencement en la Nouuelle France aux Anglois, ils faisoient bien d'aller en ces lieux, voyant qu'ils ne pouuoient rien faire en l'isle de Ré où tout leur auoit mal succédé.

Naufrage
& perte
que cour-
rent les
Anglois.

Entendant de si tristes nouvelles nous voyant comme hors d'esperance de tout secours, nous iugeasmes qu'il n'estoit plus temps de temporiser, mais bien de remedier de bonne heure à ce que nous pouuions auoir affaire; nostre petite barque estoit toute presto, ledit du Pont s'estoit resolu de s'en aller dedans sans attendre la chaloupe d'autrige, craignant qu'elle ne tardast trop, & partant trop tard que malaisement l'on trouueroit des vaisseaux aux costes pour estre possible partis, qu'en chemin faisant pour le plus leur, si nos vaisseaux deuoient venir, ils les rencontreroient, ou ladite chaloupe qu'ils emmeneroient avec eux. Ledit du Pont auoit eu de la peine à sesoudre à cause de l'incommodité de ses gouttes, mais lui ayant bien remontré qu'il auoit bien quitté sa maison pour

Ce que dit s'embarquer en vn meschant petit vaisseau, & de plus
l'aubeur au lieu du Pont.

qu'il estoit venu à Gaspey parmy tous les dangers de
la guerre aussi malade qu'il estoit ; davantage qu'il
sestoit mis dans vne chaloupe de Gaspey pour venir
à Québec avec de si grandes incommoditez qu'on ne
l'auroit creu, si on ne l'auoit veu, que ce n'estoit pas de
mesme en ceste occasion plus pressante, d'autant que
son âge & la reputation qu'il auoit entre les nauigcans
de ces costes, estoient cause qu'avec les Capitaines &
maistres des vaisseaux desquels il estoit cogneu, plus
facilement il treueroit passage, & pourroit plus as-
seurément contracter avec le dits chefs des vaisseaux
pour le passage ; pour sa personne il n'alloit pas dans
vne chaloupe comme il estoit venu de Gaspey avec
de grandes douleurs & incommoditez, mais en vne
barque fort gentille & bien accommodée, y ayant sa
chambre où il seroit tres-bien, & avec des personnes
qui l'assisteroient, en luy portant toute sorte de respect,
pouvant recourrir plus de rafraichissement le long
des costes, changeant dvn iour à autre de lieu que non
pas à Québec où il n'y auoit rien : qu'il se trouuoit fort
peu de personnes qui voulussent demeurer à l'habita-
tion sans viures. Que pour sa personne seule il falloit
empescher quelquesfois quatre hommes à l'assister &
secourir, lesquels ne pourroient demeurer avec luy,
de forte quasforee leur seroir de l'abandonner pour
aller chercher leur vie de iour à autre : Que de tenir la
fortune de repasser en France luy seroit chose meil-
leure que de souffrir de si grandes necessitatis, ne pou-
uant plus rien esperer de Québec, ayant le peu qu'il y
auoit esté consacré pour luy seul, ce que ic ne pensois

pas qu'il peult faire, il me dist que pour le voyage qu'il auoit fait de France à Québec, il n'estoit pas à s'en repentir; mais trop tard, ic luy dis, Vous sçauiez aussi bien que moy la facon comme l'on nous traitez en ces lieux, où les necessitez ont plus regné que les biens, faits de ceux qui ont cette affaire, vous n'etes point nouice en cela, vn autre se pourroit excuser, mais vous avez trop d'experience pour sçauoir & cognoistre ce qui en est: car si à Québec vous auiez les commoditez approchantes de ce qu'il vous faudroit ie vous conseillerois d'y demeurer. Enfin come l'ay dit cy-dessus, il se resolut de s'embarquer & laisser le sieur de Marais, fils de sa fille en sa place, & emporter avec luy quelque 1000. castors pour subvenir aux frais de la despeche, qui furent embarquez. Cela resolu, le lendemain il me dist si i'aurois a greable qu'il fit lire sa commission que luy auoit donnée le sieur de Caen, afin qu'un chacun sçeust la charge qu'il luy auoit donné en ces lieux, craignant que ledit de Caen ne luy donnast ses gages, lors qu'il luy demanderoit, ic luy dis que cela ne m'importeit pas beaucoup, mais qu'il commençoit bien tard, paree que ledit de Caen, outre le droit qui luy pouuoit appartenir, s'attribuoit des hōneurs & commandemens qui ne luy appartenioient pas, anticipant sur les charges de Vice-Roy, luy montrant les principaux points. Pour ce qui touchoit le trafic & commerce de pelleterie il y auoit toute puissance, qui en telles affaires de sa Majesté nous gouernoient, à quoy il se falloit arrester: En outre i'aurois bōne commission en forme, selon la volonté de sa Ma-

Le sieur de
Pontfaid
voir sa
commission.

LES VOYAGES DU SIEVR
jeſte, & de Monſeigneur le Vice Roy, & celle dudit
ſieur de Caen ne pouuoit eſtre de celle coſidération.

L'elendemain, qui eſtoit le Dimanche, au ſortir
de la ſainte Mefte fe fais aſſembler tout le peuple,
avec la copie de la commission du ſieur du Pont, les
articles de la Majesté & la commission de Monſei-
gneur le Vice Roy, auquel veritablement ie fais enté-
dre le pouuloir que pouuoit dôner ledit ſieur de Caen
à ſes commis, diſferens d'avec celiuy que i'anois ſelon
les articles de ſa Majesté, que ie fis lire, contenant au-
cuns poingts de la commission dudit du Pont, & en
ſuite ma commission, qui eſtoit fort ample, diſant
à tous : Le vous fais commandement de par le Roy, &
Monſeigneur le Vice Roy, que vous ayez à faire tout
ce que vous commandera ledit du Pont, pour ce qui
touche le trafic & commerce des marchandifes,
ſuyuant les articles de ſa Majesté que ie vous ay fait
lire, & du reſte de m'obéir en tout & par tout en ce
que ie comandeſtay, & oſtil y aura de l'intereſt du
Roy & de mondit Seigneur, en me reſeruant
dix hommes gagez dudit de Caen, ſuyuant les arti-
cles résolus de toute la ſociété, desquels ledit de
Caen auoit eſtabliſſeur, & me les mit en main, par
lvn desquels eſtoit porté & en charge me donner
dix hommes, avec toutes les commoditez neceſ-
ſaires pour les employer au Fort, ainsi que i'auterois
bon eſt c. I'ay creu que ledit ſieur de Caen ne ſe
reſouuenoit plus, car il n'y auoit pas d'apparence
qu'il eut voulu diſputer vne choie ou lui-même a-
uoit ſigné, & le ſieur Dolu, & autres aſſociez La choie
la plus importante eſtoit de fe forter lequel que

Pouvoir
qu'il pou-
uoit don-
ner à ſes
Commiss.

Ce que
l'Auteur
en a oſgalé à
tous.

l'on pourroit pour la conservation du païs, qu'à faute de ce faire c'estoit le laisser en proye à vn ennemy qui peut recognoistre nostre foibleesse ; sans que ledit du Pont ny autres puissent empescher l'effect du commandement que l'ay, sur peine de desobeissance & punition corporelle.

Le voy bien (dist le sieur du Pont) que vous protestez ma commission de nullité : Ouy en ce qui heurte l'autorité du Roy & de Monseigneur le Vice-Roy, pour ce qui est de vostre traicté & commerce, suivant les articles de sa Majesté, à quoy il se faut tenir, cela se passa ainsi.

La chalouuppe (comme i'ay dit cy-dessus) c'étoit venue de Gaspey, qui interrompit le dessin dudit du Pont dessein de aller, d'autant que son intention n'étoit qu'au cas qu'il n'y eust aucun vaisseau à Gaspey où il peults s'en retourner, de reuenir à Québec sans se mettre en peine de passer plus outre pour chercher passage & aller en France dans les vaisseaux François, qui pouuoient estre à l'isle de S. Iean du Cap Breton, Capleau, Isles de S. Pierre, Plaisance ou autres ports, qui sont à l'isle de Terte-neufue, où il y en auoit, & sembloit qu'il ne voulust aller à Gaspey que pour establir les François avec les Sauuages & s'en reuenir à Québec : les matelots qui ne desiroient plus y retourner etaignant de mourir de faim, auoient volontiers couru le risque & de chercher passage plustost que de demeurena avec les Sauuages, s'il n'étoit par force que quime fia lui demander si c'estoit son intention de s'embarquer en la barque, s'il auoit dessin de s'en retourner à Gaspey, il me dit qu'ouy : -

Alors ic luy dis, que penscz vous qui vous rameine,
regardez ce qu'avez à faire, car les matelots ne sont
pas deliberez de reuenir, & ainsi vous vous trouueitez
deceus si vous vous attendez à cela, vous voyez que
l'on descharge l'habitation de plus d'hommes que
l'on peut, ne faisant estat que d'y faire demeurer
treize à quatorze personnes, & vous reuenant, vous
en amenerez vne douzaine, ce seroit pour mourir de
faim les vns pour l'amour des autres, il n'y a pas beau-
coup d'apparence : joint que quelques matelots sont
resolus de demeurer avec les Sauuages de par delà, &
le reste d'aller chercher passage à quelque prix que ce
soit, mesme que ne trouuant vaisseaux ils se veulent
hazarder de passer la mer en ceste bârque, & si n'avez
volonté de passer plus outre, ic vous coseille plustost
de demeurer icy : car aussi bien vostre voyage seroit
inutile, estant constraint de demeurer avec les Sauua-
ges ou courir le hazard avec les matelots.

Ce qu'entendant il desira plustost demeurer, que
de se mettre au risque, apprehendant la peine qu'il
pensoit avoir en ce voyage pour le mal des goutes qui
le tourmentoient de telle façon, qu'il estoit plus cou-
ché que debout, celà resolu il fit descharger de la bar-
que 500 castors, de mil qu'il y auoit fait mettre.

Il fait me-
moire de
tous les def-
auts.

Le fis d'amples memoires de tous les defauts
que ic recognoissois, avec lettres adressantes à sa Ma-
jesté, à Monseigneur le Cardinal, & à Messieurs
du Conseil, & aux Associez, mettant le tout en-
tre les mains de mon beau-frere Bovillay, lequel
iauoiris bien instruit de tout ce qui estoit necessaire,
luy donnant vne commission sijuant le pouvoir que

i'auois : & luy commanday des'en aller avec les matelots chercher passage à quelque prix que ce fut, luy donnant charge de laisser à Gaspey avec Iuan Chou & ses compagnons sauvages, tous ceux qui y voudroient demeurer, & ceux qui le voudroient suivre qu'il les emmenast avec luy. l'ordonnay à tous ceux qui deuoient s'en retourner, qu'ils allassent dans les bois deux ou trois iours premier que partir pour chercher des racines pour leur prouision, attendant qu'ils peuissent rencontrer la pêche de maluë vers Mantanc: Ce qu'ayant fait ic les faits tous assembler, voulant scauoir la volonté des vns & des autres, scauoir ceux qui desiroient demeurer à Gaspey, & ceux qui vouloient suivre mon beau-frere, il s'en trouua vingt, de trente qu'ils estoient, qui desirerent demeurer à Gaspey, entr'autres Foucher, Desdames, & deux autres Matelots, & le reste desiroit courir risque.

Fait af-
sembler les
matelots.

Ayant mis ordre à tout, mon beau-frere partie avec sa barque & tout son esquipage, le 26. de Juin, laquelle n'auoit que des racines, si ce n'estoient aucunz qui par leur mesnage auoient quelque peu de farine de pojs. La barque partie chacun de ceux qui festoient commencerent à labourer la terre, & y semer des nauaux, pour nous suruenir durât l'hyuer: en attendant la moisson on estoit tous les iours à la recherche des racines pour viure, ce qui causoit de grandes fatigues, car on altoit six à sept lieues les chercher, avec vne grande peine & patience, sans en trouuer en suffisance pour nous nourrir. Les autres faisoient ce qu'ils pouvoient pour prendre du poisson, & faute de filets, lignes & hains, nous ne pouvions faire grande chose:

Partement
de son
beau-frere.

Chacun
travaillé à
chercher
de quoy vi-
ure.

la poudre pour la chasse nous estoit si chere que ie de-sirois mieux pârir que d'vsier si peu que nous en auions, qui n'estoit pas plus de 30. à 40. liures, & encore tres mauuaise.

Nous attendions de iour en iour les Hurons, & par mesme moyen 20. François qui estoiet allez avec eux pour nous soulager de nos pois: ceste surcharge me mettoit bien en peine, n'ayant du tout rien à leur donner s'ils n'apportoient de la farine avec eux, ou que lesdits Hurons ne les remmenassent, ou bien les mettre avec les Sauuages au tour de nous, comme ils nous auoient promis de les prendre, mais comme ils sont d'vn'e humeur assez variable, cela me donnoit du tourment. Chomina nous dit qu'il s'en alloit aux trois riuieres avec tous les sauuages, qui deslogeoient d'au- pres de Québec, pour aller au devant des Hurons tra-
ter des farines s'ils en auoient: pour cet effet il dema-

Chomi-na promet faire venir des farines.

da quelques cousteaux, & promet en traiter fidelle-
ment, nous apportant aussi tost les farines: la creance
que nous auions en luy, fit qu'on luy en donna, & vne
arme de picquier qu'il demanda à emprunter pour la
guerre, de quoy il ne fut refusé. Son frere Ouagabe-
mat s'offrit d'aller à la côte des Etechemins, où estoient
les Anglois pour y traiter de la poudre, il demanda
qu'on luy donast vn François, lequel demeuroit à deux
journées das les terres de la côte, ce qui luy fut accor-
dé, pour tascher de quelque façon que ce fut à nous
maintenir. Pour ce sujet il partit le 8. de Iuillet, lais-
sant la grande riuiere, & ayant fait quelque chemin
par celle qui va ausdits Etechemins, ils treuerent si
peu d'eau qu'ils furent contrains de s'en renuerir le 11.
Voyage temps.

dudit

dudit mois, & par ainsi ce voyage fut rompu.

Le 15. de Juillet arriuâ l'homme que i'auois en uoyay à la decouverte des Sauuages appellé Abena- quioir, qui me fit rapport de tout son voyage suiuat le memoire que ie luy auois donné, le nombre des saults qui falloit passer premier que d'y arriuer, la difficulte des chemins qui se rencontroient en ce traict de terre, iusqu'à la coste desdits Etechemins, les peuples & nations qui sont en ces contrées, leurs façons de viures, nous assurant que tous ces peuples vouloient lier vne estroite amitié avec nous, & prendre de nos hommes avec eux pour les nourrir durant l'hyuer, attendant que nous eussions secours de nos vaissaux : qu'en peu de iours il deuoit venir vn chef de ses peuples avec quelques Canaux pour confirmer leur amitié, & mesme nous ayder de leurs bleds d'Inde, estant peuples qui ont de grands villages, & à la campagne de maisons, ayant nombre de terres, defrichées où ils sement force bleds d'Inde qui recueillent suffisamment pour leur nourriture, & en ayder leurs voisins, quand il manque quelque année qui n'est pas si bonne que d'autre. Il y a de belles campagnes & fort peu de bois où ils habitent, la pêche du poisson y est abondante de Bars, Saumons, Esturgeons & autres poissons en grande quantité : comme aussi y est très bonne la chasse des animaux & du gibier, de sorte que quand les eauës sont vn peu grandes l'on y peut aller en six iours avec diligence : il y a vne riuiere qui va tomber en ceste coste des Etechemins, en laquelle i'ay esté autrefois du temps du sieur du Mont comme i'allois descouvrir les ports, hautes, & riuieres. Ce voyage

Rapport
de la de-
couverte
des Saua-
ges

Les villages
de ces peu-
ples sont
grands.

Pays fort
delicieux.

& descouerte me donna vn grand contentement pour l'esperance du fruct quvn iour nous en pourrions retirer durant nostre necessité, où ces peuples nous pouuoient bien seruir. Ce qui est de remarquable, c'est vn lieu où l'on ne craint point d'ennemis sur le chemin, qui vous puise empêcher d'aller & venir librement.

Arrivée des hommes des Hurons. Le 17. du mois de Iuillet arriuèrent nos hommes des Hurons en douze Canaux qui n'apporterent aucunes farines sinon quelques vns qui en auoient, nolà monstroient à la veue, en attendant nostre disette, il falloit qu'ils fissent comme nous, & allastent chercher des racines pour viure. Je me delibéray les enuoyer à l'habitation des Abenaquois pour viure de leurs bleds d'Inde attendat le printemps, n'ayant plus d'esperance de voir aucunz amis ny ennemis, la saison estant passée selon les apparances humaines.

Retour du Père Brebeuf. Le Reuerend Père Brebeuf (selon ce que luy auoit mandé le Reuerend Père Massé Supérieur) s'en reuint des Hurons, leur laissant vne extrême tristesse de son depart, luy disant. He quoy nous delaisses-tu ! il y a

regret qu'o eut de son départ. trois ans que tu es en ces lieux pour apprendre nostre langue pour nous enseigner à cognoistre ton Dieu, l'adorer & seruir, cestantvenu pour ce sujet , à ce que tu nous as tesmoigné, & maintenant que tu scéais plus parfaitement nostrelangue qu'aucun qui soit jamais venu en ces lieux, tu nous delaisses & si nous ne cognoissons le Dieu que tu adores, nous l'appellerons à tesmoin que ce n'est point nostre faute, mais bien la tienne, de nous laisser de telle façon; il le leur remonstrroit que l'obeissance qu'il deuoit à ses Supérieurs ne luy permettoient pour le present de demeurer, atten-

du aussi les affaires qu'il auoit, & qui estoient grandement importantes, mais qu'il les asseuroit, moyennant la grace de Dieu, de les venir tenuer & amener ce qui seroit necessaire pour leur enseigner à cognoistre Dieu, & le scrir, & ainsi se departit. En effect ce bon Pere auoit vn don particulier des langues, qu'il apprit & comprit en deux ou trois ans, ce que d'autres ne feroient en vingt: nous fusmes fort aisés de le voir, comme estoient aussi les Peres qui se promenoient, qu'il leur apporteroit des farines des Hurons, qui eust été fort peu de chose, n'eust été la valence de quelque quatré ou cinq sacs, qui, à ce que l'on me dist, pesoyent enuiron chacun 50. liures.

Auoir le
don des
langues.

Cette arriée de Canaux de Sauvages ne nous apporta aucun benefice, car ils n'auoient point de farines à traitter qu'environ deux sacs, que les Peres Recolets traitterent, & le sieur du Pont en fit traitter vn autre par le Sous-commis: Pour moy il fut hors de ma puissance d'en pouuoir auoir, ny peu, ny prou, & ne m'en fut seulement offert vne escuclée, tant de ceux qui en pouuoient auoir, parmy les nostres, que parmy les autres. Outesfois ic prenois patience, ayant tousiours bon courage, attendant la recolte des pois, & des grains qui se ferroit au desert de la Veufue-Hébrett & son gendre, qui auoient quelque six à sept arpens de terres ensemble, & ne pouvant auoir recours ailleurs, & peus dire avec ycrité que i'ay assisté en chacun de tout ce qu'il n'estoit possible, ce qui fut neantmoins fort peu recongne en mon particuler, de ceux qui estoient avec moy au fort, & estoient les plus mal pourfus de toutes choses.

L'auteur
assiste va
chacun
avec fort
peu de re-
cognis-
cence.

Habitation
des Peres
Iesuites
fort agres-
ble.

Charité des
Peres Re-
coleus.

Pource qui estoit des Reuerends Peres Iesuites ils n'auoient que de la terre defrichée &ensemencée pour eux, & scruteurs au nombre de douze ne nous en pouuant ayder comme ic croy qu'ils eussent fort desiré: le lieu où ils sont habituez est tres agreable, cestant sur le bord de la riuiere S. Charles.

Les Peres Recolets auoient beaucoup plus de terres defrichées &ensemencées & n'estoient que quatre, promettant que s'ils en auoient plus qui ne leur faudroient en 4. à 5. arpens de terre ensemencez de plusieurs sortes de grains, legumes, racines & herbes potageres qu'ils nous en donneroient. L'année precedente chacun auoit si bien conserué ce qu'il auoit qu'il s'estoit fait fort peu de liberalitez, sinon à quelques particuliers de ceux qui estoient logez à l'habitation, & celle comme dit est, des Peres Iesuites qui nous assisterent de quelques nauaux selon leur puissance.

Nouvelle
de l'arriuée
des Anglo's

Comme les Hurons se delibèrent de s'en retourner avec si peu de marchadises qu'ils auoient apportées, pensant treuuer de quoy traitter, nouuelles nous vindrent de l'arriuée des Anglois par un Sauvage appellé la Nasse, qui auoit sa maison proche des Peres Iesuites, lequel donnoit esperance & toute sa famille de se faire instruire en nostre foy, & mesmes les Peres luy auoient donné de leur terre defrichée pour le gaigner à eux, ce fut luy qui nous donna cet aduis, ce qui m'estonna grandement, pource qu'à lors ic n'attendois ny Frácois ny Anglois qui eussent entrepris ce voyage bien hazardueusement pour estre venu tard, d'autant que si on France ils eussent fait

equiper de bonne heure comme en Mars, la moins
douze barque estoit suffisante de nous secourir & nous
sortir du danger d'estre pris, apportant farins, pou-
dre, mousquets, avec un peu de meche: l'ennemy
jugeant bien qu'il n'y auoit rien à faire pour eux sinon
traiter quelque pelleterie à Tadoussac, & ne pou-
vant rien faire, à ce que l'ay sceu depuis, s'ils
eussent été contraints de retourner sans rien faire
de porter tout ce qu'ils auoient au Cap Breton,
où ils auoient vne habitation d'un Escossois qui
estoit de la compagnie du Cheuallier Alexandre en
Angleterre & roder les costes comme ils auoient
fait l'année precedente, pour prendre des vaisseaux
qui ayderoient à payer les frais de leur embarquement.

Le sieur de Champlain ayant eu aduis de l'arriuée des Anglois, donne ordre de n'estre surpris, se resoult à composer avec eux. Lettre qu'un Gentil-homme Anglois luy apporte, & sa response. Articles de leur composition. Infidèles Francois prennent des commoditez de l'habitation. Anglois s'emparent de Québec.

CHAPITRE III.

Sors que ces nouvelles vinrent i'estoient seul au fort, vne partie de mes compagnons estoient allez à la pesche, les autres chercher des racines, mon seruiteur & les deux petis filles Sauuageuses y estoient aussi: sur les dix heures du matin vne partie se rendit au fort & à l'habitation, mon seruiteur arriuant avec quatre petis sacs.

D iii.

~~Ordre que l'Autheur fait pour nre stte fut pris.~~ de racines, me dit auoit veu lesdits vaisseaux Anglois à vne lieüe de nostre habitation, derrière le Cap de Leyu : ie ne laissay de mettre en ordre si peu que nous auions, pour eviter la surprise tant au fort qu'à l'habitation, les pères Iesuistes & Recollets accoururent aussi tost à ces nouvelles pour voir ce que l'on pourroit faire sis assémbler ceux que ie iugeay à propos pour sçauoir ce que nous aurrons à faire en ces extrémitez : il fut arresté qu'attendu l'impuissance en laquelle nous estions sans viures, poudre, ny mesches, & sans secours, il estoit impossible de nous maintenir, c'est pour quoy qu'il nous falloit chercher vne composition la plus auantageuse que nous pourrions, & attendre ce que voudroit dire l'Anglois, resolus néanmoins qu'au cas qu'ils ne nous voulussent faire composition, de faire sentir à la descente, que voulant nous forcer on leur seroit perdue de leurs hommes, en nous ostant l'espoir de composition.

~~Chaloupe que l'Anglois envoie.~~ Sur le flot, l'Anglois enuoie vne chaloupe ayant vn drapeau blâc, signal pour sçauoir s'il auroit assurance de nous venir treuuer, pour nous sommer, & sçauoir la resolution en laquelle nous estions, ie fis mettre vn autre drapeau au fort, leur assurant qu'ils pourroient approcher avec toute seureté : Estant arriviez en nostre habitation, vn gentil homme Anglois mit pied à terre, lequel me vint treuuer, & courtoisement me donna vne lettre de la part des deux freres du General Guer qui estoient à Tadoussac avec ses vaisseaux, lvn s'appelloit le Capitaine Louis qui venoit pour commander au fort, l'autre le Capitaine Thomas Vice-Admiral de son frere, me mandant ce qui s'ensuit.

~~Vn Gentil homme Anglois vint treuuer l'Autheur.~~

Monsieur en suite de ce que mon frere vous manda l'année passée que tost ou tard il auroit Québec, n'estant secouru, il nous a chargé de vous assurer de son amitié, comme nous vous faisons de la nostre, & sachant tres bien les nécessitez extrêmes de toutes choses ausquelles vous estes, que vous ayez à luy remettre le fort & l'habitation entre nos mains, vous assurant toutes sortes de courtoisie pour vous & pour les vostres, cōme d'une composition honnête & raisonnable, telle que vous sgauriez désirer, attendant vostre response nous demeurons, Monsieur, vos très affectionnez serviteurs Louis & Thomas Guer. Du bord du Flabot ce 19. de Juillet 1629.

Lettre des
deux frères
du General
Guer à
l'Author.

Ceste lettre leue devant le principal Commis & autres des principaux, il fut resolu de leur faire response, comme il s'ensuit.

Messieurs la verité est que les negligences ou contrarie-
tez du mauvais temps, & les risques de la mer, ont
empesché le secours que nous espererions en nos souffrances, &
nous ont este le pouvoir d'empescher vostre dessein, cōme a-
vions fait l'année passée, sans vous döner lieu de faire réussir
vos pretensions, qui ne seront s'il vous plaist maintenant qu'en
effectuant les offres que vous nous faites d'une cōposition, la-
quelle on vous feras gauoir en peu de temps apres nous y estre
resolus, ce qu'attendant il vous plaira né faire approcher vos
vaisseaux à la portée du canon, ny entreprendre de mettre
pied à terre que tout ne soit résolu entre nous, qui sera pour
demain. Ce qu'attendant je demeureray Messieurs vostre
affectionné serviteur Champlain, ce 19. de Juillet 1629.

Reponse
qu'il leur
fit.

Ledit Capitaine Louis Guer r'enuoya sur le soir sa chaloupppe pour auoir ces articles de la cōposition, avec assurance de nous donner toutes sortes de courtoisies, lesquelles articles enuoysmes avec le plus d'aduantage qu'il nous estoit possible.

*Articles accordez par le sieur Guer commandant de present aux vaisseaux qui sont proches de Québec, aux sieurs de Champlain e^r du Pont, le
19. de Juillet 1629.*

Que le sieur Guer nous fera voir la commission du Roy de la grande Bretagne, en vertu de quoyn il se veut saisir de ceste place, si c'est en effet par vne guerre legitime que la France aye avec l'Angleterre, & sil a procuration du sieur Guer son frere General de la flotte Angloise, pour traiter avec nous, il la monstrera.

Il nous sera donné vn vaisseau pour rapasser en France tous nos compagnons, & ceux qui ont esté pris par le sieur General, allant treuuer passage en Frāce, & aussi tous les Religieux, tant les Peres Iesuites que Recollers, que deux Sauuages qui m'ont esté données il y a deux ans par les Sauuages, lesquelles ic pourray emmener sans qu'on me les puisse retenir, ny d'oner empeschement en quelque maniere que ce soit.

Quel'on nous permettra sortir avec armes & bagages, & toutes sortes d'autres commoditez de meubles que chacun peut audir, tant Religieux qu'autres, ne permettant qu'il nous soit fait aucun empeschement en quelque maniere & facon que ce soit.

Que

Que l'on nous donnera des viures à suffisance pour nous repasser en France, en change de pecceteries, sans que par violence ou autre maniere que ce soit, on empêche chacun en particulier d'emporter ce peu qui se treuvera entre les soldats & compagnons de ces lieux.

Que l'on vsera envers nous de traitement le plus favorable qu'il se pourra, sans que l'on fasse aucune violence à qui que ce soit, tant aux Religieux & autres de nos compagnons, qu'à ceux qui sont en ces lieux, à ceux qui ont été pris, entre lesquels est mon beau-frère Bouillé, qui estoit pour commander à tous ceux de la barque partie d'icy, pour aller treuuer passage pour repasser en France.

Le vaisseau où nous deurons passer, nous sera remis trois iours apres nostre arriuée à Tadoussac entre les mains, & d'icy nous sera donné vne barque ou vaisseau pour charger nos commoditez, pour aller audit Tadoussac prendre possession du vaisseau que sedit sieur Guer nous donnera, pour repasser en France pres de cent personnes que nous sommes, tant ceux qui ont été pris, comme ceux qui sont de present en ces lieux.

Ce qu'estant accordé & signé d'une part & d'autre par ledit sieur Guer qui est à Tadoussac Général de l'armée Angloise & son Conseil, nous mettrons le fort, l'habitation, & maisons entre les mains dudit sieur Guer, ou autre qui sera pourvoir par cet effet de luy. Signé, Champlain, & du Pont.

Ces choses ainsi résoluës furent enuoyées aux vaisseaux où estoient lesdits Louis & Thomas Guer, qui

virent ce que nous demandions, & apres les auoir
cōfideroz ils se resolurēt d'y faire respondre le plus tost
qu'ils pourroient, ce qu'ils furent commandé s'ensuit.

*Articles accordez aux sieurs de Champlain,
du Rant.*

DOY le fait de la Commission de sa Majesté de la
grande Bretagne le Roy mon Maistre, ic ne l'ay
point icy, mais monsieur le Rant, quand ils feront
Tadoussac.

J'ay tout pouuoir de traiter avec monsieur de
Champlain, comme ie vous le feray voir.

Pour le fait de donner vn vaisseau ic ne le puis fai-
re, mais vous vous pouuez assurer du passage en An-
gletterre, & d'Angletterre en France, ce qui vous gar-
dera de retomber entre les mains des Anglois, auquel
danger pourriez tomber.

Et pour le fait des Sauvages, ie ne le puis accor-
der pour raisons que ie vous feray scauoir si i'ay l'hon-
neur de vous voir, que pour le fait de sortir armes &
bagages, & peleteries, i'accorde que ces messieurs sor-
tiront avec leurs armes, habits & peleteries à eux ap-
partenans, & pour les soldats leurs habits chacun avec
vne robe de castor sans autre chose, & pour le fait des
Peres ihs se contenteront de leurs robes & liures.

Ce que nous promettons faire satisfier par mon
frere General pour la flotte pour sa Majesté de la grā-
de Bretagne, signé John Hawk, & plus bas Thomas
Kerk, & plus bas le Rant.

Les ditz armes accordez avec les sieurs de

Champlain & du Pont, tant par les frères Louis & Thomas Kertk, ic les accepte & ratifie, & promets qu'ils seront effectuez de point en point, fait à Tadoussac ce 19. d'Aoust, stl neuf 1629. signé Dauid Kertk, avec vn paraphc.

Ayant arresté les articles ils nous l'envoyèrent la chaloupe, nous priant de la despescher au plustost, pour sçauoir si nous accepterions leurs articles, à quoy nous aduisasmes, nous estant assemblez pour resoudre ce que l'on pourroit faire en ces extremitez, & ne pouvant pas mieux, nous résoluimes de prendre la cōposition. Le lendemain 20. dudit mois ils firent approcher leurs trois vaisseaux, sçauoir le Flibot de pres de cent tonneaux avec dix canons, & deux pataches du port de quarante tonneaux, chacune six canons, & quelques cent cinquante hommes, ayant mouillez l'ancre devant Québec, ic fus treuuer le Capitaine Louys, pour sçauoir ce qui l'auoit empesché de ne me permettre d'emmenier mes deux petites filles Sauvages que i auois depuis deux ans, ausquelles i auois enseigné tout ce qui estoit de leur creance, & apres à traualler à l'aiguille, tant en linge qu'en tapisserie, en quoy elles trauallent fort proprement, estant au reste fort civilisées & portées dvn desir extrême de venir en France. le fis tant avec ledit Capitaine Louis que ie le reeuay des doutes qu'il auoit, me permettant les emmener, ce que sçachant ces filles ils furent fort resjouies.

Le demanday des soldats audit Louis Quer pour empescher que l'on ne rattrageast rien en la Cha-

L'Authent
obrien d'&
mener deux
Sauvages

Ec q

Anglois
prennent
possession
de Québec.

Baillif Fr.
sois perfide.

Pille le ma-
gasin des
français.

pe n'y chez les Recerends Pères Iesuites, Recollets ny la maison de la veufue Heber & son gendre, ce qu'il fit, comme en quelques autres lieux où il en estoit de besoin, puis il fait descendre à terre en uiron 150 hommes armez, va prendre possession de l'habitation où estant demanda les clefs au Sous-commis Corneille, & à Olivier qui traittoit avec les Sauuages, comme experimé & aux langues des Montagnais, Algomméquins, comme de celle des Hurons, comme fort propre à cela. Il s'acquitta de sa charge en homme de bien, car ledit du Pont, principal Comis, estoit au liet malade des gouttes, & ne pouuoit agir. Louys Quer ayant ces clefs les donne à vn François appellé le Baillif natif d'Amiens qu'il auoit pris pour Comis, s'estant volontairement donné aux Anglois pour les seruir & ayder à nous ruiner, comme perfide à son Roy & à sa patrie, avec trois autres que i auois autrefois mené en nos voyages, il y auoit plus de quinze à seize ans, entre autres lvn appellé Estienne Bruslé de Champigny, truchement des Hurons, le second Nicolas Marsolet de Rouen, truchement des Montagnais, le troisieme de Paris, appellé Pierre Raye, Charon de son mestier, lvn des plus perfides traistres & meschants qui fust en la bande. Ledit Baillif estoit venu autrefois en ces lieux avec ledit de Caen qui l'auoit fait vn de ses Comis, l'ayant chassé pour estre grandement vicieux. Cestuy-cy entre au magasin, se faisit de tout ce qui estoit dedans, & de trois mille cinq cens à quatre mille castors, qui appartencoient au sieur de Caen, comme de toutes les autres commis ditez qui estoient en l'habitation pour seruir à icelle.

Louys Quor s'achevina au fort pour en prendre possession, voulant desloger de mon logis, iamais il ne voulut permettre que ie ne m'en allasse tout à fait hors de Quebec, me rendant toutes les sortes de courtoisies qu'il pouuoit s'imaginer. le Ruy demanday permission de faire celebrer la saincte Messe, ce qu'il accorda à nos Pères : le le priay aussi de me donner vñ certificat de tout ce qui estoit tant au fort qu'à l'habitation, ce qu'il m'accorda, avec toute sorte d'affection ainsi qu'il s'ensuit.

I'ay Louys Kerck commandans de present au Fort de Québec en la nouvelle France pour le Roy de la grande Bretagne, mon Seigneur et Maistre, certifie à tous ceux qu'il appartiendra, que i'ay trouué rānt au Fort qu'à l'habitation ce qui s'ensuit, 4. espoirs de fonte verte et vne moyenne avec leurs boëttes, 2. breteuls de fer, de 8 oes chacun, 7. pierriers avec leur boîte double, 45 balles de fer pour les espoirs, et 6. balles pour lesdits breteuls, 40 liures de poudre à canon, 30. liures de meche, 14. mousquets, vn mousquet à Croc. 2 grandes arquebuzes à rouet de 6. à 7 pieds, 2 autres à meche d'ameisme longueur, 10. hallebardes, 12. piques, 6. à 6. milliers de plomb. 50 corcelets sans brasarts, avec leurs bourguinotes, 2 armes de gendarmerie à l'esprenue du pistolet, deux pesars de fonte verte, vne vieille tente de guerre et plusieurs vñstancilles de mesnage et outils des ouvriers qui estoient en cedit lieu de Québec, où commandoit le sieur de Champlain en l'absence de Monsieur le Cardinal de Richelieu pour le service du Roy de France et de Navarre. Faict au Fort de Québec ce 21. de Juillet 1629. signé Louys Kerck.

Certificatio
n de ou
ce qui e
stait dans
Québec
qu'il Ruy
donna.

No veulen faire regis-
tre de ce qui appar-
teroit aux
Religieus.

Il se faisirent aussi de plusieurs commoditez ap-
partenant aux Reutrends Peres lesuites & Recollets
que les choses ne voulurent donner de memoires;
tant, s'il faut rendre (ce que ic ne croy pas) il ne
se perdra rien, cela ne vaut pas la peine de l'escrire
ny en faire recherche. Pour les viures que nous trou-
vons il ne s'en gastera ny enere ny papier, dont nous
n'en sommes pas laschez, vous ayant nreux assi-
ster des nos tres. Nous vous en remercions bien fort,
luy dis je, il n'y a sinon que vous les faites payer bien
cheremēt sans pouwoir auoir moyen de les disputer.

Le lendemain il fit planter l'enseigne Angloise
survn des bastions, fist battre la quesse, assembler ses
soldats, qu'il met en ordre sur les ramparts, faisant
tirer le canon des vaisseaux, & quelques s: epoires de
fonte qui estoient au fort, & deux petits bretelles qui
estoient à l'habitation, & quelques boites d'fer,
apres il fit iouërt toute l'escoupcerie de ses soldats, le
touren signe de resiouissance.

Le iour suivant il fut à la maison des Peres lesuites,
lesquels luy monstrenterent des liutes & tableaux &
quelques ornements d'Eglise, en luy offrant s'il vou-
loit quelques-vns de ces liutes & tableaux. Il en pris
ce qu'il voulut de ceux qui luy semblerent les plus
beaux, comme trois à quatre tableaux, le Ministre
Anglais eut aussi quelques liutes qu'il demanda aux
Peres, apres vcu la maison & tout le desert qui estoit
fort beau, il fut veoir les Peres Recollets, de là s'en
retourna à l'habitation.

Vol dudit
le Baillif.

La nuict ensuiuant ledit Baillif prit audit Sous-

Commis Corneille cent liures en or & argent, avec
une tasse d'argent, quelque bas de soye & autres ba-
gatelles qui estoient dans sa caisse, ayant été aussi
soubçonné d'auoir pris dans la Chapelle vn Calice
d'argent doré valant 100 liures & plus, de laquelle
chose l'on fit plainte audit Louys Quer qui en fit
quelque perquisition, mais nul n'auoua ce sacrilege
detestable devant Dieu & les hommes. Ce Bailli face
coustumé à renier & blasphemer le nom de Dieu à
tout propos en disoit assez pour se rendre innocent:
mais comme il est sans foy ny loy, bien qu'il se dise
Catholique comme sont les trois autres, qui ne se
soucioient de manger de la chair ny Vendredi ny
Samedy pour penser fauoriser les Anglois, qui au-
contraire les en blasmoient, & faisoient plusieurs
autres choses licentieuses & blasphemables, ie luy re-
monstrois assez les deffauts & les reproches qu'un
jour il receuroit, desquelles choses il ne se soucioit
pas beaucoup, pour l'esperance qu'il auoit de iamais
ne retourner en France. Toutes les meschancetez
qu'il pouuoit faire aux François il leur faisoit: On
receuoit toute sorte de courtoisie des Anglois,
mais de ce malheureux tout mal. Je le laisseray
pour ce qu'il vaut, attendant qu'un jour Dieu le
chastie de ces iurements, blasphemies & impietez.
Depuis que les Anglois eurent pris possession de
Québec, les iours me sembloient des mois, et qui
me donna subiect de prier ledit Louys Quer me per-
mettre m'en aller à Tadoussac, où j'attendrois le
départ des vaissaux, passant mon temps avec le Ge-
nral qui y estoit, ce qu'il me accorda, puis que ma

plainte
contre luy.

L'Auteur
obtient co-
ûte d'aller à
Tadoussac.

volonté n'estoit de demeurer davantage. L'accord moday ledit Louys Quer de quelques commoditez d'emmeublement pour sa chambre qu'il me demanda: & pour le reste de mes commoditez, ie les embarquay avec ledit Thomas Quer dans le Flibot avec mes deux petites Sauuages ses. Dupont demeura avec la pluspart de nos compagnons, comme firent aussi tous les Peres, attendant de s'en retourner au second voyage.

Lesdits Anglois s'estat ainsi saisis du païs, la veufue Hebert & son gendre ne pensant pas moins qu'à s'en retourner, se laissant de leurs maisons & de leurs terres qui estoient ensemencées, ayant apparence d'vne tres belle recolte, comme aussi les terres desdits Peres, ce qu'ils ne firent, au contraire luy offrant toute assistance, que s'il vouloit demeurer en sa maison qu'il le pouuoit faire aussi librement comme il auoit fait avec les François, luy permettant de faire cucilllette de tous ses grains, en disposant comme il aduiseroit bon estre, que pour le surplus de ce qui luy resteroit de ses grains, qu'il le pourroit traiter avec les sauuages, & l'année suiuante au temps que les vaisseaux retourneroient s'il ne se greuoit bien, il seroit en son option de demeurer ou s'en retourner, luy valoir chaque castor marchand, quatre liures, qui luy seroient liurés à Londre. Tout cecy luy estoit grand avantage & plus qu'il ne pouuoit esperer: mais comme Louis Quer estoit courtois, tenant touſſours du naturel François, & d'aymer la nation, bien que fils d'un Eſcossois qui s'estoit marie à Dieppe, il desireroit obligier en tout qu'il pouuoit ces familles & autres François à demeuer

DE CHAMPLAIN.

rer, aymant mieulx leur conuersation & entretien que ^{copyr. Quia} celle des Anglois, à laquelle son humeur monstroit ^{ayme les} Français, repugner.

Ces pauures familles voyant la condition qu'on leur offroit de s'en retourner en France, apres auois employé quinze à seize ans de leur traueil, pour tacher à s'oster de l'incômodité & nécessité qu'ils souffroient sans doute en France, & estans chargez de femmes & chfans, ils se verroient contrains de mandier leur pain, chose à la verité bien rude & considérable à ceux qui se mettront en leur place. Ainsi se trouuoient- ils bien empeschez de ce qu'ils deuoient faire, d'autant qu'ils se voyoient priuez de l'exercice de la Religion, n'y ayant plus de Prestres: ils m'en demanderent mon aduis, plus par bien seance à mon opinion, que pour volonté qu'ils eussent à suuire ce que je leur eusse conseillé, neantmoins iugeant l'avantage que l'Anglois leur faisoit, & la liberté qu'il leur donoit de s'en retourner en France, ic pensay leur donner vn conseil qui ne leur eust point esté ruineur, leur temonstrant que la chose la plus chatoüilleuse & de grand poix estoit l'exercice de nostre Religion, qu'ils nepouuoient iamais esperer si les Anglois estoient tousiours en ces lieux, & par consequent priué de la Confession & des Sancts Sacrements qui pouuoient mettre leurs ames en repos pour vn iamais, si ils leur estoient administrez, ce qu'ils ne pouuoient esperer si les Français ne repronoient la possession de ces lieux, ce que ic me promettois moyennant la grâce de Dieu, que pour ceste année si i'estois en leur place ic ferois la cuclette de mes gtains, & en traitter le plus quil mo-

2. Part.

Ff

feroit possible avec les Sauuages, & les vaisseaux François revenant prendre possession, leur doner sa pelleterie & en tirer l'argent qu'il leur auoit promis, & leur abandonner vos terres, puis vous en reue nir en leurs vaisseaux, car il faut auoir plus de soin de l'ame que du corps, & ayant de l'argent en France vous pourrez vous tirer hors des necessitez. Il me remercierent du conseil que ic leur donnay, qu'il le suiuroient, & esperat neantmoins nous reuoir la prochaine annee avec l'aide de Dieu.

Combat des François avec les Anglois. L'auteur est pris en combattant. On le fait parler au sieur Emery. Voyage des François à Tadoussac. Le beau-frere de l'Auteur luy compece son voyage. Emery taschoit regaigner Québec.

CHAPITRE IV.

E 24. dudit moi. nous leuas mes les ancrez & mismes à la voile, ce aour fulme mouiller l'ancre au bord de l'Est Nord ouest de l'isle d'Orléans, le lendemain mismes tous voile & le trauers de la Malle-baye, 25. lieues de Québec l'on aperceut vn vaisseau du costé du Nort qui mettoit soubs voille, lequel taschoit d'allier vers l'eau pour gaigner le vent & faire retraitte s'il pouuoit, il fut trouué appartenir audit sieur de Caen, où son cousin Emery commandoit, qui venoit à Québec pour prendre les castors qui y estoient, & traiter quelque marchandise qu'il auoit, & autres commoditez

à luy appartenant, d'autant que l'Anglois scauoit qu'il estoit en la riuiere, comme il sera dit cy-apres.

Ledit Thomas commanda d'approcher le plus près que l'on pourroit du vaisseau dudit Emery pour le saluér de quelques canonades, qui luy furent aussi tost respondus par autres coups de meilleure amonition, s'entretirent quelque temps enuiron 30. coups, lvn qui fut tiré du vaisseau dudit Emery emporta la teste dvn des bons mariniers dudit Thomas Quer, Emery fist quelque bordées pour tascher de gaigner le vent pour se sauver, mais Thomas desirant en venir aux mains & l'aborder, me dist Monsieur vous scauez l'ordre de la mer, qui ne permet à ceux dvn contraire party estre libre sur le Tillac, c'est pour quoys vous ne treuueriez estrage que vous & vos compagnons descendiez sous le Tillac, où étant fist fermer les paneaux & les cloüer sur nous, faisant mettre ses matelots & soldats en ordre pour combattre à l'abordage qui fut fait assez mal à propos, entre le mas de Van & le beau Pré dudit vaisseau d'Emery, lequel de so costé faisoit son deuoir de se tenir prest pour se dessendre à l'abordage: chacun fait ce qu'il peut pour vaincre & terracer so ennemy: ce fut alors qu'on vint aux coups de pierre & balles de canon, & autres choses qu'ils pouuoient attrapper se iettant dvn bord à l'autre, car les vns ny les autres ne pouuoient entrer dedans leurs vaisseaux que par le beau pré du vaisseau dudit Thomas Quer, à cause que le vaisseau (comme i'ay dit) auoit abordé debout, & vne patte de l'ancre de eeluy de Thomas Quer s'estoit attachée & crashponnée au vaisseau d'Emery,

Combat
des
Franç
ois avec
l'Anglois
à coups de
canons.

Ce que
Thomas
Quer, dit à
l'auteur.

On vint
aux coups
de pierre &
balles de
canon.

ensorte qu'ils ne se pouuoient desaborder: & vn homme armé dvn bord à autre pouuoit facilement empescher d'entrer: ce pendat que les gens de Thomas Quer estoient ainsi mal menez, vne partie se jeta au foud du vaisseau que l'edit Capitaine faisoit monter à coups de plat d'espée, mais c'est vne mauuaise chose quand la peur faisit les courages, le Chef mesme ne sçauoit pas bien où il en estoit, car peu l'accompagnoient au combat, il y eust quelque rumeur en ce combat das le vaisseau d'Emery de Caen, qui par vn courage lasche crio assez hautement Cartier, Cartier, ce qui fut entendu par Thomas Quer, qui aussi tost ne voulut perdre temps, & seleua cette parole, leur promettant toute courtoisie, autant ditil, qu'au sieur de Champlain que nous auons icy, & prenez garde de conserueros vies. Pendant tout ce combat les deux pataches approchoient qui eussent mal mené l'edit Emery, qui ne pouuoit se desaborder, voyant l'inconuenient qu'il pouuoit es- courir, ayant des gens en son bord qui nauoient envie de bien faire, il demanda à me voir: pendant ce temps le combat cessa d'une part & d'autre, & vint on aussi tost avec vne pinse à ouurir les pâneaux, l'on m'enleue promptement pour aller parler audit Emery de Caen: l'edit Thomas Quer qui à son visage & con- tenance tesmoignoit n'être pas bien en seureté de sa personne, & disoit Jeurez vous (me dit il) que si l'on tire du vaisseau que vous mourrez, dites leur qu'ils se rendent, ie leur feray pareil traitemment qu'à vostre personne, autrement tils ne peuuent éuiter leurs ruyne, si les deux pataches arrivent plustost que la

Prise de
l'Auteur
par l'An-
glois.

On le fait
parler au
leurame-
ry.

composition soit faite: Je luy dis, Monsieur de me faire mourir en l'estat que ie suis, il vous seroit tres facile estant en vostre puissance, vous n'y auriez pas d'honneur, en derogeant à ce que m'auez promis, & vostre frere le Capitaine Louys Quer aussi, de plus ie ne puis commandier à ces personnes là, & ne peux empescher qu'ils ne fassent leur deuoir, en se maintenant & defendant comme gens de bien, vous les deuez louer plustost que les blasmer, vous sçauez qui avn prisonnier l'on luy fait dire ce que l'on veut, & par consequēt ledit Emery ne doit s'arrester à ce que ie luy pourrois persuader: le vous prie donc, dit il, de les assurer qu'ils auront toute sorte de bon traitemens ils se veulent rendre, ce que ie fis, parlant audit Emery de Caen qui estoit sur le bord de son vaisseau, lequel demanda de rechef parole dudit Thomas Quer, qui promet leur faire la mesme composition qu'il m'auoit faite: Ils mettent les armes bas, les deux pataches arruient aussi cost, ausquelles ledit Thomas Quer fait defences d'offencer les nostres, quisans doute les eussent ruynez, & sans icelles le vaisseau Anglois eust este en feué: ledit Emery ayant l'aduantage, se rendant maistre du vaisseau Anglois avec le sien, moy & autres François qui estoient dedas, les Anglois eussent apporté du renfort, & desmeillat les vaisseaux du grapin qui y tenoit, l'on eust peû prédreurs deux pataches L'accord fait tant d vn costé que d'autre, Lepinay Lieutenant dudit Emery de Caen, entra dans le vaisseau, & apres ledit Emery, qui vinrent faire la reverence à l'hommas Quer, ledit de Caen me dit, qu'il yenoit pour me secourir, que

Cequy
dit à Tho-
mas Quer.

Thomas
le prie de
dire aux
iens qu'ils
se rendent

Ce qu'E.
mery dit à
l'Author. son cousin de Caen luy auoit donné lettre pour m'ap-
porter, par laquelle il mandoit qu'il m'enuyoit des
viures pour trois mois, attendant plus grand secours
du sieur Cheuallier de Rasilly qui deuoit arriuer en
bref, neantmoins il croyoit que la paix estoit faite
entre la France & l'Angleterre.

Les Fran-
cois vont à
Tadoussac.

Sont bien
reccus du
General
Anglois

Flotte An-
gloise de
quoy com-
posée.

Le beau-
frere de
l'Author
luy compie
son voyage.

L'exécution faite, nous nous en allasmes à la rade à Tadoussac tenuer le General Kerak, où ledit E. mery auparaquāt auoit pésé aller, perdre par vne disgrace qui luy suruint le trauers de Tadoussac, cōme il sera dit en son lieu, estans arriuez à la rade du moulin Baudés où estoient encore les Anglois, ledit General nous fit bonne reception, bien aise de ceste prise: aussi y vismes nous ce bon traistre & rebelle Jacques Michel, qui auoit conduit les Anglois dès la premiere & seconde fois : il estoit Contre-Admiral de ceste flotte, cōposée de cinq grands vaisseaux de trois à quatre cens tonneaux, tres bien amunitionnez de canons, poudres, balles, & artifices à feu : à la vérité, hors les Officiers, le reste n'estoit pas grande chose, il yauoit en chacun pres de six vingt hommes, aussi i'y vis mon beau-frere Boulé, qui auoit été pris depuis qu'il estoit party de Québec, lequel me fit le discours de ce qui se passa en son voyage depuis son departement, qui fut tel qui s'ensuit.

Il me dit que partant de Québec avec les incommoditez qu'ils auoient receués allant à Gaspey, ils rencontrèrent Emery, estant fort resouis d'une si heureuse rencontre, il leur donna de quoy se rafraischir, luy ayant dit que son cousin de Caen l'enuyoit tāt pour querir les castors, qu'autres com-

moditez s'il en restoit & apporter au Fort des viures pour trois mois, attendat le secours de Monsieur de Rasilly qui estoit prest à faire voile, quand il partit de la Rochelle, & que sans l'arrest que l'oubert luy fit de la part de la compagnie, il eust arriué vn mois plusloft à Québec, & n'auoit peu faire autrement pour le mauuais temps qui l'auoit contrarié à la mer, qu'il contraignit relâcher à la Rochelle, pour faire quelque radoub en son vaisseau qui estoit du port de 70. tonneaux : croyant que la paix estoit faite entre l'Angleterre & la France, d'autant qu'il auoit veu quelque lettre entre les mains de monsieur de la Tuillerie à la Rochelle, où on l'asseuroit d'icelle, mesme quel'on ne donnoit plus de congé pour faire la guerre à l'Anglois : joint aussi que le Capitaine Daniel venoit en la Compagnie du sieur Cheuallier de Rasilly, l'oubert deuoit venir devant & quelques deux autres barques, l'une appartenante aux Peres lesuistes, où estoient les Reucreuds Peres Allemard & Noyrot, qui venoient pour secourir leurs Keres à Québec, croyant que ces vaisseaux pourroient estre dans la riuiere, s'ils auoient vent favorable, ledit Emery de Caen demanda s'il ne sçauoit point qu'il y fut entré des vaisseaux dans la riuiere, il luy dit que non, ce qui donna courage audit Emery, pensant arriver des premiers à Québec, pour emporter promptement ses peleteries, & traiter quelque peu de marchandises & viures qu'il auoit, premier que ledit Daniel & l'oubert arriuassent, il prit les cinq cens castors qui estoient en la barque qu'il mit en la sienne.

Apres tous ces discours passez, & que ic luy eut

représenté la nécessité en laquelle nous avions été laissez, il se delibere de monter au plustost : moy fort resiouy desirant estre des premiers à vous donner ce bon aduis de ce secours si favorable en vne telle nécessité, ie dis audit Emery qu'il estoit à propos que i'allasse devant avec la chaloupe, pour afin que s'il y auoit du calme, au moins qu'il nous donneroit ce contétement que de nous apportrer les nouuelles, que pour cet effect il luy demanda de changer son esquippage de matelots pour faire diligence, d'autant que les siens estoient foibles & debiles, qu'ils ne pourroient nager comme les siens qui estoient frais, & aussi donner quelque baril de poudre pour nous secourir, ce qu'il refusa, disant, qu'il ne desiroit se defaire de ses hommes ny de sa poudre, leur donnant seulement vn peu de biscuit : que pour la petite barque où il estoit allé, il l'auoit laissée à gouverner & commander à Desdamès, lequel deuoit suiuirc ledit Emery de Caen : Je partis tout ainsi, avec la chaloupe & mes matelots harassez de nécessité & trauail : Je desir que nous auions de vous donner des nouuelles, nous doroit de tant plus de courage. Au bout de quatre ou cinq iours apres auoir quitté ledit Emery, nous apperceusmes quelque vaisseau vers l'eau, desirant l'aller recognoistre, pensant que se fut ecluy dit Daniel, selon que l'on nous l'auoit représenté, mais comme nous eusmes recogne que ce n'estoit point lui, ains vn vaisseau Anglois, nous resolusmes de gagner la terre, pour nous sauuer, le vaisseau Anglois (où estoit ledit Thomas Quer) apperceuant que nous faisions retraite nous tire vn coup de canó, & aussi

& aussi tost esquappe vne autre chaloupe avec dou-
ble esquipage, pour lasser les nostres qui faisoient
ce qu'ils pouuoient pour se sauver: en eeste occasion
l'esquipage frais dudit Emery eust peu scrir, nos
matelots n'en pouuant plus, pour estre foibles & de-
biles du traueil: nous fusmes attaicts par les Anglois
qui nous pillerent & rauagerent tout ce que nous a-
vions, on nous emmene audit Thomas Quer qui po-
reçoit assez courtoisement, il me mena à son frere
le General, qui me fait tres bonne reception & nous
mena à Tadoussac avec luy, ie luy fis entendre
comme ledit Emery de Caen luy auoit dit assure-
ment que la paix estoit faite, l'ayant sceu de person-
nes dignes de foy au partir de la Rochelle. A illes ar-
ticles, me dit le general, Non, Ce sont contes faits à
plaisir, il s'informe de l'estat auquel vous estiez à
Québec, ie luy en disois bien plus qu'il n'y en auoit
ce qu'ils pouuoient croire, mais quelques matelots
pris luy disoient que vous estiez bien mal si n'auiez
du secours, les Sauuages qui croyoient qu'à ce chan-
gement tout leur seroit donne de la part des Anglois,
luy dirent le miserable estat auquel vous estiez re-
duits. Nous arriuas au moulin Baudé où ils mouillèt
l'ancre, & aussi tost ils armèrent le Flibot & deux pata-
ches, pour promptement faire monter Québec, ils
auoient avec eux des hommes Anglois, qui auoient
esté l'année precedente au Cap de Tourmente quand
il fut brûlé. Les Sauuages de Tadoussac s'offrant de
les conduire, leur disant, qu'ils seauoient mieulx le
chemin que les François, à la verité qu'ils ne mentent
pas, car il n'y a endroits ny roches qu'ils ne cognois-

sent par experience, que nous n'auons si exacte, ne à-
moins ils ne laisserent d'emmener de nos matelots,
puisque la fortune leur auoit esté si fauorable, leurs
affaires ayant esté preuees dès l'Angleterre par le
Conseil, que ledit Jacques Michel leur auoit don-
né, qui ne se pouant assurer avoir en leur puissance
des matelots qui estoient en la chaloupe qui prirer-
par eas fortuit: mais l'occasion se presenta de laquelle
ils se seruirent, pour ayder à conduire leur Flibot &
patache. C'est vne disgression que je faits sur ce que
aucuns ne pensent reparer leur faute, quād les choses
ne réussissent à leur souhait, & faut tousiours qu'il y
aye vn si, cequin'estoit point en cette affaire: sur ce
qu'aucuns qnt dit, que sil'Anglois n'eust pris la cha-
loupe il n'eust monté à Québec si promptement
qu'ils firent: ce sont contes faits à plaisir à des per-
sonnes qui ne sçauent comme ceste affaire s'est pas-
sée, & ne sçauent comment courrir leur faute, sinon
en blasmanç autruy, chose de mauuaise grace, car ils
auoient emmené le Flibot & les deux pataches, avec
les hommes qui auoient esté audit Cap de Tourmē-
te, comme j'ay dit cy dessus, à dessein qu'aussi tost ar-
riuez au moulin Baudé de les faire monter à Québec,
craignant que sil'eur eust fallu monter des barques
à Tadoussac, que pendant ce traueil vne moyenne
barque eut passé & donné secours à l'habitation, leur
dessein par ce moyen temps: & quand mesme com-
me dit est, qu'ils n'eussent eu que des Sauuages du
pays pour pilotes, qui eussent aussi bien pilotez com-
me ils l'auoient fait des l'année passée audit Cap de
Tourmente, avec la plus grande barque que nous
euussions à Tadoussac.

Reueurons audit Emery, lequel apres que Boullé fut party avec sa chaloupppe, il leue l'ancre & met sous voiles pour gagner Québec au plustost, sans s'auoir ^{Emery fait che de faire auer à Québec} aucun des nouuelles de l'Anglois, celles que luy dirent lesdits Desdames & Foucher, qui estoient en la petite barque de Boullé qu'ils auoient veu vn canau, où il y auoit des Sauuages avec de la marchandise Angloise, qu'ils auoient traitez avec eux, c'est ce que dit ledit Desdames, que de cet aduis ledit Emery n'en fait conte, neantmoins cela luy deuoit faire penser & s'assurer mieux qu'il ne fit, pour la consideration de son vaisseau, & ne tomber aux accidentis comme il fit, car estoant sur le traue de Leschemin il fut pris dvn tēps de brûne que l'on voyoit fort peu, il passa devant les Anglois, qui estoient à la Ralde du moullin Baudé, à la portée presque du canon, sans estre apperceus d'une part ny d'autre: p̄sant doubler la pointe aux allouettes, ils eschouent sur l'islet rouge comme le trauers de Tadoussac où se voyant pensant estre perdus ils font vne pipetie pour se sauuer à terre, voicy que la brûne s'abaisse où ils virent les Anglois, font tirer quelques coups de canons, pour leur demander secours, & les aller sauuer du naufrage où ils pensoient se voir, ledit Iacques Michel dit au General, enuoyez secourir ce vaisseau qui s'en va perdre, ou pour le moins les hommes, ils tirent leur canon pour vous en aduertir, vous en aurez bon marché, le General n'en voulut rien faire, disant, Ils leust fait laisser, & attendre vn peu ils ne nous pourrons fuir, Ils sont biech des pourueus de consideration de venir passer à nostre veue, ayant vaisseaux devant & derrière eux : sans la brûne il n'eut

Les Anglois
peu con-
siderer ce
essy.

esté si auant, & ainsi le laissa là, & donna grande faute
udit Quer de n'y enuoyer des chaloupes aussi tost
qu'ils oyrent tirer leur canon, & ne eussent perdu
trois de leurs hommes, comme ils firent depuis en se
battant avec ledit Emery, la marée commençant à
monter sous le vaisseau fit que peu à peu il vint à floter
sans estre que fort peu endommagé, ils prenent cou-
rage & se r'embatquent, laissent leur piperie, se met-
tent vers l'eau, vont mouiller l'ancre au pres du Cha-
faut au Basque, deux lieues de Tadoussac, où ils furent
quelque temps: ils virent vne chaloupe Angloise qui
venoit de Québec, & alloit treuuer le General pour
luy porter nouuelle de la prise du fort, sur laquelle le-
dit Emery fit tirer vn coup de canon: voulant mouil-
ler l'ancre le pert met à la voile, & va mouiller proche
de la Malle baye, où il vint quelques canaux de Sau-
uages qui luy dirent que Québec estoit rendu, ce qu'il
ne voulust croire, & pour ce sujet enuoya vn canau de
Sauuages avec deux François pour en sçauoir la vérité,
(qui n'estoit que trop vray,) qu'ils eussent à faire le
plus de diligence qu'ils pourroient, ils leur falloit faire
vingt lieues, & autant pour le retour, c'estoit perdre vn
vn grand temps, ayant peu éuiter la prise des Anglois.
Ces deux hommes promirent faire ce qu'ils pourroient,
l'un appellé le Cocq Charpentier, & l'autre Froide-
mouche, qui auoient esté en la barque de Bouillé: ces
deux personnages estoient ignorans & mal propres
à telles affaires, veu que les plus discrets n'y sont pas
trop bons. Ces deux aduanturiers se mettent en che-
min, vont au Cap de Tourmente, s'amusent à chasser
(cestoit bien le temps) la nuit arriez à Québec ils

ne voyoient point les vaisseaux Anglois, qui estoient desia partis pour retourner à Tadoussac; ils s'approchent des cabanes des Sauuages, qui leur dirent que les Anglois estoient au fort & à l'habitation: les vaisseaux partis, & qu'ils estoient dedans. Toutes ces nouvelles suffisoient pour les inciter à retourner promptement retrouver ledit Emery. Les Sauuages, intelligence qu'ils eussent fait, ils eussent treuves le fort pris des Anglois, mais au contraire ils voulurent faire contre le fort, entendent les sentinelles de l'ennemi. Ils ne se contentent de se retirer, ils vont à la maison de la veue Hebert ou de son gendre, les voyant leur demander ce qu'ils estoient venu faire. Nous venons, dirent ils, de la part du sieur Emery voir si l'habitation estoit prise: helas, leur dirent ils, que vous estes simples & peu aduisez, ne le voyez vous pas bien, falloit il venir icy pour vous faire prendre, que dira-on, sçachant par les Sauuages que vous estes venus icy, & que ic ne le dise, il y va de ma vie & de toute la ruyne de ma famille, il faut que par necessité si ic me veux conseruer, ic dise que vous estes venus pour voir si le sieur de Champlain estoit icy, & cõme tout alloit: allons retrouver le Capitaine Louis, il est grand homme, il ne vous fera point de tort, ce qu'ils finiront, lequel leur vfa de quelques paroles & menaces falcheuses, les retenans pour les faire trauailier.

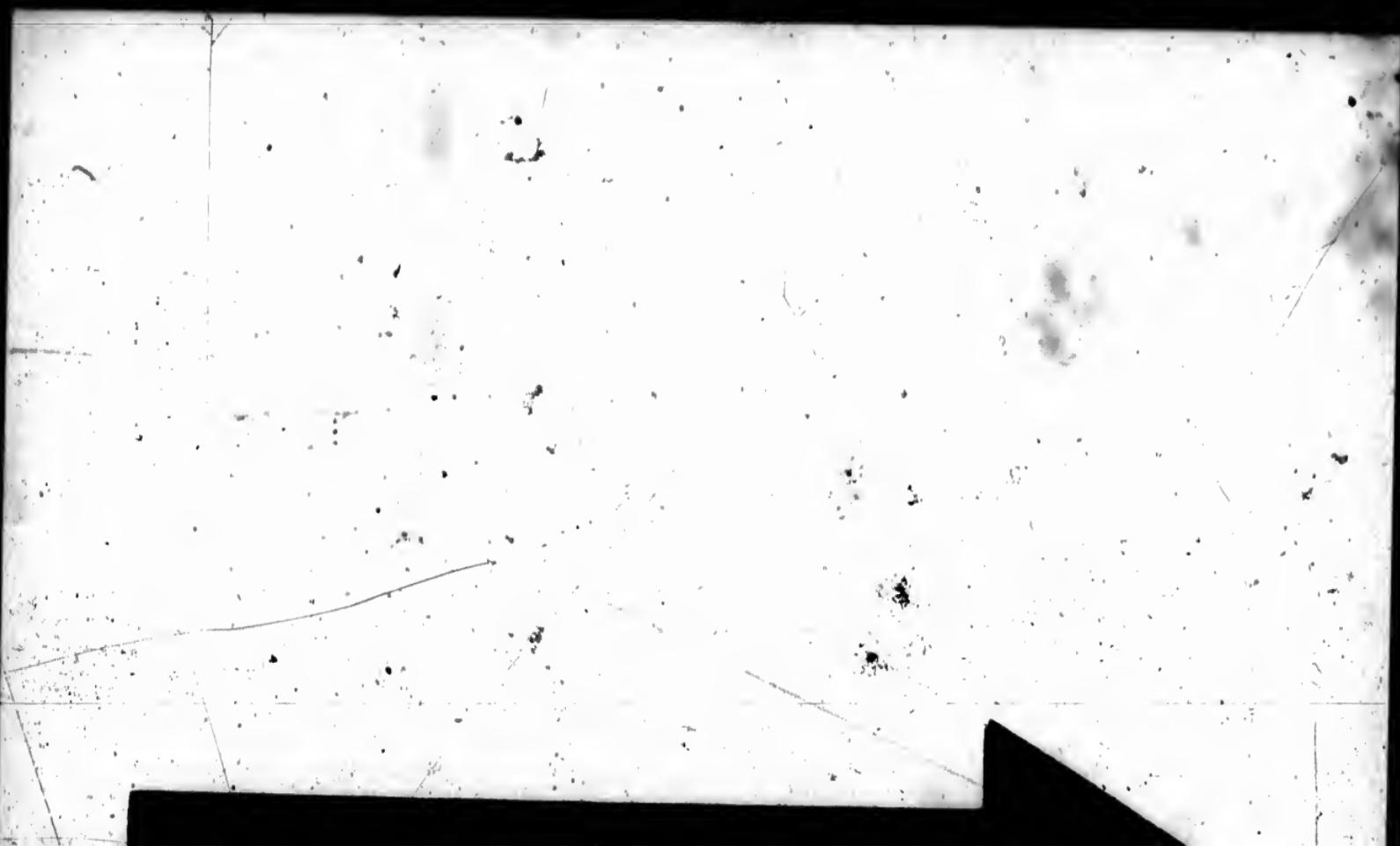
Cependant la petite barque où estoit Desdames suivioit ledit Emery de Caen, mais ils s'arresterent à vne petite rivière pour prendre de l'eau, où ils furent deux iours à cause du mauvais temps. Sortant de là ils furent iusques au Bic, quinze lieues de Tadoussac, sçachant au vray par les Sauuages la prise de Québec, &

Sauuages
affeuens
Emery que
les Anglois
estoient à
Québec.

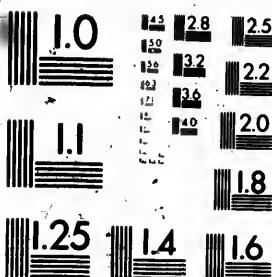
Ce que leur
dit le gendre
de la veue
Hebert.

Sont rete-
nus par le
Capitaine
Louis.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**Photographic
Sciences
Corporation**

EEEEE
28
32
25
66
22
2.0
1.8

10

que ledit de Caen ne pouuoit éviter qu'il ne fust pris pour s'estre trop hasardé, ils ne furent point incredules, ils se delibérerent dès'en retourner chercher passage le long des costes, où estant vers Gaspey rencontrerent Ioubert avec sa barque qui nous venoit secouir, mais trop tard, & leur dist, qu'il auoit été poursuivu des Anglois proche de Miscou, il leur ditz aussi que le Capitaine Daniel estoit party pour mesme effect, & vne autre barque pour les Peres Iesuites, où estoient les Reuerends Peres l'Alleman & Norot.

Ioubert se perd aux costes de Bretagne.
Il s'embarque avec ledit Ioubert, & s'en retourne en France sans faire plus grand progrez, sinon que s'aller perdre à la coste de Bretagne près Benodet proche de Quinpercotentin, qui pensant au commencement que ce fussent quelques pirates, furent détenus iusques à ce qu'ils sceurent la vérité, & là ledit Ioubert despendit plus qu'il n'auoit sauué de son naufrage.

Voicy vn defaut en ce voyage, de ne partir suivant l'ordre qui auoit été donné par les sieurs Directeurs de Paris, de partir de droitte route de Dieppe pour la Nouuelle France. Aulieu de ce faire, les vaisseaux vont attendre le sieur Cheualier de Rasilly, & ainsi laisse-
rent perdre la saison, que s'ils fussent partis au 15. ou à

Ces malheurs arrivèrent faute de n'auoir party de saison.
la fin de Mars, & que ledit Capitaine Daniel partant de bonne heure, comme dit est, il fust arriué à Québec le 20. où à la fin de May pour le plus tard, près de deux mois premier que les Anglois, en nous secourant ils eussent iouy des traites, ce qui ne fut effectué pour le retardement.

Les Directeurs de Bordeaux manquerent aussi, & empescherent les pataches de partir si promptement

qu'elles eussent peu faire, & ledit sieur Ghéualier de Rasilly n'eust laissé d'aller combattre les Anglois, que si cela eust esté, l'ennemy eust esté vaincu, & l'habitation recouverte. Mais le traitté de paix qui se fist entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre empescha d'effectuer la commission qu'il auoit, qui fut changée pour le voyage de Maroc où il fut, qui ne seruit pas beaucoup, & par ainsi ceste Société reçut de grandes pertes en la despense qu'ils firent encore ceste année, pensant que les vaisseaux du Roy deuoient faire le voyage, sur les nouvelles certaines que l'on auoit que les Anglois estoient partis de Londres pour aller prendre Québec. Voylà les effects de ces voyages, autant malheureux que mal entrepris.

Retournons à ce que nous fîmes estant au moulin Baudé, dans les vaisseaux de Quer, deux ou trois iours apres nostre arriuée, qui fut enuiron le premier d'Aoust, nous entrames dans le port de Tadoussac, où aussi-tost le General fit charger le Flibot pour faire porter ce qui estoit de commoditez à Québec, fit monter vne barque à Tadoussac de quelques 25. tonneaux qu'il auoit portée en fagots, où le vy Estienne Bruslé truchement des Hurons, qui s'estoient mis au seruice des Anglois, & Marsolet, ausquels ic fis vne remonstrance touchant leur infidélité, tant enuers le Roy qu'à leur patrie, ils me dirent qu'ils auoient été pris par force, c'est ce qui n'est pas croyable, car en ces choses prendre vn homme par force se feroit plus tost esperer destruice qu'une fidélité, leur disant, Vous dites qu'il vous ont donné à chacun cét pistoles & quelque pratique, & leur ayant ainsi promis toute

L'Auther
reproche
l'infidelité
d'Estienne
Bruslé & de
Marsolet.

fidelité vous demeurez sans religion, mangeant chaire
Vendredi & Samedy, vous licentiant en des desbauches & libertinages desordonnées, souuenez-vous
que Dieu vous punira si vous ne vous amendez, il n'y a
parent ny amy qui ne vous dise le mesme, ces sont ceux
qui accourront plustost à faire faire vostre procez :
que si vous sçauiez que ce que vous faites est desagreable
à Dieu & au monde, vous auriez horreur de vous
mesme, encore vous qui avez esté esleuez petits gar-
çons en ces lieux, vendant maintenant ceux qui vous
ont mis le paix à la main : pensez vous estre prisez de
cesta nation? non, assurez vous, car ils ne s'en seruent
que pour la nécessité, en veillant touslours sur vos a-
ctions, sçachant que quand vn autre vous offrira plus
d'argent qu'ils ne font, vous les vendriez encore plu-
stost que vostre nation, & ayant cognissance du païs
ils vous chasseront, car on se sert des perfides pour vn
temps, vous perdez vostre honneur, on vous mon-
strera au doigt de toutes parts, en quelque lieu que
vous soyez : disant, Voilà ceux qui ont abhy leur Roy
& vendu leur patrie, & vaudroit mieux pour vous
mourir que viure de la façon au mondè, car quelque
chose qui arrive vous aurez touslours vn ver qui vous
rongera la conscience, & en fuitte plusieurs autres dis-
cours à ce sujet : Ils me disoient, Nous sçauons tres bien
que si l'on nous renoit en France qu'on nous pédroit,
nous sommes bien faschez de cela, mais la chose est
faite, il faut boire le calice puisque nous y sommes, &
nous resoudre de iamais ne retourner en Frace : l'on
ne laissera pas de viure, ô pauures excusez, que si on
vous attrappe vo^r qui estes suictz à voyager, vous cou-
rez

Leur Ref-
pouls.

rez fortune d'estre pris & chastez.

Le vis Louis le Sauvage que les peres Iesuistes auoient tant pris de peine à instruire, & qui commençoit à se licentier en la vie des Anglois, bien qu'il disoit auoir vne grande obligation ausdits Peres de ce qu'il sçauoit, estant en son cœur bon Catholique, & qu'un iour il esperoit le tesmoigner aux François si iamais il reuenoient en ces lieux : les Anglois le r'envoyerent en son païs avec son pere qu'il vint voir, & ceux de sa nation qui en furent fort resiouis, ausquels il fit de grands discours de ce qu'il auoit veu tant en France qu'en Angleterre, Bruslé truchement fut avec luy aux Hurons.

Louis le
Sauvage se
met au ser-
vice des An-
glois.

Voyages de Quer General Anglois à Québec. Ce qu'il dit au sieur de Champlain. Manuas deffein de Marsolet. Responce de l'Aucheur au General Quer. Le General refuse à l'Aucheur d'emmener en France deux filles Sauvagees par luy instruites en la Foy.

CHAPITRE V.

SUITE. Le General Quer se délibére d'aller voir Québec dans vne chaloupe qu'il fait esquiper, & emmena Iacques Michel & quelques autres fiens Capitaines de ses vaisseaux, & mon beau-frère pendant son absence nous passâmes le temps le mieux qu'il nous fut possible, attendant son retour. Pour ce qui estoit des Sauvages lesvns mōstroient estre resiouis de ce chā-

Voyage du
General à
Québec.

2. Part.

H

gement, les autres non, selon la diuersité des humeurs qui croyent souuent que les choses nouvelles apportent plus grand bien, c'est où maintes fois le monde se trompe : comme ces peuples pensoient recevoir plus de courtoisie de ces nouveaux Estragers que de nous, ils treuueret en peu de tems toutes autres choses qui ne s'estoient imaginez, nous regrettans.

Ce que le
General di-
soit à l'Au-
teur.

Le General fut quelque dix à dhuze iours à son voyage, a son retour fut salué de quelques canades, me disant qu'il estoit content de ce quil auoit vu, que si cela leur demeuroit ils feroient bien d'autres fruiets que ce qu'on y auoit fait, tant aux peuplades qu'aux bastiments & commercees de ce qui se pourroit faire dans le pais, par le traueil & industrie de ceux qu'el on y enuoyeroit.

Festoye à
Québec 10^e
les Capita-
nes.

Monstre
une lettre
de M. solez
à l'Auteur:

Quelques iours apres son arriuée il festoya tous ses Capitaines, pour cet effect il fit dresser une tante à terre enuironnée de verdures, sur la fin du disner il me donna à lire une lettre qui luy auoit été enuoyée de Québec, escripte de Marsolet truchemé, (mesco-gnoissant dès biens qu'il auoit receus des Societez Françoises) où il y auoit escript ce qui s'ensuit.

” Monsieur depuis nostre arriuée à Québec vn
” canau de Sauvage est descendu des trois ri-
” uieres, pour vous donner aduis qu'un conseil s'est
” tenu de tous les Chefs & principaux du pais assem-
” blez, pour deliberer, sçauoir si Monsieur de Cham-
” plain doit emmener en France les deux petites filles
” qu'il a, ils ont resolu que puisque les François ne
” sont plus demeurans en ces lieux, de ne les laisser

aller, & vous prient les retenir, & ne leur permettre ce qu'ils s'en retournent, d'autant que si vous ne l'empêchez le pays se perdra, & c'est à craindre qu'il n'arrive quelque accident de mort aux hommes qui demeurent en ces lieux, c'est pourquoi que s'il en arrive mal, je me descharge de ce que je dois, vous en ferez felon vostre volonté : mais si me croyez comme vostre serviteur, vous ne permettrez qu'elles passent plus outre, en les renvoyant icy : c'est tout ce qui s'est passé depuis vostre partement, i'espere m'en retourner à Tadoussac pour avoir l'honneur de prendre congé de vous, comme étant Monsieur, Vostre humble & affectionné serviteur Marsolet.

Ayant leu ceste lettre, ie iugeay aussi tost que le ga-
land auoit inventé ceste malice pour faire retenir ces Desein du
mal heu-
reux Mar-
solet.
filles, desquelles il vouloit abuser, cōme l'on croyoit
& autres mauvais François semblables à luy ; l'vn
de ces filles appellée Esperance, auoit dit quelques
jours auparavant, que Marsolet estant au vaissau l'a-
uoit sollicitée de s'en aller avec luy, luy promettant Ce qu'il
dit à l'vn
des deux
filles Sau-
vages
pour les fa-
borner.
plusieurs commoditez pour l'attirer, mais que iamais elle n'y auoit voulu condescendre, mesme qu'elle s'en estoit plainte à des sauvages qui luy auoient dit, Sçais tu pas biē qu'il ne vaut rien, & qu'il est en mau-
naise réputation avec tous les Sauvages pour estre vn menteur, ne l'escoute point, tu es bien, Monsieur de Champlain vous ayme comme ces filles, aussi dirent elles, Nous luy portons de l'affection, ce que n'estant nous n'aurions désir de le suivre en France, qui fut le suict que i'en parlay au General.

Ce que
l'Auteur
dit au Ge-
neral

Monsieur vous me faites faueur, que vostre courtoisie s'estende à me monstrar ceste lettre, que si l'affaire est ainsi qu'il l'escrit, i'aurois tort de vous faire vne demande inciuille, en vous demandant permission d'emmener ces filles que i'ayme comme si elles estoient miennes, vous me permettrez que ie parle pour ces pauures innocentes qui m'ont este données par les sauvages assemblez en Conseil, sans que ie les ayedemandez, mais au contraire comme force avec le consentement des filles & des parens, à telle condition que i'en disposerois à ma volonté, pour les instruire en nostre Foy, comme si c' estoiet mes enfans, ce que i'ay fait depuis deux ans le tout pour l'ameur de Dieu, où i'ay eu vn grand soing à les entretenir de tout ce qui leur estoit nécessaire, les desirant retirer des mains du Diable, où elles retomberont si faut que les reteniez: ie vous supplie que vostre charité soit telle enuers ces pauures filles de ne les violenter, & souuenez vous que Dieu ne vous sera point ingrat si vous faites quelque chose pour lui, il a des recompenses grandes, tant pour le Ciel que pour la terre.

Ce qu'il
dit contre
Marsolet

Au reste ie sçay tres assurément que Marsolet a forgé en son esprit ce qu'il vousmáde, n'ayant trouvé autre moyen pour perdre ces filles, & ciour de sa desordonnance volóte s'il peut. Le sçay assurément que les Sauvages estant au Conseil des trois riuieres, il ne fut parlé aucunement de ces filles, ny de ce que Marsolet vous a escrit, mesme ie sçay que lors que estiez à Québec vo'veus informastes filles Sauvages n' estoient point fasches de ce qu'elles s'en alloient, que Gros

Jean de Dieppe qui s'est donné à vous, truchement,
des Algommequins, vous dit au contraire, qu'ils furent
faschez de ce que ie les emmenoïs, qu'ils en estoient
bien contëts, que s'il y auoit du danger de les
emmener allant dans le pays cõme il alloit, il n'y eut
pas esté pour beaucoup de choses, & Coullart vous
dit aussi, Monsieur nous avons autant d'intérêt que Ce que luy
dit aussi va
appelé Coullart.
personne, à cause de ma femme & de mes enfans, tout
que s'il y auoit quelque risque ic vous le dirois libre-
ment, au contraire les Sauuages m'ont dit qu'ils en
estoient bien aise, qu'elles estoient bien données, tout
cecy est vn tesmoignage suffisant, auquel deuez ad-
iouster Foy, plus qu'à ce que vous mande Marsolet,
qui veut abuser de ces filles, les ayant mesmes solli-
citees à s'en aller avec luy, qu'il leur d'ön croit des pre-
sens: l'ayant ainsi dit aux Sauuages, vous vous en
pouuez informer si vous plaist. Mais reconnoissant
que tant plus il luy en parlois, & plus il se roidissoit,
ie le laissay là sans parler d'aduantage, il se leue de
table tout fasché comme il sembloit, ce qui ne dura
gueres: nous ne laissasmes de passer le temps accen-
dant vn iour plus propre à luy en parler, & recher-
cher les moyens pour l'inciter à penser à cela, i'em-
ployay à ma supplication ledit Iacques Michel &
Thomas Querson frere, quiluy en parlerent, il de-
meura obstiné, ce que sachant ces deux pauures fil-
les, furent si tristes & faschées qu'ils en perdoient le
boire & le manger en pleurant amercement, ce qui
me donnoit de la cōpassion, en me disant, Est il pos-
sible que ce mauuaise Capitaine nous vuille empê-
cher d'aller en France avec toy, que nous tenons

Le General
ne veut en-
tendre à ce
que l'Au-
teur luy
remonstre
pour ces
deux filles.

Ce qu'el
les dirent à
l'Auteur.

comme nostre pere , & duquel nous auons receut tant de biens faits, iusqu'à oster ce qui estoit pour t'vie,
,, durant les necessitez pour nous le donner , & nous
,, entretienir iusqu'à present d'habits: nous auons vnt tel
,, desplaisir en nostre cœur que nous ne le pouuons
,, dire , n'y auroit il point moyen de nous cacher dans
,, le vaisseau , ou si nous pouuions te suiuire avec vn ca-
nau nous le ferions, te priant de demander encore
vne fois à ce mauuais homme qu'il nous laisse aller
avec toy, ou nous mourrons de desplaisir, plustost
que de retourner avec nos Sauuages, & si tu ne peux
obtenir que nous allions en France, au moins faits en
sorte que nous demeurions avec la femme de Coul-
lart, nous la seruirons elle & tous ses enfans de tout
nostre pouvoir en ton absence, attendant l'année à
venir , & sçayant de tes nouvelles aussi tost nous
prédrions vn canau pour r'aller treuuer à Tadoussac,
ainsi me disoient leurs petits sentiments ; le leur fis
faire à chacune vn habit de quelques robes de cham-
bre & manteau que i'auois, pour ne les enuoyer mal
accommodees tant elles me faisoient de compassiō.

Le faisois ce qu'il m'estoit possible pour sauuer ces
deux pauures ames, ie tasche de faire encore vn ef-
fort, puisqu'il n'y auoit qu'à contenter les Sauuages
par present, quand mesme il iroit de beaucoup, ie
fais dire par Thomas Quer à son frere le General,
qu'il y auoit vn moyen de rendre les Sauuages satif-
faits en leur faisant vn present, & leur dire que puis
qu'ils auoient donne ces filles qu'ils deuoient tenir
leurs paroles , voyant qu'ils ne le faisoient pas, qu'ils
n'auroient sujet de se fier en eux, de ce qu'il leur pour-

roient dire, que neantmoins il leur faisoit vn present de la valleur de Mil liures, en marchandises telles qu'ils voudroient, pour des castors qui estoient à son bord à moy appartenants, dont il m'auoit donné sa promesse payable à Londres, que ic la mettrois entre les mains de son frere, & feroit le present tel quil voudroit comme venant de sa part, il me promit luy dire, comme il fit, mais le General n'y voulut du tout entendre, ce que sçachant ce fut à Le General ne veut qu'on emmene ces deux filles,
moy de prendre patience. Vn iour que ie le vis en tres bonne humeur, & croyant que ie pourrois tenter la fortune de luy parler encore vne fois, ce que ie fis : il me donne quelque esperance sur le retour de Mar-

solet.
 Les vaisseaux réuenans de Québec iappris que cet truchement venoit, ie le faits aduertir de ce que ie desirois faire pour contenter les Sauuages, sçachat que c'estoit le moyen, & qu'en faisant des presents l'on pouuoit emmener ces filles: au contraire ce malheureux ennemy du progrés de Dieu, faisant voir sa meschariceté à descouvert, dit que si on en parloit aux Sauuages qu'ils refuseroient ce present pour cet effet : disant audit Gouverneur que ces filles auoient été données de la bonne volonté, sans esperance autre que de nostre amitié, ainsi eust été cognu pour men-
teur, d'auoir escrit au General des choses à quoy ils n'auoient iamais pensé, au lieu de palier ceste affaire il luy dit que c'estoit mal fait à luy d'empescher ces filles d'estre baptisées, & auoir connoissâce de Dieu, qu'il en respondroit devant la Justice diuine, qu'il print garde qu'il auoit encore assez de remedes s'il

vouloit persuader au General de donner quelque present aux Sauuages comme l'offrois : que pour ce qui estoit de sa personne ie le recognoistrois en tout ce qu'il me seroit possible , que quelque iour il pourroit auoir affaire de ses amis , estant en l'estat ou il estoit , que s'il desiroit retourner en France , ie le seruairois en tout ce qu'il me seroit possible : tout ce qu'il me dit fut , qu'il ne pouuoit rien faire de cela , que s'il arriuoit quelque accident aux Anglois par les Sauuages , ils remettoient toute la faute sur luy , & le voyant ainsi obstiné ie le laissay là.

L'Auteur
a peur
gnee.

De là il va treuuer le General , luy remonstrant ce que ie luy auois dit & offert , & ouy dire que ie voulois faire des presents aux Sauuages , pour empescher ces filles d'estre retenuës , que d'assembler ces peuples esloignez , il n'y auoit nulle apparence , & leur offrir des presents il n'estoit point conuenable , d'autant qu'ils croyroient que vous auriez peur de les irriter , & que cela leur donneroit plus d'assurance d'entreprendre sur ses hómes , qu'il failloit qu'il empeschast que ie n'emmenasse ces filles , qu'il luy auoit voué trop de services pour ne luy dire ce qu'il scanoit pour le bien du pays , & à son aduantage , qu'il print garde à ce qu'il feroit , s'en deschargeant , & que s'il arriuoit quelque disgracie pendant son absence , qu'on ne s'en prist pas à luy , & qu'il valloit mieux tenir ces peuples en paix , que d'estre en hasard de tōber en quelques mauuais accidens : Voilà ce quil dit auoir representé au General , lequel se resolut de retenir ces filles , & ne me permettre les emmener .

Thomas Querme dit y auoit fait ce qu'il auoit peu

peù, le voyant fort esloigné de ce que ie pouuois es-
perer touchant les presens, à quoy il ne vouloit con-
sentir; Marsolet l'en ayant desgousté, ce qu'ayant en-
tendu, ie n'en parlay plus : mais ie ne me peùs empes-
cher de parler à Marsolet & luy dire le desplaisir si-
gnalé qu'il me faisoit en ceste affaire, d'auoir innoué
des choses toutes contraires à la vérité, & fait dire aux
Sauvages ce à quoy ils n'auoient iamais pensé, qu'il
pouuoit m'obliger en ceste occasion, cōme ie pour-
rois faire pour luy en d'autres, estant ainsi cause de la
perre de ces filles & de leurs amies, qu'il on respondroit
vn iour devant Dieu, qu'il ne permettroit point que
tost ou tard il ne receut le chastiment qu'il meritoit,
n'ayant eû autre dessein que de iouir de l'vne de ces
filles, en recherchant les moyens que ie ne les emmo-
nassee, il me dit, Monsieur vous en croirez ce qu'il
vous plaira ie n'ay dit que la vérité, quand ie fers vn
maistre ie luy dois estre fidèle. Vous l'auez fort bien
monstré (luy dis- ie) en seruant l'ennemy, pour de-
seruir le Rôy & ceux qui vous ont donné le moyen
de vous élueuer en ces lieux depuis qu'estiez petit gar-
çon, iusqu'à present qu'auez grandement decliné.

Ces pauures filles voyant qu'il n'y auoit plus de
remedes, commencerent à s'attrister & pleurer amere-
ment, de sorte quel'vne eut la fiévre, & fut long tēps
qu'elle ne vouloit manger, appellant Marsolet vn
chien & vn traistre, disant ainsi, Comme il a veu que
nous n'auons pas voulu condescendre à ses volontez,
il nous a donné vn tel desplaisir que sans mourir ja-
mais ie n'en receus de semblable.

Vn soir comme le general donnoit à souper aux

2. Part.

ce que
l'Ambeur
dit à Mar-
solet.

ce qu'une
des filles
Sauvages
disoit de
Marsolot,

Capitaines des vaisseaux, Marsolet estant en la chambre, l'vne des deux filles appellée Esperance y vint, qui auoit le cœur fort triste, & souspiroit, ce qu'entendant ie luy demanday ce qu'elle auoit, sur ce elle appelle sa compagnie nommée Charité, disant l'ay vntel desplaisir que ien'auray point de repos que ie ne decharge mon cœur enuers Marsolet, duquel elle s'approche, & l'ayant enuisagé, luy dist, Il est impossible que ie puise estre contente que ie ne parle à toy : Que veux-tu dire ? luy dist-il, Ce n'est point en secret que ie veux parler, tous ceux qui entendent nostre langue l'entendront assez, & t'en priseront moins à l'aduenir, s'ils ont de l'esprit, c'est vne chose assez cogneue de tous les Sauuages que tu es vn parfaict menteur, qui ne dis iamais ce que l'on te dit, mais tu inuentes des mensonges en ton esprit pour te faire croire, & donne à entendre ce que l'on ne t'a pas dit, pense, que tu es mal voulu des Sauuages il y a long-temps & comme malicieux tu perseueres en tes menteries, de donner à entendre à ton Capitaine des choses qui n'ont iamais été dites par les Sauuages, mais meschante tu n'auois garde de dire le subiect qui t'a meu à inuenter de telles faussetez, c'estoit que ie n'ay pas voulu condescendre à tes salles voluptez, me priant d'aller avec toy, que ie ne manquerois d'aucune chose, tu m'ouurirois tes coffres dans lesquels ie prendrois ce qui me seroit agreable ; ce que ie refusay, tu me voulus faire des attouchemens deshonnefetes, ie reiettay tes effronteries, te disant, que si tu m'importunois dauantage ie m'en plaindrois : ce que voyant tu me laissas en repos, me disant que i'estoys

Effronteries
de Marsolet

vne opiniastre : assure toy qu'on te fera bien ranger
à la raison, tu ne seras pas toufiours comme tu es, car
je lçay bien que tu retourneras à Quebec; ic te dis que
je ne t'apprehendois en aucune façon, ic desire aller
en France avec Monsieur de Champlain, qui m'a
nouffrie & entretenue de toutes commoditez iusques
à present, me montrant à prier Dieu, & beaucoup
de choses vertueuses, que ic ne me voulois point per-
dre, que tout le païs auoit consenty, & que ma volon-
té estoit portée d'aller viure & mourir en France, & y
apprendre à servir Dieu ; mais miserable que tu es, au
lieu d'auoir compassion des deux pauures filles, tu te
monstre en leur endroit pire qu'un chien, ressouuigns
toy que bien que ic ne sois qu'une fille, ic procureray
ta mort si ie puis, en tant qu'il me sera possible, t'asseu-
rant que si à l'aduenir tu m'approches ic te donneray
d'un cousteau dans le sein, quand ie deurois mourir
aussi-tost : Ah ! perfide tu es cause de ma ruine, te
pourray-je bien voir sans plorer, voyant celuy qui
a causé mon malheur, un chien à le naturel meilleur
que toy, il fait celuy qui luy donne sa vie, mais toy tu
destruis ceux qui t'ont donné la tienne, sans recognois-
sance de bon naturel envers tes freres que tu as vendus
aux Anglois ; Pense-tu que c'estoit bien fait pour de
l'argent vendre ainsi ta nation ? tu ne te contentes pas
de cela en nous perdant aussi, & nous empêchant
d'apprendre à adorer le Dieu que tu mescrois qui te
fera mourir, s'il y a dela justice pour les meschans. Sur
cela elle se mit à plorer ne pouvant presque plus par-
ler. Marsolet luy disant, Tu as bien estudié cette le-
çon : O meschiant, dit elle, tu m'as donné assez de

suject de t'en dire davantage si mon cœur te le pouuoit exprimer. Le truchement se retournant à l'autre petite fille appellée Charité, luy dist, Et t'oy ne me diras tu rien? Tout ce que ie te scaurois dire, dit elle, ma compagnie te l'a dit, & moy ie te dis d'autrage, que si ie tenois ton cœur i'en mangerois plus facilement & de meilleur courage que des viandes qui sont sur cette table. Chacun estimoit le courage & le discours de ceste fille, qui ne parloit nullement en Sauuageſſe.

Ce que luy
dit la ſecon-
de fille.

Ce Marlolet demeura fort étonné de la vérité des discours d'une fille de douze ans, mais tout cela ne peult émouvoir ny attendrir le cœur dudit General Quer.

Le Capitaine Iacques Michel me dist en secret, qu'au voyage qu'il auoit fait à Québec, il auoit résolu de retenir ces filles, & pour trouuer vne excuse légitime dist à Marsolet qu'il luy escriuist la lettre que i'ay dit cy-dessus, mais étant en Angleterre, & luy ayant dit, il protesta que cela estoit faux, & qu'il n'y auoit iamais pensé, que ie pouuois cognoistre son humeur, & qu'il n'estoit point homme à dissimuler & à chercher des inventiōs pour les faire demeurer, que s'il eust eu la volonté il l'eust faict librement, sans emploier personne, & rien autre chose que ce que Marsolet luy en auoit dit; & l'auoir fait resoudre à les faire demeurer à Québec.

L'Auteur
les console.

Voilà la conclusion prise que ces filles demeureroient, ie ne laissay de faire pour elles tout ce que je peux, & les assister de petites commoditez, leur donnant esperance de nostre retour, qu'elles prennent courage, & qu'elles fussent toujours sages filles, con-

tinuant à dire les prières que ie leur auoient enseignées : L'vne me demadà vn chapelet, disant que les Anglois auoient pris le sien , ce que ie fis à l'vne , & mon beau-frere en donna vn à l'autre : car il ne falloit rien donner à l'vne que l'autre n'en eust autant pour oster la jalouzie qui estoit entre elles , priant Coulart de les mettre avec sa femme tant qu'elles y voudroient estre , iusques à ce qu'ils eussent des vaisseaux François , & qu'il tâchast de les conseruer , ne leur donnant aucun subiect de les perdre , mais qu'il les traittaist doucement , que c'estoit vne grande charité pour Dieu , qui le recompenseroit : qu'elles luy seruiroient en sa maison , en mille petites choses nécessaires , que me faisant ce plaisir , où i'aurois moyen de le seruir , ie le ferois de bon coeur : Assurez vous , Monsieur , me dist-il , que tant qu'elles auront la volonté de demeurer avec moy , i'en auray du soin comme si c'estoit mes enfans , & disant cela en leur presence , elles luy firent vne reuerence , & en le remerciat luy dirent , Nous ne t'abandonnerons point non plus que nostre pere en l'absence de Monsieur de Champlain : ce qui nous donnera de la consolation , & nous sera patienter , c'est que nous esperos le retour des François , & s'il eust fallu qu'aussitost que nous fusmes arriviez à Québec , & eussions esté vers les Sauuages nous fussions mortes de désplaisir , & neantmoins nous estoions refoulés ma compagnie & moy d'y demeurer plutost qu'avec les Anglois .

Ils met
suec la fe-
me de Cou-
lart.

Ce qu'elles
diront à
Coulart.

L'on me dist que le General Quer éstant à Québec , auoit tancé son frere Louys Quer , de ce qu'il auoit permis de celebrer la sainte Messe , ce qu'il fit deffendre à tous les Peres , & que les Peres Iesuites faisant em-

Le General
veut auoir
le Calice
des Peres
Iémaues.

barquer leurs coffres pour aller à Tadoussac, il voulut voir ce qui estoit dedans en la presence de son frere, Louys Quer, commandant au fort & habitation, comme le reuerend Pere Massé leur monstroit ce qui estoit dedans, ils aduiserent quelque chose, qui estoit enuillonné : Il demanda à le voir, le Pere le deuelloppe, c'estoit un Calice, que Louys Quer voulut prendre; Le Pere luy disant, Monsieur, ce sont des choses sacrées, ne les profanez pas s'il vous plaist, il se fasche de ces paroles, pour auoir sujet de le prendre, Quoy? dist-il en iurant, profaner, nous n'adioustons point de foy en vos superstitions, je n'apprehende pas qu'il me fasse mal, ce disant il le prit, disant: Je fais cela pour lediscours que vous m'avez fait, & aussi pour ester le subiect qui vous fait idolater, comme nous sommes obligez de rabatre, entant que nous pouuons les superstitions, que si vous ne me réussiez vis à ces termes je vous l'aurois laissé. Quoy que s'en soit, ledit Louys Quer s'estoit touſiours bien comporté iusques à ceste heure, ne luy en desplaſe. Ceste action n'estoit bonne ny valable, c'estoit chercher un maigre sujet pour prendre ces deux Calices, pour un homme qui veut viure en honorable reputation devant les hommes vertueux: cette action ne sera iamais approuvée, & void-on par beaucoup d'exemples le chastiment que Dieu a enuoyé à ceux qui ont profané les vaisseaux sacrez des Temples.

Ce qu'il
dit en au-
tant aux
Peres,

Le General Quer demande à l'Auteur certificat des armes & munitions du fort & de l'habitation de Québec. Mort mal heureuse de Jacques Michel. Plainte contre le General Quer.

CHAPITRE VI.

 Edit General Quer me demanda le certificat des armes & munitions, & autres commoditez qui estoient tant au fort qu'à l'habitation, que son frere Louis Quor m'auroit donné, auquel il auroit fait vne grande reprimende, disant qu'il ne sçauoit ce qu'il auroit fait, sans sçauoir s'il y auroit paix entre la France & l'Angleterre, qu'il respondroit de tout ce qui estoit audit certificat, qu'il ne vouloit point quel on vit auoune chose signée de sa main, ne sçachant la consequence de cela, & le desplaisir que l'on pouuoit rendre à ses amis, ic luy dis Monsieur cela ne vous peut apporter tāt de desplaisir que vous le dites, puisque vous avez donné tout pouuoir au Capitaine Louis de traitez avec moy, en vertudes Commissions qu'avez du Roy d'Angleterre, ayant pour agreable tout ce qu'il ferroit comme vostre personne, autrement ce seroit le desobligier, en ne tenant sa parole, & vous en desadouuant le pouuoir que luy avez donné : Ie ne le desadouue point (dit-il) pour ce qui est de la composition qu'il vous à faite, ic la maintiendray au peril de ma vie, mais pour ce qui est du certificat, cela est fait depuis ladite composition, & par consequent il ne

Ce que
l'Auteur
luy respon-
du.

vous pouuoit donner le certificat sans charge, ou en composant, pendant que vous esties encore maistre du fort, & par ainsi ie vous prie me le donner. Il y a assez de personnes qui sçauen l'estat de la place, & ce qui y est, estant en Angleterre l'on vous en donnera vn s'il est iugé à propos, & toute autre sorte de courtoisie. Voyant qu'il se mettoit en colere, & que ie ne le pouuois retenir, ie luy donnay le certificat, luy disant qu'il n'estoit point de besoin de se mettre en colere pour si peu de sujet, que veritablement ie le desirois auoir pour ma descharge. Vous l'estes (me dit il) assez, l'on sçait bien le miserable estat auquel vous estiez reduits, & le peude commoditez qui sont en armes & munitions tant au fort qu'à l'habitation.

Deux ou trois iours apres ledit Jacques Michel estant saisi d'un grand assouplissement, fut trente cinq heures sans parler, au bout duquel temps il mourut rendant l'ame, laquelle si on peut iuger pat les œures, & actions qu'il a faites, & qu'il fit le iour d'auparavant, & mourant en sa religion pretenduë, ie ne doute point qu'elle ne soit aux ensers: car le iour precedent il auoit tellement iuré & blasphemé le nom de Dieu que i'en auois horreur, faisant mille sortes d'imprecactions contre les bons Peres Iesuistes, & des habitans de S. Malo: disat, Qu'il se rédroit plustost forban qu'il ne leur eust rendu quelque signalé plaisir, deusit il mourir miserablement. ie ne me peus tenir de luy dire, Bon Dieu ! comme pour un reformé vous iurez, sçachant si bien reprendre les autres quand ils le font. Il est yray, dit-il, mais ie suis tellement outré de passion & de colere contre ces chiens

de Ma-

L'Auteur
le reprochoit
de ces blas-
phemies.

de Malouins Espagnols, qui m'ont rendu de grands desplaisirs, & aussi serois-je content si l'auois frappé ce lésuiste qui m'a donné vn desmenty devant mon General.

Ce desplaisir qui luy estoit si sensible, n'estoit alors pas tant pour les Malouins & le Pere lésuiste comme pour le sujet des Anglois, desquels il se plaignoit grandement de l'auoir tres-mal traité, & peu recogneu, contre les promesses qu'ils luy auoient faites.

Il se plaignoit aussi de l'arrogance insupportable de son General, pour vn marchand de vin qu'il auoit esté, éstant à Bordeaux & à Coignac, & cogneau ignorant à la mer, qui ne scait que c'est que de nauiger, n'ayant iamais fait que ces deux voyages, & veut faire de l'entendu par ses discours pleins de vanité à ceux qui ne le cognoissent pas bien, il trenche du Seigneur, il ne scait que c'est d'entretenir d'honnêtes hommes, il veut que tout luy cede, & ne veut croire aucun conseil, qu'alors qu'il n'en peut plus, comme il fit dès l'année passée, en laquelle ~~l'an prochain~~ il vouloit quitter le vaisseau de Roquemont, & ne l'eust iamais pris sans l'ordre que ie luy donnay, il le vouloit aborder, mais ie ne voulus y consentir, luy disant, Si nous l'abordons nous sommes perdus, ne vous y frottez pas, ie cognois mieux les François en ces choses que vous, qui n'avez que des gens mal faits en vostre vaisseau, hors les Canoniers & Officiers: c'est pourquoy il les faut battre à coups de canons, dont nous auons l'avantage, les contraignant à se rendre, vous conseillant encore vne fois que si iamais vous rencon-

Plaignoit
contre le
General.

Venu de
bas lieu,

Sous armes
grace,

criez des François sur mer de ne les aborder, ils sont plus adroits & courageux que les Anglois, qui l'emportent à l'abordage. Il creut mon conseil, me remettant tout l'ordre du combat, en quoy il auoit raison; car il y estoit peu experimenté, comme il est encore, & son frere Thomas Quer, ils prennent des commademens desquels ils n'en tçauent pas les charges, il leur faudroit estre encore vingt ans pour l'apprendre, & auoir été éleué & nourry icune garçon pour sçauoir bien ce qui est nécessaire à vn Capitaine de mer, autrement ils ferot de lourdes fautes, mettant souuent la gonduite entre les mains dvn Maistre ou Pilote ignorant qui sera dans leur vaisseau. Quand il fut arriué à Londre, il se vantoit que c'estoit lui qui auoit tout fait, plusieurs honnêtes hommes qui le cognoisoient bien & moy aussi, me disoient, Quer emporte la gloire de ce que vous avez fait: & de fait il y ont vif enuers moy d'ingratitude; Car outre mes appoinemens ils me deuoient donner récompense, ce qu'ils n'ont fait: m'ont refusé le commandement de lvn de leurs vaisseaux pour mon fils, ie les auois installé en ceste affaire où ils n'eurent cognoissoient rien, & n'y fussent iamais venus sans moy, ils me traittent mecaniquement en mon vaisseau: & non, comme i'ay appris, allant à la mer, ils m'ont donné vn yurogne qui est fol pour mon Lieutenant, pour prendre garde sur mes actions: le le veux chasser de mon vaisseau, ou lui feray vn mauuais party, c'est vn coquin sans courage, s'il se presentera quelque occasion de combattre le le meneray comme il faut, ils auront encors recours à moy, ie le sçay bien, ils n'en sont pas

Les Anglois
vient d'in-
gratitude
envers les
ques Mi-
sabel.

où ils pensent, tout ainsi que l'ay eu moy en de donner
l'industrie d'instruire cette affaire, ie sçay aussi les
moyens de les en faire sortir, & leur apprendre & à
d'autres, qu'ils ne doivent iamais mescontenter vne
personne comme moy : Il y a des Flamans assez &
d'autres nations, quand vn moyen me faudra, i'en
trouueray d'autres, ils ont fait tout à leur plaisir, il
faut patienter, il sçait bien que ie ressens vn grand des-
plaisir, mais il ne fait pas semblant de le cognoistre, il
me fait bon visage, mais il voudroit que ie fusse mort,
ie luy suis maintenant à grand' charge, i'ay laissé ma
patrie, comme ils ont fait, pour seruir vn estranger, Dissimula-
tion de ce
General
causes lay
iamais ie n'auray l'ame bien contente, ie seray en hor-
reur à tout le monde, sans esperance de retourner en
la France, l'on a fait mon procez, ainsi qu'on m'a dit,
mais puis que l'on me traite de toutes parts comme
cela, c'est me mettre au desespoir, & faire plus de mal
que iamais ie n'ay fait, ne pouuant que perdre la vie Resolution
de Jacques
Michel,
vne fois, mais ie la puis bien faire perdre à beaucoup
si l'on me desespere, tous ces discours ne se passoient
pas sans iurer.

Le luy donnois courage, en luy disant, Ne vous
desesperez point, il y a des remedes partout, horsmis <sup>Il l'encom-
ageoit.</sup> à la mort, il y a des personnes qui ont fait des choses
plus atroces que ce que vous avez fait, vous avez
raison de vous repentir de ce qui s'est passé, & oroy-
tant de vous, que si auiez à recômmencez, que vous ne le
voudriez entreprendre, ains plustot mourir. Il est
vray, me disoit-il : Nostre Roy est bon & iuste, par
donnant à plusieurs qui ont grandement offense sa
Majesté. Elle peut, luy dis-je, ~~vous~~ donner abolition en

160 LES VOYAGES DU SIEVR

vous amendat & recognoissant vos fautes, en le seruât fidlement à l'aduentr, vous serez en consideration tâc pour vostre courage, que pour l'experience qu'auez acquise en la mer, l'on a affaire d'hommes du mestier que vous menez, l'on ne vous voudra pas perdre quâd l'on remonstrera à sa Maiesté le seruice que vous luy pouuez rendre à la nauigation: changez vostre volonté, & vous resoudez de retourner en vostre patrie, pour moy où i'auray moyen de vous y seruir ie le feray de bon cœur: Il me dit qu'on luy auoit écrit de France qu'il auroit sa grace, s'il s'en vouloit retourner, mais qu'il ne s'y fieroit pas qu'il ne l'eust scellée, & oultre qu'iamais il ne voudroit se tenir à Dieppe, & qu'il iroit en autre ville de France, cela seroit tres bien fait, luy dis- ie.

Sojet de
la melan-
colie,

Il sçay que la maladie quil eust, n'estoit que ce remors de conscience qui le bourreloir, & vouloit tesmoigner aux Anglois qu'il auoit vn autre desplaisir, se courant du mescontentement qu'il auoit des Malouins, & du Pere lesuiste, & de son fils, dôt il se plaignoit grandement, mais la verité estoit que cet homme estoit fort pensif, triste, & melancolique, de se voir mespris de sa patrie, abhorré du monde, retenu pour vn perfide & traistre François, qui meritoit vn chastiment rigoureux (& tous ceux qui font le semblable, ne peuvent marcher la teste leuee) & monstre au doit d'un chacun, mesme les Anglois entr' eux l'appelloient traistre, disant, Voyez cestuy là qui a vendu la patrie, & autres qui l'ont reniée, pour vn peu de mescontentement qu'ils disent auoir eû en France. Il sçauoit tres assurément que ces discours se tenoient,

aussi est-ce un puissant ennemy, que celuy qui a la conscience chargée de si vilaines, detestables meschantes trahisons: il auoit raison d'auoir l'ame bourselée, & mourir de desplaisir, plutost que suruiure, & fut là le sujet de sa mort, & non ce que Quer & autres disoient, que c'estoit pour n'auoir donné un soufflet au Pere lesuiste qui estoit la mesme sagesse & vertu, ayant bien tesmoigné aux voyages qu'il a fait dans les terrés.

Le General Quer parlant aux Peres lesuistes, leur dit, Messieurs vous auiez l'affaire de Canada, pour ioüir de ce qu'auoit le sieur de Caen, lequel auez deposédé. Pardonnez moy Monsieur (luy dit le Pere) ce n'est que la pure intention de la gloire de Dieu qui nous y a mené, nous exposant à tous dangers & perils pour cet effect, & la conuersion des Sauuages de ces lieux: ledit Michel pressant dit, Ouy, ouy, cōuertir des Sauuages, mais plutost pour conuertir des eastors, ledit Pere respond assez promptement & sans y songer, Cclà est faux, l'autre leuc la main, en luy disant, Sans le respect du General ie vous donnerois un soufflet, de me desmentir, le Pere luy respond, Vous m'excuserez, ic n'entend point vous dementir, i'en serois bien fasché, c'est un terme de parler que nous auons en nos escole, quand on propose vne question douteuse, ne tenant point cela pour offenser, c'est pourquoi ie vous prie me pardonner, & croire que ie ne l'ay point dit pour vous donner du desplaisir.

Ie laisse à penser si et sujet estoit capable de le faire mourir, sans autre plus violent desplaisir, comme

Suter de la
mort.

Pourquoys
Michel se
cuboit le Pe-
re le baron.

*Mort de
de Michel
Gouzeau*

i'ay dit cy dessus : aussi Dieu la puny ne luy faisant la grace de se recognoistre à l'heure de la mort , qui a coupé la broche à tous ses dessins pernicieux & meschans .

*Les An-
glois que de regret, neantmoins le General Quer
qui voulut luy tesmoigner la derniere preuve de son
amitié qu'il disoit luy auoir porté de son vivant, luy
fit faire vne châsse où il fut mis, commandé à son fré-
re Thomas Quer d'armer quelques 200. hommes,
qu'il fait mettre à terre, les met en ordre quatre à qua-
tre, les maistres des vaisseaux prennent la châsse, &
la mettent dedás vne chalouppe, & arriuez sur le bord
du riuage, les officiers des vaisseaux prennent le corps
sur leurs espaules, & sur sa châsse auoient mis vne es-
pée nuë, devant le corps marchoit vn homme armé
de toutes piéces, avec la rondache & le coustelas, l'autre
portoit vne demie picque noireic , les soldats
souuritent en deluz, par le milieu desquels passa le
corps avec tous les Capitaines & autres officiers des
vaisseaux, qui l'accompagnoient marchant devant, les
soldats qui le suivent comme est la coutume en telles
funeraillies, il fut porté à la fosse, où étant mis dedans l'on remplit la demie picque en dedans, l'a mit on dans la fosse, sur laquelle le Ministre des prières s'agenouillant & se leuant plusieurs fois, despon-
*Le Gene-
ral luy fait
faire vne
pompe fu-
nèbre su-
perbe.**

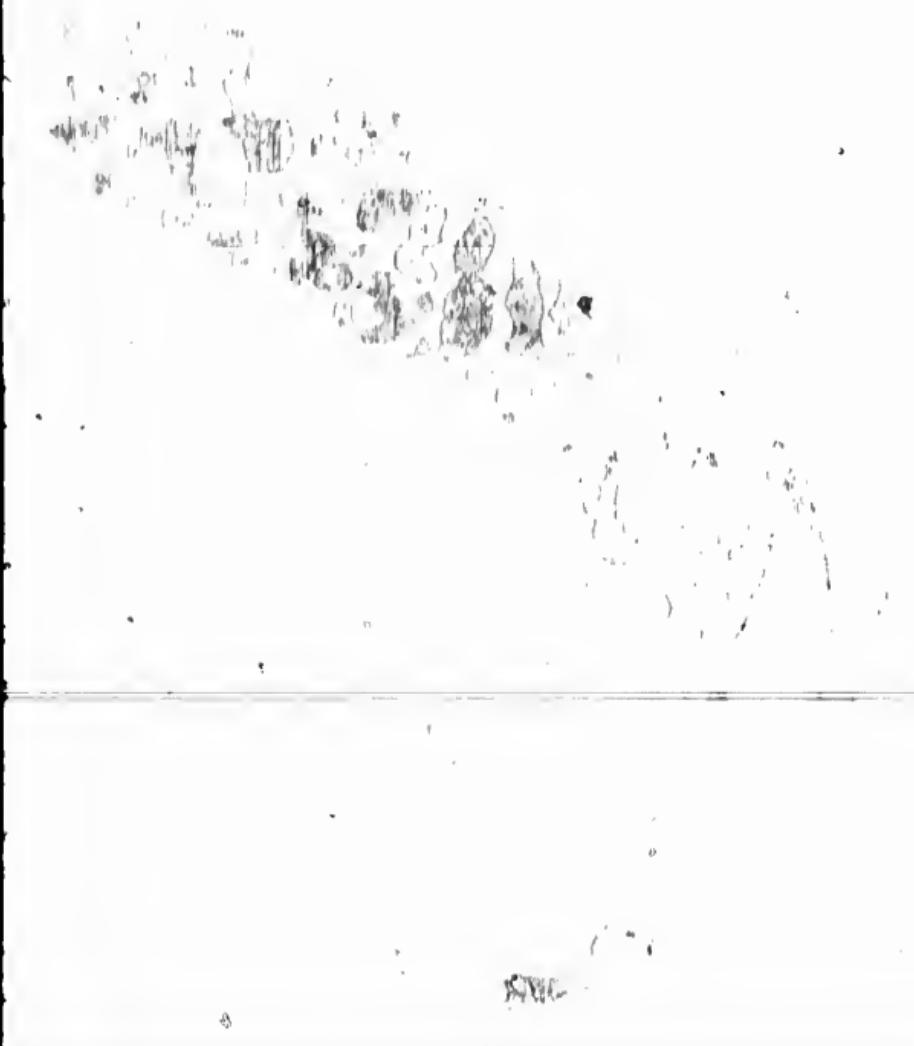
ger aux Ministres: leurs prières achueées l'on couvrit la fosse de terre, cela fait il se firent deux escouffes de mousquets, des soldats qui étoient rangés au bout de la fosse: Apres l'ohfut tirer le canon de tous les vaisseaux, jusqu'à quelque 80. à 90. coups: cela

fait chacun s'en retourne en son vaisseau, le pavillon du contre-Admiral estoit à demy descendu, jusques à ce qu'il y eust vn autre mis en la place, qui fut vn Capitaine Anglois appellé le ducil n'en dura gueres, au contraire iamais ils ne se resjoierent tant, & principalement en son vaisseau où il eut quelques barils de vin d'Espagne : le voila paye de tout ce qu'il auoit fait.

Tout ce que i ay veu apres sa mort est, l'honneur qu'il ne meritoit pas, ne pouant esperer, s'il eust vescu, que le chastiment d'un suplice, si sa Majesté neluy eust donné sa grace.

Durant le iour que nous fusmes à Tadoussac, ledit Quer employa ses hommes à couper quantité de mas de sapins, pour batteaux & chaloupes, comme du bois de bouleau pour brusler: ce mesnage estoit tousiours pour payer quelques auaries, & en auoit plus de besoin ceste année là que l'autre, en laquelle il prit 19. vaisseaux François & Basques chargez de molue, & outre ce qu'il traita avec les Sauvages des marchandises qui estoient aux vaisseaux de la nouvelle Société, où commandoit Roquemont, y ayant aussi quantité de viures & autres commoditez propres à vne habitation, qu'ils r'apportèrent ceste année à Québec, & outre la quantité des marchandises de rapport, ils pensoient faire meilleure traite qu'ils ne firent: ils ne traiterent que quelques 5000. castors & quelques 3. à 4. mille qu'ils prirent à l'habitation, & le vaisseau d'Emery de Caen. Ils n'ont eû autre chose qui est peu pour pouvoir rébourcer les frais de leur embarquement, en rendant

Vaisseaux
François que
les Anglois
ont pris.



ce qu'ils ont pris appartenant à de Caen & à ses assotiez au fort & à l'habitation de Québec, suyuant le traité de paix entre les deux couronnes de France & d'Angleterre.

Quer ne
veut per-
mettre aux
Catholi-
ques de
prier Dieu
publique-
ment.

Pendant ce temps que nous estoions à Tadoussac, ledit Quer ne voulut permettre que les Catholiques priassent Dieu publiquement à terre, où il auoit mis tous les François, horsmis deux qui estoient Huguenots, de l'esquippage dudit Emery de Caen, qui les faisoient tirer pour auoir ceste preeminéce par dessus les autres. moy & quelques autres passions le temps avec ledit General à la chasse du gibier, qui y est en ceste saison abondante, & principalemēt d'allouettes, pluuiers, courlicoux, & cassines desquels il en fut tué plus de 20000. outre la pesche que les Sauuages faisoient du saulmon & truites qu'ils nous apportoient en assez bonne quantité, & de l'éplan que l'on prit en grand nombre avec des filets, & quelques autres poissons, le tout tres-excellent, iusqu'à nostre partement.

Les François

Partement des Anglois au port de Tadoussac. General Quer craint l'arrinée du sieur de Rasilly. Arrinée en Angleterre. L'Auteur y va treuuer monsieur l'Am-bassadeur de France. Le Roy & le conseil d'Angle-terre promettent rendre Québec. Arrinée de l'Auteur à Dieppe. Voyage du Capitaine Daniel. Lettre du Re-uerend Pere l'Allemand de la compagnie de Iesus. Ar-rinée de l'Auteur à Paris.

CHAPITRE VII.

 Edit General ayant accommodé le fort & habitation de Québec de tout ce quil iugea estre nécessaire, il fit donner carai-ncé à ses vaisseaux assez légèrement, net-toyer, gadomer & sruier, ce qu'estant fait, il fit par-tir vne petite barque de 25. à 30. tōneaux, pour s'en aller porter à Québec ce qui restoit, où s'em-barquerent mes deux petites Sauuages, nous le-uons les aneres & mettons sous voiles, ce qui n'estoit pas sans bien apprehender la rencontre du Cheua-lier de Rasilly, d'autant que nouuelles estoient venues par quelques Sauuages, qui assurroient auoir veu dix vaisseaux à Gaspey, bien armez qui nous attendoient audet lieu : c'est pourquoy l'on passa fort proche d'Enticosty 14. lieues dudit Gaspey pour n'estre ap-percus : toutesfois ledit Quer disoit qu'il ne les ap-prehendoit en aucune façon, & que c'estoit à faire à se bien battre, & que si tant estoit que les François eussent le dessus, qu'il mettroit le feu dans leur vais-

Les François leuent
les aneres.

Nouvelles
de l'arrinée
du sieur de
Rasilly.

seaux, en faisant mourir beaucoup premier qu'en venir là, & quelques autres discours. Nous fusmes contrariez de fort mauvais temps, avec des brûnes iusques sur le grand Ban, qui estoit le 16. du mois d'Octobre, nous eusmes la fonde, & le 18. la cognoissance de Sorlingues : pendant la trauersie moururent onze hommes de la dysenterie, de l'esquippage de Quer.

Le 20. nous relachâmes à Plemué, où nous eusmes nouvelle de la paix, ce qui fascha grandement ledit Quer. Le 25. sortîmes dudit port, rangeant la côte de deux lieues. Le 27. passâmes devant Douare, où ledit Quer fit descendre tous nos hommes avec les pères Iesuistes & Recollets, ausquels il donna passage, & à tous ceux qui voulurent aller en France : & moy i'scriuay de ce lieu à Monsieur de Lozon que ie m'en allois à Londres, treuuer Monsieur l'Am-bassadeur, pour luy faire le recit de tout ce qui s'estoit passé en nostre voyage, afin qu'il luy pleust faire expedier quelques lettres de sa Majesté audit sieur Am-bassadeur, pour auoir ceste affaire pour recommandée, & y enuoyer vn homme expres pour cet effect, chose comme tres nécessaire & importante pour le bien de la Société. En continuant nous passâmes par les Dunes, où il y auoit nombre de vaisseaux, & vne remberge de six à sept tonneaux que l'on salua, qui rendit le reciproque de trois coups de canon. Entrant en la riuiere fusmes mouiller l'ancre devant Graueline, où mismes pied à terre laissant les vaisseaux, ledit Quer fréta vn batteau pour aller à Londres sur la riuiere de la Tamise, auquel lieu arriuasmes le 29. dudit mois.

Le lendemain ic fus treuuer monsieur l'Ambassadeur, auquel ic fis entendre tout le sujet de nostre voyage, ayant esté pris deux mois apres la paix, qui estoit le 20. Iuillet, faute de viures & munitions de guerre & de secours, ayant enduré beaucoup de necessitez vn an & demy, allant chercher des racines dans les bois pour viure, bien que ic n'euise retenu que seize personnes au fort & à l'habitation, ayant enuoyé la plus grand part de mes compagnons parmy les Sauuages, pour éuiter aux grandes famines qui arriuent en ces extremitez.

L'Authent
fait rapport
à l'Amba-
sadeur du
Roy. de son
voyage.

Ce qu'ayant entendu ledit sieur Ambassadeur, il se delibera d'en parler au Roy d'Angleterre, qui promesse de relirever tout ce que l'Anglois avoit pris sur les François.

Je donnay des memoires, & le procés verbal de ce quis'estoit passé en ce voyage, & l'original de la capitulation que i'auois faite avec le General Quer, & vne carte du pays, pour faire voir aux Anglois les descouvertures & la possession qu'auions pris du dit pays de la Nouuelle France, premier que les Anglois, qui n'y auoient esté que sur nos brisées, s'estans emparez depuis dix à douze ans des lieux les plus signalz, mesme enleué deux habitatiōs, sçauoir celle du Port Royal où estoit Poitrincourt, où ils sont habituez de present, & celle de Pemeteigoit appellé autrement Norembeque: le tout saisi & enleué contre tout droit & raison, molestant les sujets du Roy, leur imposant vn tribut sur la pêche du poisson: le tout pour les traualier, & enfin leur faire quitter la

pesche, en se rendant maistre de toutes les costes peu à peu. De plus afin d'obliger les sujets de sa Majesté à aller prendre des congez en Angleterre, & ont imposé depuis deux ou trois ans des noms en ladite Nouuelle France, comme la nouuelle Angleterre & Nouuelle Escosse. Ils s'en sont aduisez bien tard, ils le deuoient faire avec raison, & non pas changer, ce qu'ils ne pourront iamais faire, on ne leur dispute pas les Virgines, ce qu'avec raison l'on pourroit faire, ayant esté les premiers François qui les ont descouertes il y a plus de quatre vingts ans, par commandement de nos Roys, cela se iustifie par la relation des histoires tant François qu'Estrangeres. Mais qui a causé qu'ils s'en sont emparez si facilement? c'est que le Roy n'en auoit fait estat iusqu'à maintenant, que les iustes plaintes qui luy en ont esté faites, le fait resoudre à recourrir ce que les Anglois ont anticipé, & le fera toutesfois & quantes que sa Majesté le voudra.

Ie fus près de cinq sepmaines proche de mondit sieur l'Ambassadeur, attendant toufiours nouvelles de France, & voyant le peu de diligence que l'on faisoit d'y enuoyer, ou me donner aduis de ce que l'on desiroit faire, ie sçeus de mondit sieurs il n'auoit plus besoin de mon seruice, que ie desirois m'en retourner en France, il me le permit, me donnant lettre pour Monseigneur le Cardinal, m'assurant que le Roy d'Angleterre & son Conseil luy auoient promis de rendre la place au Roy, il s'y employa fort vertueusement, esperant faire donner vn arrest au Conseil pour la reddition de l'habitation & com-

L'Auteur
obligé per
mission de
l'Ambassa-
deur de re-
tourner en
France.

*Es.
Fra.
pagnie,
sance du
que vous
de vos se-
affection
mer & pa-
ples nous*

moditez qui y auoient esté prises.

Le partis de Londres le 30. pour aller à Larie tressuer passage, comme plus proche de Dieppe, d'où il y a 21. lieues: sur le chemin ie rencontray l'edit sieur de Caen, qui s'en alloit pour le recouurement de ses péleteries, auquel succinctement luy fis entendre ce qui c'estoit passé, & en quel estat estoient les affaires: arrivant à Larie ie fus quelques iours à attendre le vent pour passer, qui estant devenu bon, ie m'embarquay le lendemain, & arrivay à Dieppe.

Le iour en suivant arriuâ le Capitaine Daniel avec son vaisseau, qui auoit pris vne habitation des Anglois qui s'estoit habitée ceste mesme année à l'isle du Cap Breton par vn Escossois appelle Stuart, qui se disoit parent du Roy d'Angleterre. Ledit Daniel me donna quelques lettres tant de Monsieur de Lozon Surintendant des affaires de la Nouuelle France, que de Messieurs les Directeurs, avec vne Commission qu'ils m'envoyoient, comme estans pressez du partement de l'embarquement, & ne pouuant si tost auoir celle de sa Majesté, & de Monseigneur le Cardinal pour m'envoyer, à cause de l'absence de sa Majesté, laquelle Commission portoit ce qui s'ensuit.

Les Intendans & Directeurs de la Compagnie de la Nouuelle France, Au sieur de Champlain l'un des Associez en ladite Compagnie, Salut. L'experience que vous vous estes acquise en la cognoscance du pays, & des Peuples de la Nouuelle France, pendant le sejour que vous y avez fait, joins la cognoscance particulière que nous avons de vos sens, suffisance, generosite, prudence, zelo à la gloire de Dieu, affection & fidelité au service du Roy, nous ayant portez à vous nommer & presenter à sa Majesté, conformement au pouvoir qu'il luy a plu nous en donner, pour en l'absence de Monseigneur le Cardinal

*Commission
donnée au
sieur de
Champlain.*

de Richelien Grand-maistre Chef & Svrintendat general des Mers & Commerce de France : commander en toute l'estendue dudit pays, regir & gouverner sans les Naturels des lieux que les François qui y resident de present, & s'y habitueront cy apres : Nous ne pouvons douter que ladite nomination ne soit agreee, neantmoins ayant aduis que les vaisseaux que nous vous envoions, sous les charges & condictees des sieurs Daniel & Ioubert sont prestis a faire voile, & craignant que les lettres de prouision de sa Majesté ne peussent estre arriveres a temps pour vous estre envoies par lesdites flottes, estant d'ailleurs necessaire & tres important de n'en point differer le partement. A ces causes Nous par forme de prouision seulement, & attendant l'urgençe & pressante necessite de lachose, iugeans ne pouuoir faire meilleure election que de vostre personne, vous avons commis & deputé, commestos & deputons par ces presentes, pour jusqu'à ce qu'autrement sous le nom de la Compagnie y ayt esté pouruen, commander pour le service de sa Majesté, en l'absence de Monseigneur le Cardinal audit pays de la Nouuelle France, Fort & Habitation de Québec, & autres places & forts qui sont & seront cy apres construits, auxquels vous establirez tels Capitaines que bon vous semblera : regir & gouverner lesdits peuples ainsi que vous iugerez estre à faire, & generalement faire en icelle charge tout ce que vous estimerez & trouverez à la plus grande gloire de Dieu & de cet Estat, & utilité de ladite Compagnie. En foy de quoy avons signé ces presentes : A Paris le 21. iour de Mars 1629. & plus bas signé De Lozon, Robineau, Alix, Barthelemy Quatin, Bonneau, Quatin, Houel, Haquenier, Castillon.

Ledit Daniel me fit le recit comme il s'estoit saisi du Fort du Milor Anglois, ainsi qu'il s'ensuit.

RELATION DU VOYAGE FAIT
par le Capitaine Daniel de Dieppe, en la
Nouvelle France, la presente
année 1629.



E 22. iour d'Auril 1629. ie suis party de Dieppe, sous le congé de Monseigneur le Cardinal de Richelieu, Grād Maistre, Chef & Surintendant General de la Nauigation & Commerce de France, conduisant les nauires nommez le Grand S. André & la Marguerite, pour (suiuant le commandement de Messieurs les Intendans & Directeurs de la Compagnie de la Nouuelle Frānce) aller trouuer Monsieur le Commandeur de Rasilly en Brouage ou la Rochelle, & delà aller sous son escorte secourir & avictuiller le sieur de Champlain, & les François qui estoient au fort & à l'habitation de Québec en la Nouuelle France : & estant arriué le 17. de May à Ché de Boys; le lendemain l'on publia la paix faite avec le Roy de la Grande Bretagne, & apres avoir se-journé audit lieu l'espace de 39. iours, en attendant ledit sieur de Rasilly, & voyant qu'il ne s'aduançoit de partir, & que la saison se passoit pour faire ledit voyage : Sur l'aduis de mesdits sieurs les Directeurs, & sans plus attendre ledit sieur de Rasilly ; ie partis de la radde dudit Ché de Boys le 26. iour de Iuin, avec quatre vaissēaux & vne barque appartenans à ladite Compagnie, & continuant mon voyage iusques sur le Grand Ban, surpris que i'y fus de brunes & mauuaises

temps, ie perdis la compagnie des mes autres vaisseaux,
& fus constraint de poursuivre ma route seul, iusqu'à
ce qu'estant enuiron à deux lieues proche de terre,
i'apperceus vn nauire portant au grand Mas vn pa-
uillon Anglois, lequel ne me voyant aucun canon
m'approcha à la portée du pistolet, pensant que ie fus
totalement desgarny, à lors ie commencé à faire ou-
vrir les sabots, & mettre seize pièce de canon en bat-
terie, de quoy s'estant ledit Anglois apperceu il s'es-
força de s'esuader, & moy de le poursuivre iusques à
ce que l'ayant approché ie luy fis commandement de
mettre son pauillon bas, comme estant sur les costes
appartenantes au Roy de France, & de me monstres
sa commission, pour sçauoir s'il n'estoit point quel-
que forbâh, ce que m'ayant refusé ie fis tirer quel-
ques coups de canon & l'aborday, ce fait ayant reco-
gneu que sa commission estoit d'aller vers le Cap
de Mallebarre trouuer quelques siens compatriotes,
& qu'il y portoit des vaches & autres choses, ie l'as-
seuray que la paix estoit faite entre les deux couron-
nes, & qu'à ce suie & il ne deuoit rien craindre; & ainsi
le laissay aller: & estât le 28. iour d'Aoust entré dans la
riuiere nommée par les Sauuages grâd Cibou, i'enuoyay
le iour d'apres dans mon batteau dix de mes hommes
le long de la coste, pour trouuer quelques Sauuages
& apprendre d'eux en quel estat estoit l'habitation de
Québec, & arriuant mesdits hommes au Port aux Ba-
laines; y trouuerent vn nauire de Bordeaux, le mai-
stre duquel se nommoit Chambreau, qui leur dit que
le sieur Jacques Stuart Millor Escossois estoit arriué
audit lieu enuiron deux mois auparauant, avec deux
grands

grands nauires & vne patache Angloise, & qu'ayant
tronué audit lieu Michel Dihourse de S. Jean de Luz,
qui faisoit sa pescherie & secherie de moluë, s'estoit
ledit Milor Escossois saisi du nauire & moluë dudit
Dihourse, & auoit permis que ses hommes fussent pil-
lez & que ledit Milor auoit peu apres enuoyé les deux
plus grands de ses vaisseaux, avec le nauire dudit Mi-
chel Dihourse, & partie de ses hommes vers le port
Royal pour y faire habitation, comme aussi ledit
Milor depuis son arriuée auoit fait construire vn fort
audit port aux Balaines, & luy auoit enleué de force
les trois pieces de canon qu'il auoit dans son nauire,
pour les mettre dans ledit fort, mesme donne vn es-
crit signé de sa main, par lequel il protestoit ne luy
permettre ny à aucun autre François, de pescher d'o-
resnauant en ladite coste, ny traitter avec les Sauua-
ges, qu'il ne luy fut payé le dixiesme de tout, & que sa
commission du Roy de la Grande Bretagne, luy per-
mettoit de confisquer tous les vaisseaux qui iroient
ausdits lieux sans son congé: Lesquelles choses m'e-
stant rapportées, iugant estre de mon devoir d'em-
pescher que ledit Milor ne continua l'usurpation du
païs, appartenant au Roy mon maistre, & n'exigea
sur ses sujets le tribut qu'il se promettoit. Je fis prepa-
rer enar mes 53. de mes hommes, & me pourueus d'es-
chelles & autres choses necessaires pour assiéger & es-
calader ledit fort, si qu'estant arriué le 18. Septembre
audit port aux Balaines, où estoit construit ledit fort,
je mis pied à terre, & fis aduancer sur les deux heures
apres midy mes hommes vers ledit fort, selon l'or-
dre que ie leur auois donné, & iceluy, astaquer par

diuers endroits, avec forces grenades, pots à feu & autres artifices, nonobstant la resistance & les mouisque-tades des ennemis, lesquels se voyant pressez prindirent l'espouente & se presentèrent aussi tost sur leur ram-part, avec vn drappeau blanc en la main, demandant la vie & le quartier à mon Lieutenant, ce pendant que je faisois les approches vers les portes dudit fort, que je fis promptement enfoncer, & aussi tost suiuy de mes hommes l'entray dans ledit fort, & me saisis dudit Milor, que je treuuay armé d'un pistolet & d'une es-pée qu'il tenoit en ses mains, & de tous ses hommes, lesquels au nombre de quinze estoient armés de cuirasses, brassarts, cuisarts & bourguignottes, ayas cha-cun vne harquebusé à fusil en main, & le reste armez de mousquets & picques seulement : Et ayant iceux faict desarmez je fis oster les estendarts du Roy d'An-gleterre, & fis mettre au lieu d'iceux ceux du Roy mon Maistre. Puis visitant ce qui estoit audit fort y trouué vn François natif de Brest nommé René Cochoan, detenu prisonnier iusques à ce que son Capitaine (arfiué deux iours auparauant en vn port distant de deux lieües de celiuy aux Balaines) eust apporté vne piece de canon qu'il auoit en son nauire, & payé le dixiesme de ce qu'il pescheroit, & le iour suivant je fis équiper vne caruelle Espagnolle que je trouuai eschouée devant ledit fort, & charger les viures & munitions qui estoient en iceluy, & apres l'auoir fait raser & desmolir, & le tout faict porter à ladite riviere du grand Cybou, je fis avec toute diligence traualler en ce lieu cinquante de mes hommes, & vingt des An-glois à la construction d'un retranchement ou fort

sur l'entrée de ladite riuiere pour empescher les ennemis d'y entrer, dans lequel ic laissay quarante hommes, compris le R. P. Vimond & Vicupont Iesuites, huit pieces de canon, dix-huit cens de pouldre, six cens de meche, quarante mousquets, dix-huit picques, artifices, balles à canon & mousquets, viures & autres choses necessaires, avec tout ce qui auoit esté trouué dans ladite habitation & fort desdits Anglois, & ayat fait dresser les armes du Roy & de Monseigneur le Cardinal, fait faire vne maison, Chappelle & magasin, pris serment de fidelité du sieur Claude natif de Beauuais, laissé pour commander ledit fort & habitation pour le seruice du Roy, & pareillement du reste des hommes demeurez audit lieu: Suis party le 5. iour de Nouembre, & ay amené lesdits Anglois, femmes & enfans, desquels en ay mis 42 à terre près Falmuë, port d'Angleterre, avec leurs hardes, & dix-huit ou vingt que l'ay amenez en France avec ledit Milor, attendant le commandement de mondit Seigneur le Cardinal. Ce que ic certifie estre vray, & ay signé la présente Relation. A Paris ce douziesme Decembre 1629.

Aäyt sejourné deux iours à Dieppe ic m'acheminay à Rouen, où ic m'arrestay deux autres iours, & appris comme le vaisseau des Reuerends Peres l'Allemand & Noyrots estoient perdus vers les Isles de Canseau, & me fit-on voir vne lettre dudit Reuerend Pere l'Allemand, Superieur de la Mission des Peres Iesuites, en la nouvelle France, enuoyée de Bordeaux au R. P. Superieur du Collège des Iesuites à Paris, & dattée du 22. Nouembre 1629. comme il s'ensuit.

MON REVEREND PERE,

Pax Christi.

Gastigans castigauit me Dominus & morti non tradidit me, Chastiment qui m'a esté d'autant plus sensible que le naufrage a esté accompagné de la mort du R. P. Noyros & de nostre frere Louys, deux hommes qui deuoient, ce me semble grandement servir à nostre Seminaire. Or n'entmoins puis que Dieu a disposé de la sorte, il nous faut chercher nos contentements dans ses saintes volontez, hors desquelles il n'y eut jamais esprit solide ny conueni, & iem affeure que l'experience aura fait voir à vostre reuerence que l'acertume de nos ressentiments détrempée dans la douceur du bon plaisir de Dieu, auquel une ame s'attache inseparablement, perd (ou le tout) ou la meilleure partie de son fiel; Si que s'il reste encore quelques souffrances pour les souffrances, ou passées ou présentes, ce n'est que pour aspirer davantage vers le Ciel, & perfectionner avec merite ceste transformation dans laquelle l'ame a pris resolution de passer le reste de ses jours; De quatre des nostres que nous étions dans la barque, Dieu partageant à l'egal, en a pris deux, & a laissé les deux autres. Ces deux bons Religieux tres-bien disposés & resignedz à la mort, serviront de victime pour appaiser la colere de Dieu justement iestée contre nous pour nos defauts, & pour nous rendre desormais sa bonté favorable au succeds du dessin entrepris.

Ce qui nous perdit fut un grand coup de vent de Suest, qui s'escena lors que nous étions à la rive des serres, vent si impeneux que quelque soin & diligence que penst apporter nostre Pilote avec ses Marfolios, Quelques vaux & prieres que nous pensions faire pour detourner ce coup, iamais nous ne pensimes faire en sorte que nous n'allassons heurter contre les rochers : ce fut le 26. iour d'apres nostre depart, iour de saint Barthélémy, enuiron sur les neuf heures du soirs De 24. que nous étions dans la barque, dix seulement eschappèrent, les autres furent échouer dans les caux. Les deux nepueux du Pere Noyros l'indreus compagnie à leur oncle, leurs corps ont esté enterrés,

entre autres celuy du P. Noyrot & de nostre frere, des sept autres nous n'en avions eu aucune nouvelles, quelque recherche que nous en ayons peu faire. De vous dire comment le Pere de Vieuxpont & moy avons estoppé du naufrage, il me seroit bien difficile, & croy que Dieu seul en a cognissance, qui suivant les desseins de sa divine prudance nous a preservez, car pour mon regard ne ingrant pas dans les apperances humaines qu'il me fust possible d'ajuster ce danger, j'avois pris resolution de me tenir dans la chambre du navire avec nostre frere Louys, nous disposans tous deux à recevoir le coup de la mort, qui ne pouvoit tarder plus de trois Misericorde, lors que j'entendis qu'on m'appelloit sur le haut du navire, ie croyois que c'estoit quelqu'un qui avoit affaire de mon secours, je montay en haut, & trouvay que c'estoit le P. Noyrot qui me demandoit d'echef l'absolution: Apres tuy avoir donnee, & chanté sous ensemble le Salut Regina, te fus contraint de demeurer en haut; car de descendre il n'y avoit plus de moyen, la mer estoit si hante, & le vent si furieux, qu'en moins de rien le costé qu'panchois sur le rocher fut mis en pieces, j' estoie proche du P. Noyrot lors qu'un coup de mer vint si impetuusement donner contre le costé sur lequel nous estoions qui rompit tout, & me separa du P. Noyrot, de la bouche duquel j'entendis ces dernieres paroles, In manus tuas Domine, &c. Pour moy de ce coup ie me trouvay engagé entre quatre pieces de bois, deux desquelles me donnerent si rudement contre la poitrine, & les deux autres me briserent si fort le dos que ie croyois mourir au paravant que d'estre enveloppé des flots, mais voicy un autre coup de mer qui me desengageans de ces bois m'enleva, & mon bonne & mes panois, & mis le reste du navire tout à plat dans la mer: Je tombay heureusement sur une planche que je m'abandonnay point, de rencontre elle estoit liée avec le reste du costé de ce navire. Nous voild doncques à la mercy des flots, qui ne nous espar- gnoient point, ainsi s'etrennans ie ne saay combien de coulées au dessus de nous, combloient par apres sur nos testes. Apres avoir flott long-temps de la sorte dans l'obscurité de la nuit, qui estoit desia commençee, regardans à l'entour de moy je m'aperceus que nous estoions enfermés d'espines & sur tous environnez, Et prest du costau qui semblloit une ille, puis regardans un peu plus assidument je consey six personnes qui n'etoient pas fort estoignées de moy, deux desquels m'aperceuans m'exciterent à faire tous mes efforts pour m'approcher, ce ne

1911

4

100

11

10

10

10

6

6

7

6

6

9

9

10

10

10

fut pas sans peine, car les coups que j'avois receus dans le debris du
 vaisseau m'avoient fort affoiblis : Je fis tant neantmoins, qu'avec mes
 planches, j'arriuy au lieu où ils estoient, & avec leur secours se me trou-
 uay assis sur le grand mast, qui tenoit encore ferme avec une partie du
 vaisseau, le n'y fus pas long-temps car comme nous approchions plus
 près de cette ille, nos Matelots se lancerent bien-tost à terre, & avec
 leur assistance tous ceux qui estoient sur le costé du nauire y furent bien
 tost apres. Nous voilà donc sepe de compagnie, ie n'avois bonnes ny
 souliers, ma soubrane & habies estoient tous deschirer, & si moultus de
 coups que je ne pouuois me soustenir, & de faitt il fallut qu'on me
 soustint pour aller jusques dans le bois, assis auois-se receu deux rudes
 coups aux deux jambes, mais sur tout à la dextre, dont ie me gessens
 encore, les mains fendus avec quelque contusion, la hanche escorchoe,
 la poitrine sur tout fort offendue, nous nous retirasmes donc tous sepe
 dans le bois, mouillez comme ceux qui venoient d'estre trempes dans
 la mer: la premiere chose que nous fissons fut de remercier Dieu de ce
 qu'il nous auoit presernez, & puis le prier pour ceux qui pourroient estre
 morts. Cela fait pour nous escharffer nous nous couchasmes les uns
 proches des autres, la terre & l'herbe qui auoient esté mouilliez de la
 pluye du iour n' estoient encore propre pour nous secher, nous passasmes
 ainsi le reste de la nuit, pendant laquelle le P. de Vieuxpont (qui gra-
 ces à Dieu n'estoit point officié) dormit fort bien. Le lendemain se
 tost qu'il fut iour nous allasmes reconnoistre le lieu où nous estoions, &
 trouasmes que c'estoit une ille de laquelle nous pouvions passer à la
 terre ferme, sur le rivage nous trouasmes force choses que la mer y
 auoit jetté, j'y trouay deus pantoufles, un bonnet, un chapeau, une
 soutanne, & plusieurs autres choses necessaires. Sur tout Dieu nous y
 envoia pour vivres cinq bariques de vin, quelques dix pieces de lard,
 de l'huile, du pain des fromages, & une harquebusé, & de la poudre
 tout à propos pour faire du feu. Apres qu'on eus ainsi tous retire, le
 iour de sainte Lony stons s'employerent à faire le possible pour bastir
 une chaloupe du debris du vaisseau, avec laquelle nous irions ran-
 ger la coste chercher quelque manise de pescours: On se mis doncques
 à travailler avec meschans ferremens que l'on trouua, elle estoit bien
 avancee le quartiesme iour, lors que nous eussions cognoissance d'une
 chaloupe qui estoit sous voile, venant vers le lieu où nous estoions, ils re-
 ceurent dedans un de nos matelots qui alla tout seul plus proche du lieu

où elle devoit passer, ils le menerent dans leur vaissau parler au Maistre, auquel il racòra nostre disgrace, le maistre tout ausse-tost s'embarqua dans une chaloupe & nous vint trouuer, nous offrit à tous le passage: Nous vostia en assurance, car le lendemain tous les hommes coucherent dans son vaissau; C' estoit un vaissau Basque qui faisoit pêche à vne lieue & demie du rocher, où nous fûmes naufrage, & pour auant qu'il restoit encors bien du temps pour achener leur pêche, nous demeuraimes avec eux ce qui restoit du mois d'Aoust, & tout le mois de Septembre. Le premier d'Octobre arriuâ un Sannage qui dist au Maistre que s'il ne s'en alloit il y auroit danger que les Anglois ne le surprissent. Cette nuelle le disposa au depart: Le mesme Sannage nous dist que le Capitaine Daniel estoit à vingt-cinq lieues de là qui bastissoit une maison, & y laissoit des François avec un de nos Pères: Cela me donna occasion de dire au P. de Vieuxpont qui me pressoit fort que ie lui accordasse de demeurer avec ce Sannage dans cette coste, qui estoit bien l'un des meilleurs Sannages qui se puisse rencontrer, Mon Pere voicy le moyen de conseiller vostre reuerence, le Pere Vimond serabien dist d'auoir un compagnon. Ce Sannage s'offre de mener vostre Reuerence jusques au lieu où est Monsieur Daniel, si elle veut demeurer là elle y demeurerà, si elle veus aller quelque mois avec les Sannages, pour apprendre la langue elle le pourra faire, & ainsi le R. Pere Vimond & vostre Reuerence auront leur contentement: le bon Pere fut extrêmement joyeux de cette occasion qui se presentoit, ainsi il s'embarqua dans la chaloupe du Sannage, je lui laissay pour ce que nous avions fait, horsmis le grand Tableau duquel le matelot Basque s'estoit saisi, mais il avoit bien pensé au recour de luy faire rendre, si une autre disgrace ne nous fut arrivée. Nous partismes donc de la coste le 6. Octobre, & apres avoir enduré de si furieuses tempestes que nous n'avions encors expérimentées, le quarante et une iont de nostre départ en très das un port proche de S. Sébastien, nous fûmes de retzef un second naufrage, le Naufrage rompu en mille piéces, toute la moléc perdue, ce que je peu faire ce fut de me sauver dans vne chaloupe, dans laquelle ie me lessay avec des pantoufles aux pieds, & un bonnet de nuit en tisse, & en ceste esquippage m'en allai trouuer nos Pères à S. Sébastien, d'où je partis il y a huit iours, & suis arrivé à Bourdeas proche de Bordeaux le 30. de ce mois. Voile le succès de nostre voyage, par lequel vostre Reuerence pent juger des obligations que il ay à DIEY.

Arrivée de
l'Au-heur à
Paris.

De Rouen ic m'acheminay à Paris, où ic fus saluët
sa Majesté, Monseigneur le Cardinal, & Messieurs les
Associez, auquel ic fis entendre tout le sujet de mon
voyage, & ce qu'ils auoient à faire, tant en Angleter-
re qu'aux autres choses qui conuenoit pour le bien &
vtilité de ladite nouuelle France, l'on despescha quel-
que temps apres mon arriuée à Paris, le sieur Daniel
le medecin pour aller à Londres treuuer mondit sieur
l'Ambassadeur, avec lettres de sa Majesté pour de-
mander au Roy d'Angleterre qu'il eust à faire rendre
le Fort & Habitation de Québec, & autres ports &
haures qu'il auoit pris aux costes d'Acadie, apres la
paix faictë entre les deux Couronnes de France &
d'Angleterre : Ce que mondit sieur l'Ambassadeur
demanda au Roy & à son Conseil, qui ordonna que
le Fort & Habitation seroient remis entre les mains
de sa Majesté, ou ceux qui auroient pouuoir d'elle,
sans parler des costes d'Acadie.

Les affo-
ciez déma-
dent six
vaisseaux
au Roy.

Mondit sieur Ambassadeur renuoya Daniel porter
la responce, sçauoir si sa Majesté l'auroit pour agrea-
ble. Ce qu'attendant lesdits sieurs Directeurs ne laisse-
rent de supplier sa Majesté & Monseigneur le Cardi-
nal leur vouloir octroyer six de ses vaisseaux avec
quatre pataches qu'ils fourniroient pour aller au grād
fleuve S. Laurens reprendre possession du Fort & Ha-
bitation de Québec, suivanç l'accord qui en seroit
faict entre leurs Majestés, que si cas aduenant que l'on
ne voulust remettre la place entre les mains de ceux
qui auroient pouuoir de sa Majesté, ils seroient con-
traints par toutes les voyes iustes & raisonnables.
Ladite Societé fournisant seize mille liures pour l'in-

terdit

terests de six vingts mille liures, qu'il failloit à metre
trè les vaisseaux hors. Monsieur le Cheualier de Ra-
silly fut esleu pour general de ceste flotte, on les es-
quippe & appareille de tout ce qui estoit necessaire,
ce pendant sa Majesté qui auoit à faire aux guerres
d'Italie, ne peult rendre response au Roy d'Angle-
terre, & mondit sieur l'Ambassadeur qui attendoit
la despesche de sa Majesté.

L'Anglois prend alarme de l'armement de ses Les Anglois
s'allarment
de nostre
armement vaisseaux, ils en font plainte à mondit sieur l'Ambas-
sadeur, qui leur dit, qu'ils ne deuoient apprehéder sur
ce sujet, d'autant que sa Majesté n'auoit désir que de
traitter à l'amiable, puisqu'ils auoient ainsi commen-
cé, que les vaisseaux que l'on armoit n'estoient que
pour faire escorte à ceux de la société, qui auoient in-
terest de reprendre possession de ce qui leur apparte-
noit, portant ce qui leur estoit necessaire pour les hom-
mes qui deuoient demeurer en ces lieux. Puisqu'ils en-
troient en ombrage, il feroit qu'à son retour la Maie-
sté leur donneroit contentement, en ostant le soubçon
qu'ils pourroient auoir, en traitant de ceste affaire à
l'amiable : sur ce de rechef le Roy de la grande Bretagne
promet faire restituer ce que ses sujets auoient
pris depuis la paix faite.

Mondit sieur l'Ambassadeurs'en reuient trouuer Monsieur
l'Ambas-
sadeur va en
Sauoye
trouer le
Roy.
sa Majesté, & mōdit Seigneur le Cardinal en Sauoye,
ausquels il fait entendre tout ce que dessus, ce que
ouy l'on contremande le commandement qui auoit
esté donné pour les vaisseaux qui deuoient aller audit
Québec, le voyage rompu, les affaires demeurent en
ces estat, pour le divertissement que sa Majesté auoit

en Italie, & ne fit on response attendant la fin de ces guerres, ce pendant les Anglois qui ne perdent temps arment deux vaisseaux, avec viures & marchandises pour porter audit Québec, qui ne croyoient icelle année rendre la place : l'on ne traita rien de ces affaires pour les causes iusdites.

D'autre part les sieurs Directeurs font esquiper deux vaisseaux pour le Cap Breton, & secourir ceux qui y estoient habituez , & deux autres qui furent accommodez à Bordeaux, pour aller faire vne habitation en l'Acadie, où estoit le fils de la Tour, qui auoit succedé en la place du feu sieur Iean Bicincour. Nous laisserons voguer ces vaisseaux tant dvn costé que d'autre, pour voir ce qui en reüssira à leur retour, & quelles nouvelles nous apprendrons du progrez qui y aura esté fait, & comme les hyuernans tant du Cap Breton, que Anglois auront passé le temps à Québec. Le sieur Tufet fait faire l'esquippage de ceux de Bordeaux l'an 1630. chargez de comoditez necessaires, pour aller faire vne habitation à la coste d'Acadie, où il met des ouuriers & artisans avec trois Religieux de l'ordre des Peres Recollets, le tout sous la conduite du Capitaine Marot de sainct Iean de Lus, se mettent en mer pour aucc la grace de Dieu parfaire leur voyage, ayant esté contrariez de mauuais temps à leur trauee pres de trois mois , ils arriuent à vn lieu qui s'appelle le Cap de Sable, sous la hauteur de 44. degrez où ils treuuèrent le fils de la Tour & quelques autres volontaires François qui estoient avec luy , auquel ledit Marot donna des lettres dudit sieur Tufet, par lesquelles l'on mandoit audit sieur de la Tour, de se maintenir

Voyage du
Capitaine
Marot.

tousiours dans le service du Roy, & de n'adherer ny condescendre aux volontez de l'Anglois ; comme plusieurs meschans Fráçois auoient fait, lesquels se ruynoient d'honneur & de reputation d'auoir de seruy sa Majesté, ce qui ne se pouuoit esperer de luy, s'estant tousiours maintenu iusqu'à present, & que pour cet effect il luy enuoyoit des viures, rafreschissement, armes, & hommes pour l'assister, & faire edifier vne habitation au lieu qu'il iugeroit le plus commodè, & plusieurs autres discours tendant à ce sujet. La Tour tres-aise de voir naistre ce que à peine il pouuoit esperer, qui neantmoins ne s'estoit laisse empêter aux persuasions de son pere qui estoit avec les Anglois, souhaittant plustost la mort que de condescendre à vne telle meschacéte que de trahir son Roy, qui donna du mécontentement aux Anglois, contre le pere de la Tour qui leur auoit assuré de reünir son fils à l'urrentré toute sorte de service.

Ayant leu ces lettres, & la reception faicté avec le contentement qu'un chacun pouuoit desirer, & principalement les Peres Recollets de se voir au lieu qu'ils auoient souhaitté, tant pour remettre les François au droit chemin de la crainte de Dieu, qui auoient esté plusieurs années sans auoir esté confessez, ny receut le S. Sacrement, que pour l'esperance qu'ils se promettoient de faire quelque progrez envers la conversion de ces pauures infideles, qui sont errans le long des costes, menant vne vie miserable, telle que icl'ay representée ey dessus.

Lesdits de la Tour & Marot aduiserent qu'il falloit donner aduis à la Tour le pere, qui estoit au port

Royal avec lesdits Anglois, de tout ce qui se passoit en ce lieu, le persuadant à le faire reuenir & laisser lesdits Anglois, ce qui fut executé, tant pour le remettre en so devoir, comme pour sçauoir de luy l'estat des Anglois & leur dessein, pour en suite le gouverner selon qu'ils aduiseroient suyuant sa relation.

Ils enuoyerent vn nommé Lestan avec lettre du dit la Tour à son pere, qui l'ayant receuë & leue aussi tôt se mit en devoir de venir trouuer son fils, ne pouuant ny esperant faire grande fortune avec les Anglois, qui auoient grandement diminué de l'opinion qu'ils en auoient euë: Arriué qu'il fut audit Cap de Sable, il donna à entendre ce que l'Anglois auoit dessein de faire, qui estoit de venir prendre leur fort, c'est pourquoy ils auoient à se fortifier le mieux qui leur seroit possible, pour empescher l'Anglois de son dessein: sçauoirs'il disoit vray & pour se rendre nécessaire, ie tiens qu'il n'y auoit pas beaucoup d'apparéce quel l'Anglois eust voulu remuer la Paix, estant & sçachant les plaintes que l'on en auoit faites au Roy de la grande Bretagne, qui offroit de rendre & restituer tout ce qui auoit été pris depuis la Paix faictë: quoy que ce soit, il ne faut pas negliger de se loger fortement, aussi bien en temps de paix, quede guerre, pour se maintenir aux accidents qui peuvent arriver, c'est ce que ie conseille à tous entrepreneurs de rechercher lieu pour dormir en seureté.

Ledit pere de la Tour fit aussi rapport qu'il estoit mort trente Escossois, de septante qu'ils estoient en cet hyuernement, qui auoient esté mal accômodez: fut resolu tant par le Conseil desdits de la Tour pere

& fils, que Marot, & Peres Recollets, de faire encore vne habitation à la riuiere S. Iean pour plusieurs raisons telles quelles, qui est à quatorze lieus du port Royal, plus au Nort dans la Baye Françoise : que pour paruenir à l'execution de ceste entreprise, il estoit nécessaire d'auoir des hommes & commoditez pour bastir & se fortifier en ladite riuiere.

Pour ne perdre temps il falloit dépescher le moyen vaisseau audit sieur Tufet, & enuoyer promptement des hommes & autres choses necessaires, pour s'opposer aux forces de l'Anglois, qui ne taschoit que de temps en temps à usurper tout le païs, & qu'en icelle habitation nouuelle le pere de la Tour y commanderoit, le fils au Cap de Sable, qui fit retenir toutes les commoditez des vaisseaux qu'il jugea luy estre nécessaires : Le moyen vaisseau ne fit ny traite ny pesche pour payer les fraiz de son embarquement, & ainsi legerement s'en revient à Bordeaux avec lettres tant des Peres Recollets que de la Tour, addressantes à Messieurs les Directeurs de la Nouuelle France, qui fut vers la fin du mois d'Octobre : ledit Marot démeura là avec le grand vaisseau, pour essayer à faire quelque chose pour payer le voyage.

Ceste nouuelle receuë dudit sieur Tufet, par le retour du moyen vaisseau si leger, ne luy peult d'ôner grand contentement, pour le renuoy estre trop precipitement & legerement fait, sans y auoir du sujet nécessaire qu'les peult auoir esmeuz à cela.

Car la resolution de ce Conseil quiauoit plutost leurs inclinations au bien de leur contentement, & autres de leurs affaires particulières, qu'à consoluer

Enuoy des choses nécessaires pour s'opposer à l'Anglois.

& employer le bien de ceux qui les emploient à leur profit, pour supporter la dépense qui se fait en cet embarquement, que si le mesnagement de ceux qui sont employez n'est fait avec soing & vigilence, accompagné de fidelité, les voyages se rendent inutiles, font perdre courage aux entrepreneurs, qui ne font les rencontres selon leurs volontez, & souuent déçus de ce qu'ils s'estoient peu imaginer en ces desseins.

Quelle raison auoit il d'envoyer ce vaisseau vuide pour demander du secours, lequel quand on l'eust voulu renvoyer à mesme temps, avec les choses nécessaires pour cet effect, il se fut passé plus de quatre à cinq mois, qui n'eust peu estre que vers la fin de Fevrier ou Mars, das la rigueur de l'hiver, où les neges sont de deux à trois pieds, & les trauerses fort fastidieuses en ce temps, comme l'on voit assez par experience, qui est fatiguer tous ceux d'un vaisseau, & quelquesfois courir risque de se perdre, ou estre destroitez & relacher qui se voit assez souuent pour se haster trop tost, encoré qu'à l'Acadie l'on peut aborder la terre en tout temps, & y arriuant en l'hiver l'on ne laissez d'y auoir de grandes incommoditez, comme nous l'auons experimenté.

Que si l'Anglois eust eû volonté d'aller prendre la Tour, & se sentant plus fort comme le representoit le Pére, ils l'eussent emporté s'il n'eust esté bien fortifié & amunitionné, premier que le secours de France luy fut arriué.

Mais ayant des hommes & commoditez que ledit Marot auoit porté, ils n'auoient que faire de craindre, étant un peu fortifiés comme ils eussent peu faire, &

laisser faire la pesche de poisson & traite aux vaisseaux, & ne le reuoyer vuid avec vne lettre: sa charge faite reueant de compagnie avec l'edit Marot, il eust apporté de quoy (au moins en partie) payer son voyage, & les lettres fussent venues aussi à temps pour ce qu'ils desiroient, comme quand ils le firent partir sans rien rapporter, car ils pouuoient s'imaginer que l'on ne reuoyerroit qu'au Printemps, par consequent vainc leur resolution inconsidérée & precipitée, qui a fait perdre beaucoup audit sieur Tufet, & des sieurs de la Société qui se fussent bien passés de telle dépense.

Presqu'en ee mème temps arrina vn vaisseau pescleur du Cap Breton, dans lequel repassoit les Reuerends Pères Vimond & Vieux-pont lesuistes, par le commandement qui leur en auoit été faict de leur Reuerend Pere Provincial, qui dirent qu'à ladite habitation du grand Cibou, en l'isle dudit Cap Breton estoit mort douze François du mal de terre, qui est le securbut, & d'autres malades; le Printemps les remit: Ces maladies comme i'ay dit en mes premiers voyages, ne vient que de manger des salures, pour n'auoir des viandes ou autres choses rafraichissantes, comme nous auons esprouué en nos habitations par le passé. Durant l'hyuernement ils virent peu de Sauvages qui n'y viennent que par rencontre chercher les vaisseaux François qui y peuvent estre pour traiter avec eux: ces endroits ne sont pas beaucoup plai-sans ny agréables que pour la pesche de moluc. Ils laisserent les deux vaisseaux que Messieurs les Directeurs auoient enuoyez pour le secours d'icelle ha-

bitation, qui auoient traité quelque nôbre de peaux d'eslans, faisant leur pesche de poisson, comme plusieurs autres vaisseaux qui sont par toutes ces costes.

Vers le 10. Octobre arriuerent à Londres deux vaisseaux Anglois, lvn du port de deux cens cinquante tonneaux, & l'autre de cent, qui reuenoient de Québec où ils auoient fait monter leur vaisseau de Tadoussac pour n'ostre en la puissance de ceux qui eussent esté plus forts qu'eux, s'il en fut venu comme ils s'imaginoient, en lvn commandoit le Capitaine Thomas Quer Vis-Admiral au voyage precedent, & le Capitaine Breton Anglois bon marinier, lequel auoit fait bon traitemment en son vaisseau aux Peres Iesuistes quand nous retournasmes de Québec avec lesdits Anglois l'année d'auparauant, lesquels ramenerent deux François qu'ils auoient retenus par déla, lvn charpentier & l'autre laboureur, qui de Londres reuindrent à Paris, lequel nous dit qu'ils auoient rapporté pour Trois cens mille liures de pelerie, & estoit mort quatorze Anglois de nonante qu'ils estoient, de pauureté & misere durant l'huyer, & autres qui auoient esté assez malades, n'ayant fait bastir ny defricher aucune terre depuis nostre departement, sinon en semencer ce qui estoit labouré tant la maison des Peres Iesuistes que Peres Recollets, das lesquelles maisons y auoit dix hommes pour les consiurer, qu'au fort ils n'auoient fait qu'un parapet de planche sur le rampart, & remply deux plates formes que i'auois fait commençer: de bastiment dedans tis n'en auoient fait aucun, hors mis une de charpente contre le rempart, qu'en partie ils auoient défaict

du

du costé de la pointe aux Diamâts pour gaigner de la place, & quelle n'estoit pas encoreacheuee. Que dans le fort y auoit quatorze pièces de canon, avec cinq espoirs de fonte verte qu'ils nous auoient pris, & quelques pierriers, estant bien ammunitionnées, & estoient restez quelques septâte Anglois. Que le tonnerre auoit tombé dans le fort & rompu vne porte de la chamb're des soldats, entré en icelle, meurtry trois à quatre personnes, pass'e dessous vne table, tué deux grands dogues qui estoient pour la garde, & s'en estoit allé par le tuyau de la cheminée qui en auoit abatuvne partie, & ainsi se perdit en l'air.

Dit que les mesnages François qui resterent onc est tres mal traictez, de ceux qui se sont rendus aux Anglois, & principalemēt d'un appellé le Bailly, duquel l'ay paille cy dessus. Pour ce qui est du Capitaine Louis & des Anglois ils n'en ont point esté inquietez : rapporte qu'ils s'attendoient bien que cette année les vaisseaux du Roy y d'eussent aller avec l'mission du Roy de la grande Bretagne, pour les en faire desloger, ce qu'ils eussent fait non autrement que par force : Voilà ce que nous avons eû de nouvelles qu'injustement ils tiennent ceste place, & en tirent les emoluments qui ne leur appartiennent, mais l'esperance que l'on a que le Roy d'Angleterre la fera rendre au Roy avec douceur & non de force, conuenir des limites que chacun doit posseder, & non vouloir des Virgines embrasser toutes les costes qui ne leur appartiennent, comme il se peut voir & scauoir par les relations de ceux qui ont premierement descouvert & possédé aquellement & rectlement

LES VOYAGES DU SIEVR
cesterres, au nom de nos Roys deuaneiers iusqu'à
maintenant, sous Lovxs le IV^e & XIII. R^{oy}
de France & de Nauarre, que Dieu veuille combler
de milles benedictions, & accroistre son regne d'vn^e
heureuse & longue vie.

F I N.

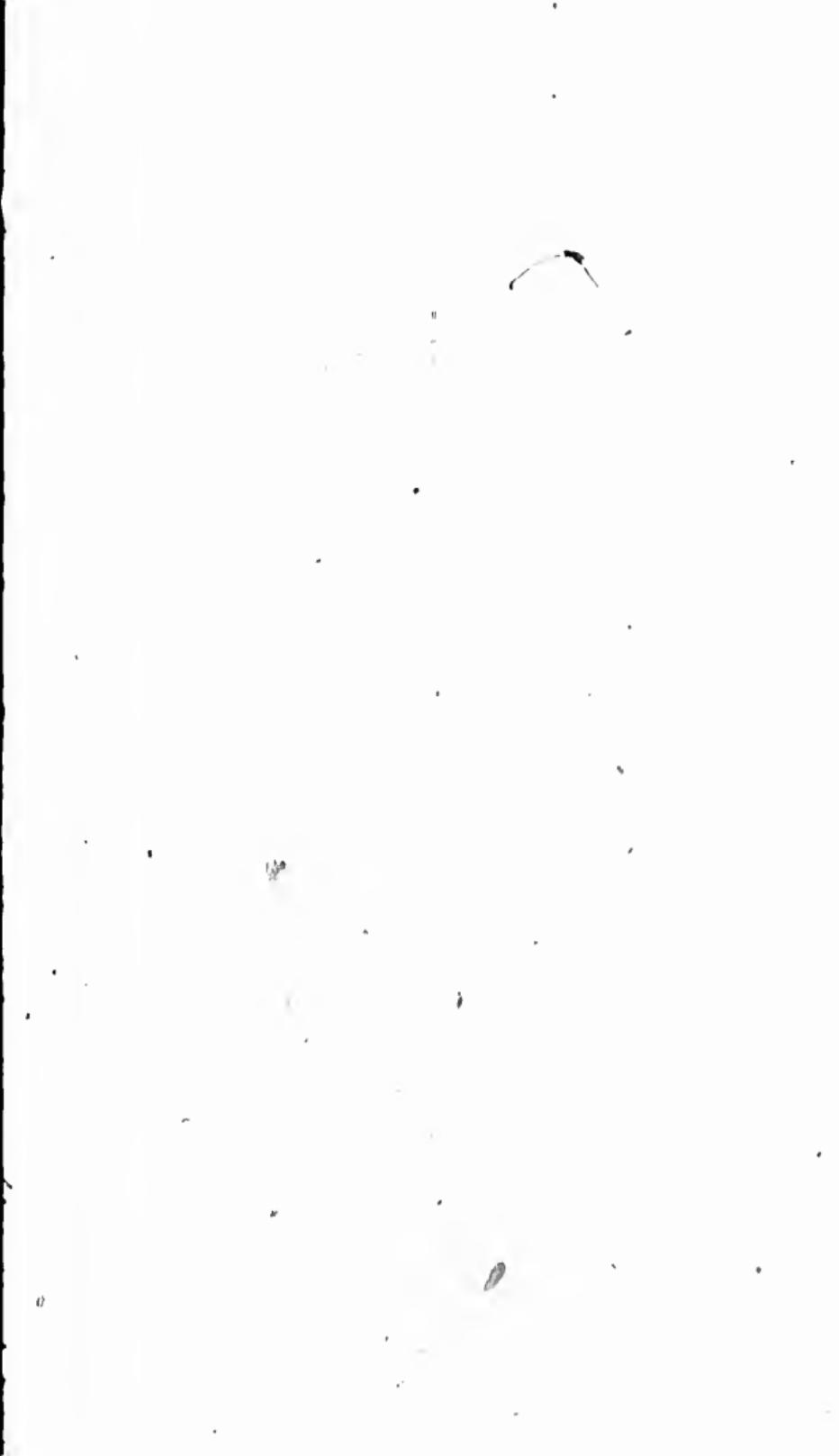
ABREGE' DES DESCOUVERTURES
de la Nouuelle France, tant de ce que nous avons des-
couvert comme aussi les Anglois, depuis les Virgines
iusqu'au Fretion Daus, & de ce qu'eux & nous pou-
nons pretendre, suiuant le rapport des Historiens qui en
ont descrit, que ic rapporte cy dessous, qui feront iuger à
vn chacun du tout sans p^{re}ssion.

 Es Anglois ne nous disputent point toute la Nouuelle France, & ne peuvent desnier ce que tout le monde a accordé, ains seulement debattent des confins, nous restignant iusqu'au Cap Breton, qui est par la hau-teur de quarante cinq degrés trois quarts de latitude, ne nous permettant pas d'allier plus au midy, s'atribuant tout ce qui est de la Floride iusqu'audit Cap Breton, & ces dernieres années ils ont voulu s'estendre par usurpation iusqu'au fleuve Saint Laurent, comme ils ont fait.

Voyez le fondement de leur pr^{es}ension, qui est qu'environ l'an 1594. estant aux costes de la Floride arriuèrent en vn lieu que lesdits Anglois appelloient

Mocosa; y ayant treuué quelques riuières & païs qui leur a grea, ils commencerent à y vouloir bastir, luy imposant le nom de Virgines: mais ayant esté contrariez par les Sauuages & autres accidents, ils furent contrains de quitter, n'y ayant demeuré que deux ou trois ans: neantmoins depuis le feu Roy Jacques d'Angleterre venant à la couronne prit resolution de la recognoistre, habiter & cultiver, à quoy ledit Roy fauorisant à baillé de grands priuileges à ceux qui entreprendroient ceste peuplade, & entr'autres a estendu le droit de leur retenué dés le 33. degré de l'éléuation iusqu'au 45. & 5. leur donnant pouuoir sur tous Estrangers qu'ils treuveroient dans cestee-stendue de terre, & 50. mille auant en la mer. Ces lettres du Roy furent expediées l'an quatriesme de son regne, & de grace 1607, le 10. d'Auril, il y a 24. ans. Voilà tout ce qui se peut apprendre de leurs commissions & enseignemens pour ces contrées. Voiey ce que nous leurs respondons.

En premier lieu, que leurs lettres royaux sur quoy ils se fondent les dédisent de leur pretension, parce qu'il est dit expressement dans icelles avec exception specifiée, Nous leurs donnons toutes les terres iusqu'au 45. degré, lesquelles ne sont point actuellement possédées par aucun Prince Chrestien. Or estul que lors de la date de ces lettres, le Roy de Frace actuellement & recellement possedoit pour le moins iusqu'au quaratiesme degré de latitudē desdites terres, où depuis quelques années les Holandois s'y sont establis, tout le monde le sait par les voyages du sieur de Champlain imprimez, avec les cartes, ports,



& haures de toutes les costes qu'il fit, qui depuis cha-
cun s'en est seruy, & les ont adaptées sur les globes &
cartes vniuerselles, que l'on a corrigées de cet échâ-
tillon de terre, & voit on par lesdits voyages qu'en
l'an 1604. ils estoient à sainte Croix, & en l'an 1607.
au port Royal, auquel ledit Champlain donna le
nom, comme à plusieurs autres lieux que l'on voit
par ses cartes, le tout habité par le feu sieur de Mons,
qui gouernoit tout ce pais iusqu'au quarantiesme
degré, comme Lieutenant de sa Majesté tres-Chre-
stienne,

Auparavant l'an precedent 1603. ledit Cham-
plain par commandement de sa Majesté fit le voya-
ge de la Nouvelle France, en la grande riuiere saint
Laurent, & à son retour en fit rapport à sa Majesté,
lequel rapport & description il fit imprimer des lors,
partit de Honfleur en Normandie le 15. de Mars
audit an, en ce mesme temps le feu sieur Comman-
deur de Chaste gouuerneur de Dieppe, estoit Lieu-
tenant general en ladite Nouvelle France, depuis le
40. degré iusqu'au 52. de latitude.

Si les Anglois disent que seulement ils n'ont pas
possédé les Virgines dés l'an 1603. 4. & 7. ainsi dés
l'an 1594. qu'ils trouuerent comme auons dit.

L'on respond que la riuiere qu'ils commençoient
lors à posséder est au 36. & 37. degré, & que ceste leur
allegation à l'aduantage pourroit valoir, s'il n'estoit
question que de tenir ceste riuiere, & 7. à 8. lieues de
l'un de l'autre éosté d'icelle, car autant se peut porter
la véüe pour l'ordinaire, mais que s'attribuant par
domination l'on s'estende très & six fois plus loing

que l'on n'a recognu, c'est vouloir auoir les bras ou plustost la cognioissance bien monstrucse. Posons que cela se puise faire.

Il s'en suiueroit que Ribaut & Laudonniere estat allez à la Floride en bon esquippage, par auctorité du Roy Charles I X. l'an 1564. 5. & 6. pour cultiuer & habiter le pais y estant edifié la Caroline au 35. ou 36. degré & parainsi voilà l'Anglois hos des Virgines, suyuant leurs propres machines.

Pourquoy eux estant au 36. ou 37. abanceront plustost au 45. que nous, comme ils cōfessent, estant au 46. ne descendrons nous iusqu'au 37. quel droict y ont ils plus que nous, voilà ce que nous respondōs aux Anglois.

Et est tres certain & confessé de tous, que sa Majesté tres chrestienne, a prins possession de ces terres auant tout autre Prince Chrestien, & assuré que les Bretons & Normans treuuerent premiers le grād Ban & les terres neufues, ces descouvertures faictes en l'an 1504. il y a 126. ans, ainsi qu'il se peut voir en l'histoire de Niflet & Anthoing Magin imprimé à Douay.

Et d'aduantage tous confessent que par commandement du Roy François, Jean Verazan prit possession desdites terres au nom de France, commençant dés le 33. degré de l'élevation iusqu'au 47. ce fut par deux voyages desquels le dernier fut fait l'an 1523. il y a 107. ans.

Outre Jacques Cartier entra le premier en la grāde riviere saint Laurent, par deux voyages quil y fut, & descouvrir la plus grande part des costes de

Canadas, à son dernier voyage l'an 1535. il fut jusqu'au Grand Sault Saint Louis de ladite grande riuiere.

Et en l'an 1541. il fit vn autre voyage cōme Lieutenant de Messire Iean François de la Roque sieur de Robert-Val, qui estoit Lieutenāt general audit païs, ce fut son troisiēme voyage où il demeura, ne pouuāt viure au pais avec les Sauuages qui estoient insupportables, & ne pouuoit descourir que ce qu'il audit fait : il se delibera des'entetourner au Printemps, ce qu'il fit, en vn vaisseau qu'il auoit reserué, & estant le trauers de l'ile de terre neuue, il fit rencontre du dit sieur de Robert-Val qui venoit avec trois vaisseaux l'an 1542. il fit retourner ledit Cartier à l'isle d'Orleans où ils firent vne habitation, & y estant demeuré quelque temps, l'on tient que sa Maiesté le manda pour quelques affaires importantes, & ceste entreprise peu à peu ne sortit à aucun effect, pour n'y auoir rapporté la vigilance requisite.

Presque en ce mesme temps Alfonse Xintōgeois fut enuoyé vers la Brador, par ledit sieur de Robert-Val, autres disent par sa Maiesté, lequel descouurit la coste du Nort de la grande Baye au golphe saint Laurent, & le passage de l'isle de terre neuue, à la grande terre du Nort, au 52. degré de latitude.

En suite le Marquis de la Roche de Bretagne en l'an 1598. fut en ces terres de la Nouelle France, cōme Lieutenant de sa Maiesté, & en suite les sieurs Chauuin de Hondefleur en Normādie, Cōmandeur de Chaste & de Mons cōme dit est, & le sieur de Poi-trincourt, & Madame de Quercheuille, qui eut quel-que departement à l'Acadie, y enuoya la Saulsaye,

avec lequel furent les Reuerends Peres Iesuistes qui furent pris par les Anglois, (comme il a esté dit cy dessus) comme le port Royal, & depuis 28. ans ledit sieur de Châplain ayant descouvert & fait descouvrir plusieurs contrées, plus de quatre à cinq cens lieues dans les terres, comme il se voit par ses relations cy dessus imprimées depuis l'an 1603. jusqu'à present 1631.

Venons à ce qui se treuve descrit des voyages des Anglois, ce n'est pas assez qu'ils se vantent d'estre des premiers qui ont descouvert ces terres, il est question quelles elles sont. Il est très certain que quand il se fait quelque descouverture nouvelle, l'on est assez curieux de descrire les temps, ce que les Anglois n'ont oublié, ny les autres nations, suyuant les memoires qui leurs sont enuoyez, ils n'oublient rien de ce qui se fait, mais nous ne treuons en aucuns auteurs que les Anglois ayent iamais pris possession des païs de la Nouuelle Frânce, qu'apres les Frâcois.

Il estvray que les Anglois ont descouvert du costé du Nort vers les terres de la Brador & Freton Dauis, des terres, isles, & quelques passages depuis le 56. degré vers le Pole Artique, comme il se voit par les voyages qui ont esté imprimez tant en Angleterre qu'ailleurs, par lesquels il appert de quoy ils se peuvent preualloir sans usurpation, comme ils ont fait en plusieurs lieux de la Nouuelle France: il faudroit estre aveugle, sas cognosâce, pour nevoir ce que les histoires nous font cognoistre de veritable.

En premier lieu, Sébastien Cabot, sous le com-

296 LES VOYAG. DV SIEVR DE CHAMPLAIN.
mandement du Roy Henry VII. d'Angleterre l'an
1499. fut pour descouvrir quelques passages vers la
Brador & s'en revint sans fructe, & depuis ces années
1576. 77. & 78. Messire Martin Forbichez y fit trois
voyages, sept ans apres Honfroy Guillebert y fut,
en suite Iean Dauis descouvrir un destroit appellé
de son nom. Estienne Permenud fut à l'isle de terre
neufue à la coste du Nord de l'Est de l'isle, en l'an 1581.
Un autre peu apres nommé Rchard V vitaaboux N. fut
à la mesme coste, en suite un appellé le Capitaine
George y fut en l'an 1590. vers le Nord, de plus frai-
che memoire l'an 1612. y fut un Capitaine Anglois
au Nord, où il trouua un passage par le 63^e degré, com-
me il se voit par la carte imprimée en Angleterre, &
y trouuant des difficultez pour trouuer le passage que
tant de nauigateurs ont recherché, pour aller aux
Indes Orientales du costé de l'Ouest: & depuis 35.
ans ils se sont estendus tant aux Virgines qu'aux ter-
res qui nous appartiennent.

Or le commun consentement de toute l'Europe
& de despeindre la Nouuelle France, s'estendant au
moins au 35. & 36. degrés de latitude, ainsi qu'il ap-
pert par les mapemondes imprimées en Espagne,
Italie, Holande, Flandre, Allemagne & Angleterre,
mesme finon depuis qu'ils se sont emparez des costes
de la Nouuelle France, où est l'Acadie, Eteche-
mains, l'Almonchicois, & la grâde Riuiere de saint
Laurent, où ils ont imposé à leur fantaisie des noms
de Nouuelle Angletere, Escosse, & autres, mais il est
mal aisë de pouuoir effacer une chose qui est cognue
de toute la Christienté.

F I N.

R

N

Lau-
fait e-
rir le
Sabl-
mun-
fence

Tou-
Fort,
son r-
suyua-
dudit
me le
Port l-
à autr-
hestia
que pa-
dit cy

Le
cessair-
r'équip-
dernier-
rien de

RELATION DE CE QUI SE EST
passé durant l'année 1631.



Esseurs les Associez de la Nouuelle France résidens à Bordeaux firent équiper au mois d'Auril de la présente année 1631.

vn vaisseau, commandé par vn nommé Laurent Perchaud, dans lequel vaisseau ils avroient fait charger tout ce qui estoit nécessaire pour secourir le Fort & habitation saint Louys, situé au Cap de Sable coste d'Acadie, sur l'entrée dvn bon hâure, & munitionné de tout ce qui luy est besoing pour la defense d'iceluy.

Ayant fait sa nauigation, & donné au sieur de la Tour commandement pour la Compagnie dans ledit Fort, ce dont il estoit chargé par lesdits Associez, fit son retour à Bordeaux à la fin du mois d'Aoust ensuyuant, & repassa le sieur de Krainguille Lieutenant dudit sieur de la Tour, lequel rapporta nouuelle comme les Escossois ne se resoudoient point à quitter le Port Royal, mais qu'ils s'y accommodoient de iour à autre, & y avoient fait venir quelques mesnages & bestiaux pour peupler ce lieu qui ne leur appartient que par l'usurpation qu'ils en ont faite, comme a été dit cy dessus.

Cesdits Associez reconnoissant ce qui estoit nécessaire sur ce que leur mandoit ledit sieur de la Tour, l'équipperent le mesme vaisseau au mois d'Octobre dernier, montrant par leur diligence qu'ils n'oublierent rien de ce qui est nécessaire pour le peuplement & con-

scrutation de ces lieux, où ils ont envoié quantité d'artisans & des Religieux Recollets.

En ceste même année messieurs les Directeurs de Paris & Rouen firent équiper deux vaisseaux tant pour aller secourir l'habitation sainte Anne en l'isle du Cap Breton, que pour aller à Misco & Tadoussac faire traite & la pesche de poisson. Le premier vaisseau commandé par Hubert Anselme partit de Dieppe le 25. Mars; accommodé de tout ce qui luy estoit nécessaire pour son voyage: apres quelques mauvais temps il fut iusques au trauers du Cap des Rosiers, à quelque dix ou douzes lieues de Gaspey entrée du grand fleuve saint Laurent, où étant il apperçeur vers l'eau quelques vaisseaux qu'ils iugèrent estre Anglois, qui leur fit changer de route & aller à Misco pour faire leur traite avec les habitans du Païs.

Le second vaisseau où commandoit le Capitaine Daniel partit le 26. d'Auril & fut à l'habitation sainte Anne chargé & accommodé de tout ce qui estoit nécessaire pour cedit lieu, qui est en tres bonne situation, sur l'entrée de lvn des meilleurs ports de ces costes, les contrarietez de mauvais temps luy furent fascheuses & n'arriua sur l'escore du grand Ban que le 16. de Juin, où il vit quantité de glaces: Le 18. terrirer au Cap de Raye, peu apres apperçurent vn vaisseau qu'ils iugèrent estre Turc, lequel arriuant sur eux vent arrière, les fit appareiller & mettre en defence, mais le Turc ayant apperçeu quantité d'hommes sur le tillac il se tira, & fit porter sur vn nauire Basque, auquel il tira quelques coups de canon & l'aborda; mais comme ils n'estoient pas bien faisis ils se separerent, & en

ceste séparation vn matelot Basqué qui estoit sur l'arrière de son vaisseau prit l'enseigne qui estoit sur l'arrière de celuy du Turc, laquelle il attira à luy, & aussi-tost le vaisseau Basque commença à fuir, & en fuyant ne laissoient de tirer forces coups de canons qui estoient sur l'arrière dudit vaisseau, de façon qu'il se sauva & emporta ladite enseigne, dans laquelle estoient peints trois croissans. Le vaisseau du Capitaine Daniel continuant sa route, fut tellement contrarié de brunes & grand vent, que ne pouuant porter voilles se trouua en vne nuict obscure à huit brasses d'eau, & entendoit la lame qui battoit contre les rochers, aussitost il jette l'ancre attendant le lendemain, pour voir s'ils pourroient cognoistre la terre, ce qu'ayant fait ils recognoissent que les marées les auoient portez aux isles saint Pierre, où prenant cognissance de la terre arriuerent au fort & habitation sainte Anne le 24. de Juin, où ils trouuerent quelque desordre, causez par l'assassinat commis par Gaude qui commandoit audit Fort, en la personne d'un nommé Martel de la ville de Dieppe, qui estoit son Lieutenant.

Le Capitaine Daniel voyant ce desordre, & que ceux de l'habitation auoient retenu prisonnier ledit Gaude leur Capitaine apres cet assassinat, s'informa de ce faict, tant des hommes de l'habitation que de la bouche dudit Gaude, & apprit que le lendemain de la Pentecoste Tedit Gaude & Martel ayant souppé ensemble, l'heure d'entrer en garde étant venue Gaude donna le mot à Martel, & aussi-tost entra dans le Fort où il chargea vne carabine de trois balles qu'il

tira sur ledit Martel, par vne canoniere dudit Port, ainsi qu'il jouoit aux quilles, & luy donna trois balles dans le corps dont l'une luy perça le cœur.

Ceste action ainsi laſchement commise ne peut estre excusable audit Gaude, quoys qu'il soit vray que iamais ils ne se soient peû accorder ensemble, & que leurs humeurs estoient du tout incompatibles : Car si Gaude auoit enuie de chastier ledit Martel, il deuoit le faire prendre & le tenir prisonnier iusques à l'arriuée des vaisseaux, ou s'il doutoit qu'il y eust de la difficulté de le faire à cause des hommes de sa faction qui estoient en ceste habitation, il denoitoit s'armer de patience, & ce faisant il eust trouué que Messieurs les Directeurs de Paris y auoient donné ordre pat leur preuoyance, car ils auoient enjoint au Capitaine Daniel de repasser en France ledit Martel, & laisser ledit Gaude en sa charge, avec ceux qu'il choysiroit, tant des hommes de l'habitation que d'autres nouveaux que son luy envooyerit dans le vaisseau dudit Capitaine Daniel, & ainsi il eut tiré vne honneste vengeance de son ennemy, sans se precipiter dans ceste détermine-nce resolution, qui ne luy peut apporter que du blasme & de la peine s'il est pris, & s'il n'eust trouvé les moyens de s'eschapper dans le païs, il eust couru risque de sa vie.

Ce pendant il estoit nécessaire que ledit Capitaine Daniel mit ordre en ce lieu, sur ce qui s'estoit passé, pour tenir chacun en son deuoir : il envoya son vaisseau à Miscon pour faire la pêche & la traite, & en donna la conduicté à Michel Gallois de Dieppe, & en même temps il despechha vne pinasse d'environ

vingt tonneaux, qu'il donna à vn appellé Saincte Croix pour la commander, & l'chnuoya à Tadoussac pour traiter avec les Sauuages: & cstant ledit Gallois arriué à Misco, trouua deux vaisseaux Basques, lvn de Deux cens cinquante, & l'autre de Trois cens tonneaux, & vne barque d'enuiron Trente cinq tōneaux, où commandoit le frere du Capitaine du May, qui auoit été equipée au Haure de Grace, lequel dit audit Gallois qu'il auoit commission de monseigneur le Cardinal de faire la traite, visiter les vaisseaux qui alloient faire la pêche, & recognoistre les ports & haures de ces lieux, pour luy en faire son rapport, sans toutesfois luy monstrar sa commission: à quoy ledit Gallois monstra bien qu'il estoit de legere croyance, d'adiouster foy sur des paroles, & partant demeuret bons amis, & dōna du May aduis audit Gallois, que les deux vaisseaux Basques n'auoient aucun congé ny cōmission, & que s'il le voulloit assister en ceste affaire ils les iroient sommer de leur monstrar leurs passeports, ledit gallois luy ayant accordé, furent de compagnie abord de lvn des deux nauires Basques, ce que le maistre duquel leur monstra sa commission en tres bonne forme, en leurs offrant toutes sortes d'assistan-ces & de faueurs.

Ce fait ils furent à l'autre vaisseau, où il ne trouuerent que le Capitaine nommé Ioannis Arnandel de saint Jean de Lus aucc vn petit garçon, (ses gens estās pour lors tous à terre & en pêcherie,) auquel Capitaine ils demanderent à voir son congé, mais il n'auoit garde de leur monstrar, car il n'en auoit point: aussi sa responce fut que les congers n'estoient necessaires

que pour auoir de l'argent à ceux qui les deliurent, & que pour luy il n'auoit point accoustumé d'en prendre, surquoy ledit du May luy fit responce que luy qui auoit coustume d'aller en mer, ne deuoit point ignorer les ordonnances de France, notamment celles de l'Admiraulté qui declare pour pirates & volcurs, ceux qui vont en mer sans congé ou passeport, & partant que le trouuant ainsi & ne le pouuant iuger autre que forbâ, il arrestoit la personne & son vaissieu pour l'amener en France, & iceluy le faire iuger de bonne prise, à quoy ledit Arnandel ne se pouuant opposer, supplia ledit du May de luy laisseracheuer sa pêcherie & qu'il le retint prisonnier pour ostage: laquelle pêcherie estant faictë il y auroit moins de dommages & interets si la prise estoit declarée iniuste, & plus de profit si elle estoit bonne, ce qui fut accordé par ledit du May, lequel aussi tost se saisit de toutes les armes & munitions dudit vaissieu, qu'il fit porter en son bord avec ledit Arnandel.

Ce qu'estant fait du May & gallois retournent au vaissieu dudit Arnandel avec quelques vns de leurs gens, & comme ils furent entrez dedans, ils appellèrent tous les gens de l'équipage de Arnandel qui estoient à terre, pour les aduertir de l'accord & conuention faictë entre leur Capitaine & eux, à quoy vn de ces Basques fit responce, Que la prise & detemption de leur Capitaine n'estoit pas grand' chose, & qu'ils pouuoient faire vn autre Capitaine dvn petit garçon de leur vaisseau, de quoy du May le voulant reprendre & remonstrer le tort qu'il auoit de parler si desaduantageusement de son chef, ce Basque & tous ses com-

pagnons se mettent sous en fougue, & comme ils ont la teste pres du bapner, gaignent le bas du vaisseau, se faisisst de quelques pîques & mousquets qui estoient restez, & qui n'auoient este trouuez par ledit du May, & gallois, & avec ces armes se defendent & attaquent si courageusement ledit du May & ses gens, qu'ils le contraignent de se retirer, avec quelques vns des siens qui furent blessez, lesquels il fit promptement embarquer avec luy dans sa chaloupe.

Et come ces gens auoient desia la teste eschauffee, ne se contētans de ce qu'ils auoyent fait, poursuivirent encores ledit du May, iusques à ce qu'estant retire en son bord il fut contraint de faire monter sur son tilleul le Capitaine Arnandel, afin qu'il commandast à ses gens de cesser leurs violences : mais le Capitaine se voyant libre se ietta promptement en l'eau, & tout vestu qu'il estoit gaigna à la nage vne chaloupe, où estoient quelques vns des siens, & ainsi se sauua de ses ennemys, desquels il eust cost apres vne bonne raison, car estant rentré dans son nauire, il commença à parler en Capitaine & non pas en prisonnier : & par la fauer & assistance d'un autre vaisseau Basque, duquel il enuoya emprunte de la poudre & des armes, s'en vint fondre sur ledit du May, & luy tira deux ou trois coups de canon, & luy commanda de luy renvoyer non seulement toutes ses armes & munitions qu'il luy auoit prises, mais encores celles qui estoient en son vaisseau, & de coluy dudit gallois, autrement qu'il s'en alloit les couler à fond : ce que voyant, furent cōtraictz de ce faire n'ayant pas des forces pour résister, de facon qu'ils se trouuerent pris par celuy qu'ils venoient de prendre.

En ces entrefaites ariva de Tadoussac la pinasse où commandoit Sainte Croix, lequel auoit esté rencontré des Anglois, qui luy auoient osté ses peleteries, & luy en auoient donné vn mot descrit de la qualité & quantité, afin de n'estre point obligez à en rendre d'aduantage, attendu le traité de paix d'entre les deux Couronnes, & Thomas Quer General de la Flotte Angloise, luy dist qu'il auoit charge du sieur Chevalier Alexander de se saisir de toutes les peleteries qu'il trouuerroit aux vaisseaux qui contreviendroient aux commissions du Royde la grande Bretagne, à qui appartennoient ces lieux, ores qu'ils n'y eussent jamais esté que depuis trois ans qu'ils s'en saisirent, contre le traite de paix, & ainsi ledit Sainte Croix fut constraint de ceder à la force, esperant neantmoins que les Anglois luy payeroient tost ou tard ses peleteries, avec raison & Justice.

Arriuant, comme dit est, à Misco le iour mesme que se fit ceste rumeur d'entre le Basque & le Capitaine du May, il se trouua encores pris du vaisseau Basque, lequel parlant audit Sainte Croix luy fit commandement de le venir trouuer en son bord, ce qu'ayant fait, il enuoya querir toutes les armes & munitions de ceste pinasse, avec ces voiles, disant que tout appartenoit à vn mesme maistre, & qu'il vouloit s'assurer d'eux, & les empescher de le plus troubler ny faire aucun tort, & tout ce que peult faire ledit Sainte Croix fut de protester contre ce Basque de tous ses despens, dommages & interroits, de ce qu'il le troubleoit ainsi en son traffic & sa traite, de quoy ledit Basque estant aucunement intimide, luy rendit

rendit incontinent ses voiles, & luy enjoignit de sortir du port de Miscou, ce que fit l'edict Sainte Croix lequel s'en vint en l'habitation Sainte Anne trouuer le Capitaine Daniel, où il arriuâ le 29. Aoust pour luy donner aduis de cette procedure des Basques, afin d'y donner ordre, mais desia trop tard, car les Basques d'ordinaire sont presque prests en ce temps là pour s'en retourner.

Ceste disgracie fut encor suuie d'une autre, causee par la malice de ces peuples Basques, lesquels persuaderent aux Sauuages François les vouloient empoisonner par le moyen de l'eau de vie qu'ils leur donnaient à boire, & comme ces peuples sont d'assez facile croyance, ayans rencontré vne chaloupe de François qui estoit proche de terre pour traitez avec eux, ces peuples mutins & barbares se ietterent sur ceste chaloupe, la rauagerent, pillerent ce qui estoit dedans : comme les matelots se vouloient opposer il y en eut vn de tué d'un coup de flesche, & deux Sauuages qui furent aussi parcelllement tuez à coups d'espée, par vn François de ladite chaloupe : & ainsi voilà les François mal traitez des Anglois, des Basques, & encores des Sauuages, & contraincts de s'en reueoir tous avec le vaisseau du Capitaine gallois au fort & habitation Sainte Anne, avec ce peu de traite & de pescche qu'ils auoient faite. Et parcelllement l'edict du Mayne voulant s'arrester ny destourner pour voir l'habitation Sainte Anne en revint en France, comme fit tost apres le Capitaine Daniel, ayant premier que de partir laisse son frere pour commander en ladite habitation avec touce qui estoit necessaire pour les

Il ne se faut pas estonner s'il y a des Basques ainsi mutins, & mesprisans toutes sortes de loix & d'ordonnances, ne se soucians de congers ny passeports, non plus que faisoient cy devant les Rochelois, n'ayans aucune apprehension de Iustice en leur pays, etans proche voisins de l'Espagnol : telles personnes meriteroient vn chastiment exemplaire, qui font plustost le mestier de pirates que de marchands.

Peu deours apres le partement du vaisseau dudit Capitaine Daniel, pour aller audit pays de la Nouuelle France, partit celuy du sieur de Caen, lequel auoit obtenu vn congé de Monseigneur le Cardinal, pour aller audit pays y faire la traite icelle présente année seulement, pour le redimer en quelques sortes de pertes qu'il remonstroit auoir souffertes, par la reuocuation faicte de la commission qu'il auoit auparauant de sa Maiesté pour la traite dudit pays, & ayant mis son neptue Emery de Caen pour commander ledit vaisseau, luy donna ordre de monter iusques à Québec, & au dessus il pouuoit, pour faire la traite avec les Sauuages des Hurons; mais comme il fut dedans la riuiere sainct Laurens, il fit rencontre des nauires d'Anglois, les Capitaines desquels luy demanderent ce qu'il alloit faire en ces lieux, ausquels il respondit qu'il y alloit traiter & negotier en toute seureté, conformement au traité de paix fait entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, & qu'ils ne l'en pouuoient iustement empescher, attendu qu'il estoit tout notoire que le Roy de la Grande Bretagne auoit promis au Roy de faire restituer le fort & habitation de

Québec, & qu'en bref il viendroit des vaisseaux de France pour en prendre possession.

Les Anglois luy respondirent que quand ils verroient la commission de leur Roy, que tres volontiers ils laisseroient ces lieux, & qu'ils sçauoient tres bien que cest affaire se traitoit entre leurs Majestez, mais qu'en attendant ils iouyroient tousiours du be-nefice de la traite, puisqu'ils estoient possesseurs du pays, neantmoins qu'ils luy desiroient montrer qu'ils ne luy vouloient point faire de preuidice, & qu'ils luy accorderoyent de faire sa traite concurremment avec eux : à quoy ledit Emery de Caen descendit, & fit monter son vaisseau iusques devant Québec, où il demeura quelques jours, attendant la venue des Sauuages qui deuoient descendre audit lieu. Entre ce temps arriua le Capitaine Thomas Quer à Tadoussac avec vn vaisseau de trois cent tonneaux bien equippé, & deux qui estoient à Québec de leur part, vn grand & l'autre moyen.

Mais comme les Anglois recongneurent le peu de Sauuages, & qu'il n'y auoit pas d'apparence de faire grande traite, leur proffit particulier leur fut en plus singuliere recommandation, que celuy d'Emery de Caen, auquel ils dirent qu'il deuoit se resoudre à ne faire aucune traite, puisqu'il n'y en pouuoit auoir assez pour eux, luy accordant de descharger ses marchandises dans le magazin de l'habitation, & y laisser vn commis ou deux pour les luy garder, & les traiter durant l'huyer à son benefice, & afin qu'il ne peult faire aucune traite, les Anglois luy donnerent des gardes en son vaisseau, iusques à ce que la traite

fut faicté, & lors ils s'en reuindrent de compagnie quelque téps ensemble. Ledit Emery de Caen commençayant son vaisseau plus aduantageux que ceux des Anglois, il prit le devant pour retourner à Dieppe, où il arriua à port de salut.

Les gens de ce vaisseau rapporterent que le Ministre auoit fait vnè ligue de la plus part des soldats Anglois, pour tuer leur Capitaine avec les François reuoltez du seruicé du Roy : cela estant descouert le Capitaine Louys en fit chastier quelques vns. Le su et de ceste rebellion estoit le mauuais traitemeⁿt qu'il faisoit a ses compagnons qui auoit causé ce desordre, par le conseil de ces deux ou trois mauvais François, ausquels il adioustoit trop de foy.

Voilà le succez de tous ces voyages de la presente année, qui tesmoigneñt assez le peu d'appareceⁿ qu'il y a de pouuoir rien aduancer en la plupart, ny au commerce de ces lieux, tandis qu'ils seront possedez par vne autre nation. Les François qui sont restez audit Quebec sont encore tous viuans en bōne santé, resiouis du contentement, par l'esperance qu'ils ont, d'y voir ceste année retourner leurs compatriotes, ce qui est assez probable, puisque le Roy d'Angleterre sollicité par Monsieur de Fontenay Marçuil Ambassadeur de France, a promis de rechef de faire rendre ce pays, & que pour assurance de sa promesse il a enuoyé en France le Sieur de Bourlamaky, pour en assurer sa Majesté, & en deliurer les commissiōs & toutes lettres nécessaires, sous esperance que sa Majesté fera le semblable, pour quelques pretensiōs qu'ont les Anglois sur quelques particuliers Fran-

çois, & ainsi il y a grande esperance que cet accom-
modement se fera, auant que l'edit sieur Bourlamaky
s'en retourne en Angleterre.

Depuis peu entre sa Majesté & l'ambassadeur
d'Angleterre a été accordé la restitution du Fort &
habitation de Québec & autres lieux qui avoient été
vsurpez par les Anglois, contre le traité de paix, en-
tre leurs Majestez. A ce Printemps Monseigneur le
Cardinal sous le bon plaisir de sa Majesté, ordonne
que Messieurs les Associez de la Nouuelle France, y
enuoyeront vn nombre d'hommes, lesquels seront
mis en possession dudit fort & habitation de Qué-
bec par le sieur de Caen, qui en consideration de ce
promet avec les vaissaux du Roy, y passer lesdits
hommes. Tant pour ce sujet qu'autres consideratiōs,
luy est accordé pour cette année seulement la traite
de peleterie ausdits lieux, apres laquelle escheuē
ceux qu'il aura mis de sa part repasseront en France
dans les vaissaux de la societe, ainsi qu'il a été or-
donné par mondit Seigneur le Cardinal Duc de Ri-
chelieu.

A ce Printemps sous la conduite de Monsieur
le Commandeur de Rafilly, qui a toutes les qualitez
requises d'un bon & parfait Capitaine de mer, pru-
dent, sage & laborieux, poussé d'un sainct desir d'ac-
croire la gloire de Dieu, & porter son courage au
pays de la Nouuelle France, pour y arborer l'estendard
de Jesus Christ, & y faire florir les lys sous le
bon plaisir de sa Majesté & de Monseigneur le Car-
dinal, fait à la Rochelle vn embarquement avec tou-
tes les choses nécessaires pour y establir vne colonie,

suyuant le traité qu'il a fait avec Messieurs les Asso-
ciez de la Nouuelle France, sous le bon plaisir de
mondit Seigneur le Cardinal. Il n'y a point de doute
que Dieu aydant il s'y peut faire de grands progrez à
l'aduenir, les choses estant reiglées par des personnes
telles qu'est l'edit sieur Commandeur de Rasilly.
Dieu y sera seruy & adoré, lequel ic prie luy faire
prosperer ses bonnes & louables intentions, comme
à celles de ceste Nouuelle Société, encôres que
par les pertes passées elle ne perd courage, estat main-
tenus de sa Majesté & de mondit Seigneur le Car-
dinal.

FIN.

ffo:
de
ute
ez à
nes
lly.
aire
om-
que
un-
ar-

L

P

TRAITTE' DE
LA MARINE
ET DV DEVOIR
D'VN BON MARINIER.
PAR LE SIEVR DE CHAMPLAIN.

AV LECTEV R.


 MY Letteur, Apres auoir passé trente huit
 ans de mon aage à faire plusieurs voyages sur
 mer & couru maints perils & hasards, (des-
 quels Dieu m'a preserué) & ayant touzours
 eu desir de voyager es lieux loingtains & estrangers, ou ie me
 suis grandement plu, principalement en ce qui despendoit de
 la nauigation, apprenant tant par experiance que par instru-
 ction que i ay receuē de plusieurs bons nauigateurs, qu'au
 singulier plaisir que i ay eû en la lecture des liures faits sur
 ce sujet: c'est ce qui m'a meû à la fin de mes descouvertures
 de la nouuelle France Occidentale, pour mon contentement
 faire vn petit traicté intelligible, & profitable à ceux qui
 s'en voudrot seruir, pour se auoir ce qui est necessaire à vn bon
 & parfait nauigateur, & notamēt ce qui est des estimes, &
 comme l'on doit proceder à faire des cartes marines selon la
 boussole des mariniers, car pour le reste de la nauigation
 plusieurs bons authens en ont escriv asseſ particuliерement,
 ce qui m'empesche de n'en dire davantage, se suppliant d'a-
 uoir agreable ce petit traicté, & si l'n'est selon ton sentiment
 excuse celuy qui l'a fait, ce qu'il a ingé estre necessaire à ceux
 qui auront la curiosité de le se auoir plus particulierement, ce
 que ie n'ay vnu descrit ailleurs; demeurant, amy Lecteur,

VOSTRE SERVITEVR.

vaisseau
 peur qu
 voir sou
 & matin
 si le nauig
 mener au

3



TRAITE DE LA MARINE ET DV DEVOIR DVN BON MARINIER.

DE LA NAVIGATION.

Il m'a semblé n'estre hors de propos de faire vn petit traité de ce qui est nécessaire pour vn bon & parfait nauigateur, & des conditions qu'il doit avoir : sur toute chose estre homme de bien, craignant Dieu ; ne permettre en son vaisseau que son saint Nom soit blasphemé, de peur que sa diuine Majesté, ne le chastie, pour se voir souuent dans les perils, & estre soignez & soingez à faire faire les prières auant toute chose, & si le nauigateur peut auoir le moyen, ieluy conseille de mener avec lui vn homme d'Eglise ou Religieux ha-

Pièce re-
comman-
dable sur
mer.

Aij

bile & capable, pour faire des exhortations de temps en temps aux soldes & mariniers, affin de les tenir tousiours en la foy de Dieu, comme aussi les assister & confesser en leurs maladies, ou autrement les consoler durant les perils qui se rencontrent dans les hasards de la mer.

Ne doit estre delicat en son manger, ny en son boire, s'accômodant selon les lieux où il se treuera, s'il est delicat ou de petite complexion, changeat d'air & de nourriture, il est suicet à plusieurs maladies, & changeant des bons viures en de grossiers, tels que sont ceux qui se mangent sur mer, qui engendrent vn sang tout contrarie à leur nature: & ces personnes là doivent apprechender sur tout le Secybat plus que d'autres qui ne laissent d'estre frappez en ces maladies de longsours, & doit on auoir prouision de remedes singuliers pour ceux qui en sont atteints.

Doit estre robuste, dispos, auoir le pied marin, infatigables aux peines & travaux, affin que quelque accident qu'il arrue il se purifie presenter sur le tillac, & d'une forte voix commander à chacun, ce qu'il doit faire. Quelques fois il ne doit mespriser de mettre luy mesme la main à l'œuvre, pour rendre la vigilance des matelots plus prompte, & que le desordre ne s'en ensuue: doit parle icul pour ce que la diversité des commandemants, & principalement aux lieux douteux, ne face faire vne manœuvre pour l'autre.

Doit estre
laborieux
& vigilant
commeader
seul.

Astable à
tous.

Il doit estre doux & affable en sa cōuersation, absolu en les commandements, ne se communiquer trop facilement avec ses compagnons, si ce n'est avec

NAVIGATION.

ceux qui sont de commandement. Ce que ne faisant luy pourroit avec le temps engendrer vn mespris : aussi chastier seuerement les meschans , & faire estat des bons, les aymant & gratifiant de fois à autres de quelque caresse, louant ceux là , & ne mespriser les autres , affin que cela ne luy cause de l'enue, qui souuent fait naistre vne mauuaise affection, qui est comme vne gangrene qui peu à peu corropt & emporte le corps, ny pour auoir preteu de bonne heure , apportant quelque fois à conspirations, divisions ou ligues, qui souuent font perdre les plus belles entreprises.

S'il se fait quelques prises bonnes & iustes, il ne doit frustrer le droit de l'Admirale, ny de ceux qui sont avec luy , ny celuy de ses compagnons , tant soldats que matelots en quelque faço que ce soit: que rien ne se dissipé s'il peut, pour à son retour faire fidele rapport de tout. Il doit estre liberal selon ses cōmoditez & courtois aux vaincus, en les fauorisant selon le droit de la guerre, sur tout tenir sa parole s'il a fait quelque composition : car celuy qui ne la tient est reputé lasche de courage, perd son honneur & reputation quelque vaillant qu'il soit, & iamais ne met on de confiance en luy. Il ne doit aussi rier de cruautē ny de vengeance, comme ceux qui sont accoustumez aux actes inhumains, se faisant voir par cela plustost barbares que Chrestiens, mais si au contraire il vise de la victoire avec courtoisie & moderation, il sera estimé de tous, des ennemis mesmes, qui luy porteront tout honneur & respect.

Il ne se doit laisser surprendre au vin, car quand

vn chef ou vn marinier est yurongne, il n'est pas trop bon de luy confier le commandement ny conduite, pour les accidents qui en peuuent arriuer, lors qu'il dort comme vn pourceau, & qu'il perd tout iugement & raison, demeurant insolent par son yurongnerie, à lors qu'il seroit necessaire de sortir du däger, car s'il arriue qu'il se treuve en telestat, il n'aura moyen de cognoistre sa route, ny reprendre ceux qui sont au gouernail s'il vont mal ou bien, qui lui fait perdre son estime. Il est aussi souuent cause de la perte du vaisseau, remettant son soing sur l'ignorance d'un qu'il croira estre marinier, come plusieurs exemples l'ont fait voir.

*Ne se fier
en son seul
jugement.*

Le marinier sage & aduisé ne se doit tant fier en son esprit particulier, lors qu'il est principalement besoing d'entreprendre quelque chose de cōsequence ou changer de route hasardeuse, qu'il prenne conseil de ceux qu'il cognoistra les plus aduisez, & notamment des anciens nauigateurs qui ont esprouué le plus de fortunes à la mer, & sont sortis des dangers & perils, goustier les raisons qu'ils pourront alleguer, toute chose n'estant souuent dans la teste d'un seul (car comme l'on dit) l'experiēce passe science.

*Il ne retien-
nu & ne
trop hasar-
der.*

Il doit estre craintif & retenu sans estre trop hasardeux, soit à la cognoissance d'une terre, principalement en temps de brunes, mettre coste en trauers selon le lieu, ou mettre vn bort sur autre, d'autant qu'en ce temps de brune ou obscur il n'y a point de pilote : ne faire trop porter de voile pensant auancer chemin, qui souuent les fait

NAVIGATION.

trop
uite,
qu'il
més
erie,
rs il
n de
ut au
rdre
e du
d'un
ples.

er en
ment
ien-
enne
sez,
ont
ortis
our-
ns la
passe

ha-
rin-
e en
au-
scux
r de
fait

rompre, & de mater le vaisseau ou estant foible de
coste, & n'estre bien leste comme il doit, met la
guille en haut.

Doit faire du iour l'anuict, & veiller la plus grande
part d'icelle, coucher tousiours vestu pour prompte-
ment accourir aux accidentes qui peuvent arriuer, a-
voir vn compas particulier, y regarder souuent si la
route se fait bien, & voir si chacun de ceux qui sont
au quart est en son devoir: doit faire vn roole parti-
culier des matelots qui seront destinez pour le quart,
& bien departir les hommes entendus en la nauiga-
tion, qui ayent soin sur ceux qui gouvrent, affin
qu'il face tousiours bonne route, & les matelots bon
quart, s'il y a suffisamment des soldats, lvn sera en
sentinelle sur le devant, l'autre sur l'arriere, & le
troisieme au grand mas avec vne lanterne pendue
avec sa chandelle entre deux tillacs, pour voir & ac-
courir aux choses qui quelques fois surviennent à
l'impourveu.

Ne doit ignorer, mais sçauoir tout ce qui de-
pend des manœuures, du moins tout ce qui est
necessaire pour appareiller le vaisseau, & mettre
en funain preft à faire voile, comme de toutes au-
tres commoditez necessaires pour la conseruation
dudit nauire,

Doit estre fort soignez d'auoir de bons viures &
boissons pour son voyage, & qu'ils soient de garde:
auoir de bonnes soutes non humides pour la conser-
vation de la galette ou biscuit, & principalement en
vn voyage de long cours, & en auoir plus que moins:
car les voyages de mer ne se font que suivant le bon

ou mauuais temps & cōtrarieté des vents, faut estre bon cōeconomie en la distribution des vñures donnant à chacun ce qui luy est nécessaire avec raison, autrement cela engendre quelques fois des mescontentements entre les matelots & les soldats, que l'on traite mal, & qui en ce temps là sont capables de faire plus de mal que de bien : commettre à la distribution des victuailles vn bon & fidel despensier, qui ne soit point yurongne, ains bon mesnage ; car vn homme modeste en cet office ne se peut trop priser.

Faut que
le despensi-
er soit fi-
del.

Ordre ne-
cessaire en
toutes cho-
ses.

Il doit estre grandement curieux que toutes choses soient bien ordonnées en son vaisseau, tant pour le fortifier que pour la pesanteur du canon qu'il pourroit auoir, que pour l'embellir, à ce qu'il en aye du contentement en y entrant & sortant, & en donner à ceux qui le voyent sur son appareil, comme l'Architecte le plaisir apres auoir décoré l'edifice d'un superbe bastiment qu'il aura dessigné, & toutes choses doivent estre grandement propres & nettes au vaisseau, à l'imitation des Flamans qui l'emportent pour le commun, par dessus toutes les nations qui nauigent sur mer.

Netteté
requise en
tre les ma-
telots &
soldats.

Doit estre grandement soigneux quand il y a des matelots & soldats, les faire tenir le plus nettement que faire se pourra, & apporter vn tel ordre que les soldats soient separez des matelots, que le vaisseau n'e soit point embrassé quand il est question de venir aux belles affaires de temps en temps, & souvent faire nettoyer entre les tillacs les ordures qui s'y engèdrent, qui occasionnent maintefois vn mauuais air, & les

NAVIGATION.

les maladies accompagnées de mortalitez, comme
c'estoit peste & contagion.

Premier que s'embarquer il est nécessaire d'auoir
tout ce qui est requis pour assister les hommes, auce
vn ou deux bons Chirurgiens qui ne soient ignorantz,
comme sont la plus part de ceux qui vont en mer.

S'il se peut, faut qu'il cognoisse son vaisseau & l'a-
uoir nauigé, ou l'apprendra, pour sçauoir l'affection
qu'il demande, & le sillage qu'il peut faire en vingt
quatre heures, selon la violence des vents, & ce qu'il
peut déchoir de la route costé en trauers, ou à la
cappe avec son papefis ou corps de voile pour le sou-
stener, afin qu'il ne se tourmente, & se soustienne plus
au vent.

Apprehender de se voir ces perils ordinaires, soit
par cas fortuit, où quelques fois l'ignorance ou la te-
merité vous y engage, comme tomber au le vēt d'une
coste, s'opponiastrer à doubler vn Cap, ou faire une
route hasardeuse de nuit parmy les bancs, batures,
escucils, illes, rochers & glaces : mais quand le mal-
heur vous y porte, c'est ou il faut monsttrer un coura-
ge malade, le moquer de la mort bien qu'elle se presen-
te, & faut d'une voix assurée & d'une resolution
gaye, inciter un chacun à prendre courage, faire ce
que l'on pourra pour sortir du danger, & ainsi oster
la timidité des coeurs les plus lasches: car quand on se
voit en un lieu douteux, chacun jette l'œil sur ac-
luy que l'on juge auoir de l'experience, car si on le
voit blesmir, & commander d'une voix tremblante
& mal assurée, tout le reste perd courage, & souvenez
on a vu perdre des vaisseaux au lieu d'où ils cessaient.

Avoir de
bons Chi-
surgiens.

Faut co-
gnoscer si
vaisseau.

Apprehen-
der & en-
ter les ge-
noux.

peù sortir, s'ils auoient veu leur chef courageux & resolu, vser d'un commandement hardy & maistreux.

Sondier
les costes &
les fonds
des ports &
escueils.

Estre soigneux de faire sonder toutes costes, rades, ports, haures, escueils, bans, rochers & batures, pour en cognoistre le fond, les dangers, anerages, si besoin estoit, ou pour se sçauoir arouter. Si d'aventure l'on n'auoit aucune hauteur ny cognoissance de terre, dont on doit tenir conte sur son papier journal.

Doit auoir bône memoire pour la cognoissance des terres, caps, montagnes & gisement des costes, transports des marées, leurs gisement où il aura esté.

Mouiller
l'ancre en
bon fond:

N'e mouiller l'ancre qu'en bon fond, s'il n'est constraint de soulager ses cables partonnes, poinsons ou autres inuentiōs, afin qu'il ne se coupe sur le fond de rocher gallay ou gros coquillage par laps de temps, & cest en ce lieu le moins quel l'on pourra, si ce n'est par force, & les faire garnir aux ecubiers, de peur qu'il ne se coupe, d'autat que si le cable venoit à faillir on seroit en danger de perdre la vie: c'est sur quoy il faut bien prendre garde à auoir de bons cables, ancre, grapins, haussieres, & sur tout donner bonne touée s'il se peut, principalement durant le mauvais temps, afin que le vaisseau soit soulagé, & ne soit trauaille ou châlé sur son ancre.

Callier le
voile de
bonne heu-
re.

N'estre paresseux de faire callier les voiles bas, quand on apperçoit quelque grand vent qui se forme sur l'horizon.

Ce qu'il
doit faire
quand les
tempes-
stes arriuent.

Prendre garde aussi qu'à une tourmente arrive, & que le vaisseau est costé en trauers, abaisser les matraux, les vergues basses & bien saisies, comme des toiles,

NAVIGATION.

ii

autres manœuvres, demôter le canon si besoin c'est, & qu'au débat de la mer il ne traüaille & ne rompe ces manœuvres, ou autres choses, saisir bien les canons, s'ils ne les demonte. Il y a des vaisseaux lesquels s'ils n'ont le grand papefishors, ils ne se tourmenteront pas tant que quand il ne l'ont point, l'expérience fait cognoistre ce qui est requis en cest affaire.

Sçauoir bien amarer son vaisseau quand il est dans le port, afin qu'il n'en arrue aucun dommage, aussi ne permettre que l'on porte du feu en iceluy qu'avec lanterne, surtout où est le magazin des poudres : empêcher de petuner entre deux tillacs, car il ne faut qu'une bluette de feu pour brûler tout, comme il arrive souvent par grand mal-heur.

Estre curieux d'auoir de bons canonniers, bien entendus aux artifices, & autres choses nécessaires à vn combat, que toutes choses soient bien apprécies, accommodées & ordonncées en leurs châtres, & tout ce qui descend du canon.

Aussi ne doit rien ignorer s'il peut, de ce qui est nécessaire pour bastir vn vaisseau non seulement, mais en sçauoir les mesures & proportions requises, en le voulant faire de tel port ou grandeur qu'il voudra, en vn mot n'en rien ignorer pour en sçauoir discourir pertinemment quand il en sera besoin.

Doit estre soigneux faire estime du vaisseau, sçauoir d'où il part, où il veut aller, où il se trouve, où les terres luy demeurent, à quel rumb de vēt, sçauoir ce qu'il deschet & ce qu'il fait à sa route : Il ne se doit point endormir en ceste exercice, qui est grandement sujet aux défautes, c'est pourquoy à tous change

Doit auoir
de bons ca-
nonniers.

Cognoi-
tre d'où
sort & où
va le vais-
seau.

ments de vents & route, il doit bien prendre garde d'approcher au plus pres de la certitude, car il se voit quelques fois de bons pilotes estre bien decheus en leurs estimes.

Sçauoir
l'astrolabe.

Doit estre bon hauturien, tant de l'arbalestrile que de l'astrolabe, sçauoir en quelle partie marche le Soleil, ce qu'il decline chaque iour, pour adiouster ou diminuer.

Et l'estima-
tion du po-
le.

Comme de l'arbalestrile prendre la hauteur de l'estoile polaire, mettre les gardes à rumb, y oster ou diminuer les degrés qui sont dessus ou dessous le pole, selon le lieu où l'on est.

La crois-
ade.

Sçauoir cognoistre la croisade, quand l'on est en la partie du Sud, appliquer ou diminuer les degrés, cognoistre si pouuez quelques fois autres estoiles pour prendre la hauteur, pendant les autres, ou ne l'ayant peû prendre au Soleil, pour ne le voir précisement à midy.

Visiter les
instruments.

Sçauoir si les instruments dont on se sert sont iustes & bien faits, & en vn besoin d'en sçauoir faire d'autres pour son usage.

Bien poin-
ter la carte.

Doit estre experimenté à bien pointer la carte, cognoistre si elle est iustement faite felon le lieu de son meridien, s'ils y peut confier, combien l'on conte de lieux pour chaque rump de vēt pour esleuer vn degré : sçauoir les cours & marées, les gisements d'icelles, pour entrer à propos aux haures, & autres lieux où il aura affaire, soit le iour ou la nuit : & si besoin est, estre muny de bons compas & routiers pour cet effect, & avoir des mariniers en son vaisseau qui les sçachent, si par aduenture il n'y auoit esté, car cela

quelquesfois sauue la vie à tout vne esquippage,
quand on s'en sort en temps & lieu.

Doit tousiours estre muny de bons compas en
nombre, principalement ces voyages de long cours &
auoir pour iceux des roses qui Nordestent & Nor-
rouestet, & autres Nort & Sud, auoir quatité d'orlo-
ges de sables, & autres commoditez scruant à cet
effect.

Aupir de
bons com-
pas.

Faut qu'il sçache prendre les declinaisons de l'e-
mant, poirs en seruir en temps & lieu, cognoistre si
les aiguilles sont bien touchées & bien posées sur le
piuot, la chape droitte, le balensier libre, & si tout
n'est bien l'accomoder, & pour cet effect doit auoir
vne bonne pierre d'emant quoy qu'elle couste, oster
tout le fer d'autres les compas & boussoles, car cela
est grandement nuisible.

sçauoir les
declinai-
lons de l'e-
mant.

Qu'il sçache treuer le pole de la pierre d'emant,
non scillement avec les mesmes aiguilles des compas,
si vous ne sçaucz qu'elles soient bien touchées: mais il
y a d'autres moyens faciles, certains & sans erreur,
car il y a des aiguilles, qui touchées Nordestent &
Norrouestet du polo de ladite pierre d'emant, deux &
trois degrés, qui quelques fois engendrent & causent
de grands erreurs en la nauigation, & principale-
ment en celles qui sont de long cours.

Treuer
le pole & la
pierre d'e-
mant,

N'oublier souuent, à apprendre les declinaisons
de l'aguidemēt en tous lieux, qui est de sçauoir com-
bien elle decline du Meridien vers l'Est, & Ouest, ce
qui peut seruir aux longitudes ayant ces observations,
& retournant au mesme lieu d'où vous les auriez pri-
ses, trouuant la mesme declinaison vous sçauriez où

vous seriez, soit en l'hémisphère de l'Asie ou du Pe-
rou, & de ce on ne doit estre negligant, aussi sert
pour sçauoir le Meridien du lieu, & appliquer la rose
des vêts, selon le lieu où vous nauigerez : sçauoir tous
les noms des airs de vent ou rumb de la rose du com-
pas à nauiger.

Sçauoir
faire des
cartes mar-
ines.

Cognoi-
tre les
lieux & les
habitans.

La vicissi-
tude des an-
nées.

Sçauoir faire des cartes marines, pour exacte-
ment recognoistre les gisements des costes, entrées,
des ports, haures, rades, rochers, bancs, escueils, îles,
ancrages, caps, transports des marées, les anses, ri-
uières & ruisseaux, avec leurs hauteurs, profondeurs,
les amarques, balises, qui sont sur les écores des bancs,
& descrire la bonté & fertilité des terres, à quoy elles
sont propres & ce que l'on en peut espérer, quels
sont aussi les habitans des lieux, leurs loix, coustu-
mes, & despeindre les oyseaux, animaux & poï-
sons, plantes, fruits, racines, arbres & tout ce que
l'on voit de rare, en cecy vn peu de portraiture
est tres nécessaire, à laquelle l'on doit s'exercer.

Sçauoir la difference des longitudes d'un lieu à
l'autre, non seulement survn paralelle, mais sur tous,
& mesme de ceux qui different en degrés de lati-
tude, cōme seroit de Rome au deroit de Gillebra-
tard, & ainsi de tous autres lieux du monde.

Sçauoir le nombre d'or, la concurrence, le cycle
solaire, la lettre Dominicale pour chacune année,
quand il est bissexte ou non, les iours de lune de sa
conionction, en quel iour entre les mois, ce qu'ils co-
tiennent de iours chacun, la difference le l'an lunaire
& de l'an solaire, l'age de la lune, ce qu'elle fait cha-
que iour de degrés, quels signes entrent en chaque

mois, combien il faut de lieues en vn degré Nort & Sud, ce que contiennent les iours sur chaque paralelle, & ce qu'ils diminuent ou croissent chaque iour, sçauoir l'heure du coucher, & l'heure du Soleil, qu'elle declinaison il fait à chaque iour, soit à la partie du Nort ou du Sud, sçauoir en quel iour entrent les festes mobiles.

Sçauoir qu'est ce que la sphere, l'axe de la sphere, l'horison, meridien, hauteur de degré, ligne équinoctiale, tropiques, zodiaque, paralelles, longitude, latitudo, zenith, centre, les cercles artiques, antartiques, poles, partie du Nort, partie du Sud, & autres choses descendantes de la sphere, le nom des signes, des planetes, & leur mouvement.

Doit faire
voir la
sphere,

Sçauoir quelque chose des regions, royaumes, villes, citez, terres, illes, mers, & autres telles singularitez qui sont sur la terre, partie de leurs hauteurs, longitudes, & declinaisons s'il se peut, & principalement le long des costes où la navigation se doit estendre, ce que sçachant tant par pratique que par science, ie croy qu'il se pourra tenir au rang des bons nauigateurs.

Outre ce que dessus, vn bon capitaine de mer ne doit rien oublier de ce qui est nécessaire à vn cōbat de mer où souuent l'on se peut rencontrer: doit estre courageux, prouoyant, prudent, accompagné d'un bon conseil, recherchant tous les avantages qu'il se pourra imaginer, soit pour l'offensive ou la defense, s'il peut se tenir au vent de l'ennemy: car chacun sait combien cela sera pour avoir de l'avantage, soit pour abordero ou non, la force des coups de canons ourdes artifices, offusquent quelques fois si bien l'ennemy qu'il se met en desordre, faisant perdre la con-

Ce qui est
nécessaire à
vn combat
de mer.

**TRAITE DE LA
gnoissance de ce qu'il doit faire, ce qui s'est souuent
veu en des combats de mer.**

Le Capitaine doit preuoir que tous les canons,
Voir si les œuvres sont propres au combat.
 pierriers, balles, artifices, poudres & autres armes ne-
 cessaires à combatre ou à se conseruer soient en bon
 éstat, maniées & conduittes par gens experimentez &
 entendus, pour esuiter aux inconueniens qui peu-
 uent arriuer, & notamment des poudres & artifices; ne
 les commettre qu'à des hommes sages & cognoissans,
 qui sçachent les distribuer & en viser à propos: regar-
 der d'y apporter vn tel reglement à toutes les affaires,
 que chacun suive son ordre, soit pour le commandement
 des quartiers selon qu'ils seront ordonés: com-
 me aussi pour les manœuures du vaisseau, que quand
 chacun sera en son quartier qu'il n'en parte, que ce ne
 soit par le commandement du Chef ou autre qu'il au-
 ra ordonné, que pour ce suiect tous les matelots
Faire tenir prêts les matelots.
 & mariniers soient en estat & disposez pour auoir l'œil
 aux manœuures & voiles, les bien saisi, tant par en bas
 que par en haut. Les pilotes doient estre aussi soigneux
 des choses qui despendent du gounemail & de ceux
 qui y seront mis: Aussi que tous les charpentiers & cal-
 fasteurs avec leurs ferraments, soient preparez pour
 reparer le dommage que l'ennemy pourroit faire au
 combat: Le vaisseau ne doit estre embarrassé pour pou-
 uoir aller librement visiter en bas, & restare le dom-
 mage que le canó pourroit faire sous l'eau: On doit
 auoir des vaissaux preparez, plus d'une pour
 estendre le feu, si par hasard il arrivoit quelque
 accident, soit pour le suict des poudeurs, armes, &
 autres choses.

Avoir

NAVIGATION.

17

Avoir esgard que les blessés soient secourus promptement par gens destinez à cela, & que les Chirurgiens & quelques autres soient en estat, & fournis de tous les instruments, qui leurs sont nécessaires, comme des medicaments & appareils, avec du feu en vn brasier de fer, soit pour cauteriser ou faire autre chose quand la nécessité le requerra.

Que le chef soit touſiours à l'airte tāost en vn lieu tantost en vn autre, pour encourager vn chacun à son deuoir, donner vn tel ordre qu'il n'y aye aucune confusion, d'autant qu'en toutes choses cela apporte des dommages notables, principalement en vn combat de mer. Le sage & aduisé capitaine doit considerer tout ce qui est à son auantage, en demander aduis aux plus experimentez, pour avec ce qu'il iugera estre nécessaire & vtile, l'executer : Aux rencontres & aux effets on ne doit estre novice, mais experimēté en l'ordre des combats qui sont de plusieurs façons, d'attaquer & assaillir, & autres choses que l'experience fait cognoistre plus auantageuses les vns que les autres.

Que le
Chef soit
par tout.

Que les cartes pour la nauigation sont nécessaires.

In'y a rien si vtile pour la navigation que la carte marine, d'autat qu'elle dessigne toutes les parties du monde, avec les costes, rades, ports, riuieres caps, promontoirs, ances, plages, rochers, escueils, illes, bancs, batures, entrées des haures, les amarques & balises, & leurs profondeurs, ancrages selon les lieux & dangers qui s'y peuvent rencontrer, les

2. p;

C

Carte ma-
rine sera
beaucoup
à la nauiga-
tion.

hanieurs, distances, & rumb de vent par lesquels l'on nauige. Par la même on despeinct aussi les ruisseaux, achénais & terres doubles, qui paroissent dans les terres & le long des costes, parquoy ie dis que les cartes qui sont exactement faites sans erreur, les reduisant pour les distances au mieux qu'il sera possible du rond au plat : encore qu'il y aye quelque difficulté, neau-moins l'on y peut paruenir pour s'en servir & bien nauiger : il faut que les rûbs de la rose des vents soient iu-stement & delicatement tracées, que tous les degrés de l'estuation soient bien esgaulx, que l'eschelle des lieux corresponde aux degrés de latitude, que tout soit bien en hauteur, & à cecy la portraiture est nécessaire pour scauoir exactement faire vne carte en laquelle quel-quefois est nécessaire de representer beaucoup de par-ticularités selon les contrées ou regions, comme si-gurer les marignes, terres doubles qui paroissent, costoyer les coltes; Aussi se peuvent despeindre les oyseaux, animaux, poissons, arbres, plantes, racines, simples, fructs, habits des nations de toutes les con-trées estrangeres, & tout ce que l'on peut voir & ren-contrer de remarquable, & ainsi il est bien difficile sans carte marine de nauiger, c'est pourquoy il est besoin que tous mariniers en ayent de bonnes, avec tous les instruments & autres choses nécessaires à la nauiga-tion, qu'ils soient iustes & bien graduez, comme aussi faut auoir de bonnes Boussoles selon les lieux où l'on voudra nauiger.

Comment l'on doit user de la carte marine.

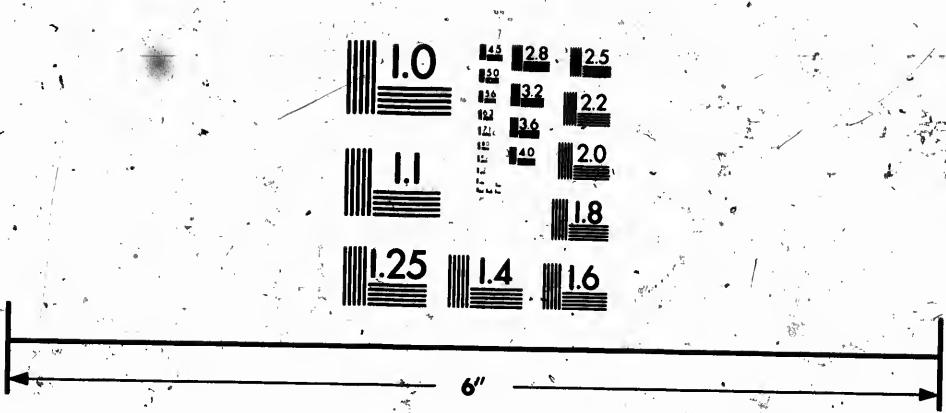


Vand il est question de montrer le royaume, il faut voir le lieu de l'élevation d'où l'on sort, & le lieu où on veut aller, soit en longueur ou en latitude, si c'est en la partie du Nord où du Sud, la distance du chemin, les rums par où il doit nauiger, & les vents qui luy seront fauorables : Le tout estant bien consideré leuez les ancles, mettez tous voiles, & ayant cinglé quelque espace de temps, s'il arrive quelque contrariété de temps l'on nauigera par vn autre rumb le plus approchant de la route, & à lors faut considerer le lieu où il se trouve selon l'estime qui sera faite du chemin, tenir bon conte sur le papier journal du changement de route auoc la hauteur s'il peut, ou d'estimer au mieux qu'il luy fera possible : Pointez sa carte si l'on veut sçauoir le lieu où on est, conter les lieues du chemin, & ainsi l'on cognoistra où l'on sera descendu ou monté, & l'on regardera les rums de vent, celuy qui a amené le vaissieu d'où il est parti, pour quand on voudra faire l'estime : on doit auoir toutes choses bien calculees, pour sçauoir le chemin que l'on aura fait & dechui de la route, comme il sera montré cy apres lors qu'il sera question de pointer la carte marine.



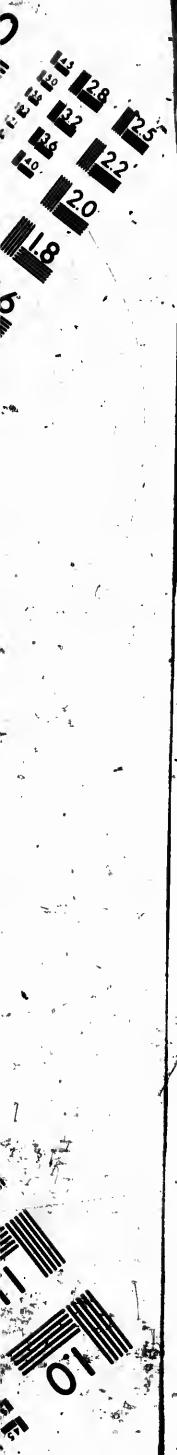


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



Comme les cartes sont necessaires à la nauigation, pour tous Mariniers qui peuvent sçauoir le moyen de les fabriquer pour s'en ayder, en figurant les costes & autres choses cy dessus dictes, & la fagon comme l'on y doit proceder selon la Bouffole des Mariniers.

Sur vn papier ou carton l'on tracera vne rose, ou plusieurs selon l'estendue de la carte, avec les trête deux rumb, lesquels feront tirés le plus delicatement & nettement que l'on pourra, sur lequel carton aux costes marquerez la quantité des degrés que l'on voudra étendre sur la carte, lesquels contiendront chacun dix-sept lieuës & demie, & ferez l'eschelle de dix en dix lieuës, qui conviendra aux lieuës de degrez, ce que ayant esté obserué, ayez aussi vostre Bouffole, qui soit selon le lieu de la declinaison du lieu, autrement il y pourroit avoir erreur, prenant vn méridien pour vn autre: si l'on desire tracer vne coste dvn Cap à l'autre, avec les bayes, caps, ports, rivières, îles, bassec, rochers, & autre chose qui peuvent servir de marques pour la nauigation d'icelles contrées, avec les fondes, anerages: le presupose qu'une costeaillo dvn Cap à l'autre selon que finira la Bouffole de l'Ouest à l'Est, de que le Cap A, soit à quarante degrés & demy de latitudo, poserez vn point sur ledit carton, à la mesme hauteur de quarante degrés & demy au point A, comme l'aurez trouvée sur l'astrolabe, prenez vostre compas, mettant vne pointe sur le rumb de vent, qui va de l'Ouest à l'Est, & l'autre que mettrez au point A, &

Comme
il faut se-
courir les
distances
des lieux
où on se
trouve.

courât la pointe sur le rumb de vent de l'Ouest à l'Est, jusques au dernier cap vous y marquerez vn poinct B, & tirez vne ligne de A, B, paralelle au rumb Est & Ouest, ce faict estimez combien il y a de lieues du poinct A, à B, & vous verrez qu'il y a vingt lieues, les quelles l'on prendra sur l'eschelle, que rapporterez sur le point A, & l'autre poinct sur le rumb de vent tant qu'il se pourra estendre, de ces vingt lieues y marquerez B, qui sera l'estendue d'icelle côte pretendue.

On portera la Boussole audit Cap B, lequel chemin se fait avec vn bateau, pour recognoistre exactement ce qui sera le long de la côte, où l'on pourra mettre pied à terre pour estre plus assuré, auoir le gisement de la côte: estant au Cap B, regardez sur la Boussole à quel rumb de vent fuit la côte, prenez qu'elle courre au Suest quinze lieues, il faut proceder à ceste seconde scituation comme à la premiere: prenez le compas, mettez vne pointe au poinct B, & l'autre sur le rumb de vent qui est Suest & Norrouest, conformément à la côte qui est le gisement, & tirez vne ligne paralelle au rumb de vent Suest & Norrouest l'on prendra quinze lieues sur l'eschelle & rapporterez vne pointe au poinct B, & l'autre sur la ligne au poinct C, distancé de quinze lieues: ce qu'ostant obserué, portez la Boussole sur tous les Caps & autres lieux, y procedant comme au commencement, & s'il y auoit quelques illes, rochers, bancs, ou batures en mer, estant à lvn des Caps regardez sur la Boussole à quel rumb demeure l'isle, comme de B, à D; de B, à G, & F, tracez les rumbs des vents esgaux à ceux de la rose des vents, suivant la forme cy dessus, & estant au Cap C, de tache regardez

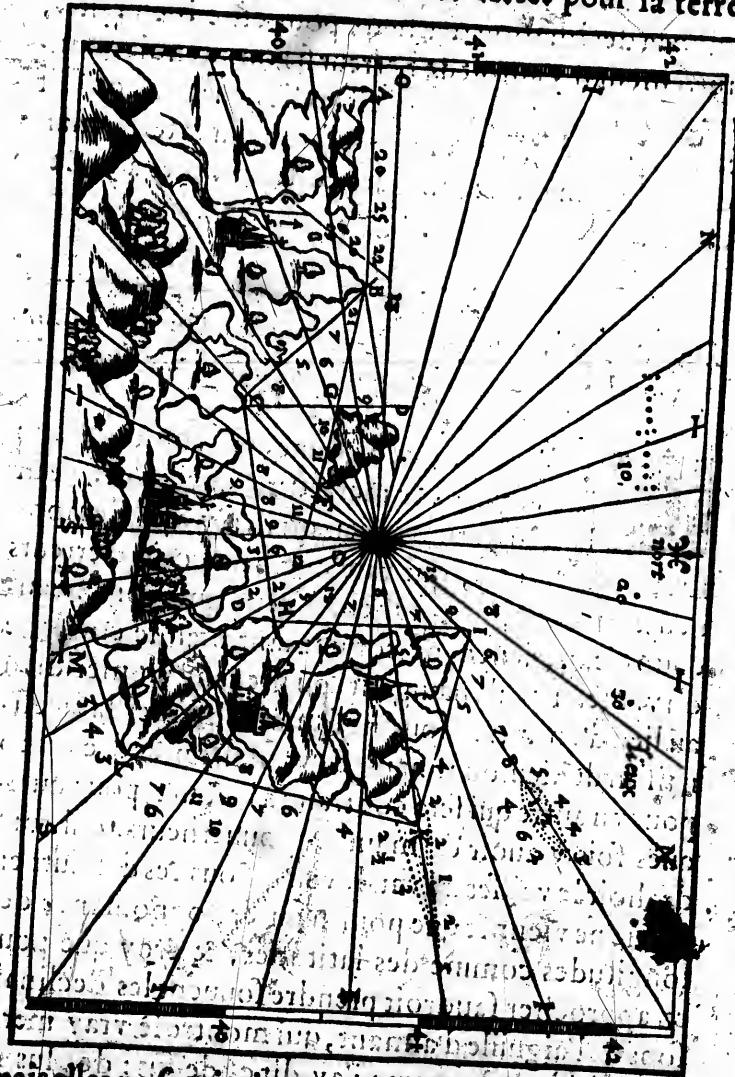
Moyen
de faire des
cartes ma-
ritimes.

avec la Boussole à quels rumbz de vent vous demeurérez
lesdits caps de l'isle, c'est ce qu'il faut premierement
obseruer: ce qu'ayant veu, vous les tracerez, & où ces
rumbz de vent entrecouperont les deux autres, là sera
la scituacion des Caps de l'isle D, G, F, & la distânce sera
selon celle de la coste B, C, où il y a quinze lieues & de
B, à D, onze & demie, & à G, autant, à F, dix-huit, &
de C, à F, dix, & à G, huit à D, treize, & ainsi selon la
distânce des lieux qui serôt eloignés de la coste, vous
obserueriez comme aussi tout ce qui se pourra remar-
quer, faisant tousiours deux scituations, pour sçauoit
combien les isles, ou rochers, bancs, ou bâtures sont
eloignées de la coste & par le moyen des intercessiōs
qui s'entrecouppent aux rumbz de vent, l'on sçaura la
scituacion des lieux soit près ou loing avec la distan-
ce. Il ne faut oublier de sonder souuent, & cognoistre
les ancrages qui sont marquées en la carte cy dessous,
comme est ceste marque ♂, faut mettre aussi le nombre
des brasses en chiffres comme vous voyez audit car-
ton. Reprenant le Cap G, regardant la Boussole à
quel rumb de vent fuit la coste, reconnoissant qu'elle
va à l'Est vn quart du Nordest vingt & vne lieue &
demie iusques au poinct H, du poinct H, regardez de
rechef comme fuit la coste qui va au Nort au Cap I,
près de dix-huit lieues du poinct I, faisant l'Est vn
quart du Suest, iusques au Cap K, dix-huit lieues &
demie, & faisant le Sud vn quart du Surrouest, iusques
au Cap L, 28. lieues, & dudit Cap faisant l'Ouest Sur-
rouest au Cap M, vingt lieues, & ainsi l'on procedera,
cherchant les rumbz de vent sur la rose qui est tracée
sur le papier ou carton: de ceste façon ferez toutes

NAVIGATION.

23

sortes de cartes à nauiger. Je pourrois bien montrer d'autres manieres de faire des cartes pour la terre,



mais elles ne serviroient pas pour la nauigation, d'autant que l'on n'y applique les rumbz de vent felon.

les boussoles de la nauigation, comme l'on fait à celle de quoy les mariniers se gouvènent, qui doivent estre selon la declinaison des lieux pour estre bien faites, autrement il y auroit de l'erreur si l'on prenoit vn autre meridien que celuy qui est audit lieu d'où l'on fait la carte, que l'on ne laisse d'obseruer sur la terre, mais d'autrefaçon que le long des costes propres à la nauigation.

Des accidents qui arriuent à beaucoup de nauigateurs pour ce qui est des estimes, de quoy on ne se donne garde.

FT d'autant que l'estime que l'on doit faire aux voyages de mer, est tres necessaire pour la nauigation, bien qu'il n'y aye démonstration certaines, qui fait que beaucoup d'erreurs s'en ensuient, notamment à ceux qui n'ont beaucoup d'experience, ne cognoissant bien le cinglage du vaisseau où ils nauigent, ou prenant vn meridien au lieu d'un autre, pour ne sçauoir obseruer la declinaison du lieu où il nauige, voulant prendre rumb pour vn autre qui sera contraire à la route, pour quelques fois y auoir de mauvais gouuerneurs, qui font dechoir le vaisseau à vau le vent. Tous ces deffauts en partie ne viennent que pour n'auoir cognoissance des longitudes comme des latitudes, & croy que pour en approcher faudroit prendre souuent les declinaisons de l'aiguille d'aimant, qui montre le vray meridien où l'on est comme i'ay dit cy dessus : de plus se voit des transports de march que si l'on n'y prend garde

de font dechoir le vaisseau de sa route, outre la violence des tempestes, qui fait aller à vau le vent le vaisseau, prenant vn rumb pour vn autre, en fin vn nombre infini d'autres accidents qui se rencontrent, empêchent de faire vne estime assurée en la nauigation, qui cause la perte d'vn infinité de vaisseaux, sas la mort de plusieurs hommes, & le tout par l'opinion
Ce qu'il
doit obser-
uer en l'es-
timation.
 stretté de certains nauigateurs, qui croyent ne faire tort si on les tenoit fautifs en leur estime, ne desirant se communiquer à personne, de crainte qu'on apperçoive leur defaut, voulant par là faire croire qu'ils ont quelque règle plus assurée que tous les autres, & tels nauigateurs font souvent de mauuaise voyages à leur ruine, & de ceux qui sont sous leur conduite.

On ne doit oublier vne chose en l'estime, qui est se faire plus de l'avant que de l'arrière, comme si le vaisseau faisoit deux lieus par chacune heure, luy en donner demy quart ou plus, conformement au chemin de l'estime qu'on fait selon la longueur des voyages, il vaut mieux estre vingt lieus de l'arrière que trop tost de l'avant, où l'on se pourroit treuuer sur la terre où en danger de se perdre, comme il arriver à plusieurs vaisseaux faute de ne se donner garde, qui pensant estre bien esloignez de terre, faisant porter en l'obscurité de la nuit, aux temps des brunes, où d'vn grand orage, où ils n'ont point de veue, & se treuuent estonnez qu'ils se voient à terre, & s'il y a de quoy sonder au lieu où l'on va, que l'on sonde vn iour plusost que plus tard, & si l'on espere la treuuer ayant iccté le plomb, continuez de quatre horloges en quatre, en la nuit ou temps de brune,

c'est le moyen d'euiter les perils, car l'on ne scauroit trop apprehender ce que l'on ne voudroit voir, d'autant qu'il ne se fait iamais deux fautes en telles nauigations: aussi si auez à doubler quelque cap ou ille la nuit ou durant la brune, prenez tousiours vn demy quart de vent plus vers l'eauë pour euiter la terre, ou si quelque marée portoit dessus, prenez plustost vn rumb entier: Le iugement du marinier doit auiser à cela plus ou moins felon la violence des marées, & si l'on nauigeoit dans les mers où il y a des glaces, & en doutant; prenez garde tout le iour, & ayez des matelots à la hune pour descourir, & si n'en voyez le iour ou la nuit allez à petit voile, & si la brune est ou qu'il face noir en lieu douteux, mettez à l'autre bort, ou amenez tout à bas, attendant quel l'air soit clair & serain, & si vous en voyez, allez discrètement, & ne vo'y engagez mal à propos: La nuit ne faites porter pour euiter le danger, iusqu'à ce qu'en soyez hors, & que l'on ne s'opiniatre de le faire inconsidérément parmy ses dangers, comme quelques fois ie me suis veu dix-sept iours enfermé dans les glaces, & sans l'assistance de Dieu nous nous fussions perdus, comme d'autres que nous vismes faire naufrage par leur temerité: C'est pourquoys le sage marinier doit craindre autant les inconueniens qui peuuet arriver, comme ce qui est de l'estime, à laquelle les plus anciens nauigateurs sont les plus experts, pour ce suict ic traitera y de la difference des estimes ey apres.

Premier que rapporter les diverses estimes l'on verra vne chose remarquable de la prouidence de Dieu, des moyens qu'il a donné aux hommes pour eviter les perils de la plus part des nauigations qui se tenuent aux longitudes, puisqu'il n'y a point de reigle bien assurée, non plus qu'en l'estime du marinier.

De tout sage, tout bon, tout puissant, preuoyant que les hommes qui cinglent par les mers de ce grand Ocean, courroient mal perils & naufrages, s'il ne les assistoit de quelques enseignemens, qui les peussent garantir de la mort, & perte de leurs vaisseaux : puisque l'homme n'auoit des certitudes assurées en ses nauigations par les longitudes, & que nul ne se doit trauiller en ceste vie pour ce sujet, d'autant que se seroit en vain, comme plusieurs l'ont experimenter de nostre téps, il y a assez de demonstations & escrits sans effects folz & arrestez. Or Dieu auteur de toutes choses, comme il ne luy a plu donner ceste cognissance, il a donné vn autre enseignement, par lequel les mariniers se peuuent redresser de leur estime, cuitant les perils qu'ils pourroient courir beaucoup plus qu'ils ne font, si ce n'etoit cette prouidence Diuine. C'est chose assurée que le hau-teurs que l'on prend tant par le soleil que par l'estoile polaire & autres, donne vnc cognissance certaine du lieu où l'on part, jusqu'à celuy où l'on va, & où l'on est : pour ce qui est des latitudes qui radressent le marinier, mais non l'espace du chemin qui ne se fait que

D ij

par estime horsmis du Nort au Sud , on estime estre vne chose dont on n'est pas bien certain de la dista- ce qu'il y a d'un lieu à autre , ou de quelque nombre ou chose semblable : que si le nauigateur estoit assieu- ré de sa route , il ne l'estimeroit pas , ains diroit plustost le poinct de certitude où se treuuue le vais-seau quand il voudroit poinctier la carte .

On vse encore d'vne autre maniere de parler , qui est quand l'estime ne se treuuue bonne , il faut l'amander , & n'y a de regle certaine non plus qu'en l'estime , c'est ce que ie n'ay peû sçauoir ny apprécire d'aucuns mariniers , avec lesquels i'ay communiqué , finon que tout se fait avec des regles de fantaisie , qui sont diffe- rentes , les vnes meilleures que les autres , dequoy il faut estre grandement soigneux en la nauigation . C'est pourquoy les plus experts & anciens nauigateurs , ont cognoissance plus parfaite aux estimes , & autres accidents qui arriuent à la mer , que les autres qui sou- uents en font plus à croire qu'ils ne sçauent . Or com- me dit est , il y a des marques assurées à la nauigatiō , qui sont oposées aux dangers que l'on pourroit en- courir , & si certains que quand l'on les cognoist , le marinier se réiouist , & ceux qui sont avec lui , comme s'ils estoient ja arriuez au port de salut , soulagé de tous les soins & estimes passées , recognoissant les fautes qu'il auoit peû faire , comme s'il estoit trop de l'avant ou trop peu de l'arriere , & par ce moyen se gouuer- ner & amander vne autrefois son estime , & à bien pointer sa carte : peu à peu on se forme , en pratiquat souuent l'on se rend plus certains en la nauiga- tion .

Voyons quelles sont ses amarques & enseignements, commençons par ceux de la Nouuelle Frâce Occidentale. Il y a entre elle & nous vnt lieu qui s'appelle le grand ban, où nombre de vaisseaux tant Frâçois que Estrangers vont faire la pesche de molue, comme à la terre ferme & île d'icelle, qui s'y préd en partie de ces lieux en toute saison, māne quine se peut estimer tant pour la France qu'autres Royaumes & contrées, où il s'en fait de tres grands & notables trafics. Ce grand ban tient du quarante & vnième degré de latitude iusqu'au cinquante & vnième font quatre vingts dix lieuës, il est Nordest & Surrouest, suivant le rapport des nauigateurs par le moyen des sondes, ce qui ne se pouuoit faire autrement, & sa largeur en des endroits comme sur la hauteur de 44. à 46. degréz à 50. 60. & 70. lieuës quelque peu plus ou moins, selon la hauteur : & de ceste largeur allant au Nort il va en diminuant peu à peu, & du 44. degré au 42. il se forme à peu près comme vne ouale, où au bout il y a vne pointe fort estroitte. ai. si que le representet tous les mariniers du passé, j'ay nombre infiny des sondes qu'ils y ont iettées, qui peu à peu en ont fait cognoistre la figure, tant de ce ban que d'autres, qui sont à Ouest & Ouest Norrouest d'iceluÿ comme le banc, auert, & les banquereaux & autres qui sont peu esloignez de l'isle de sable, premier que venir à ce grand ban de 25. & 30. lieuës en mér. Il se voit de certains oyseaux par troupes qui s'appellent marmétes, qui donnent vne cognoissance au pilote qu'il n'est pas loing de l'escorç du ban, qui sont les bords, alors l'on ap-

TRAITE DE LA
preste le plomb & la sonde pour sonder, iusqu'à ce
que l'on parvienne à ceste escore, pour cognoistre,
quand l'on sera proche d'entrer sur le grand ban, ce-
ste sonde se iette de 6. en 6. heures de 4. en 4. de 2.
en 2. ainsi que le pilote en croit estre proche ou esloin-
gné: or il cognoist quand il est à l'escore au fond où
il y aura en des endroits 90. 80. 70. 65. 60. & 50.
brasses d'eauë, vn peu plus ou moins, selon la hauteur
où il se treuerra, & estant sut ledit ban, il treuuera
45. 40. 30. & 35. brasses d'eauë, vn peu plus ou moins
selon la hauteur. A ce deffaut la sonde aux experimé-
tez qui donne cognoissance où il est, & est certain
que premier que voir la terre, il doit passer sur ce ban,
qui luy fait cognoistre la distance du chemin qu'il a à
faire, & assure de ce qu'il a fait, bien que son estime
fust faultue, lequel ban est esloigné de la plus pro-
chaine terre de 25. lieues, qui est le Cap de Rasc, sur
la hauteur de 46. degrés, & demy, tenant à l'isle de
Terre Neufue, & entre le ban & la terre il y a grande
profondeur, qui donne cognoissance quel l'on est pas-
sé l'escore du ban de l'Ouest, Norrouest. De plus que-
stant sur ce grand ban, on y voit des marques certai-
nes, par le nombre infiny d'oyscaux, qui sont comme
fauquest, maupoules, huans, mauves, taille yapoing-
goins ou apois, & quelques autres qui la plus part sui-
uent les vaisseaux pescheurs qui prennent la molue,
pour manger les testes & entrailles du poisson que
l'on iette à la mer: tout cecy se fait cognoistre com-
me dit est, où l'on est, qui donne vn grand contente-
ment à vn chacun: Le marinier ayant pris sa hauteur,
ce qu'il ne doit negliger en aucune façon, ou s'il n'a

bonne hauteur qui revienne à son estime, se qu'il pensera auoir fait, ou s'il a cognissance de la sonde il fera sa route pour gaigner le lieu où il desire aller : & le nageur preuoit par estime qu'il est proche de débarquer, il fait ietter la sonde iusqu'à ce qu'il ne treue plus de fond, ou pour le moins grande profondeur, comme de 100. 130. ou 140. brasses d'eauë, faisant quelque chemin, comme 10. en 12. lieuës l'on rencontre le Ban Auert qui conduit la sonde, iusqu'au trauers des isles saint Pierre, separées de l'île de Terre-Neufue 5. à 6. lieuës, ou bien passerez par autres bans appellez les banqueraux, qui donne parfaite cognissance avec la hauteur où l'on est, & ainsi assurément l'on fait sa route depuis ledit grand Ban.

Mais si la hauteur n'est assurée que par estime du ban, l'on tasche le mieux que l'on peut d'aller cognoître la terre pour s'arouter avec certitude, comme le Cap de Rase, sainte Marie, îles saint Pierre, ou autres caps, attenants à ladite île de Terre-Neufue, ou quelques batures qu'aucuns cognoissent à la sondé & au poisson qui s'y pesche, & ainsi cherche lieu certain pour s'adresser & assurer de la route, & allant reconnoître ces terres, que ce ne soit durant la brune ny de nuit : il y faut aller sagement & discrètement faisant faire bon quart, se donner garde des marées suivant le lieu où l'on est. Ceux qui partent du ban, beaucoup y en a qui avec bonne hauteur vont à la veue des îles de saint Pierre ou cap de Raye, tenant à ladite île de Terre-Neufue, entre l'île saint Paul ou Cap saint Laurent, tenant à l'île du cap Breton, pour entrer au golphe saint Laurent, ainsi que chacun de faire faire sa route.

Et si l'on desire aller à la coste d'Acadic, Souricois, Etrechemins, & Allemouchicois, l'on peut aller reconnoistre le Cap Breton ou les isles de Canscan, l'Isle Verte, Sesambre, la Heue, Cap de Sable, Menasne Isle Longue, & celle des Monts Deserts, ou le Cap-blanc, proche de Mal Barre terre basse, à 20. & 25. lieues vers l'eau on a la sonde à 50. brasses fond atteint, venant à la terre, marque que Dieu a donné aux nauigateurs pour ne se perdre, pourueu qu'ils ne soient point paresseux ny negligents de sonder.

Toutes cestdites costes & caps, cy dessus nommez, ne sont éloignez dudit grand Ban iusqu'au cap Breton que de 100. ou de Canscan 120. lieues, entre deux est l'Isle de Sable, sur la hauteur de 43. degrés & demy de latitude 25. à 30. lieues du Cap Breton, Nort & Sud, fort dangereuse & baturiere, de laquelle l'on se doit donner garde : les marées portent sur icelle venant du Nort & Nornorrouest.

De facon que la nauigation qui se fait en ces païs là est comme assurée sans courir beaucoup de risque, encors que les estimes ne soient bien certaines pour les cognosciances cy dessus dites, on sait où l'on est, refaisant vne nouvelle, comme si on partoit d'un port, & l'ignorance d'un marinier qui a passé vne ou deux fois seroit bien grande, si en 125. lieues qu'il y a du grand Ban aux costes de la Nouuelle Frace, fit tant d'erreurs en son estime, qu'il ne seçut se donner garde d'aborder la terre, où il iroit souvent sans la cognoscience dudit grand Ban, qui occasionne que tant de vaissaux ne se perdent, comme ils feroient, si cela n'estoit, ce qui r'adresse le marinier de son estime.

Et

De-

Et pour les nauigations qui se font de la Nouuelle France Occidentale, aux costes de France, Angleterre, & Irlande, il y a des marques & enseignements en la mer, de la sonde quel'on l'apporté de 55. & 30. à 25. lieues en mer en des endroits, suivant la hauteur où l'on se treuuue, donne à cognoistre le lieu où l'on est, le chemin que l'on a à faire & la route que l'on doit tenir, refaisant nouvelle estime, & si la hauuteur n'est que par estime, les anciens nauigateurs par vne longue pratique tant du passé que de l'heure présente recognoissent le fond des sondes, si c'est rocher sable d'orloge, ou vaseux, argile, coquillage, autre fond à grain d'orge, pailleux, petits grauois, & ainsi d'autres noms qu'on donne pour cognoistre la difference des fonds, à ce ioincte la profondeur de tant de brasses, il cognoisse le lieu où ils sont, & la route qu'ils doivent tenir, soit pour aller aux costes de France, Angleterre ou Escosse, & s'ils ne sont mariniers bié cognoisants à ces sondes, il arriue qu'au lieu d'aller en la manche, ils vont celle de saint Georgetres-mauuaise, si l'on n'en a la cognoissance qui est au Nort de Sorlingues & costes d'Angleterre : d'ailleurs il est à craindre comme les costes de Bretagne, mais si le temps est beau, il n'y a rien à apprehender, & si en si peu de chemin de 55. 30. & 25. lieues, on fait vne si mauuaise estime, pour aller aborder la terre : le marinier seroit bien neuf & ignorant en ce qui seroit de la nauigation, & par ainsи se reconnoist la prouidéce de Dieu, & enseignements qu'il döne aux mariniers, pour se conseruer & les soulager des estimes.

De plus, ce qui soulage grandement le marinier,

est qu'és costes d'Espagne il y a grande profondeur d'eau, & la plus part des terres fort hautes qui se peuvent voir de loing aux mariniers, qui fait que l'on n'en approche que selon que le nauigateur desire il n'y a que la brune ou la nuict qui le pourroit endomager, & diray qu'en ce temps de brune on en approcheroit de fort près, pour estre la coste saine, & cuiter le peril, & remettre à la mer, que l'on ne feroit siaysement à vne terre basse où l'on seroit desus premier que se pouuoir garatir, ce qui arriuue par l'estime du pilote qui croyoit estre trop de l'arrière, au cōtrairre il se faut tousiours faire plus de l'auat. Or quoy que s'en soit l'on a des enseignements, premier qu'arriuer à terre, soit par sondes, hostes, terres, oyseaux, herbiers, qui se rencontrent en d'aucunes mers, poisssons, changement de temps, saisons, & plusieurs autres marques, desquelles les nauigateurs ont cognoissâce, qui soulagent fort l'estime du pilote avec de grandes consolations: que si ces marques & enseignements n'estoient en la mer, la nauigation seroit beaucoup plus perilleuse & suiect aux risques qu'elle n'est, car en vn bon vaisseau il n'y a à craindre que la terre & le feu, c'est pourquoy quand on est entre des terres & proche des costes, il faut estre grandement soigneux de dormir plus le iour que la nuict, prendre garde aux transports des marées pour cuiter le lieu où elles vous pourroient porter, afin que quand vous arriueriez au port de salut, vous rendiez graces à Dieu.

Estimes
des nauiga-
teurs tres
necessaires
au mari-
nier.

Or voions les estimes des nauigateurs tres necessaires au marinier, si on ne les a prises si iustumement, au moins en approcher à peu près, à ce qu'il aye co-

gnissance pour le pouuoir r'adresser, pour ce qui est des distances des longitudes, qui seroient tres asseurées, s'il se rencontreroit vn instrument si iuste qu'il peult enseigner la vraye esgalité de l'heure, continuat sans erreur (comme il sera dit cy après,) que nous aurons montré comme selon mon sentiment l'on se deuroit gouerner à dresser les papiers iournaux, & celuy de l'estime.

Ayez deux liures iournaux, l'un pour les estimes particulières, & l'autre pour les discours des rencontres, & de ce qui se passera pendant les voyages, celuy des rencontres se fera en ceste maniere.

Le 20, de May, sommes partis d'vn tel lieu, par la huteur de 49. degrés de latitude, à quatre heures du matin, sur les deux heures après midy nous avons fait rencontre de quatre vaisseaux Holandois, qui nous dirent venir du destroit, ayant fait rencontre de deux autres de guerre à 20. lieues de Ourisant, & fait chasse sur eux, mais comme estant meilleurs voiliers s'estoient sauvez, croyant estre Turcs, & ainsi plusieurs autres choses, & qui se rencontrent de iour en iour.

Et le papier ou liure iournal des estimes doit estre particulier, comme il s'ensuit à la table cy dessous, qui n'apportera nulle confusion au nauigateur, au contraire vn grand soulagement de voir tout par ordre, & pour promptement calculer son estime, pour les tracer sur sa carte ou carton, ainsi que bon luy semblera, l'on ne doit manquer de deux heures en deux heures, à arrester l'estime à ladite table cy dessous, du chemin que fait le vaisseau en premier lieu.

*Comme l'on doit dresser la table des estimes de iour en iour
au papier jurnal.*



V dessus est le long de la premiere colomne, & le long d'icelle escriverez le mois, le iour & l'heure, que sortira le vaisseau du port ou autre endroit, au premier quarré sont les heures de deux en deux iusques à douze, & recommencer deux iusques à autre douze qui feront 24. heures, d'un midy à autre, qu'assemblerez les lieuës de vostre estime, & pointer vostre carte pour sçauoir le lieu où sera le vaisseau, au deuxiesme est le rumb de vent sur lequel l'on nauige. Le troisiesme sont les lieuës du chemin de l'estime. Au quatriesme le rumb de vent qui fait cingler le vaisseau. Au cinquiesme, la hauteur où se treuuera le vaisseau : or notez que si partez à quatre heures du matin ou du soir, commencez à coter les lieuës de chemin. Au deuxiesme quarré où est marqué 4. heures, d'autant que de 4. à 6. il y a deux heures, afin de rencontrer le midy ou la minuïet, pour se treuuer en l'ordre de douze heures, pour venir à 24. où finira l'estime. Ne faut oublier d'estre soigneux à toutes les fois quel l'on peut, de prendre la hauteur & pointer la carte d'un midy à l'autre d'autant que l'on ne sçauoit estre trop exact & diligent.

Comme si ie sortois du port par les 49. degrés de latitude, à quatre heures du matin, ie recognoisi que nauigeant à Ouest vn quart au Norrouest, estimant faire deux lieuës par heure, i'escrits deux lieuës en la colomne deuxiesme, & allant estimans iusqu'à douze

| | |
|-----|----------|
| 10. | de My |
| 4 | soiuemes |
| 6 | en Haute |
| 8 | + heures |
| 10 | du matin |
| 12 | |

N A V I G A T I O N .

37

lieuës lesquelles venuës ie prens la hauteur s'il m'est possible, la prenant ie t'reue 48. degrés & 50. minutes, que ie mets à la sixiesme colomne vis à vis dc 12. heures, assemblant le chemin de l'estime que i'ay fait depuis 4. heures du matin iusqu'à midy, ie t'reue qu'il y a 9. heures qu'il faut doubler & font 18. lieuës de chemin, que marquerez sur la carte. Arrestez le point iusqu'au lendemain que ferez le semblable, chose facile si l'on desire s'en servir, car ie n'ay point veu que fort peu d'estimes qui ne soient en quelque confusion au papier jurnal des rencontres, meslant l'un avec l'autre, ce qui donne de la peine & plus de soing, qu'il faut éviter en celale plus qu'il est possible, en mettant le tout par ordre, comme il suit cy dessous en ceste table, qui n'est que pour 24. heures,

| heures | Rumb pour la rouse. | Lieuës | Rumb pour le vent. | Degrés |
|--------|-------------------------------------|----------------|--|---------------------|
| 2 | | | | |
| 4 | A Ouest $\frac{1}{4}$ au Norrouest. | 2 | Le vent Nort. | 49. de. |
| 6 | A Ouest. | 2 | Le vent Nort. | |
| 8 | A Ouest $\frac{1}{4}$ au Surrouest. | $1\frac{1}{2}$ | Le vët Nort $\frac{1}{4}$ au Nordest. | |
| 10 | A Ouest $\frac{1}{4}$ au Surrouest. | $1\frac{1}{4}$ | Le vent Nornorrouest. | |
| 12 | Au Surrouest $\frac{1}{4}$ à Ouest. | 2 | Le vët Norrouest $\frac{1}{4}$ au Nort | 48. 50. minutes. |
| 2 | Au Surrouest $\frac{1}{4}$ à Ouest. | 1 | Au Norrouest $\frac{1}{4}$ au Nort. | |
| 4 | Au Surrouest. | $\frac{3}{4}$ | Le à Ouest Norrouest. | |
| 6 | A Ouest $\frac{1}{4}$ an Norrouest. | $2\frac{1}{2}$ | Le Nort. | |
| 8 | A Ouest. | $2\frac{1}{2}$ | Le Nortnordest. | |
| 10 | A Ouest. | 3 | Le Nordest. | |
| 12 | A Ouest. | 3 | Le Est Nordest. | |

L. 10. de May
sortissons du Hause à 4. heures du matin.

continuat la route de midy iusqu'à minuit, ie treue
auoir fait 12. lieues trois quarts qu'il faut doubler, &
qui font 25. lieues & demie qu'avez faict, & de mi-
nuit l'on continuera iusqu'au lendemain à midy,
qu'arresterez l'estime & pointerez la carte, & ainsi
tousiours continuerez l'ordre de ceste table cy dessus
iusqu'à la fin du voyage.

*S'en suit comme l'on peut sçauoir si vn pilote a bien fait son
estime, & pointer la carte.*

Si vn vaisseau sortoit d'un port qui fut sous
la hauteur de 46. degrés de latitude, &
nauigeât par le rumb de l'Ouest Surouest,
il faudroit sçauoir précisement l'heure
qu'il sortiroit du port, & au prealable l'heure qu'il se-
roit quand il voudroit estimer le chemin qu'il au-
roit fait, & considerant le temps qu'il y a entre deux,
par quelques bons instruments ou horloge la diffe-
rence de ces deux lieux seroit la longitude, & ceste
difference de temps reduitte en degrés de l'Esquinor-
étiale, qui seroit donner pour quatre minutes de temps
vn degré, qui en vaut 15. par heure, & en contant les
lieues des degrés suivant le parallele ou se treue le
vaisseau, vous sçauriez s'il a déchû du rumb de vent
de l'Ouest Surouest, soit plus à l'Occident ou moins
à l'Orient.

Par exemple vn vaisseau partant d'un port de 46.
degrés de latitude à midy, & ayant nauigé à Ouest
Surouest 9*1*. lieues, s'il a fait chemin, il se treuera
deux degrés plus aual, posé le cas que l'on ayt estimé

ce chemin, sçachant la hauteur certaine de 44. degrés, il se peut faire qu'il sera plus ou moins sur ledit paralelle, selon le dechêf que peut auoir fait le vaisseau. Le soleil estat à son meridien regardez aussi tôt à l'instrument ou horloge, le midy de ce lieu, & regardez la differēce qu'il y a du midy où l'on est party, & celuy où l'on se treuuue, qui fait la distance du chemin qui sera d vn tiers d'heure, qui font cinq degrés, qui reuichnent à 66. lieues à 12. & demie, & quelque peu d'avantage par chaque degré de longitude, sur le paralelle de 44. degrés de l'éleuation où se treuuue le vaisseau, il se voit qu'il a déchû du rumb de vent Ouest Surouest, & a cinglé à vn autre, comme au Surouest vn quart d'Ouest, bien que selon la Boussole il sembloit aller à Ouest Surouest, d'autant que si le vaisseau auoit nauigé ce que le pilote auoit estimé, il auroit treuué la differēce du midy d'où il est party, à celuy où il pensoit se treuuer, qui eust esté demie heure, ne s'estant treuué qu'vn tiers & se troueroit 25. lieues de l'arriere, moins que ce qu'il auoit estimé : parce moyen se cognoist le dechet du vaisseau, & la certitude du lieu où il se treuuue, mais il est difficile de treuuer des instruments iustes, ou des horloges qui nes'alterent peu ou beaucoup, ce qui feroit commettre de grandes fautes & erreurs par succession de temps.

Quoy que s'en soit il est tres necessaire au navi-gateur se seruir de l'estime pour le soulagement de la nauigation qui se fait en plusieurs manières, mais aucun ne donne cognissance de l'erreur que l'on y commet, mais bien comme l'on doit pointer la carte

comme fait Medigne, que la pluspart des nauigateurs suivent, qui est bōne pour pointer, mais non comme l'on doit amander la faute de l'estime, laissant cela à la sagesse & discretion du marinier, comme il se voit cy dessous.

De pointer la carte.

QUE l'on regarde d'où est party le vaisseau, où il se treuuue, que l'on prenē deux compas, mettant la pointe de l'vn d'où est party le vaisseau, & l'autre sur le vent qui l'a amené, prenez l'autre compas, mettez vite pointe aux degrés de la hauteur que l'on a treuué, & l'autre pointe sur le plus proche vent d'Est, & si ils viennent à rencontrer les deux compas sans s'egarer, les deux pointes qui viennent sur les vents, l'vn qui amene le vaisseau, & l'autre sur l'Est, où les deux pointes de compas viennent à se ioindre, à sçauoir celle qui fut mise d'où partit le vaisseau, & l'autre en la hauteur où il se treuuue, considerant le poinct auquel il se rencontre, & mesurez cō bien de lieuës l'on côte par degrés, & ayant veu combien de degrés il aura monté ou descendu depuis le lieu d'où il est party, iusques où il se treuuue, il contera les lieuës que montent les degrés, & si les lieuës des degrés correspondent aux lieuës du chemin, l'estime sera bonne si on regarde d'où vient la faute.

Déux choses sont à presupposer, en premier lieu que le nauigateur aye tousiours nauigé droictement sur le rumb devér qu'il a estimé sans s'egarer, l'autre que

que l'estime conuegne à la hauteur qu'il trouuera, cela estant assuré il y aura appatence que tout ira bien, si les lieues des degrez correspondent au chemin que l'on aura estimé sur ledit rumb, à tant de lieues pour eleuer vn degré, ce qui arriue peu souuent.

Posons le cas qu'un vaisseau cinglant par un mesme rumb, il pourra arriuer que l'on l'estimera auoit fait 50. lieues, & considerant la hauteur suivant le chemin, en contant tant de lieues pour eleuer vn degré, l'on croira estre à ce poinct, prenant la hauteur l'on trouuera demy degré moins au Sud, & l'on cognost par la quel l'estime n'est bonne, comme si l'on trouuoit en 50. lieues de chemin, auoir descendu deux degrés par le rumb Surrouest, neantmoins par la hauteur que l'on treuuue, il se voit vn tiers de difference, & si on recognost qu'il a trop estimé l'on doit amander ceste faute, oùs'il treuuoit vn tiers de degré plus que les deux degrés, l'on aura assez estimé, ce que recognoissant que l'on voye sur le Surrouest ce que vaut vn tiers, il fera 8. lieues & vn tiers, que l'on rabattra de 50. qu'il auoit estimé, restera 41. lieues & deux tiers qu'il a fait, & vn degré & deux tiers qu'il aura descendu: si l'on treuuue vn tiers pl^e au Sud que les deux degrés, il faudra adiouter à 50. lieues 8. & vn tiers, pour faire deux degrés & vn tiers, le vaisseau ayant nauigé 58. lieues & vn tiers, qui est 8. lieues & vn tiers qu'il a fait plus qu'il n'auoit estimé, il n'y a point de doute quand le marinier nauigera en assurance d'un rumb sans deschoir, en prenant une assurance hauteur, conuenant à celle que l'on estime, il aura contentement en sa route, tant en la partie du Nort que du Sud.

Ceste difficulté ostée, il s'en présente vne autre plus penible & difficile, où l'on se trouve bien empêché, pour apprendre quelque règle extraordinaire, qu'iferoit sçauoir cōbien de lieues on sera decheu d'un rumb, par lequel on nauige avec contrarieté de mauuais tēps, qui ne se peut iuger que par estime, comme si on nauigeoit à Ouest par le vent Nornorouest, l'on iugera le dechet selon la violence des vēts plus ou moins, c'est icy apres avoir fait plusieurs & longues bordées quel'on fait l'estime qu'on arreste sur la carte ou papier iournal, prenant un rumb pour un autre, le vent venant deuant comme à Ouest du tout contraire à la route, le vaisseau ne peut plus courir que bordes à autres. Au Sud Surrouest, & au Nor-norouest, pour ne s'egarer de sa route, tenant le mieux que l'on peut sa hauteur. Il ne laisse en ces contrarietez de dechoir soit du costé du Nort ou du Sud, & pourroit deriuer au Suest ou au Nordest si la violence des vēts est si grāde, au lieu d'auancer chemin reculer de sa route, & estre contrainct pour ne perdre chemin sous voile, d'amener tout bas, amarier la barre du gouvernail sous le vent, & bien saisir toutes les manœuures qui peuvent trauailler le vaisseau, comme amener bas les matereaux de hunc, & saisir les vergues, rōidir quelques fois les hauts bans quand ils sont trop lasches, comme le canon qu'il faut bien tenir en estat, pour cuiter tout desordre.

Il y a des vaisseaux qui ne se peuvent soustenir, s'ils n'ont le grand corps de voile au vent, le marinier en ecla cognoistra ce qui est nécessaire pour son vaisseau, cstant quelques iours, en cet estat fa-

cheux, agité du vent, de pluyes, brunes, & auerès contrariez ennuieuses à la nauigation. Le vent venat à s'adoucir, la mer de furieuse & mauuaise qu'elle estoit se calme, l'air deuient clair, & nettoyé de nebuluses & orages, le vaisseau se soulage, l'on met les voiles au vent, on reprend sa route, les voiles ne se rompent, & les manœuvres n'endurent, le vaisseau fait son cinglage doucement, avec fort peu de dechet, l'estime aisée à faire, l'on n'a soucy comme quand le vaisseau estoit agité, chacun se réiouit sans se resouuenir du passé. Le marinier doit rapporter sur sa carte toutes les routes dont il a deû tenir conte exactement, cōme de ce qu'il aura de cheud vn bord sur l'autre, & cela fait il doit pointer sa carte pour sçauoir le lieu où il est.

Or comme ces routes se rapportent par l'estime dvn nauigateur grandemēt experimenté, ne s'etrouuera en la mesme peine que d'autres qui font les entendus, quoy que peu experimentez, qui pour discourir n'en voudroient cederaux plus experts & anciens nauigateurs, c'est pourquoy on doit bien regarder à qui l'on donne la conduictē dvn vaisseau, pour les grands perils & dangers qu'il y a, qui s'exitē plustost par les bons capitaines de mer ou pilotes, qui sçauent comme ils se doiuent gouerner & les routes qu'il faudroit tenir. Voicy vne maniere de pointer la carte, qui m'a touſiours semblé bonne.

Faut bien regarder à
qui on do-
ne la con-
duictē dvn
vaisseau.

Autre maniere d'estimer & arrester le point sur la carte.

Drenez vn carton ou papier blanc, sur lequel tracerez au costé des degrés de latitude, suivant le voyage quel l'on fera, chacun contenant 17. lieues & demie, & faire l'eschelle des rumbz conforme à celle des degrés : au milieu du carton tracerez vne ou deux roses de compass, suivant la distance du chemin qu'aurez à faire, pour plus facilement compasser quand il en sera besoin. Les 32. rumbz de vents estans exactement tracés, ayez d'autre part vostre papier iournal des estimes, sur lequel d'heure en heure & de iour en iour ferez conte du chemin qu'aurez fait, & n'oublier, comme dit est, de prendre hauteur tous les iours s'il vous est possible, ce qui sera de beaucoup, & de 24. en 24. heures pointer la carte, pour voir le lieu où vous serez, ce qui se fera en ceste maniere : Sur le carton où seront tracez les rumbz de vents & les degrés, considerez la hauteur d'où vous partez, comme celiuy où vous deuez aller, & le rumb de vent qui est necessaire, avec celiuy qui fait cingler le vaisseau, duquel deuez cognoistre l'assiette si pouvez, ou l'experience vous le fendra. Cela fait allez à la grace de Dieu, & tenez vostre route qui sera à Ouest, Norrouest partant du port qui sera par 46. degrés de hauteur, soit que l'on aye nauigé 91. lieues à ce rumb de vent, qui sont deux degrés que j'ay moins au Nort: me trouuant à 48. de latitude, il arrue que le vent vient à changer, contraire à ma route

NAVIGATION.

45

ie cherche en ma carte le rumb devant, le plus proche de ma route pour y nauiger, ayant fait à Ouest Norrouest 91. lieues, je trace cette route sur le carton, & d'autant que je ne puis nauiger par ce rumb, je vay par celuy du Nordouest, & y fais sur le rumb 25. ce qui me fait monter vn degré de plus: quand de reches il arrive du changement de temps. Et d'autant qu'il me faut aller par 50. degrés de latitude, & faire 180 lieues pour paruenir du lieu d'où je suis party, je prend en vn autre rub la terre où je veux aller, presque à Ouest vn quart au Norrouest, de hauteur 49. degrés & 65. lieues de chemin à faire, je fais l'Ouest vn quart au Norrouest, 45. lieues qui m'estelle demy degré, & me trouue de hauteur 49. degrés & demy, reste 23. lieues à faire, le vent se leue du tout contraire, qui fait que je mets le cap au Norrouest vn quart du Nort, qui ne me vaut que le Nort vn quart au Norrouest, je cingle sur iceluy 18. lieues, qui fait que j'escle de my degré plus que 50. qui fait 50 & demy, le lieu où je desire aller me demeure à Ouest Surrouest 19. lieues, delà vient que le vent se trouve si contraire & violent que je ne puis soustenir qu'avec le grand corps des voiles mettant le cap au Sud, ne m'auallant que le Suest, ayant demeuré 4. iours en cet estat, ayant fait quelques 50. lieues, ce qui m'a reculé de la route, je trouue selon l'estime 48. degrés & demy: on veut sçauoir le lieu ou l'on est, & ce que le vaissau à fait de chemin, & où demeure la terre où l'on desire aller, & quelle distance il y a, & du lieu où je suis party, sçachez qu'à mesure que l'escriverez au papier journal, l'on doit tracer toutes les routes que l'on aura faites suivant l'estime.

Or du dernier point où est le vaisseau qui est 48. degrés & demy, tirez de ce centre ou lieu deux lignes, l'une d'ù vous estes party de 46. degrés, & l'autre où desirez aller à 50. voyez ces deux lignes, quels rumbz de vent ce sont, & combien l'on y conte de lieuës pour elever vn degré, suiuant que serot lesdits deux rumbz, & si les lieuës du chemin faites ou à faire, conuient iustement avec la hauteur des degrés l'estime sera bo-ne, ce que verrez sur le carton, & treuuerez que l'on est esloigné du lieu où l'on se treuuue, sçauoir que Ouest Norrouest est la route qu'on doit tenir à peu pres, pour aller au 50. degré & 60. lieues de chemin à faire, & la terre d'ù vous estes party, demeure à l'Est Suest de distace qu'avez fait 125. lieuës n'estant que cinq lieuës plus au midy de la droite toute que ie deuois tenir du port de 46. degrés, il faut que vous ayez pris la hau-teur, d'autant que cela vous r'adressera si vous avez trop ou trop peu estimé pour amander le deffaut s'il s'en treuuue, & par ce petit carton vous verrez toutes vos routes, le chemin & dechet qu'aurez fait en la nauigation, ceste démonstration est facile & bonne quand elle est bien entendue.

Autre maniere d'estimer que font beaucoup de nauigateurs.



Les tracent sur vn papier ou carton vne rose de compas avec les 32. vents, & s'ils nauigent au Nort 20. lieues, ils marquent sur le rub de vēt au carton qui est Nort 20. lieues s'ils nauigent au Nort norrouest 30. lieues, ils les mettent

sur ce même rub de vent, & ainsi consecutiuement à tous les rumbz où ils nauigent, quand ils veulent pointer la carte ils rapportent ce qui est des lieues suivant les rumbz de leur rose à ceux de la carte.

Autre maniere de pointer apres l'estime faicte.



Pres comme dit est, que vous aurez tracé sur le carton tous les degrés & rumbe de vent que l'on aura nauigé, marquez le lieu où se trouue le vaisseau selon l'estime qu'aurez faite, & le degré auquel pensez estre, tirez de ce lieu vne ligne iusqu'à celuy d'où vous estes party, considerez à quel rumb de vent il conuient, contant les lieues qu'il faudra pour éllever vn degré, se rapportant iustement aux degrés qu'aurez descédu ou monté, suivant l'estime il y a quelque apparence de vérité, il faut voir si l'estime est bonne, que l'on prenne hauteur, & si elle se rencontre à celle que l'on aura estimé: le chemin comme dit est conuenant à la quantité des degrés qu'avez monté, l'estime sera bône si avez tousiours nauigé sur ledit air de vent sans dechoir, mais si la hauteur est de demy degré moins que l'on n'a estimé ou demy degré plus, l'on procedera en ceste maniere: du point où l'on a estimé estre le vaisseau, tirez vne ligne perpendiculaire qui marquera le meridien du lieu où l'on est: ayant pris la hauteur si treuuez demy degré moins que ce qu'avez estimé, tirez vne ligne paralelle du degré que aurez treuué, & où elle coupera la perpendiculaire sera le lieu où vous deurez estre, tirant vne ligne de ce

TRAITE DE LA
 lieu à celuy d'où vous estes party, fait cognoistre qu'auz
 uez nauigé par vn autre rumb plus au Nort que celuy
 qu'auiez estimé, & s'il se treuuue demy degré davantage
 tirant comme à la premiere fois vne parallele, suivant
 la hauteur que l'on aura treuué coupant la ligne dia-
 metrale, en ce lieu doit estre le vaisseau plus au midy
 que l'estime qui en sera faite, tirant vne ligne comme
 cy dessus est dit, vous verrez qu'auvez nauigé par vn
 autre rumb que celuy qu'auiez estimé, laquelle par co-
 sequent se treuuue faultie, c'est la où le defaut se treuuue
 qui ne se peut amander parfaictement, que par le
 moyen des instrumēts ou horloges qui seroyēt iustes
 comme i'ay dit cy dessus, ce qui se peut cognoistre
 quand l'on arriue sur l'ecore du Grād Ban, où à la son-
 de des costes de France & d'Angleterre, & autres en-
 seignements comme dit est, où le marinier se r'adres-
 sera pour refaire nouvelle estime, & amander les de-
 faults: quand on nauige le coute largue avec bon vent,
 les estimes se rencontrent assez souuent meilleures
 que ceux qui ordinairement nauigent, à la boulline
 vn bort sur autre, avec contrariete de mauuaise temps
 qui fait faire maintes erreurs en la nauigation.

Autre

Autre
cu
au
 heure
 çant à
 res aux
 Au sec
 bre de
 me &
 nauigo
 affin q
 quelle
 d'enui
 chargé
 vn peti
 celle au
 autre p
 tuyau a
 se tient
 la mer, à
 palette
 Lali
 8. ou 10.
 venir au
 ou moins

Autre maniere d'estimer, que i'ay vnu pratiquer parmy aucunz Anglois bons nauigateurs, qui m'a semblé fort seure au respect des estimés que l'on fait ordinairement.



L faut auoir vne planchette de 3. pieds de hauteur sur 15. poulces de largeur, qui soit diuisée en 13. parties en sa longueur, & en cinq en sa largeur, au premier quatré les heures, & les quarrez suiuant iusques à 12. recommençant à 2. aller de rechef à 12. autres, qui feront 24. heures aux 12. quarrez comme voyez en la figure suiuante. Au second quarré ensuivant, seront marquez le nombre des nœuds, au troisieme les brasses, & au quatriesme & cinquiesme les rumbz de vent sur lesquels on nauige. Il faut vne ligne qui ne soit pas trop grosse, affin qu'elle se file plus promptement, au bout de laquelle faut mettre vne petite palette de bois de chefne d'environ vn pied sur six poulces de large, qui soit chargée d'une petite bande de plomb sur l'arrière, avec vn petit tuyau de bois, qui sera attaché à vne petite fis celle au deux costés de l'extrémité de la palette, & vn autre petit bois en façons de fausset qui entre audit tuyau assez doucement, c'est ce qui fait que la palette se tient tousiours droite derriere le vaisseau estant en la mer, & cela ne se defait que lors que l'on tire ladite palette de l'eau.

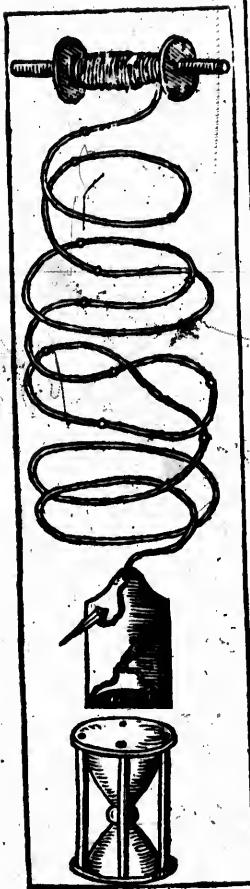
La ligne attachée à la palette doit auoir quelques 8. ou 10. brasses qui ne soient à rien conter, auant que venir au premier nœud qui pourra estre environ plus ou moins la hauteur du lieu où l'on l'a iettée, qui est

sur l'arriere du vaisseau iusqu'à ce qu'elle soit en la mer, & que veniez au premier nœud, vn homme doit tenir la ligne, vn autre vne petite horloge de sable, contenant le temps de demie minute, qui peut estre l'intervalle de conter iusqu'à 80. vingts sans se haster, à mesme téps que le premier nœud passe par les mains de celuy qui iette la ligne, la laissant librement couler selon la vitesse du vaisseau, faire en vostre presence tourner le petit horloge iusques à ce qu'il soit acheué de passer, à mesme temps l'on doit retenir la ligne & ne la laisser plus filer ou couler: la retirant, voir combien de brasses il y aura iusques au premier nœud de sa main en tirant ladite ligne, coter apres tous les nœuds qui auront coulé en la mer pendant que l'orloge passoit. Notez qu'autant de nœuds & d'espace qu'il y a entre chacun l'on fait 2000. de chemin en deux heures, il y a 7. brasses entre chaque nœud, de deux en deux heures l'on doit ietter en la mer la palette tant le iour que la nuit, & n'oublier 24. heures passées de faire vostre estime, en adioustant vos nombres, pour sçauoir combien on aura fait de mille reduits en lieues, feront 3000. pour lieues.

Par exemple comme l'on se doit comporter en ce conte, ie trouue qu'en 24. heures l'on a nauigé & ietté la ligne de deux en deux heures, & d'autant que le vaisseau va plus ou moins selon la violence des vents ou marées, s'il dechet aussi il y aura plus ou moins de nœuds coulez selon l'aire du vaisseau: desirat supputer combien le vaisseau a fait de chemin, l'on adiouste tous les nombres des nœuds qui sont au 12. quarrés de la tablette, & se voit qu'il y en a 44. nœuds, & de plus

trente six brasses & demie à 7. brasses par nœud y aura cinq brasses, adioitez le tout sçauoir 44. nœuds & cinq font 49. nœuds, multipliez par deux feront 98. mille à 2000. pour nœuds, les reduisant en lieues se monteront à 32. lieues trois-quarts & quelque peu davantage, à 3000. pour lieue qui est ce que le vaisseau aura fait de chemin en 24. heures, l'on ne doit oublier de prendre hauteur à toutes occasions, pour r'adresser le chemin ou route, & tenir conte sur le pa-
pier journal, par ce moyen on cognoist ce que le vais-
seau fait de chemin, & le dechet, & où il se trouve, &
où leur demeure, le lieu où il espere aller, & quelle
route il faut prendre pour y paruenir, & diray que de-
s. vaisseaux qui estoient de compagnie sur 500. lieues
auoir dit à vne heure & demie pres que l'on auroit
sonde, ce qui fut trouve véritable.

TRAITE DE LA



| Heures. | Nœuds. | Braffes. | Routes. | Rumb's. |
|---------|--------|-----------------|---|---------|
| 2 | 3 | 2 | Cap au Nord du Nordest. | |
| 4 | 2 | 4 | Cap au Nott. nordest. | |
| 6 | 4 | 2 | Cap au Nor- dest. | |
| 8 | 5 | 3 | Cap au Nor- dest. | |
| 10 | 2 | 3 $\frac{1}{2}$ | Cap au Nort du Nordest. | |
| 12 | 3 | 5 | Cap au Nort- nordest. | |
| 2 | 2 | 3 | Cap au Nordest $\frac{1}{4}$ de l'Est. | |
| 4 | 2 | 4 | Cap au Nor- .dest. | |
| 6 | 6 | 1 | Cap au Nort. | |
| 8 | 6 | 3 | Cap au Nordest $\frac{1}{4}$ du Nordest. | |
| 10 | 6 | 2 | Cap au Nort $\frac{1}{4}$ du Nordest. | |
| 12 | 3 | 4 | Cap au Nort- nordest. | |

*Autre maniere de s'gauoir le lieu ou se treuue vn vaisseau
cingleant par quelque vent que ce soit.*

Supposez qu'un vaisseau parte d'un port qui soit par les 44. degrés de latitude, & nauigé sur le rumb de vent Surrouest, faites vostre estime accoustumée, & si vous croyez que le vent aye été si fauorable quil n'aye point fait de déchet, le plustost que l'on pourra prendre hauteur que l'on le fasse, ce fait tirez vne ligne parallele sur ceste hauteur qui se treuera en la carte de nauiger, tirez aussi vne ligne meridienne du port d'où vous estes party, qui coupe à angle droit la parallele de la hauteur qu'on aura prise: prenez un compas & mettez une pointe au port d'où l'on est party, & l'autre sur la ligne meridienne, qui coupe à angles droits la parallele, ne bougeant ceste pointe & leuant l'autre du lieu d'où vous estes party, la faisant courir sur les rums de vent que croyriez auoir nauigé, & où la pointe dudit compas coupera le rumb de vent, sera le poinct du lieu où doit estre le vaisseau: avec ceste assurance que le vaisseau n'aura fait aucun dechet, autrement n'auriez ce que desireriez que par estime.

Autre façon d'estimer par fantaisie.



Est qu'ayant pris la hauteur du lieu où l'on est, comme si l'on se trouuoit en la hauteur de 45. degrés de latitude, & ayant estimé auoir fait 45. lieues plus ou moins sur vn rumb de vent qu'on aura iugé estre nécessaire à la route, & pour voir ce qui est véritable l'on prendra les 45. lieues sur l'eschelle de la carte, que mettrez sur le rumb de vent qu'on aura nauigé, & si les lieues dudit rumb en faisant tant pour cleuer vn degré, respondent à celles qu'on aura estimé que peut auoir fait le vaisseau, l'on cognoistra l'estime estre bonne: mais si les lieues de l'estime sont moins ou plus que celle du rumb, pour parvenir en la hauteur où l'on se trouve: il est tres certain & assuré que le vaisseau a nauigé par vn autre rumb que l'on ne pensoit, & à ceste obseruation on met le point à sa fantaisie, pour lesquelles choses & toutes autres dependantes à la nauigation, le grand soing & continuelle pratique fait beaucoup, tant pour la seureté du vaisseau que de ceux qui y nauigent: c'est pourquoi que les bons & vrais expérimentez nauigateurs & pilotes sont à rechercher & en faire estat en les maintenant, pour tant plus leur donner courage de bien faire en cet art de nauigation, lequel est grandement à priser de toutes les nations du monde, pour les grands biens & aduantages qu'en reçoivent les Royaumes & contrées, pour proches ou esloignées qu'elles soient.

F I N.

A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
P
Q
R
S
T
V
X
Y
Z

TABLE
POVR COGNOISTRE
LES LIEVX REMARQVABLES
EN CESTE CARTE.

A

Aye des Ises.

B

Calesme.

C

Baye des Trespasséz.

D

Cap de Leuy.

E

Port du Cap de Raye, où il se fait pêche de moluë.

F

Coste de Nordest & Sudouest de l'Isle de Terre Neufuc, qui n'est bien recognuë.

G

Passage du Nort au 52. degré.

H

Isle samet Paul proche du Cap sainct Laurent.

I

Isle de Sasinou entre l'isle des Monts Deserts & les isles aux Corneilles.

K

Isle de Mont-real au sault sainct Louys qui contient quelques huict à neuf lieues de circuit.

L

Riuiere Ieannin.

M

Riuiere S. Antoine.

N

Maniere d'eauë Salée qui se descharge en la mer, où il y a flus & reflux, force poisson & coquillages & des huistres qui ne sont de grande faueur en aucun endroits.

P

Port aux Coquilles, qui est vne île à l'entrée de la riuere S.

Croix bonne pêcherie.

Q

Isles où il se fait pêcherie de poisson.

R

Lac de Soiffons.

S

Baye du Gouffre.

T

Isle des Monts Deserts fort haute.

V

Isle S. Barnabé où la grande riuerie proche du Bic.

X

Lesqueman où est vne petite riuerie abondante en Saulmon & Traittres, à costé d'icelle est vn petit illet de roches où autrefois y avoit vn degraff pour la pêche des Balaines.

Y

La pointe aux Alliotettes, où au mois de Septembre il y en a tellement qu'on ne l'aurait imaginé, comme d'autres sortes de gibier & coquillage.

Z

Isle aux Lièvres, ainsi nommée pour y en avoir eu plus de commençemens qu'elle fut descouverte.

- 2 Port à Lesquelle qui asseche de basse mer, il y a deux ruisseaux
qui viennent des montagnes.
- 3 Port au Saulmon qui asseche de basse mer, il y a deux petits
islets chargez en la saison de fraises, framboises & bluets,
proche de ce lieu y a bonne inde pour les vaisseaux, &
dans le port sont deux petits ruisseaux.
- 4 Riviere plate venant des montagnes qui n'est nauigable
que pour canaux, ce lieu asseche fort loing vers l'eau, &
le trauers ya bon ancrage pour vaisseaux.
- 5 Isles aux Coulards qui a quelque lieuë & demie de long, où
sont quantité de lapins & perdrix & autre gibier en sai-
son. A la pointe du Sud ouest sont des prairies & quantité
de battures vers l'eau, il y a ancrage pour vaisseaux entre
l'adre isle & la terre du Nort.
- 6 Cap de Tourmente, à vne lieuë duquel le sieur de Champlain
auoit fait bastir vne habitation qui fut bruslée des Anglois
l'an 1628. proche de ce lieu est le Cap Brûlé, entre lequel
& l'isle aux Coulards est vn chemin de 8. 10. & 12. brasles
d'eau, du costé du Sud sont vases & rochers, & du Nort
hautes terres, &c.
- 7 Isle d'Orleans, de six lieus de longueur tres belle & agreable
pour la diuersité des bois, prairies & vignes qu'il y a en
quelques endroits avec des noyers, le bout de laquelle isle
du costé de l'Ouest s'appelle Cap de Condé.
- 8 Le Sault de Montmorency, la cheute duquel est de 20. bras-
ses de haut, prouient d'une riviere venant des montagnes
qui se descharge dans le fleuve saint Laurens à vne lieuë
& demie de Québec.
- 9 Riviere S. Charles, qui vient du lac S. Joseph, fort belle & a-
greable, où il y a des prairies de basse mer, les bâques
peuuent aller de pleine mer iusques au premier sault, sur
icelle riviere sont basties les Eglises & habitation des R.
P. Iesuites & Recollets, la chasse du gibier y abondo
au Printemps & en l'Automne.
- 10 Riviere des Etchemins, par où les Sauuages vont à Quinche-
qui, trauersant les terres avec difficulté pour y avoir des
faults & peu d'eau, le sieur de Champlain en 1628. fit faire
ceste descouverture, & fut trouué vne nation de Sauua-
ges à 7. iournées de Québec qui cultivaient la terre appellée
les Abenaquiuoit.
- 11 Riviere de Champlain proche de celle de Batiquan au Nor-

- devant des Grondines.
 12 Riuiere des Sauvages.
 13 Isle verte à cinq ou six lieues de Tadoussac.
 14 Isle de Chasse.
 15 Riuiere de Baetiquan fort agreeable & poissonneuse.
 16 Les Grondines & quelques illes qui sont proches, bon lieu de chasse & de pesche.
 17 Riuiere des Esturgeons & Saulmons, où il y a vn sault d'eau de 15. à 20. pieds de hault, à deux lieues de Saincte Croix, qui tombe en vne forme de petit estang, qui se descharge en la grande riuiere sainct Laurent.
 18 Isle de sainct Eloy, il y a passage entre ladite ille & la terre du Nort.
 19 Lac S. Pierre tres-beau, y ayant trois à quatre brasses d'eau fort poissonneux environné de collines & terres vnes avec des prairies par endroits, & plusieurs petites riuieres & ruisseaux qui s'y deschargent.
 20 Riuiere du Gast, fort plaisante, bien qu'il y aye peu d'eau.
 21 Riuiere sainct Antoine.
 22 Riuiere des Yroquois tres-belle, où il y a plusieurs illes & prairies, elle vient du lac de CHAMPISTAIN qui a cinq ou six iournées de longueur, abondante en poisson & gibier de plusieurs sortes : les vignes, noyere, pruniers & châtaigniers y sont fort frequents en plusieurs endroits, comme aussi des prairies & belles illes qui sont dans ledit lac, il faut passer vn grand & vn petit sault pour y paruerir.
 23 Sault de la riuiere du Saguenay à 50. lieues de Tadoussac, qui tombe de plus de dix ou douze brasses de hault.
 24 Grand Sault, qui descend de quelque 15. pieds de hault entre vn grand nombre d'illes, il contient de longueur demy lieue, & de large trois lieues.
 25 Port au Mouton.
 26 Baye de Campiseau.
 27 Cap Baturier à l'isle de sainct Jean.
 28 Riuiere par où l'on va à la Baye Françoise.
 29 Chasse des Eslans.
 30 Cap de Richelieu, à l'Est de l'isle d'Orléans.
 31 Petit banc proche de l'isle du Cap Breton.
 32 Riuiere des Puans, qui vient d'un lac auquel il y a vne mine de Cuivre de rosette.
 33 Sault de Gaston, contenant près de 2. lieues de large qui fa

des charges dans la mer douce, venant d'vn autre grandissimo lac, lequel & la mer douce contiennent 30. lournees de canaux selon le rapport des Sauuages.

Retournant au Golfe S. Laurence
& Coste d'Acadie.

- 35 Riuiere de Gaspey.
36 Riuiere de Chaleu.
37 Plusieurs Isles pres de Miscou, comme est le port de Miscou entre deux Isles.
38 Cap de l'Isle sainst Ican.
39 Port au Rossignol.
40 Riuiere Platee.
41 Port du Cap Naigré. En ce lieuy a vne habitation de François en la baye dudit Cap, où commande le sieur de la Tour, qu'ils ont nommé le Port la Tour, où sont habitez les R. P. Recollets en l'an 1630.
42 Baye du Cap de Sable.
43 Baye Saine.
44 Baye Courante, où il y a nombre d'Isles abondantes en chasse de gibier, bonne pescherie & bons lieux pour les vaissseaux.
45 Port du Cap Fourchu assez agreable, mais il assecche presque tout à fait de basse mer, proche de ce lieu il y a quantité d'Isles & force chasse.
47 Petit paſſage de l'Isle Longue, entelieu y a bonne pescherie de molue.
48 Cap des deux Bayes.
49 Port des Mines ou de bassemer, se trouve le long de la cōſte dans les rochers de petits morceaux de cuire tres pur.
50 Isle de Bacchus fort agreable, où il y a force vignes, noyers, pruniers & autres arbres.
51 Isles proches de l'entrée de la riuiere de Chouacoet.
52 Isles assez hautes au nombre de 3. à 4. eloignées de la terre de 2. à 3. lieues à l'entrée de la Baye Longue.
53 Baye aux Isles, où il y a des lieux propres pour mettre des vaissseaux, le pais est fort bon & peuplé de nombre de Sauuages qui cultiuent les terres, en ces lieux il y a force eipres, vignes & noyers.
54 La foubonneuse Isle près d'vn lieuc vers l'eau.
55 Baye Longue.

58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79

- 36 Les Sept Isles.
37 Riuiere des Etechemins.

Les Virgines où sont habitez les Anglois depuis le 36.
jusques au 37. degré de la latitude. Il y a environ 36. ou 37.
ans sur les costes attenant de la Floride, que les Ca-
pitaines Ribaut & Laudonniere auoient
descouvertes & fait vne habitation.

- 38 Plusieurs riuieres des Virgines qui se deschargent dans le
Golfe.
39 Coste de fort belle terre habitée de Sauvages qui la cultiuët.
60 Point Confort.
61 Immetan.
62 Chesapeake Bay.
63 Bedabedec le costé de l'Ouest de la riuiere de Pemectegoet.
64 Belles Prairies.
65 Lieu dans le lac Champlain où les Yroquois furent deffaits
par ledit sieur CHAMPLAIN l'an 1606.
66 Petit Lac par où l'on va aux Yroquois, apres auoir passé ccluy
de CHAMPLAIN.
67 Baye des Trespassiez à l'Isle de Terre Nefue.
68 Chapeau Rouge.
69 Baye du sainct Esprit.
70 Les Vierges.
71 Port Breton, proche du Cap sainct Laurent en l'Isle du Cap
Breton.
72 Les Bergeronnettes, à trois lieues de Tadoussac.
73 Le Cap d'Espoir, proche de l'Isle Percée.
74 Forillon, à la pointe de Gaspey.
75 Isle de Mont-real, au sault S. Louys, au lieu du sainct Laurent.
76 Riuiere des Prairies qui vient d'un lac au sault S. Louys, où
il y a deux Isles, dont celle de Mont-real en est vne; là on y
a faict la traite plusieurs années avec les Sauvages.
77 Sault de la Chaudiere, sur la riuiere des Algommequins, qui
vient de quelque 18. pieds de hault, se descharge entre
des rochers où il fait un grand bruit.
78 Lac de Nibachis Capitaine Sannage, qui y a sa demeure, & y
cultive quelque peu de terre où il semre du bled d'Inde.
79 Vnze lacs proche les vns des autres, contenantz 2. 2. & 3. lieues

abondans en poisson & gibier, les Sauuages prennent quelquesfois ce chemin, pour eviter le fault des Calumets fort dangereux : partie de ces lieux sont chargez de pins qui iettent quantité de resine.

- 80 Sault des Pierres à Calunmet qui sont comme albastre.
- 81 Isle de Tesouac, Capitaine Algomméquin, où les Sauuages payent quelque tribut pour leur permettre le passage à venir à Quebec.
- 82 Riviere de Tesouac, où il y a cinq faults à passer.
- 83 Riviere par où plusieurs Sauuages se vont rendre à la mer du Nort du Saguenay, & aux trois rivieres faisant quelque chemin par terre.
- 84 Lacs par lesquels l'on passe pour aller à la mer du Nort.
- 85 Riviere qui va à la mer du Nort.
- 86 Contrée des Hurons, ainsi nommée par les Francois, où il y a nombre de peuples, & 17. villages fermez de trois pallissades de bois, avec des galeries tout au tour en forme de parapet pour se defendre de leurs ennemis. Ce pais est par les 44. degrés & demy de latitude, tres bon, & les terres cultiuées des Sauuages.
- 87 Passage d'une lieue par terre, par où on porte les canots.
- 88 Riviere qui se va descharger à la mer douce.
- 89 Village renfermé de 4. pallissades où le sieur de CHAMPLAIN fut à la guerre contre les Antouhonorons, où il fut pris plusieurs prisonniers Sauuages.
- 90 Sault d'eau au bout du fault saint Louis fort hault, où plusieurs sortes de poissons descendans s'estourdissent.
- 91 Petite riviere proche du fault de la Chaudiere, où il y a un fault d'eau, qui vient de pres de 20. brasses de hault, qui jette l'eau en telle quantité & de telle vitesse, qu'il se fait une arcade fort lōgue, au dessous de laquelle les Sauuages passent par plaisir, sans estre mouilllez, chose fort plaisante à voir.
- 92 Cette riviere est fort belle, & passe par nombre de beaux lacs & prairies dont elle est bordée, quantité d'Isles de plusieurs longueurs & largeurs, abondantes en chasse de cerfs & autres animaux, tres bonne pêcherie de poissons excellens, quantité de terres defrichées tres bonnes, qui ont été abandonnées des Sauuages, au sujet de leurs guerres. Cette riviere se descharge dans le lac S. Louys, & plusieurs nations vont en ces contrées faire leur chasse pour leur provision d'hyuer.

- 7
- 93 Bois des Chataigniers, où il y a forces chataignes sur le bord du lac S. Louis, & quantité de prairies, vignes & noyers.
- 94 Maniere de lacs d'eau salée au fond de la Baye Françoise, où va le flus & reflux de la mer; il y a des îles où sont hôbres riuières qui se deschargeant dans ces manieres de lacs, par lesquels on se va rendre dans le golfe S. Laurent proche de l'Isle S. Jean.
- 95 Isle Haute, d'une lieue de circuit, platre dessus, où il y a des eaux douces & quantité de bois, éloignée du Port aux Mines & du Cap des deux Bayes d'une lieue, elle est éléue de tous costez de plus de 40. toises, fors vn endroit qui va en talluds où il y a vne poincte de cailloux faite en triangle, & au milieu y a vn estang d'eau salée & forces oiseaux qui font leurs nids en cette Isle.
- La riuiere des Algomequins depuis le fault S. Louis jusques proche du lac des Bisserenis il y a plus de 80. faults tant grāds que petits, à passer, soit par terre ou à force de rames ou bien à tirer par terre avec cordes, dont aucun desdits faults sont fort dangereux, principalement à descendre.

Gens de Petun, c'est vnc nation qui cultive ceste herbe de laquelle ils font grand traffic avec les autres nations, ils ont de grands villages fermez de bois, & sement du bled d'Inde.

Cheueux releuez, sont sauvages qui ne portent point de brayer & vont tout nuds, sinon l'huyer qu'ils se vêtent de robes de peaux, lesquelles ils quittent sortant de la maison pour aller à la Campagne. Ils sont grands chassieurs, pêcheurs & voyageurs, cultuent la terre & sement du bled d'Inde, font secherie de bluets & framboises, de quoys ils font vn grand traffic avec les autres peuples, desquels ils prennent en eschange des pelteries, pourcelaines, filets & autres commodeitez; aucun de ces peuples se percent les nazzeaux, où ils attachent des paretoires, se descouppent le corps par raye où ils appliquent du charbon & autres couleurs, ont les cheueux fort droits, lesquels ils se graissent & peignent de rouge & leur visage aussi.

La nation Neure, est vnc nation qui se maintient contre toutes les autres, & n'ont aucune guerre, non contre les Af-

8

sistaquerons , elle est fort puissante ayant 40. villages fort peuplez.

Les Antouhonorons sont 15. villages bastis en forte affilte, ennemis de toutes les autres nations excepté de la Neutre, leur pais est beau & en tres bon climat proche la riuiere S. Laurent, de laquelle ils empeschent le passage à toutes les autres nations, ce qui fait qu'elle en est moins frequentée , cultuent & ensemencent leurs terres.

Les Yroquois avec les Antouhonorons font la guerre par ensemble à toutes les autres natiōs, excepté à la nation Neutre.

Carantouanis, est vne nation qui s'est retirée au Midy des Antouhonorons, en tres beau & bon pais, où ils sont fortement logez, & sont amis de toutes les autres nations, fors desdits Antouhonorons , desquels ils ne sont qu'à trois journées. Ils ont autrefois pris prisonniers des Flamans, lesquels ils renuyerent sans leur mal faire, croyans que se fussent des François.

Depuis le Lac S. Louis iusques au sault S. Louis qui est le grand fleuve S. Laurent , il y a cinq saults , quantité de beaux lacs & belles Isles, le pais agreable & abondant en chasse & en pesche, propre pour habiter , si ce n'estoit les guerres que les Sauvages ont les vns contre les autres.

La Mer Douce, est vn grandissime lac où il y a nombre infinit d'Isles, il est fort profond & abondant en poisson de toutes sortes, & de monstueuse grandeur, que l'on prend en divers temps & saisons, comme en la grand' mer. La côte du Midy est beaucoup plus agreable que celle du Nort, où il y a quantité de rochers & force caribous.

Le lac des Bissertenis est fort beau, ayant quelque 25. lieues de circuit, & quantité d'Isles chargées de bois & de prairies, où se cabangent les Sauvages pour pêcher en la riuiere l'esturgeon, brochets & carpes, de monstueuse grandeur & très-excellents, qui s'y prennent en quantité, même la chasse y est abondante , queoy que le pais ne soit pas beaucoup agreable à cause des rochers en la plus part des endroits.

F I N.

A C H
ochie

E s

B

M. Si

D. Nih
carment
hean, su
M. T.
arrribation
Du Mon.
Admiral
Sur Gén.
drillante
Arondeel

DOCTRINE
CHRESTIENNE,
DU R. P. LEDESME
DE LA COMPAGNIE
DE IESVS.

Traduicté en Langage Canadois, autre que celuy
des Montagnars, pour la Conuerſion
des habitans dudit pays.

Par le R. P. Brebauf de la même Compagnie.

ACHRISTERRONON DV NOM CHRESTIEN,
ochienda chè orrihouäienstécha. & de la doctrine Chrestienne.

ESCAT AIENSTACOUA.

Arrihouäienstéchaens.

Ssa Achristeronon chion? Arienstachagn.
Aan, daotan haacarrat At-
tio.

M. Sinen Attois Achristeronon?

D. Nihen de hotoain, chiachè ho-
carrat arrihouäienstécha Achriste-
ron, stat onnaaronachoua.

M. Tant annes mendas Achristachau
arrihouäienstécha.

D. Non, arrihouäienstéchontan de
Achristeron, di Onguando, Aig-
sun Chagn, ou au Mandet, chiachè
d'ailleur, stat sur Amakhañcañet
Aordenchauas, Apostrechauas, chè
Arondchian.

PREMIERE LEÇON.

Le Maître.

E Stes vous Chrestien.
Le Disciple.
Ouy, par la grace de Dieu.

M. Qui est celuy qu'on doit appeler Chrestien?

D. Celuy, lequel ayant été baptisé croit, & fait profession de la doctrine Chrestienne.

M. Qu'est-ce que la Doctrine Chrestienne.

D. C'est celle que notre Seigneur Jésus Christ nous a enseignée, lors qu'il visoit sur terre, & que la sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine nous enseigne.

M. Tontichien, endoren darribolâterie Achrifstchaan ecarribolâterie achâre?

D. Aau, endoren achè, det icoiliatoncôuandic ateenguaens.

Achrifterreron Oteracata.

Tends Aienfacoüa.

M. **T**ontecacatotout d'Acaor ecarriacata? chriterreron oteracata?

D. Nen ateracatout d'Ecaor ecarriacata, dè te hanguiarront, aethon assonguiaendi Aiesus Christ stat aboijatandionti de to.

M. Tont ioti Ifaer;

D. Condi. iouäer, aconresson-khrach anontsirâc chè andochlalentorie, che enéssâ fangoüati oüati, chiachè aienhouüti oüati, chè Ioüaen. On Ochienda Aistan, chè Aen, chè dat aot Esken. Ca fess ti ioti.

M. Tont Ec' ioti condi ifaer ?

D. Atahieraha tendi teartihouäc nonñatoaincha dè dat onatindorroncoüa. Escat dat aot Achinaca cha st onaen, on ochienda Aistan, chè Aen, chè dat aot Esken. Dindescat, endi Oñaoüandio honheoncha chè ostaoüancha, dè ahojatonti arontaë stat olioë aboton.

M. Tont ioti assen ec' ifaer;

D. Aëron otorontonc' enstan iesta assominont Aiesus Christ Oñaoüandio tonnè stioti ionaeren.

M. Nahaïe ec' ierba.

D. Assonoraoüi stat iecas, retenrière stat iertas, stat Aatjendit, stat iecb, stat ierha enstan, iesta, chè stat iatonnontia, iake-ton's arra.

M. Est-il nécessaire de sçauoir la doctrine Chrestienne.

D. Ouy, si nous voulons estre sauvez.

Du signe du Chrestien.

Leçon Seconde.

M. **V**i est le signe du Chrestien?

D. C'est le signe de la sainte Croix, pour ce que nôstre Seigneur nous a rachetez en icelle.

M. Comment le faites vous?

D. Je le fais mestant la main à la teste & à l'estomach, & puis à l'épaule seneste, & dextre, disant: Au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit. Ainsi soit-il.

M. Pourquoy le faites vous ainsi?

D. Premierement pour me mettre en memoire les deux principaux mysteres de nôstre foy: l'un de la tressainte Trinité, en prononçant ces parolles. Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit: & l'autre de la mort & Passion de nôstre Sauveur lequel s'estant fait homme, est mort pour nous en vne Croix.

M. Et pourquoy encore?

D. Pour ce que nôstre Seigneur donne beaucoup de biens & grâces en vertu de ce signe.

M. Quand le faut-il faire?

D. Le matin quand on se leue, le soir quand on se couche, quand on commence à prier Dieu, quand on veut prendre sa refection, au commencement de nos œuvres, &

Angoua Noëde.

Achinc Aienstacoua.

M. *T*out ek ichiatahaoui ondechat.

D. Nen ondée dè anonhouë chè dè arrôca Aatio stat asson iondhe, chiachè agniactanhaic Aondechahan d'asfouandic to et attin-darè aot Atisken.

M. Tont ec'ogniane choutan d'aoüan-dae rattis aronbiaoïne?

D. Nen ondée ooñè acacouia Aatio, aondechahan achò.

M. Te iona attichouias Attichr. ster-vonon, chia esartingnaens, chè esat-tion Aronbiaid.

D. Dac, Atouaincha, Andacra-tic, Atatanonhouëcha, chè A-rencouästi.

Non Atouaincha.

Dac Aienstacoua.

M. *T*out ichiatahaoui chadtoü-anchoï.

D. Aoüetti achè iatouain dè hotouain chè hocarratat Noüendoué nè aot Ecakhuouïat zout-tichaens, Apostechaan chè Ar-rondechaan, chè anderacti dè iouar aon ne Credo.

M. *Iochibon nè Credo.*

D. 1. Iatouain on Aatio aoüetti Andagourachaens, dè saorcedic-hiaë Ecaronhiaït chè econdehaté. 2. Chè on Aïesus Christ anhouï hoen Ohiaürndio. 3. Dè hokchiachihichien statihon-guias dat aot Esken, chè d'asao-coleton Onarischen Aoüicinon-

quand on se trouve en quelq; dan-ger, ou bien laisi de quelq; crainte.

De la fin de l'homme.

Leçon Troisième.

M. *P*our quelle fin avez vous offé mis au monde?

D. Pour aimer & servir Dieu en ceste vie, & par apres estre à jamais bien-heureux en Paradis.

M. En quoy gist cette felicité que nous espérons avoir en l'autre vie.

D. A voir Dieu face à face, & ioüir éternellement de luy.

M. Combien de choses sont nécessaires au Chrestien pour son salut, & parvenir à sa fin?

D. Quatre, Foy, Esperance, Cha-rité, & bonnes œuvres,

De la Foy.

Leçon quatrième.

M. *Q*ue croyez vous par la Foy?

D. Tout ce que tient & croit nostre Mere la sainte Eglise Ca-tholique, Apostolique, & Ro-maine, & nommément au Credo

M. *Dites le Credo?*

D. 1. Je croye en Dieu le Pere tout puissant, Createur du Ciel & de la terre.

2. Et en Iesus Christ son Fils va-nienostre Seigneur.

3. Qui a été conceu du S. Esprit, né de la Vierge Marie.

hachen.

4. Onsa hotonnhontaiotati stat a-
hoñandaeratinen neben d'ahatsi-
nen Ponce Pilate, Ahoñatonti,
Aoüenheon, chè ahoñanonhkra-
houïi.

5. Ondechton onsa hatesten, A-
chinc eouantaè onsa hatonnhöti.

6. Aronhiaè onsa haoüecti, hoien-
hoüiti ahiakrandeen Aatio ne Ai-
stan aoiüetti Andoürachaens.

7. To ront el endionrande énon-
dhechaens chè ondiheonchaens.

8. Iatoüain on dat aot Esken.

9 Ne aot Ecankhucoüate aoiüettie-
haan, attindecia noñc ondatanon-
houëcha.

10. Ne Endionrhencha ottirihouï-
anderacha.

11. Ondiheonchaen ondatoanhö-
tacouïa.

12. Ecannhoñate dè ta recoujann-
hojeritas.

Ca sen ti ioti.

Oüich Aienstacouïa.

M. I Chiaton ca, Ichiatonain on
Aatio, tout notan nondée
Aatio?

D. Nen haotan ondée dè hroseen-
dichiaè Ecaronbia té chè econde-
charé, chè dè aoiüetti ahoñaojan-
diosi.

M. Tandè ne aot Achincacha, tout
notan nondée.

D. Ondée haotan, Aistan, Hoen,
chè nè dat aot Esken, achincia-
taç, chè satat Aatio.

M. Ton tchien Aistan Aatio ibous?

D. Aau.

M. Hoen Aatio sondis?

D. Aau.

M. Dat aot Esken Aatio sondis?

4. A souffert sous Ponce Pilate, a
été crucifié, mort & enseveli.

5. Est descendu aux Enfers, le tiers
jour est ressuscité de mort à vie.

6. Il est monté aux Cieux, est assis
à la dextre de Dieu le Pere tout
puissant.

7. De là viendra juger les vivants
& les morts.

8. Je croy au saint Esprit.

9. La sainte Eglise Catholique,
la Communion des Saints.

10. La remission des pechés.

11. La Resurrection de la chair.

12. La vie éternelle.

Ainsi soit-il.

Leçon cinqiesme.

M. V Ous dites que vous croyez
en Dieu, qu'est-ce que Dieu?

D. C'est le Createur du Ciel & de
la terre, & le Seigneur Vniver-
sel de toutes choses.

M. Es la Sainte Trinité qu'est-ce?

D. C'est le Pere, le Fils, & le
Saint Esprit, trois personnes de
vn seul Dieu.

M. Le Pere est-il Dieu?

D. Ouy.

M. Le Fils est-il Dieu?

D. Ouy.

M. Le Saint Esprit est-il Dieu?

D.
M.
D.
jata

M.
Qñac
D.
Aïna
chaer
rouan
d'oni
houë
nouha
decè sti

M. T

D. Ia
ondet
heoncl
cha, ha
hoüatè
M. To
Aoiüettie
D. On
couatè
attiatou

M. Sin
hucoüare

D. Nen

Christi

M. Taa
hucoüate

D. 1. Nen

hucoüat;

ecankhu

khucoüa

4. Taian

3. Ondée

Esken, ch

barthiouä

D. Aau.

M. Achinc ichien ihenon Attatio?

D. Taftan, aerthon Achinc ihenon jatac, oieecichien satat ara Aatio.

M. Tous schiatoüain anderacti dè nò Qñaoüandio Aiesus Christ?

D. Iatouain ca, ondec Aatio ne Aifan hoen, chia tehindchaouran-chaens d'Aifan, chia tshindions-rouüanie, chia tehindecia : ondec d'ooïoë ahotor endindé assoñanö-houëc, outronraon aot Aoüitsi-nouhächen. Oüarricichen, chè ondec sti tortihout dat atouain ooïoc.

M. Tous aeran asson?

D. Iatouain ca, assoñantaoüa ondechon ortichiatorecoüa, hó-heoncha, chè hotonnhontajoncha, hè assojennhoüaüa ecann-hoiatè dè ta recouäanhönenitas.

M. Tous aeran ondec Ankhacoua Aoüettisbaan?

D. Ondée Ankucont ecankhu-coüatè aouëtri Attichristeronon attiatouainchaens.

M. Sinen ankhucoüandion Escank-hucoüatè, sinen Aoüandior?

D. Nen Oñaoüandio Aiesus Christ, chia nè Pape, dè Aiesus Christikohrihont cha ondechaa.

M. Tous eticonaüoïdin dè ne escank-hucoüatè aouëtri baan?

D. 1. Nen escouatouain ca, Escank-hucoüat; ondec aouaton, satat ara escankhucoüat dat atouain An-khucoüa.

2. Taftan terseenguaens ouatsè.

3. Ondée ahonditeñoüa dat Aot Esken, chè ondec liüoti taftante. Esken, & partant qu'elle ne peut failir.

D. Ouy.

M. Sont-ce trois Dieux?

D. Nenny, car encor bien que ce soyent trois personnes toutesfois ne sont qu'un seul Dieu.

M. Que croyez vous sommairement de nostre Seigneur Jésus Christ?

D. Je crois que c'est le Fils de Dieu le Pere, aussi puissant, aussi sage, aussi bon que le Pere : qu'il s'est fait homme pour nous au ventre de la glorieuse Vierge Marie, & par ainsi qu'il est vray Dieu, & vray homme.

M. Quoys plus?

D. Que par sa mort & passion il nous a delirez des peines d'Enfer, & acquis la vie éternelle.

M. Qu'est-ce que l'Eglise Catholique?

D. C'est la congrégation de tous les fidèles Chrétiens.

M. Qui en est le chef?

D. Nostre Seigneur Jésus Christ, & sous luy le Pape qui est son Vicaire en terre.

M. Que devons nous croire de l'Eglise?

D. Qu'elle est vne, c'est à dire, qu'il n'y a qu'une seule vraye Eglise.

2. Que hors d'icelle il n'y a point de salut.

3. Qu'elle est gouvernée par le saint Esprit, & partant qu'elle ne peut faillir.

6
Andaceratikoua.

Oñabia Aienfacoüa.

M. Iaüeron nondetendin, d'as-
tichouüas Attichristerronus ?
D. Nen ondée Andaceratikoua.
M. Tous ichienda raticha Ecändas
raticoua.

D. Nen Ecannhoüatè dë tatecoü-
annhoientas , dë iaoujannhoüa-
üas Attihouac oñenhoüaoliara.

M. Tome eca arriboutan das arri-
bouata Attirhouüaonessit

D. Ondée Pater noster :

M. To astit.

D. Nen arti horrihouüichtae non-
dée Oñiauandio , anholia aché ,
chè iendare Attihouüofie Ecatt-
houüatè akhiaondi ne aolietti dë ja-
ouachouüas ché laouiantidi Aatio .

M. Io chibon ne Pater noster?

D. Oñiaistan de Aronhiaæ istard.
Sasen tehoñachiedaterè sachien-
daüan.

On' aioton fa cheouüandiosta en-
dindè.

On' aioton senchien sarasta oho-
uent sooniè aché toti ioti Aron-
hiaoiè.

Ataindataia sen nohenda tara cha
Ecantatè aouäntchan.

Onta taquandionrhens , sen aro-
ñargihouanderacouii , to chienñe
toti negdi onta oñiendionrhens dë
ouia onkirhouanderai.

Enon chè chaha atakhioñindahas
d'ouacaota.

Oñiek ichien askiatontaouiähè
d'ouacaota.

Ca sen ti inti.

Sontarre Aies flacoüa.

M. T Oniechien , atoñenendit aot
Aisiken?

De L'Esperance.

Leçon sixième.

M. Q uelle est la seconde chose nou-
cessaire au Chrestien?

D. L'esperance.

M. Qu'ascendez vous par l'esperance.

D. La vie éternelle , laquelle en-
tr'autres moyens nous obtenons par
l'Oraison.

M. Quelle est la première & prin-
cipale des sortes les Oraisons?

D. C'est le Pater noster.

M. Pourquoi?

D. Pource que nostre Seigneur
mème la fait , & qu'il contient en
soy tremparfairement tout ce que
nous devons demander à Dieu.

M. Dites le Pater noster?

D. Nostre Pere qui es es Cieux.
Ton nom l'ort sanctifié.

Ton Royaume nous aduienne.

Ta volonté soit faite en la terre ,
comme au Ciel.

Donne nous aujourd'huy nostre
pain quotidien.

Et nous pardonne nos offences ,
comme nous pardonnons à ceux
qui nous ont offencez.

Et ne nous induis point en tenta-
tion.

Mais delires nous du mal Ains
soit-il.

Leçon septième.

M. F Aut il prier les Saines

D. Aau : Nen atti ihaononhotie nondée Aatio, chè haomingouas daotan.

M. Iaoheron das ischienenditis d'attin. dela Attisken.

D. Oiiatandio, Oiiagie, Esken de ihaacarorat, chia chè echa dè iouaechien pector Ochiendaouan.

M. Tous ichiboncoua Oiiarie, Ahonishinouah.

D. Ne Aue Maria.

M. Ichibon Aue Maria?

D. Couay Oiiarie onnonroncoüagnon ichien dè ichiendhi d'anderaouaracoui, Issadè etadaré d'Aouüändio, sonhoua dat khesfakhreldotas otrindekien aotterti, Ahonakrendotas coua chioutourradé ecochiatè.

Aot Oiiarie Aatio Ondoue, Iohichien Ataihet farofiotiandile otiendi d'icouüarrihouüanderai, onhouadè, aquietti heoua stat crecoüaenheondè.

Ca sen ti ioti.

M. Tout ichiboncoua si chieniditi de Chiesken.

D. Aot Aesken dè iskiacarratas, si iharas Endeia. Aatio, taarhatéra senchié cha ecantare aouantechàn, chè taacarrarat chè taenditeñoua.

Atterre Aienstacoüa.

M. Tous ichien atoñattindoroncoua aot Attisken ottionian. shashon.

D. Aau.

D. To utrip.

D. Ondée atti dat Aot Esken aha obratanon nondée, chè arachen etatirandeen ottindechae's Ottisken.

M. Tandis aot Attisken ottionchies?

D. Et seanonroncoüagnonchondi

D. Ouy, pour ce qu'estans amis de Dieu, ils nous peuvent beaucoup aider, par leurs prières.

M. Quels entre autres priez vous?

D. Nostre Dame, mon Ange Gardien, & le Saint duquel je porte le nom.

M. Quelle Oraison dites vous à nostre Dame?

D. L'Ave Maria.

M. Dites l'Ave Maria?

D. Je vous saluë Marie pleine de grace. Le Seigneur est avec vous. Vous estes beniste entre toutes les femmes & benist est le fruit de vostre ventre I a s v s.

Sainte Marie Mere de Dieu, priez pour nous pauvres pecheurs, maintenant & à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

M. Quand vous priez vostre Ange Gardien, quelle Oraison dites vous?

D. Ange de Dieu, qui estes commis pour me garder, Illuminez moy, preseruez moy, & me gouernez aujourd'hui.

Leçon sixième.

M. Faut il honorer les reliques des Saincts?

D. Ouy.

M. Pourquoi?

D. Pource quelles ont été temples du saint Esprit, & quelles doivent vn jour être reunies à leurs ames glorieuses.

M. Et leurs Images?

D. Il les faut aussi honorer, pour ce

decha, aerhon attiennrata nondée
dè akichiendaen.

M. Sien ichiebiorahaft icbiendisit

D. Endi achè anderacti, chè atseenohonc, chè echa dè ihonnonhouë, chè hontarrat, chè ankhucoia aoiüetti A:tichristeronon,

M. Stan terechier.u Attisken d'endibemt

D. Tairhanto, Aerhon akiaton-taoüas nondée d'achöñacoia, stat laoüanditi.

M. Tous aotan Achöñacoia assifit

D. Ondée echa et attiercisen at-tindeiächen Attisken, ne andaintrocha d'ottirihouänderachae-hen.

Atananhouëcha.

Enkhan Aienstacoüa.

M. Tous aotan achinc atone d'at-
biebouüas Attichristeronon?

D. Nè Atananhouëcha.

M. Tous aotan iaouanhouë Ata-
nanhouëcha?

D. Aatio achè anderacti, chia chè
atti oia, titi ioti nendi oiananhouë.

M. Tous aotan ne ondée anenhouë
anderacti Aatio.

D. Nen ondée stonnè oetron iao-
oianonhoiç noiaouian, chè no-
iignohonc, chè noñennhoia-
ouan, Aatio dè anderacti.

M. Tous ec'ioti chia tebienhouë
d'ouia titi toti d'egonhouë?

D. Nen ioti, stonnè iheras chè
iherha aoiüetti dè acanhouë iaras
chè ierha endindè, Aatiochaa
chè endionrracham.

qu'elles representent ceux auxquels
nous deuons honneur & réverence.

M. Pour qui priez vous?

D. Je prie non seulement pour
moy, mais aussi pour mes parents
& amis, & bienfaiteurs & pour
toute l'Eglise.

M. Ne faut-il pas aussi prier pour les
âmes des Trépassés?

D. Ouy, d'autant que par nos
prières nous les deliurons des peines
de Purgatoire.

M. Qu'est-ce que Purgatoire?

D. C'est le lieu où les âmes de ceux
qui meurent en la grâce de Dieu,
acheuent de payer les peines dues
à leurs pechez.

De La Charité.

Légon neuiesme.

M. Q Velle est la troisième chose
nécessaire au Chrestien?

D. La Charité.

M. Qu'aimons nous par la charité.

D. Dieu sur toutes choses, & nostre
prochain comme nous mesmés.

M. Qu'est-ce qimer Dieu sur toutes
choses.

C'est l'aimer plus que nos biens, que
nos parens, que nostre vie.

M. En quelle façon aimez vous vostre
prochain comme vous mesme?

D. Luy désirant le même bien que
je me desire selon Dieu & raison, &
luy procurant ce que je ferois pour
moy mesme.

M. I

D. Ne
onhè
stan or
cha, d

M. An

D. Oc

coïend

M. Ioch

D. I. E

chienda

nondé

2. Stan

Aatio

onhiad.

3. Oüahi

stan tec

tat.

4. Ehech

chè San

chiennh

5. Enon

ttondi

selcoiaon

9. Stan

touïai

coüaon.

7. Stan tec

ttondi tec

stan icsta

8. Stan t

ondionhia

hougnahè

9. Ooñé

detaion stan

10. Stan tel

ottioüan

M. Tou

ffencar

Astierencoiaifi.

9

Des bonnes œuvres.

Légion dixième.

M. I
Aouïerence dac aron de astio-
boliis Astichristorronen?

D. Nen att Aerencouästi, aerhon
ondè d'etfan ahondontichien,
stan onnè teerâta to åra Arouain-
cha, dè ta tehakhra Aerencouästi.
M. Ané ihattieron Astierencoiaifi?

D. Ocoiendaenchaon Aatio ato-
coiendaenchaen.

M. Iochihon Acoiendaencha Aatio,
D. 1. Escat ito chien hara chechie-
chiendaen Aatio, ouïa cheche
noñde, chestonhoüd dat aondi.

2. Stan endea tehechienguiarandé
Aatio Ochienda, ouïa arra ondi-
onhiad.

3. Oüahia arra echientaoüa, chia
stan tecchienguiacentaké escoüen-
tat.

4. Ehechiechiendaen dè Hiaistan
chè Sandoüe, detè chierhè a-
chiennhoüetsis.

5. Enon tehechio d'atouain, stan
tondi, tehechiendionrracions
selcoiaon, arrio.

9. Stan tecchiakhoandé d'a-
touain, stan tondi tecissaens sel-
coiaon.

7. Stan tecchiacouanrracha, stan
tondi tecchiakheroncouandé en-
stan iensta.

8. Stan tecchiatendoton d'aioi
ondionhiac, stan heouä tecchi-
hougnahè endea.

9. Oonè to schaha d'endacoian-
detaion stat onne echienqiait.

10. Stan tehechiaroncoian d'aioi
ottioian dè ta tehiras.

M. Tous aron offertarinman de
offencarras abo leclondionchae

M. Q
Velle off la quatrième chose
neçessaire au Chrestien?

D. Les bonnes œuvres, car apres
que quelqu'un est parvenu à l'age
de discréction, la foy ne luy suffit
plus sans les bonnes œuvres.

M. On s'assurent les bonnes œuvres
qu'il nous faut faire?

D. Aux commandemens de Dieu.

M. Dites les commandemens de Dieu.

D. 1. Vn seul Dieu tu adoreras, &c
aimeras parfaitement.

2. Dieu en vain tu ne iureras, ny
autre chose pareillement.

3. Les Dimenches tu garderas, en
seruant Dieu deuotement.

4. Pere & mere honoreras, afin que
vives longuement.

5. Homicide point ne seras, de fait,
ne volontairement.

6. Luxurieux point ne seras, de
corps ne de consentement.

7. L'auoit d'autruy tu n'embleras,
ne retiendras à ton esclent.

8. Faux tesmoignage ne diras, ne
mentiras aucunement.

9. L'œuvre de chair nedesireras,
qu'en mariage seulement.

10. Les biens d'autruy ne conuoite-
ras, pour les auoit iniustement.

M. Quelle récompense recevront
ceux qui garderont les Commandes

Aario

D. Nen essoiatinnhoiion Enn.
hoiouane ecannhoiata, & ta re-
couannhoientas, che de tateha-
oenterei aondi d'ochiaorré, che
de hanouiaté aktoñacha aoiitti,
che de aondechahan etannho-
jaentaha.

M. Tandé dè attinoncontan tons
ekbousseron?

D. Ihaochiensseni nondée Aatio,
chiache ondechon ihaotti.

Ondisennrenchaens Attierencoüast.
Scat iché Aienstacoua.

M. **T** Andé Aienstrencoüa, couia
tondi endoron?

D. Tairhanto, stan ichien Achri-
sterronomie de tehakerha nondée
Atrenrenchaens acerencoüasti.

M. To atti ibenon, Aienstrencoüast?

D. Nen attiibenon soutardi Eske-
ñehaan ; chiaché soutardi tondi
Erroñeehaan.

M. Io chihon d'Eskeñehaan.

D. 1. Aienstan dè hottindiont.
2. Arreoua dè hottirihouäderach.
3. Andionherrita dè hottindiont-
rachen.

4. Atrihoüaienstan dè hottiri-
houachouas.

5. Ooné io aklihote endandi-
choncouagnon.

6. Endionrhens ne arrihoüande-
racoua.

7. Enditi che dè enondhéde, che
dè Aihendé, che indé ne dè
ha oñeflata.

M. Io chihon ne Erronechaan?

D. 1. Andataia ondacapta d'on-
datonicesta.

2. Aerrata dè hindachiaten.

3. Aennon dè hottihouäachon.

mens de Dieu

D. La vie éternelle, qui est une vie
exempte de tous maux, & remplie
de tous biens, & qui doit durer à
jamais.

M. Quels maux rencontrent ceux qui
les transgressent?

D. L'ire de Dieu, & la damnation
éternelle.

Des œuvres de miséricorde.

Leçon onzième:

M. **N** E faut-il pas aussi exercer les
œuvres de miséricorde?

D. Ouy, & cely qui ne le fait, ne
merite pas le nom de Chrestien.

M. Combien y a-t-il d'œuvres de miseri-
corde?

D. Il y en a sept Spirituelles, & sept
Corporelles.

M. Dites les Spirituelles?

D. 1. Enseigner les ignorans.

2. Corriger les défaillans.

3. Donner bon conseil à ceux qui
en ont besoin.

4. Consoler les desfolez.

5. Porter patiemment les injures.

6. Pardonner les offenses.

7. Prier pour les vinais & trespass-
sez, & pour ceux qui nous perse-
cuent.

M. Dites les corporelles.

D. Donner à manger aux pauvres
qui ont faim.

2. Donner à boire à ceux qui ont soif.

3. Vester ceux qui sont nuds.

4. Au
scoula
5. And
6. Ouá
7. Ano

Te

M. O

nonboiia

D. Ne O

ni ché e

M. Ton

sooliatat

D. Ne A

M. Ton

derachat

D. Ondé

cotian, &

ha, stat t

M. To bia

D. Tendi

ouïionhoi

M. Ton

tan, d'iché

D. Ondé

hiOñaton

ihochoiia

M. Ton a

haan arriba

D. Ondé

rachoutan

houändéra

ché stat oñ

M. To a

rachat oñio

D. Tendi,

ariotacou

houändea

M. To

d'attioch

4. Aarontaolla dè acoliattinda.
scillaen.

5. Andatarè dè hihecons.
6. Oüat sechronon arata.
7. Anonkrea dè ondihecon.

4. Racheter les prisonniers.

5. Visiter les malades.
6. Loger les pelerins.
7. Ensevelir les morts.

Arrihouänderacha.

Tendi teiché Aierflacouïa.

M. O Nnè ichien baouïen dè
ecouïakhier , tant aoran
nonbaouia ecouïatecoubat?

D. Ne Oucaota dè ecouïachiensse-
ni chè ecouïatecouïa.

M. Tont eca Oucaochentan d'ecouï-
tecouïat

D. Ne Arrihouänderacha.

M. Tont aoran nondée Arrihouän-
deracha?

D. Ondée aat aouëtta , dè eaton-
couïan , chè dè iſteen chè dè ier-
ha , stat reharas Aatio.

M. To hiojiaiouï arrihouänderachaen;

D. Tendi , Adaiichaan , chè ne
oïionhoüaachaan.

M. Tont eca arrihouänderachon-
tan , d'ichias , Adaiichaan?

D. Ondée d'icoïahouïa stat tek-
hiatondi , chè dè Achoïacha-
ihochouïas.

M. Tont aoran nondée Oïionboüje-
baan arrihouänderacha.

D. Ondée nondée arrihouänd-
erachoutan d'oïionhouïa icoïari-
houändérach , sonné ondiondior
chè stat oïatechiahasta.

M. To atti biña ioharrihuänd-
erachae oïionboüehdan?

D. Tendi , scat arrihouänderacha
arriotacouïa , chè scat iouarri-
houandé iassa.

M. To atti arrihouänderacha
d'attioch.

Des pechez.

Léçon douzième.

M. A Prois auoir ven le bion qu'il
nous faut faire , que refleit
maintenant à sçavoir?

D. Le mal qu'il nous faut fuir,

M. Quel mal demons nous fuir?

D. Le peché.

M. Qu'est-ce que pecher?

D. Tout ce qui se dit , qui se desire ,
ou qui se fait , contre la loy & vo-
lonté de Dieu.

M. Combien y a-t-il de sortes de pechez?

D. Deux , l'originel , & l'actuel.

M. Qu'est-ce que le peché originel?

D. C'est celuy que nous apportons
avec nous , quand nous naissions , &
qui nous est pardonné par le Bap-
tisme.

M. Qu'est-ce que le peché actuel?

D. Celuy que nous commettons
nous mesme apres l'usage de raison.

M. Combien y a-t-il de sortes de pechez
actuels?

D. Il y en a deux sortes , l'un est mor-
tel , & l'autre veniel.

M. Combien y a-t-il de pechez mortels?

D. Soutaré, Andetalouacha, A-
ouiiachata, Akhjéchencha, Anon-
stecha, Anguiaræsta, Andacouá-
noiacha, Akiengnacha.

M. Tont aotan assöñendaoüerhaan
cha ecarríbouanderachatè d'ihoch?
D. Ned' assöñacouás Aatio onde-
raouatacouá, chiane achiendaen-
cha d'assöñatacouändinen Aron-
hiaoné.

M. Tont ec' ioti ec' ichias arriota-
cois?

D. Ondée at d'assöñachiah No-
ñesken, aerhon assöñennhoña-
couan ennhoñatè d'Onderaoüa-
tacouí, chiachè assöñaios anheon-
cha dè ta teouüassach.

M. Tandé ioüarrihouüandieassa tont
aotan nondée assöñendaoüerhaan?

D. Taftan atouiain teassöñacouás
anderaoüatacouá stan heouá ta te-
assöñati Ondechon, onekichien
ihondandousta Aatiode noñanom-
houécha, chè ondée ioti khioñir-
reouata eca ondechaé, chè ondée
haotan assöñagnions arrihouüande-
rachaon ecarríbouanderachatè d'i-
hoch.

Aot Ondateracata.

Achins ichè Aienstacoüá.

M. **T**ous ichien, aouiaon asti
t'aoüareoñata ne arrihouü-
anderaché, chè t'aoüakerha cha ecat-
tierencouäf das onionhoñachon?

D. Stan aondi ta tecouändoura-
chè dè ta tessöñingoüascoüá Aatio
Onderaoüatacouá.

M. Tont aotan das ecouäklier chia
ecouäan Aatio ne Onderaoüatacouá.

D. Endcia ecouäerata aot Anku-
couä Atoteracata.

D. Sept, c'est assauoir Orgueil,
Ire, Envie, Autrice, Gourmandise,
Luxure, Parcisse.

M. Quel mal nous apporte le peché
mortel.

D. Il nous fait perdre Dieu, sa grace,
& la gloire qui nous estoit promise.

M. Pourquoys'appelle-il mortel?

D. Pour ce qu'il tué nolstre ame, luy
faisant perdre la vie de la grace, &
aussi pour ce qu'il nous rend dignes
de la mort éternelle.

M. Et le peché veniel, quel mal nous
fait-il?

D. Il ne nous fait pas perdre la
grace, ny mériter l'Enfer, mais il
nous refroidit en l'amour de Dieu,
& mérite des peines temporelles,
& si nous meincé au peché mortel.

Des Saints Sacremens.

Leçon treiziesme.

M. Pounons nous de nous mesme
fuir le peché, & faire les bon-
nes œures que nous avons dites?

D. Nous ne les pouuons faire sans
l'aide de la grace de Dieu.

M. Par quels moyens entre autres ac-
querrons nous la gracie de Dieu?

D. Par le bon usage & digne recep-
tion des Saints Sacremens de l'E-
glise.

M. 2
couïat
D. Sc
M. I.
D. Ac
Endio
dakhia
Anerra
M. Si
D. Ale
M. To
D. Ne
chiach
Noñes
Aiefus
hiatté.

M. T
aatsi.
D. Nen
rihouüan
stat tekh
ti Aotia
chè assö
assöñano
jacoüá.

M. T
D. Nen
teiaté, c
Atoüaine
ouï, stat

M. T
D. Ondé
ne arrih

M. To Iouâteracatac on Ankhm-

couâ?

D. Soutarré.

M. Iaoüeron echa?

D. Achoñacha , Ahetsaroncoüa , Endionthencha , Atoüesta , Oh-dakhiachenta . Orenoncoüa , Anerracsta , Anguiaccha .

M. Sinen nondée éca aberhon?

D. Aiesus Christ Oñaoüandio.

M. Tout atti nondée.

D. Nen atti atahaooüenguaens , chiachè ti ioti attindeïa ataiionton Noësken , chè atahaooianontan Aiesus Christ Ostaoüancha ato-hiatte.

Dac iché Atenstacouä.

Achoñacha.

M. T Out aotan assoñierha endin- de Aterçaata d'Achoñacha aatfi.

D. Nen ihachoñas Adanehaan ar- rihoüanderacha , dè icooihouä stat tekhioüatondi , chè ondée iot- ti Aoiüachristeronon aoüaton , chè assoñenastas Aatio , aerhon assoñanontan Aatio Onderaoüa- jacoüa.

Ahetsarencoüa.

M. T Andé Ahetsarencoüa?

D. Nen oñahetsaron ataiouüa- teate , chè ataiouüarrihouetteha Atoüaincha dè khioüatoüaincha- ouï , stat tekhioüachoüi.

Endionrbencha.

M. T Andé Endionrbencha tontu- aotan est nondée?

D. Ondée echa assoñachonas cha- ne arrihouüanderacha d'icouari-

M. Combien y a-il de Sacremens en l'Eglise.

D. Sept.

M. Qui sont ils?

D. Baptême , Confirmation , Peni- tence , Eucharistie , Extreme On- gation , Ordre , Mariage .

M. Qui les a institués?

D. Iesus Christ notre Seigneur.

M. Pourquoi?

D. Pour la guérison & sanctifica- tion de nos ames , & pour nous appliquer les fruits de sa Passion .

Leçon quatorzaine.

Baptême.

M. Q Ve fait en nous le Sacre- ment de Baptême?

D. Il efface le péché originel , avec lequel nous naissions & nous fait Chrétiens & enfants de Dieu , par le moyen de la grâce qu'il nous confère .

Confirmation.

M. E T le Sacrement de Confir- mation?

D. Il nous donne force pour con- fesser constamment la foi que nous avons reçue au Baptême .

Pénitence.

M. D E quez nous sort le Sacre- ment de Pénitence?

D. Nous recevons par iceluy la remission des péchés que nous avons

houanderai stat onnè akhioia-commis apres le Baptême.
choï.

Atoñesta.

M. **T**out ichierhë dò ne aot
Atoñesta?

D. Terhè ca , stonnè Aotiane ahohaciendi , ro rohaïè Oñiaouändio Aiesus Christ dat atoñain ihenkhon ecaot Endiscaraè chè Airrataæ.

M. Tandë stonnè abohachendi d'Aotiane , orast ihandataront Endiscaraè , che orast ihouchabenontan Airrataæ?

D. Tastan , aerhon stonnè ihaoui angnakhia , d'Aoüane , rohaïè Ecanadaratè aratendi , chè erronè aouaton d'Aiesus Christ , chè Ecouchahendatè engon tondi d'Aiesus Christ aouaton.

M. Tandene Oñesse tout aotan nondé?

D. Ahierasta haotan nondée , chè iondhéchaens akhracouï d'Aiesus Christ Noñenguaenchaens Onheonchachè Ostaiouancha : chiachè asson haotan horrihotuan et anhouä Aiesus Christ hatestaancouïas dè aondhèdè , chè de aiehon-dè ; nondée echa si ioti endorón dat eskenoña ro tauükra icouäouëtti.

Ondakhiabenta Orenoncoïa.

M. **T**out aotan est l'ondakhiabenta Orenoncoïa.

D. Assioñakrhoüadérachoiñas d'orast oñarrihouänderachorè , chè assioñakheroncouästa ataiouä-houichegnà chè noñakrhochaens , chè noñachiatorrec , chè Ondakiondatoatacouïa.

M. Tout aotan assond

D. Oñacost ichien asson r'aoüate?

Eucharistie.

M. **V**e croyez vous du tressaint Sacrement de l'Antel?

D. Je croï qu'apres la consécration qu'a fait le Prestre , nostre Seigneur Iesus Christ est reellément contenu tant en la sainte Hostie qu'au Calice.

M. Apres que le Prestre a consacré , ce qui est en l'Hostie , est-ce du pain , & du vin , ce qui est au Calice ?

D. Nenny , d'autant qu'en vertu des sacrées paroles que le Prestre dit , le pain se change au corps de nostre Seigneur , & le vin en son sang .

M. Qu'est-ce que la Messe?

D. C'est vne memoire , & viue representation de la mort & passion de nostre Sauveur Iesus Christ , & outre cela un Sacrifice , où il s'offre soy-mesme pour le salut des viuans , & des morts , & par ainsi nous devons tous y assister avec grande reuerence .

Extreme Onction.

M. **A**Quoy sert le Sacrement d'extreme Onction?

D. Pour nettoyer des pechez que nous pourrions avoir de resle , & nous donner force pour résister aux ennemis & douleurs de la maladie , & aux tentations du diable .

M. A quoy plus?

D. Il nous sert d'avantage pour

éngulaens oùerrotiedd dè tetso-¹⁵
raouan nondée.

Anguaechaa.

M. **T**out aeran echa Angnia-
echaa ihuafis?

D. Ateracata haotan nondée, ton-
né Enguiahan chè Ondekien ak-
hiontatastacoüan chè akhiontata-
khierratan Ankhucouaoniè, d'A-
houüatsiraendè chè dè endèa arri-
houaienstandè ortihouüatsiraouan,
chè de stan teakhroandè, chè stan
teandacouandetaiondè ouatsè.

Anerraefta.

M. **T**andé Anerraefta tout ak-
tant?

D. Aot Akhucouaæ Oteracataoua
nondée, dè st otien Attioüanens,
onnè tondi attindaaouras chè ak-
hrendorandè ne aot orroirè Aiesus
Christ. Oüenguaenchaaens, chè
arrihouanderach orefcaouandè dè
honendacarratæ, chè stan iesta
aechadè aot Ankhucouiadè. Tandè
det attindeizches Ecoüattioüanés,
oont ahonendaronca nondée.

obtenir la santé du corps, si c'est le
meilleur pour nous.

Mariage.

M. **Q**V'est-ce que Mariage?

D. C'est vn Sacrement auquel l'hom-
me & la femme se iointent en-
semble par la foy & promesse mu-
tuelle en la face de l'Eglise, pour
auoir lignée, la bien instruire & se
garder de fornication.

Ordre.

M. **Q**V'est-ce que l'Ordre?

D. C'est vn Sacrement mis en l'E-
glise, par lequel les Prestres re-
çoivent la puissance de consârler le
precieux corps de nostre Sauveur,
absoudre ceux qui leur sont don-
nez en charge, & faire les autres
chofes concernans la police de l'E-
glise. Enquoy il leur faut obeir,
ores qu'ils füssent de mauuaise vie.

F I N.

Ala plus grande gloire de Dieu.

L'ORAISSON DOMINICALE, TRADVITE EN LANGAGE DES MONTAGNARS DE CANADA,

Par le R. P. Massé de la Compagnie
de J E S V s.



Nostre Pere qui
Ovtaovynan es
es les Cieux
tayen Ouascoupetz.
Ton Nom soit en e-
1. Kit-ichenicassduin-fakitaga-
stume. Ainsi soit que nous soyons
niouquisit. 2. Pita ki-ouitapima-
avec toy en ton Royaume.
cou agoué Kit-outénats.
Ainsi soit que ton commandement soit
3. Pita Kikitouin touta-
fait en la Terre, comme au
ganiouisit Assitz, ego Ou-
Ciel. Donné nous aujourd'hui
ascoupirz. 4. Mirinangoucachi-
neste nourriture, comme
gatz nimitchiminan, oueché
toujours. Et aye piut de nous
tsouch. 5. Gayez chouerimé-
fi nous t'aons offendé,
ouiman ki maratirinisitá agoué,

ainsi que nous augns pitié de cepr, qui
ouechté ni chouerimaner, ca
nous ont donné sujet de nous fascher.

kichiouahiamitz.

Aussi ne nous permettez

6. Gayeu ega pemitaouinan
t'offenser, lois que nous
machicaouintan, espich neki-
y serons induisant. Mais
rakinaganiouiaçou. 7. Miatau-
conscrue nous t'obisours. Ainsi soit.
canoueriminan eapech. Pita.

LA SALVATION Angelique.

H Salut MARIE, toute bon-
ô hô MARIE, missit ca-
it vous accompagne,
touatichouin kit-ouitcheccou,
Dieu est avec vous. Vous etes
Dieu kit-ouitapimuc : Ki-ca-

la meilleure de mat qu'il ya
touachichiriou missit è tachi-
de femme; & est en grand
tau Iscoueouet, Gayez sakita-
estime le Fils de

ganiouiou k'oucouchich kir-
vostre veuve I s v s.

touascatamitz I s v s.

O bonne Marie-

O ca catouachichien MARIE
Mere de D i s v , priez le

Ouccaouymau D i s v , ahiemia-
pour nous, qui sommes pêcheurs

ouinan, ca maratiriniouisatz
maintenat, & lors q nous mourûs. Ainsi f.

anoch, mac espich niplatz, Pita.

LE SYMBOLE des Apostres.

N Je croy en Dieu
E-TAPOVITAOVAV D i s v
le Pere, qui est tout
puissant, qui a fait le
taouitat ca Kichitat, Ouaf-
Ciel & la Terre.

coupinouy, mac Assiriony.
Aussi ie croy en

2. Gayez ne tapouitaouau,
I s v s CHRIST son Fils.

I s v s CHRIST Oucouchichi-
vique, maître Seigneur.

mau, tipan N'okimaminan.
qui (l'Esprit) tres-

3. Ca (Irinisouymau) caroua-

17 bon cooperant, s'est
chichiriou espich ouitchiat) Iri-
fait homme au ventre de la
nicassout ouascatamitz Iscoue-
Vierge Marie, qui l'enfanta.

chichay MARIE, ca ki penet.
Il a souffert, durant le gouvernement

4. Chjbinat espich okimaouitay
de Ponce Pilate, a été cloué en un
bois fait mourrir,

ganiouyou, ki-nipahaganiouyou,
& éteinté.

mac ouaspitaganouyou.
Est descendu aux Enfers,

5. Couraseter adamiscamigoutz,
& apies trois iours

mac tabits nichiou kichiganich
représent son corps, à dérêches vescu.

minahiauflout, caou iriniouit.
Est monté des Cieux, & est

6. Ispatit Quascoupetz, gayeu
assis à la dextre de Dieu

apit outisponesinitanitz D i s v
son père, tout puissant.

outadouye, ca nitaouitat missit.
Dérêches il apparaîtra au

7. Caou ke nougosit Ouaf-
Ciel, ées nuées, &

couptz, kticheastametz, gayez
là il recevra les hom.

ecoutra cata opineouet Irinich-
mes, qui auront bien vescu :

cou, ca ki catonachichitomu.
aussi il precipitera les mes-

gayeu cata ouebincouet ochisti.

chans
ouifropau adamis camigoutz
dans le feu. le croy
escouteoutz. 8. N E T A P O V I -
pareillement au tres.

T O Y A V ego, ca catouachichibon
ESPRIT. Aussi
riou IRINIS SOVIMAV. 9. Gayez
vue assemblée d'hommes, qui
peicout Ahiamitouin, ca ca-
est bonne, en tout le monde bien
touachichit; missimitz sakita-
aymée, l'estresoulagement de
ganiouyou, Ouitichiouin ouï-
ceux qui sont bons.
rouau, ca catouachichitouau.
La remission des pechez.

10. Outicheouaticiniouin.
Le retout au corps de nos
11. Il Minahiaouin netchipa-
ames. La vie, qui ne
minanet. 12. Iriniouin, ca nama
peut mourir jamais. Amen.
nittanipin capech. Pita.

LA CONFÉSSION generale.

N ie confesse à DIEU,
NE-OVITE M-O-VAV DIEU,
qui est tout-puissant, à la tres-
ca missit nitaouitat, Catoua-
bonne Marie, tousiours
chichitou MARIA, teouch
Vierge, Michel l'Ange,

Iscouechichay, Michel Mani-

qui est bon, pareillement à
tou, ca catouachichiat, ego Jean
Jean Baptiste, Pierre, Paul, & à tous
Baptiste, Pierre, Paul, gayeumis-
tant qu'ils sont, qui sont bons
sit etachitau, ca catouati chitou-
au Ciel, aussi à mon Pere ie
au, Ouascouptz, gayez ô Nouta
vous confesse que hay peché
ki-ouyrematin ne ki-maratirinio-
Je suis meschiant, Je suis meschâr,
uiishin Machicaouian, Machicao-
le d'ordinante meschaut. Pour ce ie
uiian Machicaouissian. Quay net-
prie la tres-bonne Ma-
ahiémiau catouachichirou Ma-
tie, tousiours Vierge,
RIB, teouch Iscouechichay,
tous tant qu'il y a de bons
missit etachitau catouachichitau
au Ciel, & vous ô mon Pere que
Ouascouptz, gayez ô Nouta ki-
vous priez pour moy Dieu, afin qu'il aye
tahiemjaouinan Dieu, oua cho-
pitie de moy. Ainsi soit.
uerimic. Pita.

LES COMMANDE- mens de Dieu.

P Va seul Dieu tu
Brocov tipan Dieu kigaa-
pieras, & asymeras.
hiemiau, mac kigasakihihay.
Son Nom tu ne pro-

2. Outichenirassouin nama ki;

ent à
can
us
nis.

ou-
e ie
oura
hé
chio-
châr,

ao-
ie
act-
la-
1 A-

ytu
e que

a ki-
il aye
ho-

DE

tu
gau-
pro-

ki;

nonceras sans dire la vérité,
caouyau ega tapouien agoue.
Tu ne trauilleras pas jours

3. Nama ke-atoscaien kichigatz,
de commandement, mais seu-
kitoutaganouytau, miatau mi-
lement tu prieras. Ton Pere,
couke ahiermiec. 4. K'outtaouy,
aussi à ta Mere tu croyras,
gaycz Ouccaouy kiga tapouetou-
afin que tu viues long temps.
au, ouay ke iriniouien kinouet.
Auttuy tu ne tueras.

5. Aouhiez ega-kiga-nipahau.
Tu ne seras Luxurieux.

6. Ega ke machouessien.
Tu ne seras Larrou. Tu ne

7. Ega ke kimoutissien. 8. Egake-
seras Menteur pour nuire à autrui.

kirassien outamirouien aouhiez.
De ta femme, unique, seulement

9. Kioué, ca peiocout, ochitau
désireras cognissance.

kigaouy maratchihau.
D'autrui les moyens tu ne

10. Aouhiez out aouyoun ega
désireras rauir. Ainsi soit-il.

kigaouy mamau. Pita.

SOMMAIRE DES Commandemens de la Loy.

Svirilement & de tout ton plaisir
Ovestissi gayeu epischian,
tu aymeras Dieu.

ki-ga-sakihihau D I Z Y.

19. Autrui tu cherchais comme
2. Gayes aouhiez ki-ga-episteri.
toy-mesme.
mau ego ki-hiau.

SOMMAIRE DES Commandemens de Nature.

N Tune seras chose à au-
ANA ketoutec kecoué aou-
truy laquelle ne veuille au-
hiez ca ega meroueritamen aou-
truy te faire. Comme tu
hiez ketoutisc. 2. Quechte ke
voudras qu'on te face
meroueritamen kiga-toutagouin
de mesme seras à autrui.
ego ketoutec aouhiez.

LE SIGNE DU CHRESTIEN

N Ic croy au
E-T APOVITAOVAV Ou-
w-Pere, au Fils,
taouymau, Oucouchichimau,
& au tres bon Esprit,
mac catouachichiriou Irmissoi-
qui sont vn seul
mau, ca peocouchouet tipan
Dieu. Ainsi soit qu'il aye pitié de moy.
D i s v. Pita-chouerimic agoué.

POVR SE RECOM- mander à Dieu.

N Mon Seigneur entre vos mains
O KIMA VATAMITZ kitichik
Cij

vous donne mon ame : secouez

ki miritin n'chipay: ouitchihimoy vous avez terrasse ce meschant
me. Ki-uebinau ou machicâ-
Diable, qui me hay.
ou Manitou, ca ouitcherimic.

POUR DEMANDER pardon de ses pechez.

P Veuillez avoir pitié de nous,
I TA chouetimiecou agoue,
Dieu tout puissant donne
à Dieu ce missit nitaouitat, mî-
nnes le pardon de nos pechez,
cou n'ouiche ouaticiniouinan,
& nous retire au Ciel, là où
mac opinicou ouascouprz econtra-
vivions à jamais. Ainsi soit.
irinouiacou capech. Pita.

ORAISSON A L'ANGE gardien.

M Eprit qui estes bon,
A N I T O V ca catouapichi-
au que vous en oiez Dieu, mi-
uechte kitotis Dieu, ca-
cordieux, aujourd'hui esfe-
ciousatessit, ou cachigats kisno-
guez moy, secouez moy, & me
hime, ouitchihime mac cano-
e & tress. Ainsi soit il.
uechie. Pita.

LA BENEDICTION de table.

Pere, Fils,

O V T A O V Y M A Y, Ouotchi-
& tres bon
chimau, mac catouachichiriou
Esprit, seul Dieu, au-
Irinissouimau, tipan Dibv, ouca-
jeurd'huy, misericordeur, donne
chigatz, chouatesiatz, achemi-
nous nostre viure. Ainsi soit.
nan ne-mitchiminan. Pita.

LES GRACES APRES le repas.

O Dieu nous vous remercions, qui
Q D I E V ! kinascomitinan, ca-
poquez tout, qui nous auz-
nitaouitaien missit, ca xi-kim-
donné nostre aliment. à Dieu
rinan nemitchiminan. O D I E V
vutille avoir piné des
pita chouerimiecou agoue tchi-
anes de feu nos ancetres:
payer Noutaouy nauzebanit :
& quand nous mourrons des nostres.
mac espich niapiacou netchipa-
O Dieu ! Ainsi soit aussi
minanet. O Dieu ! Pita gayeu
que nous vivions, & soyons
irinouiacou agoue, gayez oui-
en paix à jamais. Ainsi soit.
tassitouiacou capech. Pita.

F I N.

N

chi-

riou-

au-

uca-

nne

cni-

.

RES

s, qui

n, ca-

uez

-mi-

eu

1 P V

des

chi-

it :

stres.

ipa-

aussi

yeu

ons:

oui-

.

